

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les présents états financiers consolidés de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont du ressort de la direction de l'Administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, l'Administration gère un système de contrôles, de politiques et de règles internes destiné à fournir une certitude raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations et les événements sont convenablement enregistrés.

Le système de contrôle interne s'appuie sur une vérification interne qui effectue des examens périodiques de différents aspects des activités de l'Administration. En outre, nos vérificateurs externes ont libre accès auprès des membres de l'Administration auxquels incombe la responsabilité de gérer des systèmes de contrôle suffisants et la qualité des états financiers.

Il appartient au vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers consolidés et de faire rapport.

le contrôleur et trésorier,
Carol Lemelin

le président et chef de la direction,
Michel Fournier

Cornwall, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan consolidé de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent au 31 mars 1998 et les états consolidés des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* et ses règlements, et aux règlements administratifs de l'Administration.

pour le vérificateur général du Canada,
Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 1^{er} mai 1998





ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction de l'Administration conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, et s'appuient, lorsque cela est approprié, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information que contiennent les états financiers et le rapport annuel.

La direction est aussi responsable d'un système de contrôle interne conçu de manière à fournir une certitude raisonnable que les éléments d'actif sont protégés et contrôlés, que les opérations sont effectuées conformément aux lois et règlements pertinents et que les systèmes comptables produisent des rapports financiers justes et en temps opportun.

La direction de l'Administration reconnaît la responsabilité qu'elle a de gérer ses affaires conformément à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

L'Administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication d'information financière et de contrôle interne. L'Administration exerce ses responsabilités par le biais de son comité de vérification, lequel se compose de membres qui ne sont pas des employés de l'Administration. Le comité se réunit avec la direction et les vérificateurs pour s'assurer que les obligations ont bien été remplies et pour examiner les états financiers. Les états financiers et le rapport annuel sont examinés et approuvés par l'Administration sur recommandation du comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des opérations et des états financiers de l'Administration conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et il formule une opinion sur les états financiers. Il a pleinement et librement accès au comité de vérification de l'Administration, et son rapport figure ci-après.

le président-directeur général,
R. A. McGuinness

le trésorier,
P. L. MacArthur

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage de l'Atlantique au 31 décembre 1997 et les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, et aux règlements administratifs de l'Administration.

pour le vérificateur général du Canada,
Donald M. Young, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 13 février 1998





BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements (note 3)	1 445 271	739 278	Créditeurs et frais courus (note 3)	615 389	736 673
Débiteurs, net (note 3)	1 528 789	1 037 150	Tranche à court terme des indemnités de cessation d'emploi courues	87 997	39 184
Frais payés d'avance.....	25 320	26 056	Loyer reporté		6 091
	<u>2 999 380</u>	<u>1 802 484</u>		<u>703 386</u>	<u>781 948</u>
Immobilisations, au coût (note 4)	2 678 845	2 496 785	À long terme		
Moins : l'amortissement cumulé.....	1 876 959	1 710 864	Indemnités de cessation d'emploi courues.....	910 840	662 099
	<u>801 886</u>	<u>785 921</u>		<u>1 614 226</u>	<u>1 444 047</u>
			Engagements (note 6)		
			CAPITAL D'APPORT ET DÉFICIT		
			Capital d'apport	2 304 546	2 304 546
			Déficit.....	(117 506)	(1 160 188)
				<u>2 187 040</u>	<u>1 144 358</u>
	<u>3 801 266</u>	<u>2 588 405</u>		<u>3 801 266</u>	<u>2 588 405</u>

Voir les notes complémentaires.

Approuvé par l'Administration :

le président,

R. A. McGUINNESS

un membre,

D. MacALPINE





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Revenus		
Droits de pilotage	9 556 498	7 988 021
Autres revenus	81 254	41 660
	<u>9 637 752</u>	<u>8 029 681</u>
Dépenses		
Honoraires, salaires et avantages sociaux des pilotes	4 340 466	3 742 862
Frais d'exploitation des bateaux-pilotes	2 494 651	2 324 708
Salaires et avantages sociaux du personnel	654 946	514 612
Transport et déplacement	385 124	341 959
Services professionnels et spéciaux	199 444	139 783
Services publics, fournitures et approvisionnements	183 282	157 067
Amortissement	166 095	134 083
Location	106 088	116 221
Communications	64 974	66 347
	<u>8 595 070</u>	<u>7 537 642</u>
Bénéfice net d'exploitation	1 042 682	492 039
Gain découlant du règlement d'une poursuite (note 7)		144 315
Bénéfice net pour l'exercice	<u>1 042 682</u>	<u>636 354</u>

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 160 188	1 796 542
Bénéfice net pour l'exercice	(1 042 682)	(636 354)
Solde à la fin de l'exercice	<u>117 506</u>	<u>1 160 188</u>

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Encaisse provenant de (utilisée pour) l'exploitation		
Bénéfice net d'exploitation pour l'exercice	1 042 682	492 039
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	166 095	134 083
Augmentation des indemnités de cessation d'emploi courues	335 861	86 906
Diminution du loyer reporté	(6 091)	(26 669)
	<u>1 538 547</u>	<u>686 359</u>
Encaisse provenant du gain découlant du règlement d'une poursuite		144 315
Encaisse utilisée pour le fonds de roulement hors caisse	(612 187)	(42 936)
Versements d'indemnités de cessation d'emploi	(38 307)	(14 367)
Encaisse provenant des activités d'exploitation	<u>888 053</u>	<u>773 371</u>
Activités d'investissement		
Ajouts nets aux immobilisations	(182 060)	(150 051)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	(182 060)	(150 051)
Augmentation de l'encaisse et des placements au cours de l'exercice	705 993	623 320
Encaisse et placements au début de l'exercice	739 278	115 958
Encaisse et placement à la fin de l'exercice	<u>1 445 271</u>	<u>739 278</u>

Voir les notes complémentaires.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Objectifs et nature des activités

L'Administration de pilotage de l'Atlantique (" l'Administration ") a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace à l'intérieur d'un secteur précis des eaux canadiennes. La Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables, raisonnables et suffisants pour que l'Administration puisse, avec ses revenus d'autres sources, s'autofinancer. Selon la Politique maritime nationale datée de décembre 1995, l'Administration n'a plus accès aux crédits parlementaires. Le projet de loi C-9, qui se trouve actuellement devant le Sénat, prévoit l'apport de modifications à *Loi sur le pilotage* selon lesquelles une Administration n'aura droit à aucun versement en vertu d'un crédit du Parlement pour pouvoir s'acquitter d'une obligation ou d'une responsabilité.

L'Administration est une société d'État qui figure à l'annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Conventions comptables importantes

a) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et est fondé sur la durée de vie utile estimative suivante des immobilisations :

Bateaux-pilotes	10 à 25 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans

b) Régime de pensions de retraite

Tous les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. L'Administration et les employés doivent cotiser au Régime. Les cotisations au titre des services rendus sont imputées aux dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations au titre des services passés sont imputées aux dépenses au moment où elles sont versées. D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

c) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités précises lors de leur cessation d'emploi ainsi que le prévoient leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Le passif que représentent ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les indemnités sont gagnées par les employés.

d) Placements

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant. La réduction de la valeur des placements à la valeur marchande sera comptabilisée seulement dans les cas où la valeur sous-jacente subira une baisse autre que temporaire.

3. Instruments financiers

L'Administration investit dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada et dans les obligations garanties par le gouvernement.

	1997		1996	
	Valeur comptable	Rendement	Valeur comptable	Rendement
	\$	%	\$	%
Arrivant à échéance d'ici un an				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada.....	309 461	3,235	299 170	2,48
Obligations du gouvernement du Canada.....	87 906	4,171		
Obligations provinciales	145 426	4,108-4,16		
	542 793		299 170	
Arrivant à échéance entre un et trois ans				
Obligations du gouvernement du Canada.....	265 999	4,548-4,939		
Obligations provinciales	99 932	4,561		
	365 931			
Arrivant à échéance dans plus de trois ans				
Obligations du gouvernement du Canada.....	99 321	4,889		
Total des placements .	1 008 045		299 170	
Encaisse.....	437 226		440 108	
Total de l'encaisse et des placements.....	1 445 271		739 278	

La valeur marchande de ces placements correspond approximativement tant à leur valeur comptable qu'à leur juste valeur.

Les débiteurs et les créiteurs sont survenus dans le cours normal des activités. Tous deux sont exigibles sur demande. La valeur comptable de chaque instrument financier correspond à sa juste valeur en raison du terme à court qui est bref. Les débiteurs ne sont pas concentrés chez un client.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

4. Immobilisations

	1997			1996		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Net	Coût	Amortis- sement cumulé	Net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains.....	450		450	450		450
Bateaux-pilotes.....	2 220 202	1 579 986	640 216	2 220 202	1 465 029	755 173
Mobilier et matériel.....	458 193	296 973	161 220	276 133	245 835	30 298
	<u>2 678 845</u>	<u>1 876 959</u>	<u>801 886</u>	<u>2 496 785</u>	<u>1 710 864</u>	<u>785 921</u>

5. Opérations entre apparentés

L'Administration reçoit sans frais des services des ministères. Ces services comprennent les services d'aiguillage fournis aux pilotes par la Garde côtière canadienne par l'entremise de ses centres des services à la circulation maritime en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et au Labrador. Les services d'aiguillage fournis aux pilotes représentent un aspect important des opérations de l'Administration. Le coût de ces services n'est pas porté aux comptes de l'Administration.

6. Engagements

L'Administration a conclu des contrats pour des services de bateaux-pilotes, la location de bureaux et la location de quais, pour lesquels elle doit effectuer les versements annuels minimums suivants :

	\$
1998.....	584 365
1999.....	160 228
2000.....	120 467
2001 et exercices ultérieurs.....	49 963
	<u>915 023</u>

7. Poursuite

L'Administration avait déjà constaté un passif de 294 315 \$ pour une poursuite et les frais postérieurs au jugement. Au cours de 1996, l'Administration et l'autre partie en sont venues à un règlement à l'amiable. Ainsi, l'Administration a constaté l'écart entre le jugement initial et le règlement comme un gain de 144 315 \$ en 1996.





BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	30 383	36 256	Créditeurs et charges à payer (note 4)	18 175	12 966
Débiteurs (note 4)	5 686	4 951	Provision pour le programme d'encouragement au départ (note 10)	3 951	
Intérêts courus à recevoir	1 567	1 043	Prestations courues de cessation d'emploi.....	2 747	661
Stocks de fournitures	2 547	2 673	Provision et charges à payer pour l'abandon de ponts de chemin de fer	627	4 317
	40 183	44 923	Impôt des grandes sociétés à payer.....	36	25
À long terme				25 536	17 969
Placements (note 3)	57 444	59 581	À long terme		
Créances hypothécaires (note 5)	1 036	1 055	Prestations courues de cessation d'emploi.....	11 596	13 720
Avance à un coentrepreneur (note 6) ...	474	567		37 132	31 689
Placements dans des filiales propriété exclusive non consolidées (note 7)	2	2			
Immobilisations (note 8).....	514 751	503 721	Engagements et éventualités (notes 13 et 14)		
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport (note 9)	624 950	624 950
			Déficit	(48 192)	(46 790)
				576 758	578 160
	613 890	609 849		613 890	609 849

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

Approuvé :

le président et chef de la direction,
M. FOURNIER

le contrôleur et trésorier,
C. LEMELIN





ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998			1997	
	Voie maritime	Pont international de la Voie maritime	Pont des Mille-Îles	Total	Total
Revenus					
Péages.....	74 058	1 301		75 359	76 679
Baux et permis.....	9 193	59	1 181	10 433	7 561
Revenu de placements.....	4 971	10	391	5 372	6 105
Autres.....	1 212	27	1 638	2 877	3 037
	89 434	1 397	3 210	94 041	93 382
Dépenses					
Exploitation, entretien et ingénierie.....	58 242	905	336	59 483	54 690
Administration.....	13 969	226	123	14 318	13 999
Amortissement.....	13 309	140	403	13 852	13 197
	85 520	1 271	862	87 653	81 886
Bénéfice d'exploitation.....	3 914	126	2 348	6 388	11 496
Programme d'encouragement au départ (note 10).....	(4 881)			(4 881)	
Frais de commercialisation (note 11).....	(1 115)			(1 115)	(533)
Abandon de ponts de chemin de fer.....	(492)			(492)	(6 719)
Bénéfice (perte) avant impôts.....	(2 574)	126	2 348	(100)	4 244
Impôts (note 12).....	1 250		52	1 302	1 309
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice.....	(3 824)	126	2 296	(1 402)	2 935

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998			1997	
	Voie maritime	Pont international de la Voie maritime	Pont des Mille-Îles	Total	Total
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice ...	(70 934)		24 144	(46 790)	(49 725)
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice.....	(3 824)	126	2 296	(1 402)	2 935
Distribution du bénéfice net de la coentreprise.....	126	(126)			
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice.....	(74 632)		26 440	(48 192)	(46 790)

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.





ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
 (en milliers de dollars)

	1998			1997	
	Voie maritime	Pont international de la Voie maritime	Pont des Mille-Îles	Total	Total
Activités d'exploitation					
Encaisse en provenance de l'exploitation					
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice.....	(3 824)	126	2 296	(1 402)	2 935
Éléments sans incidence sur l'encaisse					
Amortissement.....	13 309	140	403	13 852	13 197
Prestations de cessation d'emploi.....	1 163	13		1 176	992
Gain à l'aliénation d'immobilisations.....	(15)			(15)	(253)
Abandon de ponts de chemin de fer.....					255
Fonds provenant de l'exploitation.....	10 633	279	2 699	13 611	17 126
Variation nette des composantes du fonds de roulement autres que l'encaisse, les placements à court terme et les prestations courues de cessation d'emploi.....	4 023	77	248	4 348	6 336
Paiements de prestations de cessation d'emploi.....	(1 211)	(3)		(1 214)	(880)
Encaisse en provenance des activités d'exploitation.....	13 445	353	2 947	16 745	22 582
Virements internes.....	(11 724)	(158)	11 882		
	1 721	195	14 829	16 745	22 582
Activités d'investissement					
Diminution (augmentation) des placements.....	2 137			2 137	(1 882)
Diminution (augmentation) des créances hypothécaires.....	19			19	(72)
Diminution de l'avance à un coentrepreneur.....	93			93	8
Acquisitions d'immobilisations.....	(10 194)	(24)	(14 829)	(25 047)	(11 449)
Produit de l'aliénation d'immobilisations.....	180			180	364
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement.....	(7 765)	(24)	(14 829)	(22 618)	(13 031)
Augmentation (diminution) de l'encaisse.....	(6 044)	171		(5 873)	9 551
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice.....	36 130	126		36 256	26 705
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice.....	30 086	297		30 383	36 256

Voir les notes complémentaires aux états financiers consolidés.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1998

1. L'Administration

a) Pouvoirs et objectifs

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (l'Administration) a été constituée en 1954 en vertu de la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* et elle est une société d'État mère inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration a été constituée dans le but de construire et d'exploiter une voie navigable en eau profonde entre le port de Montréal et le lac Érié ainsi que les installations et autres propriétés, tels les ponts, qui font partie de la voie navigable en eau profonde, selon les exigences du gouverneur en conseil.

La *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent* accorde à l'Administration les pouvoirs de contracter des emprunts et de produire des revenus par l'imposition de droits pour l'usage de la voie navigable en eau profonde. Les droits qui peuvent être imposés doivent être justes et raisonnables et conçus pour assurer à l'Administration un revenu suffisant pour couvrir le coût de ses activités dans l'exercice de sa mission, notamment :

- i) le paiement de l'intérêt de ses emprunts contractés pour mener ses activités;
- ii) l'amortissement du capital de ses emprunts sur une période maximale de cinquante ans; et
- iii) les frais d'exploitation et d'entretien des canaux et autres ouvrages qui sont sous sa direction, notamment tous ses frais d'exploitation et les réserves approuvées par le ministre.

En vertu de la *Loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent*, les droits peuvent être établis en les déposant auprès de l'Office national des transports ou par un accord entre le Canada et les États-Unis. Cet accord entre les deux pays consiste en un échange de notes conformément aux instructions du gouverneur en conseil.

b) Commercialisation du Réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent

Au mois d'octobre 1997, le gouvernement déposa le projet de loi C-9, la *Loi maritime du Canada*, afin de mettre en oeuvre la Politique maritime nationale. Cette politique prévoit, entre autres, la commercialisation du Réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent. Au 1^{er} mai 1998, ce projet de loi était toujours à l'étude au Sénat. S'il était adopté, ce projet de loi donnerait au ministre des Transports les pouvoirs et les moyens nécessaires pour entreprendre la commercialisation du Réseau et pour dissoudre l'Administration à une date qui sera établie par le gouverneur en conseil.

Il n'est pas possible à l'heure actuelle d'évaluer toutes les incidences éventuelles de ce qui précède. Toutefois, on s'attend à ce que l'Administration soit dissoute, que ses activités maritimes soient par la suite menées par un organisme sans but lucratif (le groupe d'utilisateurs) et que ses actifs soient transférés au ministre ou à toute autre personne désignée par le ministre.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici un sommaire des principales conventions comptables.

a) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés englobent les comptes de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et sa quote-part proportionnelle dans les comptes de sa coentreprise, La Corporation du Pont international de la Voie Maritime, Ltée. L'Administration détient une participation de 50 % dans cette société et a donc droit à 50 % de l'actif, du passif et du bénéfice net de la coentreprise.

Les placements de l'Administration dans deux autres filiales en propriété exclusive aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée et l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée, sont inscrits au prix coûtant car l'Administration n'a ni le droit ni la capacité de tirer des profits de leurs ressources, pas plus qu'elle n'est exposée aux risques s'y rapportant.

b) Présentation des résultats

Dans les présents états financiers consolidés, les activités maritimes du Réseau de la Voie maritime, celles du Pont international de la Voie maritime et du Pont des Mille-Îles sont présentées séparément afin d'y refléter les résultats qui leur sont propres.

Pont des Mille-Îles

En septembre 1976, le ministre des Transports a confié à l'Administration la gestion et l'exploitation du pont des Mille-Îles, tandis que la propriété en était dévolue au nom de Sa Majesté du chef du Canada. Les dépenses d'immobilisations engagées ultérieurement par l'Administration pour améliorer le pont ont été inscrites comme immobilisations. Les bénéfices non répartis du pont représentent ses bénéfices cumulatifs depuis septembre 1976.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont inscrits au coût.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1998—*Suite*

d) Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures comprennent du matériel et des fournitures servant à l'exploitation et à l'entretien de la voie maritime et ils sont comptabilisés au prix coûtant moyen.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisés au prix coûtant. Les remplacements et les améliorations importantes qui augmentent la capacité du réseau de la voie navigable en eau profonde ou qui prolongent la durée de vie utile estimative des éléments d'actif actuels, sont capitalisés. Les dépenses de réparations et d'entretien sont imputées aux résultats au moment où elles sont engagées. Le coût des éléments d'actif vendus, retirés ou abandonnés, ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant, sont supprimés des comptes lors de l'aliénation. Les gains ou les pertes lors de l'aliénation sont crédités ou débités aux résultats.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile estimative des éléments d'actif.

f) Programmes de réfection du canal Welland et du pont de Valleyfield

Les fonds reçus du gouvernement du Canada pour ces programmes ont été comptabilisés en créditant le montant aux coûts des projets en capital entrepris durant l'exercice. Le solde du coût non financé par le gouvernement, qui sera recouvré des usagers, est capitalisé et amorti.

g) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de l'Administration ont droit à des prestations particulières ainsi que le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Ces prestations englobent les congés de maladie et les congés d'ancienneté accumulés qui sont payables à la cessation d'emploi. Habituellement, les prestations de cessation d'emploi correspondent au plus élevé des deux montants suivants : une semaine de salaire (deux semaines pour la première année de service) pour chaque année de service jusqu'à concurrence de 28 semaines ou 75 % du solde des jours de congés de maladie accumulés de l'employé. Les employés ont droit à 15 jours de congés de maladie par an. En fin d'exercice, l'élément du passif relatif à ces prestations est inscrit aux comptes au fur et à mesure que les prestations s'accumulent pour les employés.

h) Régime de retraite

Tous les employés de l'Administration font partie du Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au régime sont exigées tant des employés que de l'Administration. Ces cotisations représentent le passif total de l'Administration et elles sont comptabilisées de façon courante.

D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

i) Prestations aux employés retraités

L'Administration offre un régime d'assurance-vie et de frais médicaux essentiels à ses employés retraités. Les employés retraités participants doivent cotiser au régime. L'Administration couvre l'excédent du coût du régime sur les contributions des participants et cet excédent est inscrit aux comptes au cours de l'exercice où il est engagé.

3. Placements

L'Administration investit dans des dépôts à court terme, des bons du Trésor du Canada, des obligations du Canada, des certificats de placement auprès de banques à charte canadiennes et détient deux dépôts auprès du Trésor du Canada. La valeur comptable de ces placements correspond approximativement à leur juste valeur. Une partie de ces placements, totalisant 29,5 millions de dollars (1997—38,5 millions) viennent à échéance au cours des prochains douze mois et portent intérêt à des taux variant de 3,9 % à 4,6 % (1997—2,9 % à 3,3 %) et sont présentés avec l'encaisse.

L'Administration a mis de côté le solde de ces placements à court et à long terme afin de faire face aux besoins futurs suivants :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Besoins d'exploitation		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada, à des taux d'intérêt variant entre 4,9 % et 5,1 % (1997—2,9 % et 3,9 %) et échéant au cours des prochains douze mois.....	8 861	16 581
Obligations du gouvernement du Canada, portant intérêt à 7,5 % et échéant en 2001 et 2002.....	14 083	
Certificats de placement ayant diverses échéances variant entre 1 an et 4 ans, à des taux d'intérêt variant entre 4,7 % et 9,7 %.....	23 000	30 000
	45 944	46 581
Prestations de cessation d'emploi		
Dépôts auprès du Trésor, à des taux d'intérêt de 8,12 % et 8,34 % (mêmes en 1997) et échéant en 1998 et 2000.....	11 500	13 000
	57 444	59 581





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1998—*Suite*

4. Débiteurs, créditeurs et charges à payer

Ces comptes découlent du cours normal des affaires. Ils sont généralement encaissables ou payables au cours du mois suivant et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun correspond approximativement à la juste valeur.

5. Créances hypothécaires

L'Administration a signé des hypothèques à long terme pour la vente de parcelles de terrain. Les hypothèques ont un terme de trois ans, portent intérêt à des taux variant entre 8 et 9,5 %, sont amorties sur une période maximale de 22 ans et sont remboursables par mensualités. Leur valeur comptable correspond approximativement à leur juste valeur. La tranche des hypothèques à recevoir au cours des prochains douze mois totalise 20 012 \$ et est incluse dans les débiteurs.

6. Avance à un coentrepreneur

Ce compte représente l'excédent du placement de l'Administration dans sa coentreprise, La Corporation du Point international de la Voie maritime, Ltée, sur sa contribution requise en vertu de l'entente contractuelle. L'avance porte intérêt au taux moyen annuel des bons du Trésor et ne comporte pas de modalités de remboursement. Sa valeur comptable équivaut à sa juste valeur.

7. Placements dans des filiales en propriété exclusive non consolidées et opérations entre apparentés

Les placements comportent les éléments suivants :

	Nombre d'actions	Coût
		\$
L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée (APGL)	15	1 500
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCC)	1	100
		<u>1 600</u>

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998, l'Administration a fourni aux PJCC certains services d'ingénierie et d'administration pour lesquels elle a réclamé 364 019 \$ (653 201 \$ en 1997). Les frais sont fondés sur la méthode du recouvrement intégral des coûts. Au 31 mars 1998, la somme de 81 291 \$ était à recouvrer des PJCC (116 041 \$ en 1997) et elle figure dans les débiteurs.

La Garde côtière canadienne a introduit de nouveaux droits pour ses services maritimes qui sont fonction de la flotte de navires de l'Administration. Les droits payés durant l'exercice s'élèvent à 220 061 \$ (69 981 \$ en 1997).





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1998—*Suite*

8. Immobilisations

	1998			1997				
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé Net	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé Net		
(en milliers de dollars)								
Voie maritime								
Terrains		28 131	28 131		28 199	28 199		
Chenaux et canaux.....	1 %	280 498	112 463	168 035	1 %	280 033	109 379	170 654
Écluses	1 %	235 869	97 665	138 204	1 %	230 736	93 976	136 760
Ponts et tunnels	2-4 %	125 152	67 667	57 485	2-4 %	125 142	64 327	60 815
Bâtiments	2 %	15 826	9 333	6 493	2 %	15 254	8 969	6 285
Matériel.....	2-20 %	32 370	24 757	7 613	2-20 %	30 813	23 759	7 054
Travaux de réfection.....	1 %	121 019	35 028	85 991	1 %	121 019	33 796	87 223
Travaux en cours.....		2 020	2 020			262	262	
		<u>840 885</u>	<u>346 913</u>	<u>493 972</u>		<u>831 458</u>	<u>334 206</u>	<u>497 252</u>
Pont international de la voie maritime								
Matériel.....	5-20 %	547	426	121	5-20 %	523	384	139
Bâtiments	5-10 %	34	11	23	5-10 %	34	10	24
Travaux de réfection/Réparations majeures reportées	4,8-10 %	992	391	601	4,8-10 %	992	294	698
		<u>1 573</u>	<u>828</u>	<u>745</u>		<u>1 549</u>	<u>688</u>	<u>861</u>
Pont des Mille-Îles								
Améliorations.....	2-10 %	22 054	2 020	20 034	2-10 %	7 225	1 617	5 608
Total		<u>864 512</u>	<u>349 761</u>	<u>514 751</u>		<u>840 232</u>	<u>336 511</u>	<u>503 721</u>

Programme de réfection du Canal Welland

En 1986, l'Administration a entrepris un programme de réfection septennal de 175 millions de dollars conçu pour réaménager le canal et en assurer sa sûreté et sa fiabilité jusqu'au cours du 21^e siècle. Ce programme comportait le renforcement des murs des écluses, la stabilisation des berges du canal et des murs d'approche aux écluses ainsi que la réfection de structures connexes. Le programme a été complété en 1993. Le gouvernement du Canada a entièrement financé ce programme et, conséquemment, ce financement a été comptabilisé en réduction du coût des travaux.

Programme de réfection du pont de Valleyfield

En 1987, l'Hydro-Québec a entrepris un programme de réfection du pont de Valleyfield. La participation financière de l'Administration à ce programme se limitait à 25 % du coût total, le solde demeurant à la charge de l'Hydro-Québec. En 1992, le Conseil du Trésor a décidé que la responsabilité financière de l'Administration dans ce programme se limiterait à une somme de 17,8 millions de dollars, soit sa part de 25 % du coût des travaux achevés au 31 mars 1992 et que la part de l'Administration dans le coût des travaux engagé après cette date serait financée par le gouvernement du Canada. Tous les travaux étaient terminés au 31 mars 1993 et les coûts financés par le gouvernement du Canada se sont élevés à 8,4 millions de dollars. Le montant capitalisé dans les comptes de l'Administration correspond au montant qu'elle a versé, soit 17,8 millions de dollars.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU 31 MARS 1998—Fin

9. Capital d'apport

Au 1^{er} avril 1977, des emprunts auprès du Canada d'un montant de 624,95 millions de dollars ont été convertis en avoir en vertu d'un crédit parlementaire. Cette somme a été enregistrée à titre de capital d'apport. Le crédit parlementaire permettant la conversion en avoir des emprunts auprès du Canada en 1977 autorise également le ministre à fixer, de temps à autre, le montant qui devra être versé annuellement par l'Administration, à même ses revenus de péages, à titre de rendement sur le capital. Aucun rendement sur le capital n'a jamais été exigé depuis lors.

10. Programme d'encouragement au départ

Au cours de l'exercice, l'Administration a commencé à mettre en oeuvre un programme de réduction de ses effectifs. L'Administration prévoit que ce programme sera complété au cours de 1998-1999. Le coût total du programme, estimé à environ 5 millions de dollars, a été comptabilisé dans les comptes du présent exercice.

11. Frais de commercialisation

L'Administration participe à part entière avec Transports Canada et le groupe d'usagers aux négociations touchant la commercialisation du Réseau de la Voie maritime du Saint-Laurent (note 1 b)). Les frais de commercialisation comprennent également le coût des études visant à mettre sur pied l'organisme sans but lucratif représenté par un partenariat entre les secteurs public et privé, et sur la révision éventuelle du régime de retraite des employés.

12. Impôts

L'Administration, en tant que société d'État fédérale prescrite, est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les impôts incluent l'impôt sur les bénéfices (38 % des bénéfices) et l'impôt des grandes sociétés. L'Administratin n'est pas assujettie aux impôts provinciaux. Les impôts de l'exercice se résument ainsi :

Description	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Impôt sur les bénéfices.....		1 600
Impôt des grandes sociétés.....	1 302	1 309
Sous-total.....	1 302	2 909
Réduction des impôts sur les bénéfices provenant du report de pertes d'exercices antérieurs.....		1 600
Montant net des impôts (impôt des grandes sociétés).....	1 302	1 309

À la fin de l'exercice, la fraction non amortie du coût en capital pour fins d'impôt dépasse la valeur comptable nette des immobilisations d'environ 215 millions de dollars. Les réductions potentielles futures d'impôt sur les bénéfices reliées à cet excédent n'ont pas été inscrites dans les comptes de l'Administration. Cette dernière a également accumulé une perte déductible de 6 millions de dollars, échéant en 2002, qui est disponible pour réduire le revenu imposable des exercices futurs.

13. Engagements

Au 31 mars 1998, les engagements contractuels liés aux dépenses en immobilisations et autres se chiffraient à 3,1 millions de dollars (15,8 millions en 1997).

14. Éventualités

Il y a une somme totale de 39 millions de dollars en réclamations envers l'Administration. Elles découlent du renversement du mur de l'Écluse 7 en octobre 1985, d'indemnisations et de dommages en rapport avec l'expropriation de terrains et pour diverses autres causes. L'Administration conteste toutes ces réclamations et leur dénouement ne peut être établi présentement. Cependant, la direction est d'avis que ces poursuites n'entraîneront pas de pertes substantielles pour l'Administration. Cette dernière est également requérante dans certains autres procès ou réclamations en instance ou imminentes.

La décontamination de certaines des propriétés de l'Administration pourrait s'avérer nécessaire. Jusqu'à présent, l'Administration n'a pas été en mesure de déterminer les coûts s'y rapportant, n'ayant pas évalué l'état de contamination de ses propriétés.

15. Financement futur nécessaire pour la restauration majeure des infrastructures

Les fonds autogénérés prévus au cours des cinq prochains exercices seront fort probablement insuffisants pour financer les grands projets de restauration de l'infrastructure au cours de cette période. L'Administration devra donc utiliser une partie importante de ses placements à long terme pour financer l'excédent du coût de ces projets sur les fonds autogénérés. Au-delà de cette période, et si cette tendance se maintient, l'Administration devra probablement avoir recours à des fonds externes pour financer ces projets.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1997 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1998.



ANNEXE 1

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont du ressort de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux qui sont présentés dans les états financiers.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, la Corporation maintient un système de contrôle interne, de politiques et de procédures, destiné à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations et les événements sont enregistrés comme il se doit. Le système de contrôle interne est complété par un examen périodique des différents aspects des activités de la Corporation qu'effectue le service de vérification interne.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la communication de l'information financière et le contrôle interne. Le conseil d'administration assume ces responsabilités avec le concours de son comité de vérification, lequel est composé de trois administrateurs qui ne sont pas des employés de la Corporation.

Le comité de vérification se réunit avec la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général du Canada, le vérificateur externe, en plus de passer en revue les états financiers annuels de la Corporation et d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. En outre, le vérificateur externe a un accès général et libre aux administrateurs de la Corporation.

Il appartient au vérificateur général du Canada d'examiner les états financiers et de faire rapport.

le président,
Michel Fournier

le trésorier,
Carol Lemelin

Cornwall, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée au 31 décembre 1997 et les états des revenus et dépenses et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Corporation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Corporation.

pour le vérificateur général du Canada,
Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 3 avril 1998





ANNEXE 1—*Suite*

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—*Suite*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3).....	594 769	251 551	Créditeurs et charges à payer (note 4).....	137 136	99 744
Débiteurs (note 4).....	49 662	62 364	Revenu reporté.....	119 625	105 884
Taxe sur les produits et services remboursable.....	10 937	136 580	Taxe de vente de l'Ontario à payer.....		38 538
	<u>655 368</u>	<u>450 495</u>	Dépôts des clients.....	<u>58 773</u>	<u>55 413</u>
Immobilisations (note 5).....	351 750	394 352		<u>315 534</u>	<u>299 579</u>
Réparations importantes reportées (note 6).....	1 138 299	1 326 941	Sommes à payer aux coentrepreneurs (note 7).....	<u>335 948</u>	<u>204 950</u>
				<u>651 482</u>	<u>504 529</u>
			Passif à long terme		
			Sommes à payer aux coentrepreneurs (note 7).....	1 201 471	1 395 065
			Débentures à payer (note 8).....	8 000	8 000
			Indemnités de cessation d'emploi courues.....	276 464	256 194
				<u>1 485 935</u>	<u>1 659 259</u>
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions		
			Autorisé—un nombre illimité d'actions ordinaires		
			Émis et entièrement libéré— 8 actions.....	8 000	8 000
				<u>8 000</u>	<u>8 000</u>
	<u>2 145 417</u>	<u>2 171 788</u>		<u>2 145 417</u>	<u>2 171 788</u>

Approuvé par le conseil d'administration :

le président et administrateur,
MICHEL FOURNIER

administrateur,
ERMAN J. COCCI





ANNEXE 1—Suite

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—Suite

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Revenus		
Péages	2 601 737	2 721 789
Locations	118 628	111 651
Intérêts	20 270	29 951
Divers	54 762	51 844
	<u>2 795 397</u>	<u>2 915 235</u>
Dépenses		
Entretien	1 236 518	1 172 168
Perception des péages	572 774	591 034
Administration	454 123	449 806
Amortissement des immobilisations et réparations importantes reportées	279 501	295 069
Intérêt sur les sommes à payer aux coentrepreneurs (note 7)	60 216	96 592
	<u>2 603 132</u>	<u>2 604 669</u>
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	<u>192 265</u>	<u>310 566</u>
Répartition de l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice selon l'entente de coentreprise (note 7)		
Saint Lawrence Seaway Development Corporation	96 133	155 283
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	96 132	155 283
Répartition totale	<u>192 265</u>	<u>310 566</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Encaisse provenant des opérations		
Excédent des revenus sur les dépenses avant la distribution aux coentrepreneurs	192 265	310 566
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	26 434	30 883
Amortissement des immobilisations et des réparations importantes reportées	279 501	295 069
	<u>498 200</u>	<u>636 518</u>
Variations des éléments du fonds de roulement autres que l'encaisse et les placements à court terme et les sommes à payer aux coentrepreneurs	154 300	(23 645)
Paiement d'indemnités de cessation d'emploi	(6 164)	(27 866)
Fonds générés par l'exploitation	<u>646 336</u>	<u>585 007</u>
Activités de financement		
Paiements aux coentrepreneurs, déduction faite des intérêts crédités ...	(254 861)	(744 199)
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations	(48 257)	(38 919)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	343 218	(198 111)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	251 551	449 662
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u>594 769</u>	<u>251 551</u>





ANNEXE 1—Suite

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Pouvoirs et activités

La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée (CPIVM ou la coentreprise) est un mandataire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL) et de son homologue américaine la Saint Lawrence Seaway Development Corporation (SLSDC).

La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée a été constituée en 1962 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*, et continuée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est assujettie à la *Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent*. Toutes les actions de La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée sont détenues par l'AVMSL, ce qui en fait sa filiale en propriété exclusive aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les actions de l'AVMSL dans La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée représentent son placement de 50 % dans la coentreprise. Le placement de 50 % de la SLSDC dans la coentreprise est représenté par les débentures à payer. Les décisions stratégiques portant sur l'exploitation, les investissements et le financement doivent être approuvées par le conseil d'administration, qui est composé d'un nombre égal de représentants de chacun des deux coentrepreneurs.

Le but de cette coentreprise est d'exploiter et de gérer le pont international reliant Cornwall (Ontario) et Rooseveltown (New York), en accord avec l'entente de coentreprise conclue en septembre 1957. Le pont comprend deux sections principales, la travée du chenal nord et la travée du chenal sud. L'exploitation comprend la perception de péages.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici une récapitulation des conventions comptables importantes :

Excédent des revenus sur les dépenses

L'excédent des revenus sur les dépenses est réparti selon les modalités prévues dans l'entente de coentreprise, tel qu'il est décrit à la note 7 aux états financiers. L'excédent des revenus sur les dépenses est la somme amassée pour le compte de l'AVMSL et la SLSDC et ne constitue pas un profit pour la coentreprise.

Conversion de devises

Les opérations conclues en monnaie étrangère, principalement les péages perçus en dollars américains, sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. Ces immobilisations comprennent des biens mobiliers et des biens détachables acquis pour l'exploitation du pont. Le coût de la travée du chenal nord est comptabilisé aux livres de l'AVMSL. Le coût de la travée du chenal sud est comptabilisé aux livres de l'AVMSL (32 %) et de la SLSDC (68 %).

Le coût des travaux d'amélioration effectués sur la travée du chenal nord pour maintenir l'efficacité des opérations et pour assurer la fiabilité sont inscrits dans les comptes de la coentreprise. Le coût des améliorations est capitalisé lorsqu'elles augmentent le potentiel de service de l'actif. La responsabilité financière pour les réparations majeures et les améliorations à la travée du chenal sud incombe directement aux deux coentrepreneurs et, par conséquent, ces coûts ne sont pas comptabilisés à titre de dépenses en immobilisations ou comme charges dans les états financiers.

L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations et calculé selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants :

Matériel roulant	10 % et 20 %
Matériel d'entretien	10 % à 20 %
Matériel de bureau et pour la perception des péages	10 % à 20 %
Bâtiments	5 % à 10 %
Matériel de pont	5 %
Travaux de réfection	4,8 % à 10 %

Réparations importantes reportées

Les réparations importantes reportées sont inscrites au prix coûtant. Les montants sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 10 ans.

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités de cessation d'emploi en conformité avec les conditions d'emploi. L'élément de passif pour ces indemnités est inscrit aux comptes lorsque les droits aux indemnités sont acquis par les employés. Les indemnités de cessation d'emploi correspondent à une semaine de salaire pour chaque année de service (maximum de 28 semaines) ou à 75 % des jours de congés de maladie accumulés par l'employé, selon que l'un est plus élevé que l'autre.





ANNEXE 1—Suite

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1997—Suite

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique que gère le gouvernement du Canada. Tant l'employé que la coentreprise doivent verser des cotisations au Régime. Ces cotisations représentent le passif total de la coentreprise découlant du régime de retraite et elles sont comptabilisées au moment où elles sont versées. Selon les lois actuelles, la coentreprise n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Revenu reporté

Le revenu provenant de la vente de billets de péage est reporté jusqu'au moment de leur retrait au cours de la période de deux ans suivant le mois de la vente. Les argents reçus ayant trait aux billets de péage qui n'ont toujours pas été retirés au cours de cette période de deux ans, sont comptabilisés à titre de revenu de péage.

3. Encaisse et placements à court terme

Dans le cours normal de ses activités, la coentreprise investit ses excédents de fonds temporaires dans des dépôts à court terme dans des établissements financiers canadiens. Au 31 décembre 1997, la coentreprise avait des placements de 249 618 \$ en dépôts à court terme et en bons du Trésor du Canada (aucun en 1996). Le taux de rendement des placements à court terme a varié de 3,1 % à 4,0 % (de 3,3 % à 7,0 % en 1996). La coentreprise accumule aussi des intérêts au taux préférentiel moins 2,5 % sur l'argent qu'elle a en banque lorsque le solde mensuel excède 100 000 \$. Le montant donné dans les états financiers représente approximativement leur juste valeur.

4. Débiteurs, créditeurs et charges à payer

Les montants sont encourus dans le cours normal des activités. Ils sont habituellement à recevoir ou à payer en-deçà d'un mois et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun équivaut approximativement à sa juste valeur.

5. Immobilisations

	1997			1996		
	Au prix coûtant	Amortissement cumulé	Net	Au prix coûtant	Amortissement cumulé	Net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Matériel roulant.....	193 631	182 003	11 628	193 631	173 757	19 874
Matériel d'entretien.....	303 362	197 158	106 204	299 798	173 750	126 048
Matériel de bureau et pour la perception des péages.....	556 764	450 049	106 715	512 071	400 864	111 207
Bâtiments.....	68 815	22 787	46 028	68 815	19 719	49 096
Matériel de pont.....	40 007	22 004	18 003	40 007	20 004	20 003
Travaux de réfection.....	97 834	34 662	63 172	97 834	29 710	68 124
	<u>1 260 413</u>	<u>908 663</u>	<u>351 750</u>	<u>1 212 156</u>	<u>817 804</u>	<u>394 352</u>





ANNEXE 1—Suite

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DU 31 DÉCEMBRE 1997—Suite

6. Réparations importantes reportées

Les réparations importantes reportées représentent le coût d'un projet de réhabilitation important achevé en 1995. Ce projet visait à assurer la fiabilité de la travée du chenal nord au cours des années à venir.

	1997	1996
	\$	\$
Coût	1 886 413	1 886 413
Amortissement cumulé.....	748 114	559 472
Valeur comptable nette	1 138 299	1 326 941

7. Sommes à payer aux coentrepreneurs

En vertu de l'entente de coentreprise, l'excédent annuel des revenus sur les dépenses au cours des années devait être premièrement attribué à l'AVMSL à titre de redevance pour l'utilisation du pont afin de lui rembourser, avec intérêts, le coût de construction de la travée du chenal nord. À la fin de 1993, un montant cumulé de 11 109 347 \$ avait été attribué à l'AVMSL à ce titre; ce montant correspond au paiement complet dû avec intérêts. En conséquence, depuis lors, l'excédent annuel des revenus sur les dépenses de la coentreprise est réparti également entre l'AVMSL et la SLSDC.

Les sommes à payer à l'AVMSL et à la SLSDC sont comme suit :

	AVMSL		SLSDC		Total	
	1997	1996	1997	1996	1997	1996
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice.....	1 366 867	1 592 582	233 148	441 066	1 600 015	2 033 648
Intérêts crédités.....	50 784	75 173	9 432	21 419	60 216	96 592
Répartition de l'excédent des revenus sur les dépenses.....	96 132	155 283	96 133	155 283	192 265	310 566
	1 513 783	1 823 038	338 713	617 768	1 852 496	2 440 806
Versements au cours de l'exercice						
—remise partielle de l'excédent des revenus sur les dépenses des exercices antérieurs.....	200 000	200 000			200 000	200 000
—intérêts	50 784	75 173			50 784	75 173
—travaux effectués pour l'AVMSL et la SLSDC sur la travée du chenal sud*	20 574	180 998	43 719	384 620	64 293	565 618
	271 358	456 171	43 719	384 620	315 077	840 791
Sommes à payer à la fin de l'exercice	1 242 425	1 366 867	294 994	233 148	1 537 419	1 600 015
Portion à long terme	906 477	1 161 917	294 994	233 148	1 201 471	1 395 065
Portion à court terme.....	335 948	204 950			335 948	204 950

* Ce sont l'AVMSL et la SLSDC qui doivent assumer les coûts des principales réfections ou des améliorations engagés pour assurer la fiabilité de la travée du chenal sud selon un ratio de 32 % et 68 % respectivement.





ANNEXE 1—Fin

LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE (une coentreprise)—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

La portion à long terme des sommes à payer s'élève à 1 201 471 \$ et représente la quote-part de chaque coentrepreneur des coûts de financement des réparations importantes reportées et des travaux de réfection. La somme totale à verser à la SLSDC est présentement inférieure à ce que sa quote-part devrait être. L'AVMSL couvre l'écart. La portion à long terme due à la SLSDC augmentera au cours des exercices futurs d'un montant équivalent à sa quote-part de l'excédent des revenus sur les dépenses, jusqu'à ce qu'elle soit équivalente à sa quote-part du solde non amorti des réparations importantes reportées.

Les sommes à payer à l'AVMSL et à la SLSDC seront versées lorsque des fonds seront disponibles. Des intérêts calculés au taux moyen des bons du Trésor d'un an sont crédités sur les soldes à long terme. De même, des intérêts sont calculés au taux moyen des bons du Trésor de trois mois sur les soldes à court terme.

8. Débentures à payer

Ces débentures, qui viennent à échéance le 31 décembre 2012, ne portent pas intérêt et sont remboursables à la SLSDC.

9. Utilisation du pont

La coentreprise, avec l'approbation de l'Office national des transports du Canada, continue d'offrir gratuitement l'utilisation du système de pont à certains Indiens d'Amérique du Nord. Ce groupe représente une partie importante de la circulation sur le pont.

10. Opérations entre apparentés

Les dépenses incluent des services de soutien administratif et certains services de génie fournis par l'AVMSL. Les services de soutien administratif totalisaient 66 634 \$ en 1997 (66 955 \$ en 1996). Les frais pour les services de génie se sont élevés à 32 159 \$ en 1997 (42 812 \$ en 1996). La coentreprise effectue diverses autres opérations avec le gouvernement du Canada, ses organismes et d'autres sociétés d'État dans le cours normal des affaires.





ANNEXE 2

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel sont du ressort de la direction de la Société.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et ils comprennent nécessairement certaines estimations fondées sur le meilleur jugement de la direction. Les renseignements qui paraissent ailleurs dans le rapport annuel correspondent, le cas échéant, à ceux que fournissent les états financiers.

Pour s'acquitter de cette responsabilité et assurer l'intégrité et la fiabilité des états financiers, la Société maintient un système de contrôle interne, de politiques et de procédures, destiné à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont bien protégés et que les transactions et les résultats sont enregistrés comme il se doit.

Le système de contrôle s'appuie sur une vérification qui consiste en des examens périodiques de différents aspects des opérations de la Société. Le vérificateur externe a libre accès auprès des administrateurs à qui incombe la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle suffisants et la qualité de la préparation des états financiers.

Il appartient au Vérificateur général du Canada d'examiner les états financiers et de faire rapport.

le directeur général,
Glen P. Carlin

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au 31 mars 1998 et les états des résultats, du déficit, du capital d'apport et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 24 avril 1998





ANNEXE 2—*Suite*

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—*Suite*

BILAN AU 31 MARS

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse et dépôts à terme	2 998 975	2 880 516	Créditeurs	4 318 576	2 955 061
Débiteurs	712 276	269 622	Montant dû à la société mère.....	70 637	116 041
Montant à recevoir du Canada	4 082 475	3 380 335	Revenus perçus d'avance	212 997	267 855
	<u>7 793 726</u>	<u>6 530 473</u>		<u>4 602 210</u>	<u>3 338 957</u>
Immobilisations			À long terme		
Terrains	3 678 846	3 678 846	Provision pour prestations de cessation d'emploi	<u>376 369</u>	<u>347 695</u>
Ponts.....	73 321 602	73 321 602		<u>4 978 579</u>	<u>3 686 652</u>
Véhicules et équipement.....	1 321 640	1 305 513			
	<u>78 322 088</u>	<u>78 305 961</u>	Engagements et éventualités (notes 5 et 6)		
Moins : amortissement cumulé	69 719 733	68 582 777			
	<u>8 602 355</u>	<u>9 723 184</u>			
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions		
			Autorisé – 50 actions sans valeur nominale		
			Émis et entièrement libéré—1 action	100	100
			Capital d'apport.....	33 621 904	33 605 777
			Déficit.....	(22 204 502)	(21 038 872)
				<u>11 417 502</u>	<u>12 567 005</u>
	<u>16 396 081</u>	<u>16 253 657</u>		<u>16 396 081</u>	<u>16 253 657</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
MICHEL FOURNIER

administrateur,
CLÉMENT CÔTÉ





ANNEXE 2—Suite

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	Pont Jacques- Cartier	Pont Champlain	Total	
			1998	1997
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Baux et permis.....	252 481	207 775	460 256	478 338
Intérêts.....	50 498	50 498	100 996	124 640
Autres sources	56 705	119 668	176 373	207 069
	359 684	377 941	737 625	810 047
Dépenses				
Entretien.....	8 964 271	15 663 041	24 627 312	22 901 152
Fonctionnement.....	1 187 897	2 331 115	3 519 012	3 470 066
Administration.....	838 424	1 460 774	2 299 198	1 982 484
Amortissement	87 592	1 049 364	1 136 956	1 188 633
	11 078 184	20 504 294	31 582 478	29 542 335

Remboursement de la TPS et TVQ relatifs aux exercices 1993 à 1997 (note 4)	1 260 388	2 949 971	4 210 359	
Perte avant impôt sur les grandes sociétés	9 458 112	17 176 382	26 634 494	28 732 288
Impôt sur les grandes sociétés.....	3 881	3 881	7 762	9 978
Perte nette pour l'exercice	9 461 993	17 180 263	26 642 256	28 742 266

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Solde au début de l'exercice.....	21 038 872	19 859 448
Perte nette pour l'exercice.....	26 642 256	28 742 266
	47 681 128	48 601 714
Crédit parlementaire pour financer l'excédent des dépenses sur les revenus d'exploitation	25 476 626	27 562 842
Solde à la fin de l'exercice	22 204 502	21 038 872

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	33 605 777	33 383 335
Crédit parlementaire pour financer l'acquisition nette d'immobilisations	16 127	222 442
Solde à la fin de l'exercice.....	33 621 904	33 605 777

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'exercice.....	(26 642 256)	(28 742 266)
Éléments hors-caisse		
Amortissement.....	1 136 956	1 188 633
Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi.....	28 674	(9 209)
	(25 476 626)	(27 562 842)
Variation des éléments hors-caisse du fonds de roulement.....	820 599	400 040
	(24 656 027)	(27 162 802)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(16 127)	(226 772)
Produit de l'aliénation d'immobilisations.....		4 330
	(16 127)	(222 442)
Activités de financement		
Crédit parlementaire.....	25 492 753	27 785 284
Liquidités		
Augmentation pour l'exercice	820 599	400 040
Solde au début de l'exercice.....	6 260 851	5 860 811
Solde à la fin de l'exercice (*).....	7 081 450	6 260 851
(*) Encaisse et dépôts à terme		
Montant à recevoir du Canada	2 998 975	2 880 516
	4 082 475	3 380 335
	7 081 450	6 260 851
Situation du fonds de roulement à la fin de l'exercice		
Actif à court terme	7 793 726	6 530 473
Passif à court terme	4 602 210	3 338 957
	3 191 516	3 191 516

Voir les notes complémentaires aux états financiers.



ANNEXE 2—Suite

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1998

1. Statut et activités

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est une filiale en propriété exclusive de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, laquelle est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

En octobre 1997, le gouvernement a présenté le projet de loi C-9, la *Loi Maritime du Canada*, qui prévoit, entre autres, la commercialisation des opérations de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le projet de loi est toujours à l'étude par le Sénat. Toutes les implications de ce projet de loi sur Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée n'ont pas été déterminées à ce jour.

La société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

La société a la responsabilité depuis le 1^{er} décembre 1978 de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure, situés dans la région de Montréal.

2. Conventions comptables importantes

a) Crédit parlementaire

Le montant du crédit parlementaire utilisé à combler l'excédent des dépenses sur les revenus relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier et Champlain est présenté à l'état du déficit. À ce titre, les dépenses d'exploitation ne comprennent pas l'amortissement et la variation de la provision pour prestations de cessation d'emploi ainsi que les gains ou pertes sur l'aliénation d'immobilisations.

Le montant du crédit parlementaire utilisé à financer l'acquisition d'immobilisations, déduction faite de tout produit d'aliénation, est comptabilisé au capital d'apport.

Tout solde du crédit parlementaire non perçu à la fin de l'exercice est présenté comme montant à recevoir du Canada. Tout crédit parlementaire perçu en sus des besoins est inscrit comme montant dû au Canada. La politique de la société à cet égard est de rembourser ce montant au cours de l'exercice suivant.

b) Immobilisations

Les immobilisations prises en charge le 1^{er} décembre 1978 furent comptabilisées à leur valeur comptable dans les livres du Conseil des ports nationaux (maintenant la Société canadienne des ports) de qui la société les a obtenues, avec la contrepartie au capital d'apport. Les immobilisations acquises subséquemment sont comptabilisées au prix coûtant.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée économique prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Pont Jacques Cartier	4,8 %
Pont Champlain	2,5 %
Véhicules et équipement	10 % et 20 %
Logiciels	100 %

Le coût de la section de l'autoroute Bonaventure dont elle a la charge ainsi que le coût initial du pont Jacques-Cartier sont complètement amortis.

Le coût des travaux majeurs de réfection est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont exécutés.

c) Revenus perçus d'avance

Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme revenus perçus d'avance.

d) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi telles que le prévoient leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées.

e) Régime de retraite

Tous les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la société partagent également le coût du régime. Cette contribution représente la responsabilité totale de la société. Les contributions, pour services courants et pour services antérieurs admissibles, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. Le mode de paiement des contributions pour services antérieurs est déterminé en fonction des conditions de rachat en vigueur, généralement sur le nombre d'années de service qu'il reste aux employés avant leur retraite.





ANNEXE 2—Suite

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1998—Suite

- f) Dépenses—Autoroute Bonaventure
- Les dépenses engagées en regard de la section de l'autoroute Bonaventure dont la société a la charge sont comprises avec celles du pont Champlain.
- g) Impôt sur les bénéfiques
- À titre de société d'État fédérale, la société n'est pas assujettie à l'impôt provincial sur les bénéfiques. Par contre, elle est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale du fait que sa société mère y est assujettie en vertu d'un règlement à cette fin. De ce fait, la société est assujettie à l'impôt sur les grandes sociétés.
- h) Incertitude relative à la mesure
- La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les revenus et les dépenses déclarés pendant l'exercice visé. Les indemnités de cessation d'emploi, les frais courus reliés aux travaux majeurs de réfection, de même que les estimations reliées aux réclamations de fournisseurs sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.
3. Opérations entre apparentés
- La société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. La société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les principales opérations entre apparentés engagées par la société se résument à des services administratifs et d'ingénierie que celle-ci a reçu de sa société mère pour un montant de 364 019 \$ (496 595 \$ en 1997).
4. Remboursement de la TPS et TVQ relatifs aux exercices 1993 à 1997
- Durant l'exercice, le ministère du Revenu du Québec a convenu d'accorder à la société le statut particulier qu'elle réclamait depuis 1993. Grâce à ce statut, la société s'est vue accorder des remboursements équivalents à 57 % de la taxe sur les produits et services (TPS) et de 40 % sur la taxe de vente du Québec (TVQ), pour la période de septembre 1993 à mars 1997.
- Cette décision du ministère du Revenu met un terme à une éventualité pour la société de rembourser les sommes reçues depuis la mise en vigueur de la TPS et de la TVQ jusqu'à août 1993, qui totalisaient 3,5 millions de dollars.
- Les remboursements de TPS de l'exercice en cours sont présentés en réduction des dépenses d'entretien. Ce genre de remboursement pour la TVQ a été aboli en janvier 1997.
5. Engagements
- a) Services de fonctionnement
- Le montant minimum qui sera versé au cours des prochains exercices en vertu d'une entente pour services de police qui se termine le 30 juin 1999 s'établit à 3,3 millions de dollars sur une base annuelle.
- b) Fournisseurs
- Les engagements contractuels envers des fournisseurs se chiffraient à environ 1,6 million de dollars au 31 mars 1998.
6. Éventualités
- a) Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la société, dont certaines demandent des dédommagements pécuniaires importants qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les litiges sont sujets à bien des incertitudes, et le résultat de chaque affaire n'est pas prévisible. Une provision pour ces dépenses a été établie d'après les meilleures estimations faites par la direction. Il est raisonnable de penser que la société aura à régler certaines de ces demandes pour des montants dépassant les provisions établies à court terme.





ANNEXE 2—Fin

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1998—Fin

- b) Une décontamination de certaines propriétés de la société pourrait s'avérer nécessaire. Jusqu'à présent, la société n'a pas été en mesure de déterminer tous les coûts s'y rapportant, n'ayant pas évalué l'état de contamination de toutes ses propriétés. Les coûts relatifs aux évaluations environnementales et aux travaux de décontamination nécessaires sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la société effectue ces travaux.

7. Travaux majeurs de réfection

Dans le cadre de son programme de maintenir les ponts et l'autoroute en bon état de manière à protéger le public et le système routier durant toute la vie utile de ses installations, la société doit exécuter des travaux majeurs sur le tablier du pont Jacques-Cartier. Basé sur des études d'ingénierie et sur les résultats d'un projet pilote entrepris en 1997-1998, la société a présenté pour l'approbation du Conseil du Trésor un projet clés en main échelonné sur deux ans pour le remplacement du tablier au moyen de dalles en béton préfabriquées. Le contrat principal de construction devrait être accordé en 1999 en débutant avec la fabrication des unités du tablier. Les travaux de remplacement du tablier devraient débiter sur le pont au printemps 2000 et se terminer à l'automne 2001. Le coût du projet est estimé à 121 000 000 \$ exclusion faite des coûts connexes de gestion de projet qui s'élèveraient à approximativement 2 700 000 \$.

8. Juste valeur des instruments financiers

Les opérations relatives à l'encaisse, aux dépôts à terme, aux débiteurs, au montant à recevoir du Canada, aux crédateurs et au montant dû à la société mère sont effectués dans le cours normal des activités. La valeur aux livres de chacun de ces postes se rapproche de leur juste valeur car leur échéance respective est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs; par conséquent, le risque de crédit est faible.





ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LTÉE

RAPPORT DE LA DIRECTION

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée est chargée d'assurer la préparation, l'intégrité et la présentation équitable des états financiers et d'autres informations contenues dans le rapport annuel. Cette responsabilité comprend la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de bon jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables et précises, conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels doivent être appliqués de façon conséquente et selon les circonstances. L'information financière fournie ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux renseignements contenus dans les états financiers.

L'Administration a pour politique de maintenir des systèmes de contrôle interne de la comptabilité et de l'administration qui soient de haute qualité et qui comportent des coûts raisonnables. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir un degré raisonnable de certitude en ce qui concerne non seulement la précision et la fiabilité des dossiers financiers mais aussi la comptabilisation et la protection adéquates des biens de la société. Le conseil d'administration, qui est aussi le comité de vérification, est composé de directeurs qui ne sont pas des employés de la société, à l'exception de deux pilotes. Le conseil d'administration est chargé de surveiller les systèmes de contrôle interne de la comptabilité et de l'administration.

Le vérificateur externe, soit le vérificateur général du Canada, qui est nommé au poste de vérificateur en vertu de la *Loi sur le pilotage*, a effectué la vérification des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Dans son rapport, il décrit la nature de la vérification et exprime son opinion sur les états financiers de la société.

le président et directeur général,
R. G. Armstrong

le secrétaire et trésorier,
R. F. Lemire

Cornwall, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée au 31 décembre 1997 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de l'Administration.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 30 janvier 1998





BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse et dépôts à court terme (note 3).....	6 287 763	5 378 459	Salaires et avantages sociaux courus	3 356 760	3 727 838
Débiteurs (note 4)	2 404 571	2 601 714	Autres créditeurs et frais courus	303 735	229 116
	8 692 334	7 980 173	Prestations de cessation d'emploi courues ...	111 173	236 366
À long terme				3 771 668	4 193 320
Placements réservés (note 3)	2 400 844	2 450 842	À long terme		
Immobilisations (note 5)	170 141	58 097	Prestations de cessation d'emploi courues ...	2 264 085	2 278 244
				6 035 753	6 471 564
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions		
			Autorisé - 50 actions		
			Émis et versé en entier - 15 actions	1 500	1 500
			Capital d'apport	82 074	82 074
			Bénéfices non répartis	5 143 992	3 933 974
				5 227 566	4 017 548
	11 263 319	10 489 112		11 263 319	10 489 112

Engagements (note 6).

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
R. G. ARMSTRONG

administrateur,
FRANCIS C. NICOL





ÉTAT DES RÉSULTATS
ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Revenus		
Droits de pilotage	12 669 576	12 329 885
Intérêt et autres revenus	301 208	329 397
Gain (perte) actuariel au titre de l'assurance-vie	76 162	(75 000)
Revenus de répartition et de bateaux-pilotes	72 864	75 102
	<u>13 119 810</u>	<u>12 659 384</u>
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux des pilotes	8 670 334	8 681 799
Transport et déplacements	978 506	946 183
Salaires et avantages sociaux— personnel opérationnel	612 696	591 695
Services de bateaux-pilotes (note 7)	407 453	382 229
Salaires et avantages sociaux— personnel administratif	354 046	331 224
Prestations de cessation d'emploi	254 317	229 112
Services professionnels et spéciaux	151 239	132 797
Frais de formation des pilotes	81 691	16 430
Services publics, fournitures et approvisionnements	77 873	86 133
Communications	77 367	70 851
Location	59 556	49 460
Amortissement	56 643	25 984
Achat de services de répartition	50 426	43 087
Prestations aux employés à la retraite	36 647	35 295
Primes d'encouragement à la retraite	22 500	
Réparations et entretien	18 498	21 369
	<u>11 909 792</u>	<u>11 643 648</u>
Bénéfice net pour l'exercice	1 210 018	1 015 736
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	3 933 974	2 918 238
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	5 143 992	3 933 974

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Encaisse en provenance des (utilisée pour)		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	1 210 018	1 015 736
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour les prestations de cessation d'emploi	254 317	229 112
Amortissement	56 643	25 984
Variation nette des composantes du fonds de roulement autres que l'encaisse et les dépôts à court terme	(99 316)	809 957
Versements de prestations de cessation d'emploi	(393 669)	(207 923)
	<u>1 027 993</u>	<u>1 872 866</u>
Activités d'investissement		
Financement des prestations de cessation d'emploi (note 3)	49 998	306 649
Augmentation des immobilisations	(168 687)	(12 328)
	<u>(118 689)</u>	<u>294 321</u>
Augmentation de l'encaisse	909 304	2 167 187
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	5 378 459	3 211 272
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice	6 287 763	5 378 459





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée a été créée en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a été constituée en tant que société à responsabilité limitée en mai 1972 et elle poursuit ses opérations aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'Administration est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de cette loi. L'Administration est une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent mais est considérée comme une société mère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration a pour objectifs d'établir, exploiter, entretenir et administrer un service de pilotage efficace et sûr à l'intérieur d'un secteur précis des eaux canadiennes. La Loi stipule que les droits de pilotage doivent être équitables, raisonnables et suffisants et que, de pair avec tout revenu d'autres provenances, ils doivent permettre à l'Administration de s'autofinancer.

L'Administration est dispensée de tout impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme sont comptabilisés au prix coûtant.

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire et il est fondé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et matériel	de 5 à 10 ans
Matériel informatique	5 ans

Régime de retraite

Le Régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, s'adresse à tous les employés. À la fois les employés et l'Administration doivent y contribuer. Les cotisations au titre des services courants sont imputées aux dépenses de l'exercice en cours. Les cotisations pour les services passés sont imputées aux dépenses lorsqu'elles sont versées. Selon les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à certaines prestations lors de leur cessation d'emploi, comme le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Cet élément de passif est inscrit aux comptes au fur et à mesure que les prestations sont gagnées par les employés. La portion à court terme de ce passif ne représente que les prestations de cessation d'emploi courues pour les employés qui ont fait part de leur intention de quitter leur emploi au cours du prochain exercice.

Régime d'assurance-vie des employés

L'Administration fournit à ses employés un régime d'assurance-vie. Les excédents et les insuffisances du régime sont inscrits à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont déterminés.

Prestations aux employés à la retraite

L'Administration contribue à des prestations médicales et à un régime d'assurance-vie en faveur des employés à la retraite qui ont fait le choix. La dépense est comptabilisée dans l'exercice où elle est engagée.

3. Dépôts à court terme et placements réservés

L'Administration investit dans des dépôts à court terme, des bons du Trésor et des obligations fédérales et provinciales. Au 31 décembre 1997, le rendement de ces placements varie entre 3,11 % et 5,83 % (2,50 % et 5,83 % en 1996). Les dates d'échéance de ceux-ci varient entre 1998 et 2000. La juste valeur marchande de ces placements au 31 décembre 1997 correspond approximativement à la valeur comptable nette.

L'Administration a mis à part certains placements afin de pourvoir au financement des prestations de cessation d'emploi. Ces placements sont présentés à titre de placements réservés :

	1997	1996
	\$	\$
Obligations avec un rendement variant entre 4 % et 5,50 % et échéant entre 1999 et 2000 (1996 : rendement variant entre 4 % et 5,83 % , échéant en 1998 et 1999).....	2 400 844	2 450 842

4. Débiteurs

Les débiteurs proviennent de services de pilotage rendus dans le cours normal des affaires. Ils sont recouvrables dans les trente jours et ne portent pas intérêt. La juste valeur correspond approximativement à la valeur comptable.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

5. Immobilisations

	1997			1996		
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Bâtiments.....	63 642	63 641	1	63 642	63 641	1
Mobilier et matériel.....	219 735	204 006	15 729	207 348	179 246	28 102
Matériel Informatique.....	197 415	43 004	154 411	41 115	11 121	29 994
	<u>480 792</u>	<u>310 651</u>	<u>170 141</u>	<u>312 105</u>	<u>254 008</u>	<u>58 097</u>

6. Engagements

L'Administration a un bail avec l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour la location de locaux à bureau. Les montants futurs minimums à verser annuellement en loyers sont les suivants :

	\$
1998.....	49 287
1999.....	4 298
	<u>53 585</u>

De plus, l'Administration a des engagements contractuels d'environ 390 000 \$ pour les services de transport par bateaux-pilotes pour les deux prochains exercices. On a aussi fait un appel d'offres pour des services de transport de surface pour les deux prochains exercices. Les dépenses pour les services faisant l'objet d'appels d'offres étaient d'environ 250 000 \$ en 1997.

7. Affectations et services de transport par bateaux-pilotes aux pilotes américains de la circonscription n° 1

L'Administration fournit sans frais tous les services de répartition et de transport par bateaux-pilotes à Port Weller aux pilotes américains de la circonscription n° 1 et l'association des pilotes américains fournit sans frais des services de transport par bateaux-pilotes à Cape Vincent, dans l'état de New York.

8. Opérations entre apparentés

L'Administration est apparentée sur le plan de la propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

9. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1996 ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 1997.





ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

EXPOSÉ DES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

La direction de l'Administration est chargée de s'acquitter des fonctions que le conseil d'administration lui confie. Ces dernières comprennent la préparation du rapport annuel et la production de son contenu, notamment les états financiers. Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Ces états contiennent également des estimations fondées sur le bon jugement des membres de la direction et sur l'expérience qu'ils ont acquise.

La direction veille à la tenue de livres et de registres ainsi qu'à l'utilisation de contrôles financiers, de contrôles de gestion, de systèmes d'information connexes et de méthodes de gestion conçus pour lui permettre d'obtenir la certitude raisonnable qu'il y a production, en temps opportun, d'information financière fiable et précise, qu'il y a protection et contrôle de ses éléments d'actif, qu'il y a respect, au niveau de ses opérations, de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de ses règlements, de la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et des règlements administratifs de l'Administration ainsi que de toute directive qui lui est donnée, qu'il y a gestion économique et efficiente de ses ressources et que ses activités sont menées de manière efficace.

Le vérificateur général du Canada effectue, en toute indépendance et en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues, la vérification des états financiers de l'Administration.

Le conseil d'administration veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la communication de l'information financière et aux contrôles internes, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, formé de trois administrateurs qui ne sont pas employés par l'Administration. Le comité de vérification s'acquitte des tâches que lui confie le conseil d'administration et a des rencontres régulières avec la direction et le vérificateur général du Canada. Ce dernier peut communiquer avec le comité chaque fois qu'il le juge utile.

président,
Jean-Claude Michaud

trésorier,
Yvon Martel

Montréal, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORT

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage des Laurentides au 31 décembre 1997 et les états des résultats, du capital d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 9 février 1998





BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Débiteurs	7 410 012	8 099 840	Dette bancaire	571 389	3 305 818
	7 410 012	8 099 840	Tranche des emprunts bancaires		
Immobilisations (note 5).....	3 181 500	3 420 120	échéant à moins de un an (note 6)	548 497	94 090
			Créditeurs	7 208 019	6 743 117
				8 327 905	10 143 025
			À long terme		
			Provision pour prestations de cessation		
			d'emploi	705 598	724 000
			Emprunts bancaires (note 6).....	4 015 446	2 276 035
				4 721 044	3 000 035
				13 048 949	13 143 060
			Éventualités (note 7)		
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport.....	2 479 154	2 479 154
			Déficit.....	(4 936 591)	(4 102 254)
				(2 457 437)	(1 623 100)
				10 591 512	11 519 960
	10 591 512	11 519 960		10 591 512	11 519 960

Approuvé par l'Administration :

le président,
JEAN-CLAUDE MICHAUD

un membre,
PAUL-ANDRÉ MICHAUD





ÉTATS DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Revenus		
Droits de pilotage	38 095 969	35 942 272
Intérêts et autres revenus	89 313	76 388
	<u>38 185 282</u>	<u>36 018 660</u>
Dépenses		
Honoraires, salaires et avantages des pilotes	31 946 066	31 957 728
Coût d'exploitation des bateaux-pilotes (note 6)	4 081 134	4 033 788
Salaires et avantages du personnel	1 721 381	1 643 994
Services professionnels et indemnités des membres	495 217	543 069
Loyers	189 276	186 154
Frais financiers	173 363	48 328
Services d'utilité publique, fournitures et approvisionnements	109 824	108 897
Communications	100 123	103 768
Transports, déplacements et frais d'accueil	74 123	63 716
Entretien	28 210	38 542
Autres dépenses	100 902	118 206
	<u>39 019 619</u>	<u>38 846 190</u>
Perte nette pour l'exercice	834 337	2 827 530

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 479 154	1 748 814
Crédit parlementaire pour financer l'acquisition des immobilisations de l'exercice précédent (note 4)		730 340
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 479 154</u>	<u>2 479 154</u>

ÉTAT DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	4 102 254	1 274 724
Perte nette pour l'exercice	834 337	2 827 530
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 936 591</u>	<u>4 102 254</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'exercice	(834 337)	(2 827 530)
Éléments hors-caisse		
Amortissement	311 183	318 008
Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi	(18 402)	44 000
	<u>(541 556)</u>	<u>(2 465 522)</u>
Diminution (augmentation) des débiteurs	689 828	(1 034 189)
Augmentation (diminution) des créditeurs	464 902	(978 239)
	<u>613 174</u>	<u>(4 477 950)</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(72 563)	(517 842)
Activités de financement		
Crédit parlementaire		730 340
Emprunt bancaire	2 500 000	629 860
Remboursement sur emprunts bancaires	(306 182)	(29 875)
	<u>2 193 818</u>	<u>1 330 325</u>
Dette bancaire		
Augmentation (diminution) de l'encaisse de l'exercice	2 734 429	(3 665 467)
Solde au début de l'exercice	(3 305 818)	359 649
Solde à la fin de l'exercice	<u>(571 389)</u>	<u>(3 305 818)</u>





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Statut et activités

L'Administration de pilotage des Laurentides, constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*, a pour mission de mettre sur pied, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer, pour la sécurité de la navigation, un service de pilotage efficace dans certaines eaux canadiennes sises dans la province de Québec et certaines eaux limitrophes. La loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables et tenir compte du fait que l'Administration devra en tirer un revenu qui, avec tout revenu provenant d'autres sources, sera suffisant pour s'autofinancer.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Administration n'est pas un agent de sa Majesté et elle est exemptée de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Administration de pilotage des Laurentides ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-dessous.

Immobilisations

Les immobilisations obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration furent comptabilisées à la valeur qui leur a alors été attribuée. Les immobilisations achetées par la suite par l'Administration sont comptabilisées au prix coûtant.

L'amortissement des immobilisations est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, à des taux établis selon la durée estimative d'utilisation des biens.

Les durées utiles prévues pour chacune des principales catégories d'immobilisations pour le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Bâtiments	10 ans
Bateaux-pilotes	10 et 15 ans
Mobilier et agencement	10 ans
Matériel de communication	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Installations d'embarquement	15 et 20 ans
Améliorations à un quai	15 ans

Capital d'apport

La valeur attribuée aux immobilisations obtenues du Canada lors de la constitution de l'Administration et le coût net des immobilisations qui ont été financés par crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de capital d'apport.

Régime de retraite

Tous les employés participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et l'Administration partagent également le coût du régime. Cette contribution représente le total des obligations de l'Administration. Les contributions, pour services courants et pour services antérieurs admissibles, sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. Le mode de paiement des contributions pour services antérieurs est déterminé en fonction des conditions de rachat en vigueur, généralement sur le nombre d'années de service qu'il reste aux employés avant leur retraite.

D'après les lois actuelles, l'Administration n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi tel que le prévoient leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. De façon générale, les prestations équivalent à une semaine de salaire pour chaque année d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises par les employés.

3. Juste valeur des instruments financiers

Les transactions reliées aux débiteurs, à la dette bancaire et aux crédateurs sont encourues dans le cours normal des affaires. Les avances à taux variable consenties par la banque portent intérêt au taux de base canadien de celle-ci. La valeur aux livres de chacun de ces postes se rapprochent de leur juste valeur car leur échéance respective est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs, par conséquent le risque de crédit est faible.

Au 31 décembre 1997, la juste valeur des emprunts bancaires est estimée à 4 653 483 \$ (2 479 146 \$ au 31 décembre 1996) alors que la valeur aux livres est de 4 563 943 \$ (2 370 125 \$ au 31 décembre 1996). L'estimé est basé sur l'actualisation des versements futurs en capital au taux d'intérêt consenti pour des emprunts similaires.

4. Crédit parlementaire

En vertu de la nouvelle politique maritime nationale, l'Administration n'a plus recours aux crédits parlementaires. Par conséquent, le ministre des Finances a autorisé l'Administration à recourir à des emprunts bancaires pour se financer.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

5. Immobilisations

	1997			1996		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains.....	9 300		9 300	9 300		9 300
Bâtiments.....	57 572	31 612	25 960	57 572	29 814	27 758
Bateaux-pilotes.....	3 758 313	1 673 405	2 084 908	3 757 882	1 477 793	2 280 089
Mobilier et agencement.....	148 646	112 818	35 828	150 589	107 137	43 452
Matériel de communication.....	149 530	98 711	50 819	161 037	100 724	60 313
Matériel informatique.....	266 418	160 381	106 037	219 255	161 784	57 471
Installations d'embarquement.....	303 344	212 291	91 053	303 344	204 003	99 341
Améliorations à un quai.....	1 090 318	312 723	777 595	1 090 318	247 922	842 396
	5 783 441	2 601 941	3 181 500	5 749 297	2 329 177	3 420 120

L'amortissement pour l'exercice est de 311 183 \$
(318 008 \$ en 1996).

6. Emprunts bancaires

	1997	1996
	\$	\$
Emprunt pour financer l'acquisition d'un bateau- pilote échéant en 2001, portant intérêt au taux de 7,23 % dont les remboursements de capital sont calculés sur une base d'amortissement de 15 ans.	2 276 035	2 370 125
Emprunt pour financer le déficit de trésorerie de l'exercice 1996 échéant en 2002 et portant intérêt au taux de 7,10 %.	2 287 908	
	4 563 943	2 370 125
Moins : tranche échéant à moins de un an.....	548 497	94 090
	4 015 446	2 276 035

Au 31 décembre, les versements sur le capital de ces
emprunts au cours des prochains exercices s'établissent
comme suit :

	\$	\$
1997.....		94 090
1998.....	548 497	101 114
1999.....	588 874	108 672
2000.....	632 199	116 771
2001.....	2 502 716	1 949 478
2002.....	291 657	
	4 563 943	2 370 125

Les frais d'intérêts de 168 264 \$ (139 332 \$ en 1996)
afférents à l'emprunt bancaire pour le financement d'un
bateau-pilote sont comptabilisés au poste « coût
d'exploitation des bateaux-pilotes ».

7. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'Administration
est requérante ou défenderesse ou mise en cause dans des
réclamations ou poursuites en justice. La direction estime
que ces actions n'auront pas pour résultat d'engager de
façon importante la responsabilité financière de
l'Administration. Aucune provision n'a été prise en compte
à cet égard.

8. Engagements

Les engagements minimums exigibles en vertu d'un
contrat de location-exploitation pour la location de locaux
sont les suivants :

	\$
1998.....	154 506
1999.....	180 783
2000.....	186 039
2001.....	186 039
2002.....	186 039
2003-2004.....	216 987
	1 110 393

9. Opérations entre apparentés

L'Administration est apparentée en termes de propriété
commune à tous les ministères, organismes et sociétés
d'État créés par le gouvernement fédéral. L'Administration
s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours
normal de ses activités.





ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction de l'Administration est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans ces états financiers de même que de l'information connexe contenue dans le rapport annuel. La direction a mis en place un système de contrôle interne afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la protection des actifs.

Le conseil d'administration de l'Administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relatives à la communication de l'information financière et au contrôle interne. Le Conseil exerce ses responsabilités par l'entremise d'un comité de vérification qui se réunit régulièrement avec la direction.

Le vérificateur indépendant, le vérificateur général du Canada, est responsable de la vérification des états financiers de l'Administration et de la production du rapport y afférent.

le président,
D. B. McLennan

le contrôleur,
B. D. Chadwick

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de l'Administration de pilotage du Pacifique au 31 décembre 1997 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Administration au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 6 février 1998





BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements			Créditeurs et charges à payer (note 3).....	2 877	2 821
à court terme (note 3).....	2 639	1 135	À long terme		
Placement à court terme (note 4).....	907	936	Indemnités de cessation d'emploi à payer	666	656
Débiteurs (note 3).....	2 958	3 025		3 543	3 477
Frais payés d'avance	56	87			
	6 560	5 183			
À long terme			Engagements (note 6)		
Immobilisations (note 5)	614	642	AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	806	806
			Bénéfices non répartis.....	2 825	1 542
				3 631	2 348
	7 174	5 825		7 174	5 825

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Approuvé par l'Administration :

le président,

D. B. McLELLAN

un membre,

G. A. ADAMS





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Revenus		
Droits de pilotage	39 702	35 967
Intérêts et autres revenus	100	72
	<u>39 802</u>	<u>36 039</u>
Dépenses		
Honoraires des pilotes à contrat	26 260	24 916
Transport et déplacements	4 180	3 605
Coûts d'exploitation des bateaux-pilotes	4 179	3 812
Salaires et avantages sociaux du personnel	1 768	1 658
Salaires et avantages sociaux des pilotes	1 130	951
Services professionnels et spéciaux	262	213
Location	207	204
Amortissement	153	185
Services publics, fournitures et approvisionnements	126	128
Services informatiques	124	69
Communications	96	97
Réparations et entretien	34	21
	<u>38 519</u>	<u>35 859</u>
Bénéfice net pour l'exercice	1 283	180

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Affectés		
Solde au début et à la fin de l'exercice	500	500
Non affectés		
Solde au début de l'exercice	1 042	862
Bénéfice net pour l'exercice	1 283	180
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 325</u>	<u>1 042</u>
	2 825	1 542

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	1 283	180
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement	153	185
Indemnités de cessation d'emploi ...	10	14
Perte sur l'aliénation d'immobilisations		4
Variation des éléments d'exploitation hors caisse du fonds de roulement ..	154	(277)
Encaisse produite par les activités d'exploitation	<u>1 600</u>	<u>106</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(125)	(62)
Augmentation (diminution) de placement à long terme	29	(936)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	<u>(96)</u>	<u>(998)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	1 504	(892)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	1 135	2 027
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u>2 639</u>	<u>1 135</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage du Pacifique a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objet d'établir, de faire fonctionner, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans des eaux canadiennes désignées. De plus, la Loi prévoit que les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables et, que avec d'autres sources, ils doivent permettre à l'Administration d'assurer son autonomie financière.

Les services de pilotage sur le fleuve Fraser sont assurés par des pilotes à l'emploi de l'Administration; dans d'autres régions côtières, un contrat est passé avec une société locale de pilotes brevetés pour assurer ces services.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est assujettie à aucun impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables importantes

Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire et il est fondé sur la durée de vie utile estimative suivante des éléments d'actif :

Bâtiments	20 ans
Bateaux-pilotes	25 ans
Matériel—communication et autre	10 ans
—informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 ans

Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit aux indemnités de cessation d'emploi prévues par les conventions collectives et les conditions de travail. Le passif lié à ces versements est estimé et comptabilisé dès que les indemnités sont constituées par les employés. Les congés annuels sont inscrits à une valeur estimative fondée sur les crédits de congés non utilisés. Les autres estimations sont fondées sur l'expérience.

Capital d'apport

Les sommes qui représentent les valeurs attribuées aux immobilisations transférées du Canada en 1972 et le coût de tous les biens et matériel financés à même les crédits parlementaires sont constatés comme capital d'apport.

Bénéfices non répartis affectés

Des sommes sont affectées de temps à autre par l'Administration pour pourvoir aux frais extraordinaires qu'exigent le renouvellement ou l'acquisition d'immobilisations et aux éventualités.

Régime de pensions de retraite

Tous les employés participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. L'employé et l'Administration sont tenus de cotiser au Régime. Ces contributions représentent l'obligation totale de l'Administration et elles sont portées aux comptes de l'exercice.

3. Instruments financiers

L'Administration place ses fonds à court terme auprès d'une banque à charte canadienne et dans des instruments garantis du gouvernement du Canada.

Puisque les débiteurs, les créditeurs et les charges à payer sont, de par leur nature, des éléments à court terme, leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

Comme les débiteurs ne sont pas concentrés en un client particulier, il n'y a donc pas de risque de crédit important.

4. Placement à court terme

L'Administration fait des placements uniquement dans des titres garantis par l'État. Au 31 décembre 1997, son portefeuille était composé d'une obligation de la Société pour l'expansion des exportations de 907 000 \$ (936 000 \$ en 1996) (rendement de 3,71 p. 100) dont l'échéance est le 25 mars 1998. La juste valeur du placement au 31 décembre 1997 correspond approximativement à la valeur comptable.

5. Immobilisations

	1997		1996	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)			
Bâtiments	119	64	55	50
Bateaux-pilotes.....	1 306	1 117	189	226
Matériel				
— communication				
et autre	688	400	288	315
— informatique	564	498	66	24
Améliorations				
locatives	81	65	16	27
	<u>2 758</u>	<u>2 144</u>	<u>614</u>	<u>642</u>



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 DÉCEMBRE 1997—*Fin*

6. Engagements

L'Administration a un contrat de location-exploitation à long terme se chiffrant à 173 520 \$ pour des locaux à bureau jusqu'au 31 décembre 1999, dont le loyer annuel de base est de 86 760 \$. Le contrat prévoit aussi le partage au prorata des coûts annuels d'exploitation qui sont estimés à 35 000 \$ pour l'exercice 1998.

L'Administration a conclu un contrat de location-exploitation pour les services au Cap Beale d'un bateau pilote avec équipage jusqu'au 31 décembre 1998. Pour 1998, la location sera de 375 381 \$.

L'Administration s'est engagée auprès de la British Columbia Coast Pilots Ltd. à verser 125 000 \$ par exercice pour les frais de formation des pilotes, pendant la durée du contrat de cinq ans entre les deux parties, à compter du 1^{er} janvier 1997.

7. Chiffres correspondants

On a reclassifié certains chiffres correspondants de l'exercice 1996 afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1997.





BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque de développement du Canada ont été dressés et présentés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. L'information qu'ils contiennent comprend normalement des montants ayant dû faire l'objet d'estimations reposant sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des événements en cours. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel respecte le contenu des états financiers.

La direction est responsable de la justesse, de l'objectivité et de la qualité des états financiers ainsi que des systèmes comptables dont ils émanent. À cette fin, elle maintient un système de contrôle interne destiné à donner l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les biens de la Banque sont protégés et que les registres nécessaires sont maintenus. Le système de contrôle interne est complété par une revue périodique des différents aspects des opérations de la Banque effectuée par le personnel de la vérification interne et celui de l'inspection. De plus, le vice-président, Vérification et inspection et les vérificateurs externes ont plein et libre accès au comité de la vérification du conseil d'administration, dont le rôle est de surveiller et d'examiner le contrôle interne exercé par la direction et les responsabilités de celle-ci en matière de présentation de l'information financière. Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de la vérification dont les membres sont des administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque, d'examiner et d'approuver les états financiers annuels vérifiés.

Les vérificateurs externes de la Banque, KPMG, comptables agréés, et le vérificateur général du Canada ont vérifié les états financiers de la Banque et leur rapport indique l'étendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers.

le président et chef de la direction,
François Beaudoin

le vice-président, Finance
et chef des finances,
Alan B. Marquis

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Nous avons vérifié le bilan de la Banque de développement du Canada au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'avoir de l'actionnaire et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Banque dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Banque de développement du Canada* et aux règlements administratifs de la Banque.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1997 ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada et Raymond, Chabot, Martin, Paré, société en nom collectif, lesquels ont exprimé une opinion sans restriction sur lesdits états financiers dans leur rapport daté du 23 mai 1997.

comptables agréés,
KPMG

Montréal, Canada
le 22 mai, 1998

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada





BILAN AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF ET AVOIR DE L' ACTIONNAIRE	1998	1997
Encaisse et placements à court terme (note 3)	498 999	426 946	Créditeurs et charges à payer.....	40 388	30 316
Valeurs mobilières (note 4).....	58 106	117 475	Intérêts courus sur emprunts.....	74 237	77 090
	557 105	544 421		114 625	107 406
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables (notes 5 et 7).....	3 838 305	3 386 356	Emprunts (note 9)		
Placements de capital de risque, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 6 et 7)	70 046	41 444	Billets à court terme	2 462 973	1 206 631
	3 908 351	3 427 800	Billets à long terme	1 375 532	2 164 339
Immobilisations, déduction faite de l'amortissement cumulé.....	26 454	19 033	3 838 505	3 370 970	
Autres éléments d'actif (note 8).....	96 079	38 551	Autres éléments de passif (note 10).....	127 801	83 835
	122 533	57 584			
			AVOIR DE L' ACTIONNAIRE		
			Capital-actions (note 11)	403 400	403 400
			Bénéfices non répartis	103 658	64 194
				507 058	467 594
Total de l'actif.....	4 587 989	4 029 805	Total du passif et de l'avoir de l'actionnaire.....	4 587 989	4 029 805

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

Approuvé par le conseil :

administrateur,
TERRY B. GRIEVE

administrateur,
FRANÇOIS BEAUDOIN





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Services financiers		
Division des prêts		
Revenu d'intérêts	348 390	326 508
Frais d'intérêts (note 12)	129 742	134 637
Revenu net d'intérêts.....	218 648	191 871
Provision pour créances irrécouvrables (note 7).....	51 300	39 041
Revenu net d'intérêts après provision pour créances irrécouvrables.....	167 348	152 830
Frais d'exploitation et d'administration (note 13)	116 611	104 406
Bénéfice provenant de la division des prêts	50 737	48 424
Division du capital de risque		
Revenu de placements.....	11 364	16 385
Provision pour pertes sur placements (note 7)	1 920	2 393
Revenu net de placements après provision pour pertes.....	9 444	13 992
Frais d'exploitation et d'administration (note 13)	5 227	4 044
Bénéfice provenant de la division du capital de risque.....	4 217	9 948
Bénéfice provenant des services financiers.....	54 954	58 372
Groupe-conseil		
Revenu	21 458	19 758
Frais d'exploitation et d'administration (note 13)	30 938	34 410
Perte provenant du groupe-conseil.....	(9 480)	(14 652)
Bénéfice net (exclusion faite du crédit parlementaire).....	45 474	43 720
Crédit parlementaire (note 14).....		6 948
Bénéfice net	45 474	50 668
Bénéfice net (perte nette) par division (exclusion faite du crédit parlementaire)		
Prêts	50 737	48 424
Capital de risque.....	4 217	9 948
Groupe-conseil	(9 480)	(14 652)
Bénéfice net (exclusion faite du crédit parlementaire).....	45 474	43 720

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

ÉTAT DE L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Actions privilégiées (note 11)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	100 000	50 000
Émission d'actions privilégiées		50 000
Solde à la clôture de l'exercice.....	100 000	100 000
Actions ordinaires (note 11)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	303 400	303 400
Solde à la clôture de l'exercice.....	303 400	303 400
Total du capital-actions	403 400	403 400
Bénéfices non répartis		
Solde à l'ouverture de l'exercice	64 194	16 928
Bénéfice net	45 474	50 668
Dividende sur les actions privilégiées	(6 010)	(3 402)
Solde à la clôture de l'exercice.....	103 658	64 194
Total de l'avoir de l'actionnaire	507 058	467 594

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.





ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Bénéfice net	45 474	50 668
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Provision pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque	53 220	41 434
Amortissement des immobilisations	5 980	4 434
Variation des intérêts à recevoir sur les prêts	(1 225)	(368)
Variation des intérêts courus sur les emprunts	(2 853)	33 326
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	14 485	(15 458)
	115 081	114 036
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		
Décassements sur prêts et placements de capital de risque	(1 181 992)	(923 765)
Remboursements sur prêts et placements de capital de risque	649 446	598 096
Acquisition nette d'immobilisations.....	(13 401)	(8 358)
	(545 947)	(334 027)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Émission de billets à long terme	257 912	897 408
Remboursement de billets à long terme	(1 064 694)	(680 034)
Variation nette des billets à court terme	1 256 342	108 441
Variation nette des valeurs mobilières	59 369	46 977
Produit de l'émission d'actions privilégiées		50 000
Dividende déclaré	(6 010)	(3 402)
	502 919	419 390
Augmentation nette de l'encaisse et des placements à court terme	72 053	199 399
Encaisse et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice.....	426 946	227 547
Encaisse et placements à court terme à la clôture de l'exercice	498 999	426 946

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante du présent état.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Loi constitutive, objectifs et fonctionnement de la société

La Banque de développement du Canada (BDC) est une société d'État créée par une loi du Parlement le 20 décembre 1974 sous la dénomination de Banque fédérale de développement, laquelle a été maintenue sous sa dénomination actuelle par une loi du Parlement adoptée le 13 juillet 1995. La Banque appartient entièrement au gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les objectifs de la Banque sont de promouvoir et de faciliter l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales au Canada, surtout les petites et moyennes entreprises, en mettant à leur disposition un large éventail de services financiers et de services de consultation adaptés de manière à répondre aux besoins actuels de ces entreprises et à obtenir un rendement du capital investi approprié, lequel sert à élargir le portefeuille de prêts.

La *Loi sur la Banque de développement du Canada* a élargi et accru le mandat de la Banque, lui permettant ainsi de répondre de façon encore plus efficace aux besoins des petites et moyennes entreprises canadiennes. La Banque propose aux entreprises canadiennes des services complémentaires à ceux offerts par les institutions financières commerciales, soit des services financiers, du capital de risque et des services de consultation.

Pour financer ces objectifs, la Banque émet des titres d'emprunt garantis par le gouvernement du Canada. La *Loi sur la Banque de développement du Canada* permet également à la Banque d'émettre des instruments hybrides de capital grâce auxquels elle peut répondre aux besoins de capitaux croissants des petites et moyennes entreprises canadiennes. Sa Majesté ne pourrait être tenue du paiement des montants dus aux termes de tels instruments de capital.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus. À ce titre, la direction est tenue de faire des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants et les autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Les résultats pourraient par conséquent différer de ces estimations. Les principales conventions comptables adoptées pour la préparation des états financiers sont résumées ci-après.

Valeurs mobilières

Les titres de créance sont comptabilisés au coût après amortissement des primes et des escomptes, lesquels sont amortis sur toute la période jusqu'à l'échéance. Lorsqu'un titre a subi une perte de valeur de nature autre que temporaire, la valeur comptable du titre en question est réduite en conséquence. Les revenus d'intérêts, les gains et les pertes à l'aliénation et les rajustements effectués pour comptabiliser la perte de valeur autre que temporaire sont déduits des frais d'intérêts.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Prêts et provision cumulée pour créances irrécouvrables

Les prêts sont comptabilisés à leur montant en principal, incluant les intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

La provision cumulée pour créances irrécouvrables est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables qui existent dans le portefeuille de la Banque. La provision cumulée pour créances irrécouvrables est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations, déduction faite des recouvrements.

Un prêt est considéré douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt est jugé douteux, la valeur comptable de celui-ci est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt. Lorsque le montant des flux de trésorerie ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, la valeur de réalisation estimative est mesurée à la juste valeur de tout bien donné en garantie, déduction faite des coûts de réalisation prévus. Le montant constaté initialement au titre d'un prêt douteux, ainsi que tout changement subséquent, est imputé à la provision pour créances irrécouvrables à titre d'ajustement à la provision spécifique pour les prêts douteux.

Outre les provisions spécifiques pour les prêts douteux, la Banque constitue une provision de groupe afin de couvrir la moins-value imputable à la détérioration de la qualité du crédit de l'ensemble du portefeuille de prêts pour laquelle il n'est pas encore possible d'établir des provisions spécifiques. Les provisions de groupe sont estimées en se fondant sur les pertes passées et la conjoncture économique du moment.

Placements de capital de risque et provision cumulée pour pertes

Les placements de capital de risque sont comptabilisés au coût, déduction faite de la provision cumulée pour pertes. La provision cumulée pour pertes est établie d'après un examen de chacun de ces placements par la direction.

Comptabilisation du revenu

Le revenu d'intérêts sur les prêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf en ce qui concerne les prêts qui sont jugés douteux. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation des intérêts cesse.

Tout paiement d'intérêt sur un prêt douteux est appliqué à la valeur comptable du prêt, à moins que celui-ci ne soit entièrement garanti et ne nécessite pas de provision spécifique, auquel cas le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Dans le cas des prêts douteux mesurés en fonction des flux de trésorerie futurs prévus, comme il est expliqué au paragraphe intitulé Prêts et provision cumulée pour créances irrécouvrables, l'augmentation de la valeur actualisée attribuable au passage du temps est présentée à titre de revenu d'intérêts.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative maximale selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Matériel informatique et logiciels	3 à 7 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail (maximum de 15 ans)

Primes, escomptes et frais d'émission de titres d'emprunt

Les primes, les escomptes et les frais relatifs à l'émission de titres d'emprunt sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de chaque émission et imputés aux frais d'intérêts.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens pour l'exercice.

Instruments financiers dérivés

La Banque détient des instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque lié au marché boursier découlant des positions figurant au bilan. Ces instruments financiers sont utilisés en tant que couverture à seule fin d'apparier ses éléments d'actif et de passif. Ces instruments dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus ou les dépenses qui s'y rapportent sont constatés sur la durée de la position couverte à titre d'ajustement aux frais d'intérêts.

Les primes payées ou reçues à l'égard des instruments financiers dérivés sont reportées et portées par voie d'amortissement aux frais d'intérêts sur la durée des contrats d'instruments dérivés.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un régime de retraite à prestations déterminées aux employés admissibles. Des évaluations périodiques sont faites par des actuaires indépendants afin d'établir la valeur actualisée des prestations de retraite constituées. Les coûts du régime, qui sont inclus dans les traitements et avantages sociaux, correspondent à la somme des éléments suivants : le coût des prestations de retraite pour les services courants et l'amortissement, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés, des gains ou pertes du régime et des redressements découlant des modifications au régime ou aux hypothèses le concernant.

La Banque offre également des avantages autres que les prestations de retraite, sous forme d'assurance-vie et d'assurance-maladie, aux retraités admissibles ainsi que certains avantages postérieurs à l'emploi à ses anciens employés admissibles. Ces avantages sont comptabilisés au poste « Autres éléments de passif » selon la méthode de la comptabilité d'exercice en se fondant sur des évaluations actuarielles.

3. Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme comprennent les soldes des comptes bancaires, déduction faite des chèques non compensés, et les dépôts bancaires à court terme échéant à moins de 90 jours.

4. Valeurs mobilières

	Durée jusqu'à l'échéance		1998 Total	1997 Total
	À l'intérieur d'un an	De 1 à 3 ans		
Titres d'emprunt émis ou garantis par				
Canada				
Valeur comptable		26 830	26 830	42 036
Rendement (%)		6,75	6,75	6,28
Juste valeur		27 694	27 694	42 791
Provinces				
Valeur comptable		26 276	26 276	65 414
Rendement (%)		7,13	7,13	5,90
Juste valeur		27 483	27 483	67 921
Autres				
Valeur comptable	5 000		5 000	10 025
Rendement (%)	7,60		7,60	7,48
Juste valeur	5 000		5 000	10 285
Total				
Valeur comptable	5 000	53 106	58 106	117 475
Rendement (%)	7,60	6,94	6,99	6,17
Juste valeur	5 000	55 177	60 177	120 997
Contrats de swap				
Montant nominal de référence	5 000	52 001	57 001	115 346
Rendement rajusté (%) ⁽¹⁾	5,00	4,94	4,95	3,25

⁽¹⁾ Après avoir pris en compte l'effet des instruments dérivés correspondants





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Tous les titres détenus au 31 mars portent intérêt à taux fixes et ont été émis au Canada. Les rendements sont fondés sur les valeurs comptables et sur les taux d'intérêt contractuels redressés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes. Le classement des durées à l'échéance est établi selon l'échéance contractuelle du titre. La juste valeur est établie en se fondant sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, et pourrait ne pas être réalisée à la vente des titres. Si les taux pratiqués sur le marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont déterminées à partir des cours du marché de titres essentiellement identiques. Le cas échéant, la Banque a conclu des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux titres susmentionnés.

5. Prêts

Le tableau qui suit résume les dates de révision ou d'échéance, en prenant les dates les plus proches, ainsi que les taux d'intérêt effectifs des prêts en cours au 31 mars. Les taux d'intérêt effectifs sont calculés selon une moyenne pondérée.

	1998		1997	
	\$	%	\$	%
Rentables - flottant	2 182 820	9,24	1 648 756	7,39
Rentables - fixe				
Moins d'un an	621 770	8,97	634 771	9,22
De 1 à 2 ans	228 518	9,64	376 748	9,71
De 2 à 3 ans	272 662	10,00	197 546	10,07
De 3 à 4 ans	182 272	9,76	264 325	10,33
De 4 à 5 ans	176 488	9,29	163 947	9,89
Plus de 5 ans	179 018	9,44	92 617	10,11
Rentables	3 843 548		3 378 710	
Douteux	228 806		232 123	
Total des prêts	4 072 354		3 610 833	
Provision cumulée pour créances irrécouvrables				
Groupe/rentables	(149 342)		(135 754)	
Douteux	(84 707)		(88 723)	
	(234 049)		(224 477)	
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables	3 838 305		3 386 356	

Les concentrations, par province et territoire, du total des prêts en cours au 31 mars sont illustrées dans le tableau qui suit. La Banque est d'avis qu'elle n'a aucune concentration significative résultant d'un débiteur unique ou d'un groupe de clients.

Répartition géographique	1998		1997	
	\$	%	\$	%
Terre-Neuve	130 345	3,2	109 130	3,0
Île-du-Prince-Édouard	35 880	0,9	30 818	0,9
Nouvelle-Écosse	88 875	2,2	82 820	2,3
Nouveau-Brunswick	145 752	3,6	130 772	3,6
Québec	1 532 511	37,6	1 343 169	37,2
Ontario	1 038 119	25,5	884 281	24,5
Manitoba	98 251	2,4	86 468	2,4
Saskatchewan	95 917	2,4	88 323	2,5
Alberta	253 386	6,2	224 420	6,2
Colombie-Britannique	592 095	14,5	571 047	15,8
Yukon	31 203	0,8	29 409	0,8
Territoires du Nord-Ouest	30 020	0,7	30 176	0,8
Total des prêts en cours	4 072 354	100,0	3 610 833	100,0

6. Placements de capital de risque

La Banque détient un portefeuille de placements de capital de risque orienté vers les sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Les concentrations de placements de capital de risque sont indiquées ci-après. La Banque est d'avis qu'elle n'a aucune concentration significative dans un secteur d'activité donné ou pour un même client.

Secteur d'activité	1998	1997
Informatique	24 833	13 569
Communications	2 420	2 270
Électronique	11 304	7 643
Biotechnologie/médecine/soin de la santé	21 960	10 415
Industrie	2 793	5 061
Consommation et domaines connexes	3 189	3 489
Autres	14 356	12 489
	80 855	54 936
Provision cumulée pour pertes sur placements	(10 809)	(13 492)
Placements de capital de risque, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur placements	70 046	41 444





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Les placements sont en général détenus pendant 4 à 7 ans. La Banque se départit de ses placements par l'inscription en bourse des actions des sociétés émettrices ou par la vente des actions à d'autres actionnaires ou à des tiers. Les rendements des placements varient d'une année à l'autre en raison des dividendes et des revenus d'intérêts reçus et des dessaisissements effectués. Le tableau qui suit illustre le portefeuille de placements de capital de risque selon le genre de placement.

	1998	1997
Actions ordinaires	46 046	31 907
Actions privilégiées.....	22 092	12 718
Déventures	12 717	10 311
	80 855	54 936
Provision cumulée pour pertes sur placements.....	(10 809)	(13 492)
Placements de capital de risque, déduction faite de la provision cumulée pour pertes sur placements.....	70 046	41 444

7. Provision cumulée pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque

Le tableau qui suit résume l'évolution de la provision cumulée pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque au 31 mars.

	1998			1997		
	Prêts	Placements de capital de risque	Total	Prêts	Placements de capital de risque	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	224 477	13 492	237 969	217 965	12 627	230 592
Radiations	(39 014)	(4 603)	(43 617)	(28 629)	(1 529)	(30 158)
Revenu d'intérêts provenant de l'augmentation de la valeur attribuable au passage du temps.....	(4 331)		(4 331)	(6 154)		(6 154)
Recouvrements.....	1 617		1 617	2 254	1	2 255
	182 749	8 889	191 638	185 436	11 099	196 535
Provision pour créances irrécouvrables et pertes sur placements de capital de risque.....	51 300	1 920	53 220	39 041	2 393	41 434
Solde à la clôture de l'exercice	234 049	10 809	244 858	224 477	13 492	237 969

8. Autres éléments d'actif

	1998	1997
Intérêts courus et redressements en devises reliés aux instruments financiers dérivés	88 438	28 607
Frais d'émission non amortis sur billets à long terme.....	479	2 048
Autres	7 162	7 896
	96 079	38 551





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1998—*Suite*

9. Emprunts

La Banque émet des titres d'emprunt sur les marchés des capitaux mondiaux afin de financer son portefeuille de prêts. Le risque de change est entièrement couvert au moyen d'instruments dérivés. En outre, la Banque conclut lorsqu'il y a lieu des contrats de swap de taux d'intérêt, des contrats de swap croisé et des contrats de swap liés aux valeurs boursières pour couvrir les risques liés aux taux d'intérêt et au marché boursier. Le tableau qui suit montre les billets en circulation au 31 mars.

Date d'échéance	Taux effectif	Devise	Montant nominal	1998	1997
	%		\$	\$	\$
Billets à court terme					
1998	2,51-4,53	Francs suisses	75 000		
		DM	64 500		
		Dollars US	292 300		
		Livres sterling	10 000		
		Dollars HGK	25 000		
		Baht thaïlandais	40 000		
		Dollars CAN	655 574		
					1 206 631
1999	3,74-5,11	DM	318 000		
		Dollars US	498 000		
		Livres sterling	55 000		
		Dollars CAN	1 404 370		
				2 462 973	
Total des billets à court terme.....				2 462 973	1 206 631





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Date d'échéance	Taux nominal	Taux effectif*	Devise	Capital	1998	1997
	%	%		\$	\$	\$
Billets à long terme						
<i>À l'intérieur d'un an</i>						
1998		2,77-6,00	Dollars US Dollars CAN	182 673 420 000		
1999		1,80-7,00	Yens Dollars US Dollars CAN	2 256 031 56 500 388 500		669 036
					471 286	
<i>Plus d'un an</i>						
19 juin 1998	7,45	2,83				16 500
30 juin 1998	4,15	3,11	Yens	1 690 000		20 517
25 juillet 1998	7,00	2,90				26 000
29 juillet 1998	6,00	9,27	Yens	1 100 023		18 717
27 août 1998	4,50	2,86				140 000
6 octobre 1998	7,00	7,00				125 000
15 octobre 1998	coupon zéro	2,79	Dollars US	35 000		46 830
6 novembre 1998	coupon zéro	2,80				11 000
25 novembre 1998	8,78	1,57				50 000
5 mars 1999	coupon zéro	2,78	Dollars US	10 000		13 680
8 avril 1999	coupon zéro	4,46 ⁽¹⁾			10 000	10 000
21 mai 1999	6,38	6,83	Dollars US	100 000	141 980	136 650
4 juin 1999	6,00	4,59 ⁽²⁾			15 000	
15 juillet 1999	4,26	4,51 ⁽³⁾			5 000	5 000
17 septembre 1999	5,40	4,93 ⁽⁴⁾	Dollars US	3 000	4 428	
1 ^{er} décembre 1999	6,00	4,69 ⁽⁵⁾			10 000	
14 janvier 2000	coupon zéro	4,89 ⁽⁶⁾	Dollars US	10 000	12 619	
16 mars 2000	coupon zéro	4,51 ⁽¹⁾			25 000	25 000
19 juin 2000	6,00	5,38 ⁽⁷⁾			15 000	
25 septembre 2000	7,43	7,43			75 000	75 000
24 novembre 2000	6,89	4,50 ⁽⁸⁾	Dollars US	12 024	17 071	21 809
6 novembre 2001	13,99	4,70	Dollars US	105 000	149 079	143 600
24 juin 2002	coupon zéro	5,13 ⁽⁹⁾			23 000	16 000
4 octobre 2002	coupon zéro	4,68 ⁽¹⁰⁾			12 000	
8 juillet 2003	coupon zéro	5,37 ⁽¹⁾			56 261	64 000
11 juillet 2003	coupon zéro	4,63 ⁽¹⁰⁾			20 000	
27 août 2003	coupon zéro	4,29 ⁽¹⁰⁾			14 000	
27 juin 2005	8,00	4,57 ⁽¹¹⁾			20 000	20 000
15 août 2005	coupon zéro	4,72 ⁽¹²⁾			33 322	25 000
18 octobre 2005	8,52	3,04				67 000
18 octobre 2005	8,33	4,63				23 000
2 novembre 2005	8,00	4,77 ⁽¹³⁾			25 000	25 000
12 décembre 2005	7,73	4,74 ⁽¹⁴⁾			20 000	20 000
12 décembre 2005	7,76	4,54 ⁽¹⁴⁾			58 000	58 000
5 janvier 2006	8,26	3,71				115 000
1 ^{er} mars 2006	7,55	5,53				60 000
19 avril 2006	8,13	6,20 ⁽¹⁵⁾			25 000	25 000
2 décembre 2006	6,40	4,63			26 486	35 000
8 août 2007	6,40	4,68 ⁽¹⁶⁾			5 000	
28 août 2007	6,23	5,04 ⁽¹⁷⁾			31 000	
20 octobre 2007	6,00	4,51 ⁽¹⁸⁾			30 000	
18 mars 2008	8,35	2,90				32 000
17 juin 2008	7,10	4,50 ⁽¹⁹⁾			25 000	25 000
Total des billets à long terme					1 375 532	2 164 339
<i>Partie courante des billets à long terme dont la date d'échéance est de plus d'un an</i>						
					5 616	13 764

* Les taux effectifs des billets à long terme sont indiqués après avoir donné effet aux contrats de swap, le cas échéant. Les renseignements relatifs aux dates de révision des contrats de swap de taux d'intérêt sont fournis à la note 16.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1998—*Suite*

- (1) La BDC paiera la valeur nominale à l'échéance, plus l'intérêt variable relié à la performance de l'indice S & P 500. Le porteur du billet peut choisir de toucher périodiquement l'intérêt variable avant la date d'échéance.
- (2) L'intérêt est payable annuellement. À la date d'échéance initiale et à chaque date d'échéance prolongée subséquente à laquelle le billet est en circulation, la BDC peut, à son gré, prolonger d'un an la date d'échéance, à des taux prédéterminés, jusqu'à la date d'échéance suivante, et ce, jusqu'au 4 juin 2007.
- (3) L'intérêt est composé tous les trimestres et payable à la date de remboursement ou d'échéance. Tous les ans, à compter du 17 octobre 1997, la BDC a le choix de rembourser le billet avant échéance.
- (4) Le porteur peut choisir de demander le remboursement du billet avant la date d'échéance. L'avis de remboursement anticipé peut être donné en tout temps. Le montant en capital est relié à la performance de l'Excess Return Index du GSCI.
- (5) L'intérêt est payable deux fois l'an. À la date d'échéance initiale et à chaque date d'échéance prolongée subséquente à laquelle le billet est en circulation, la BDC peut, à son gré, prolonger d'un an la date d'échéance, à des taux prédéterminés, jusqu'à la date d'échéance suivante, et ce, jusqu'au 1er décembre 2006.
- (6) Le paiement du capital à l'échéance est relié à la performance du Total Return Index du GSCI.
- (7) L'intérêt est payable annuellement. À la date d'échéance initiale et à chaque date d'échéance prolongée subséquente à laquelle le billet est en circulation, la BDC peut, à son gré, prolonger d'un an la date d'échéance, à des taux prédéterminés, jusqu'à la date d'échéance suivante, et ce, jusqu'au 19 juin 2007.
- (8) Le billet est assujéti, jusqu'à la date d'échéance, à des versements mensuels variables comprenant capital et intérêt.
- (9) La BDC paiera la valeur nominale à l'échéance, plus un intérêt variable relié à la performance de l'indice NIKKEI 225. Le porteur du billet peut choisir de toucher périodiquement l'intérêt variable avant la date d'échéance.
- (10) La BDC paiera la valeur nominale à l'échéance, plus un intérêt variable relié à la performance des actions de 20 grandes entreprises japonaises. Le porteur du billet peut choisir de toucher périodiquement l'intérêt variable avant la date d'échéance.
- (11) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à l'échéance. Tous les ans, à compter du 27 juin 1998, la BDC a le droit de rembourser le billet avant échéance.
- (12) La BDC paiera la valeur nominale à l'échéance, plus l'intérêt variable relié à la performance de l'indice S & P 500 et de l'indice TSE 35. Le porteur du billet peut choisir de toucher périodiquement l'intérêt variable avant la date d'échéance.

- (13) Tous les ans, à compter du 2 novembre 1998, la BDC peut, à son gré, rembourser le billet à la date de chaque coupon, moyennant un taux prédéterminé.
- (14) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou à l'échéance. À compter du 12 décembre 2000, la BDC a le choix de rembourser le billet.
- (15) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de rachat par anticipation ou à l'échéance. Deux fois l'an, à compter du 19 avril 1999, la BDC peut, à son gré, appeler au remboursement du billet à la date de chaque coupon.
- (16) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou d'échéance. Tous les ans, à compter du 8 août 2001, la BDC a le choix de rembourser le billet avant échéance.
- (17) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou d'échéance. Tous les ans, à compter du 28 août 2000, la BDC a le choix de rembourser le billet avant échéance.
- (18) L'intérêt est composé deux fois l'an et payable à la date de remboursement ou d'échéance. Tous les ans, à compter du 20 octobre 1999, la BDC a le choix de rembourser le billet avant échéance.
- (19) L'intérêt est payable annuellement. À compter du 17 juin 1998, la BDC peut, à son gré, rembourser intégralement le billet à la date de chaque coupon.

Le tableau qui précède comprend des billets à long terme payables d'une valeur de 1 150 532 \$ en 1998 et de 1 939 339 \$ en 1997, qui ont fait l'objet de contrats de swap de taux d'intérêt, de contrats de swap croisé, de contrats de swap liés aux valeurs boursières et d'options avec d'autres institutions financières. Ces emprunts servent à financer une partie du portefeuille de prêts à taux d'intérêt flottant de la Banque.

Au 31 mars 1998, les versements et les échéances des billets à long terme s'établissent comme suit :

1999	476 902
2000	230 586
2001	94 896
2002	149 079
2003	35 000
2004	90 261
2005	
2006	156 322
2007	51 486
2008	66 000
2009	25 000
	1 375 532





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

10. Autres éléments de passif

	1998	1997
Revenu reporté	4 195	3 948
Avantages postérieurs à l'emploi courus.....	57 994	56 327
Primes non amorties, intérêts courus et redressements en devises reliés aux instruments financiers dérivés	44 085	4 030
Autres	21 527	19 530
	<u>127 801</u>	<u>83 835</u>

11. Capital-actions et limitations légales

Capital-actions

Autorisé:

- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale et sans droit de vote pouvant être émises en séries;
- Un nombre illimité d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de 100 \$ (cent dollars) chacune.

	1998		1997	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées				
Catégorie A				
—série 1.....	500 000	50 000	500 000	50 000
—série 2.....	500 000	50 000	500 000	50 000
		100 000		100 000
Actions ordinaires	3 034 000	303 400	3 034 000	303 400
Total du capital- actions en circulation		<u>403 400</u>		<u>403 400</u>

Les actions privilégiées catégorie A, série 1 sont assorties d'un dividende cumulatif, préférentiel et fixe au taux annuel de 6,805 %, à compter d'avril 1996 jusqu'au 31 mars 1999. Du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2002 et pour chaque période subséquente de trois ans, le taux sera rajusté à compter du début de la période, de sorte qu'il corresponde au taux d'intérêt débiteur pour trois ans du Trésor publié par le ministre des Finances pour le mois de mars précédant immédiatement la période, plus 3/8 de 1 %. Telles actions sont échangeables, au gré du porteur, avec l'approbation du ministre des Finances, contre des actions ordinaires entièrement libérées à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée catégorie A, série 1. Tous les dividendes accumulés ou déclarés et impayés à compter de la date d'échange sont payables par la Banque, au prorata, tout comme s'ils avaient été cumulés quotidiennement.

Les actions privilégiées catégorie A, série 2 sont assorties d'un dividende cumulatif, préférentiel et fixe au taux annuel de 5,215 %, à compter d'avril 1997 jusqu'au 31 mars 2000. Du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2003 et pour chaque période subséquente de trois ans, le taux sera rajusté à compter du début de la période, de sorte qu'il corresponde au taux d'intérêt débiteur pour trois ans du Trésor publié par le ministre des Finances pour le mois de mars précédant immédiatement la période, plus 3/8 de 1 %. Telles actions sont échangeables, au gré du porteur, avec l'approbation du ministre des Finances, contre des actions ordinaires entièrement libérées à raison d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée catégorie A, série 2. Tous les dividendes accumulés ou déclarés et impayés à compter de la date d'échange sont payables par la Banque, au prorata, tout comme s'ils avaient été cumulés quotidiennement.

Le 13 juillet 1995, le capital existant de 590 000 \$ versé par le Canada a été converti en 5 900 000 actions ordinaires de la Banque de développement du Canada sur la base d'une action ordinaire pour chaque tranche de 100 \$ (cent dollars) de capital versé par le Canada.

Le conseil d'administration, avec l'approbation du gouverneur en conseil, a autorisé l'annulation, en date du 31 mars 1996, de 2 866 000 de ces actions ordinaires et une réduction correspondante de 286 600 \$ du capital versé, éliminant ainsi 286 600 \$ de déficit accumulé.

Limitations légales

La somme des emprunts contractés par la Banque et du passif éventuel constitué par les garanties qu'elle consent ne peut dépasser le produit des capitaux propres et du coefficient douze.

En outre, le total du capital versé, du surplus d'apport qui s'y rapporte et de tout produit considéré comme des capitaux propres ne peut à aucun moment dépasser 1,5 milliard de dollars.

12. Frais d'intérêts

	1998	1997
Intérêt sur les emprunts	151 176	154 731
Revenu provenant de valeurs mobilières et de placements à court terme	(21 434)	(20 094)
	<u>129 742</u>	<u>134 637</u>





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1998—*Suite*

13. Frais d'exploitation et d'administration

	1998		1997		Groupe-conseil	
	Services financiers		Services financiers			
	Division des prêts	Division du capital de risque	Division des prêts	Division du capital de risque		
Traitements et avantages sociaux.....	59 839	2 999	20 538	50 119	2 223	22 104
Locaux et équipements.....	15 559	686	2 516	14 516	418	3 093
Autres frais.....	41 213	1 542	7 884	39 771	1 403	9 213
	116 611	5 227	30 938	104 406	4 044	34 410

14. Crédit parlementaire

Au cours de la période de six mois allant d'avril à septembre 1996, la Banque a reçu des crédits parlementaires totalisant 6 948 \$. En septembre 1996, la Banque a pris la décision d'autofinancer entièrement les activités du Groupe-conseil. En conséquence, la BDC ne reçoit plus de crédits de la part du gouvernement depuis septembre 1996.

15. Juste valeur des instruments financiers

Les montants indiqués ci-après représentent les justes valeurs des instruments financiers figurant au bilan et des instruments financiers hors bilan détenus ou émis par la Banque. Ces valeurs sont obtenues en appliquant les méthodes d'évaluation et les hypothèses dont il est question plus loin. Les justes valeurs estimatives représentent les contreparties approximatives sur lesquelles des parties agissant en toute liberté pourraient s'entendre pour échanger les instruments. Bon nombre d'instruments financiers ne peuvent toutefois être facilement négociés, faute de marché. C'est pourquoi les justes valeurs sont estimées selon la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation qui sont largement affectées par les hypothèses utilisées. Les justes valeurs estimatives qui en découlent ne devraient donc pas être interprétées comme les valeurs de réalisation auxquelles donnerait lieu un règlement immédiat des instruments.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Les valeurs comptables ne sont pas redressées de manière à refléter les augmentations ou les réductions des justes valeurs dues aux fluctuations des taux d'intérêt étant donné que la Banque entend, avec le temps, réaliser la valeur de ces instruments financiers en les conservant jusqu'à échéance.

	1998		1997		Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Bilan					
Actif					
Encaisse et placements à court terme	498 999	498 999		426 946	
Valeurs mobilières (note 4)	58 106	60 177	2 071	117 475	3 522
Prêts	3 838 305	3 857 678	19 373	3 386 356	31 927
Placements de capital de risque	70 046	104 179	34 133	41 444	34 423
Autres éléments d'actif	7 162	7 162		7 896	
	4 472 618	4 528 195	55 577	3 980 117	69 872
Passif					
Créditeurs et charges à payer	40 388	40 388		30 316	
Intérêts courus sur emprunts	74 237	74 237		77 090	
Billets à court terme	2 462 973	2 462 973		1 206 631	
Billets à long terme	1 375 532	1 459 131	83 599	2 164 339	158 150
	3 953 130	4 036 729	83 599	3 478 376	158 150
			(28 022)		(88 278)
Hors bilan					
Instruments financiers dérivés (note 16)	(4 554)	50 826	55 380	(41 953)	122 361
Total			27 358		34 083

Les justes valeurs sont établies à partir de l'éventail de méthodes d'évaluation et d'hypothèses que voici :

Instruments financiers évalués à la valeur comptable— On suppose que la juste valeur estimative des éléments d'actif et de passif qui suivent équivaut approximativement à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit d'éléments à court terme :

- Encaisse et placements à court terme
- Autres éléments d'actif
- Crédoeurs et charges à payer
- Intérêts courus sur emprunts
- Billets à court terme

Valeurs mobilières—La juste valeur des titres est fournie à la note 4 afférente aux états financiers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Prêts—Dans le cas des prêts rentables à taux variable, la juste valeur estimative est présumée égale à la valeur comptable. Pour ce qui est des prêts rentables à taux fixe, la juste valeur estimative est déterminée en actualisant les flux de trésorerie aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché, au 31 mars, à l'égard de nouveaux prêts semblables, jusqu'à l'échéance ou la révision. Pour les prêts douteux, la juste valeur correspond à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2 sous Prêts et provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Placements de capital de risque—La juste valeur estimative des placements de capital de risque effectués durant l'exercice en cours est présumée égale à la valeur comptable. Dans le cas des placements dans des sociétés dont les actions sont cotées en bourse, la juste valeur correspond au cours des actions au 31 mars. La juste valeur des autres placements est estimée au moyen des multiples établis à l'égard des bénéficiaires.

Billets à long terme—La juste valeur des billets à long terme est fondée sur les cours du marché pour des émissions semblables, ou sur les taux courants offerts à la Banque sur des billets ayant la même durée résiduelle.

Instruments financiers dérivés—La juste valeur des instruments financiers dérivés est fournie à la note 16 afférente aux états financiers.

16. Instruments financiers dérivés

La Banque détient des instruments financiers dérivés à titre d'opérations de couverture dans le seul but d'apparier ses éléments d'actif et de passif et de se protéger contre les risques du marché. Ces opérations permettent de réduire le risque de non-appariement des revenus et des dépenses découlant des fluctuations des taux d'intérêt et de change auquel est exposée la Banque.

Suivant les circonstances, ces opérations peuvent comprendre des contrats de swap de taux d'intérêt, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats d'option sur taux d'intérêt, des contrats de swap croisé, des contrats de swap de devises, des contrats de change à terme, des contrats d'option sur devises et des contrats liés aux valeurs boursières.

Contrats de swap de taux d'intérêt

Un contrat de swap de taux d'intérêt est une entente selon laquelle deux parties échangent leurs versements d'intérêt sur un montant nominal de référence, pour une période prédéterminée, au taux fixe ou flottant convenu.

Contrats de garantie de taux d'intérêt

Un contrat de garantie de taux d'intérêt est un contrat négocié entre deux parties aux termes duquel l'une des parties s'engage envers l'autre à acheter ou à vendre des instruments financiers à une date future et à un taux déterminé.

Contrats d'option sur taux d'intérêt

Un contrat d'option sur taux d'intérêt est une entente qui confère à un acheteur le droit soit d'acheter du vendeur de l'option soit de lui vendre un instrument financier déterminé à des conditions convenues. En contrepartie du risque de taux d'intérêt, le vendeur reçoit une prime de l'acheteur.

Contrats de swap croisé

Un contrat de swap croisé est une entente entre deux parties selon laquelle elles échangent à la fois des devises et des taux d'intérêt sur un montant nominal de référence pour une période prédéterminée.

Contrats de swap de devises

Un contrat de swap de devises est une entente entre deux parties aux termes de laquelle elles échangent des devises à un prix spécifique et à une date prédéterminée.

Contrats de change à terme

Un contrat de change à terme est un engagement à faire l'échange de deux devises à une date prédéterminée au taux convenu entre les parties à la date de l'opération.

Contrats d'option sur devises

Un contrat d'option sur devises est une entente qui confère le droit d'acheter et de vendre un montant donné de devises à un prix spécifique, à une date ultérieure précise.

Contrats liés aux valeurs boursières

Un contrat lié aux valeurs boursières est une entente en vue de verser ou de recevoir des flux de trésorerie en fonction de l'augmentation ou de la diminution d'un indice boursier sous-jacent.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Le tableau qui suit indique le montant nominal de référence et la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés au 31 mars.

	1998		1997	
	Montant nominal de référence*	Valeur de remplacement**	Montant nominal de référence*	Valeur de remplacement**
Contrats de taux d'intérêt				
Contrats de swap de taux d'intérêt et de swap liés aux valeurs boursières	1 383 973	54 759	2 638 256	73 138
Contrats de garantie de taux d'intérêt	355 000	92	1 839 000	599
Contrats d'option sur taux d'intérêt				
Contrats de swap croisé	422 571	58 188	772 087	73 831
Contrats de devises				
Contrats de swap de devises				
Contrats de change à terme	1 483 982	10 368	730 160	10 530
Contrats d'option sur devises				
Total	3 645 526	123 407	5 979 503	158 098
Déduction faite de l'impact des accords généraux de compensation ...		29 036		46 552
Total	3 645 526	94 371	5 979 503	111 546

* Le montant nominal de référence représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des flux de trésorerie.

** La valeur de remplacement représente ce qu'il en coûterait pour remplacer, aux taux courants du marché, tous les contrats en position de gain non réalisé.

Risque de crédit

Les montants nominaux de référence des instruments financiers détenus par la Banque ne reflètent pas le risque de crédit ou le risque de marché associé aux contrats. Le seul risque de perte provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements. En cas de défaut de la contrepartie, le risque auquel s'exposerait la Banque dans ces opérations serait limité à la différence de valeur des devises en question ou à la différence de taux d'intérêt telle que représentée par les justes valeurs positives des opérations en position de gain non réalisé. La Banque limite le risque auquel elle est ainsi exposée en traitant uniquement avec des institutions financières dont la cote de crédit est conforme aux directives du ministère des Finances, et elle est d'avis qu'elle n'a pas de concentration significative dans une quelconque institution financière. La Banque vérifie régulièrement sa position et la cote de crédit de ses contreparties et s'efforce de réduire le risque de crédit en concluant des accords généraux de compensation avec des contreparties. Le risque de crédit associé aux contrats dont la position est favorable se trouve éliminé par un accord général de compensation uniquement dans la mesure où les contrats en position défavorable qui ont été conclus avec la même contrepartie ne seront pas acquittés avant les contrats en position favorable. Le risque de crédit global auquel la Banque est exposée à l'égard des instruments dérivés peut changer considérablement dans un laps de temps très court étant donné qu'il est affecté par chacune des transactions assujetties à l'entente.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Risque de crédit lié à la contrepartie	Cote de crédit de la contrepartie					
	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A
Valeur de remplacement positive brute	58 757	7 529	5 353	51 598	105	65
Impact des accords généraux de compensation.....		(4 560)	(3 727)	(20 644)	(105)	
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation)	58 757	2 969	1 626	30 954		65
Valeur de remplacement (après application des accords généraux de compensation—1997)	59 671	3 306	7 521	40 707	322	19
Nombre de contreparties						
31 mars 1998.....	4	4	3	6	1	1
31 mars 1997.....	8	1	4	11	1	1

Le tableau qui suit illustre la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés de la Banque au 31 mars, telle que représentée par les gains ou les pertes non réalisés.

	1998			1997		
	Positive	Négative	Montant net	Positive	Négative	Montant net
Instruments financiers dérivés						
Contrats de swap de taux d'intérêt et de swap liés aux valeurs boursières	54 759	49 082	5 677	73 138	42 492	30 646
Contrats de garantie de taux d'intérêt.....	92	15	77	599	813	(214)
Contrats d'option sur taux d'intérêt.....						
Contrats de swap croisé.....	58 188	6 567	51 621	73 831	23 365	50 466
Contrats de devises						
Contrats de swap de devises						
Contrats de change à terme	10 368	16 917	(6 549)	10 530	11 020	(490)
Contrats d'option sur devises						
Juste valeur totale.....	123 407	72 581	50 826	158 098	77 690	80 408
Déduction faite de l'impact des accords généraux de compensation.....	29 036	29 036		46 552	46 552	
Total.....	94 371	43 545	50 826	111 546	31 138	80 408

La juste valeur des instruments dérivés est déterminée au moyen de diverses méthodes dont les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles, les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments qui présentent les mêmes échéances et caractéristiques, et l'analyse de la valeur actualisée nette ou d'autres méthodes d'évaluation du prix suivant le cas.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Le tableau qui suit résume les dates de révision ou d'échéance des instruments financiers dérivés et les taux d'intérêt pondérés payés et reçus à l'égard des contrats de taux d'intérêt :

	Durée jusqu'à l'échéance ou la révision								1998	1997
	À l'intérieur d'un an	%	De 1 à 3 ans	%	De 3 à 5 ans	%	Plus de 5 ans	%	Montant nominal de référence	Montant nominal de référence
Contrats de taux d'intérêt										
Contrats de swap de taux d'intérêt										
SCAN à payer – fixe....	138 017	5,21	257 911	5,63	23 000	5,13	3 514	6,40	422 442	751 672
SCAN à recevoir – fixe.....	227 500	5,26	45 000	5,81			269 000	7,22	541 500	1 137 500
\$US à recevoir – fixe....			16 989	6,89					16 989	83 774
Swaps d'indice.....					105 000	s.o.			105 000	155 000
Contrats liés aux valeurs boursières et autres contrats	87 478	s.o.	84 564	s.o.	35 000	s.o.	91 000	s.o.	298 042	510 310
	452 995		404 464		163 000		363 514		1 383 973	2 638 256
Contrats de garantie de taux d'intérêt	355 000	s.o.							355 000	1 839 000
Contrats de swap croisé....	106 768	s.o.	172 203	s.o.	143 600	s.o.			422 571	772 087
Total des contrats de taux d'intérêt	914 763		576 667		306 600		363 514		2 161 544	5 249 343
Contrats de devises										
Contrats de change à terme	1 483 982	s.o.							1 483 982	730 160
Total des contrats de devises.....	1 483 982								1 483 982	730 160
Total.....	2 398 745		576 667		306 600		363 514		3 645 526	5 979 503

s.o. - sans objet étant donné que les taux pondérés ne sont pas significatifs.

Les taux représentent la moyenne pondérée des taux d'intérêt que la Banque s'est engagée par contrat à payer ou à recevoir jusqu'à l'échéance ou la révision. La contrepartie à taux flottant de presque tous les contrats de swap en dollars canadiens est fondée sur les acceptations bancaires canadiennes d'une durée de un ou trois mois. Tous les montants en dollars US sont convertis en dollars CAN.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1998—Fin

17. Passif éventuel et engagements

Au 31 mars 1998 :

- a) La Banque fait l'objet de diverses poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses activités. La direction est d'avis que le montant global du passif qui résultera de ces poursuites ne sera pas important.
- b) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés totalisent 389 057 \$. Ces engagements de prêt s'échelonnent sur une période moyenne de trois mois (110 237 \$ à taux fixe, 278 820 \$ à taux flottant). Les taux d'intérêt effectifs sur ces engagements de prêt varient de 6,55 % à 18,50 %. Les montants non déboursés sur les placements de capital de risque autorisés totalisent 43 817 \$.
- c) Les engagements minimums exigibles en vertu des contrats de location-exploitation des locaux de la Banque sont les suivants :

1999.....	11 054
2000.....	10 206
2001.....	9 841
2002.....	9 468
2003.....	8 826
2004-2020.....	112 094
	161 489
	161 489

18. Prestations de retraite

Selon la dernière évaluation actuarielle établie au 31 décembre 1997, la valeur actualisée des prestations de retraite constituées et la valeur actuarielle de l'actif du Régime de retraite pour les employés s'élevaient respectivement à 283 661 \$ et 356 309 \$. Des crédits de 5 018 \$ au titre des prestations de retraite des employés sont compris dans l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 1998 (une charge de 1 209 \$ avait été enregistrée en 1997). La différence cumulative entre les montants inscrits à titre de charge de retraite et les cotisations versées est comptabilisée au bilan sous « Autres éléments de passif ».

19. Fonds de développement des industries culturelles

La Banque administre le Fonds de développement des industries culturelles (FDIC) au nom du ministère du Patrimoine canadien. Ce fonds a été établi pour fournir, à certaines conditions, des services souples de financement et de consultation en gestion aux entreprises œuvrant dans les secteurs culturels canadiens. Au 31 mars 1998, un montant cumulatif de 31 809 \$ a été reçu par le fonds. Une partie de ce montant couvre l'administration et la prestation du programme. Le fonds n'est pas comptabilisé dans les états financiers de la Banque.

20. Opérations entre apparentés

De par son appartenance au gouvernement du Canada, la Banque est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par celui-ci. La Banque a conclu des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

21. Données financières comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour 1998.





BANQUE DU CANADA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, qui ont été appliqués de façon constante. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des données financières, la protection des biens et l'efficacité des opérations. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction remplit ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels de la Banque et les fait approuver par le conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Coopers & Lybrand et Caron Bélanger Ernst & Young, dont le rapport figure ci-après.

gouverneur,
G. G. Thiessen

secrétaire général,
L. T. Requard

Ottawa, Canada
le 12 février 1998

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES FINANCES, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 1997 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

comptables agréés,
Caron Bélanger Ernst & Young

comptables agréés,
Coopers & Lybrand

Ottawa, Canada
le 23 janvier 1998





BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997
(en millions de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
Dépôts en devises étrangères			Capital versé (note 5)	5,0	5,0
Devises américaines	383,1	235,0	Fonds de réserve (note 6)	25,0	25,0
Autres devises	3,2	4,0	Billets de banque en circulation.....	30 542,0	29 109,1
	386,3	239,0	Dépôts		
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements.....	363,3	553,8	Gouvernement du Canada	40,6	11,0
Placements (note 7)			Banques à charte	539,0	945,5
Bons du Trésor du Canada.....	14 065,0	17 416,5	Autres membres de l'Association canadienne des paiements	24,6	14,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	4 165,7	2 328,3	Autres dépôts	278,3	347,8
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	8 799,7	5 635,2		882,5	1 318,9
Autres placements	3 434,1	3 942,4	Passif en devises étrangères		
	30 464,5	29 322,4	Gouvernement du Canada	231,2	91,0
Immeubles de la Banque (note 4)	189,0	198,2	Autres éléments du passif.....	63,5	35,4
Autres éléments de l'actif	346,1	271,0			
	31 749,2	30 584,4		31 749,2	30 584,4

Voir notes complémentaires aux états financiers.

gouverneur,

G. G. THIESSEN

comptable en chef,

D. D. LUSBY

Au nom du conseil :

président du comité de la vérification,

W. DUBOWEC, FCA

administratrice principale,

J. MAXWELL





ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en millions de dollars)

	1997	1996
Revenus		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 3,8 millions de \$ (9,8 millions de \$ en 1996).....	1 578,6	1 648,8
Dépenses par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	37,4	35,0
Services de banque centrale	25,5	22,8
Monnaie	65,7	69,6
Services de gestion de la dette		
Services relatifs aux titres destinés aux investisseurs institutionnels	8,4	9,9
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs	47,7	41,7
	184,7	179,0
Moins les dépenses recouvrées—		
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs	(28,9)	
	155,8	179,0
Autres dépenses (revenus).....	(11,6)	34,7
	144,2	213,7
Revenu net versé au compte du receveur général du Canada.....	1 434,4	1 435,1

Voir notes complémentaires aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'État des revenus et dépenses sont ventilées selon ces quatre fonctions. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principaux articles de dépense sont présentées à la note 3.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue de réglementer et d'appuyer les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public et leur donne des conseils à cet égard.

Monnaie

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de gestion de la dette

Services relatifs aux titres destinés aux investisseurs institutionnels

La Banque est l'agent financier du gouvernement fédéral, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.





NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs

À titre d'agent financier du gouvernement fédéral, la Banque fournit un soutien à l'agence Placements Épargne Canada au chapitre de l'administration, des systèmes et de l'exploitation pour tout ce qui touche au Programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement fédéral; elle s'occupe d'émettre des titres d'emprunt, de tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et d'effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres. En juin 1997, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque a commencé à faire payer au ministère des Finances le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux petits porteurs.

2. Principales conventions comptables

La présentation des états financiers de la Banque est conforme aux principes comptables généralement reconnus et satisfait aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme les états financiers font clairement ressortir toutes les modifications importantes survenues dans la situation financière, il n'a pas été nécessaire d'établir un état distinct de l'évolution de la situation financière; un tel tableau n'aurait apporté aucun complément d'information utile. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères qui font l'objet de contrats à terme sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

c) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont des prêts que la Banque consent au taux d'escompte à des fins de trésorerie. Il s'agit généralement de prêts à un jour entièrement garantis.

d) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus.

e) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Une année complète d'amortissement est portée au compte des immobilisations durant l'exercice de l'achat, sauf pour les projets en cours, qui sont amortis à compter de l'achèvement intégral. Aucun amortissement n'est porté au compte des immobilisations durant l'exercice où un actif est aliéné.

f) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont généralement constitués de dépôts à vue en dollars canadiens qui ne sont pas rémunérés.

g) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.





NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

3. Dépenses par article

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Traitements	72,3	71,3
Avantages sociaux et autres frais de personnel.....	17,7	23,4
Coût des billets de banque.....	18,4	16,8
Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location	26,1	28,0
Services et fournitures.....	30,7	19,5
Amortissement	22,3	23,4
	<hr/>	<hr/>
	187,5	182,4
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux petits porteurs.....	(28,9)	
Autres	(2,8)	(3,4)
	<hr/>	<hr/>
	155,8	179,0
Autres dépenses (revenus)		
Coût des ententes de règlement		22,3
Réaménagement des effectifs (note 8).....	2,5	5,0
Divers	(14,1)	7,4
	<hr/>	<hr/>
Total.....	144,2	213,7

Les traitements et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous Traitements ou Avantages sociaux et autres frais de personnel mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services. La Banque a commencé, en juin 1997, à recouvrer auprès de Placements Épargne Canada le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux petits porteurs.

Sous Divers figure un gain comptable net de 10,1 millions de dollars résultant de la vente de quatre des immeubles de la Banque dans d'autres villes qu'Ottawa, soit les immeubles de Halifax, de Regina, de Calgary et de Vancouver. Par ailleurs, la Banque a reçu une somme de 4 millions de dollars pour les frais divers engagés relativement à la liquidation de la Banque Commerciale du Canada (note 10).

Certains chiffres de la période précédente ont été réagencés de manière à être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.





NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

4. Immeubles de la Banque

	1997			1996		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	(en millions de dollars)					
Terrains et bâtiments	201,0	88,2	112,8	224,0	97,6	126,4
Matériel informatique et logiciels	36,1	24,0	12,1	39,1	26,3	12,8
Autre équipement	132,5	83,0	49,5	138,7	85,7	53,0
	369,6	195,2	174,4	401,8	209,6	192,2
Projets en cours.....	14,6		14,6	6,0		6,0
	384,2	195,2	189,0	407,8	209,6	198,2

5. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

6. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

7. Placements

Les placements comprennent des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada ainsi que des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 11, paragraphe b).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque, dont l'échéance moyenne est de trois mois, était de 3,9 % (3,6 % en 1996), tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 6,6 % (7,5 % en 1996) et de 7,8 % (9,1 % en 1996) respectivement.



NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

8. Réaménagement des effectifs

Par suite d'une revue approfondie de ses activités, la Banque a entrepris de rationaliser un certain nombre de ses opérations, ce qui devrait entraîner au total l'élimination d'environ 650 postes. Les réductions d'effectifs s'effectuent par des départs à la retraite anticipés, des départs volontaires ainsi que par des mises à pied; le processus se terminera en 1998. La Banque a porté dans ses comptes une somme de 33 millions de dollars en 1995, de 5 millions de dollars en 1996 et de 2,5 millions en 1997 afin de couvrir les coûts liés aux cessations d'emploi. Au 31 décembre 1997, 31,4 millions de dollars avaient été versés sur une provision totale de 40,5 millions de dollars.

9. Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1995, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 423,6 millions de dollars au 31 décembre 1997 (418,8 millions en 1996), tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 508,8 millions de dollars (468,9 millions en 1996).

En 1997, le poste des dépenses liées au Régime de pension a affiché un solde créditeur de 1,3 million de dollars (en 1996, ce poste indiquait un solde débiteur de 7,0 millions de dollars). Ces dépenses comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

10. Affaires juridiques

La Banque Commerciale du Canada et la Norbanque ont fait l'objet d'ordonnances judiciaires de liquidation le 3 septembre 1985 et le 20 janvier 1986 respectivement. Au moment où ces ordonnances ont été émises, l'encours des avances consenties par la Banque du Canada à la Banque Commerciale du Canada s'établissait à 1,3 milliard de dollars et celui des avances accordées à la Norbanque à 0,5 milliard.

Au 31 décembre 1997, le solde des avances consenties à la Norbanque s'élevait à 1 million de dollars (soit le même montant qu'en 1996). Sur la foi des renseignements dont elle dispose, la Banque du Canada estime que ce montant sera remboursé intégralement à même le produit de la liquidation de la Norbanque.

À la suite d'une ordonnance de la cour rendue en décembre 1997 au sujet de la Banque Commerciale du Canada, la Banque du Canada a reçu un montant de 45,3 millions de dollars en remboursement du solde des avances consenties à cette banque, ainsi que des intérêts de 43,9 millions de dollars et une somme de 4 millions de dollars au titre des frais divers. Ces paiements portent à 1,5 milliard de dollars le montant total que la Banque du Canada a reçu aux fins du règlement de la créance qu'elle détenait en tant que créancier garanti de la Banque Commerciale du Canada.

Une créance de 13,8 millions de dollars que détient toujours la Banque du Canada dans le cadre des ententes conclues avec les créanciers non garantis de la Banque Commerciale du Canada est inscrite sous Autres éléments de l'actif dans le bilan. La Banque du Canada s'attend à recevoir 10 de ces 13,8 millions de dollars d'ici la fin de mars 1998.

11. Engagements

a) Immeubles de la Banque

Au 31 décembre 1997, le total des engagements découlant des contrats d'acquisition de systèmes informatiques et d'équipement était de 9,0 millions de dollars (9,1 millions en 1996). Ces contrats prévoient le versement de ces montants au cours de la prochaine année.

b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque de devises du Fonds des changes; ces devises sont payées en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 % (6,1 % en 1996).





NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens. Aucun tirage n'a été effectué sur ces deux mécanismes en 1996 et en 1997.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Contrats de devises—achats.....	95,8	75,4
—ventes.....	3 573,8	4 080,5

Au 31 décembre 1997, l'encours des contrats de devises comprenait pour 3 476,2 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (4 005,1 millions en 1996).

12. Le passage à l'an 2000

La Banque a terminé en avril 1997 une évaluation des conséquences que pourrait avoir sur ses opérations le passage à l'an 2000. En se fondant sur les résultats de cette évaluation, elle a établi un plan d'action en vue de veiller à ce que ses systèmes essentiels continuent de bien fonctionner, de coordonner la vérification des systèmes qu'elle partage avec des partenaires de l'extérieur et de mettre en place des plans appropriés de reprise des opérations en cas de perturbation ou de défaillance des systèmes.

Le plan prévoit les mesures qui devront être prises pour assurer de façon continue le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement, l'exécution des opérations liées à la mise en oeuvre de la politique monétaire et des opérations sur billets de banque et la prestation des services de gestion de la dette. Une équipe spécialisée a été mise sur pied pour administrer, orienter et soutenir les initiatives se rapportant au passage à l'an 2000.

La Banque a pour objectif de terminer l'adaptation de ses systèmes internes d'ici la fin de 1998. En 1999, elle concentrera ses efforts sur la vérification des systèmes partagés avec des partenaires de l'extérieur et l'élaboration des plans de reprise des opérations. La Banque estime que les initiatives liées au passage à l'an 2000 entraîneront au total des dépenses d'environ 14,0 millions de dollars en ressources externes et internes au cours de la période de 1997-1999, dont 2,0 millions de dollars imputés à l'exercice 1997.



CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La direction assume la responsabilité des états financiers exposés dans le présent rapport annuel, lesquels ont été examinés et approuvés par le Conseil des gouverneurs du CRDI. Ces états financiers, qui comprennent des chiffres que la direction a appréciés en se fondant sur son expérience et son jugement, ont été correctement préparés dans les limites matérielles acceptables et son conformes aux principes comptables généralement reconnus. La direction assume aussi la responsabilité de toute autre information présentée dans le rapport annuel, cette information étant conforme, s'il y a lieu, aux données contenues dans les états financiers.

La direction s'appuie sur des méthodes et des systèmes de contrôle financier et de gestion qui garantissent, d'une manière raisonnable, la fiabilité des informations financières, la protection des biens et l'efficacité des activités, comme le stipulent la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international* et les règlements du Centre. Le Service de la vérification interne du CRDI est chargé de procéder à la révision périodique des mécanismes internes de contrôle et de veiller à leur application.

C'est au Conseil des gouverneurs qu'il appartient de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Il remplit cette fonction, qui comporte entre autres volets l'examen et l'approbation des états financiers, par l'entremise du comité des finances et de la vérification. Ce comité, formé de gouverneurs, se réunit régulièrement avec la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes.

Le vérificateur général du Canada procède à une vérification indépendante des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Sa vérification comprend les sondages et autres procédés nécessaires pour lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le comité des finances et de la vérification du Conseil des gouverneurs demeure à l'entière disposition des vérificateurs externes.

la présidente,
Maureen O'Neil

le vice-président, ressources
et directeur des finances,
Raymond J. Audet

le 24 juin 1998

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherches pour le développement international au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Centre au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

pour le vérificateur général du Canada,
Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 27 mai 1998





BILAN AU 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)			Créditeurs et charges à payer (notes 4 et 8)	6 925	7 271
Non affectés	13 162	13 229	Provisions pour la restructuration (note 9)	562	1 550
Affectés	20 575	20 153	Revenus reportés (note 10)	24 417	24 356
Débiteurs (note 4)	4 989	14 535		31 904	33 177
Frais payés d'avance	5 035	1 377	Revenus reportés à long terme (note 10)	6 394	7 774
	43 761	49 294	Indemnités de cessation d'emploi courues	2 808	2 575
Placements à long terme (note 5)	7 079		Loyer reporté—siège social	662	388
Immobilisations (note 6)	4 554	3 631	Fonds de dotation (note 7)	348	202
Dépôts recouvrables	153	161		42 116	44 116
Fonds de dotation (note 7)	348	202	AVOIR	13 779	9 172
	55 895	53 288		55 895	53 288

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :

la présidente,
MAUREEN O'NEIL

le vice-président, ressources, et directeur des finances,
RAYMOND J. AUDET





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Revenus		
Crédit parlementaire (subvention).....	88 111	96 100
Crédit parlementaire supplémentaire (subvention) (note 11).....	1 800	1 427
Fonds pour activités liées à l'augmentation des revenus (note 12).....	29 487	20 512
Revenus de placement.....	1 832	2 046
Autres revenus.....	1 048	1 030
	<u>122 278</u>	<u>121 115</u>
Dépenses		
Activités de recherche et activités liées à la recherche		
Activités de recherche pour le développement.....	56 381	63 174
Activités liées à l'augmentation des revenus (note 12).....	29 487	20 512
Soutien technique.....	9 063	9 983
Gestion des bureaux régionaux.....	4 816	6 026
Diffusion de l'information et bibliothèque.....	4 569	4 693
Gestion du siège social.....	3 623	3 912
	<u>107 939</u>	<u>108 300</u>
Frais d'administration.....	11 188	12 400
Frais généraux recouverts sur les activités liées à l'augmentation des revenus (note 12).....	(1 456)	(1 667)
	<u>117 671</u>	<u>119 033</u>
Excédent des revenus sur les dépenses.....	4 607	2 082

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	Investi en immobi- lisations	Non affecté	Total 1998	Total 1997
Solde au début de l'exercice.....	3 631	5 541	9 172	7 090
Excédent des revenus sur les dépenses.....		4 607	4 607	2 082
Investissement net en immobilisations ...	923	(923)		
Solde à la fin de l'exercice.....	4 554	9 225	13 779	9 172

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Flux de trésorerie—activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses.....	4 607	2 082
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations.....	1 267	2 544
Gain sur cession d'immobilisations.....	(118)	(27)
Indemnités de cessation d'emploi...	489	341
Amortissement du loyer reporté.....	274	(6)
	<u>6 519</u>	<u>4 934</u>
Variations nettes du fonds de roulement à l'exclusion de l'encaisse et des placements à court terme.....	4 367	(2 305)
Variations des revenus reportés à long terme.....	(1 380)	(4 258)
Rentrées (sorties) de fonds nettes— activités d'exploitation.....	9 506	(1 629)
Flux de trésorerie—activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations après déduction du produit des cessions de matériel.....	(2 072)	(1 720)
Acquisitions de placements à long terme.....	(7 079)	
Sorties de fonds nettes—activités d'investissement.....	(9 151)	(1 720)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse.....	355	(3 349)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice.....	33 382	36 731
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice.....	33 737	33 382

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.





NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. Pouvoirs et objets

Le Centre de recherches pour le développement international (le Centre) est une société sans capital-actions créée en 1970 par le Parlement du Canada qui a promulgué, à cette fin, la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*. Ses activités sont financées principalement au moyen d'un crédit parlementaire annuel (subvention). Le Centre est réputé être une œuvre de charité enregistrée aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Centre a pour objet de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus, et suivent les principales conventions comptables énoncées ci-après :

Constatation des revenus

Le crédit parlementaire annuel (subvention) est comptabilisé comme revenu durant l'exercice pour lequel il est approuvé. Les crédits parlementaires destinés à des projets particuliers et les fonds reçus ou à recevoir pour des activités liées à l'augmentation des revenus sont reportés et comptabilisés comme revenus lorsque les dépenses afférentes sont engagées. Tous les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties de façon linéaire sur leur durée de vie utile prévue. Pour chaque catégorie d'immobilisations, la durée de vie utile prévue est la suivante :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels d'application	3 ou 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Véhicules	3 ans
Réseau téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	Durée non écoulee du bail

Placements

Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur du marché.

Fonds de dotation

Les fonds de dotation comprennent les sommes reçues sous forme de legs, de cadeau ou de don et sont généralement destinés à des fins précises. Les dépenses afférentes sont imputées aux fonds appropriés durant l'exercice où elles sont engagées.

Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens soit selon un taux de change moyen qui avoisine le taux de change en vigueur à la date de l'opération, soit selon le taux de change en vigueur le jour de l'opération. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes sur change sont inclus dans les résultats de l'exercice courant.

Indemnités de cessation d'emploi courues

Les employés bénéficient d'indemnités de cessation d'emploi calculées d'après leur salaire à la date de cessation et selon les conditions d'emploi en vigueur. Le passif résultant des dites indemnités est comptabilisé lorsque les employés y deviennent admissibles.

Loyer reporté

Toute période de loyer gratuite et les autres avantages incitatifs liés à des contrats de location à long terme sont reportés et amortis de façon linéaire sur la durée du contrat.

Charges de retraite

Les employés du Centre participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Centre sont tenus de cotiser au régime. Ces cotisations représentent la totalité des engagements contractés par le Centre au titre du régime de pension de retraite et elles sont comptabilisées sur une base courante. En vertu des mesures législatives en vigueur, le Centre n'est pas tenu de cotiser pour les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. Encaisse et placements à court terme

	1998	1997
Encaisse	2 193	(3 516)
Placements à court terme		
Banques à charte canadiennes	17 515	20 844
Sociétés commerciales	13 889	13 897
Banques étrangères	140	2 157
	<u>33 737</u>	<u>33 382</u>





NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

Le Centre est autorisé à investir dans les titres productifs d'intérêts des institutions mentionnées ci-dessus. Ces fonds sont placés dans des effets du marché monétaire à court terme qui doivent bénéficier d'une notation équivalente ou supérieure à R-1 selon l'évaluation d'une agence reconnue de cotation des titres. Les moyens d'investissement consistent principalement en acceptations bancaires, en dépôts à échéance fixe et en billets à court terme.

Le rendement moyen du portefeuille détenu au 31 mars 1998 était de 4,83 % (3,12 % en 1997) et la durée moyenne des placements était de 76 jours (82 jours en 1997). La juste valeur marchande des placements au 31 mars 1998 équivaut approximativement à leur valeur comptable nette.

L'encaisse et les placements à court terme comportent un solde de 20 575 \$ (20 153 \$ en 1997) affecté à des activités de recherche particulières comme suit :

	1998	1997
Activités liées à l'augmentation des revenus.....	14 440	8 121
Appui à la santé—Afrique.....	6 135	12 032
	<u>20 575</u>	<u>20 153</u>

4. Débiteurs et créditeurs

Les débiteurs et les créditeurs sont enregistrés dans le cours normal des activités. Ils sont payables sur présentation et ne portent pas d'intérêts. La valeur comptable de ces comptes avoisine la juste valeur en raison de leur brève échéance. Une fraction importante (21,6 %) des débiteurs est due par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et ne présente aucun risque notable de crédit. Du montant total des débiteurs, 3 417 \$ (13 585 \$ en 1997) étaient affectés à des activités liées à l'augmentation des revenus.

5. Placements à long terme

Ces fonds sont investis sur le marché obligataire, dans des obligations du gouvernement du Canada.

Au 31 mars 1998, le rendement moyen du portefeuille détenu était de 5,63 % et la durée moyenne des placements, de 4,6 ans. La juste valeur des placements à long terme était de 7 279 \$ au 31 mars 1998.

Du montant total des placements à long terme, 4 096 \$ étaient affectés à la recherche axée sur l'appui à la santé en Afrique.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

6. Immobilisations

	Coût		Amortissement cumulé		Valeur comptable nette	
	1998	1997	1998	1997	1998	1997
Matériel informatique	6 904	6 968	4 738	4 793	2 166	2 175
Améliorations locatives.....	1 710	1 793	854	908	856	885
Logiciels d'application.....	555				555	
Mobilier et matériel de bureau	1 604	1 475	1 226	1 235	378	240
Réseau téléphonique	1 273	995	900	849	373	146
Véhicules	826	866	600	681	226	185
	<u>12 872</u>	<u>12 097</u>	<u>8 318</u>	<u>8 466</u>	<u>4 554</u>	<u>3 631</u>

Durant l'exercice, le Centre a commencé à capitaliser les coûts liés aux logiciels d'application. L'amortissement de ces coûts débutera durant l'exercice où les logiciels seront mis en service. L'amortissement relatif à l'exercice est de 1 267 \$ (2 544 \$ en 1997).

7. Fonds de dotation

En 1987, la succession du regretté John Bene a créé un fonds qui octroie une bourse d'études post-doctorales en foresterie sociale. Outre celui-ci, le Centre administre d'autres fonds de dotation, dont le fonds des gouverneurs et le fonds pour la recherche sur le sida.

	1998	1997
Solde au début de l'exercice.....	202	208
Nouveaux apports.....	142	
Intérêts créditeurs	10	8
Dépenses	(6)	(14)
Solde en fin d'exercice.....	<u>348</u>	<u>202</u>
John Bene.....	287	159
Autres.....	61	43
Total des fonds de dotation.....	<u>348</u>	<u>202</u>

8. Crédoiteurs et charges à payer

	1998	1997
Charges à payer—projets	2 122	2 016
Fournisseurs.....	1 996	2 416
Congés annuels et autres congés à payer.....	1 882	1 814
Autres	925	1 025
	<u>6 925</u>	<u>7 271</u>

9. Provision pour la restructuration

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1996, le Conseil des gouverneurs a approuvé la restructuration des programmes et des activités du Centre, tant au siège social que dans les bureaux régionaux. Le coût total de cette restructuration, comportait les indemnités de départ accordées en vertu du programme spécial de compensation et d'aide ainsi que d'autres frais connexes, a été estimé à 5,5 millions de dollars. Au 31 mars 1998, un montant de 0,6 million de dollars (1,5 million de dollars en 1997) reste à payer. Une somme de 0,9 million de dollars (2,5 millions de dollars en 1997) a été payée au cours de l'exercice.

10. Revenus reportés

Les revenus reportés comprennent la portion non dépensée des fonds reçus ou recevables pour des activités liées à l'augmentation des revenus ainsi que la fraction du crédit parlementaire supplémentaire (subvention) accordé au mois de mars 1994 et qui n'avait pas encore été utilisée au 31 mars 1998. Ces soldes se lisent comme suit :

	1998	1997
À court terme		
Activités liées à l'augmentation des revenus ..	20 579	20 098
Crédit parlementaire supplémentaire (subvention)		
Appui à la santé—Afrique	3 838	4 258
	<u>24 417</u>	<u>24 356</u>
À long terme		
Crédit parlementaire supplémentaire (subvention)		
Appui à la santé—Afrique	6 394	7 774
Total.....	<u>30 811</u>	<u>32 130</u>





NOTES COMPLÉMENTAIRES
AUX ÉTATS FINANCIERS—Fin

Du montant reporté au poste des activités liées à l'augmentation des revenus, une somme de 15 285 \$ (3 517 \$ en 1997) a été reçue de l'ACDI et un montant de 1 078 \$ (12 147 \$ en 1997) était dû par cette dernière à la fin de l'exercice. Un montant additionnel de 3 600 \$ (néant en 1997) a été comptabilisé au titre de frais payés d'avance.

11. Crédit parlementaire supplémentaire (subvention)

En mars 1994, le Centre s'est vu accorder un crédit parlementaire supplémentaire (subvention) de 27 millions de dollars, affecté au financement d'un programme d'appui à la santé en Afrique (15 millions de dollars) et à celui de l'Initiative pour les micronutriments (12 millions de dollars). La somme destinée à l'Initiative pour les micronutriments a été entièrement dépensée en 1995-1996, mais les activités du programme d'appui à la santé en Afrique se poursuivent toujours. Durant l'exercice, les revenus constatés pour ces activités s'élevaient à 1,8 million de dollars (1,4 million en 1997). La portion non dépensée de 10,2 millions de dollars (12 millions en 1997) a été inscrite comme revenu reporté (voir la note 10).

12. Activités liées à l'augmentation des revenus

Les activités liées à l'augmentation des revenus désignent plus particulièrement les activités de recherche exécutées ou gérées par le Centre au nom d'autres institutions. Ces activités de recherche sont financées par l'ACDI et par d'autres organismes, dont certains du Canada. Voici la ventilation de ces activités :

	1998	1997
ACDI.....	24 399	11 053
Autres organismes	4 345	6 112
Autres organismes du gouvernement du Canada	743	3 347
	<u>29 487</u>	<u>20 512</u>

Le Centre recouvre les frais généraux sur les activités liées à l'augmentation des revenus. Les sommes ainsi récupérées s'établissaient à 1 456 \$ (1 667 \$ en 1997), dont 1 000 \$ (735 \$ en 1997) recouverts auprès de l'ACDI.

13. Contrats de location-exploitation

Le Centre a signé des contrats de location pour loger son personnel dans différents pays et pour les locaux et biens d'équipement qu'il utilise au Canada et dans les bureaux régionaux. Le contrat de location des locaux du siège social d'Ottawa expire en 2007.

Les paiements minimaux futurs en vertu des différents contrats de location sont les suivants :

1998-1999.....	5 144
1999-2000.....	4 893
2000-2001.....	4 660
2001-2002.....	4 683
2002-2003.....	4 784
2003-2007.....	24 361
Total	<u>48 525</u>

14. Engagements contractuels—subventions et présentation de projets

Le Centre s'est engagé à effectuer des paiements totalisant 135,3 millions de dollars au cours des quatre prochains exercices, à la condition que le Parlement du Canada ou des donateurs externes fournissent les fonds nécessaires et que les bénéficiaires se conforment aux modalités de subvention des projets. Le Centre s'est officiellement engagé à verser des subventions totalisant 1,7 million de dollars à des bénéficiaires lorsqu'ils auront confirmé leur acceptation.

15. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés dont il est fait mention ailleurs dans les présents états financiers, le Centre entretient des liens en matière de propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Centre fait affaire avec ces derniers dans le cours normal de ses activités.

16. Éventualité

Une réclamation d'environ 0,8 million de dollars afférente à un bien loué en Inde demeurait en suspens à la fin de l'exercice. En se fondant sur les avis juridiques reçus, la direction estime qu'il n'est pas possible de déterminer le montant du passif pouvant découler, le cas échéant, de cette poursuite.

Le Centre est défendeur dans d'autres poursuites en instance. La direction considère toutefois comme improbable qu'il en résulte des passifs significatifs.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à être conformes à la présentation adoptée en 1998.





COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1998
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION





COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission canadienne du blé ainsi que d'autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel ont été dressés par la direction, laquelle assume l'entière responsabilité de ces états financiers, et approuvés par la Commission. Les états financiers rendent compte des résultats de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1997 et de la situation financière de la CCB à cette date.

La direction doit s'assurer que les états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appropriés dans les circonstances et appliqués d'une manière uniforme, et que le système de contrôle interne de même que les politiques et les procédés officiels sont en place pour assurer l'intégrité et la fiabilité de la présentation de l'information comptable et financière, ainsi que la protection des valeurs de la CCB.

Deloitte & Touche, les vérificateurs de la CCB, ont procédé à une vérification indépendante des états financiers contenus dans ce rapport. La direction a mis à la disposition des vérificateurs externes tous les registres financiers et données connexes.

La Commission canadienne du blé est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Les commissaires, de même que le président du Comité consultatif de la CCB, dans l'exercice de leurs responsabilités, font fonction de comité de vérification. Le comité rencontre les vérificateurs externes dans le but de discuter des résultats de leur vérification et de leur évaluation des contrôles internes de la Commission. Relevant directement du comité de vérification, le service de vérification interne a le mandat de faire, au moment opportun, des recommandations et des évaluations concernant l'efficacité des contrôles internes. Le comité passe en revue les mesures prises par la direction à l'égard des recommandations faites par les vérificateurs internes et externes.

directeur administratif,
finances, et trésorier,
Donald E. Vernon, CA

directeur administratif,
commercialisation,
Adrian Measner

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé, présentés sous la forme des tableaux I à IX, et les notes complémentaires, y compris le bilan au 31 juillet 1997, l'état des résultats d'exploitation et du bénéfice à répartir entre les producteurs pour les comptes de mise en commun de 1996-1997 couvrant la période allant du 1^{er} août 1996 jusqu'à la fin des activités, le 30 septembre 1997, dans le cas du blé, du blé dur ambré, de l'orge et de l'orge de premier choix, l'état des flux de trésorerie de la campagne terminée le 31 juillet 1997, l'état des paiements anticipés aux producteurs en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* en date du 31 juillet 1997, l'état des frais d'administration, des frais généraux et des imputations à l'exploitation de la campagne terminée le 31 juillet 1997 et l'état des opérations du compte spécial de la campagne terminée le 31 juillet 1997. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission canadienne du blé. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour les périodes indiquées, selon les principes comptables généralement reconnus.

Deloitte & Touche

Winnipeg, Canada
le 18 décembre 1997





BILAN AU 31 JUILLET

TABLEAU I

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
	\$	\$		\$	\$
Débiteurs			Emprunts (note 7)	6 240 754 143	6 459 297 949
Ventes à crédit (note 3)	6 418 291 510	6 653 277 799	Créditeurs et frais à payer		
Ventes déjà conclues	66 184 064	25 669 295	(note 8)	105 772 615	107 957 005
<i>Loi sur les paiements anticipés pour le</i>			Obligations envers les agents de		
<i>grain des Prairies</i>	161 575 235	52 651 783	la CCB (note 9)	1 364 322 369	1 159 716 160
Autres	5 907 272	21 433 734	Obligations envers les		
	6 651 958 081	6 753 032 611	producteurs (note 10)	703 327 514	545 233 825
Stocks de céréales (note 4)	1 682 137 024	1 432 610 530	Provision pour frais relatifs aux		
Frais reportés et frais payés d'avance			ajustements de fin de		
(note 5)	38 127 819	51 440 276	campagne (note 11)	8 108 840	5 805 860
Immobilisations (note 6)	52 724 986	44 162 927	Compte spécial—solde net des		
			comptes dormants (note 12)	2 662 429	3 235 545
Total de l'actif	8 424 947 910	8 281 246 344	Total du passif	8 424 947 910	8 281 246 344

Approuvé par :

commissaire en chef,
LORNE F. HEHN

commissaire,
RICHARD H. KLASSEN

commissaire,
GORDON P. MACHEJ

directeur administratif,
finances, et trésorier,
DONALD E. VERNON





COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1996-1997—BLÉ
 ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
 BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
 pour la période comprise entre le 1^{er} août 1996 et la fin des activités, le 30 septembre 1997
 (avec chiffres correspondants de la période terminée le 31 juillet 1996)

TABLEAU II

	1996-1997		1995-1996	
	Total	Taux par tonne	Total	Taux par tonne
	\$	\$	\$	\$
Reçu des producteurs (en tonnes)	19 756 578		14 352 453	
Produit des ventes (note 15)	4 230 897 275	214,151	3 812 102 708	265,606
Moins les frais d'exploitation				
Frais de possession aux silos de collecte	56 525 504	2,861	53 088 474	3,699
Frais de stockage aux silos portuaires	14 944 608	0,756	8 309 959	0,579
Surestaries/Bonification	18 779 575	0,950	9 884 097	0,688
Fret supplémentaire—jusqu'aux silos portuaires	38 131 697	1,930	25 677 413	1,789
—modification aux tarifs marchandises	2 686 523	0,136	6 958 629	0,485
Séchage	13 804 982	0,699	149 237	0,010
Intérêts et amortissement—Wagons-trémies de la CCB	2 371 393	0,120	3 400 351	0,237
Frais d'administration	33 565 468	1,699	27 502 595	1,916
Intérêts créditeurs	(65 258 729)	(3,303)	(61 089 432)	(4,256)
	115 551 021	5,848	73 881 323	5,147
Bénéfice réparti entre les agriculteurs	4 115 346 254	208,303	3 738 221 385	260,459
Répartition du bénéfice				
Acompte à la livraison	3 707 842 403	187,676	2 918 509 781	203,346
Paiement de redressement	176 336 478	8,926	662 262 615	46,143
Ajustement de fin de campagne	231 066 148	11,696	157 283 664	10,959
Remboursement sur wagons consignés	101 225	0,005	165 325	0,011
	4 115 346 254	208,303	3 738 221 385	260,459





COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1996-1997—BLÉ DUR AMBRÉ
 ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
 BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
 pour la période comprise entre le 1^{er} août 1996 et la fin des activités, le 30 septembre 1997
 (avec chiffres correspondants de la période terminée le 30 septembre 1996)

TABLEAU III

	1996-1997		1995-1996	
	Total	Taux par tonne	Total	Taux par tonne
	\$	\$	\$	\$
Reçu des producteurs (en tonnes)	3 882 848		3 973 384	
Produit des ventes (note 15).....	962 792 723	247,961	1 130 364 370	284,484
Moins les frais d'exploitation				
Frais de possession aux silos de collecte.....	11 965 467	3,082	14 386 754	3,621
Frais de stockage aux silos portuaires.....	5 010 878	1,290	7 956 863	2,002
Surestaries/Bonification.....	1 294 828	0,333	(781 718)	(0,197)
Fret supplémentaire—jusqu'aux silos portuaires.....	1 225 932	0,316	3 510 438	0,883
—modification aux tarifs marchandises.....	604 658	0,156	1 304 605	0,328
Séchage.....	2 180 510	0,562	78 839	0,020
Intérêts et amortissement—Wagons-trémies de la CCB.....	466 060	0,120	941 365	0,237
Frais d'administration.....	6 251 570	1,610	8 004 750	2,015
Intérêts créditeurs.....	(8 883 675)	(2,288)	(9 334 782)	(2,349)
	20 116 228	5,181	26 067 114	6,560
Bénéfice réparti entre les agriculteurs.....	942 676 495	242,780	1 104 297 256	277,924
Répartition du bénéfice				
Acompte à la livraison.....	682 288 454	175,719	831 562 780	209,284
Paiement de redressement.....	161 120 614	41,495	175 425 808	44,150
Versement provisoire.....			41 703 041	10,496
Ajustement de fin de campagne.....	99 260 014	25,564	55 592 731	13,991
Remboursement sur wagons consignés.....	7 413	0,002	12 896	0,003
	942 676 495	242,780	1 104 297 256	277,924





COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1996-1997—ORGE
 ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
 BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
 pour la période comprise entre le 1^{er} août 1996 et la fin des activités, le 30 septembre 1997
 (avec chiffres correspondants de la période terminée le 31 juillet 1996)

TABLEAU IV

	1996-1997		1995-1996	
	Total	Taux par tonne	Total	Taux par tonne
	\$	\$	\$	\$
Reçu des producteurs (en tonnes)	2 440 097		1 267 781	
Produit des ventes (note 15).....	385 966 275	158,177	266 619 989	210,304
Moins les frais d'exploitation				
Frais de possession aux silos de collecte.....	9 362 874	3,837	4 261 033	3,361
Frais de stockage aux silos portuaires.....	2 462 246	1,009	1 666 050	1,314
Surestaries/Bonification.....	4 090 147	1,677	283 322	0,223
Fret supplémentaire—jusqu'aux silos portuaires.....	1 929 869	0,791	(635 706)	(0,501)
—modification aux tarifs marchandises.....	232 271	0,095	1 080 912	0,853
Séchage.....	3 493 943	1,432	13 027	0,010
Intérêts et amortissement—Wagons-trémies de la CCB.....	292 886	0,120	300 360	0,237
Frais d'administration.....	4 163 495	1,706	2 442 236	1,926
Intérêts créditeurs.....	(7 678 940)	(3,147)	(5 970 870)	(4,710)
	18 348 791	7,520	3 440 364	2,713
Bénéfice réparti entre les agriculteurs.....	367 617 484	150,657	263 179 625	207,591
Répartition du bénéfice				
Acompte à la livraison.....	339 813 142	139,262	220 053 281	173,574
Paieement de redressement.....	13 787 821	5,651	32 304 766	25,481
Ajustement de fin de campagne.....	14 006 741	5,740	10 808 345	8,526
Remboursement sur wagons consignés.....	9 780	0,004	13 233	0,010
	367 617 484	150,657	263 179 625	207,591





COMPTE DE MISE EN COMMUN DE 1996-1997—ORGE DE PREMIER CHOIX
 ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU
 BÉNÉFICE À RÉPARTIR ENTRE LES PRODUCTEURS
 pour la période comprise entre le 1^{er} août 1996 et la fin des activités, le 30 septembre 1997
 (avec chiffres correspondants de la période terminée le 30 septembre 1996)

TABLEAU V

	1996-1997		1995-1996	
	Total	Taux par tonne	Total	Taux par tonne
	\$	\$	\$	\$
Reçu des producteurs (en tonnes)	2 402 091		2 549 505	
Produit des ventes (note 15).....	530 873 216	221,005	620 029 297	243,196
Moins les frais d'exploitation				
Frais de possession aux silos de collecte.....	599 100	0,250	243 513	0,096
Surestaries/Bonification.....	219 284	0,091	(6 929)	(0,003)
Fret supplémentaire—jusqu'aux silos portuaires.....	25 582	0,011	8 495	0,003
—modification aux tarifs marchandises.....	152 268	0,063	(33 653)	(0,013)
Intérêts et amortissement—Wagons-trémies de la CCB.....	288 279	0,120	604 023	0,237
Frais d'administration.....	4 084 200	1,700	4 885 483	1,916
Intérêts créditeurs.....	(3 043 871)	(1,267)	(4 468 138)	(1,752)
	2 324 842	0,968	1 232 794	0,484
Bénéfice réparti entre les agriculteurs.....	528 548 374	220,037	618 796 503	242,712
Répartition du bénéfice				
Acompte à la livraison.....	436 485 500	181,711	493 505 162	193,569
Paiement de redressement.....	65 696 042	27,350	80 823 962	31,702
Ajustement de fin de campagne.....	15 945 563	6,638	33 696 550	13,217
Stockage en ferme de grain sous contrat.....	10 421 269	4,338	10 770 829	4,224
	528 548 374	220,037	618 796 503	242,712

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 de la campagne terminée le 31 juillet

TABLEAU VI

	1997	1996
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		
Liquidités provenant de la vente de grain.....	6 110 529 489	5 829 116 364
Intérêts créditeurs.....	84 865 215	80 863 222
Liquidités utilisées pour couvrir les frais d'exploitation.....	(241 206 097)	(185 484 817)
Plus : Éléments n'ayant aucune influence sur l'encaisse—amortissement.....	5 221 774	4 745 328
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation avant variations du fonds de roulement.....	5 959 410 381	5 729 240 097
Variations du fonds de roulement.....	(69 001 523)	176 462 652
	5 890 408 858	5 905 702 749
Flux de trésorerie provenant d'autres activités		
Réduction des débiteurs—ventes à crédit.....	234 986 289	78 278 156
Achat d'immobilisations.....	(13 783 833)	(1 603 649)
	221 202 456	76 674 507
Flux de trésorerie avant distribution.....	6 111 611 314	5 982 377 256
Fonds distribués aux producteurs		
Soldes de trésorerie non distribués au cours de la campagne précédente.....	(299 275 785)	(524 164 822)
Soldes de la campagne courante distribués aux agriculteurs avant le 31 juillet.....	(5 593 791 723)	(5 425 218 984)
	(5 893 067 508)	(5 949 383 806)
Augmentation nette des liquidités.....	218 543 806	32 993 450
Niveau des emprunts au début.....	(6 459 297 949)	(6 492 291 399)
Niveau des emprunts à la fin.....	(6 240 754 143)	(6 459 297 949)



ÉTAT DES PAIEMENTS ANTICIPÉS AUX PRODUCTEURS
EN VERTU DE LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES
au 31 juillet

TABLEAU VII

	1997		1996	
	Avances en espèces aux producteurs \$	Remboursement sur avance par les producteurs \$	Solde remboursable par les producteurs \$	Solde remboursable par les producteurs \$
Solde remboursable par les producteurs				
Campagne 1988-1989 et campagnes antérieures	4 705 363 450	4 694 983 915	10 379 535	10 626 032
Campagne 1989-1990	144 260 874	141 956 590	2 304 284	2 516 948
Campagne 1990-1991	1 461 790 445	1 453 627 144	8 163 301	8 754 814
Campagne 1991-1992	1 163 737 749	1 154 360 881	9 376 868	10 466 755
Campagne 1992-1993	1 081 150 782	1 069 192 498	11 958 284	14 200 245
Campagne 1993-1994	819 208 984	800 000 176	19 208 808	25 861 434
Campagne 1994-1995	524 197 302	521 172 972	3 024 330	7 042 617
Campagne 1995-1996	542 198 368	538 740 829	3 457 539	67 176 060
Campagne 1996-1997	874 948 103	707 692 901	167 255 202	
	11 316 856 057	11 081 727 906	235 128 151	146 644 905
Intérêts débiteurs payables par le gouvernement du Canada				
Intérêts débiteurs payables par le gouvernement du Canada			383 367 301	374 263 690
Moins : les montants reçus du gouvernement du Canada			(382 920 379)	(373 549 555)
			446 922	714 135
Intérêts débiteurs payables par les producteurs				
Intérêts réguliers payables par les producteurs			30 390 986	29 376 803
Moins : les montants reçus des producteurs			(28 602 831)	(25 587 645)
			1 788 155	3 789 158
Moins : les montants reçus des producteurs				
Intérêts reçus des producteurs sur les comptes en souffrance			(33 761 679)	(32 161 743)
Moins : les montants envoyés au gouvernement du Canada			31 552 114	26 860 281
			(2 209 565)	(5 301 462)
Moins : les soldes des fonds reçus				
du gouvernement du Canada—pour couvrir des paiements anticipés en souffrance			(71 878 188)	(90 984 373)
des compagnies manutentionnaires—pour couvrir des paiements anticipés en souffrance			(1 466 902)	(1 903 388)
des compagnies manutentionnaires—pour couvrir les paiements anticipés en cours			(233 338)	(307 192)
			(73 578 428)	(93 194 953)
			161 575 235	52 651 783

Depuis la campagne 1990-1991, les producteurs paient des intérêts sur la tranche des paiements anticipés dépassant 50 000 \$, et le gouvernement fédéral prend en charge les intérêts sur la première tranche jusqu'à concurrence de 50 000 \$ (sauf en 1993-1994, les producteurs ayant dû verser des intérêts sur la tranche des paiements anticipés qui dépassaient 60 000 \$ et une partie des intérêts, à raison de 2,25 %, sur les avances inférieures à 60 000 \$). Depuis 1989-1990, les producteurs ont dû payer la totalité des intérêts sur les paiements anticipés. Auparavant, le gouvernement du Canada prenait en charge la totalité des intérêts.





ÉTAT DES FRAIS D'ADMINISTRATION, DES FRAIS GÉNÉRAUX
ET DES IMPUTATIONS À L'EXPLOITATION
de la campagne terminée le 31 juillet

TABLEAU VIII

	1997	1996		1997	1996
	\$	\$		\$	\$
Frais d'administration et frais généraux			Imputations à l'exploitation		
Comité consultatif	212 019	258 516	Commercialisation des céréales des producteurs		
Rapport annuel, Info Céréales et autres publications de la CCB	731 974	544 783	Comptes de mise en commun de 1996-1997		
Agents régionaux.....	375 485	299 377	—Blé.....	19 306 864	
Honoraires des vérificateurs	163 000	153 000	—Blé dur	3 443 975	
Cautions et assurance	60 701	57 469	—Orge	2 384 553	
Quote-part de la Commission canadienne du blé aux frais d'exploitation du groupe chargé de la politique d'attribution des wagons.....	35 000		—Orge de premier choix.....	2 347 413	
Quote-part de la Commission canadienne du blé aux frais d'exploitation de l'Institut international du Canada pour le grain.....	1 623 164	1 400 333	Comptes de mise en commun de 1995-1996		
Communications et diffusion d'information	195 818	262 746	—Blé.....	12 347 138	15 037 940
Matériel informatique—location et service	5 762 260	2 953 633	—Blé dur	3 768 713	4 163 157
Amortissement—véhicules automobiles, immeuble, matériel et système Informatiques, mobilier et matériel.....	2 559 696	1 852 188	—Orge	1 090 647	1 328 331
Réunions régionales.....	21 947	21 204	—Orge de premier choix.....	2 193 290	2 671 272
Ressources humaines—salaires	21 386 370	21 000 991	Comptes de mise en commun de 1994-1995		
Ressources humaines—assurance-emploi, caisse de retraite, assurance collective, assurance-maladie et autres charges sociales.....	4 882 949	5 139 259	—Blé.....		12 315 958
Ressources humaines—recrutement	252 863	71 026	—Blé dur		3 422 165
Ressources humaine—formation et perfectionnement professionnel	203 665	320 134	—Orge		891 399
Honoraires d'avocats et frais de justice	376 808	21 800	—Orge de premier choix.....		1 926 933
Frais de consultation en gestion	482 812	534 912	Frais imputés aux comptes de mise en commun en fonction du tonnage.....	46 882 593	41 757 155
Impôt—Santé et Éducation de la province du Manitoba	472 799	484 452	Répartition des ajustements de fin de campagne entre les producteurs		
Frais de bureau et divers	1 195 881	927 563	Comptes de mise en commun de 1989-1990 à 1995-1996 (avec chiffres correspondants de 1989-1990 à 1994-1995)		
Affranchissement.....	934 771	1 042 426	—Blé.....	327 032	441 361
Imprimerie, papier et fournitures de bureau.....	539 379	567 978	—Blé dur	91 620	124 417
Publications et abonnements.....	325 800	274 182	—Orge	65 020	81 228
Location et éclairage des bureaux, y compris l'entretien de l'immeuble de la Commission canadienne du blé.....	2 059 766	2 075 693	—Orge de premier choix.....	58 118	69 017
Réparation et entretien du matériel de bureau.....	309 214	237 602	Imputation des frais aux comptes de paiement en fonction des activités.....	541 790	716 023
Télécommunications.....	753 458	668 895			
Frais de déplacement et de mutation du personnel	1 506 784	1 303 016			
	47 424 383	42 473 178		47 424 383	42 473 178



ÉTAT DES OPÉRATIONS DU COMPTE SPÉCIAL
de la campagne terminée le 31 juillet

TABLEAU IX

	1997	1996
	\$	\$
Solde du compte spécial au début.....	3 235 545	2 484 872
Plus : le transfert au compte spécial des comptes autorisés par décret.....		1 360 539
	3 235 545	3 845 411
Moins : les dépenses autorisées par les décrets mentionnés ci-dessous.....	(562 076)	(609 799)
Moins : les versements aux producteurs concernant d'anciens comptes de paiement.....	(11 040)	(67)
Solde du compte spécial à la fin.....	2 662 429	3 235 545

Dépenses:

Autorisées par décret	Description du projet	Non affectées au 31 juillet 1996	Autorisées pour la campagne 1996-1997	Non affectées au 31 juillet 1997	Effectuées pendant la campagne 1996-1997
		\$	\$	\$	\$
C.P. 1994-1305	Développement				
C.P. 1995-2202	de marchés.....	335 783		179 229	156 554
C.P. 1995-2203	Institut international du Canada				
C.P. 1996-1358	pour le Grain—Dépenses en				
	immobilisations.....	115 000		59 478	55 522
C.P. 1990-1538	Bourses universitaires.....	44 024	305 976		350 000
		494 807	305 976	238 707	562 076

Au 31 juillet 1997, les dépenses non autorisées non déboursées s'élevaient à 238 707 \$, ce qui porte le solde non affecté du compte à 2 423 722 \$.





NOTES COMPLÉMENTAIRES

(les notes suivantes font partie intégrante des états financiers)

1. Constitution et mandat

La Commission canadienne du blé (CCB) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, qui relève du Parlement du Canada. À titre d'agent de sa Majesté du chef du Canada, la CCB a été créée dans le but de mettre en marché de manière ordonnée, tant à l'échelle interprovinciale que pour l'exportation, les céréales produites dans l'Ouest canadien. La CCB rend compte de ses activités au Parlement par l'entremise d'un ministre désigné.

2. Résumé des principes comptables

a) Résultats d'exploitation

Les résultats d'exploitation finals des comptes de mise en commun de la campagne céréalière terminée le 31 juillet sont compris dans les comptes annuels de la CCB au 31 juillet lorsque les opérations commerciales ont pris fin avant la parution du rapport annuel de la campagne en revue. Les résultats financiers des comptes de mise en commun de la CCB arrêtés au 31 juillet tiennent compte :

- i) des stocks de céréales détenus à cette date à la valeur définitive reçue de leur vente;
- ii) d'une provision pour tous les frais engagés ou devant être engagés dans le cadre de la commercialisation de ces céréales, y compris les frais d'administration et les frais généraux connexes engagés après le 31 juillet. Les frais liés à la commercialisation de céréales engagés après le 31 juillet sont compris dans les créditeurs et charges à payer. Ces charges comprennent les frais de possession, l'entreposage, les intérêts, les frais de transport par rail et les autres dépenses de transport ainsi que les frais d'administration et tous les autres frais engagés durant cette période;
- iii) des soldes non distribués aux producteurs au 31 juillet dans le cas où les activités de commercialisation se rapportant aux comptes de mise en commun de 1996-1997 ne sont pas achevées, ces comptes étant compris dans les obligations envers les producteurs.

b) Provision pour les pertes subies sur les débiteurs afférents aux ventes à crédit

Le gouvernement du Canada garantit le principal et les intérêts des débiteurs afférents aux ventes réalisées dans le cadre du Programme de ventes de céréales à crédit ainsi que des emprunts contractés par la CCB pour financer ces débiteurs. Grâce à ces garanties, la CCB n'est exposée à aucun risque en cas de créance non recouvrable. Dans le cas des ventes effectuées en dehors du Programme de ventes de céréales à crédit, la CCB a pris des dispositions auprès d'un établissement financier canadien afin de s'assurer qu'elle ne s'expose à aucun risque dans l'éventualité où des sommes non réglées s'avèraient non recouvrables. En conséquence, aucune provision n'est constituée en vue de couvrir tout manquement des personnes ayant contracté ces engagements.

c) Amortissement des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, comme suit :

Matériel informatique	1 à 10 ans (jusqu'à concurrence de 1/20e du coût soit la valeur résiduelle)
Véhicules automobiles	2 ans (jusqu'à concurrence du tiers du coût soit la valeur résiduelle)
Aménagements de l'immeuble et des bureaux	3 ans
Matériel et fournitures de bureau	10 ans
Wagons-trémies	30 ans
Immeuble	40 ans

d) Conversion des devises

Les contrats de vente conclus en devises étrangères sont couverts par des contrats de change à terme et convertis en dollars canadiens aux taux prévus par les contrats. Les autres produits et charges sont convertis aux taux de change journaliers en vigueur au cours de l'exercice.

Les actifs et les passifs libellés en dollars américains sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. La CCB couvre ses actifs et ses passifs libellés en dollars américains au moyen d'un portefeuille complet. La CCB a pour politique de gérer ces actifs et ces passifs de manière à exposer le moins possible leur solde net aux fluctuations des devises. Les rajustements de taux de change provenant de la conversion de sommes à recevoir de clients étrangers et des emprunts sont compris dans les intérêts créditeurs.

Les effets à moyen terme émis par la CCB en devises autres que le dollar canadien ou le dollar américain sont couverts au moyen d'accords de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou américains aux taux stipulés dans ces accords.





NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

e) Couverture des opérations anticipées

La CCB conclut des contrats à terme normalisés et des contrats d'option sur le blé pour fixer le prix de certaines ventes anticipées. La CCB conclut également des contrats de change à terme et des contrats d'option afin de réduire les risques de change dans le cas des ventes anticipées. Les gains et les pertes liés à ces contrats sont compris dans le prix de vente et sont imputés au poste des revenus à titre de rajustement du produit des ventes pour la période correspondant à la période de couverture des ventes.

f) Intérêts débiteurs et frais bancaires

Les intérêts et les frais bancaires imputables à la CCB dans le cadre du financement de ses activités ainsi que les intérêts créditeurs sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont combinés pour produire un solde net, conformément aux dispositions de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* voulant que de tels montants soient considérés comme des dépenses ou des recouvrements de frais d'exploitation. Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux comptes débiteurs, aux frais bancaires et aux frais d'exploitation liés aux facilités de prêt, ainsi que les intérêts gagnés dans chaque compte de mise en commun durant la période couverte par les comptes jusqu'à la distribution finale aux producteurs.

g) Frais d'administration et frais généraux

Les frais d'administration et les frais généraux, à l'exception des frais relatifs à la répartition des ajustements de fin de campagne aux producteurs, sont imputés aux divers comptes de mise en commun auxquels se rapportent les services en fonction du tonnage. Les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne sont répartis selon le nombre de producteurs qui reçoivent un versement des différents comptes de mise en commun.

h) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages sociaux accordés aux employés lors de leur départ à la retraite ou de leur cessation d'emploi sont enregistrés à mesure qu'ils s'accumulent au compte des employés. Le solde non accumulé de ces avantages est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans à compter de la campagne agricole 1993-1994. En date du 31 juillet 1993, le solde non accumulé atteignait 7 980 330 \$ et, au 31 juillet 1997, 4 788 198 \$ (contre 5 586 231 \$ en 1996).

3. Débiteurs—ventes à crédit

Les débiteurs dans le cadre des ventes à crédit se répartissent comme suit :

	1997	1996
	\$	\$
Sommes à recevoir des acheteurs étrangers		
Courantes	226 758 452	410 285 821
Échues	578 518 611	542 894 695
Visées par un rééchelonnement au titre du Club de Paris	283 364 048	137 842 737
Rééchelonnées	5 276 890 424	5 430 839 079
	6 365 531 535	6 521 862 332
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	52 759 975	131 415 467
	6 418 291 510	6 653 277 799

Les sommes courantes comprennent un solde à recevoir de 22 100 819 \$ (contre 80 376 397 \$ en 1996) provenant de ventes à crédit effectuées en dehors du Programme de ventes de céréales à crédit du gouvernement du Canada.

Les débiteurs dans le cadre des ventes à crédit parviennent à échéance comme suit :

	1997	1996
	\$	\$
dans		
1 an	373 523 321	322 340 339
2 ans	63 088 244	237 822 995
3 ans	95 019 027	338 310 972
4 ans	123 318 138	342 260 933
5 ans	206 659 378	296 221 345
plus de 5 ans	4 978 164 791	4 573 426 520
échues	578 518 611	542 894 695
	6 418 291 510	6 653 277 799





NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

Sommes à recevoir des clients étrangers

Les soldes à recevoir découlent des ventes de céréales aux pays suivants : l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, l'Iran, l'Iraq, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie. Le remboursement intégral doit se faire au cours d'une période maximale de 36 mois suivant la date d'expédition, sauf pour l'Algérie, le Brésil, l'Égypte, l'Éthiopie, Haïti, la Jamaïque, le Pérou, la Pologne, la Russie et la Zambie, avec lesquels la CCB a convenu, conjointement avec le gouvernement du Canada, de reporter à plus tard les échéances de certains remboursements. Toutes les modalités de rééchelonnement sont élaborées par le Club de Paris, dont la fonction consiste à permettre aux gouvernements des pays débiteurs et créanciers d'établir des accords visant le rééchelonnement et l'allègement, ou l'un ou l'autre, des dettes payables aux gouvernements créanciers et à leurs agences. Ces accords prévoient le versement d'intérêts et le rééchelonnement de la dette sur une période variant de 5 ans à 25 ans.

Le montant global du capital et des intérêts courus à recevoir des clients étrangers, soit 6 365 531 535 \$ (contre 6 521 862 332 \$ en 1996), comprend la somme de 4 490 063 911 \$ (contre 4 597 347 569 \$ en 1996) représentant l'équivalent canadien des 3 258 391 808 \$ (contre 3 343 768 688 \$ en 1996) remboursables en devises américaines.

Sommes à recevoir du gouvernement du Canada

En plus d'alléger les dettes au moyen du rééchelonnement des échéances, le gouvernement du Canada a dans certains cas accepté, par l'entremise du Club de Paris, de réduire la dette de pays ayant rééchelonné des sommes payables à la CCB. Les dispositions d'allègement de la dette prévoient que le remboursement des sommes payables à la CCB sera réparti selon une formule convenue entre le pays débiteur et le gouvernement du Canada. La somme de 52 759 975 \$ représente le montant à recevoir du gouvernement du Canada en date du 31 juillet 1997, en vertu des accords de réduction de l'endettement susmentionnés.

Le montant global du capital et des intérêts courus à recevoir du gouvernement du Canada, soit 52 759 975 \$ (contre 131 415 467 \$ en 1996), comprend la somme de 28 922 874 \$ (contre 39 619 072 \$ en 1996) représentant l'équivalent canadien de 20 989 023 \$ (contre 28 815 966 \$ en 1996) remboursable en devise américaine.

4. Stocks de céréales

Les stocks de céréales détenus au 31 juillet sont consignés à la valeur définitive reçue de leur vente, comme suit :

	1997	1996
	\$	\$
Blé	1 166 874 727	840 641 828
Blé dur	329 674 513	452 585 664
Orge	107 241 670	70 071 525
Orge de premier choix	78 346 114	69 311 513
	<u>1 682 137 024</u>	<u>1 432 610 530</u>

5. Frais reportés et frais payés d'avance

Les frais reportés et les frais payés d'avance, soit 38 127 819 \$ (contre 51 440 276 \$ en 1996), se répartissent comme suit: frais payés d'avance pour l'acheminement de stock aux points d'exportation de l'est, 18 063 545 \$ (contre 20 983 031 \$ en 1996), dépôt sur les comptes de marge, 5 431 555 \$ (contre 1 871 049 \$ en 1996), prix des options sur devises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs, 5 395 248 \$ (néant en 1996), options d'achat sur les wagons-trémies loués, 5 137 335 \$ (contre 5 137 335 \$ en 1996), résultat net des activités de couverture applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs, 3 320 546 \$ (contre 21 258 841 \$ en 1996), et autres frais reportés et frais payés d'avance, 779 590 \$ (contre 2 190 020 \$ en 1996).





NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

6. Immobilisations

	1997		1996	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Wagons-trémies	86 752 287	50 606 894	36 145 393	39 057 399
Matériel informatique	20 080 067	7 295 320	12 784 747	1 476 203
Mobilier et matériel de bureau	4 774 559	2 798 416	1 976 143	1 890 337
Immeuble	4 572 956	3 768 450	804 506	904 893
Aménagements de l'immeuble et des bureaux	1 882 190	1 283 568	598 622	440 221
Véhicules automobiles	588 066	231 827	356 239	393 874
Améliorations locatives.....	73 659	14 323	59 336	
	<u>118 723 784</u>	<u>65 998 798</u>	<u>52 724 986</u>	<u>44 162 927</u>

La CCB a acheté 2 000 wagons-trémies en 1979-1980 au coût initial de 90 555 623 \$. De ce nombre, 84 wagons ont été détruits et démolis, ce qui porte le parc de matériel roulant à 1 916 wagons. La CCB se fait rembourser un montant correspondant à la valeur des wagons détruits en vertu d'un accord d'exploitation avec le Canadien National.

7. Emprunts

La ventilation des emprunts s'établit comme suit :

	1997	1996
	\$	\$
Instruments d'emprunt à court terme et emprunts....	5 760 845 131	5 923 783 101
Instruments d'emprunt à moyen terme.....	479 909 012	535 514 848
	<u>6 240 754 143</u>	<u>6 459 297 949</u>

Ces emprunts financent ce qui suit :

	1997	1996
	\$	\$
Fonds déposés provenant des opérations courantes...	(177 537 367)	(193 979 850)
Emprunts pour financer les ventes à crédit	6 418 291 510	6 653 277 799
	<u>6 240 754 143</u>	<u>6 459 297 949</u>

Du montant global des emprunts à court terme, une somme de 3 944 082 032 \$ (contre 4 069 850 631 \$ en 1996) représente l'équivalent canadien des 2 862 178 543 \$ remboursables en devise américaine (contre 2 960 106 648 \$ en 1996) compte tenu des swaps de devises. Des emprunts à moyen terme, une somme de 479 909 012 \$ (contre 535 514 848 \$ en 1996) représente l'équivalent canadien des 348 264 885 \$ (contre 389 493 671 \$ en 1996) remboursables en devise américaine compte tenu des swaps de taux d'intérêt dans deux devises.

Les emprunts de la CCB sont soumis à l'approbation du ministre des Finances. Ces emprunts représentent des obligations directes de la CCB et, à ce titre, ils sont effectués au nom de Sa Majesté du chef du Canada.





NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

8. Crédoiteurs et frais à payer

	1997	1996
	\$	\$
Frais engagés après le 31 juillet dans le cadre d'activités commerciales se rapportant aux comptes de mise en commun de la campagne courante.....	62 555 310	38 544 905
Produit des ventes reportées.....	30 642 331	33 577 806
Crédoteurs.....	12 574 974	35 834 294
	<u>105 772 615</u>	<u>107 957 005</u>

9. Obligations envers les agents de la CCB

	1997	1996
	\$	\$
Achats de céréales auprès des producteurs.....	1 191 064 200	957 709 932
Bons de livraison reportés.....	173 258 169	202 006 228
	<u>1 364 322 369</u>	<u>1 159 716 160</u>

Achats de céréales auprès des producteurs

Les sociétés céréalières, qui agissent en qualité d'agents de la CCB, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et versent à ces derniers, au nom de la CCB, l'acompte alors en vigueur. Ces achats ne sont réglés par la CCB qu'au moment où les agents en ont effectué la livraison au compte de la CCB, aux silos portuaires ou aux minoteries. Les obligations de la CCB envers les agents représentent une somme payable relativement aux 6 648 763 tonnes de céréales stockées dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet (contre 3 951 298 tonnes en 1996), mais qui seront livrées et réglées après la fin de la campagne.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, qui agissent à titre d'agents de la CCB, déposent en fiducie auprès de la CCB une somme égale à la valeur des bons au comptant, reportés et établis sur des céréales de la CCB. Les fonds en dépôt sont par la suite remis aux sociétés céréalières afin de couvrir les bons au comptant reportés venant surtout à échéance au cours des premiers jours de l'année civile suivante.

10. Obligations envers les producteurs

	1997	1996
	\$	\$
Chèques en circulation libellés aux producteurs au 31 juillet		
Blé.....	177 196 112	153 398 037
Blé dur.....	112 295 373	64 589 683
Orge.....	3 169 751	8 899 593
Orge de premier choix.....	50 269 393	19 067 706
Avoine.....		3 021
	<u>342 930 629</u>	<u>245 958 040</u>
Bénéfices à répartir entre les producteurs		
Blé.....	231 167 373	157 448 989
Blé dur.....	99 267 427	97 308 668
Orge.....	14 016 521	10 821 578
Orge de premier choix.....	15 945 564	33 696 550
	<u>360 396 885</u>	<u>299 275 785</u>
	<u>703 327 514</u>	<u>545 233 825</u>

11. Provision pour les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne

Le montant de 8 108 840 \$ (contre 5 805 860 \$ en 1996) représente le solde des provisions prévues par la CCB pour couvrir les frais relatifs aux ajustements de fin de campagne une fois les comptes arrêtés. Six ans après la clôture d'un compte particulier, le solde est viré au compte spécial par décret.

12. Compte spécial—solde net des comptes dormants

Conformément à l'article 39 de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, le gouverneur en conseil peut autoriser la CCB à virer à un compte spécial le solde des comptes de paiement non réclamés faisant partie des versements aux producteurs pour une période de six ans ou plus. Outre le paiement des réclamations justifiées de certains producteurs relativement à ces comptes, l'article prévoit que ces fonds peuvent être affectés aux fins que le gouverneur en conseil, sur la recommandation de la CCB, estime être dans l'intérêt des producteurs.

13. Engagements en vertu de baux

À titre d'agent de Sa Majesté du chef du Canada, la CCB loue 2 000 wagons-trémies pour le gouvernement du Canada. La totalité des frais engagés pour la location est recouvrée du gouvernement du Canada et ne constitue pas une charge pour la CCB. À ce titre, la CCB a reçu des versements totalisant 18 889 422 \$ (contre 20 248 521 \$ en 1996) au cours de la campagne terminée le 31 juillet 1997. Les contrats de location sont d'une durée de 20 ans et de 25 ans.





NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

14. Instruments financiers hors bilan

La CCB conclut des opérations de couverture de taux d'intérêt dans le seul but de faire correspondre son actif et son passif et de se protéger contre les risques du marché. Ces opérations permettent de réduire l'exposition de la CCB aux différences de niveau des produits et des charges par suite de la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change. Ces opérations comprennent des swaps de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt dans deux devises et des swaps de devises.

La CCB négocie également des contrats de change, des swaps et des options sur devises auprès de certains établissements financiers afin de couvrir le risque de change dans le cadre principalement des ventes de céréales. En se protégeant contre la fluctuation des devises, la CCB réduit les risques liés à la dévaluation des devises.

Au 31 juillet, la valeur nominale totale de ces instruments financiers hors bilan, qui parviennent tous à échéance ou font l'objet d'une négociation de taux dans une période d'un an, est la suivante :

	1997		1996	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt en devise unique.....	384 875 400	(760 671)	695 699 400	212 124
Swaps de taux d'intérêt dans deux devises.....	300 769 012	4 968 204	123 044 848	9 747 822
Swaps de devises.....	710 413 893	(29 625 867)	939 752 294	20 415 627
	1 396 058 305	(25 418 334)	1 758 496 542	30 375 573
Contrats de change				
Contrats de change à terme.....	969 526 082	(2 949 600)	886 026 683	(3 577 603)
Contrats d'options sur devises.....	158 670 547	1 882		
Options sur devises acquises.....	1 059 682 000	10 396 500	27 498 000	97 000
Options sur devises vendues.....	784 082 000	(1 674 550)	27 498 000	(128 000)
	2 971 960 629	5 774 232	941 022 683	(3 608 603)
	4 368 018 934	(19 644 102)	2 699 519 225	26 766 970

La juste valeur des contrats de taux d'intérêt reflète la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus en fonction des taux du marché actuels. Diverses méthodes ont été utilisées pour le calcul de ces valeurs, notamment la méthode de la valeur actualisée nette et les cours du marché lorsque ces derniers étaient disponibles. La juste valeur des contrats de change reflète la valeur marchande des contrats à terme et la valeur de remplacement des contrats d'options. Ces estimations de la juste valeur peuvent varier grandement selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne devraient pas être considérées comme des valeurs de réalisation advenant un règlement immédiat des instruments.





NOTES COMPLÉMENTAIRES—*Suite*

La CCB réduit le risque que les contreparties ne respectent pas leurs obligations en traitant avec des établissements financiers dont la cote de crédit respecte les directives touchant la gestion des risques financiers approuvées par les commissaires et soumises au ministère des Finances. Au 31 juillet 1997, le risque de crédit maximal de la CCB pour ces catégories d'instruments financiers se chiffre à 21 366 996 \$ (32 465 224 \$ en 1996). Le risque de crédit représente la somme de toutes les justes valeurs positives pour ces catégories d'instruments financiers au 31 juillet.

15. Ventes

Les ventes sont calculées comme suit :

a) Compte de mise en commun du blé

	1997		1996	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
	\$		\$	
Ventes conclues au 31 juillet.....	16 824 059	3 917 408 522	12 998 103	3 375 684 928
Ventes conclues après le 31 juillet.....	6 122 735	1 166 874 727	3 157 890	840 641 828
Freintes	34 764		716	
	22 981 558	5 084 283 249	16 156 709	4 216 326 756
Moins				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	67 090	12 744 146	78 901	17 486 232
Ventes portées au compte de mise en commun précédent.....	3 157 890	840 641 828	1 725 355	386 737 816
Ventes nettes de blé.....	19 756 578	4 230 897 275	14 352 453	3 812 102 708

L'écoulement des stocks de blé en tonnes se répartit comme suit :

Marché intérieur.....	2 439 607	1 674 677
Exportation.....	18 209 498	11 323 426
Ventes au compte de mise en commun suivant.....	2 297 689	3 157 890
Freintes	34 764	716
	22 981 558	16 156 709

b) Compte de mise en commun du blé dur

	1997		1996	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
	\$		\$	
Ventes conclues au 31 juillet.....	3 587 073	862 701 240	2 936 915	905 424 146
Ventes conclues après le 31 juillet.....	1 285 549	329 674 513	1 836 819	452 585 664
Freintes	10 218		1 736	
	4 882 840	1 192 375 753	4 775 470	1 358 009 810
Moins				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	20 961	4 271 236	27 117	6 294 013
Ventes portées au compte de mise en commun précédent.....	979 031	225 311 794	774 969	221 351 427
Ventes nettes de blé dur.....	3 882 848	962 792 723	3 973 384	1 130 364 370

L'écoulement des stocks de blé en tonnes se répartit comme suit :

Marché intérieur.....	194 774	222 750
Exportation.....	4 096 920	3 571 953
Ventes au compte de mise en commun suivant.....	580 928	979 031
Freintes	10 218	1 736
	4 882 840	4 775 470





NOTES COMPLÉMENTAIRES—Fin

c) Compte de mise en commun de l'orge

	1997		1996	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
		\$		\$
Ventes conclues au 31 juillet.....	2 092 668	351 797 407	931 288	202 268 278
Ventes conclues après le 31 juillet.....	739 671	107 241 670	379 501	70 071 525
Freintes	8 989		51	
	2 841 328	459 039 077	1 310 840	272 339 803
Moins				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	21 730	3 001 277	15 250	2 615 715
Ventes portées au compte de mise en commun précédent.....	379 501	70 071 525	27 809	3 104 099
Ventes nettes d'orge.....	2 440 097	385 966 275	1 267 781	266 619 989

L'écoulement des stocks de blé en tonnes se répartit comme suit :

Marché intérieur.....	4 315	16 825
Exportation.....	2 279 935	914 463
Ventes au compte de mise en commun suivant.....	548 089	379 501
Freintes	8 989	51
	2 841 328	1 310 840

d) Compte de mise en commun de l'orge de premier choix

	1997		1996	
	Tonnes	Valeur	Tonnes	Valeur
		\$		\$
Ventes conclues au 31 juillet.....	2 005 173	457 492 403	2 264 045	550 992 796
Ventes conclues après le 31 juillet.....	417 487	78 346 114	286 555	69 311 513
	2 422 660	535 838 517	2 550 600	620 304 309
Moins				
Grain acquis d'autres sources que les producteurs	2 294	360 701	1 095	275 012
Ventes portées au compte de mise en commun précédent.....	18 275	4 604 600		
Ventes nettes d'orge de premier choix	2 402 091	530 873 216	2 549 505	620 029 297

L'écoulement des stocks d'orge de premier choix en tonnes se répartit comme suit :

Marché intérieur.....	372 017	337 587
Exportation.....	1 988 464	2 194 738
Ventes au compte de mise en commun suivant.....	62 179	18 275
	2 422 660	2 550 600

16. Retraitement de chiffres de l'année précédente

Certains chiffres de l'année précédente ont été retraités de façon qu'ils soient conformes à la présentation de l'année courante.





COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1998
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION





COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ainsi que tous les renseignements présentés dans le présent rapport annuel de la Commission canadienne du lait sont la responsabilité de la direction. Les états ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués selon les meilleures estimations et le bon jugement de la direction, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux des états.

En s'acquittant de sa responsabilité de communiquer l'information financière, la direction se fie à des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion qu'elle maintient pour avoir une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et au respect des politiques de la Commission et des obligations légales. Le processus comprend la communication annuelle aux employés des lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux conflits d'intérêt et au code de déontologie.

Le comité de vérification de la Commission canadienne du lait, formé des commissaires, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour le maintien de systèmes de contrôle appropriés et pour la qualité de l'information financière. Les vérificateurs externes et internes de la Commission peuvent accéder librement au comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Les opérations et les états financiers de la Commission ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada, qui agit comme vérificateur indépendant pour le gouvernement du Canada.

le président,
Gilles Prigent

le directeur des Finances,
Paul Simard

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

J'ai vérifié le bilan de la Commission canadienne du lait au 31 juillet 1997 ainsi que l'état des résultats et du financement par les producteurs et l'état des activités du programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 juillet 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* et aux règlements administratifs de la Commission.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 26 septembre 1997





BILAN AU 31 JUILLET 1997
(en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
Encaisse.....	753		Créditeurs et frais courus (note 7).....	38 815	33 734
Débiteurs			Subsides à verser aux producteurs.....	23 808	18 638
Clients (note 3).....	8 231	13 911	Emprunts auprès du gouvernement du		
Gouvernement du Canada (Programme			Canada (note 8).....	103 387	75 266
de soutien laitier).....	23 947	18 645		166 010	127 638
Dépenses recouvrables du compte de			Compte de mise en commun (note 5)		
mise en commun.....	2 871	127	Découvert bancaire (note 9).....	3 274	
Retenues des producteurs.....		7 502	À verser aux agences et offices		
Stocks (note 4).....	126 345	105 821	provinciaux de mise en marché		
Conteneurs maritimes (valeur nette après			(note 6).....	8 648	12 440
déduction de 548\$ d'amortissement			À verser à la Commission		
cumulé).....	1 071		canadienne du lait.....	2 871	127
	163 218	146 006		14 793	12 567
Compte de mise en commun (note 5)			(Insuffisance) excédent à la fin de		
Encaisse.....		1 427	l'exercice (note 10).....	(2 792)	18 368
À percevoir des agences et offices				178 011	158 573
provinciaux de mise en marché					
(note 6).....	14 793	11 140			
	14 793	12 567			
	178 011	158 573			

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

le président,
GILLES PRÉGENT

le vice-président,
LOUIS BALCAEN

le directeur des Finances,
PAUL SIMARD





ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU FINANCEMENT
PAR LES PRODUCTEURS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Ventes à l'exportation.....	207 261	212 042
Coûts des ventes.....	210 175	243 442
Perte sur les ventes à l'exportation.....	2 914	31 400
Ventes à l'intérieur du pays.....	84 814	90 945
Coût des ventes.....	81 900	92 064
(Marge) perte sur les ventes à l'intérieur du pays.....	(2 914)	1 119
Total de la perte sur les ventes.....		32 519
Aide et frais.....	21 157	21 991
Total du coût d'exploitation.....	21 157	54 510
Moins la part des frais administratifs financée par le gouvernement du Canada.....	2 297	2 339
Coût net d'exploitation financé par les producteurs.....	18 860	52 171
Financement par les producteurs (note 11).....	15 800	64 550
(Insuffisance) excédent du financement sur le coût net d'exploitation.....	(3 060)	12 379
Excédent au début de l'exercice.....	18 368	41 611
	15 308	53 990
Remboursement de l'excédent des exercices antérieurs (note 10).....	18 100	35 622
(Insuffisance) excédent à la fin de l'exercice.....	(2 792)	18 368

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE SOUTIEN
LAITIER ET DES COÛTS FINANCÉS PAR LE
GOUVERNEMENT DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Subsides aux producteurs de lait de transformation et de crème.....	150 021	184 958
Frais administratifs.....	2 297	2 339
Études du coût de production et de la politique laitière.....	877	347
Total des coûts financés par le gouvernement du Canada.....	153 195	187 644

Les notes complémentaires et le tableau font partie intégrante des états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 1997

1. La Commission

La Commission canadienne du lait (la « Commission ») est une société d'État mandataire désignée dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission de la Commission, ainsi qu'elle a été établie dans la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, est «d'offrir aux producteurs efficaces de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de bonne qualité».

La Commission administre le programme de soutien laitier financé par le gouvernement du Canada en vertu duquel elle verse des paiements de subside aux producteurs. En coopération avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, la Commission gère et administre les activités financées par les producteurs. Les résultats des activités de la Commission sont soumis dans l'État des activités du Programme de soutien laitier et des coûts financés par le gouvernement du Canada et dans l'État des résultats et du financement par les producteurs, respectivement, ce qui distingue leurs liens d'obligation de rendre compte.

La Commission achète, aux prix de soutien canadiens ou au prix du marché international, selon le marché de revente prévu, tout le beurre et toute la poudre de lait écrémé qui lui sont offerts. Bien que le plus gros du beurre acheté par la Commission soit revendu sur le marché canadien, la plus grande partie de la poudre de lait écrémé excède les besoins canadiens et est donc exportée. La Commission vend la production qui dépasse les besoins intérieurs sous forme de produits de lait entier, de poudre de lait écrémé et de beurre sur le marché international.

Depuis août 1995, au nom de l'industrie, la Commission administre un système de prix et de mise en commun des revenus du marché pour offrir, à prix concurrentiels, des composants du lait aux transformateurs secondaires et aux exportateurs par l'entremise des transformateurs.

2. Principales conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moindre des deux. Une provision pour la moins-valeur est consignée lorsque le coût dépasse cette dernière.

Provision pour pertes sur les engagements d'achats en cours

La Commission constitue une provision pour pertes sur les engagements d'achats en cours en fonction des contrats courants de ventes à l'exportation.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 1997—*Suite*

Conversion des devises

Essentiellement, toutes les ventes en devises font l'objet d'opérations de couverture prévues dans des accords de conversion de devises et sont converties en dollars canadiens aux taux de change prévus. Les ventes en devises qui ne font pas l'objet d'un tel accord sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation de la Commission au Régime est limitée au versement d'une cotisation équivalente à celle des employés actuellement à son service. Ces cotisations sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations de la Commission en ce qui concerne le Régime de retraite.

Conteneurs maritimes

Les conteneurs maritimes sont consignés au coût. L'amortissement est calculé quant à la durée selon la période d'usage prévue de 24 mois pour les conteneurs.

3. Comptes clients

La plupart des comptes clients sont en devises étrangères; leur valeur monétaire canadienne a été déterminée au moyen des contrats de change à terme, tel qu'expliqué à la note 12.

Ces comptes clients étrangers sont cautionnés par des lettres de crédit, sont payables sur demande et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chaque compte client équivaut environ à leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

4. Stocks

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Coût		
Beurre	73 014	68 022
Poudre de lait écrémé	43 636	34 639
Autres produits laitiers	11 117	7 003
	127 767	109 664
Moins provision pour moins-value		
Beurre (surtout non salé)		2 393
Poudre de lait écrémé	1 073	1 450
Autres produits laitiers	349	
	1 422	3 843
Valeur comptable nette	126 345	105 821

5. Compte de mise en commun

Avec l'entrée en vigueur du système de prix et de mise en commun des revenus du marché, la Commission a établi un compte bancaire et une ligne de crédit de 10 millions de dollars auprès d'un membre de l'Association canadienne des paiements afin d'assurer un financement provisoire et le bon fonctionnement des systèmes de mise en commun. En plus de la mise en commun du lait de la Classe 5 entrée en vigueur en août 1995, la Commission utilise le compte de mise en commun pour les activités liées au système des revenus du marché de mise en commun de tout le lait (consommation et transformation), depuis son introduction en août 1996.

La ligne de crédit fait en sorte que les paiements se font promptement sans égard au rythme des entrées et des sorties de fonds des producteurs et des paiements de péréquation en provenance ou à destination des agences et offices provinciaux de mise en marché. Au cours de l'exercice, certaines agences et offices provinciaux de mise en marché ont versé environ 78 millions de dollars (38 millions en 1996) dans le compte de mise en commun. Ces contributions ont servi à faire les paiements de péréquation aux autres agences et offices provinciaux, en plus des frais administratifs et autres dépenses d'exploitation de la Commission recouvrables à partir du compte de mise en commun.

6. Montants à percevoir des (à verser aux) agences et offices provinciaux de mise en marché

Les montants à percevoir des (à verser aux) agences et offices provinciaux de mise en marché sont recevables (payables) en-deçà d'un mois et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun équivaut approximativement à sa juste valeur en raison de sa brève échéance.

7. Comptes créditeurs et frais courus

Ces montants sont encourus dans le cours normal des activités, sont habituellement payables en-deçà d'un mois et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun équivaut approximativement à sa juste valeur en raison de sa brève échéance.

8. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada, jusqu'à un maximum de 300 millions de dollars, servent à financer les activités. Les emprunts individuels sont remboursables dans l'exercice qui suit la date de l'emprunt. Le principal et les intérêts courus sont remboursés régulièrement au cours de l'année lorsque les fonds sont disponibles. Au cours de l'exercice, les taux d'intérêt ont été conformes aux taux normaux que le gouvernement fixe pour les sociétés d'État et ils ont varié entre 4,8626 % et 2,8153 % (7,5225 % et 4,5842 % en 1996). La juste valeur de l'emprunt équivaut approximativement à sa valeur comptable.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 1997—*Suite*

Voici le sommaire des opérations visant les emprunts :

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	75 266	69 334
Emprunts	234 131	307 399
Remboursements	(206 010)	(301 467)
Solde à la fin de l'exercice	103 387	75 266
Intérêts courus à la fin de l'exercice	529	434

9. Dette bancaire

La dette bancaire encourue avec la ligne de crédit est payable sur demande et porte intérêt au taux préférentiel qui, au 31 juillet 1997, se situait à 4,75 % par année. La valeur comptable de la dette bancaire équivaut approximativement à sa juste valeur.

10. Insuffisance/excédent à la fin de l'exercice

L'insuffisance à la fin de l'exercice provient d'un déficit accumulé de 6,6 millions de dollars rattaché à la mise en marché (exportation et intérieure) et d'un excédent accumulé de 3,8 millions de dollars rattaché au financement du niveau normal de beurre (note 11). Ces montants seront reportés et imputés au financement futur de leurs activités respectives.

Au cours de l'exercice, la Commission a remboursé aux producteurs 18,1 millions de dollars, soit le reste de l'excédent du financement par retenues pour l'année laitière 1995-1996. Ce montant a été approuvé par le CCGAL à sa réunion de septembre 1996.

11. Financement

Gouvernement du Canada (Programme de soutien laitier)

Agriculture et Agroalimentaire Canada assure le financement à la Commission pour les paiements de subside aux producteurs de lait de transformation et de crème produits pour répondre aux besoins intérieurs. Le taux des paiements de subside était de 1,055 \$ le kilogramme de matière grasse ou 3,80 \$ l'hectolitre de lait contenant 3,6 kilogrammes de matière grasse (1,283 \$ ou 4,62 \$ respectivement, en 1996).

Le Budget fédéral de février 1995 comportait une autre réduction de 15 % du taux des paiements de subside pour l'année laitière 1996-1997. En outre, par suite d'une décision du Cabinet prise en juin 1997, les paiements seront éliminés progressivement à la suite de cinq réductions annuelles de 0,76 \$ l'hectolitre à compter du 1^{er} février 1998. À compter de cette date le taux sera de 0,844 \$ le kilogramme de matière grasse ou 3,04 \$ l'hectolitre de lait.

Le gouvernement du Canada a fourni 2,3 millions de dollars (2,3 millions en 1996) des 5,2 millions de dollars (5,0 millions en 1996) des frais administratifs de la Commission, ainsi que des services professionnels reliés aux études du coût de production et de la politique laitière.

Financement par les producteurs

Les producteurs sont responsables des coûts d'exploitation que le gouvernement du Canada ne finance pas, et ceux-ci comprennent :

Dépenses recouvrables des activités de mise en commun

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Programmes d'aide et promotion des produits laitiers	8 771	
Dépenses administratives et autres frais	1 838	1 667
Part totale des frais des producteurs chargés au compte de mise en commun	10 609	1 667
Financement des niveaux normaux des stocks de beurre		
—Compte de mise en commun	5 191	
—Retenues intra quota		5 180
Retenues intra quota		57 703
Total	15 800	64 550

La part des frais administratifs de la Commission liée aux activités de mise en marché, de même que les intérêts et les frais bancaires pour le maintien du compte de mise en commun pour les producteurs est imputée au compte de mise en commun. Pour l'exercice écoulé, la part des frais des producteurs qui a été imputée au compte de mise en commun a totalisé 10,6 millions de dollars (1,7 million en 1996).

Le compte de mise en commun comprend aussi un montant de 5,2 millions de dollars (5,2 millions en 1996) qui représente des recouvrements de 0,12 \$ l'hectolitre de lait de transformation (0,12 \$ en 1996) pour couvrir les coûts admissibles liés aux stocks courants de beurre jusqu'à concurrence des niveaux normaux établis par la Commission et une partie des frais administratifs.

Voici le sommaire de ces opérations :

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Financement excédentaire par rapport aux coûts admissibles au début de l'exercice	2 219	1 730
Financement	5 191	5 180
Coûts admissibles	(3 643)	(4 691)
Financement excédentaire par rapport aux coûts admissibles à la fin de l'exercice	3 767	2 219





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 1997—Fin

12. Contrats de change à terme

Dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Commission conclut des contrats de change à terme pour une grande partie de ses ventes à l'exportation. À la fin de l'exercice, les contrats en cours en devises américaine, allemande et française totalisaient l'équivalent d'environ 30 millions de dollars canadiens (100 millions de dollars canadiens en 1996). Ces contrats viennent à échéance entre août et décembre 1997, dates qui correspondent aux dates estimatives auxquelles la Commission devrait toucher le produit en devises des ventes à l'exportation.

13. Bail à long terme

La Commission a signé un bail à long terme pour des locaux de bureaux. Cette entente, qui prendra fin en 2003, comporte des clauses d'indexation concernant les frais d'entretien et les taxes. Le reste des paiements minimaux exigibles en vertu du bail s'élevait à 1 145 290 \$ à la fin de l'exercice.

Ces paiements minimaux sont les suivants pour les cinq prochaines années :

1997-1998.....	173 968
1998-1999.....	189 915
1999-2000.....	191 365
2000-2001.....	191 365
2001-2002.....	191 365

14. Honoraires des représentants

La Commission a eu recours aux services de représentants pour la vente de produits laitiers sur le marché d'exportation. Les honoraires ont totalisé 4,6 millions de dollars (4,4 millions en 1996) et sont inclus dans le coût des ventes.

15. Engagements d'achat

Au 31 juillet 1997, la Commission s'était engagée à acheter le beurre et la poudre de lait écrémé produits avant cette date aux prix de soutien canadiens, et d'autres produits laitiers fabriqués avant cette date à des prix négociés par contrat. Ces engagements totalisaient environ 8,1 millions de dollars (7,2 millions en 1996).

16. Opérations entre apparentés

Des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Commission. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Commission.

17. Présentation des états financiers

Un état de l'évolution de la situation financière n'est pas présenté, puisque la direction estime qu'il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire significatif. De plus, certains montants comparatifs ont été reclassés, conformément à la présentation adoptée durant l'exercice en cours.



TABLEAU DES OPÉRATIONS DE MISE EN MARCHÉ PAR TYPE DE PRODUIT
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 1997
 (en milliers de dollars)

	1997					1996				
	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporeré	Autres produits*	Total	Beurre	Poudre de lait écrémé	Lait évaporeré	Autres produits*	Total
Ventes à l'exportation	26 310	80 892	56 467	43 592	207 261	36 146	122 285	35 488	18 123	212 042
Coût des ventes	27 782	80 273	56 564	45 556	210 175	40 326	150 380	34 615	18 121	243 442
Perte (marge) sur les ventes à l'exportation	1 472	(619)	97	1 964	2 914	4 180	28 095	(873)	(2)	31 400
Ventes à l'intérieur du pays	77 343	7 471			84 814	84 965	5 980			90 945
Coût des ventes	76 526	5 374			81 900	85 354	6 710			92 064
(Marge) perte sur les ventes à l'intérieur du pays	(817)	(2 097)			(2 914)	389	730			1 119
Total de la (marge) perte sur les ventes	655	(2 716)	97	1 964		4 569	28 825	(873)	(2)	32 519
Aide et frais										
Aide à l'égard des produits laitiers										
—à l'intérieur du pays ...	38	8 063	312		8 413	(1 608)	7 752	463	(196)	6 411
—à l'exportation	37	56			93	125	115	9	438	687
Frais de possession	3 983	916	356	366	5 621	4 359	1 362	166	56	5 943
Moins-value des stocks		1 074	90	258	1 422	2 394	1 450			3 844
Pertes sur les engagements d'achats		142	14	124	280					
Frais de promotion	44	32			76	62	264			326
Recouvrement de créances douteuses									(363)	(363)
	4 102	10 283	772	748	15 905	5 332	10 943	638	(65)	16 848
Frais administratifs					5 179					5 012
Intérêts et frais bancaires de la mise en commun					49					31
Don					24					100
Total de l'aide et des frais					21 157					21 991
Total du coût d'exploitation					21 157					54 510

*Comprennent la poudre de lait entier et le fromage





COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Commission de la capitale nationale sont la responsabilité de la direction et ont reçu l'approbation des membres de la Commission. Ils ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent, s'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement.

La direction a établi, et tient à jour, des registres comptables, des contrôles financiers et de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de la Commission sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de la réalisation des objectifs de la Commission, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer la valeur des systèmes d'information, du contrôle de la gestion et des pratiques connexes.

Le vérificateur externe de la Commission, soit le vérificateur général du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport à la Commission et à la ministre du Patrimoine canadien.

Les membres de la Commission s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard des états financiers principalement par l'entremise du Comité corporatif de vérification et d'évaluation où ils sont les seuls à siéger. Ce comité rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour discuter des résultats des vérifications en ce qui a trait à la suffisance des contrôles comptables internes, pour examiner les questions de rapports financiers et en discuter. Les vérificateurs externes et internes ont accès sans restriction au Comité corporatif de vérification et d'évaluation de la Commission, en présence ou non de la direction.

le président,
Marcel Beaudry

la vice-présidente,
Planification stratégique
et gestion de l'information,
Robin Young

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution des ressources de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Commission dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi sur la capitale nationale* et aux règlements administratifs de la Commission.

pour le vérificateur général du Canada,
Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 5 juin 1998





BILAN AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
À court terme			À court terme		
Encaisse et dépôts à court terme (note 3)	25 415	33 807	Créditeurs et charges à payer		
Débiteurs			Ministères et organismes fédéraux.....	3 165	1 231
Ministères et organismes fédéraux.....	3 394	1 863	Autres.....	15 852	16 033
Locataires et autres.....	2 088	2 093	Tranche à court terme des		
Inventaire et stocks de pépinière.....	85	125	expropriations		
Frais payés d'avance.....	3 306	2 804	foncières non réglées.....	1 226	7 731
Tranche à court terme de			Tranche à court terme de la provision		
l'investissement net dans des contrats			pour nettoyage environnemental		
de location-vente.....	268	245	(note 8).....	338	200
	34 556	40 937		20 581	25 195
Investissement net dans des contrats de			Indemnités de cessation d'emploi		
location-vente.....		270	accumulées.....	3 443	3 075
Compte en fiducie (note 4).....	4 711	4 335	Expropriations foncières non réglées.....	1 528	1 522
Immobilisations (note 5).....	357 468	347 694	Indemnité d'assurance reportée		
			(note 4).....	4 711	4 335
			Incitatif de location reporté.....	3 956	4 139
			Provision pour nettoyage		
			environnemental (note 8).....	1 802	277
			Revenus reportés.....		398
				36 021	38 941
			AVOIR DU CANADA.....	360 714	354 295
	396 735	393 236		396 735	393 236

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la Commission :

le président,
MARCEL BEAUDRY

le président du Comité corporatif de vérification et d'évaluation,
PIERRE ISABELLE





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Revenus		
Opérations de location et servitudes	12 671	15 669
Intérêts	1 208	1 661
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations.....	3 003	23 712
Commanditaires		
Commandites monétaires.....	782	809
Commandites en biens et services...	694	1 087
Frais d'accès aux usagers	1 111	1 034
Autres revenus et recouvrements.....	2 488	2 925
	21 957	46 897
Frais d'exploitation (note 6)		
Aménagement de la région de la capitale nationale.....	1 682	2 275
Promotion et animation de la région de la capitale nationale	13 971	15 301
Gestion et développement des biens immobiliers	51 549	86 649
Services corporatifs.....	22 219	23 975
Frais de restructuration.....	(371)	469
	89 050	128 669
Frais d'exploitation avant crédits parlementaires	(67 093)	(81 772)
Crédits parlementaires.....	52 278	67 219
Frais d'exploitation nets¹.....	(14 815)	(14 553)

¹ANALYSE DU FINANCEMENT
DES FRAIS D'EXPLOITATION
NETS

Frais d'exploitation nets	(14 815)	(14 553)
Dépenses ne nécessitant aucun financement		
Amortissement	14 921	13 273
Incitatif de location reporté	(183)	(183)
Revenus reportés.....		(21)
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations.....	(3 003)	(23 712)
Produit de disposition du matériel	73	1 654
Transfert de l'aliénation de terrains (note 3).....	2 740	2 675
Dépenses d'aliénation	289	237
Revenus d'intérêts.....	(660)	(673)
Contributions		27 559
Crédits parlementaires.....		(8 020)
Contributions sous forme de terrains.....		6 050
Report des engagements de l'exercice précédent.....	4 893	607
Excédent du financement sur les frais d'exploitation nets.....	4 255	4 893

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Solde au début de l'exercice, déjà établi..		355 233
Redressement des immobilisations (note 11).....		(3 941)
Solde au début de l'exercice, redressé	354 295	351 292
Frais d'exploitation nets	(14 815)	(14 553)
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations	20 493	16 995
Fonds Canadienne et autres (note 5).....	741	561
Solde à la fin de l'exercice	360 714	354 295

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DES RESSOURCES DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Activités d'exploitation		
Frais d'exploitation nets.....	(14 815)	(14 553)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	14 921	13 273
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	(3 003)	(23 712)
Contributions sous forme de terrains		6 050
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement concernant l'exploitation.....	(6 602)	(13 377)
Variation nette de l'encaisse dont l'usage est réservé et du passif à long terme.....	1 318	(1 019)
	(8 181)	(33 338)
Activités de financement		
Crédits parlementaires pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations	20 493	16 995
Fonds Canadienne et autres	741	561
	21 234	17 556
Activités d'investissement		
Acquisitions et amélioration des immobilisations	(25 070)	(26 171)
Contrats de location-vente	247	(515)
Produits de l'aliénation d'immobilisations	3 378	34 309
	(21 445)	7 623
Diminution de l'encaisse et dépôts à court terme.....	(8 392)	(8 159)
Au début de l'exercice.....	33 807	41 966
À la fin de l'exercice.....	25 415	33 807





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 1998

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission de la capitale nationale a été constituée en 1958 en vertu de la *Loi sur la capitale nationale*. La Commission est une société d'État mandataire sans capital-action nommée en vertu des dispositions de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Sa mission, telle qu'elle a été modifiée en 1988 dans la *Loi sur la capitale nationale*, est la suivante :

- a) établir des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la région de la capitale nationale et concourir à la réalisation de ces trois buts afin de doter le siège du gouvernement du Canada d'un cachet et d'un caractère dignes de son importance nationale;
- b) organiser, parrainer ou promouvoir, dans la région de la capitale nationale, des activités et des manifestations publiques enrichissantes pour le Canada sur les plans culturel et social, en tenant compte du caractère fédéral du pays, de l'égalité du statut des langues officielles et du patrimoine des Canadiens.

En plus de ces objectifs, en 1988, la Loi a confié à la Commission un important pouvoir additionnel : coordonner les politiques et les programmes du gouvernement du Canada concernant l'organisation, la commandite ou la promotion par les ministères des activités publiques et des événements liés à la région de la capitale nationale.

La Commission est aussi chargée de la gestion et de l'entretien des résidences officielles situées dans la région de la capitale nationale. La Commission n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ce qui concerne ses bénéfices.

2. Conventions comptables importantes

a) Immobilisations

Les immobilisations sont généralement comptabilisées au prix coûtant. Les biens immobiliers acquis contre une somme nominale ou par voie de don sont comptabilisés à leur valeur marchande au moment de l'acquisition, sauf les biens historiques dont la valeur marchande peut difficilement être établie. Ces derniers sont comptabilisés à la valeur nominale, tout comme les artefacts reçus par le Fonds Canadien sous forme de dons. Les améliorations qui prolongent la vie utile des immeubles et du matériel sont comptabilisées au prix coûtant. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

b) Amortissement

L'amortissement des immobilisations actuellement utilisées est imputé à l'exploitation en sommes annuelles égales, en fonction du coût des immobilisations et de leur durée de vie utile prévue. La durée de vie utile prévue s'établit comme suit :

Immeubles	20 ans
Promenades, ponts et chaussées	25 ans
Paysagement et amélioration des parcs	25 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Outillage et matériel	10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Véhicules	5 ans
Antiquités et œuvres d'art (10 ans en 1996-1997)	Nil
Matériel informatique et de communication (5 ans en 1996-1997)	3 ans

c) Opérations non monétaires

Lorsqu'une opération non monétaire relative à un échange d'actifs a lieu et qu'il y a un changement dans l'usage de l'actif détenu, l'opération est comptabilisée à la juste valeur de l'actif échangé. S'il n'y a aucun changement dans l'usage de l'actif, l'opération est inscrite à la valeur comptable de l'actif cédé.

d) Inventaire et stocks de pépinière

L'inventaire est comptabilisé au prix coûtant, et les stocks de pépinière sont évalués au coût estimatif.

e) Régime de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la Commission au titre du régime de retraite et sont portées aux comptes de façon courante. Aux termes des lois actuelles, la Commission n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

f) Indemnités de cessation d'emploi

En règle générale, les employés accumulent leurs indemnités de cessation d'emploi au cours de leurs années de service et les perçoivent à leur départ ou à leur retraite. L'élément de passif correspondant à ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les employés les accumulent.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 1998—Suite

g) Incitatif de location reporté

La Commission loue l'espace où est situé son siège social. Les frais de déménagement ainsi que les améliorations locatives importantes qui ont été faites par le locateur afin d'accommoder les besoins de la Commission ont été comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du bail et sont amortis sur la durée du bail.

h) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires pour les frais d'exploitation, pour les subventions et contributions versées aux autres paliers de gouvernement et autres organismes sont inscrits à l'état des résultats. Les crédits parlementaires alloués pour l'acquisition et l'amélioration des immobilisations sont crédités à l'avoir du Canada.

i) Indemnisation des employés

La Commission assume tous les risques résultant des demandes d'indemnisation des employés. Les dépenses correspondant à ces demandes, par suite d'un accident de travail, sont imputées à l'exercice financier au cours duquel les paiements sont exigibles.

j) Provision pour nettoyage environnemental

La Commission comptabilise une provision pour nettoyage environnemental dans les situations où la décontamination est probable et où les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable. Ces derniers peuvent différer suivant l'usage du site. Dans les autres cas, aucune provision n'est comptabilisée puisque l'étude de la contamination et le coût du nettoyage ne peuvent être évalués de façon raisonnable tant que l'on n'aura pas effectué d'autres relevés sur place.

3. Encaisse et dépôts à court terme

La politique de la Commission est d'investir les excédents temporaires d'encaisse sous forme de certificats de dépôt, de bons du trésor et d'acceptations bancaires de courte durée dans des institutions financières canadiennes. Ces derniers sont enregistrés au coût. Au 31 mars 1998, l'encaisse et les dépôts à court terme incluent des certificats de dépôt et des acceptations bancaires à un taux d'intérêt moyen pondéré de 4,7 % (3,2 % en 1997). La juste valeur de l'encaisse et des dépôts à court terme est égale à la valeur comptable en raison de leur échéance prochaine.

L'encaisse et les dépôts à court terme représentaient, en fin d'exercice, 25,415 millions de dollars (33,807 millions en 1997). Sont inclus dans ce montant les fonds suivants auxquels des restrictions s'appliquent :

- a) des dons en argent versés pour le Fonds Canadiana s'élevant à 32 327 dollars;

- b) des fonds s'élevant à 17,815 millions de dollars à savoir :

- i) des fonds de 1,964 million de dollars venant d'un contrat de location à long terme signé en 1990 et destinés exclusivement à l'acquisition de terrains à l'écosystème fragile, conformément à une restriction du gouverneur en conseil;
- ii) des fonds de 14,321 millions de dollars provenant de l'aliénation de terrains et réservés pour la réfection du pont Champlain;
- iii) des fonds de 1,53 millions de dollars provenant de l'aliénation de propriétés excédentaires et pouvant servir à l'acquisition de biens immobiliers ou au financement d'autres programmes importants, conformément à l'approbation du Conseil du Trésor et du gouverneur en conseil.

L'analyse détaillée qui suit offre des renseignements plus précis :

	Terrains à l'écosystème fragile	Pont Champlain	Autres	Total
(en milliers de dollars)				
Encaisse réservée disponible au début de l'exercice.....	1 905	14 744	8 974	25 623
Produits d'aliénation....			3 305	3 305
Dépenses d'aliénation et d'acquisition.....			(289)	(289)
Intérêts.....	59	442	159	660
Acquisitions.....			(3 766)	(3 766)
Virements au budget d'exploitation.....			(2 740)	(2 740)
au budget d'immobilisations.....		(865)	(4 113)	(4 978)
Encaisse réservée disponible à la fin de l'exercice.....	1 964	14 321	1 530	17 815

4. Compte en fiducie

La Commission a mis de côté des fonds reçus d'une compagnie d'assurances par suite d'une réclamation en dommages découlant de blessures subies dans un accident par une employée de la Commission. Ces fonds ont été versés à la Commission, à laquelle il incombera de payer le reste des coûts liés au règlement de cette demande d'indemnisation. Une étude actuarielle effectuée en 1991 évalue les coûts futurs.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 1998—*Suite*

Le rendement global du portefeuille au 31 mars 1998 est de 13,8 % (13,3 % en 1997). Tous les placements se font conformément à la stratégie d'investissement suivante : billets canadiens à court terme et bons du trésor cotés R1 par le Dominion Bond Rating Service et A1 + ou A1 par le Canadian Bond Rating Service, obligations et débetures canadiennes cotées AAA, AA et A par le Dominion Bond Rating Service ou A + +, A + et A par le Canadian Bond Rating Service, titres du gouvernement du Canada ou titres d'un gouvernement provincial n'excédant pas 30 % de la valeur totale du portefeuille.

La juste valeur des placements au 31 mars 1998 et 1997 correspond approximativement à la valeur comptable.

5. Immobilisations

	31 mars 1998			31 mars 1997		
	Coût d'origine	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût d'origine	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			(en milliers de dollars)		
Terrains et immeubles						
Ceinture de verdure.....	69 941	21 212	48 729	67 843	20 430	47 413
Parc de la Gatineau	44 359	9 415	34 944	39 954	8 870	31 084
Promenades	99 865	44 271	55 594	94 556	42 025	52 531
Parcs	49 339	20 335	29 004	43 600	18 759	24 841
Ponts et voies d'accès	30 255	19 214	11 041	28 462	18 585	9 877
Lieux historiques.....	38 216	22 469	15 747	36 266	21 047	15 219
Installations de loisirs	25 692	15 010	10 682	24 773	13 999	10 774
Propriétés louées	123 146	17 465	105 681	120 013	16 058	103 955
Propriétés de développement.....	26 589	4 061	22 528	25 043	3 905	21 138
Expropriations non réglées.....	2 754		2 754	9 253		9 253
Immeubles d'administration et de services	17 101	12 035	5 066	16 246	11 436	4 810
	527 257	185 487	341 770	506 009	175 114	330 895
Moins provision pour les cessions ⁽¹⁾	(1 838)		(1 838)	(1 838)		(1 838)
	525 419	185 487	339 932	504 171	175 114	329 057
Améliorations locatives	9 069	1 129	7 940	8 875	650	8 225
Matériel						
Outillage et matériel.....	1 475	1 088	387	1 478	884	594
Mobilier et matériel de bureau	3 975	2 422	1 553	4 017	2 163	1 854
Véhicules	772	620	152	1 057	714	343
Matériel informatique et de communications.....	16 313	12 547	3 766	15 545	10 954	4 591
Antiquités et œuvres d'art						
Autres	864		864	750		750
Fonds Canadiana ⁽²⁾	2 874		2 874	2 280		2 280
	26 273	16 677	9 596	25 127	14 715	10 412
Total	560 761	203 293	357 468	538 173	190 479	347 694

⁽¹⁾ La provision pour les cessions vise les biens immobiliers devant être cédés en vertu d'accords passés avec la province de Québec. Il s'agit notamment des terrains cédés pour l'aménagement des voies d'accès au pont Macdonald-Cartier et pour l'emprise de la route 550 en échange d'autres terrains.

⁽²⁾ Le Fonds Canadiana a pour mandat d'enrichir la collection d'antiquités et d'œuvres d'art de la Couronne destinée aux résidences officielles. Les acquisitions de l'exercice se chiffrent à 741 000 \$ (561 000 \$ en 1997). Le solde du Fonds, incluant l'encaisse et les immobilisations, à la fin de l'exercice est de 2,909 millions de dollars (2,347 millions en 1997).





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 1998—*Suite*

6. Information sur les résultats

Résumé des dépenses ventilées pour les postes principaux

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux.....	25 715	30 210
Biens et services.....	34 516	35 467
Dépenses en biens et services.....	694	1 087
Subventions tenant lieu d'impôt foncier.....	13 575	14 359
Contributions		33 804
Amortissement.....	14 921	13 273
Frais de restructuration.....	(371)	469
	<u>89 050</u>	<u>128 669</u>

Définitions et objectifs des secteurs

Les activités de la Commission sont regroupées en quatre secteurs pour lesquels des objectifs à court, moyen et long termes reliés au mandat de la Commission ont été fixés. Les objectifs à long terme de chacun des secteurs sont les suivants :

Aménagement de la région de la capitale nationale

Orienter l'aménagement physique et l'utilisation des terrains fédéraux et coordonner les travaux de design et d'aménagement de manière à en assurer l'excellence, en tenant compte du rôle et de l'importance de la capitale du Canada.

Promotion et animation de la région de la capitale

Accroître la sensibilisation des Canadiens qui vivent à l'extérieur de la région de la capitale nationale au rôle de la région de la capitale au moyen de campagnes de promotion nationales, de contacts en matière de communications (radiodiffusion) et d'activités de rayonnement et présenter la capitale aux visiteurs comme un lieu permettant d'apprécier le patrimoine canadien, la culture et les réalisations de notre pays au moyen de divers services, activités et programmes.

Gestion et développement des biens immobiliers

Gérer et protéger les biens d'intérêt national de la capitale du Canada afin de les préserver pour les générations futures.

Services corporatifs

Encourager une utilisation efficace et productive des ressources et fournir des services corporatifs à tous les autres secteurs d'activités.

7. Principaux engagements

- a) La Commission a conclu des accords de prestation de services et des baux de location de matériel et de bureaux. Les accords totalisent 115,7 millions et comportent différentes dates d'échéance, le dernier se terminant en l'an 2020.

La Commission a aussi privatisé la gestion et l'entretien d'une partie de ses terrains et propriétés dans le cadre de l'examen des programmes du gouvernement fédéral. Des contrats totalisant 21,4 millions ont été octroyés. Ces contrats viennent à échéance de 1999 à 2001.

Les paiements annuels minimaux sur ces accords pour les cinq prochains exercices sont approximativement comme suit :

	(en milliers de dollars)
1998-1999.....	15 653
1999-2000.....	10 672
2000-2001.....	8 595
2001-2002.....	4 545
2002-2003.....	4 551

- b) La Commission a conclu des marchés pour des dépenses en immobilisations dont la valeur approximative est de 11,1 millions de dollars. Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire en 1998-1999 et 1999-2000.

8. Éventualités

a) Réclamations

Des réclamations ont été déposées contre la Commission pour un montant d'environ 11,6 millions de dollars, excluant les intérêts et autres coûts, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de la Commission est défendable. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel ils seront déterminés.

b) Entente avec la province de l'Ontario

En 1961, la Commission a signé une entente avec la province de l'Ontario en vertu de laquelle cette dernière s'est engagée à aménager et à entretenir 2 761 hectares (6 820 acres) de forêt. À l'expiration de cette entente, en l'an 2011, ou à sa résiliation, la Commission remboursera à la province l'excédent des dépenses sur les revenus ou la province versera à la Commission l'excédent des revenus sur les dépenses. Selon le dernier rapport reçu de la province, au 31 mars 1995, les dépenses cumulatives dépassaient de 1,2 million de dollars les revenus cumulatifs, somme qui ne figure pas dans les comptes de la Commission.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 1998—*Fin*

c) Protection de l'environnement

La Commission a fait une analyse préliminaire qui a mis au jour certaines propriétés, qui au moment de leur acquisition, pouvaient faire l'objet d'une décontamination éventuelle. Suivant cette analyse préliminaire, des études plus approfondies seront entreprises pour déterminer le degré de contamination des sites, identifier les sites prioritaires et en estimer les coûts possibles.

9. Opérations entre apparentés

La Commission est apparentée, au niveau de la propriété, à tous les ministères, tous les organismes et toutes les sociétés d'État du gouvernement du Canada et elle est financée principalement par le Parlement du Canada.

En plus des opérations énoncées ci-après et de celles présentées ailleurs dans les états financiers, la Commission, dans le cours normal de ses activités, effectue diverses opérations avec ces entités de l'État. Ces opérations découlent de l'exploitation courante et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et à toutes les entreprises. Des dépenses de 3,77 millions de dollars (6,92 millions en 1997) ont été engagées pour des services publics, des locations d'espaces, des achats de services et des achats d'immobilisations, et des revenus de 5,06 millions de dollars (3,48 millions en 1997) provenant de prestations de services, d'opérations de location et de ventes de biens immobiliers ont été gagnés.

10. Juste valeur des instruments financiers

En plus de ce qui est déjà décrit aux notes 3, 4, et 6 à ce sujet, la juste valeur des débiteurs et des créditeurs et charges à payer est similaire à leur valeur comptable en raison de leur échéance prochaine. Pour ce qui est des postes à long terme, la juste valeur des indemnités de cessation d'emploi accumulées, des expropriations foncières non réglées et de l'incitatif de location reporté est aussi similaire à leur valeur comptable.

11. Redressement des immobilisations

Durant l'exercice, la Commission a effectué un redressement important de ses immobilisations, de la durée de vie utile et de l'amortissement. Suite à cette revue, la Commission a diminué de 3,941 millions la valeur des immobilisations et le solde d'ouverture de l'avoir du Canada en date du 1^{er} avril 1996.

12. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.





RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

INVENTAIRE DES TERRAINS ET DES IMMEUBLES VALEUR AMORTIE AU 31 MARS NON VÉRIFIÉ

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Ceinture de verdure.....	48 729	47 413
Parc de la Gatineau	34 944	31 084
Promenades		
Boulevard de la Confédération.....	20 719	17 015
Promenade des Outaouais	9 549	9 628
Promenade Rockcliffe.....	8 000	8 302
Promenade de l'Aviation.....	3 815	4 062
Promenade de l'Aéroport.....	8	6
Promenade des Voyageurs	2 864	2 940
Promenade Colonel-By.....	2 076	2 023
Promenade Philemon-Wright.....	1 178	1 139
Autres promenades—Québec.....	2 797	2 814
Autres promenades—Ontario.....	4 588	4 602
Total des promenades.....	55 594	52 531
Parcs		
Parc de la Rivière-Rideau.....	2 669	2 597
Ruisseau de la Brasserie.....	1 195	1 301
Circuit touristique du Parlement.....	2 803	2 651
Parc du Portage	370	496
Île Victoria.....	717	793
Parc Taché	633	700
Parc du Sentier-de-l'Île	483	523
Parc des Commissaires.....	906	875
Parcs Vincent Massey et Hog's Back..	1 056	1 004
Parc E. B. Eddy.....	201	242
Autres parcs—Québec	6 139	4 877
Autres parcs—Ontario	11 832	8 782
Total des parcs	29 004	24 841
Ponts et accès		
Pont du Portage.....	1 184	971
Pont Champlain.....	4 531	3 478
Têtes du pont Macdonald-Cartier	1 570	1 570
Accès Deschênes-Britannia.....	2 048	2 048
Pont de Hog's Back	376	396
Autres ponts.....	1 332	1 414
Total des ponts et accès.....	11 041	9 877
Lieux historiques.....	15 747	15 219
Installations de loisirs.....	10 682	10 774
Propriétés louées.....	105 681	103 955
Propriétés de développement.....	22 528	21 138
Expropriations non réglées.....	2 754	9 253
Immeubles d'administration et de services	5 066	4 810
Moins provision pour biens immobiliers à céder en vertu d'accords.....	(1 838)	(1 838)
Total des terrains et des immeubles.....	339 932	329 057





CONSEIL CANADIEN DES NORMES

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ

L'HONORABLE JOHN MANLEY, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DE L'INDUSTRIE

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus qui conviennent aux activités du Conseil. Les renseignements non financiers figurant dans le rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir que les états financiers font rapport fidèlement des résultats de l'exploitation et de la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le Conseil, par le truchement de son comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et le vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

la présidente,
Linda Lusby

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE L'INDUSTRIE

J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 1998 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

pour le vérificateur général du Canada,
Richard Flageole, F.C.A
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 15 mai 1998





BILAN AU 31 MARS

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse	759 653	748 718	Créiteurs et charges à payer.....	1 027 746	1 221 639
Débiteurs			Contributions	63 006	144 946
Ministères et organismes du			Produits reportés		28 132
gouvernement fédéral	597 514	894 056	Produits reportés liés aux		
Autres	1 308 359	998 455	immobilisations (note 4).....	549 420	357 660
Crédit parlementaire à recevoir.....	156 000	322 000		1 640 172	1 752 377
Stock de normes internationales	54 500	161 313	À long terme		
Frais payés d'avance	273 388	347 345	Indemnités de départ courues	75 335	110 467
				1 715 507	1 862 844
Immobilisations (note 3).....	3 149 414	3 471 887			
	952 384	767 049	AVOIR DU CANADA		
			Avoir du Canada.....	2 386 291	2 376 092
				4 101 798	4 238 936
	4 101 798	4 238 936			

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante.

Approuvé par le Conseil :

la présidente,
LINDA LUSBY

le directeur général,
MICHAEL B. McSWEENEY





ÉTAT DES RÉSULTATS
ET DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Produits		
Ventes de normes.....	1 808 928	2 041 068
Cotisations d'accréditation.....	2 135 937	1 682 728
Financement du Programme des initiatives en matière de normes	866 391	984 805
Point d'information de l'OMC/ALÉNA	274 692	261 163
Autres	102 401	151 648
	<u>5 188 349</u>	<u>5 121 412</u>
Charges		
Traitements et indemnités	3 825 546	3 694 307
Services professionnels et spéciaux.....	1 216 919	1 067 349
Déplacements.....	1 172 502	1 071 447
Cotisations à titre de membre à des organismes internationaux.....	1 039 118	1 209 778
Coût direct des normes vendues	863 448	926 507
Locaux	753 323	754 586
Publications et impression.....	408 392	432 623
Télécommunications et affranchissement	274 054	291 431
Amortissement des immobilisations....	266 629	179 796
Fournitures de bureau.....	109 773	130 809
Relations publiques.....	80 199	89 593
Réunions	68 777	38 233
Location de matériel de bureau	62 088	69 421
Autres	148 382	153 037
	<u>10 289 150</u>	<u>10 108 917</u>
Résultats d'exploitation nets avant financement public	5 100 801	4 987 505
Crédit parlementaire.....	5 111 000	5 184 000
	<u>10 199</u>	<u>196 495</u>
Bénéfice net	2 376 092	2 179 597
Avoir du Canada au début de l'exercice..	2 386 291	2 376 092
Avoir du Canada à la fin de l'exercice	2 386 291	2 376 092

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net.....	10 199	196 495
Élément ne comportant aucune sortie de fonds		
Amortissement des immobilisations	266 629	179 796
	<u>276 828</u>	<u>376 291</u>
Versement d'indemnités de départ courues.....	(35 132)	(38 638)
Variation du passif et de l'actif à court terme autre que l'encaisse	221 203	288 103
	<u>462 899</u>	<u>625 756</u>
Encaisse utilisée dans les activités d'exploitation.....		
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(451 964)	(557 405)
	<u>10 935</u>	<u>68 351</u>
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice.....	748 718	680 367
	<u>759 653</u>	<u>748 718</u>
Encaisse au début de l'exercice.....		
Encaisse à la fin de l'exercice.....		

Les notes qui accompagnent ces états financiers en constituent une partie intégrante.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998

1. Pouvoirs, objectifs et programmes

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire au Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit au bon déroulement de la participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue des renseignements sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les Points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

2. Conventions comptables importantes

a) Stock

Le stock de normes internationales est évalué au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette.

b) Frais payés d'avance

Les cotisations annuelles versées à l'ISO et à la CEI pour des périodes s'étendant au-delà de l'exercice sont enregistrées en tant que frais payés d'avance.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens comme suit :

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

d) Produits et produits reportés

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au cours de l'exercice pendant lequel ils ont été gagnés. Les montants facturés pour les services d'accréditation qui n'ont pas été rendus sont reportés, et les produits sont comptabilisés au fur et à mesure de la prestation des services.

e) Indemnités de départ

Jusqu'au 31 mars 1994, les employés ont accumulé des indemnités de départ déterminées payables à la cessation d'emploi conformément aux dispositions de leurs conditions d'emploi. Les indemnités payables aux employés à cette date seront versées sur une période de cinq ans finissant le 31 mars 1999 ou à la cessation d'emploi si cette dernière est antérieure au 31 mars 1999. La juste valeur des indemnités à verser est proche de leur valeur comptable.

f) Frais recouvrables

Les recouvrements des frais concernant une entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALÉNA) sont comptabilisés à titre de produits au moment où les charges sont engagées.

g) Crédit parlementaire

Les charges d'exploitation et l'acquisition d'immobilisations sont financées par un montant voté par le Parlement qui est constaté à l'état des résultats et de l'avoir du Canada de l'exercice pour lequel il est approuvé.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—Fin

h) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La participation du Conseil au Régime est limitée au versement d'une contribution équivalente à celle des employés pour service courant. Ces contributions sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel les services sont rendus et représentent la totalité des obligations du Conseil en ce qui concerne le Régime de retraite.

3. Immobilisations

	1998		1997	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	265 683	249 974	15 709	28 496
Matériel.....	1 891 461	1 038 019	853 442	635 344
Améliorations locatives.....	157 433	74 200	83 233	103 209
	<u>2 314 577</u>	<u>1 362 193</u>	<u>952 384</u>	<u>767 049</u>

4. Produits reportés liés aux immobilisations

En 1997 et en 1998, le Conseil s'est vu accorder divers contrats en vertu du Programme des initiatives en matière de normes d'Industrie Canada. Certains de ces contrats ont nécessité l'acquisition d'immobilisations pour la prestation de services sur une période estimative de quatre ans. Les montants reçus conformément à ces contrats ont été enregistrés comme produits reportés et sont constatés à titre de produits au fur et à mesure que les immobilisations connexes sont amorties. Les variations dans les produits reportés liés aux immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

	1998	1997
	\$	\$
Solde d'ouverture	357 660	
Plus les immobilisations acquises	298 511	382 772
Moins les montants amortis par constatation au titre de produits.....	106 751	25 112
Solde de clôture	<u>549 420</u>	<u>357 660</u>

5. Instruments financiers

Les débiteurs et les crédateurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne produisent aucun intérêt. Les valeurs comptables de chacun de ceux-ci sont proches des justes valeurs à cause de leur courte maturité. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

6. Engagement par bail

Le Conseil a signé un bail pour la location de son espace de bureaux, pour une période de dix ans qui se terminera en mai 2002. Selon l'entente, le loyer annuel minimum futur sera, à l'exclusion des charges d'exploitation et de l'impôt foncier, de 416 008 \$.

7. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés communiquées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil est apparenté en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Le Conseil s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

8. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1997 ont été reclassés conformément à la présentation du présent exercice.





CONSEIL DES ARTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Quand plusieurs méthodes comptables existent, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis vu qu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec les états financiers.

Le Conseil des arts du Canada s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif qui sont de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, que l'actif de l'organisme est contrôlé de façon appropriée et convenablement protégé.

Le Conseil doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers, examine et approuve les états financiers. Il assume cette responsabilité en grande partie par l'intermédiaire de son comité de la vérification et des finances.

Le comité de la vérification et des finances est formé de membres du Conseil nommés par le Conseil. Il rencontre périodiquement la direction et le vérificateur externe pour discuter de points concernant les contrôles internes des rapports financiers et de questions de vérification et de rapports financiers, pour s'assurer que chaque partie s'acquitte bien de ses responsabilités et pour examiner le rapport annuel, les états financiers et le rapport du vérificateur externe. Le comité soumet ses constatations à l'examen du Conseil lorsque celui-ci approuve les états financiers.

Le vérificateur indépendant du Conseil, le vérificateur général du Canada, vérifie les opérations et les états financiers du Conseil, sur lesquels il rédige un rapport.

Approuvé par la direction :

la directrice,
Shirley Thomson

le secrétaire-trésorier,
Camille Guérin

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU CONSEIL DES ARTS DU CANADA ET À LA
MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts du Canada au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir et des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

pour le vérificateur général du Canada,
Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 29 mai 1998





BILAN AU 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
		(retraité note 3)			(retraité note 3)
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme (note 4)..	11 068	14 227	Subventions à payer	19 328	16 593
Revenus de placements à recevoir.....	3 298	874	Créditeurs et charges à payer (note 8)	2 660	3 377
Débiteurs.....	1 153	893		21 988	19 970
Frais reportés	1 541	1 252			
	17 060	17 246	Crédits reportés (note 9)	3 493	4 122
Placements (note 5).....	235 165	221 092	Contributions reportées (note 10).....	4 972	3 964
Oeuvres d'art et instruments de musique			Total du passif	30 453	28 056
(note 6)	18 496	18 605			
Autres immobilisations nettes (note 7)	2 199	2 433	DOTATION PRIVÉES (note 11)	63 311	62 281
			AVOIR		
			Dotation		
			Contribution initiale.....	50 000	50 000
			Surplus affecté.....	96 770	94 770
				146 770	144 770
			Surplus		
			Oeuvres d'art et instruments de musique .	18 496	18 605
			Fonctionnement	13 890	5 664
				32 386	24 269
			Total de l'avoir	179 156	169 039
			Total du passif, des dotations privées et de		
			l'avoir	272 920	259 376
Total de l'actif.....	272 920	259 376			

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Pour le conseil :

le président,
JEAN-LOUIS ROUX

le vice-président,
FRANÇOIS COLBERT





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
		(retraité note 3)
Revenus		
Crédit parlementaire (note 12).....	113 968	91 093
Revenus de placements nets (note 13)..	14 485	14 982
Autres	827	846
Total des revenus	129 280	106 921
Dépenses		
Programmes		
Subventions (tableau 2).....	103 866	87 083
Administration (tableau 3).....	5 519	6 479
Services	1 360	1 658
	110 745	95 220
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14).....	929	1 304
Administration générale (tableau 3).....	6 917	7 619
Frais nets de la Banque d'oeuvres d'art (note 14)	463	603
Total des dépenses	119 054	104 746
Excédent des revenus sur les dépenses (note 12) avant les éléments suivants	10 226	2 175
Dépenses de restructuration (note 15).....		(1 312)
Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement, réinvestis (note 13).....		33 508
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	10 226	34 371

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
		(retraité note 3)
Dotation		
Contribution initiale	50 000	50 000
Surplus affecté		
Solde au début de l'exercice.....	94 770	60 199
Somme affectée durant l'exercice	2 000	34 571
Solde à la fin de l'exercice	96 770	94 770
Solde de la dotation à la fin de l'exercice.....	146 770	144 770
Surplus		
Oeuvres d'art et instruments de musique		
Solde au début de l'exercice (déjà établi).....	17 676	17 876
Transfert des instruments de musique de l'avoire des Fonds spéciaux (note 3)	929	929
Solde au début de l'exercice (retraité) ...	18 605	18 805
Aliénations nettes et ajustements au cours de l'exercice.....	(109)	(200)
Solde à la fin de l'exercice	18 496	18 605
Fonctionnement		
Solde au début de l'exercice.....	5 664	5 664
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice.....	10 226	34 371
Aliénations nettes et ajustements au cours de l'exercice.....		200
Somme affectée durant l'exercice	(2 000)	(34 571)
Solde à la fin de l'exercice	13 890	5 664
Solde à la fin de l'exercice	32 386	24 269

Voir les notes complémentaires aux états financiers.





ÉTAT DES MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (retraité note 3)
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	10 226	34 371
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement—autres immobilisations	710	1 099
Amortissement—autres immobilisations—Banque d'oeuvres d'art		117
Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement, réinvestis		(33 508)
	10 936	2 079
Variation des éléments hors caisse de l'actif et du passif liés au fonctionnement.....	(574)	4 870
Fonds découlant des activités de fonctionnement.....	10 362	6 949
Activités de financement et d'investissement		
Contributions reçues de dotations.....	263	
Revenus de placements crédités aux dotations privées	766	11 218
Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement		33 508
Augmentation nette des placements	(14 073)	(36 566)
Acquisition d'autres immobilisations ..	(477)	
Fonds affectés à des activités d'investissement.....	(13 521)	8 160
Augmentation (diminution) des fonds	(3 159)	15 109
Position de trésorerie au début de l'exercice.....	14 227	(882)
Position de trésorerie à la fin de l'exercice.....	11 068	14 227

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Pouvoirs, activités et objectifs

Le Conseil des arts du Canada, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de charité enregistré pour les besoins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil des arts du Canada n'est pas assujéti à la partie X de cette Loi. Le Conseil des arts du Canada est un organisme national qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'oeuvres d'art. Il cherche à atteindre ces objectifs en attribuant des subventions aux artistes et organismes artistiques professionnels canadiens. Le Conseil des arts s'est aussi vu confier des fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO.

2. Conventions comptables importantes

Voici les principales conventions comptables

a) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant et sont dévalués à la valeur marchande lorsque la perte de valeur est considérée permanente.

b) Immobilisations

Le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant et amortis selon la durée utile estimative selon la méthode linéaire, comme il suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Les oeuvres d'art et les instruments de musique sont inscrits au prix coûtant et aucun amortissement n'est enregistré.

c) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations particulières de cessation d'emploi, en vertu de la politique et des conditions d'emploi du Conseil des arts. Le coût de ces prestations est porté aux dépenses de l'exercice pendant lequel les employés deviennent admissibles.

d) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est constaté à titre de revenu de l'exercice pour lequel il est approuvé par le Parlement. Les crédits parlementaires visant des exercices futurs, qui sont reçus ou approuvés par le Parlement avant la fin de l'exercice, sont inscrits comme crédits parlementaires reportés.

e) Contributions

Le Conseil des arts du Canada applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions.

Les contributions annuelles sont constatées à titre de revenu de l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou de l'exercice au cours duquel les fonds sont engagés pour le Conseil des arts du Canada, si le montant peut être raisonnablement estimé et si leur perception est raisonnablement assurée.

Sont inscrits à titre de revenu de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés les intérêts et dividendes nets non affectés, les gains ou pertes de capital nets non affectés réalisés, les droits de location de la Banque d'oeuvres d'art et autres revenus. Les revenus de placements grevés d'affectations d'origine externe sont inscrits comme contributions reportées et sont constatés à titre de revenu de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Les gains de capital des dotations Killam sont affectés par le donateur et sont ajoutés directement à la dotation.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Les contributions de dotations sont constatées à titre d'augmentations directes des dotations privées.

Les contributions reçues autrement qu'en espèces sont inscrites à leur juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues par le Conseil des arts du Canada.

f) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil cotisent à parts égales à ce régime. Cette cotisation représente la responsabilité totale du Conseil pour le régime de retraite. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

g) Avantages complémentaires à la retraite

Les employés à la retraite peuvent participer aux régimes d'assurance dentaire, d'assurance médicale et d'assurance-vie du Conseil. Le Conseil contribue au maximum la moitié du coût de l'assurance médicale des employés à la retraite, et le passe en charges lors du décaissement. Le coût des autres assurances est à la charge exclusive des employés à la retraite.

h) Subventions

Les subventions sont inscrites à titre de dépenses de l'exercice au cours duquel elles ont été approuvées par le Conseil. Les subventions annulées et les remboursements de subventions autorisées au cours des exercices antérieurs sont déclarés comme revenus.

3. Modification de convention comptable et de la présentation des états financiers

En 1998, le Conseil a modifié la façon dont il inscrit les contributions affectées et le revenu de placements connexe. Comme l'indique la note 2 e), les contributions affectées et le revenu de placements connexe sont inscrits comme contributions reportées et constatées à titre de revenu de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Auparavant, toutes les contributions et tous les revenus étaient inscrits lorsqu'ils étaient reçus ou gagnés. Ce changement a été appliqué rétroactivement et les états financiers de l'exercice précédent ont été retraités. La répartition du revenu des placements en 1997 est décrite à la note 13.

L'incidence de ce changement est la suivante :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Incidence sur les résultats		
Diminution du revenu de placements	1 753	11 360
Diminution d'autres revenus	21	
Diminution de l'excédent des revenus sur les dépenses	1 774	11 360
Incidence sur le bilan		
Augmentation des dotations privées	766	11 218
Augmentation des contributions reportées	1 008	142
(Diminution) du surplus à la fin de l'exercice	(1 774)	(11 360)

En 1998, le Conseil a aussi décidé de combiner la dotation et les dotations privées dans les états financiers, présentées auparavant de façon distincte. L'avoir des dotations privées présenté au 1^{er} avril 1996 à titre d'avoir sur le bilan des Fonds spéciaux est maintenant réparti entre les dotations privées, les contributions reportées et l'avoir.

L'incidence de ces changements a diminué de 929 000 \$ l'avoir d'ouverture au 1^{er} avril 1996.

4. Encaisse et dépôts à court terme

Le Conseil investit ses surplus temporaires dans un fonds commun à court terme géré par Lancaster Investment Counsel. Tous les titres détenus dans le fonds sont cotés RI (bas), A (bas) ou mieux par une agence reconnue de cotation de titres. Sauf pour les titres fédéraux et garantis au niveau fédéral, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme ne sont investis dans les titres d'une même source émettrice.

La valeur comptable nette des dépôts à court terme aux 31 mars 1998 et 1997 équivalait approximativement à la valeur marchande.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

5. Placements

	1998		1997	
	Prix coûtant	Valeur mar- chande	Prix coûtant	Valeur mar- chande
	(en milliers de dollars)			
Dotation du Conseil des arts du Canada et autres dotations				
Fonds communs	148 900	188 990	145 678	153 135
Obligations	29 658	30 188	28 468	28 354
Actions				
Hypothèques	35	35	396	396
	<u>178 593</u>	<u>219 213</u>	<u>174 542</u>	<u>181 885</u>
Dotations Killam				
Obligations	31 446	31 895	21 872	21 668
Fonds communs	14 586	18 213	14 200	14 649
Actions	10 519	12 311	10 419	11 023
Hypothèques	21	21	59	59
	<u>56 572</u>	<u>62 440</u>	<u>46 550</u>	<u>47 399</u>
Total des placements.....	<u>235 165</u>	<u>281 653</u>	<u>221 092</u>	<u>229 284</u>

Les fonds communs sont regroupés en unités de deux fonds communs d'actions internationales, 49,8 % dans le Brinson Global Equity (Canada Fund for Canadian Charitable Trusts) et 50,2 % dans le Templeton Master Trust—Series 2.

Toutes les obligations sont cotées « BBB » ou mieux par une agence reconnue de cotation de titres. À l'exception des titres fédéraux et garantis au niveau fédéral, pas plus de 10 % du portefeuille d'un gestionnaire ne peuvent être investis dans les titres d'une même source émettrice. Au 31 mars 1998, la dotation du Conseil des arts du Canada et les autres dotations et les dotations Killam avaient investi 27 428 000 \$ et 29 083 000 \$ en obligations du gouvernement du Canada pour une durée moyenne de cinq ans et demi.

Le placement en actions représente un portefeuille diversifié d'actions ordinaires canadiennes de sociétés inscrites à l'Index 300 de la bourse de Toronto.

6. Oeuvres d'art et instruments de musique

La Banque d'oeuvres d'art du Conseil des arts du Canada possède le plus grand nombre d'oeuvres d'art contemporaines canadiennes au Canada, soit 18 000 peintures, sculptures, dessins, photographies et gravures de plus de 2 500 artistes. La Banque loue ces oeuvres d'art à des parties intéressées; actuellement, environ 7 000 oeuvres sont louées à des ministères et organismes fédéraux, associations, hôpitaux, écoles, municipalités et entreprises privées.

Le Conseil des arts du Canada a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement deux instruments de qualité. Le premier, un violoncelle Tecchler, a été acquis grâce aux efforts de levées de fonds de W.I.M. Turner et du violoncelliste Denis Brott. Le violoncelle Tecchler-Brott-Turner est prêté à Denis Brott pour la durée de sa carrière. Le deuxième instrument, le violon Stradivarius Windsor-Weinstein, a été acquis grâce au généreux transfert de l'instrument au Conseil des arts du Canada par la Fondation du patrimoine de l'Ontario. Le Stradivarius Windsor-Weinstein est actuellement prêté à James Ehnes pour une durée de trois ans.

7. Autres immobilisations

	1998		1997	
	Prix coûtant	Amor- tisse- ment cumulé	Valeur com- p- table nette	Valeur com- p- table nette
	(en milliers de dollars)			
Matériel de bureau	3 097	2 729	368	330
Améliorations locatives.....	4 473	2 642	1 831	2 103
	<u>7 570</u>	<u>5 371</u>	<u>2 199</u>	<u>2 433</u>

8. Crédoeurs et charges à payer

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Charges à payer	692	641
Indemnités de départ courues.....	664	749
Comptes fournisseurs.....	432	802
Dépenses de restructuration courues	383	651
Indemnités de vacances courues	299	306
Dépenses de salaires courues.....	190	228
	<u>2 660</u>	<u>3 377</u>

9. Crédits reportés

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Avantage incitatif reporté (bail).....	2 994	3 542
Loyer reporté	120	240
Banque d'oeuvres d'art—location d'oeuvres d'art.....	349	298
Autres	30	42
	<u>3 493</u>	<u>4 122</u>

L'avantage incitatif relatif à un bail représente un paiement reçu du propriétaire et est amorti en réduction de la dépense de location des locaux pour la durée du bail. Le loyer reporté représente un montant reçu d'un autre organisme du gouvernement fédéral pour couvrir la location de locaux pour le prochain exercice.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

10. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent les revenus inutilisés de placements grevés d'affectations d'origine externe des dotations reçues sous forme de legs et de dons et qui ont été affectées à des fins précises. Les fonds des dotations ont été inclus dans le portefeuille de placements du Conseil et une partie proportionnelle de chaque dotation est calculée selon la valeur marchande du portefeuille à la réception de la dotation. Le revenu net grevé d'affectations d'origine externe comprend les revenus de placements calculés annuellement comme partie proportionnelle de chaque dotation pour les intérêts, les dividendes et les gains ou pertes de capital du portefeuille de placements du Conseil des arts du Canada pour l'exercice, plus toute autre source de revenus de chaque dotation. Les subventions et dépenses d'administration sont les dépenses réellement engagées pour accomplir le but précis de chaque dotation.

	Solde au début de l'exercice	Revenu net (affectations d'origine externe)	Subventions et dépenses d'administration	Solde à la fin de l'exercice
(en milliers de dollars)				
Contributions reportées				
Bourses et Prix Killam.....	192	2 669	1 934	927
Prix Molson	121	166	8	279
Lynch-Staunton	282	171	86	367
John G. Diefenbaker	20	113	77	56
Joseph S. Stauffer	61	28	8	81
Bourses d'étude Coburn.....	67	76	40	103
Jean A. Chalmers.....	10	63	51	22
Vida-Peene		50	35	15
Frances Elizabeth et J.P. Barwick	12	8	26	(6)
Prix littéraire Canada-Japon.....	8	21	2	27
Prix York-Wilson		18	11	7
Prix du duc et de la duchesse d'York.....	20	11	8	23
John Stephen Hirsch	39	9	14	34
John B.C. Watkins	185	15	5	195
Prix Ronald J. Thom	9	8	12	5
Jean M. Beaudet	2	1		3
Petro Canada.....	46	4	10	40
Fonds du Prix Glenn-Could	890	61	5	946
Fonds Japon-Canada	1 504	49	223	1 330
Visites d'artistes étrangers	16	1		17
Commission canadienne pour l'UNESCO	480	116	95	501
	3 964	3 658	2 650	4 972

11. Dotations privées

Les dotations privées se composent des dons à fins déterminées reçus par le Conseil. Le principal doit demeurer intact. Le revenu des placements des dotations doit servir aux fins établies par les donateurs. Le Conseil peut grever d'une affectation d'origine interne une partie du revenu des dotations privées. D'autre part, les legs Killam stipulent que tous les gains ou pertes de capital nets soient appliqués au principal.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Variations dans les dotations privées :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice (retraité).....	62 281	51 063
Dons reçus durant l'exercice		
Prix York-Wilson	250	
Autre.....	14	
	264	
Revenus de placements crédités au dotations privées	766	9 612
Revenu de placements des Fonds spéciaux des dotations privées grevées d'une affectation d'origine interne		1 606
	766	11 218
Solde à la fin de l'exercice (tableau I)	63 311	62 281

12. Crédit parlementaire

Le gouvernement a approuvé pour le Conseil des arts du Canada des nouveaux fonds de 25 millions de dollars pour le présent exercice et pour chacun des quatre prochains exercices. Durant l'exercice, le Conseil a constaté le montant de 25 millions de dollars à titre de revenu et dépensé approximativement 18 millions en subventions aux artistes et aux organismes artistiques. Le solde sera dépensé au cours du prochain exercice.

13. Revenus de placements nets

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Gains nets à l'aliénation de placements	6 188	50 943
Intérêts et dividendes	11 675	9 839
Transfert aux contributions reportées	(987)	(56)
Frais de gestion du portefeuille de placements	(1 625)	(1 018)
Revenus de placements crédités directement aux dotations privées	(766)	(9 612)
Revenu de placements des Fonds spéciaux pour les dotations privées grevées d'une affectation d'origine interne.....		(1 606)
Gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placements, réinvestis		(33 508)
	14 485	14 982

Durant l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1997, conformément à sa nouvelle stratégie de placement destinée à générer de meilleurs rendements et à protéger la valeur future du Compte de dotation, le Conseil des arts du Canada a modifié la nature de ses placements dans ses portefeuilles d'investissement. Pour ce faire, il a vendu la majeure partie de ses portefeuilles et réinvesti les produits dans les fonds respectifs. Les gains réalisés dans le cadre des activités normales de placement du Conseil ont été inclus avec les revenus dans l'état des résultats, tandis que les gains nets reliés à la nouvelle stratégie de placement sont indiqués séparément dans les présents états.

14. Commission canadienne pour l'UNESCO et frais nets de la Banque d'oeuvres d'art

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Commission canadienne pour l'UNESCO		
Programme	294	461
Administration.....	635	843
	929	1 304
Frais nets de la Banque d'oeuvres d'art		
Revenus de location.....	(1 128)	(1 161)
Autres revenus.....	(90)	(59)
Administration.....	1 681	1 706
Amortissement.....		117
	463	603

15. Dépenses de restructuration

Le 1^{er} mars 1995, le Conseil des arts du Canada a rendu public son Plan stratégique intitulé Le Conseil des arts du Canada : Vers une nouvelle perspective. Le plan comprenait une importante restructuration des programmes et de l'administration du Conseil au cours des trois prochains exercices. En 1997, tel que mentionné dans le plan, le Conseil a continué à restructurer et rationaliser son organisation pour réduire ses dépenses d'administration d'ici 1998. Il l'a fait en réduisant ses dépenses de salaire par des retraites et des mises à pied. Le coût des forfaits de départ et des dépenses connexes pour l'exercice terminé le 31 mars 1997 était de 1 312 000 \$. Les frais de restructuration ont été en partie compensés par un crédit parlementaire supplémentaire de 292 000 \$.

16. Engagements

- a) Les paiements de subventions se prolongeant pendant les exercices à venir sont faits sous réserve de l'obtention de fonds du Parlement. Les subventions de cette catégorie approuvées avant le 31 mars 1998 sont payables comme suit :

	(en milliers de dollars)
1999.....	10 530
2000.....	6 894





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—Fin

- b) Le Conseil est signataire de baux à long terme pour la location des locaux. Voici, au total, le loyer annuel minimum net :

	(en milliers de dollars)
1999	3 743
2000	2 973
2001	2 586
2002	2 586
2003	2 586
2004	1 509

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998, les loyers annuels ont été réduits de 2 847 000 \$ (1997—2 425 000 \$) par suite de sous-baux passés avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et The Encon Group.

17. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, le Conseil traite avec des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada dans le cours normal de ses affaires. Ces opérations sont assujetties aux conditions applicables à tous les particuliers et entreprises.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1997 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour 1998.





TABLEAU DES DOTATIONS PRIVÉES
AU 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

TABLEAU 1

	1998	1997
Bourses et prix Killam.....	53 569	52 803
Prix Molson.....	2 288	2 288
Lynch-Staunton.....	2 118	2 118
John-G.-Diefenbaker.....	1 504	1 504
Bourses d'étude Coburn.....	1 276	1 276
Vida-Peene.....	600	600
Jean-A.-Chalmers.....	500	500
Joseph-S.-Stauffer.....	400	400
Prix littéraire Canada-Japon.....	250	250
Prix York-Wilson.....	250	
Prix du duc et de la duchesse d'York.....	170	170
John-Stephen-Hirsch.....	134	134
Frances Elizabeth et J.P. Barwick.....	113	113
Prix Ronald-J.-Thom.....	107	107
Autres.....	32	18
	<u>63 311</u>	<u>62 281</u>

TABLEAU DES SUBVENTIONS PAR SERVICE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

TABLEAU 2

	1998	1997
Programmes des arts (note 10)		
Musique.....	21 127	17 689
Théâtre.....	20 047	16 571
Lettres et édition.....	17 812	15 296
Arts visuels.....	13 087	10 924
Danse.....	12 152	10 365
Arts médiatiques.....	8 257	6 393
Commission du droit de prêt public.....	8 033	5 981
Autres.....	1 140	1 475
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam.....	1 489	1 561
Prix commémoratifs		
Izaak-Walton-Killam.....	150	150
Autres prix et bourses		
Fonds Japon-Canada.....	223	169
Prix Victor-Martyn-Lynch		
Staunton.....	86	107
Prix John-G.-Diefenbaker.....	75	75
Fonds Jean-A.-Chalmers pour les		
métiers d'art.....	50	41
Prix Molson du Conseil des arts du		
Canada.....		100
Prix Glenn-Gould.....		50
Autres prix et bourses < 50 000 \$.....	138	136
	<u>103 866</u>	<u>87 083</u>

TABLEAU DES DÉPENSES D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

TABLEAU 3

	Pro-gramme	Adminis-tration générale	1998 Total	1997 Total
Traitements.....	3 841	2 025	5 866	6 792
Avantages sociaux.....	684	367	1 051	1 287
Locaux.....	74	2 074	2 148	1 819
Amortissement.....		710	710	1 099
Services professionnels et spéciaux.....	323	361	684	857
Impression, publication et reprographie.....	24	416	440	462
Communications.....	158	272	430	427
Déplacements du personnel.....	303	48	351	429
Dépenses des réunions y compris honoraires des membres.....	45	230	275	298
Gestion de l'information.....	8	230	238	364
Dépenses et matériel de bureau.....	18	174	192	195
Dépenses diverses.....	41	10	51	69
	<u>5 519</u>	<u>6 917</u>	<u>12 436</u>	<u>14 098</u>





CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la société doit veiller à l'exécution des tâches qui lui sont déléguées par le conseil d'administration, notamment la production du rapport annuel et des états financiers. Les états financiers, approuvés par le conseil, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus, jugés appropriés dans les circonstances et appliqués de façon uniforme. Les données opérationnelles et financières figurant dans le rapport annuel correspondent à celles qui sont fournies dans les états financiers.

La direction se fie aux systèmes de contrôle interne comptable qui ont été conçus pour fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière obtenue est fiable et que les opérations sont conformes aux textes réglementaires appropriés.

La direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle de la gestion et des finances qui visent à assurer que les opérations se font conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la production de défense*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la société. La direction veille également à la production et au contrôle des biens ainsi qu'au bon déroulement des opérations. De plus, le comité de vérification, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, surveille les travaux de vérification interne de la société et remplit d'autres fonctions qui lui sont assignées.

Le vérificateur externe de la société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, est chargé de vérifier les états financiers et de produire son rapport.

le président et premier dirigeant,
Ross Nicholls

le vice-président,
finances et administration
et secrétaire-trésorier,
Trevor Heavens

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de Construction de Défense (1951) Limitée au 31 mars 1998 et les états des résultats et de l'excédent (déficit) et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis compte tenu de l'application rétroactive du changement dans la comptabilisation du financement des indemnités des employés expliqué à la note 3 aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la production de défense*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 20 mai 1998





BILAN AU 31 MARS 1998

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse	2 113 709	1 164 377	Créditeurs et charges à payer	2 648 023	1 279 730
Encaisse réservée (note 4)	1 208 261		Provision pour indemnités aux employés à court terme (note 6)	438 241	456 372
Comptes débiteurs	281 059	376 161	Recette reportées	77 175	
Montant à recevoir du ministère de la Défense nationale (note 7)	2 150 210	2 006 631		3 163 439	1 736 102
Paiements anticipés et acomptes	68 272	33 228	Provision pour indemnités aux employés (note 6)	1 789 576	1 860 441
Immobilisations (note 5)	5 821 511	3 580 397		4 953 015	3 596 543
	1 152 453	1 783 080			
			CAPITAL-ACTIONS ET EXCÉDENT		
			Capital-actions		
			Autorisé—1 000 actions ordinaires sans valeur nominale		
			Émis—32 actions ordinaires	32	32
			Excédent	2 020 917	1 766 902
				2 020 949	1 766 934
				6 973 964	5 363 477
	6 973 964	5 363 477			

Éventualités (note 10).

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le conseil :

un administrateur,
JOHN D. McLURE

un administrateur,
JOHN L. ADAMS





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Revenus	16 499 243	
Recouvrements de coûts.....		17 923 285
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux des employés	11 259 811	12 590 049
Amortissement des immobilisations....	784 548	816 162
Dépenses d'exploitation et d'administration.....	4 200 869	4 335 285
	16 245 228	17 741 496
Bénéfice net	254 015	181 789

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Excédent (déficit) au début de l'exercice .	1 766 902	(268 526)
Modification de convention comptable ...		1 853 639
Excédent redressé	1 766 902	1 585 113
Bénéfice net pour l'exercice	254 015	181 789
Excédent à la fin de l'exercice	2 020 917	1 766 902

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	254 015	181 789
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour indemnités aux employés à long terme	199 143	490 788
Amortissement.....	784 548	816 162
Perte sur l'aliénation d'immobilisations		16 178
Augmentation (diminution) nette des soldes du fond de roulement hors caisse liés à l'exploitation.....	1 343 817	531 321
	2 581 523	2 036 238
Indemnités de cessation d'emploi versées aux employés	(270 009)	(120 881)
	2 311 514	1 915 357
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(153 921)	(909 426)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice.....	2 157 593	1 005 931
Encaisse au début de l'exercice.....	1 164 377	158 446
Encaisse à la fin de l'exercice	3 321 970	1 164 377

Voir les notes complémentaires aux états financiers.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998

1. Pouvoirs et objectif

Construction de Défense (1951) Limitée a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* en 1951 et poursuit ses activités en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en conformité avec les pouvoirs de la *Loi sur la production de défense*. Elle est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

L'objectif de la société consiste principalement à adjuger et à administrer des marchés de services de construction, d'entretien et de réparation, d'architecture et de génie liés au programme de construction du ministère de la Défense nationale, en vertu d'un protocole d'entente avec ce dernier.

Au cours des exercices antérieurs, le ministère de la Défense nationale assurait le financement du coût net d'exploitation et de l'achat d'immobilisations. Depuis le 1er avril 1997, c'est la facturation de frais pour les services spécifiques fournis qui génère tous les revenus.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Les états financiers reflètent les dépenses administratives engagées pour fournir les services aux ministères de la Défense nationale, tel que décrit ci-haut.

Immobilisations

Les immobilisations, qui comprennent du matériel et de l'équipement informatique ainsi que des logiciels et des coûts de développement, sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Avantages sociaux

Les employés bénéficient de certaines indemnités particulières lors de la cessation d'emploi calculées selon les conditions d'emploi. Le passif relatif à ces indemnités est comptabilisé comme l'accumulation des indemnités au crédit des employés.

Régime de retraite

Les employés de la société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la société au régime se limitent à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés pour les services courants et de certains services passés. Ces cotisations représentent l'obligation totale de la société au titre du régime de retraite et sont imputées aux résultats de façon courante. D'après les lois actuelles, la société n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

Revenus

Les revenus sont constatés au cours de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Les revenus reportés représentent les revenus encaissés avant que les services ne soient rendus.

Services fournis sans frais

Le ministère de la Défense nationale fournit des locaux à bureaux sans frais à certain employés de la société.

3. Modification de convention comptable

Au cours des exercices antérieurs, la société comptabilisait le financement du ministère de la Défense nationale à titre de recouvrement des coûts quand le paiement était autorisé par le Ministère. Avec l'instauration de la facturation des services comme base de financement de la société, une entente a été conclue dans laquelle le Ministère est responsable des indemnités des employés de la société accumulées avant le 1er avril 1997.

La société a donc modifié sa convention comptable sur le financement de ces dépenses de telle sorte que le financement est constaté lorsque les dépenses afférentes sont engagées. Cette modification a été faite de manière rétroactive. Les données correspondantes de 1997 ont été redressées pour refléter cette modification. Le bénéfice net et le recouvrement des coûts de 1997 ont été réduits de 536 826 \$, et les sommes à percevoir du ministère de la Défense nationale et l'excédent de clôture ont été augmentés de 1 316 813 \$.

4. Encaisse réservée

L'encaisse a été divisée pour révéler le financement de futures immobilisations (300 000 \$) et le financement de la provision pour indemnités aux employés (908 261 \$).

5. Immobilisations

	1998		1997	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Matériel.....	636 959	423 807	213 152	261 000
Équipement informatique...	4 250 025	3 310 724	939 301	1 522 080
	4 886 984	3 734 531	1 152 453	1 783 080





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—Fin

6. Provision pour indemnités aux employés

	1998	1997
	\$	\$
Indemnités de cessation d'emploi	1 777 601	1 860 441
Indemnités aux personnes à la retraite	11 975	
Indemnités de vacances et surtemps	438 241	456 372
	2 227 817	2 316 813
Déduire: portion à court terme.....	438 241	456 372
	<u>1 789 576</u>	<u>1 860 441</u>

7. Opérations entre apparentés

La principale entité apparentée à la société est le ministère de la Défense nationale. Au 31 mars 1998, le solde net à percevoir du ministère de la Défense nationale s'élevait à 2 150 210 \$ (1997—2 006 631 \$). La société est apparentée, relativement à la propriété commune, à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État formés par le gouvernement du Canada. La société conclut des opérations avec ces entités dans le cadre de ses activités normales.

8. Engagements en vertu de contrats de location

Dans le cadre de ses activités, la société loue des locaux à bureaux en plus de ceux que lui fournit sans frais le ministère de la Défense nationale. Les loyers annuels minimaux à venir s'établissent comme suit :

Exercices se terminant le 31 mars	\$
1999	393 271
2000	241 828
2001	26 249
2002	13 124
	<u>674 472</u>

9. Instruments financiers

Le cours normal des affaires génère des comptes débiteurs et créditeurs qui sont essentiellement payables sur demande et ne portent pas intérêt. La valeur comptable de chacun se rapproche de sa juste valeur à cause de son court terme. Mis à part le montant à recevoir du ministère de la Défense nationale, il n'existe aucune concentration de comptes débiteurs avec un seul client, donc aucun risque important de crédit.

10. Éventualités

La société a reçu, à l'égard d'obligations contractuelles, des réclamations et des lettres de crédit qui s'élevaient à environ 9 500 000 \$. Selon la direction et le conseiller juridique, la position de la société est défendable. Toutefois, l'issue finale de telles réclamations ne peut être déterminée présentement. Le cas échéant, les paiements résultant de la résolution des réclamations inscrites avant le 31 mars 1997 seront financés par le ministère de la Défense nationale au cours de l'exercice où un règlement sera effectué. Les réclamations ultérieures à cette date pourront nécessiter que le ministère de la Défense nationale et la société en soient conjointement responsables.

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1997 comportent des reclassements afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.





CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction assume la responsabilité des états financiers de la Corporation commerciale canadienne et de tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel approuvé par le conseil d'administration. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et s'appuient, le cas échéant, sur les meilleures estimations et jugements de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

Pour s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de la présentation d'information financière, la direction compte sur des systèmes et des pratiques de contrôle de gestion et financier conçus pour fournir une certitude raisonnable quant à l'autorisation des opérations, la protection des biens et la tenue de registres appropriés. Ces mesures de contrôle et ces pratiques visent à assurer la conduite ordonnée des affaires, l'exactitude des registres comptables, l'établissement en temps opportun de renseignements financiers fiables, ainsi que le respect des politiques de la Corporation et des exigences législatives.

Le comité de vérification veille à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard du maintien de systèmes de contrôle adéquats et de la qualité de l'information financière présentée. Les vérificateurs externes de la Corporation ont librement et pleinement accès au comité de vérification pour discuter des résultats de leurs travaux et lui faire part de leurs préoccupations et de leurs avis.

Le vérificateur général du Canada, vérificateur indépendant, est responsable de la vérification des opérations et des états financiers de la Corporation, ainsi que de la préparation de son rapport.

le président,
Robert G. Wright

le directeur, Finances et gestion du risque,
Mike Pantazi

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

J'ai vérifié le bilan de la Corporation commerciale canadienne au 31 mars 1998 et les états des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Corporation au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Corporation dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* et aux règlements administratifs de la Corporation.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 5 juin 1998





BILAN AU 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
Encaisse et dépôts à court terme (note 3).....	46 640	55 050	Créditeurs et charges à payer (note 4)	186 459	135 640
Débiteurs (note 4).....	179 871	123 703	Avances des clients	62 166	59 236
Avances aux fournisseurs	40 664	35 382	Paiements proportionnels reçus des clients.....	38 389	36 715
Paiements proportionnels aux fournisseurs ...	39 890	37 404	Provision pour frais supplémentaires de contrats (note 5)	1 522	1 642
			Indemnités de cessation d'emploi.....	1 012	1 054
				289 548	234 287
			Éventualités (note 7)		
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	10 000	10 000
			Bénéfices non répartis.....	7 517	7 252
				17 517	17 252
	307 065	251 539		307 065	251 539

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil :

le président du conseil d'administration et le président,
ROBERT G. WRIGHT

un administrateur,
ANDRÉ TRÉPANIER





ÉTAT DES RÉSULTATS
ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Revenus		
Contrats facturés (note 8).....	953 253	904 637
Intérêts créditeurs et autres revenus.....	3 504	2 907
	<u>956 757</u>	<u>907 544</u>
Dépenses		
Coûts des contrats facturés (note 8).....	953 253	904 637
Frais de contrats supplémentaires.....	261	254
Frais d'administration.....	13 716	12 966
	<u>967 230</u>	<u>917 857</u>
Résultats d'exploitation nets avant le crédit parlementaire.....	(10 473)	(10 313)
Crédit parlementaire.....	10 738	10 941
Résultats d'exploitation nets après crédit parlementaire.....	265	628
Bénéfices non répartis au début de l'exercice.....	7 252	6 624
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice.....	7 517	7 252

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Activités de financement		
Crédit parlementaire.....	10 738	10 941
Activités d'exploitation		
Encaissements provenant de clients.....	900 708	831 262
Intérêts et autres revenus encaissés.....	3 504	2 907
Paiements aux fournisseurs.....	(910 360)	(832 475)
Paiements administratifs.....	(13 000)	(13 448)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation (note 12).....	(19 148)	(11 754)
Diminution de l'encaisse et des dépôts à court terme.....	(8 410)	(813)
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice.....	55 050	55 863
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice.....	46 640	55 050

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1998

1. Nature, structure et financement

Constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, la Corporation est une société d'État mandataire figurant à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Corporation généralement agit comme mandataire principal lorsque des pays ou des organismes internationaux désirent acheter des produits et des services du Canada. La Corporation établit des contrats avec des gouvernements étrangers, des organismes internationaux et d'autres acheteurs. La Corporation établit des contrats d'approvisionnement correspondants avec des entreprises canadiennes.

Le gouvernement a fourni à la Corporation un capital d'apport de 10 millions de dollars. La Corporation est aussi autorisée à emprunter des fonds du Trésor jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars pour augmenter son fonds de roulement. Chaque année, la Corporation finance ses activités par le biais d'un crédit parlementaire.

La Corporation n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Conventions comptables importantes

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. On trouvera ci-dessous un résumé des principales conventions comptables :

a) Contrats

La Corporation enregistre la facturation de contrats, et des coûts qui y sont associés, au moment de la livraison et transfère à ce moment le titre au client. Dans le cas de paiements progressifs, elle enregistre la facturation de contrats sur réception des montants payés par les fournisseurs pour le travail qui a été réalisé.

La Corporation utilise la méthode de l'avancement des travaux pour comptabiliser les contrats qui prévoient des paiements proportionnels. On reconnaît le coût des contrats facturés et les revenus connexes au moment de la réception de factures proportionnelles des fournisseurs. Comme le titre de propriété n'a pas encore été cédé au client, la Corporation considère les paiements proportionnels aux fournisseurs comme un actif et les paiements proportionnels reçus des clients comme un passif. Les paiements proportionnels connexes sont réduits à mesure que les livraisons sont acceptées par le client.

Les paiements proportionnels des clients et aux fournisseurs représentent les versements des acheteurs étrangers aux exportateurs canadiens en vertu de contrats permettant le recouvrement partiel des coûts (généralement 80 %) liés au travail effectué en vue de mener un contrat à terme. Ces paiements ne constituent pas des prêts. Étant donné que le paiement passe par l'exportateur canadien, le passif est compensé en grande partie par les éléments de l'actif inscrits au bilan.

Les avances des clients et aux fournisseurs constituent un acompte versé après la conclusion du contrat, avant qu'aucun travail n'ait été entamé, conformément à ce qui a été convenu avec l'acheteur étranger. Ces paiements ne sont pas des prêts.

Les coûts supplémentaires des contrats encourus lorsque les fournisseurs ne s'acquittent pas de leurs obligations envers la Corporation sont déterminés cas par cas. Ces coûts sont portés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel l'inexécution a eu lieu et l'on peut déterminer de façon raisonnable les coûts supplémentaires à être engagés par la Corporation.

b) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif exprimés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux de change moyen pour le mois pendant lequel l'opération a lieu. Les gains et les pertes de change découlant des opérations sur monnaies étrangères sont inclus dans les autres revenus.

Les contrats passés avec des clients étrangers et, par la suite, avec des fournisseurs canadiens, sont généralement conclus dans la même devise. C'est par ce moyen et d'autres que la Corporation fait assumer au fournisseur le risque de change.

La Corporation conserve une partie de son fonds de roulement en monnaies étrangères pour faciliter les mouvements de trésorerie entre clients étrangers et fournisseurs canadiens.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—*Suite*

c) Régime de retraite

Les employés de la Corporation sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique qui est administré par le gouvernement du Canada. Aux termes des lois actuelles, les cotisations que verse la Corporation au Régime sont limitées à un montant égal aux cotisations versées par l'employé au titre de ses services courants. Ces cotisations représentent le total des obligations de la Corporation découlant du régime de retraite et sont imputées aux résultats sur une base courante. Selon les lois actuelles, la Corporation n'est pas tenue de faire des contributions à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

d) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés de la Corporation ont droit à des indemnités de cessation d'emploi calculées d'après le niveau de salaire en vigueur au moment du départ, conformément aux conventions collectives et aux conditions d'emploi. L'élément de passif relatif à ces indemnités est inscrit dans les comptes à mesure que les employés les accumulent.

La direction se fonde sur les droits courants pour estimer l'élément de passif relatif aux indemnités de cessation d'emploi.

3. Encaisse et dépôts à court terme

Au 31 mars 1998, l'encaisse et les dépôts à court terme englobaient ce qui suit :

	Exercices terminées le 31 mars	
	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Soldes non affectés		
Dollars américains	22 808	24 225
Livres sterling	650	535
Dollars canadiens	1 036	3 283
	24 494	28 043
Déposés en fiducie		
Dollars américains	8 455	2 867
Dollars australiens	678	5 229
Marks allemands	2 156	8 844
Dollars canadiens	10 857	10 067
	22 146	27 007
Total		
Dollars américains	31 263	27 092
Autres devises	3 484	14 608
Dollars canadiens	11 893	13 350
	46 640	55 050

Les intérêts gagnés sur l'encaisse et les dépôts à court terme déposés en fiducie sont portés au crédit du client. La Corporation investit dans des dépôts à court terme de banques canadiennes de l'Annexe A, dont l'échéance moyenne est inférieure à 21 jours. Le rendement global du portefeuille, au 31 mars 1998, était de 5,2 % (4,9 % en 1997). La valeur comptable de l'encaisse et des dépôts à court terme avoisine la valeur au marché.

4. Débiteurs et créditeurs

Les débiteurs doivent être réglés selon les modalités commerciales normales et ne portent pas d'intérêt.

Les créditeurs doivent être réglés selon les modalités commerciales normales, sauf ceux à verser aux petites et moyennes entreprises, qui sont réglés dans les quinze jours. Aucun intérêt n'est versé dans l'un ou l'autre cas.

En date du 31 mars 1998, la Corporation avait des sommes nettes à recouvrer de gouvernements étrangers d'une valeur de 179 361 000 \$ (123 260 000 \$ en 1997).

5. Provision pour frais supplémentaires de contrats

La Corporation peut devoir assumer des frais supplémentaires de contrats en cas de manquement de la part des fournisseurs. Au 31 mars 1998, la Corporation avait comptabilisé, selon la meilleure estimation de la direction, une provision de 1 522 000 \$ (1 642 000 \$ en 1997) pour des frais supplémentaires de contrats qui seront engagés par la Corporation afin de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

6. Obligations contractuelles

La Corporation est tenue de réaliser de nombreux contrats avec des clients étrangers. Au 31 mars 1998, la valeur globale des contrats en cours était de l'ordre de 1,1 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars en 1997).

Dans le cadre du Programme de paiements progressifs, la Corporation indemnise les institutions financières participantes pour les sommes avancées aux fournisseurs de la Corporation. La Corporation détient à la banque une créance lui permettant de compenser les indemnités. Au 31 mars 1998, les indemnités non remboursés s'élevaient à 4 719 000 \$ (6 400 000 \$ en 1997).

7. Éventualités

La Corporation a été notifiée par voie d'une déclaration en vertu de laquelle le plaignant, un fournisseur, veut être dédommagé pour des pertes considérables présumées encourues dans le cadre de contrats achevés en 1993. Après consultation d'un avocat, il a été établi que la responsabilité éventuelle de la Corporation et les dommages-intérêts pouvant en découler ne peuvent pas encore être déterminés.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—*Suite*

En décembre 1997, la Corporation a été notifiée par voie d'une déclaration selon laquelle un acheteur étranger prétend que des biens manufacturés par un fournisseur canadien ne correspondaient pas aux spécifications énoncées dans un contrat établi en 1992. Conformément aux dispositions du contrat correspondant signé par le fournisseur canadien et la Corporation, le fournisseur canadien a pris les devants et a retenu les services d'un avocat en lui donnant instruction de défendre la cause. Le fournisseur aura aussi la charge d'indemniser la Corporation contre les dommages-intérêts découlant de cette plainte, le cas échéant. Bien que les dommages réclamés par le plaignant soient importants, l'avocat a avisé la Corporation que le plaignant éprouvait des difficultés à justifier ses allégations. Le préjudice pouvant découler de cette réclamation ne peut pas encore être déterminé.

Tout montant que devra payer la Corporation, pour l'une ou l'autre des réclamations, sera comptabilisé au cours de l'exercice où il pourra être déterminé.

8. Contrats facturés

La facturation de contrats est distincte du volume des transactions corporatives, qui est le terme employé pour décrire la valeur totale des contrats et des modifications signés durant l'année. Le volume des transactions pour l'année se terminant le 31 mars 1998 se chiffrait à 1,020 milliard de dollars (859 millions de dollars en 1997).

La Corporation facilite la vente de biens canadiens à des gouvernements étrangers, à des organismes internationaux et à d'autres acheteurs à travers le monde. Les contrats facturés ont été répartis comme suit :

	Exercice terminé le 31 mars	
	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement et acheteurs des États-Unis.....	628 363	581 134
Autres gouvernements et acheteurs étrangers.....	298 560	315 957
Organismes des Nations Unies.....	26 330	7 546
	953 253	904 637

9. Opérations entre apparentés

La Corporation a des liens de propriété commune avec tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Corporation transige avec ces entités dans le cours normal de ses affaires. Outre les opérations indiquées ailleurs dans les présents états financiers, la Corporation a effectué les opérations suivantes avec des apparentés :

a) Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Généralement, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada offre à la Corporation des services de gestion de contrats qui sont facturés à des taux prédéterminés et calculés sur le montant des contrats obtenus. Ce ministère fournit également certains services au prix coûtant. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998, le coût de ces services a atteint 3 701 000 \$ et est inclus dans les frais d'administration.

Dans le cas d'un contrat particulier, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit à la Corporation des services de gestion de contrats sans frais imputables à la Corporation. On estime que le coût de ce service serait de l'ordre d'un million de dollars. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Corporation.

b) Ministère de la Justice

Le ministère de la Justice représente la Corporation dans certaines causes. La Corporation paie les honoraires et les frais pour des poursuites particulières. Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998, les honoraires et les frais juridiques pour les poursuites particulières se sont chiffrés à 608 000 \$ (484 000 \$ en 1997) et sont inclus dans les frais d'administration.

À la suite de toutes les opérations entre apparentés, les montants dus par ces parties et à celles-ci qui sont inclus dans les débiteurs et les créditeurs sont respectivement de 240 000 \$ (165 000 \$ en 1997) et de 1 098 000 \$ (273 000 \$ en 1997).

En outre, des ministères du gouvernement ont fourni gratuitement certains services administratifs à la Corporation. Le coût de ces services n'est pas inscrit dans les comptes de la Corporation.

10. Assurance

Même si la Corporation pratique l'auto-assurance, elle s'assure contre les risques particuliers reliés à la fraude, aux installations informatiques et logiciels, au mobilier et aux accessoires de bureau, aux accidents de voyage et aux frais médicaux.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—Fin

11. Engagements en vertu d'un bail

En mars 1995, la Corporation a signé un bail de dix ans pour l'espace de bureau, qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 1995. Les versements minimums annuels de loyer en vertu et pour la durée du bail s'établissent aux environs de 775 000 \$.

12. Rapprochement des résultats d'exploitation nets avant crédit parlementaire, avec l'encaisse utilisée pour les activités d'exploitation

	Exercice terminé le 31 mars	
	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Résultats d'exploitation nets avant crédit parlementaire.....	(10 473)	(10 313)
Redressements aux fins de rapprochement des résultats nets à l'encaisse nette utilisée pour les activités d'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(56 168)	151
(Augmentation) diminution des avances aux fournisseurs.....	(5 282)	35 167
(Augmentation) diminution des paiements proportionnels aux fournisseurs	(2 486)	26 160
Augmentation des débiteurs et charges à payer	50 819	10 663
Augmentation (diminution) des avances des clients.....	2 930	(46 095)
Augmentation (diminution) des paiements proportionnels des clients	1 674	(26 874)
(Diminution) de la provision pour frais supplémentaires de contrats	(120)	(700)
(Diminution) augmentation des indemnités de cessation d'emploi	(42)	87
Total des redressements	(8 675)	(1 441)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	(19 148)	(11 754)

13. Incertitude découlant du problème du passage à l'an 2000

Le passage à l'an 2000 pose un problème parce que de nombreux systèmes informatiques utilisent deux chiffres plutôt que quatre pour identifier l'année. Les systèmes sensibles aux dates peuvent confondre l'an 2000 avec l'année 1900 ou une autre date, ce qui entraîne des erreurs lorsque des informations faisant intervenir des dates de l'an 2000 sont traitées. En outre, des problèmes semblables peuvent se manifester dans des systèmes qui utilisent certaines dates de l'année 1999 pour représenter autre chose qu'une date. Les répercussions du problème du passage à l'an 2000 pourront se faire sentir le 1^{er} janvier de l'an 2000, ou encore avant ou après cette date, et, si l'on n'y remédie pas, les conséquences sur l'exploitation et l'information financière peuvent aller d'erreurs mineures à une défaillance importante des systèmes qui pourrait nuire à la capacité de l'entité d'exercer normalement ses activités. Il n'est pas possible d'être certain que tous les aspects du problème du passage à l'an 2000 qui ont une incidence sur l'entité, y compris ceux qui ont trait aux efforts déployés par les clients, les fournisseurs ou d'autres tiers, seront entièrement résolus.

14. Chiffres correspondants

Certaines données pour 1996-1997 ont été reclassifiées pour qu'elles soient conformes à la présentation de l'exercice en cours.





LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de La corporation de développement des investissements du Canada. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Lorsque diverses méthodes comptables acceptables existent, la direction a adopté celles qu'elle juge les plus pertinentes, compte tenu des circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, car ils contiennent certains montants qui exigent le recours au jugement ou qui sont fondés sur les meilleures estimations possibles. La direction a préparé les renseignements financiers présentés ailleurs dans ce rapport annuel et s'est assurée qu'ils correspondent à l'information présentée dans les états financiers.

La société maintient des systèmes de contrôles internes, comptables et administratifs. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des livres et registres comptables sur lesquels on peut compter aux fins de l'établissement des états financiers; les systèmes sont aussi conçus de manière à rendre compte de l'actif de la société et à assurer une protection convenable de cet actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités concernant les états financiers contenus dans ce rapport, principalement par l'intermédiaire du comité de vérification du conseil d'administration, dont tous les membres sont des administrateurs de l'extérieur. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés annuels de la société et fait rapport de ses conclusions au conseil d'administration qui les examine et les approuve. Le comité de vérification rencontre régulièrement les membres de la direction et les vérificateurs nommés par l'actionnaire afin de passer en revue des questions de vérification ainsi que des questions de présentation de l'information financière. Du fait de son personnel restreint, la CDIC a été dispensée, par décret, de l'obligation d'effectuer des vérifications internes.

Les vérificateurs nommés par l'actionnaire, soit le vérificateur général du Canada et KPMG, ont effectué la vérification des états financiers consolidés de la société et ont produit leur rapport distinct sur ces états financiers.

administrateur,
Benita M. Warmbold

le 11 mars 1998

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES FINANCES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 1997 et les états consolidés des résultats et du déficit cumulé et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

comptables agréés,
KPMG

Toronto, Canada
le 23 février 1998





BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1997
 (avec chiffres correspondants de 1996)
 (en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1997	1996
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et placements à court terme.....	13 473	35 635	Créditeurs et charges à payer (notes 7 b), d) et e)).....	7 657	10 535
Somme déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4).....	86 000	73 560	Billets à payer à Énergie atomique du Canada limitée (notes 5 b) et 7 f)).....	20 104	14 519
Encaisse dont l'utilisation est restreinte (note 7 f)).....	10 000	10 000		27 761	25 054
Débiteurs.....	159	271			
	<u>109 632</u>	<u>119 466</u>			
Investissements			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Participation dans des filiales non consolidées (note 5).....	10 104	4 519	Capital-actions		
			Autorisé—nombre illimité d'actions ordinaires		
			Émis et libéré—101 actions ordinaires .	1	1
			Surplus d'apport	743 184	743 184
			Déficit cumulé	(651 210)	(644 254)
				91 975	98 931
			Éventualités (note 7)		
	<u>119 736</u>	<u>123 985</u>		<u>119 736</u>	<u>123 985</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

administrateur,
 DON SHAVER

administrateur,
 WILLIAM ROSS





ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
ET DU DÉFICIT CUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(avec chiffres correspondants de 1996)
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Résultats de la société		
Intérêts créditeurs sur placements à court terme.....	685	1 812
Dividendes et produits divers.....	282	2 874
	967	4 686
Frais d'exploitation et d'aliénation.....	(2 194)	(1 978)
Bénéfice (perte) d'exploitation, montant net.....	(1 227)	2 708
Gain au rachat des actions de Varsity (note 6).....		14 075
Provision pour les frais d'élimination des déchets (note 7 b).....	(729)	(593)
Bénéfice net (perte nette).....	(1 956)	16 190
Déficit cumulé, au début de l'exercice....	(644 254)	(629 194)
Dividendes.....	(5 000)	(31 250)
Déficit cumulé, à la fin de l'exercice.....	(651 210)	(644 254)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(avec chiffres correspondants de 1996)
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Exploitation		
Liquidités provenant de (affectées à) l'exploitation (note 8).....	(4 722)	3 660
Financement		
Dividendes versés.....	(5 000)	(31 250)
Investissement		
Produit du rachat des actions de Varsity.....		31 250
Augmentation (diminution) de l'encaisse.....	(9 722)	3 660
Encaisse, au début de l'exercice.....	109 195	105 535
Encaisse, à la fin de l'exercice.....	99 473	109 195

Aux fins du présent état, l'encaisse et l'augmentation (la diminution) de celle-ci comprennent l'encaisse et les placements à court terme ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada et excluent les opérations en espèces se rapportant à l'encaisse dont l'utilisation est restreinte.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(tous les montants sont en milliers de dollars)

1. La société

La corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et est la propriété exclusive de sa Majesté du chef du Canada. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est un agent de sa Majesté. La société est assujettie aux impôts sur les bénéfices fédéral et provinciaux.

2. Les activités de la société

La CDIC a pour mandat de procéder à la réduction progressive de ses activités, en se dessaisissant de ses biens de façon ordonnée et en réduisant ses charges d'exploitation à leur minimum.

En 1997, la CDIC a réduit ses activités à leur minimum. Parmi ces activités, on compte la résiliation du contrat de location de ses bureaux actuels et la mise à pied de tous ses employés restants. En 1996, une charge de 1 300 \$ a été provisionnée dans l'état des résultats pour couvrir toute obligation découlant de ces mesures. Le conseil d'administration continuera de gérer la société avec le concours de contractuels et de représentants du gouvernement.

Les placements de la société dans la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH ») et dans Theratronics International Limitée (« Theratronics ») sont les éléments d'actif importants qu'il lui reste.

La société gère également les éventualités dont il est question à la note 7.

Le conseil d'administration de la société continue d'élaborer des stratégies en matière d'aliénation des éléments d'actif restants de la société et de réduction progressive des obligations restantes de cette dernière.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers de Canada Eldor Inc. (« CEI »), filiale en propriété exclusive, ont été consolidés avec ceux de la société.

b) Participations dans des filiales non consolidées

Les participations de la société dans des filiales qui ont été acquises à des fins de cession ou de privatisation dans un avenir prévisible sont considérées comme des participations temporaires et sont comptabilisées au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette si celle-ci est inférieure. Si l'on ne dispose pas d'une estimation fiable de la valeur de réalisation nette, la participation est comptabilisée au prix coûtant. La participation de la société dans la SGCH est considérée comme temporaire et a été comptabilisée conformément à la convention énoncée ci-dessus.

Les participations de la société dans des filiales acquises avec l'intention d'en disposer ou de les privatiser dans un avenir prévisible, et dans le cas desquelles les gains ou pertes de cession ne reviennent pas à la société, sont comptabilisées selon la quote-part de la société dans la valeur comptable nette sous-jacente des filiales avec inscription d'un passif de contrepartie au titre de l'obligation de la société de remettre tout produit de cession à une autre entité. La participation de la société dans Theratronics est comptabilisée conformément à cette convention.

Les états financiers de la SGCH et de Theratronics sont joints aux présentes.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont évalués au prix coûtant qui se rapproche de la valeur marchande, étant donné que l'échéance est proche.

d) Coûts d'aliénation et recouvrements

Les coûts d'aliénation sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés et les recouvrements sont constatés lorsqu'ils sont réalisés. Les coûts d'aliénation et les recouvrements sont inclus dans les frais d'exploitation et d'aliénation.

e) Incertitudes de mesure relativement aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers et les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

En 1995, CEI a déposé 73 560 \$ dans un compte spécial, ne portant pas intérêt, du Trésor du Canada. En avril 1997, CEI a déposé un montant supplémentaire de 12 440 \$ dans ce compte. On peut retirer des fonds de ce compte pour acquitter toute obligation de CEI.

5. Participations dans des filiales non consolidées

Les participations de la société dans ses filiales sont les suivantes :

	31 décembre	
	1997	1996
SGCH a)		
Theratronics b)	10 104	4 519
	<u>10 104</u>	<u>4 519</u>





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

a) SGCH

Le 19 mars 1993, la SGCH a acquis, sans contrepartie, une participation directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia et une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, de procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Aux termes d'un protocole d'entente conclu le 8 juin 1993 entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la société et la SGCH, le gouvernement entend obtenir l'autorisation du Parlement en vue d'affecter les fonds nécessaires pour que la SGCH s'acquitte de ses obligations à l'égard du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia. La SGCH est tributaire des fonds affectés par le gouvernement pour s'acquitter de ses obligations.

Les fonds que le gouvernement a affectés à la SGCH en vue du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia sont portés au crédit du surplus d'apport de la SGCH, mais ne sont pas reflétés dans les présents états financiers consolidés, étant donné que le placement dans la SGCH est comptabilisé à un coût nominal. Les fonds reçus jusqu'à la fin de 1997 totalisent 408 598 \$ (335 767 \$ en 1996).

Le protocole d'entente stipule également que la société devra financer les frais d'administration de la SGCH et les inclure dans les frais d'exploitation et d'aliénation. L'ensemble des frais sera remboursé à la société à même le produit provenant de la production du Projet de développement Hibernia lorsque l'exploitation commerciale débutera (s'il reste un tel produit après le paiement d'autres produits et charges liés à la production) ou, s'il y a lieu, du produit de la vente de la participation directe ou de la vente des actions de la SGCH de la manière convenue par la société et le ministre des Finances.

Les coûts estimatifs liés au Projet de développement Hibernia avant le commencement de l'exploitation commerciale s'élèvent à 5 819 000 \$, avant l'aide gouvernementale. Il est prévu que la participation de 8,5 % de la SGCH sera d'environ 407 000 \$. À la fin de 1997, les coûts capitalisés de la SGCH liés au Projet de développement Hibernia totalisaient 405 152 \$ (357 724 \$ en 1996). Les dépenses que la SGCH a engagées après le 23 mars 1993 ne sont pas admissibles aux contributions gouvernementales ni aux prêts à recours limité garantis par l'État qui sont consentis aux autres propriétaires du projet.

Le Projet de développement Hibernia en est au stade de la mise en valeur. Par conséquent, la SGCH n'exercera aucune activité jusqu'à ce que le stade de l'exploitation ait débuté. Le recouvrement des coûts capitalisés de la SGCH liés au Projet de développement Hibernia est tributaire i) de la vente de la participation directe pour un montant supérieur aux coûts capitalisés, ou ii) du bon achèvement de la construction et de la réalisation de l'exploitation commerciale du pétrole à des prix permettant de recouvrer les frais d'exploitation et les coûts capitalisés.

Aux termes du Projet de développement Hibernia, « l'exploitation commerciale » débutera lorsque la production du projet atteindra trois millions de barils de pétrole brut (la participation de 8,5 % de la SGCH représente 255 000 barils). Lorsque l'exploitation commerciale débutera, la SGCH appliquera la méthode de la capitalisation du coût entier.

b) Theratronics

En vertu de la convention d'achat entre Énergie atomique du Canada limitée (« EACL ») et la société, cette dernière doit verser à l'EACL la juste valeur marchande des actions de Theratronics. La convention stipule également que la juste valeur marchande sera établie à la date de la cession, mais qu'elle sera rajustée par la suite, de façon à équivaloir au prix final obtenu par la société lors de la privatisation subséquente de Theratronics. La convention stipule en outre que la société n'est tenue de verser le prix d'acquisition à EACL que 60 jours après la date de la privatisation.

En conséquence, EACL recevra finalement la totalité du produit réalisé à la privatisation de Theratronics, moins les frais de la société qui sont associés à la privatisation.

Ainsi, bien que la société détienne les actions de Theratronics et qu'elle contrôle la gestion des activités de cette entreprise jusqu'au moment de sa privatisation, elle n'a pas acquis du coup les risques et les avantages qui sont normalement associés à la participation en actions. En conséquence, la société a inscrit sa participation dans Theratronics à un montant égal à la valeur comptable nette de cette société aux 31 décembre 1997 et 1996, ainsi qu'un effet compensatoire non productif d'intérêt payable à EACL, et n'a constaté aucun bénéfice ni aucune perte relativement à cette participation.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

6. Placement dans Varsity Corporation

En août 1996, Varsity Corporation (« Varsity ») a racheté ses 1 250 000 actions privilégiées de catégorie II détenues par la société, à un prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes à payer.

7. Éventualités

a) Le 23 décembre 1986, la société a vendu sa participation dans Canadair Limitée à Bombardier-Canadair Inc. La société et le gouvernement ont convenu de dédommager Bombardier-Canadair Inc. et Canadair Limitée, pendant quinze ans, à compter du 23 décembre 1986, pour des réclamations liées à des produits spécifiés pour lesquelles il n'est pas possible ni rentable d'obtenir une couverture d'assurance. Il n'est pas possible, à ce moment-ci, de faire des estimations raisonnables de l'effet de ces dédommagements, s'il en existe. Ces montants seront comptabilisés comme il convient, dans les exercices à venir, lorsqu'on pourra estimer raisonnablement le montant, s'il en est, qui devra finalement être payé pour honorer ces obligations. Jusqu'à présent, aucun montant n'a été versé en vertu de ces obligations.

b) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et la Corporation Cameco (« Cameco »), CEI et Cameco ont convenu du partage des frais communs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagées dans l'avenir relativement à certains rebus accumulés par CEI au 5 octobre 1988, soit la date de la cession des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cameco a pris en charge la première tranche de 2 000 \$ de ces frais communs, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 \$. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 \$ ainsi que les frais communs venant en excédent de 100 000 \$.

Cameco cherche toujours des solutions de rechange afin d'éliminer les déchets existants de façon économique. La plupart des frais communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés dans deux emplacements qui ont fermé leurs portes et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. L'ampleur ultime des coûts communs est largement fonction de l'issue de l'examen et de l'établissement par le gouvernement de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission de contrôle de l'énergie atomique et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

CEI comptabilise ces coûts sur une base annuelle, selon les estimations fiables fournies par Cameco. Au 31 décembre 1997, Cameco estimait les frais communs à 12 353 \$ (12 086 \$ en 1996) et la part de CEI, à 7 923 \$ (7 719 \$ en 1996). Par conséquent, CEI a inscrit ce montant à titre d'obligation qu'il lui est possible d'évaluer de façon raisonnable à ce moment-ci. Le solde à payer, qui est inclus dans les créiteurs et les charges à payer, est de 7 230 \$ (7 257 \$ en 1996). Il est probable que CEI contractera des obligations supplémentaires au titre des frais communs qui seront engagés dans l'avenir; il n'est toutefois pas possible de faire des estimations raisonnables de ces obligations à ce moment-ci. Au 31 décembre 1997, le total des frais communs réels s'élevait à 3 783 \$ (3 528 \$ en 1996), et la part de CEI, à 1 365 \$ (1 170 \$ en 1996).

c) CEI est partie défenderesse conjointement avec Cameco dans une poursuite inscrite au nom de certains participants au régime de retraite d'Eldorado. La poursuite est fondée sur le fait qu'une tranche d'environ 15 500 \$ des dépenses du régime et cotisations de l'employeur ont été financées à même le surplus du régime plutôt que par les codéfenderesses.

Des affidavits ont été échangés et des contre-interrogatoires ont eu lieu, mais ceux-ci ne sont pas terminés. De ce fait, plusieurs des questions de fait et de droit n'ont pas encore été arrêtées.

Les codéfenderesses ont un nombre de défenses qu'elles entendent opposer avec vigueur. Après avoir revu les faits avec ses avocats, la direction est d'avis que le règlement de cette cause n'aura pas de conséquence financière significative pour CEI.

d) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et Cameco, CEI a convenu de rembourser à Cameco les frais liés au déclassement d'une ancienne installation minière. CEI inscrit ces coûts annuellement selon les estimations fiables que lui fournit Cameco. L'ampleur ultime de cette obligation ne peut être estimée de façon raisonnable à ce moment-ci.

e) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et Cameco, CEI est tenue d'assumer certains coûts liés aux employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI inscrit ces coûts au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

f) En novembre 1991, la société a vendu sa participation dans Nordion International Inc. (« Nordion ») contre un produit de 165 000 \$.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

Dans le cadre de la convention d'achat et de vente, la société a accordé à l'acheteur une garantie d'indemnisation au titre de certaines représentations de ladite convention. La garantie d'indemnisation est assujettie à une franchise de 1 000 \$ ainsi qu'à une limite globale de 10 000 \$, et vient à échéance deux ans après la conclusion de la vente. Un montant de 10 000 \$ du produit de la vente est détenu dans un compte du Trésor du Canada et il figure dans les états financiers sous la rubrique « Encaisse dont l'utilisation est restreinte »; ce montant peut servir au règlement de toute réclamation faite en vertu de la garantie d'indemnisation.

Deux réclamations ont été faites en vertu de la clause d'indemnisation. L'une de ces réclamations a été réglée sans frais pour la CDIC en 1997 tandis que l'autre demeure en cours. Tout solde restant du montant de 10 000 \$ retenu pour couvrir la garantie d'indemnisation, moins les réclamations, sera versé à EACL après le règlement des réclamations en cours.

- g) Le gouvernement a présenté un projet de loi visant à assujettir la société aux dispositions de l'impôt des grandes sociétés.

La société n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence des dispositions de l'impôt des grandes sociétés, le cas échéant; tout montant en cause sera porté à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la loi sera adoptée par le Parlement.

8. Fonds provenant de l'exploitation

	1997	1996
Bénéfice (perte) d'exploitation,		
montant net	(1 227)	2 708
Diminution des débiteurs.....	112	250
Augmentation (diminution)		
des crédateurs et des		
charges à payer avant la		
provision pour les frais		
d'élimination des déchets	(3 607)	691
Autres.....		11
Liquidités provenant de		
(affectées à l'exploitation.....)	(4 722)	3 660





ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion Canada Hibernia au 31 décembre 1997 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

Comptables agréés,
KPMG

Calgary, Canada
le 23 février 1998

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997 (avec chiffres correspondants de 1996) (en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1997	1996
Actif à court terme			Passif à court terme		
Créances.....	1 962		Créditeurs et charges à payer.....	2 359	3 796
Charges payées d'avance.....	706		Impôts exigibles.....	111	120
	2 668		Obligation à court terme découlant d'un contrat de location.....	310	
Immobilisations				2 780	3 916
Projet de développement Hibernia.....	405 152	357 724	Obligation à long terme découlant d'un contrat de location (note 3).....	38 748	
Pétrolier de brut (note 3).....	39 456				
	444 608	357 724			
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions		
			Autorisé—nombre illimité d'actions ordinaires		
			Émis et libéré—1 action ordinaire		
			Surplus d'apport.....	408 598	355 767
			Déficit.....	(2 850)	(1 959)
				405 748	353 808
			Engagement et éventualités (note 6)		
	447 276	357 724		447 276	357 724

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

administrateur,
DON SHAVER

administrateur,
WILLIAM ROSS





ANNEXE 1—*Suite*

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA—*Suite*

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(avec chiffres correspondants de 1996)
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Charges		
Impôt des grandes sociétés	891	760
Perte de l'exercice	891	760
Déficit, au début de l'exercice	1 959	1 199
Déficit, à la fin de l'exercice.....	2 850	1 959

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(avec chiffres correspondants de 1996)
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Provenance (utilisation) des fonds		
Exploitation		
Perte de l'exercice	(891)	(760)
Diminution du fonds de roulement	(4 114)	(3 418)
	(5 005)	(4 178)
Investissement		
Projet de développement Hibernia	(47 428)	(58 155)
Pétrolier de brut	(39 456)	
	(86 884)	(58 155)
Financement		
Crédits parlementaires du Canada.....	52 831	62 333
Augmentation de l'obligation à long terme.....	39 058	
	91 889	62 333
Évolution de l'encaisse		
Encaisse, au début de l'exercice		
Encaisse, à la fin de l'exercice.....		

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.





ANNEXE 1—Suite

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1997

(tous les montants sont en milliers de dollars)

1. Société de gestion Canada Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (la « société » ou « SGCH ») (anciennement 2875055 Canada Inc.) a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada). En mars 1993, la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC ») a fait l'acquisition de la société. Avant mars 1993, la société était inactive. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 19 mars 1993, la société a acquis sans contrepartie un intérêt économique direct de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH »). La seule raison d'être de la SGCH est de détenir, de gérer, de financer et, en bout de ligne, de céder la participation de 8,5 % qu'elle détient dans le Projet de développement Hibernia. Conformément à un protocole d'entente (« PE ») daté du 8 juin 1993 conclu entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la CDIC et la SGCH, le gouvernement cherchera à obtenir du Parlement l'autorisation de mettre à la disposition de la SGCH les crédits dont elle a besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du financement du Projet de développement Hibernia. La SGCH est tributaire des crédits que le gouvernement lui octroie pour qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations.

Il est également précisé dans le protocole d'entente que la CDIC doit fournir des services administratifs à la SGCH. L'ensemble des coûts sera remboursé à la CDIC dès le début de l'exploitation commerciale du Projet de développement Hibernia, à même les produits tirés de la production de ce dernier (s'il en reste après avoir acquitté les autres dépenses et charges de production), ou, le cas échéant, à même le produit tiré de la vente de l'intérêt économique ou de la vente des actions de la société, selon ce qu'en aurait convenu la CDIC et le ministre des Finances (note 2 c)).

La SEDH est une société qui a été constituée aux fins d'agir à titre de mandataire au nom des participants dans le Projet de développement Hibernia. Toutes les dépenses prévues au projet, autres que celles liées au transport du pétrole depuis le projet, sont imputées au compte conjoint appartenant aux participants au prorata des intérêts économiques directs qu'ils y détiennent. Le financement du compte conjoint se fait directement par les participants et par les contributions des gouvernements aux paliers fédéral et provincial.

Le Projet de développement Hibernia est au stade de la mise en valeur. En conséquence, la SGCH n'exercera aucune activité tant et aussi longtemps que le stade d'exploitation n'aura pas commencé. Le recouvrement des coûts capitalisés de la SGCH en ce qui a trait au Projet de développement Hibernia dépend de l'une ou l'autre des conditions suivantes : i) la vente de l'intérêt économique direct pour une somme supérieure aux coûts capitalisés, ou ii) la réussite du projet de construction et la réalisation de l'exploitation commerciale de pétrole à des prix suffisamment élevés pour permettre le recouvrement des frais d'exploitation et des coûts capitalisés.

Au cours de la dernière partie de 1997, le Projet de développement Hibernia a reçu la production initiale de deux puits productifs. La cargaison d'un pétrolier de brut a été déchargée et transportée au point de livraison. La part du pétrole brut qui revient à la SGCH est d'environ 71 000 barils, représentant des ventes brutes de 1 700 \$ (note 2 d)).

La filiale en propriété exclusive de la société, CHHC Oil Limited, a été constituée en décembre 1997 et est actuellement inactive.

2. Principales conventions comptables

- a) Placement dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée :

Le placement dans la SEDH est inscrit selon la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de l'intérêt économique sont capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les frais d'études techniques, de construction et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures. Toutes les activités de mise en valeur de la société sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

- b) Surplus d'apport

Les crédits reçus du Gouvernement en vue de financer les coûts du Projet de développement Hibernia représentent des sommes portées au crédit du compte Surplus d'apport.





ANNEXE 1—Suite

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1997—Suite

c) Frais administratifs

Les coûts engagés par la CDIC relativement à l'administration de la société s'élevèrent à 2 629 \$ jusqu'ici et n'ont pas été comptabilisés à titre de charges à payer ni passés en charges dans les présents états financiers, car la méthode prévue pour le remboursement de ces coûts à la CDIC dépend de certains événements futurs dont la réalisation est incertaine.

d) Exploitation commerciale

Aux termes du Projet de développement Hibernia, « l'exploitation commerciale » débutera lorsque la production du projet atteindra trois millions de barils de pétrole brut (la participation de 8,5 % de la SGCH représente 255 000 barils). Tant que l'exploitation commerciale n'aura pas été réalisée, la société capitalisera tous les frais d'exploitation et de transport, déduction faite des produits, à titre de frais préparatoires à l'exploitation commerciale. Ces frais préparatoires font partie des coûts liés au projet et seront amortis avec d'autres coûts similaires selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. Au 31 décembre 1997, des produits de 827 \$, déduction faite des frais d'exploitation, ont été capitalisés. Dès le début de l'exploitation commerciale, la SGCH appliquera la méthode de la capitalisation du coût entier.

e) Épuisement et amortissement

Les coûts liés aux installations utilisées dans le cadre du projet seront transférés au compte des coûts amortissables à mesure que les réserves prouvées seront établies. Les coûts de mise en valeur seront transférés de la même manière au compte des coûts amortissables. Dès le début de l'exploitation commerciale, ces comptes seront amortis ou épuisés selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation. Le pétrolier de brut sera également amorti selon cette méthode en fonction des volumes transportés sur la durée de vie estimative du gisement d'Hibernia.

f) Abandon

Une provision pour abandon sera constituée en fonction des unités produites lorsque l'exploitation commerciale débutera.

g) Conversion des devises

Les opérations que la société conclut en devises sont enregistrées en dollars US aux taux de change en vigueur aux dates où elles ont été conclues. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont redressés pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan.

3. Pétrolier de brut

En 1995, la société, de concert avec l'un des autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet. La part de la société dans les obligations à long terme annuelles est d'environ 6 000 \$. La société a commencé à effectuer des versements en novembre 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations de deux ans ne devant pas excéder vingt-cinq ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée et figure au bilan sous le poste « Immobilisations ». L'obligation à long terme découlant du contrat de location représente la valeur actuelle des paiements de capital versés au titre du pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 14,5 % sur 20 ans.

4. Redevances

En vertu de la convention de redevances d'Hibernia, une redevance brute variant de 1 % à 5 % est exigible jusqu'à ce que les recettes de vente nettes cumulatives excèdent le montant de l'investissement de la SGCH dans le projet, majoré d'un taux composé annuel de 15 %, à compter de la date où la dépense a été engagée. Une fois que la SGCH aura recouvré la totalité de son investissement, les redevances s'établiront à 30 %, y compris les intérêts composés.

5. Impôts sur le revenu

La société dispose de déductions au titre des ressources et de pertes autres qu'en capital qui peuvent être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire le revenu imposable des exercices futurs. Au 31 décembre 1997, les déductions au titre des ressources s'élevaient à environ 438 300 \$, et les pertes autres qu'en capital reportées prospectivement et les crédits d'impôts à l'investissement s'établissaient à 31 500 \$ et 50 000 \$ respectivement.

6. Engagement et éventualités

a) En 1993, la société a acquis une participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Les obligations dont elle doit s'acquitter dans le cadre de cette acquisition se rapportent uniquement aux coûts afférents au projet qui ont été engagés après le 20 janvier 1993. On prévoit que les coûts de mise en valeur du Projet de développement Hibernia jusqu'au stade de l'exploitation commerciale s'éleveront à environ 5 819 000 \$, avant l'aide de l'État, et ils s'appliquent uniquement aux installations de production, sans compter les coûts de forage des puits et du système de transport d'Hibernia. On prévoit que la part de 8,5 % de la société sera d'environ 407 000 \$.





ANNEXE 1—Fin

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 1997—Fin

Les frais engagés par la société après le 23 mars 1993 ne sont pas admissibles aux contributions des gouvernements ni aux prêts garantis à recours limité des gouvernements, qui sont consentis aux autres propriétaires du projet.

- b) La société est devenue participante dans le Projet de développement Hibernia à compter du jour où le premier milliard de dollars de charges a été imputé aux propriétaires du compte conjoint. Le calcul de l'imputation du premier milliard de dollars au compte conjoint ainsi que les contributions obligatoires des propriétaires font appel à des interprétations du traitement des charges, des crédits et des contributions des gouvernements en vertu des Accords conclus par les propriétaires d'Hibernia. Des questions d'interprétation sont encore en suspens et devront être résolues entre Ressources Gulf Canada Limitée et les autres propriétaires du projet. L'issue de ces questions ne pouvant être connue à l'heure actuelle, il n'est donc pas possible, pour le moment, d'en déterminer l'effet éventuel sur les contributions que la société devra effectuer dans le cadre du projet.
- c) En janvier 1997, la société a entamé une poursuite judiciaire contre les autres propriétaires d'Hibernia et la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. La SGCH cherche à résoudre les différends ayant trait aux ententes de transport en vigueur depuis février 1995. Des efforts intensifs de médiation ont permis la conclusion d'une entente. La SGCH libérera toutes les parties de la poursuite judiciaire qu'elle a entamée lorsqu'elle jugera que toutes les ententes de règlement sont entièrement satisfaisantes.





ANNEXE 2

THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS À L'ACTIONNAIRE

Nous avons vérifié le bilan de Theratronics International Limitée au 31 décembre 1997 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de la vérification de ses états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à son règlement d'application, ainsi qu'à la charte de la société, à ses règlements et aux directives qui lui furent données.

comptables agréés,
KPMG

Ottawa, Canada
le 5 février 1998

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997 (avec chiffres correspondants de 1996) (en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1997	1996
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	4 035	340	Créditeurs et charges à payer	10 976	9 684
Débiteurs.....	7 388	5 021	Avances et produits reportés.....	5 021	4 431
Stocks (note 2)	8 831	8 480		15 997	14 115
Charges payées d'avance.....	449	380			
	20 703	14 221	Passif à long terme (note 4).....	1 279	1 507
Immobilisations (note 3)	4 518	3 964	AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Stock de cobalt en réacteur.....	2 159	1 956	Capital-actions (note 6).....	9 588	9 588
			Bénéfices non répartis (déficit)	516	(5 069)
				10 104	4 519
			Engagement (note 10)		
	27 380	20 141		27 380	20 141

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

administrateur,
WARD PITFIELD

administrateur,
BENITA WARBOLD





ANNEXE 2—Suite

THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—Suite

ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
 (avec chiffres correspondants de 1996)
 (en milliers de dollars)

	1997	1996
Chiffre d'affaires.....	43 467	36 402
Coût des marchandises vendues.....	25 605	27 097
	17 862	9 305
Charges d'exploitation		
Frais de vente et de commercialisation	3 938	3 187
Frais d'administration	5 604	5 336
Frais de recherche et de développement	2 735	3 288
	12 277	11 811
Bénéfice net (perte)	5 585	(2 506)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
 (avec chiffres correspondants de 1996)
 (en milliers de dollars)

	1997	1996
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice.....	(5 069)	(2 563)
Bénéfice net (perte).....	5 585	(2 506)
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin de l'exercice	516	(5 069)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
 (avec chiffres correspondants de 1996)
 (en milliers de dollars)

	1997	1996
Provenance (utilisation) des fonds		
Exploitation		
Bénéfice net (perte)	5 585	(2 506)
Amortissement	1 043	909
	6 628	(1 597)
Évolution du fonds de roulement d'exploitation hors caisse (note 8).....	(1 108)	3 274
	5 520	1 677
Financement		
Diminution du passif à long terme.....	(228)	(89)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations, montant net.....	(1 597)	(1 060)
Augmentation de l'encaisse.....	3 695	528
Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice.....	340	(188)
Encaisse à la fin de l'exercice.....	4 035	340

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.





ANNEXE 2—Suite

Theratronics International Limitée—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

Theratronics International Limitée (« Theratronics ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) et est également régie par la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Sa principale activité consiste à fabriquer et à vendre des appareils de radiothérapie à des hôpitaux et établissements médicaux du monde entier, et à leur fournir le matériel et les services connexes.

Theratronics fut constituée à l'origine comme filiale en propriété exclusive d'Énergie Atomique du Canada Limitée (« ÉACL »). Le ministre d'État à la Privatisation a annoncé en 1988 qu'il était dans l'intention du gouvernement de céder la société au secteur privé. Dans le cadre du budget fédéral de mars 1996, le gouvernement a confirmé qu'il avait l'intention de vendre cette société.

L'actif et le passif furent virés d'ÉACL à la société en échange de 10 000 actions ordinaires. Comme l'opération était conclue entre sociétés sous contrôle commun, une valeur de 9 588 \$ fut attribuée au capital-actions aux fins comptables, pour refléter la valeur comptable nette de l'actif et du passif virés. La date d'effet de ces opérations fut le 1^{er} juillet 1988. Le 30 septembre 1988, toutes les actions ordinaires en circulation furent vendues à La Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC »). Les présents états financiers ne tentent aucunement d'évaluer l'effet éventuel de la privatisation, et ne tiennent pas compte de cette question.

1. Principales conventions comptable

a) Immobilisations

Les immobilisations sont d'abord inscrites au coût et amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative de l'actif sous-jacent, comme suit :

Catégorie d'actif	Durée
Viabilisation des emplacements	5 à 15 ans
Bâtiments	20 ans
Matériel, matériel loué et outillage	10 ans

b) Stocks

Les produits finis et le matériel nécessaire au service après-vente sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimative, selon le moins élevé des deux. Les matières premières, les produits en cours et le cobalt 60 sont évalués au prix coûtant ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant est principalement déterminé selon la méthode du coût de revient standard et comprend, s'il y a lieu, les matériaux, la main-d'oeuvre et les frais généraux de fabrication.

c) Stock de cobalt en réacteur

Le stock de cobalt en réacteur représente principalement les paiements au titre de services d'irradiation fournis par ÉACL en vue de la production de cobalt 60. Le stock de cobalt classé dans l'actif à long terme ne sera pas consommé au cours du prochain exercice.

d) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pensions de la fonction publique, lequel est administré par le gouvernement du Canada. La cotisation de la société se limite à un montant égal au total des cotisations que les employés ont versées au titre de leurs services courants et du rachat de leurs années de service passé se limitant à leurs services au sein du gouvernement fédéral. Cette cotisation, qui représente l'obligation totale de la société au titre du régime de retraite, est portée aux résultats de l'exercice.

e) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi qui sont définies dans leurs conventions collectives et dans leurs conditions d'emploi. Les montants imputés aux résultats et l'obligation de la société à ce titre sont inscrits aux comptes selon certains critères relatifs aux prestations de retraite et aux prestations de cessation d'emploi.

f) Provision pour garantie

Une provision est inscrite au titre des frais estimatifs afférents aux garanties au moment de la vente des produits.

g) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente d'appareils de radiothérapie et du matériel connexe sont inscrits au moment de la livraison. Les revenus au titre des services sur place sont inscrits au moment où ceux-ci sont rendus. Les revenus découlant des contrats de service sont comptabilisés selon la méthode linéaire, sur la durée de chaque contrat.

h) Devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens de l'exercice. Les gains et pertes de change sont compris dans le calcul des résultats.





ANNEXE 2—Suite

THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—Suite

Les gains et les pertes découlant des contrats de change à terme utilisés pour gérer les risques de change liés aux ventes à l'exportation sont imputés aux résultats au cours de la même période que les produits de change auxquels ils se rapportent.

2. Stocks

	1997	1996
Matériel nécessaire au service après-vente	473	838
Cobalt 60	2 477	2 426
Fabrication		
Produits finis	1 046	1 157
Matières premières	2 217	1 998
Produits en cours	2 618	2 061
	<u>8 831</u>	<u>8 480</u>

3. Immobilisations

	1997		1996	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	69		69	69
Viabilisation des emplacements	1 281	797	484	575
Bâtiments	3 767	3 274	493	321
Matériel et outillage	9 554	6 938	2 616	1 990
Matériel loué aux clients	712	289	423	512
Matériel loué en vertu de contrats de location-acquisition	641	208	433	497
	<u>16 024</u>	<u>11 506</u>	<u>4 518</u>	<u>3 964</u>

Au 31 décembre 1996, le prix coûtant et l'amortissement cumulé s'établissaient respectivement à 14 799 \$ et 10 835 \$.

4. Passif à long terme

	1997	1996
Contrats de location-acquisition	123	258
Prestations de cessation d'emploi	1 056	931
Produit comptabilisé d'avance	100	318
	<u>1 279</u>	<u>1 507</u>

La société est partie à un contrat de location-acquisition portant sur du matériel nécessaire à la fabrication. En vertu de ce contrat, qui vient à échéance en 1999, la société est tenue de faire des versements d'intérêts de 9,6 %. Au 31 décembre 1997, le total des paiements minimums annuels futurs s'établissaient de la façon suivante :

1998	154
1999	128
Total des paiements de location minimums	282
Montants représentant les intérêts	(24)
Valeur actualisée des paiements de location minimums, montant net	258
Moins la tranche à court terme comprise dans les crédettes et les charges à payer	(135)
	<u>123</u>

5. Instruments financiers

a) Gestion du risque de change

La société a conclu des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change auquel elle s'expose dans le cas de certaines ventes à l'exportation. Ces contrats obligent la société à vendre des dollars US dans l'avenir à des taux de change prédéterminés. Ces contrats sont jumelés aux ventes futures prévues en dollars américains. Au 31 décembre 1997, la société avait conclu des contrats visant la vente de 5 500 \$ US au cours des huit prochains mois à un taux de change moyen de 1,37 \$.

b) Risque de crédit

La société est exposée à des pertes liées au crédit dans le cas d'un défaut de la part d'un client ou de manquement de la part de la contrepartie à un instrument financier. Ce risque de crédit est minimisé par le fait que la société transige avec des clients et des contreparties dont la cote de crédit est bonne et en obtenant de l'assurance et des lettres de crédit conformément à des politiques établies d'approbation du crédit.

c) Justes valeurs

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, de la dette bancaire, des crédettes et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné la courte période de temps menant à l'échéance de ces instruments.





ANNEXE 2—Suite

Theratronics International Limitée—Suite

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—Suite

La juste valeur du contrat de location-acquisition est déterminée en actualisant les rentrées nettes prévues futures en vertu du contrat de location aux taux d'intérêt actuels dont la société peut se prévaloir pour des instruments semblables ou similaires. Au 31 décembre 1997, la valeur comptable du contrat de location-acquisition se rapprochait de sa juste valeur.

Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur de l'obligation à long terme au titre des prestations de cessation d'emploi puisque les versements seront effectués en fonction d'événements futurs.

La société détient des lettres de crédit s'élevant à 661 \$ (676 \$ en 1996) ayant trait à la garantie d'exécution de conventions de ventes particulières. Ces lettres de crédit échoiront en totalité le 3 décembre 1998. La société a comptabilisé 182 \$ au cours de l'exercice (364 \$ en 1996) pour les garanties. Il n'est pas pratique de calculer la juste valeur de ces lettres de garantie puisqu'il n'y a pas de marché pour elles et qu'elles ont été émises sans coût explicite.

Au 31 décembre 1997, la juste valeur des contrats de change à terme correspondait à une perte non matérialisée de 289 \$ et reflète les montants que la société paierait à l'expiration des contrats à la date du bilan à un taux moyen de 1,42 \$.

6. Capital-action

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 10 000 actions ont été émises et sont en circulation.

7. Impôts sur le revenu

À titre de filiale en propriété exclusive d'une société d'État fédérale, la société n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

Le taux d'imposition prévu de la société est le taux réglementaire fédéral net (y compris la surtaxe) de 39,12 %, minoré de la déduction de 7 % relative aux activités de fabrication et de transformation. Le taux d'imposition réel pour 1997 est égal à zéro puisque la société a utilisé des pertes et des crédits d'impôt à l'investissement non constatés antérieurement. Le taux d'imposition réel pour 1996 était égal à zéro étant donné que la société a subi une perte au cours de cet exercice.

Aux fins fiscales, la société n'a aucun report de perte autre qu'en capital (3 880 \$ en 1996) et a des reports de pertes en capital nettes de 2 448 \$ (2 448 \$ en 1996) qui pourront compenser les gains en capital imposables indéfiniment. En outre, du fait des écarts existant entre les valeurs de ses éléments d'actif aux fins fiscales et aux fins comptables, la société dispose de déductions éventuelles s'élevant à 10 254 \$ (8 988 \$ en 1996). Une tranche de 3 162 \$ (3 248 \$ en 1996) de cette somme a trait aux éléments d'actif de la société au moment où elle est devenue assujettie à l'impôt.

La société bénéficie de crédits d'impôt à l'investissement de 450 \$ (900 \$ en 1996) qui pourront servir à réduire les impôts à payer jusqu'en 2004.

8. Fonds de roulement d'exploitation

L'évolution du fonds de roulement d'exploitation hors caisse est la suivante :

	1997	1996
Débiteurs.....	(2 367)	2 090
Stocks	(554)	1 041
Frais payés d'avance.....	(69)	(78)
Créditeurs et charges à payer.....	1 292	1 784
Avances et produits reportés	590	(1 563)
	(1 108)	3 274

9. Opérations entre apparentés

ÉACL fournit des services d'irradiation à la société dans le cours normal des affaires. Les achats de services d'irradiation ont totalisé 1 899 \$ (1 688 \$ en 1996) calculés en vertu de contrats. Au 31 décembre 1997, une tranche de 297 \$ (370 \$ en 1996) de ces achats était comprise dans les créditeurs.

10. Engagement

La société s'est engagée, pour un montant estimatif de 16 500 \$ à acheter jusqu'en 2008 du cobalt 60 produit par ÉACL, à son laboratoire nucléaire de Chalk River.





ANNEXE 2—Fin

THERATRONICS INTERNATIONAL LIMITÉE—Fin

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

11. Rémunération des agents commerciaux

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1997, la société a versé des sommes totalisant 2 608 \$ aux agents suivants : Alantan Teknologi, Malaysia; Alkan Establishment, Égypte; Aristons, PVT, Sri Lanka; Birla Medical Technologies, Inde; Bureautique Communication, Algérie; CIS (U.K.), Royaume-Uni; CIS Germany, Allemagne; Dac Imaging; Afrique du Sud; Dynamotors, Maurice; Edson Costa, Brésil; Gemed Sistemas, Venezuela; General Electronica Genelectric, Équateur; General Machinery, Chili; General Medica, Colombie; Hamco Commercial, Pérou; Institute of Isotopes, Hongrie; Izinta Trading, Hongrie; Mysore Kirloskar Ltd., Inde; Lactronics S.A., Brésil; Mr. Hari Lakshmanan, Inde; Medikal Teknik, Turquie; Meditron A.S. de C.V.; El Salvador; Med X-Ray, Afrique du Sud; Nairobi X-Ray, Kenya; NCA Electromedicina, Espagne; Parksons International, Inde; Promed S.A., République du Panama; Radcons Pty., Australie; Rimpex S.A.R.L., Tunisie; RTA Spolka, Pologne.





ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION



FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction de la Fondation. Ces états financiers ont été approuvés par son conseil d'administration et vérifiés par la firme Hilborn Ellis Grant, comptables agréés.

Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a élaboré différents systèmes comptables : livres de comptabilité, dossiers, systèmes de gestion et de vérification financière et systèmes d'information. Ces méthodes de vérification ont été mises en place afin d'assurer que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et sous bonne garde, et que les renseignements financiers sont fiables. La responsabilité des états financiers est principalement assumée par le Comité des finances de la Fondation. Ce comité rencontre régulièrement le conseil d'administration et ses vérificateurs externes afin de revoir les procédés de contrôle interne et de vérification, et de discuter d'autres questions financières pertinentes.

La Fondation a terminé l'année 1997 avec un excédent. Cette situation est attribuable à différents facteurs, dont une gestion financière prudente. Le lancement officiel de la Fondation ayant eu lieu en novembre 1997, cette dernière, qui se trouve au stade initial de ses activités, est encore en train de préciser son infrastructure et de définir ses premiers programmes. Bien qu'un appel d'offres pour des projets de recherche ait été lancé en novembre 1997, l'allocation des fonds a été reporté à l'exercice financier suivant étant donné la participation d'un organisme externe dans le processus de révision des projets soumis et de l'adjudication. Le programme relatif à l'éducation du public a toutefois connu son premier trimestre d'activités à la fin de l'année fiscale. On prévoit que les dépenses liées aux programmes de la Fondation augmenteront de façon importante au cours de la prochaine année, lorsque ceux-ci auront tous été lancés.

le président,
Lincoln Alexander

la secrétaire-trésorière,
Nicole Beaudoin

le 18 juin 1998

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À TOUS LES ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION
CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation canadienne des relations raciales pour l'exercice terminé le 31 mars 1998, l'état des résultats d'exploitation ainsi que l'évolution des actifs nets et de la situation financière pour la période qui s'est terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998, les résultats des activités ainsi que l'évolution du fonds de roulement pour la période terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus.

comptables agréés,
Hilborn Ellis Grant

Toronto, Canada
le 5 juin 1998





BILAN AU 31 MARS 1998

ACTIFS	1998	1997	PASSIF	1998	1997
	\$	\$ (note 10)		\$	\$ (note 10)
À court terme			À court terme		
Liquidités.....	145 784	88 522	Comptes créditeurs et charges à payer.....	22 312	52 542
Placements (note 3).....	1 914 707	622 904	Contributions reportées—subventions gouvernementales (note 5).....	566 682	1 384 932
Revenus à recevoir.....	276 589	35 603			
Subventions gouvernementales à recevoir.....		1 000 000			
Autres sommes à recevoir.....	11 948	5 915			
	<u>2 349 028</u>	<u>1 752 944</u>	ACTIFS NETS		
Placements (note 3).....	<u>24 000 000</u>	<u>24 000 000</u>	Actifs nets investis en immobilisations.....	132 843	41 276
Immobilisations (note 4).....	132 843	41 276	Actifs nets grevés d'affectations pour la dotation (note 6).....	24 000 000	24 000 000
			Actifs nets grevés d'affectations pour la protection du capital (note 7).....	1 046 040	
			Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves (note 8).....	713 994	
			Actifs non grevés d'affectations.....		315 470
				<u>25 892 877</u>	<u>24 356 746</u>
	<u>26 481 871</u>	<u>25 794 220</u>		<u>26 481 871</u>	<u>25 794 220</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration :

administrateur,
LINCOLN ALEXANDER

administratrice,
NICOLE BEAUDOIN





ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets grevés d'affectations pour la dotation (note 6)	Affectés à la protection du capital (note 7)	Affectés aux réserves (note 8)	Non grevés d'affectations pour exploitation	Total 1998	Total 1997 (note 10)
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde, au début de l'année	41 276	24 000 000			315 470	24 356 746	
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(28 199)				1 564 330	1 536 131	315 470
Contributions de dotation							24 000 000
Placements en immobilisations...	119 766				(119 766)		41 276
Affectations d'origine interne			1 046 040	713 994	(1 760 034)		
Solde, à la fin de l'année.....	132 843	24 000 000	1 046 040	713 994		25 892 877	24 356 746

RÉSULTATS D'EXPLOITATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
	\$	\$ (note 10)
Recettes		
Subventions gouvernementales (note 5).....	818 250	215 068
Intérêts et dividendes	1 083 868	311 685
Gains sur la vente de placements.....	360 696	
	2 262 814	526 753
Frais		
Publicité et recrutement.....	14 256	6 652
Amortissement	28 199	5 584
Honoraires des administrateurs	35 338	10 400
Systèmes d'information et perfectionnement.....	40 693	
Assurances	1 909	1 610
Bureau et frais généraux.....	43 545	6 838
Honoraires professionnels	29 925	15 959
Éducation du public	17 199	
Consultations régionales	18 402	
Loyer	54 700	5 003
Salaires et avantages sociaux.....	335 077	75 524
Frais de réinstallation du personnel.....	44 700	7 648
Téléphone	11 593	3 333
Voyages et hébergement	51 147	31 456
	726 683	170 007
Excédent des recettes sur les frais	1 536 131	356 746





ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
	\$	\$
		(note 10)
Liquidités provenant de (affectées à)		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les frais ...	1 536 131	356 746
Éléments ne requérant aucun paiement en espèces à court terme		
Amortissement.....	28 199	5 584
Gains sur la vente de placements.....	(360 696)	
Subventions gouvernementales à recevoir.....	1 000 000	(1 000 000)
Contributions reportées—subventions gouvernementales.....	(818 250)	1 384 932
	1 385 384	747 262
Variation nette des éléments hors caisse liés aux opérations.....	(277 249)	11 024
	1 108 135	758 286
Activités de placement		
Produits de la vente de placements.....	119 068 848	
Acquisitions de placements.....	(119 999 955)	(24 622 904)
Acquisitions d'immobilisations.....	(119 766)	(46 860)
	(1 050 873)	(24 669 764)
Activités de financement		
Contributions de dotation.....		24 000 000
Augmentation nette des liquidités au cours de l'exercice.....	57 262	88 522
Liquidités au début de l'exercice.....	88 522	
Liquidités à la fin de l'exercice.....	145 784	88 522

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Description de l'organisme

La Fondation canadienne des relations raciales (ci-après appelée la « Fondation ») a été constituée par le Gouvernement du Canada en décembre 1990 (projet de loi C-63—*Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* ayant été adopté en octobre 1996) et a commencé à exercer ses activités en novembre 1996. En vertu du projet de loi C-63, les administrateurs de la Fondation et son directeur général sont nommés par le gouverneur en conseil.

La Fondation a pour mission de faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en oeuvre de toute connaissance ou compétence en matière de relations raciales en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

La Fondation est une oeuvre de bienfaisance enregistrée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, n'est pas soumise au paiement de la taxe, à l'exception du minimum établi à verser.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation du bilan

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables applicables aux organismes à but non lucratif, telles que publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, selon la méthode du report des contributions.

b) Constatation du profit

Certaines contributions grevées d'affectations sont différées et considérées comme des recettes pour l'exercice au cours duquel des frais connexes ont été engagés. Les autres contributions sont considérées comme des recettes dès leur réception.

Les contributions de dotation sont considérées comme des augmentations directes des actifs nets.

c) Placements

Les placements sont enregistrés à la baisse du coût moyen et de la valeur du marché.

d) Placements et comptabilisation du profit

Il a été tenu compte des placements à la date de leur transaction. Quant aux revenus de placements, ils ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'intérêt a été calculé selon le nombre de jours pendant lequel le placement a été détenu et les dividendes ont été payables à leur échéance, à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés, ainsi que la plus-value non réalisée, ou la moins-value des placements, ont été calculés selon l'évaluation des actifs au prix de revient.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition. L'amortissement en ligne droite a servi à établir la durée de vie utile des biens de la façon suivante :

Ameublement de bureau et équipement	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Améliorations locatives	plus de la durée du bail





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1998—*Suite*

f) Conversion de devises

Les transactions effectuées en devises étrangères sont représentées en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture mensuelle de la transaction. La valeur marchande des placements mentionnée en devises étrangères et celle des contrats libellés en monnaie étrangère sont représentées en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes sont inclus dans les revenus de l'année en cours.

3. Placements

	Coût moyen	Valeur marchande
	\$	\$
Total du portefeuille de placements	25 914 707	27 368 667
Partie liée aux actifs nets grevés d'affectations pour la dotation.....	24 000 000	24 000 000
Partie liée aux actifs nets grevés d'affectations pour la protection du capital.....		1 453 960
	<u>1 914 707</u>	<u>1 914 707</u>

La partie du portefeuille de placements liée aux actifs nets grevés d'affectations pour la dotation est considérée comme un actif immobilisé étant donné que les contributions sous-jacentes doivent être conservées de façon permanente par la Fondation et ne font pas partie du fonds de roulement.

4. Immobilisations

	Coût	Amor- tisse- ment accu- mulé	1998 Valeur com- table nette	1997 Valeur com- table nette
	\$	\$	\$	\$
Ameublement de bureau et équipement	66 137	11 061	55 076	20 007
Matériel informatique...	69 491	16 073	53 418	11 230
Logiciels informatiques.....	19 699	3 284	16 415	
Améliorations locatives	11 299	3 365	7 934	10 039
	<u>166 626</u>	<u>33 783</u>	<u>132 843</u>	<u>41 276</u>

5. Contributions différées—subventions gouvernementales

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu 1 000 000 \$ (600 000 \$ en 1997) en subventions gouvernementales du Secrétariat d'État (Multiculturalisme) (Condition féminine Canada) pour financer les coûts de mise en marche, nets de l'amortissement d'immobilisations, et l'acquisition de biens immobilisés. Ces sommes ont été versées conformément au protocole d'entente intervenu le 25 février 1997. La partie non utilisée des fonds en date du 31 mars 1998 a été reportée.

Les subventions gouvernementales restreintes aux fonds de fonctionnement reçues ou à recevoir au cours de l'année postérieure à la fin de l'exercice sont les suivantes :

	1998	1997
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice.....	1 384 932	
Plus :		
Subventions gouvernementales reçues ou à recevoir au cours de l'année		1 600 000
	<u>1 384 932</u>	<u>1 600 000</u>
Moins :		
Coûts de mise en marche, sans tenir compte de l'amortissement	698 484	168 208
Achat de biens immobilisés.....	119 766	46 860
	<u>818 250</u>	<u>215 068</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>566 682</u>	<u>1 384 932</u>

Le protocole d'entente mentionné ci-dessus a été amendé le 29 mai 1998 afin de prendre en considération les nouveaux engagements pris par le Secrétariat d'État (Multiculturalisme (Condition féminine Canada) en matière de financement. À l'égard du financement des coûts de mise en marche, nets de l'amortissement d'immobilisation, et de l'acquisition de biens immobilisés, les subventions gouvernementales additionnelles seront versées à la Fondation de la façon suivante :

Exercice	Montant
	\$
1998-1999	750 000
1999-2000	250 000

6. Actifs nets grevés d'affectations pour la dotation

Lors de sa formation, la Fondation a reçu une contribution de dotation initiale de vingt-quatre millions de dollars. Cette contribution comprenait une somme de douze millions de dollars prévue par l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens Japonais, et une somme de douze millions de dollars provenant du gouvernement fédéral. Le gouvernement du Canada a versé cette contribution en vue d'accorder réparation aux Canadiens d'origine japonaise pour les injustices qui leur ont été infligées pendant et après la Deuxième Guerre mondiale.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—Fin

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* (projet de loi C-63) stipule que cette contribution de dotation doit servir uniquement à des fins de placements et ne doit pas servir à défrayer les activités de la Fondation. Les revenus de placements générés par ces fonds peuvent être utilisés par la Fondation et sont enregistrés à titre de revenus d'exploitation.

7. Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour la protection du capital

Au cours de l'année financière 1998, la Fondation a instauré une politique de protection du capital afin de faciliter la conservation des actifs nets grevés d'affectations pour la dotation au taux annuel d'inflation. En date du 31 mars 1998, les actifs nets grevés d'affectations pour la dotation, corrigés en fonction de l'inflation, étaient de 26 500 000 \$; la partie correspondant à l'inflation étant de 2 500 000 \$. Cette affectation d'origine interne est soumise aux écarts ayant pour base la plus-value non réalisée des placements à un moment donné.

Le solde en date du 31 mars 1998 est le suivant :

	\$
Plus-value non réalisée de la valeur des placements (note 3).....	1 453 960
Transfert de l'excédent opérationnel.....	1 046 040
	2 500 000

8. Actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves

Au cours de l'année financière 1998, la Fondation a établi une politique relative aux réserves de façon à stabiliser les activités de la Fondation advenant un manque à gagner au niveau des revenus de placements. Les fonds alloués à certains programmes spécifiques, mais qui ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année financière, peuvent être retirés des actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves.

L'excédent de tout transfert aux actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour la protection du capital est versé aux actifs nets grevés d'affectations d'origine interne pour les réserves à la fin de chaque exercice financier.

9. Entente de location

La Fondation a conclu avec le ministère des Travaux publics une entente d'une durée de cinq ans pour des locaux à bureaux. Cette entente est accordée moyennant des paiements annuels fixes de 63 898 \$ et couvre la période du 1^{er} juin 1997 au 31 mai 2002.

10. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été établis par d'autres vérificateurs.

Les chiffres comparatifs des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets et de l'évolution de la situation financière sont établis pour une période de cinq mois, soit à compter du début des activités, en novembre 1996, jusqu'au 31 mars 1997.

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.





MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION CONCERNANT LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION

La préparation et la présentation des états financiers sont la responsabilité de la direction de Marine Atlantique S.C.C. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière que l'exercice précédent et en tenant compte des évaluations et jugements les meilleurs de la direction, qui sont considérés comme adéquats vu les circonstances de la société. La direction s'appuie sur un rapport d'actuaire pour ce qui est de la comptabilisation des activités de la caisse de retraite.

La direction est responsable de la fiabilité et l'intégrité des états financiers, y compris des notes aux états financiers et des autres renseignements financiers que contient le rapport annuel. En outre, la direction est responsable de la tenue des registres comptables, des systèmes d'information, des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que d'un programme complet de vérification interne. Ces contrôles et procédés de gestion visent à fournir une certitude raisonnable quant à l'existence de données financières exactes, à la protection et au contrôle des éléments d'actif, à la gestion efficiente des ressources et à l'exécution des opérations conformément aux lois applicables ainsi qu'aux statuts et règlements administratifs de la société et de sa filiale en propriété exclusive.

Il incombe au conseil d'administration de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le conseil d'administration, agissant à titre de comité de vérification, s'acquitte de cette responsabilité. Le comité examine les questions liées à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne et aux états financiers.

Le vérificateur général du Canada, vérificateur indépendant de la société nommé en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, a vérifié les états financiers de la société conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le vérificateur indépendant a plein et libre accès au conseil d'administration agissant à titre de comité de vérification, afin de discuter de sa vérification et des constatations y afférentes ainsi que du caractère adéquat du système de contrôle interne.

Les états financiers et le rapport annuel ont été approuvés par le conseil d'administration.

le vice-président, finances et administration,
D. J. Weaver, CA

le président-directeur général,
Rod Morrison

Moncton, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

J'ai vérifié le bilan de Marine Atlantique S.C.C. au 31 décembre 1997 et les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.*, et aux statuts et règlements administratifs de la société et de sa filiale en propriété exclusive.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 6 mars 1998





BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997
(avec les chiffres correspondants de 1996)
(en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF ET AVOIR NÉGATIF DE L' ACTIONNAIRE	1997	1996
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse.....	6 972	748	Dette bancaire		381
Débiteurs, montant net (note 3)	4 576	5 579	Créditeurs et charges à payer.....	11 409	13 323
Somme à recevoir du gouvernement			Indemnités de vacances à payer.....	4 806	8 453
du Canada (note 4).....	31 077	4 569	Somme à payer à une filiale	2 989	5 901
Stocks de carburant et de fournitures.....	2 399	5 141	Indemnités de départ à payer.....	1 635	3 258
Charges payées d'avance.....	3 590	3 378	Pertes d'une filiale supérieures à		
	48 614	19 415	l'investissement (note 6).....	2 334	9 399
Immobilisations (note 5)	217 022	306 660	Tranche à court terme de la provision		
			pour restructuration (note 7)	24 619	57 822
				47 792	98 537
			Provision pour restructuration (note 7)	21 221	8 477
			Aide en capital reportée.....	217 022	306 660
			AVOIR NÉGATIF DE L' ACTIONNAIRE		
			Capital-actions (note 8).....	258 530	258 530
			Déficit.....	(278 929)	(346 129)
				(20 399)	(87 599)
			Engagements et éventualités (note 11)		
			Chiffres correspondants (note 13)		
	265 636	326 075		265 636	326 075

Se reporter aux notes aux états financiers.

Au nom du conseil :

administratrice,
MOYA CAHILL

administratrice,
HEATHER A. STILWELL





ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(avec les chiffres correspondants de 1996)
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Revenus		
Revenus commerciaux.....	58 706	94 115
Contrat de services de traversier provincial (note 9)	11 579	4 902
Revenus d'affrètement.....	940	4 902
	<u>71 225</u>	<u>99 017</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux.....	58 704	90 458
Carburant.....	16 710	20 732
Matériaux	10 947	16 539
Services affermés	12 676	15 927
Assurance, location et services publics	5 174	8 226
Divers.....	4 989	5 513
Charges d'affrètement	2 311	7 293
Indemnités de départ.....	61	2 258
Amortissement	22 375	31 108
	<u>133 947</u>	<u>198 054</u>
Perte d'exploitation avant la provision pour restructuration et les crédits parlementaires.....	62 722	99 037
Restructuration		
Moins-value et perte à l'aliénation d'immobilisations (note 5).....	69 251	
Provision pour restructuration (note 7)	23 489	67 511
	<u>92 740</u>	<u>67 511</u>
Perte d'exploitation et restructuration avant les crédits parlementaires.....	155 462	166 548
Crédits parlementaires		
Restructuration	79 861	
Exploitation.....	44 110	67 551
	<u>123 971</u>	<u>67 551</u>
Amortissement de l'aide en capital reportée	91 626	31 108
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies.....	60 135	(67 889)
Gain (perte) découlant des activités abandonnées (note 6).....	7 065	(7 408)
	<u>67 200</u>	<u>(75 297)</u>

Se reporter aux notes aux états financiers.

ÉTAT DU DÉFICIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(avec les chiffres correspondants de 1996)
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Déficit au début de l'exercice.....	(346 129)	(270 832)
Bénéfice net (perte nette)	67 200	(75 297)
	<u>(278 929)</u>	<u>(346 129)</u>

Se reporter aux notes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(avec les chiffres correspondants de 1996)
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Rentrées (sorties) de fonds liés aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies.....	60 135	(67 889)
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement.....	22 375	31 108
Moins-value et perte à l'aliénation d'immobilisations, en raison de la restructuration.....	69 251	
Amortissement de l'aide en capital reportée	(91 626)	(31 108)
Augmentation (diminution) attribuable à la provision pour restructuration	(20 459)	66 299
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation.....	(33 071)	(260)
	<u>6 605</u>	<u>(1 850)</u>
Financement		
Aide en capital (note 4).....	593	4 157
Investissement		
Dépenses en immobilisations.....	(1 988)	(4 874)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	1 395	717
	<u>(593)</u>	<u>(4 157)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse.....	6 605	(1 850)
Encaisse au début de l'exercice.....	367	2 217
	<u>6 972</u>	<u>367</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	6 972	367
L'encaisse est composée de ce qui suit		
Encaisse.....	6 972	748
Dette bancaire.....		(381)
	<u>6 972</u>	<u>367</u>

Se reporter aux notes aux états financiers.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

1. Nature de l'exploitation et de l'autorisation

La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* a été promulguée en 1986. Aux termes de la Loi, les statuts de la société limitent les activités de celle-ci à l'acquisition, à la mise sur pied, à la gestion et à l'exploitation d'un service de transport maritime, à un service d'entretien, de réparation et de radoub, à une entreprise de construction navale et à une entreprise ou à des services connexes. Sa mission est fournir des services de transport maritime sûrs, efficaces et accueillants. Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État nommée à l'annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les activités de la société sont également régies par des ententes négociées avec le gouvernement du Canada, sous réserve de l'approbation du Parlement. Les ententes prévoient notamment que la société, aux fins de son exploitation, reçoive des crédits parlementaires du gouvernement du Canada, dans la mesure où les charges au titre des services de traversier, du transport côtier, des installations portuaires et des services maritimes ne sont pas recouvrées à même les revenus commerciaux. De plus, les besoins de financement liés à l'acquisition d'immobilisations, aux frais de restructuration ainsi qu'à La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve sont également régis par des ententes, sous réserve des crédits parlementaires. Il en découle que la société est sous la dépendance économique du gouvernement du Canada, étant donné les sommes qu'elle reçoit en vertu de ces ententes.

En 1997, avec l'approbation du gouvernement du Canada, la société a transféré et fermé certains services, comme suit :

- Le Service de la Baie de Fundy a été transféré à un exploitant du secteur privé, le 1^{er} avril 1997.
- Le Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard a été fermé le 31 mai 1997.
- Le service désigné comme Service de transport côtier Terre-Neuve-et-Labrador a été cédé au gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador le 1^{er} avril 1997 (se reporter à la note 9).
- La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve, filiale en propriété exclusive, a mis fin à ses activités en 1996, et la société a conclu une entente visant la cession de cette compagnie à un exploitant du secteur privé, une fois qu'auront été résolues certaines questions en suspens.
- Coastal Transport Limited, filiale en propriété exclusive, a été vendue à un exploitant du secteur privé avec effet au 1^{er} janvier 1997 (se reporter à la note 10).

La société continuera d'exploiter le service Nouvelle-Écosse-Terre-Neuve à titre de société d'État fédérale. Ce service comprend la traverse qui est exploitée durant toute l'année entre North Sidney (Nouvelle-Écosse) et Port-aux-Basques (Terre-Neuve), ainsi que la traverse saisonnière qui est exploitée au cours de l'été, entre North Sidney (Nouvelle-Écosse) et Argentinia (Terre-Neuve). Ce service comptait pour environ soixante-quinze pour cent des revenus commerciaux en 1997.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Au cours de l'exercice, la société a poursuivi son plan formel visant la vente de l'entreprise de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve. Par conséquent, l'investissement dans cette filiale est présenté à sa valeur de réalisation nette ou à sa valeur comptable déterminée d'après la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation (d'après la même méthode en 1996), selon la moins élevée des deux (se reporter à la note 6 pour ce qui concerne La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve).

Les présents états financiers comprennent, sur une base consolidée, les comptes de la filiale en propriété exclusive de la société, Coastal Transport Limited, mais seulement pour l'exercice 1996, étant donnée que cette filiale a été vendue avec effet au 1^{er} janvier 1997 (se reporter à note 10).

b) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires servent à financer les charges d'exploitation, les ajouts aux immobilisations, les frais de restructuration ainsi que les paiements versés à la filiale en sus des revenus commerciaux, et ils sont compris dans les revenus de l'exercice. Les fonds liés aux ajouts aux immobilisations sont inscrits à titre d'aide en capital reportée, dans l'exercice au cours duquel les immobilisations connexes sont acquises, et sont amortis par imputation aux résultats, sur la même base que les immobilisations connexes et au cours des mêmes exercices que ceux où elles sont amorties ou radiées. Tout écart constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada ou à lui payer.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

c) Estimations de la direction

L'établissement des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, passifs, revenus et charges, ainsi que sur l'information fournie au sujet des passifs éventuels à la date du bilan. Malgré que la société recoure aux meilleures estimations, il est raisonnable de penser que les montants des éléments suivants du bilan et les charges connexes pourraient à court terme changer de façon importante : le montant net à recouvrer par suite de l'aliénation d'immobilisations (se reporter à la note 5), les pertes de la filiale en sus du coût de l'investissement (se reporter à la note 6), la provision pour restructuration (se reporter à la note 7) ainsi que les éléments de passif futurs au titre des indemnités pour accident du travail (se reporter à la note 11 e)), des litiges (se reporter à la note 11) et du régime de retraite (se reporter à la note 12).

d) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est déterminée de la façon suivante :

- la tranche à court terme de la provision pour la restructuration : selon les flux de trésorerie liés aux paiements futurs estimatifs, sans actualisation (se reporter à la note 7);
- la provision pour la restructuration : selon les flux de trésorerie actualisés liés aux paiements futurs estimatifs, compte tenu des taux d'intérêt actuels (se reporter à la note 7);
- le régime de retraite : la valeur des prestations constituées est fondée sur une extrapolation de la valeur actuarielle au 31 décembre 1995, à partir des hypothèses liées aux meilleures estimations de la direction. L'actif de la caisse de retraite est évalué à la valeur marchande au 31 décembre 1997 (se reporter à la note 12).

e) Stocks de carburant et de fournitures

Les stocks sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de remplacement, selon le moins élevé des deux. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

f) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations en service sont inscrites au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour que les immobilisations soient radiées sur leur durée de vie estimative, généralement selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations sont les suivants :

<u>Biens</u>	<u>Taux</u>
Navires	5 %
Installations portuaires	2,5 %
Matériel	10 %, 12,5 % et 25 %
Améliorations locatives	durée des baux, à concurrence de 5 ans

Les immobilisations destinées à la vente sont inscrites à leur valeur de réalisation nette estimative. Lorsqu'une immobilisation est retirée du service et que sa valeur de réalisation nette estimative devient inférieure à la valeur comptable inscrite, une moins-value est constatée et une charge compensatrice est imputée à l'aide en capital reportée.

g) Pièces de rechange pour les navires

La société garde des pièces de rechange pour les navires en service. Le coût des pièces de rechange est imputé à l'exploitation au moment où les pièces sont achetées.

h) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs, passifs, revenus et charges non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur aux dates des opérations en cause. Les engagements et éventualités libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

i) Rémunération des employés

i) Régime de retraite

Les coûts des services courants sont déterminés par un actuaire et ils sont imputés à l'exploitation au fur et à mesure qu'ils sont engagés, en fonction des services rendus au cours de l'exercice. Les redressements découlant des gains et des pertes actuariels sont amortis sur des périodes allant de six à quatorze ans. La société comptabilise une compression partielle appropriée du régime de retraite, en raison de ses activités de restructuration. Tout gain net découlant de la compression est comptabilisé en réduction des frais de restructuration.

ii) Charges liées aux dommages corporels

Certains employés, retraités ou temporairement incapables d'accomplir leurs tâches en raison d'un accident du travail, reçoivent des indemnités administrées et versées par les commissions des accidents du travail des quatre provinces de l'Atlantique. La société constate le versement des indemnités à titre de charge au cours de l'exercice au cours duquel elles sont versées aux commissions des accidents du travail; par conséquent, aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers à l'égard des coûts futurs prévus, qui pourraient être importants (se reporter au note 11 e), pour ce qui concerne les engagements et les éventualités liés aux indemnités pour accidents du travail).

j) Provision pour restructuration

La société constate le passif lié aux indemnités de départ des employés qui devront quitter en raison de la restructuration, lorsque la décision portant sur la restructuration sera approuvée par le gouvernement du Canada et qu'il sera raisonnablement possible de faire une estimation des coûts futurs prévus à ce titre. Les coûts prévus sont liés aux conventions spécifiques qui ont été conclues avec les syndicats représentant la plupart des employés, ainsi qu'aux intentions de la direction en ce qui a trait aux indemnités de départ prévues pour les autres employés. La nature du passif comprend les indemnités de départ, les paiements provisoires versés à certains employés en attendant qu'ils aient droit à leurs prestations de retraite et certaines prestations de soins de santé à long terme.

La société constate les coûts qui, selon les meilleures estimations de la direction, seront liés à la restauration et au nettoyage des sites, au redressement de la charge de retraite, aux navires en hivernement et aux charges diverses que la société devra assumer pour mener à terme ses plans formels en matière de restructuration, lorsque la décision aura été approuvée par le gouvernement du Canada et qu'il sera raisonnablement possible de faire une estimation de ces charges (se reporter aux notes 2 c), 2 d) et 7)).

3. Débiteurs, montant net

Le solde net des débiteurs comprend ce qui suit :

	1997	1996
Comptes clients, montant net	2 664	3 206
Assurance à recevoir, montant net....	1 061	922
Autres débiteurs, montant net.....	851	1 451
	<u>4 576</u>	<u>5 579</u>

La société fournit des services à de nombreux clients. Toutefois, 48 % des comptes clients sont liés à cinq clients. L'assurance à recevoir l'est d'un courtier qui agit comme représentant d'un certain nombre d'assureurs. Les autres débiteurs comprennent une variété d'éléments non liés aux précédents.

4. Somme à recevoir du gouvernement du Canada

Ainsi qu'il est indiqué à la note 2 b), la société obtient des crédits du gouvernement du Canada au titre du financement de son exploitation, de l'acquisition d'immobilisations, des pertes et des coûts de fermeture de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve, ainsi que de la restructuration. Les crédits reçus du gouvernement du Canada ont été affectés comme suit :

	1997	1996
Somme à recevoir du gouvernement du Canada, au début de l'exercice.....	4 569	1 180
Encaisse reçue au cours de l'exercice	(98 511)	(85 692)
Utilisation des fonds		
Exploitation	44 110	67 551
Frais de restructuration	79 861	
Immobilisations	593	4 157
Versés et à verser à La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve (note 6)	455	17 373
Somme à recevoir du gouvernement du Canada, à la fin de l'exercice	<u>31 077</u>	<u>4 569</u>





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

5. Immobilisations

	1997		1996	
	Prix coûtant	Amortis- sement cumulé	Valeur comp- table nette	Valeur comp- table nette
Navires.....	366 006	203 764	162 242	219 035
Installations portuaires....	81 564	29 179	52 385	81 841
Matériel.....	18 436	16 598	1 838	5 185
Améliora- tions locatives	837	280	557	599
	<u>466 843</u>	<u>249 821</u>	<u>217 022</u>	<u>306 660</u>

L'état des résultats comporte un montant de 69 251 \$ (néant en 1996) au titre de la moins-value et de la perte à l'aliénation d'immobilisations, du fait de la restructuration. Une moins-value de 15 759 \$ (néant en 1996) a été inscrite en rapport avec les actifs qui sont destinés à la vente et qui ne sont pas utilisés dans le cadre de l'exploitation, pour les ramener à leur valeur recouvrable nette estimative, compte tenu de la conjoncture actuelle et prévue du marché. La perte à l'aliénation de 53 492 \$ (néant en 1996) se rapporte à des actifs qui ont été transférés, vendus ou démolis en rapport avec la restructuration.

6. Activités abandonnées

Au cours de l'exercice, la société a continué de mettre à exécution les dispositions de son plan formel d'aliénation d'une filiale, La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve. La mise en œuvre de ce plan a entraîné la cessation de l'exploitation, le départ de la totalité des employés ainsi que l'aliénation des éléments d'actif qui doit avoir lieu en 1998. Par conséquent, la filiale n'est plus consolidée. L'investissement dans la filiale est comptabilisé à sa valeur de réalisation nette ou à sa valeur comptable déterminée d'après la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation (d'après la même méthode en 1996), selon la moins élevée des deux.

Les résultats des activités de la filiale sont les suivants :

	1997	1996
Revenus.....	157	3 753
Charges d'exploitation	71	8 990
Bénéfice (perte) avant l'aide gouvernementale.....	86	(5 237)
Aide gouvernementale pour l'exploitation		5 237
Bénéfice d'exploitation de l'exercice	86	
Coûts de fermeture	(1 541)	(19 544)
Aide gouvernementale pour la fermeture	455	12 136
Perte découlant des activités abandonnées, avant l'extinction de la dette	(1 000)	(7 408)
Extinction de la dette.....	8 065	
Bénéfice (perte) découlant des activités abandonnées	7 065	(7 408)
Augmentation (diminution) de l'investissement dans la filiale	7 065	(7 408)

La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve n'a pas effectué de ventes à sa société mère en 1997 (4 \$ en 1996).

L'actif et le passif de la filiale au 31 décembre, qui ne sont pas consolidés, sont les suivants :

	1997	1996
Actif à court terme.....	5	837
Somme à recevoir de la société mère.....	2 989	5 901
Immobilisations	1	1
	<u>2 995</u>	<u>6 739</u>
Moins		
Dette bancaire		1 444
Créditeurs	386	230
Provision pour coûts de fermeture.....	3 667	3 000
Indemnités de départ à payer.....	1 276	3 399
Dette à long terme.....		8 065
	<u>5 329</u>	<u>16 138</u>
Pertes de la filiale qui dépassent le coût de l'investissement.....	2 334	9 399





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Les résultats de l'évolution financière de la filiale sont les suivants :

	1997	1996
Rentrées (sorties) de fonds liés aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice (perte) découlant des activités abandonnées.....	7 065	(7 408)
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Extinction de la dette.....	(8 065)	
Amortissement de l'aide en capital reportée.....		(6 577)
Provision pour dévaluation des éléments d'actif détenus pour la revente.....		11 578
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation.....	(463)	6 894
	(1 463)	4 487
Financement		
Somme à recevoir de la société mère.....	2 912	(5 570)
	2 912	(5 570)
Investissement		
Dépenses en immobilisations....		(59)
Augmentation (diminution) de l'encaisse découlant des activités abandonnées.....	1 449	(1 142)
Encaisse au début de l'exercice.....	(1 444)	(302)
Encaisse à la fin de l'exercice.....	5	(1 444)

La filiale a comptabilisé un élément de passif, selon les hypothèses les plus probables posées par la direction, à l'égard des indemnités de départ découlant de la fermeture. Cet élément de passif de 1 276 \$ (3 399 \$ en 1996) est fondé sur l'assertion de la direction selon laquelle les montants comptabilisés sont complets et ne subiront pas de changement important lors du règlement définitif de la contestation qu'un syndicat d'anciens employés a opposée à une décision arbitrale rendue en matière d'indemnités de départ. Selon la façon dont la contestation aboutira, le montant réel pourrait être de beaucoup supérieur au montant estimatif inscrit par la société. Ces éléments de passif sont calculés en fonction de facteurs d'actualisation aux taux d'intérêt courants.

La provision pour coûts de fermeture, au chapitre de l'environnement (3 000 \$ (2 000 \$ en 1996)), se rapporte à la restauration et à la remise en état des lieux, y compris le nettoyage du suintement de pétrole sur le terrain occupé par la filiale. L'estimation de ces coûts par la direction est fondée sur des rapports de conseillers, sur les exigences des lois et règlements actuellement en vigueur et sur le jugement professionnel de la direction. La direction n'est cependant pas en mesure de déterminer précisément le montant auquel s'élèveront les frais de nettoyage futurs, à cet égard.

En conséquence de la fermeture de la filiale, l'obligation au titre des indemnités des accidents du travail (667 \$ (800 \$ en 1996)), qui était comptabilisée selon la méthode du décaissement avant 1996, est maintenant constatée selon les meilleures estimations de la direction. Il n'y a aucun montant inscrit au titre des autres coûts, dans la provision pour coûts de fermeture (200 \$ en 1996). De l'avis de la direction, les paiements futurs ne varieront pas de façon importante dans un proche avenir. Cette obligation est calculée d'après les flux de trésorerie actualisés prévus, aux taux d'intérêt courants.

La dette à long terme était constituée d'une débeture de la province de Terre-Neuve, qui portait intérêt au taux de 16,55 % et devait échoir en 2008. Selon les dispositions dont cette débeture était assortie, des paiements annuels non cumulatifs d'intérêts et de principal étaient exigés, dans la mesure où l'exploitation permettait de dégager des fonds annuels suffisants. Étant donné que La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve a mis fin à ses activités, la province de Terre-Neuve et du Labrador a éteint la dette de 8 065 \$ le 31 mars 1997.

Les résultats d'exploitation de la filiale comprennent une charge de 1 541 \$ (19 544 \$ en 1996) pour les coûts liés à la fermeture définitive. De cette somme, aucun montant (10 454 \$ en 1996) ne se rapporte aux indemnités de départ, 1 000 \$ (2 000 \$ en 1996), à la restauration et au nettoyage des sites, aucun montant (800 \$ en 1996), aux indemnités des accidents du travail et 541 \$ (6 290 \$ en 1996), aux autres coûts de fermeture.

7. Provision pour restructuration

Marine Atlantique S.C.C. a transféré le Service de la Baie de Fundy et le Service de transport côtier Terre-Neuve-et-Labrador le 1^{er} avril 1997, et a fermé le Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard le 31 mai 1997. Par l'entremise du ministre des Transports, le gouvernement du Canada a ordonné à la société de transférer le Service de la Baie de Fundy à un exploitant du secteur privé choisi par le ministère des Transports, et lui a ordonné de transférer à la province de Terre-Neuve et du Labrador le Service de transport côtier Terre-Neuve-et-Labrador. La fermeture du Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard découlait de l'inauguration du Pont de la Confédération, le 1^{er} juin 1997. Le financement des coûts liés à ces transferts est régi par des ententes conclues avec le gouvernement du Canada, sous réserve de l'approbation du Parlement (se reporter à la note 2 b)). Les états financiers de Marine Atlantique S.C.C. comprennent les revenus et les charges liés à ces deux services, pour la période pendant laquelle ils étaient exploités par la société.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Selon les estimations de la direction, les éléments de passif liés à la restructuration, y compris les tranches à court et à long terme, se présentaient comme suit au 31 décembre 1997 :

	1997	1996
Indemnités de départ	50 094	70 853
Restauration et nettoyage des lieux, navires supplémentaires en hivernement et autres coûts liés à la restructuration		1 700
Moins le redressement de la charge de retraite.....	(4 254)	(6 254)
Provision pour restructuration	45 840	66 299
Moins la tranche à court terme	24 619	57 822
Tranche à long terme.....	21 221	8 477

En ce qui concerne les indemnités de départ, les estimations de la société se fondent sur des ententes spéciales conclues en cette matière avec les employés syndiqués, ententes qui visent la plupart des groupes d'employés touchés par le transfert et la fermeture des services. Pour les autres employés, un programme distinct d'indemnités de départ a été mis au point. Par le biais de ces arrangements, la direction, en 1996, a procédé à une estimation du passif lié à la compression prévue de l'effectif, compte tenu de ses besoins en personnel à la suite de la restructuration prévue dans les plans formels de la société. La société a mis ces estimations à jour en fonction des données réelles et nouvelles dont elle disposait. Les frais liés aux indemnités de départ se rapportant au transfert du Service de transport côtier Terre-Neuve-et-Labrador ont été constatés en 1997, après que le gouvernement du Canada les eut approuvés. L'état des résultats contient une charge de 23 489 \$ (67 511 \$ en 1996) à ce titre ainsi qu'au titre des frais de restructuration d'autres services. L'estimation pourrait différer grandement si les hypothèses clés que la direction a posées au sujet des principaux facteurs déterminants différaient des prévisions. Pour en arriver à ces estimations, la société a posé des hypothèses importantes se rapportant notamment aux taux d'intérêt liés aux facteurs d'actualisation de la tranche à long terme du passif, aux dates prévues de départ des employés et au nombre de départs.

La provision pour les activités de restauration et de nettoyage des lieux s'applique principalement au Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard; ces travaux ont été achevés en 1997. La société est d'avis que tous les coûts futurs de restauration et de nettoyage des lieux qui sont liés au Service de la Baie de Fundy et au Service de transport côtier Terre-Neuve-et-Labrador doivent être assumés par le gouvernement du Canada.

Le crédit pour le redressement de la charge de retraite est de 4 254 \$ pour 1997 (6 254 \$ en 1996); il découle de la constatation d'une compression partielle du régime de retraite, en raison des départs ayant eu lieu en 1997. L'actuaire de la société a établi cette estimation en se fondant sur les hypothèses de la direction.

La valeur comptable nette des immobilisations liées à ces services est nulle (25 160 \$ en 1996) pour ce qui concerne le Service de transport côtier Terre-Neuve-et-Labrador, et de 2 000 \$ (34 715 \$ en 1996) pour ce qui concerne le Service de la Baie de Fundy et le Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard. Les immobilisations du Service de transport côtier Terre-Neuve-et-Labrador ont été transférées au gouvernement du Canada en décembre 1997. Les revenus commerciaux et les charges d'exploitation ont été de 1 418 \$ (19 797 \$ en 1996) et de 5 381 \$ (24 386 \$ en 1996) dans la cas du Service de la Baie de Fundy, de 7 472 \$ (23 465 \$ en 1996) et de 17 247 \$ (37 046 \$ en 1996) dans celui du Service Nouveau-Brunswick-Île-du-Prince-Édouard, ainsi que de 6 \$ (5 561 \$ en 1996) et de 961 \$ (16 176 \$ en 1996) dans celui du Service de transport côtier Terre-Neuve-et-Labrador.

8. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 1997, 517 061 actions à 0,50 \$ l'action (517 061 actions à 0,50 \$ l'action en 1996) étaient émises et entièrement payées.

9. Contrat de services de traversier provincial

Le 28 mars 1997, le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador (« la province ») ont conclu une entente en vertu de laquelle la responsabilité de l'exploitation de services de transport des marchandises et des passagers, dans les régions côtières de Terre-Neuve et du Labrador, a été transférée à la province avec effet au 1^{er} avril 1997. La province et la société ont conclu une entente en vertu de laquelle la société exploiterait ce service pour le compte de la province pendant la période de neuf mois allant du 1^{er} avril au 31 décembre 1997. Cette entente définissait les exigences en matière de fourniture de services, et précisait les dispositions d'un contrat permettant de recouvrer les coûts. La province a fait les versements mensuels convenus, avec redressement au 31 décembre 1997, compte tenu des coûts réels calculés conformément aux dispositions du contrat. Pour cette période de neuf mois, les revenus ont été de 5 623 \$ et les charges, de 17 202 \$; le montant net reçu de la province a été de 11 579 \$.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

10. Opérations entre apparentés

Du fait de la propriété commune, la société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada. La société transige avec ces entités dans le cours normal des affaires. En outre, le gouvernement du Canada finance la société, ainsi qu'il est indiqué à la note 2 b). Dans le cadre des activités de restructuration, certaines immobilisations ont été transférées au gouvernement du Canada, sans contrepartie.

Coastal Transport Limited, filiale en propriété exclusive, a été achetée à la province du Nouveau-Brunswick en 1978, de façon qu'elle puisse offrir des services de traversier interprovincial conformément aux ententes conclues avec la province en matière de financement annuel et d'exploitation. La société, avec le consentement de la province du Nouveau-Brunswick, a conclu avec un de ses anciens hauts dirigeants une entente concernant la vente et l'achat de cette filiale en contrepartie de sa valeur comptable nette, soit 500 \$, avec effet au 1^{er} janvier 1997. L'approbation du gouvernement du Canada a été donnée par décret rendu en date du 3 juillet 1997 (C.P. 1997-4/924).

11. Engagements et éventualités

- a) Le montant total estimatif nécessaire à l'achèvement des immobilisations dont la construction a été donnée à contrat était de 28 \$ au 31 décembre 1997 (659 \$ en 1996).
- b) La société utilise des biens qui sont à sa disposition en vertu de contrats de location-exploitation qui viendront à échéance en 1998. Les loyers annuels minimums seront de 565 \$ pour 1998.
- c) La société est visée par des réclamations d'une valeur estimative de 7 500 \$ (4 700 \$ en 1996) (compte non tenu de ce qui est indiqué à la note 11 f)). La direction, se fondant sur les estimations les meilleures, a comptabilisé cet élément de passif comme une charge à payer; elle ne prévoit pas que cette charge augmente de façon importante dans un proche avenir.
- d) La société a garanti la dette bancaire de La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve S.C.C., sa filiale. Cette dette était nulle au 31 décembre 1997 (1 444 \$ en 1996).
- e) La banque de la société a émis une lettre de crédit en faveur de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents du travail du Nouveau-Brunswick, en garantie du paiement de dettes s'élevant à 4 200 \$ (4 500 \$ en 1996). La direction n'a comptabilisé aucun des coûts qui seront associés aux indemnisations des accidents du travail. La société aura des obligations envers quatre provinces au titre de réclamations passées pour blessures corporelles. Ces coûts devraient être importants, compte tenu du fait que les paiements à ce chapitre ont totalisé 1 503 \$ en 1997 (1 700 \$ en 1996) (se reporter à la note 2 i) ii)).

- f) La société a fourni cinq lettres de garantie à autant de créanciers d'un affréteur, pour un montant total de 2 178 \$ (2 268 \$ en 1996). Les garanties ont été fournies pour obtenir la libération d'un navire de la société qui avait été saisi par suite de la faillite de l'affréteur. La société a garanti qu'elle paierait aux créanciers certaines créances, sous réserve du fait qu'elle soient jugées valides par les tribunaux. Ces coûts seront inclus dans les charges d'exploitation au fur et à mesure qu'ils seront pris en charge où lorsqu'il sera raisonnablement possible d'en faire une estimation.
- g) La société a fourni à une société mère une garantie de fonctionnement en rapport avec certaines composantes que sa filiale, La Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve S.C.C., a fabriquées et livrées en juin 1997 au projet Hibernia. Cette garantie vaut pour toute la période de garantie de ce projet de 2 300 \$, et échoit en décembre 1999. La société a donné à un client de la filiale une lettre de crédit de 117 \$ en échange de l'avance anticipée de retenues. Tout coût connexe sera inclus dans les charges d'exploitation.

12. Régime de retraite

Le régime de retraite à prestations déterminées de la société couvre la quasi-totalité de ses employés. Les prestations sont généralement fondées sur les années de service et le taux de salaire des employés. Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1995, le régime enregistre un surplus net.

La valeur actuelle des prestations de retraite et de la charge de retraite est déterminée par un actuaire, en fonction d'hypothèses fournies par la direction de la société. Les plus importantes de ces hypothèses concernent le taux d'intérêt, soit 8 % (8 % en 1996), et le taux d'augmentation des salaires, 5 %, auquel s'ajoutent les augmentations au mérite (5 %, plus des augmentations au mérite, en 1996). Si les taux d'intérêt et les augmentations futurs réels diffèrent, les obligations découlant du régime de retraite pourraient s'en trouver sensiblement modifiées.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Fin*

Les coûts et les obligations découlant du régime de retraite de la société se présentaient comme suit au 31 décembre :

	1997	1996
Actif de la caisse de retraite (valeur marchande).....	474 717	438 112
Obligations découlant du régime de retraite	383 214	370 377
La charge de retraite de l'exercice est calculée comme suit		
Coût des prestations pour services courants.....	3 109	4 366
Intérêts sur les obligations découlant du régime de retraite	28 794	27 771
Rendement de l'actif de la caisse de retraite	(31 409)	(29 662)
Autres	(1 104)	(584)
Charge de retraite (surplus)	(610)	1 891

L'écart cumulatif de 2 514 \$ (1 892 \$ en 1996) entre les montants passés en charges et les cotisations au titre de la capitalisation est pris en compte dans le bilan à titre de composante des charges payées d'avance.

Le régime de retraite a subi une compression partielle en 1997 en raison des activités de restructuration entreprises en 1996. En 1996, cette compression a donné lieu à un gain net de 6 254 \$ qui a été constaté comme une réduction de la provision pour les frais de restructuration. Le gain a été de 4 254 \$ en 1997, et l'état des résultats comprend un rajustement de 2 000 \$ de la provision pour coûts de restructuration.

13. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités de façon qu'ils soient conformes au mode de présentation adopté pour 1997. De plus, les chiffres correspondants relatifs aux compte de Coastal Transport Limited sont donnés sur une base consolidée.





MONNAIE ROYALE CANADIENNE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent.

La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent ainsi qu'à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le Comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité de vérification a examiné les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration qui, à son tour, a examiné et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la société, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

présidente de la Monnaie,
Danielle V. Wetherup

vice-présidente, administration et finances,
Beverley A. Lepine

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES
SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de la Monnaie royale canadienne au 31 décembre 1997 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la société.

vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 20 février 1998





BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme.....		1 203	Dettes bancaires.....	3 768	
Débiteurs.....	20 249	8 414	Créditeurs.....	19 126	17 713
Frais payés d'avance.....	924	1 402	Tranche des emprunts échéant à moins d'un an (note 5).....	1 022	76
Stocks (note 3).....	37 697	27 975	Revenus reportés.....	2 258	1 358
Immobilisations (note 4).....	46 662	46 485		26 174	19 147
			À long-terme		
			Emprunts (note 5).....	9 000	22
			Provision pour indemnités de cessation d'emploi.....	5 566	5 465
				14 566	5 487
			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
			Capital-actions (4 000 actions non transférables autorisées et émises).....	40 000	40 000
			Bénéfices non répartis.....	24 792	20 845
				64 792	60 845
	105 532	85 479		105 532	85 479

Approuvé par la direction :

présidente de la Monnaie,
DANIELLE V. WETHERUP

vice-présidente, administration et finances,
BEVERLEY A. LEPINE

Approuvé au nom du conseil d'administration :

président du conseil,
DR. JOSE A. BLANCO





ÉTAT DES RÉSULTATS ET
DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Revenus.....	425 793	316 861
Coût des produits vendus.....	373 697	278 154
Bénéfice brut.....	52 096	38 707
Autres dépenses		
Marketing et ventes.....	28 202	22 664
Administration.....	13 540	11 526
Amortissement.....	6 295	3 135
	48 037	37 325
Bénéfice d'exploitation.....	4 059	1 382
Intérêts créditeurs.....	205	391
Intérêt débiteurs.....	(151)	(110)
Bénéfice avant impôt sur les bénéfices ...	4 113	1 663
Impôt sur les bénéfices (note 6).....	166	135
Bénéfice net.....	3 947	1 528
Bénéfices non répartis au début de l'exercice.....	20 845	19 317
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice.....	24 792	20 845

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Activités d'exploitation		
Bénéfice net.....	3 947	1 528
Élément n'affectant pas les liquidités		
Amortissement.....	6 295	3 135
	10 242	4 663
Variation nette du fonds de roulement hors caisse.....	(18 766)	8 955
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités de cessation d'emploi.....	101	(304)
	(8 423)	13 314
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations (nettes).....	(6 472)	(5 628)
Activités de financement		
Remboursement des emprunts auprès du Canada.....	(76)	(76)
Autres emprunts.....	10 000	(3 021)
	9 924	(3 097)
Augmentation (diminution) de l'encaisse.....	(4 971)	4 589
Encaisse et placements à court terme (dette bancaire) au début de l'exercice.....	1 203	(3 386)
Encaisse et placements à court terme (dette bancaire) à la fin de l'exercice.....	(3 768)	1 203

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1997

1. Pouvoirs et objectifs

La Monnaie a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Les objectifs de la Monnaie consistent à frapper des pièces de monnaie en vue de réaliser des bénéfices et à exercer des activités connexes.

La Monnaie peut emprunter au Trésor ou de toute autre source, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la période et aux conditions de l'emprunt. Toutefois, l'ensemble des montants prêtés à la Monnaie et non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 50 millions de dollars.

2. Principales conventions comptables

a) Stocks

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen, ou à la valeur de remplacement si elle est inférieure au coût. Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût, celui-ci étant déterminé selon la méthode du coût moyen, ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Améliorations aux terrains	2 1/2 %
Bâtiments	2 1/2 %
Matériel	10 %
Matériel informatique et logiciels	20 %

c) Revenus reportés

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes ne sont constatés dans les résultats qu'à l'expédition du produit.

d) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des indemnités à la cessation de leur emploi, comme le prévoient leur convention collective et les conditions d'emploi. Ces indemnités sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont acquises par les employés.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 1997—Fin

e) Régime de retraite

Les employés participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. La société verse des cotisations équivalentes à celles des employés pour les services courants et ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus. La société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. Stocks

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Matières premières	20 751	13 310
Travaux en cours	7 266	7 641
Produits finis	6 813	4 406
Fournitures	2 867	2 618
	<u>37 697</u>	<u>27 975</u>

Afin de faciliter la production de pièces de métaux précieux, la Monnaie emprunte les quantités d'or, d'argent et de platine dont elle a besoin et paie des intérêts calculés sur la valeur de ces métaux à la bourse. Au 31 décembre 1997, ces emprunts, qui n'apparaissent pas aux états financiers, représentaient 162 573 onces d'or, 1 114 419 onces d'argent et 3 623 onces de platine (contre 91 095 onces d'or, 756 166 onces d'argent et 2 448 onces de platine en 1996).

4. Immobilisations

	1997		1996	
	Coût	Amor- tisse- ment cumulé	Valeur comp- table nette	Valeur comp- table nette
	(en milliers de dollars)			
Terrains	3 226		3 226	3 226
Améliorations aux terrains	914	669	245	259
Bâtiments	45 110	16 667	28 443	29 085
Matériel	44 555	30 679	13 876	11 279
Matériel informatique et logiciels	5 008	4 136	872	2 636
	<u>98 813</u>	<u>52 151</u>	<u>46 662</u>	<u>46 485</u>

5. Emprunts

L'emprunt à long terme de 10 millions de dollars porte intérêt à un taux annuel de 5,925 %, et le capital est remboursable en dix versements de 1 million de dollars par année.

6. Impôt sur les bénéfices

L'impôt de la société en 1997 se résume à l'impôt des grandes sociétés. Le taux d'imposition prévu de la société est le taux fédéral net prévu par la loi (incluant la surtaxe) de 39,12 % moins la déduction de fabrication et de transformation de 7,0 %. Exception faite de l'impôt des grandes sociétés, le taux d'imposition réel pour 1997 et 1996 est nul, à cause des pertes constatées au cours de ces exercices. La société dispose de pertes fiscales d'environ 0,1 million de dollars (5,5 millions en 1996), dont l'avantage fiscal n'a pas été comptabilisé et qui peuvent servir à réduire les impôts à payer jusqu'à l'an 2002. En outre, il y a un écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable de l'actif qui existait en grande partie à la date où la société est devenue assujettie à l'impôt sur les bénéfices. Cet écart disponible pour réduire les bénéfices imposables des exercices futurs se chiffre à environ 27,7 millions de dollars (25,6 millions en 1996). La société n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

7. Opérations entre apparentés

En termes de propriété commune, la société est apparentée à toutes les entités appartenant à l'État. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées. Les opérations avec le ministère des Finances concernant la production et la distribution de pièces canadiennes de circulation sont effectuées en général selon la méthode du prix coûtant majoré.

8. Placements à court terme et autres instruments financiers

La société utilise des instruments financiers comme les contrats à terme et les options pour réduire les risques de change et ceux liés aux prix des métaux. À la fin de l'exercice, la valeur nominale des contrats de change à terme de la société, qui viennent tous à échéance en 1998, s'élevait à 11 millions de dollars (4 millions en 1996) et approchait la juste valeur marchande. Des options sur métaux précieux d'une valeur de 13 millions ont été acquises pour contrebalancer le risque quant aux options émises par la société. Ces options expirent en l'an 2000. Les gains ou pertes sur ces instruments financiers sont constatés au cours de la même période que les éléments couverts. Conformément à la politique de placement de la société, toutes les contreparties d'investissements et autres instruments financiers sont cotés soit R-1 bas ou mieux par le Dominion Bond Rating Service, soit AA ou mieux par Moody's Investors Service.





MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

C'est à la direction de la société qu'il incombe d'établir et de tenir un ensemble de documents comptables, de contrôles internes et de pratiques de gestion qui lui permettent, avec un degré raisonnable de certitude, de produire des données financières fiables, de protéger et contrôler ses actifs, de diriger ses opérations conformément aux lois et règlements qui la régissent, de gérer ses ressources avec efficacité et économie et d'exercer ses activités avec efficacité.

La direction est en outre tenue d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers de la société. Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les autres données financières figurant dans le présent rapport annuel correspondent à celles qu'on trouve dans les états financiers.

Pour sa part, le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de la vérification et des finances dont la majorité des membres ne sont pas des dirigeants de la société. Le comité tient périodiquement des réunions avec la direction, les vérificateurs internes de la société et le vérificateur général du Canada, afin d'étudier la façon dont ces groupes remplissent leur mission et de discuter de vérification, de contrôle interne et d'autres questions financières pertinentes. Le comité de la vérification et des finances a examiné les états financiers avec le vérificateur général du Canada et a soumis son rapport au conseil d'administration, lequel a approuvé les états financiers.

La vérification externe des états financiers a été faite par le vérificateur général du Canada. Son rapport présente une opinion indépendante sur les états financiers soumis à la ministre du Patrimoine canadien.

la présidente-directrice générale,
Joanne DiCosimo

le vice-président, services corporatifs
et chef de l'exploitation,
Colin C. Eades

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien de la nature au 31 mars 1998 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada,
Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 15 juin 1998





BILAN AU 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3).....	3 064	5 143	Créditeurs et charges à payer		
Débiteurs			Fournisseurs	2 454	2 644
Clients.....	387	822	Ministères et organismes du gouvernement.....	472	5 675
Ministères et organismes du gouvernement.....	937	1 953	Édifice du patrimoine naturel	40	3 239
Stock	25	46	Tranche à court terme—obligation découlant d'une location-acquisition (note 7).....	133	115
Frais payés d'avance	795	476	Tranche à court terme—dû au ministère du Patrimoine canadien (note 7)	319	
	5 208	8 440	Revenus et crédit parlementaire reportés	267	2 165
Encaisse et placements à court terme affectés (notes 3, 4)	794	7 873	Provision pour indemnités de cessation d'emploi	129	454
Collections (note 5).....	1	1		3 814	14 292
Immobilisations (note 6)	38 408	39 604	Obligation découlant d'une location-acquisition (note 7)	33 830	34 026
			Dû au ministère du Patrimoine canadien (note 7).....	1 418	
			Provision pour indemnités de cessation d'emploi	707	670
			Apports reportés (note 8).....	323	537
				40 092	49 525
			DOTATION (note 9).....	250	250
			AVOIR DU CANADA	4 069	6 143
	44 411	55 918		44 411	55 918

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Approuvés par le conseil d'administration :

le président du conseil d'administration,
FRANK LING

le président du comité de la vérification et des finances,
R. KENNETH ARMSTRONG

Approuvés par la direction :

*le vice-président, services corporatifs
et chef de l'exploitation,*
COLIN C. EADES

l'agent financier supérieur à plein temps,
LYNNE LADOUCEUR, CA





ÉTAT DES RÉSULTATS
ET DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Revenus		
Opérations commerciales (note 11)	932	1 021
Apports.....	393	1 340
Recouvrement des coûts.....		1 184
Programmes éducatifs.....	179	263
Services scientifiques.....	100	47
Intérêts créditeurs.....	239	588
Divers.....	81	24
	<u>1 924</u>	<u>4 467</u>
Dépenses		
Frais en personnel.....	8 793	10 124
Indemnités de cessation d'emploi.....	1 166	1 444
Intérêts sur obligation découlant d'une location-acquisition.....	3 459	1 664
Exploitation et entretien des édifices ..	2 331	1 574
Services professionnels et spéciaux	2 329	2 413
Projet de réfection de la maçonnerie ...	1 922	5 000
Amortissement.....	1 548	1 797
Impôts fonciers et contrats de location d'immeubles.....	1 330	2 502
Marketing et communications.....	1 023	891
Gestion de l'information, infrastructure et systèmes.....	944	1 223
Matériel et équipement.....	791	913
Expositions.....	562	622
Frais de déplacement.....	354	428
Fret et transport.....	160	1 065
Réparations et entretien.....	89	78
Radiation d'immobilisations.....	89	498
Acquisitions d'articles pour les collections.....		7
Divers.....	41	17
	<u>26 931</u>	<u>32 260</u>
Résultats nets d'exploitation avant financement public.....	(25 007)	(27 793)
Crédit parlementaire (note 10).....	22 933	28 303
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses.....	(2 074)	510
Avoir du Canada, au début de l'exercice.....	6 143	5 633
Avoir du Canada, à la fin de l'exercice ...	4 069	6 143

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Activités d'exploitation		
(Insuffisance) excédent des revenus sur les dépenses.....	(2 074)	510
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations.....	1 548	1 797
Indemnités de cessation d'emploi ...	(288)	125
Perte sur cession d'immobilisations.....	89	509
Diminution des apports reportés.....	(214)	(1 007)
Diminution (augmentation) de l'encaisse et des placements à court terme affectés.....	7 079	(723)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement.....	(9 338)	1 698
	<u>(3 198)</u>	<u>2 909</u>
Activités de financement		
Dû au ministère du Patrimoine canadien.....	1 737	
Obligation découlant d'une location-acquisition.....	(178)	34 141
	<u>1 559</u>	<u>34 141</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations.....	(587)	(2 311)
Édifice du patrimoine naturel.....	147	(37 562)
Avances—Édifice du patrimoine naturel.....		1 412
	<u>(440)</u>	<u>(38 461)</u>
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme.....	(2 079)	(1 411)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice.....	5 143	6 554
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice.....	3 064	5 143

Les notes font partie intégrante des états financiers.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

1. Pouvoirs et mission

Le Musée canadien de la nature a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées*, le 1^{er} juillet 1990, en tant que société d'État mandataire désignée à la partie 1 de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La société a pour mission d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par tous par la constitution, l'entretien et le développement, aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de la nature, des enseignements et de la compréhension qu'elle génère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers sont établis selon les principes comptables généralement reconnus et respectent les conventions suivantes :

a) Stock

Le stock de publications est évalué au plus bas du coût ou de la valeur de réalisation nette.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations inscrites comme locations-acquisitions sont initialement inscrites selon la valeur actualisée des paiements minimaux de loyer au début du bail. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire fondé sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Propriété louée en vertu d'un contrat de location-acquisition	35 ans
Cabinets de collection et rayonnages	35 ans
Équipement de recherche	10 ans
Équipement technique	10 ans
Matériel de bureau et ameublement	10 ans
Véhicules motorisés	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans

Les principales améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée respective des baux pour une période de cinq ans au maximum.

L'acquisition d'équipement et de matériel destinés à la conception, à la réalisation et à l'entretien des expositions est passée en charges dans l'exercice d'acquisition.

c) Collections

Le Musée canadien de la nature détient et conserve une collection inestimable d'objets d'histoire naturelle pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Les collections de la société forment la majeure partie de son actif. Ces collections figurent au bilan comme un élément d'actif comptabilisé à la valeur symbolique de 1 000 \$ étant donné la difficulté à déterminer une valeur appropriée pour ces actifs.

Les articles achetés pour fins de collection sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont acquis. Les articles de collection donnés à la société ne sont pas inscrits aux livres.

d) Régime de retraite

Les employés de la société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique qui est administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la société contribuent au Régime à parts égales. Ces obligations représentent la responsabilité totale de la société et sont comptabilisées sur une base courante.

La société n'est pas tenue de verser des contributions pour pallier les insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Les contrats de travail et les conditions d'emploi en vigueur à la société prévoient le versement de certaines prestations de cessation d'emploi. La société comptabilise ces obligations à mesure que les employés accumulent des crédits leur donnant droit à ces prestations selon les conditions d'emploi.

La société a instauré un programme de prime de départ anticipé (PDA) et un programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA) semblables à ceux offerts à la fonction publique par le Conseil du Trésor, lesquels programmes se sont terminés le 31 mars 1998. Les coûts liés à ces programmes sont reflétés dans les états financiers, ainsi que les remboursements partiels du Conseil du Trésor pour la portion accumulée avant le 1^{er} juillet 1990.

f) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire pour les dépenses d'exploitation et pour l'acquisition d'immobilisations est constaté comme revenu au cours de l'exercice pour lequel il est approuvé. Les crédits parlementaires pour des projets particuliers sont constatés à l'état des résultats et de l'avoir du Canada dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

g) Apports

La société comptabilise les apports selon la méthode du report.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les apports reçus autrement qu'en espèces sont comptabilisés à leur juste valeur marchande le jour de leur réception par la société.

Les bénévoles fournissent un grand nombre d'heures, chaque année. Puisqu'il est difficile d'évaluer leur juste valeur marchande, les services fournis à la société à titre gracieux ne figurent pas aux présents états financiers.

3. Encaisse et placements à court terme

La société investit les fonds d'exploitation et ceux affectés sur le marché monétaire à court terme. Le rendement global du portefeuille au 31 mars 1998 était de 4,70 % (3,03 % en 1997). La politique de la société portant sur la trésorerie limite ses placements à des instruments financiers à court terme dont les termes n'excèdent pas 36 mois, sont classés "AA" ou titrés meilleurs et garantis par le gouvernement du Canada, un gouvernement provincial ou la Banque Royale du Canada. Le terme à court moyen est de 32,40 jours. La valeur comptable du portefeuille correspond approximativement à sa juste valeur marchande.

4. Encaisse et placements à court terme affectés

Les comptes d'encaisse et de placements à court terme affectés représentent la somme des apports reportés, de la dotation ainsi que la tranche non constatée du crédit parlementaire pour le projet de réfection de la maçonnerie de l'Édifice commémoratif Victoria. Les comptes d'encaisse affectée sont gérés conformément aux stipulations des donateurs et investis selon les politiques de placement de la société.

5. Collections

Le Musée canadien de la nature détient et conserve des collections inestimables de spécimens pour le bénéfice des Canadiens d'aujourd'hui et de demain. Les collections d'histoire naturelle comprennent plus de dix millions de spécimens, dont 63 105 spécimens additionnels au cours de l'exercice. Elles constituent des ressources scientifiques exceptionnelles disponibles pour des fins de recherche, d'exposition et d'éducation au niveau national et international. Les collections se répartissent en quatre disciplines :

- la collection des sciences de la terre (minéraux, roches, gemmes, fossiles);
- la collection de vertébrés (mammifères, oiseaux, poissons, amphibiens, reptiles);
- la collection d'invertébrés (mollusques, insectes, crustacés, parasites, vers, etc.);
- la collection de botanique (algues, plantes vasculaires, mousses, lichens).

La gérance des collections relève de la Division des collections, sous la surveillance du Comité consultatif des collections et du Comité de développement des collections. La société a pris d'importantes mesures pour préserver ses collections en les déménageant à l'Édifice du patrimoine naturel, un bâtiment à la fine pointe situé à Aylmer (Québec), en achetant de nouveaux cabinets de rangement qui remplacent les anciens cabinets non conformes et en apportant plusieurs autres améliorations aux méthodes d'entreposage et de gestion des risques. Pendant le grand ménage qui a précédé le déménagement, certains spécimens excédentaires ont été retirés de la collection, c'est-à-dire qu'on les a cédés à d'autres institutions, qu'on les a fait détruire ou qu'on les a vendus.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

6. Immobilisations

	1998		1997	
	Coût	Amor- tisse- ment cumulé	Valeur com- table nette	Valeur com- table nette
(en milliers de dollars)				
Terrain.....	505		505	505
Propriété louée en vertu d'un contrat de location-acquisition	35 040	1 983	33 057	34 192
Cabinets de collection et rayonnages	3 522	201	3 321	3 422
Équipement informatique et logiciels	2 631	2 334	297	135
Équipement de recherche	1 380	1 236	144	208
Matériel de bureau et ameublement ...	1 269	521	748	845
Améliorations locatives	1 778	1 531	247	208
Équipement technique	275	198	77	89
Véhicules motorisés	41	29	12	
	46 441	8 033	38 408	39 604

L'édifice commémoratif Victoria ainsi que le terrain sont la propriété du gouvernement du Canada et, par conséquent, ne sont pas inclus dans les immobilisations.

7. Obligations financières

L'Édifce du patrimoine naturel (ÉPN), héberge les collections d'histoire naturelle et les fonctions administratives du Musée canadien de la nature sur le terrain de la société, situé à Aylmer, au Québec.

L'acquisition de l'édifice s'est faite au moyen d'un contrat de location-acquisition, dont l'échéance est fixée à 35 ans. La société s'est engagée à payer le loyer en toute circonstance et, advenant la résiliation du bail, suite à une décision de la société ou autrement, elle versera un loyer suffisant pour rembourser tous les coûts de financement de l'édifice. La direction a l'intention de s'acquitter intégralement de l'obligation financière découlant du contrat de location et d'obtenir le titre de propriété de l'édifice dans 35 ans. De plus, en 1997-1998, la société a obtenu du financement auprès du ministère du Patrimoine canadien (MPC) pour les dépenses additionnelles de construction et d'aménagement de l'ÉPN.

Les montants futurs de loyer minimum et de remboursement de la dette ont été estimés comme suit pour chaque exercice, de même qu'au total :

	Obligation découlant du contrat de location- acquisition	Obligation découlant du prêt du MPC	Total des obligations financières
(en milliers de dollars)			
1999.....	3 500	377	3 877
2000.....	3 500	377	3 877
2001.....	3 500	377	3 877
2002.....	3 500	377	3 877
2003.....	3 500	377	3 877
Par la suite	99 750		99 750
Total des versements minimums futurs.....	117 250 ⁽¹⁾	1 885 ⁽²⁾	119 135
Déduire : intérêts implicites	(83 287)	(148)	(83 435)
Valeur actualisée des obligations financières	33 963	1 737	35 700

⁽¹⁾ Le total des sommes à verser en vertu du contrat de location-acquisition est fondé sur un taux d'intérêt fixe de 9,88 %, pour une période de 35 ans, établi au moment de la signature du bail.

⁽²⁾ Le total des sommes à verser en vertu du prêt auprès du ministère du Patrimoine canadien est fondé sur un taux d'intérêt fixe de 4,27 %, pour une période de 5 ans.

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent les apports grevés d'une affectation d'origine externe qui ne sont pas encore constatés, de même que les revenus de placement afférents. Les variations du solde et des éléments des apports reportés se détaillent comme suit :

	1998	1997
(en milliers de dollars)		
Solde d'ouverture.....	537	1 544
Plus apports reçus pendant l'exercice.....	161	333
Moins montants constatés comme apports de l'exercice.....	(375)	(1 340)
Solde de clôture	323	537
Les apports reportés comprennent ce qui suit		
Fonds affectés à des fins de recherche.....	41	294
Fonds affectés à des fins de programmation.....	217	175
Intérêts affectés à la dotation.....	65	68
Total des apports reportés	323	537





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—Fin

9. Dotation

La société conserve un fonds de dotation constitué d'un capital de 250 000 \$ et d'une importante collection entomologique. Anne et Henry Howden ont fait ce don pour permettre la conduite d'études professionnelles et la recherche de collections entomologiques pour la société.

Le principal du Fonds de dotation d'entomologie systématique ne peut être dépensé. L'intérêt de la dotation doit être utilisé pour les fins stipulées. Le solde résiduel de ces intérêts au 31 mars 1998 s'élevait à 64 600 \$ (68 000 \$ au 31 mars 1997) et il est inclus dans les apports reportés (note 8).

Advenant que la société décide de ne plus maintenir de collections entomologiques, ce fonds de dotation ainsi que ces collections devront alors être cédés au Musée royal de l'Ontario.

10. Crédit parlementaire

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Crédit parlementaire approuvé.....	22 757	27 131
Utilisé comme suit		
Dépenses d'exploitation.....	20 424	20 992
Projet de réfection de la maçonnerie	1 922	5 000
Acquisitions d'immobilisations ...	587	2 311
Crédit parlementaire constaté à l'état des résultats et de l'avoir du Canada	22 933	28 303
Plus augmentation due au prêt du ministère du Patrimoine canadien	1 737	
Moins diminution du crédit parlementaire reporté	(1 913)	(1 172)
Total utilisé	22 757	27 131

11. Opérations commerciales

Le revenu des opérations commerciales se compose des éléments suivants :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Loyer de la boutique	42	50
Revenus—édition.....	125	147
Redevances d'édition	47	93
Droits d'entrée	335	338
Stationnement	165	194
Location des installations	218	199
Revenu total des opérations commerciales	932	1 021

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déclarées dans les présents états financiers, la société est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État relevant du gouvernement canadien. La société transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

13. Engagements contractuels

La société a conclu des ententes pour se procurer des services et des équipements. Les coûts associés à ces ententes sont estimés à :

	1999	2000 et exercices ultérieurs
	(en milliers de dollars)	
Entretien de l'Édifice commémoratif Victoria	889	889
Entretien de l'Édifice du patrimoine naturel	777	777
Projet de réfection de la maçonnerie	180	
Entente liée aux systèmes et à l'infrastructure.....	178	688
Autres engagements	804	361
	2 828	2 715

14. Chiffres correspondants

Les chiffres correspondants de l'exercice 1997 ont été reclassés afin de refléter la présentation adoptée en 1998.





MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient l'utilisation de registres et documents comptables, de dossiers, de systèmes de contrôle financier et de gestion, de systèmes d'information et de pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les avoirs sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements qui en découlent ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendamment pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité de vérification a revu les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration, qui a à son tour revu et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, examine les états financiers et fait rapport au Ministre du Patrimoine canadien, responsable du Musée canadien des civilisations.

président-directeur général,
George F. MacDonald

directeur administratif,
J. (Joe) Geurts

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien des civilisations au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabiliser les apports non affectés et les revenus d'intérêts sur les placements découlant de ces apports expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les Musées* et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada,
Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 15 mai 1998





BILAN AU 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
		(redressé note 3)			(redressé note 3)
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4).....	11 525	13 800	Créditeurs et frais courus (note 9).....	7 275	8 577
Débiteurs (note 5).....	2 223	1 813	Revenus reportés	86	151
Stocks.....	1 156	1 311		7 361	8 728
Frais payés d'avance	1 267	115	Prestations de cessation d'emploi courues	1 969	2 106
	16 171	17 039	Apports reportés (note 10)	1 739	1 340
Encaisse et placements affectés (note 6).....	1 739	1 340		11 069	12 174
Collection (note 7).....	1	1	AVOIR		
Immobilisations (note 8).....	13 712	12 947	Avoir du Canada.....	20 554	19 153
	31 623	31 327		31 623	31 327

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la direction :

le président-directeur général,
GEORGE F. MacDONALD

le directeur administratif,
JOE GEURTS

Approuvé par le conseil d'administration :

la présidente,
ADRIENNE CLARKSON

un membre,
PIERRE DUFOUR





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (redressé note 3)
Revenus		
Droits d'entrée	1 681	1 923
Ventes—Boutiques.....	1 532	1 736
CINÉPLUS.....	1 269	1 670
Dons	806	446
Stationnement.....	619	660
Location de salles et concessions.....	603	652
Intérêt sur liquidités et placements (note 11)	518	602
Publications.....	422	208
Subventions.....	241	41
Redevances.....	171	52
Autres.....	905	953
	<u>8 767</u>	<u>8 943</u>
Dépenses		
Coût du personnel.....	24 396	25 776
Services professionnels et spéciaux.....	6 737	7 024
Services de design et de fabrication.....	4 267	4 274
Impôts fonciers.....	3 475	
Réparations et entretien.....	3 376	4 622
Amortissement	2 839	2 379
Services publics.....	1 723	1 749
Mobilier et agencements.....	1 462	1 774
Coût des marchandises vendues.....	1 147	1 334
Frais de transport.....	1 100	972
Location d'immeubles.....	1 012	1 590
Marketing et publicité.....	882	1 052
Communications.....	806	1 089
Acquisition de pièces de collection.....	396	92
Locations.....	159	127
CINÉPLUS—films.....	151	218
Autres.....	123	73
	<u>54 051</u>	<u>54 145</u>
Résultats d'exploitation nets avant financement public	<u>(45 284)</u>	<u>(45 202)</u>
Crédit parlementaire	<u>46 685</u>	<u>44 214</u>
Bénéfice net (perte nette).....	<u>1 401</u>	<u>(988)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (redressé note 3)
Solde au début de l'exercice		
Tel qu'établi antérieurement	16 381	17 575
Augmentation attribuable à l'application avec effet rétroactif de la modification de convention comptable (note 3).....	<u>2 772</u>	<u>2 566</u>
Solde au début de l'exercice		
Chiffres redressés	19 153	20 141
Bénéfice net (perte nette)	<u>1 401</u>	<u>(988)</u>
Solde à la fin de l'exercice.....	<u>20 554</u>	<u>19 153</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (redressé note 3)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	1 401	(988)
Redressement au titre des postes hors caisse		
Amortissement net de l'aliénation d'immobilisations ...	<u>2 839</u>	<u>2 379</u>
Prestations de cessation d'emploi	<u>(265)</u>	<u>162</u>
	<u>3 975</u>	<u>1 553</u>
Variation des éléments d'actif et de passif hors caisse liés à l'exploitation.....	<u>(2 646)</u>	<u>603</u>
Encaisse découlant des activités d'exploitation.....	<u>1 329</u>	<u>2 156</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	<u>(3 604)</u>	<u>(3 954)</u>
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme	<u>(2 275)</u>	<u>(1 798)</u>
Solde au début de l'exercice	<u>13 800</u>	<u>15 598</u>
Solde à la fin de l'exercice.....	<u>11 525</u>	<u>13 800</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 1998

1. Mission et mandat

Le 1er juillet 1990, le Musée canadien des civilisations a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées*. Le Musée canadien des civilisations est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Musée canadien des civilisations comprend le Musée canadien de la guerre.

Sa mission, telle qu'elle est énoncée dans la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt, le respect et la compréhension critique de même que la connaissance et le degré d'appréciation par tous à l'égard des réalisations culturelles et des comportements de l'humanité, par la constitution, l'entretien et le développement aux fins de la recherche et pour la postérité, d'une collection d'objets à valeur historique ou culturelle principalement axée sur le Canada ainsi que par la présentation de ces réalisations et comportements, et des enseignements et de la compréhension qu'ils génèrent. »

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les conventions comptables importantes sont énoncées ci-après.

a) Stocks

Les stocks, qui sont constitués d'articles pour les boutiques et de publications, sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur nette de réalisation.

b) Collection

Les objets achetés pour la collection de la société sont comptabilisés comme dépenses au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets donnés à la société ne sont pas inscrits dans les livres comptables.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives et réfection des bâtiments	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	8 ans
Équipement technique et informatique	5 et 8 ans
Véhicules à moteur	5 ans

Puisque les édifices n'appartiennent pas à la société, aucun amortissement n'est inscrit pour ceux-ci.

d) Régime de retraite

Les employés cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. La société verse des cotisations équivalentes à celles des employés pour les services courants. Ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus, et elles constituent l'obligation totale de la société en matière de régime de retraite. D'après les lois actuelles, la société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Prestations de cessation d'emploi

Au moment de leur cessation d'emploi, les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi prévues aux conventions collectives et dans le cadre de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

f) Apports

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placement connexes sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées.

Le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par les bénévoles est élevé. Or, en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur avec justesse, les contributions sous la forme de services ne sont pas reconnues dans les présents états financiers.

g) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire au titre des dépenses d'exploitation et d'immobilisations est inscrit dans l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 1998—*Suite*

3. Modification de convention comptable

Le 1er avril 1997, la société a modifié sa méthode de comptabiliser les apports non affectés et l'intérêt sur les placements découlant de ces apports. Comme l'indique la note 2f), les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus. L'intérêt sur les placements découlant de ces apports est constaté à titre de revenu au cours de l'exercice où il est gagné. Avant 1998, ces sommes étaient constatées à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses connexes étaient engagées. Cette modification de convention comptable a été appliquée de manière rétroactive et les états financiers de l'exercice antérieur ont été redressés.

L'incidence sur les résultats est le suivant :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Accroissement des revenus		
Dons	192	101
Intérêt sur liquidités et placements ...	100	105
Hausse des résultats d'exploitation nets	292	206
Incidence sur le bilan :		
Diminution des apports reportés	292	206
Hausse de l'avoir du Canada	292	206

Le solde d'ouverture de l'avoir du Canada au 1^{er} avril 1997 a été augmenté de 2 566 000 \$ et les apports reportés ont été diminués d'un montant cumulatif équivalent.

4. Encaisse et placements à court terme

La société investit sur le marché monétaire à court terme. Le rendement global du portefeuille au 31 mars 1998 était de 3,8 % (4,4 % en 1997). Tous les instruments de placements à court terme sont cotés R1 ou mieux par le Dominion Bond Rating Service. Le terme à courir moyen est de 47 jours.

5. Débiteurs

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Taxes remboursables	613	731
Comptes-clients	447	942
Crédit parlementaire	1 117	113
Autres	46	27
	2 223	1 813

6. Encaisse et placements affectés

L'encaisse et les placements affectés comprennent les apports reçus de particuliers ou de sociétés pour une fin déterminée et ils sont administrés conformément aux vœux du donateur et aux règlements de la société.

7. Collection

La société assure le maintien des collections d'artefacts, d'objets et de spécimens liés aux cultures matérielles ainsi de l'information qui s'y rapporte. Ces collections sont constituées par diverses divisions de recherche ainsi que par le personnel de plusieurs musées complémentaires ou spécialisés. Les collections sont réparties en huit groupes liés à différentes disciplines :

Ethnologie—Collections ethnographiques et d'œuvres d'art concernant principalement les Premiers Peuples nord-américains après qu'ils soient venus en contact avec les Européens.

Culture traditionnelle—Collections d'objets liés à la culture traditionnelle et aux métiers d'art et illustrant la diversité des influences ayant contribué à façonner la culture canadienne.

Histoire—Collections qui illustrent le vécu des gens ordinaires ainsi que de Canadiens célèbres.

Musée canadien de la poste—Collections d'articles philatéliques, d'objets d'art et de culture matérielle servant à illustrer le rôle des communications postales dans la définition et le façonnement d'une nation.

Musée canadien des enfants—Collections qui mettent l'accent sur la compréhension et les expériences interculturelles et s'assortissent d'un riche programme d'animation.

Histoire vivante—Collections de biens, de costumes et de ressources didactiques que les animateurs, les éducateurs et les autres membres du personnel utilisent afin de promouvoir la programmation du Musée et de la rendre vivante.

Musée canadien de la guerre—Collections d'armes et d'artefacts à caractère technologique qui illustrent l'évolution des techniques militaires; collections d'uniformes, de médailles, d'accessoires et d'insignes des Forces armées canadiennes et des forces alliées; collections de peintures, de dessins, d'estampes et de sculptures réalisés dans le cadre des programmes d'œuvres d'art militaires et œuvres modernes illustrant la participation canadienne à des missions de maintien de la paix.

Archéologie—Collections archéologiques de culture matérielle, d'anthropologie physique, de flore et de faune provenant de sites archéologiques et illustrant principalement la culture autochtone nord-américaine avant l'arrivée des Européens.

La collection d'artefacts constitue la partie la plus importante des biens de la société. Une valeur symbolique de 1 000 \$ y est attribuée dans le bilan, en raison de la difficulté de donner une valeur significative à ces biens.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 MARS 1998—Fin

8. Immobilisations

	Coût	Amortis- sement cumulé	1998	1997
			Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
(en milliers de dollars)				
Améliorations locatives et réfection des bâtiments	19 455	8 724	10 731	9 700
Mobilier et matériel ...	5 569	4 943	626	999
Matériel technique	7 811	6 660	1 151	1 372
Matériel informatique	6 663	5 510	1 153	843
Véhicules à moteur	160	109	51	33
	<u>39 658</u>	<u>25 946</u>	<u>13 712</u>	<u>12 947</u>

Les immobilisations ne comprennent pas les terrains et les immeubles qu'occupe la société, étant donné qu'ils appartiennent au gouvernement du Canada.

9. Crédoeurs et frais courus

	1998	1997
(en milliers de dollars)		
Fournisseurs	4 264	5 597
Salaires et vacances courus	2 333	2 093
Ministères et organismes du gouvernement	363	444
Portion à court terme des prestations de cessation d'emploi courues	315	443
	<u>7 275</u>	<u>8 577</u>

10. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués du solde non dépensé des apports grevés d'affectations d'origine externe et de revenus de placement connexes.

Modifications du solde des apports reportés :

	1998	1997
(en milliers de dollars)		
Solde au début de l'exercice		
Après redressement (note 3)	1 340	577
Plus apports reçus au cours de l'exercice	970	1 069
Plus revenu de placement reporté	43	39
Moins somme constatée à titre de revenu	(614)	(345)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 739</u>	<u>1 340</u>

11. Intérêts sur liquidités et placements

Voici l'intérêt sur liquidités et placements :

	1998	1997
(en milliers de dollars)		
Intérêt gagné sur les ressources non affectées	494	602
Intérêt gagné sur les ressources grevées d'affectations	67	39
Intérêt total gagné sur liquidités et placements au cours de l'exercice	561	641
Moins sommes reportées	43	39
Intérêt total sur liquidités et placements constaté à titre de revenu	<u>518</u>	<u>602</u>

12. Opérations entre apparentés

La société reçoit gratuitement des services de gestion des collections et de vérification de différents ministères et organismes gouvernementaux. Le coût de ces services n'est pas comptabilisé dans les états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déclarées ailleurs dans les présents états financiers, la société est apparentée, pour ce qui est de la propriété en commun, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État constitués par le gouvernement du Canada. La société entreprend des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires.

13. Engagements

Au 31 mars 1998, la société avait passé, relativement à des services d'informatique, à des baux et à des services d'entretien d'immeubles, des contrats à long terme dont la valeur résiduelle était de 8 309 000 \$. Les paiements minimums à effectuer dans les exercices à venir sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
1998-1999	3 991
1999-2000	2 864
2000-2001	1 454

14. Chiffres correspondants

Certaines données correspondantes ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.





MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) et tous les renseignements dans le présent rapport annuel relèvent de la direction. Les états financiers comportent des sommes qui se fondent nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux qui contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la justesse des états financiers, la direction entretient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus dans le but de fournir la certitude raisonnable que les opérations sont autorisées, que les éléments d'actif sont protégés, que des registres convenables sont tenus et que les opérations sont effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs du Musée.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de systèmes de contrôles appropriés et de qualité des rapports financiers. Le comité de vérification et d'évaluation du conseil d'administration se réunit régulièrement avec la direction ainsi que les vérificateurs interne et externe afin de discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité examine les états financiers et soumet ses recommandations au conseil d'administration qui les approuve.

Le vérificateur externe, le vérificateur général du Canada, est responsable de vérifier les états financiers et de remettre son rapport relié au ministre du Patrimoine canadien.

le directeur du Musée,
Pierre Théberge

le vice-directeur du Musée,
Yves Dagenais

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée des beaux-arts du Canada au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Musée au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabiliser les contributions non affectées et les revenus d'intérêts sur les placements découlant de ces contributions expliquée à la note 3 aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Musée dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs du Musée.

pour le vérificateur général du Canada,
Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 5 juin 1998





BILAN AU 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
		(redressé note 3)			(redressé note 3)
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements (note 4)	9 664	7 220	Créditeurs et charges à payer (note 7)	5 098	4 389
Débiteurs	1 126	707	Compte pour but spécifique (note 8)	737	2 871
Stocks.....	2 015	2 080		5 835	7 260
Frais payés d'avance	1 119	99	Indemnités de cessation d'emploi courues		
	13 924	10 106	à long terme	1 216	1 184
			Contributions reportées (note 9)	1 140	955
Encaisse et placements restreints (note 4)....	3 744	6 022	Total du passif.....	8 191	9 399
Collection (note 5).....	1	1			
Immobilisations (note 6).....	7 768	7 454	DOTATIONS		
			Dotations (note 10).....	126	125
			AVOIR DU CANADA		
			Investi dans des immobilisations	7 768	7 454
			Grevé d'affectations d'origine interne	1 741	2 071
			Non affecté.....	7 611	4 534
			Total de l'avoir du Canada.....	17 120	14 059
	25 437	23 583		25 437	23 583

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

le président,

JEAN-CLAUDE DELORME

la vice-présidente,

MERLA BECKERMAN





ÉTAT DES RÉSULTATS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
 (en milliers de dollars)

	1998	1997
		(redressé note 3)
Dépenses		
Collectionner		
—exploitation.....	5 463	5 479
—acquisitions (note 5).....	5 617	848
Total—collectionner.....	11 080	6 327
Éduquer et communiquer.....	17 101	12 291
Fournir des installations.....	13 154	10 987
Administrer.....	4 435	3 475
Total des dépenses (tableau 1).....	45 770	33 080
Moins : Revenus provenant de l'exploitation et de contributions (tableau 2).....	12 834	4 832
Coût net d'exploitation avant financement public.....	32 936	28 248
Crédits parlementaires		
À l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital.....	30 816	28 974
À l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection (note 8)		
—de l'exercice en cours.....	3 000	3 000
—prélevé des exercices antérieurs..	2 181	
—reporté aux exercices ultérieurs...		(2 152)
	5 181	848
Total—Crédits parlementaires.....	35 997	29 822
Excédent des revenus sur les dépenses....	3 061	1 574

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR DU CANADA
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
 (en milliers de dollars)

	Investi dans des immobilisations	Grevé d'affectations d'origine interne	Non affecté	1998 Total	1997 Total
					(redressé note 3)
Solde au début de l'exercice, déjà établi.....	7 454		4 534	11 988	10 523
Augmentation suite à la modification de convention comptable (note 3).....		2 071		2 071	1 962
Solde au début de l'exercice, redressé.....	7 454	2 071	4 534	14 059	12 485
Excédent des revenus sur les dépenses.....	(1 247)		4 308	3 061	1 574
Achat d'immobilisations net.....	1 561		(1 561)		
Acquisition d'oeuvre d'art.....		(417)	417		
Intérêt.....		62	(62)		
Contributions.....		25	(25)		
Solde à la fin de l'exercice.....	7 768	1 741	7 611	17 120	14 059

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.





ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997 (redressé) note 3)
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	3 061	1 574
Éléments sans incidence sur l'encaisse et les placements		
Amortissement.....	1 247	1 207
Variation nette des opérations grevées d'affectations d'origine interne.....	330	(109)
Indemnités de cessation d'emploi courues	32	59
Perte sur disposition d'immobilisations.....	13	8
	4 683	2 739
Augmentation des éléments hors caisse du fond de roulement.....	(665)	(1 451)
Fonds fournis par les activités d'exploitation	4 018	1 288
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(1 578)	(797)
Produit de la disposition d'immobilisations.....	4	4
Fonds utilisés pour les activités d'investissement.....	(1 574)	(793)
Augmentation de l'encaisse et des placements au cours de l'exercice.....	2 444	495
Encaisse et placements au début de l'exercice.....	7 220	6 725
Encaisse et placements à la fin de l'exercice.....	9 664	7 220

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Pouvoirs, objectifs et activités

Le Musée des beaux-arts du Canada (le Musée) a été constitué en vertu de la *Loi sur les musées* en tant que société d'État, le 1^{er} juillet 1990, en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission du Musée, telle que stipulée dans la *Loi sur les musées*, est de constituer, d'entretenir et de faire connaître dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, une collection d'oeuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines, principalement axée sur le Canada mais non exclusivement sur celui-ci, et d'amener tous les Canadiens et Canadiennes à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général. L'exploitation du Musée inclus son affilié, le Musée canadien de la photographie contemporaine (MCPC).

Le fonctionnement du Musée se divise en quatre activités interdépendantes qui couvrent tous les aspects de son mandat. Ces activités se définissent comme suit :

Collectionner

Acquérir, préserver, étudier et documenter des oeuvres d'art historiques et contemporaines, nationales et internationales, afin de bien illustrer le patrimoine canadien en arts visuels et pour les présenter dans le cadre des programmes du Musée.

Éduquer et communiquer

Favoriser la connaissance, la compréhension et l'appréciation des arts visuels chez les Canadiens et Canadiennes, et faire connaître les collections tant au Canada qu'à l'étranger.

Fournir des installations

Offrir, pour la préservation et l'exposition des collections nationales d'oeuvres d'art visuel, un lieu sûr et adéquat qui soit ouvert et accessible au public.

Administrer

Assurer la direction et la surveillance; administrer les ressources et bien les mettre en valeur.

2. Conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Voici les conventions comptables les plus importantes :

a) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande. Le coût des livres et des publications est amorti au cours d'une période maximale de trois ans, afin de tenir compte de la désuétude.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût et amorties sur les durées utiles estimatives selon la méthode linéaire, comme il suit :

Matériel et mobilier	5 à 12 ans
Améliorations locatives	25 ans
Améliorations du bâtiment	25 ans
Véhicules	5 ans

Le coût original des édifices qu'occupe le Musée n'est pas déclaré aux états financiers puisqu'ils appartiennent au gouvernement du Canada.

c) Collection

Le Musée détient une collection d'oeuvres d'art pour le bénéfice, présent et futur, des Canadiens et Canadiennes. La collection est déclarée à la valeur nominale de 1 000 \$ au bilan à cause des difficultés à déterminer une valeur raisonnable pour ces actifs. Les oeuvres d'art acquises par le Musée sont enregistrées comme dépense dans l'exercice d'acquisition. Les oeuvres d'art reçues en don par le Musée ne sont pas enregistrées dans les registres comptables.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1998—*Suite*

d) Régime de retraite

Les employés du Musée participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés et le Musée cotisent à part égale à ce régime. Cette cotisation représente l'obligation totale du Musée pour le Régime de retraite. Les cotisations à l'égard des services courants sont portées aux dépenses de l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Quant aux services antérieurs admissibles, les cotisations sont imputées aux dépenses lorsqu'elles sont versées; les modalités de versement sont établies par les conditions de rachat qui s'appliquent.

Le Musée n'a pas d'obligation en vertu des lois actuelles de verser des cotisations à l'égard des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Lors de leur cessation d'emploi, les employés du Musée ont droit à certaines indemnités prévues en vertu de leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est porté aux dépenses de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées.

f) Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital sont constatés dans l'état des résultats dans l'exercice auquel ils se rapportent. Les crédits parlementaires à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection sont comptabilisés initialement dans le compte pour but spécifique dans l'exercice auquel ils se rapportent et sont constatés dans l'état des résultats lors de l'acquisition d'objets pour la collection.

g) Contributions

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser des contributions. Les contributions non affectées sont constatées à titre de revenus une fois reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir, si la somme à recevoir peut être raisonnablement estimée et si sa perception est raisonnablement assurée. Les contributions grevées d'affectations d'origine externe, ainsi que l'intérêt sur les placements découlant de ces contributions, sont reportées et comptabilisées à titre des revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont engagées. Les contributions concernant les dotations sont enregistrées comme dotations au bilan. L'intérêt sur les placements découlant de ces contributions est reporté et constaté à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont engagées.

Le conseil d'administration a demandé que certaines contributions non affectées ainsi que l'intérêt sur les placements découlant de ces contributions soient grevées d'affectations d'origine interne pour l'achat d'objets pour la collection et pour d'autres activités connexes.

Les contributions sous forme de services sont inscrites à leur juste valeur à la date où le Musée les reçoit. Les bénévoles contribuent des heures considérables chaque année. Puisqu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, leurs services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

h) Boutique et édition

Les dépenses de fonctionnement de la boutique et de l'édition sont comprises dans les dépenses d'exploitation.

3. Modification de convention comptable

Le 1^{er} avril 1997, le Musée a changé la méthode employée pour comptabiliser les revenus provenant de contributions non affectées. Comme l'indique la note 2 g), les contributions non affectées sont constatées à titre de revenus au moment où elles sont reçues. L'intérêt sur les placements découlant de ces contributions est constaté à titre de revenu au cours de l'exercice où il est gagné. Avant 1998, ces sommes étaient constatées à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses connexes étaient engagées. Cette modification de convention comptable a été appliquée de manière rétroactive et les états financiers de l'exercice antérieur ont été redressés.

L'incidence sur les résultats est le suivant :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Augmentation des contributions	25	23
Augmentation des intérêts	62	86
Augmentation des résultats d'exploitation nets	87	109
L'incidence sur le bilan est le suivant		
Diminution des contributions reportées	87	109
Augmentation de l'avoir du Canada....	87	109

En 1998, le Musée a aussi reclassé à titre d'avoir, de dotations et de contributions reportées, le solde des comptes en fiducie présentés antérieurement. L'incidence cumulative de ces modifications sur ces comptes est la suivante :





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Des montants préalablement présentés comme comptes en fiducie :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice.....	3 151	2 930
Reclassé comme avoir grevé d'affectations d'origine interne.....	(2 071)	(1 962)
Reclassé comme dotations.....	(125)	(124)
Solde au début de l'exercice, redressé	955	844
Dotations reclassées des comptes en fiducie.....	125	124
Augmentation du solde d'ouverture de l'avoir du Canada suite à la reclassification des comptes en fiducie	2 071	1 962

4. Encaisse et placements

Le Musée effectue des placements à court terme et à faible risque sur le marché monétaire. Ces placements consistent d'un mélange de bons du Trésor du gouvernement du Canada, d'acceptations bancaires ainsi que des fonds mutuels sur le marché monétaire. Le rendement moyen du portefeuille a été de 3,60 % (4,05 % en 1996-1997). L'échéance moyenne était de 109 jours (89 jours en 1996-1997).

Les soldes à la fin de l'exercice sont :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements		
Encaisse	1 156	1 052
Placements sur le marché monétaire.....	8 508	6 168
	9 664	7 220

Encaisse et placements affectés :

Compte pour but spécifique (note 8)		
Encaisse	310	32
Placements sur le marché monétaire.....	427	2 839
	737	2 871
Contributions reportées, dotations et fonds grevés d'affectations d'origine interne		
Encaisse	183	119
Placements sur le marché monétaire.....	2 442	2 639
Débiteur à long terme— Gouvernement du Canada.....	382	393
	3 007	3 151
	3 744	6 022

5. Collection

Le Musée possède la plus vaste collection du pays en arts visuels et spécialement en art canadien. La collection comprend quelque 45 000 oeuvres d'art (sans compter les photographies) se résumant comme suit :

- Art canadien, incluant l'art inuit
- Art contemporain
- Art américain, européen et asiatique
- Art moderne du XX^e siècle
- Photographies
- Estampes et dessins

Les acquisitions d'oeuvres d'arts pour la collection se font par achats et par dons et legs. Les acquisitions pendant l'exercice sont comme suit :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Achats provenant des fonds du compte pour but spécifique.....	5 181	848
Achats provenant des fonds grevés d'affectations d'origine interne.....	417	
Achats provenant des fonds des contributions reportées.....	19	
Total des achats.....	5 617	848
Juste valeur marchande des oeuvres reçues par dons et legs....	18 475	1 552
	24 092	2 400

6. Immobilisations

	1998		1997	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comp- table nette	Valeur comp- table nette
	(en milliers de dollars)			
Matériel et mobilier	6 714	3 828	2 886	2 337
Améliorations				
locatives	3 981	956	3 025	3 185
Améliorations du bâtiment.....	2 368	535	1 833	1 928
Véhicules.....	25	1	24	4
	13 088	5 320	7 768	7 454

7. Crédoiteurs et charges à payer

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Fournisseurs	3 515	2 608
Dû aux ministères et aux sociétés d'État	975	656
Salaires courus et avantages	608	1 125
	5 098	4 389





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

8. Compte pour but spécifique—Acquisition d'objets pour la collection

Chaque année, le Musée reçoit un crédit parlementaire de 3 000 000 \$ pour l'achat d'objets d'art pour la collection. Le Musée accumule ces fonds, ainsi que l'intérêt, dans un compte pour but spécifique qui permet, lorsque l'occasion se présente, d'effectuer l'acquisition d'œuvres historiquement importantes, uniques et de grande qualité, augmentant ainsi la valeur de la collection.

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice.....	2 871	640
Crédit parlementaire.....	3 000	3 000
Intérêts.....	47	79
Total disponible.....	5 918	3 719
Achat d'objets pour la collection.....	(5 181)	(848)
Solde à la fin de l'exercice.....	737	2 871

9. Contributions reportées

Les contributions reportées consistent de la portion non constatée des contributions et du revenu de placement grevés d'affectations d'origine externe devant servir à l'achat d'œuvres d'art ou à d'autres activités spécifiques telles que prescrites par les donateurs pour des expositions, des publications, des programmes éducatifs ou de la recherche.

Voici une récapitulation des opérations de l'exercice :

	1998	1997
	(en milliers de dollars) (redressé note 3)	
Solde au début de l'exercice.....	955	844
Recettes de l'exercice, redressées		
Intérêts.....	38	39
Dons et legs.....	239	159
	277	198
Moins les sommes constatées à titre de revenus découlant de		
Acquisition d'objets pour la collection.....	19	
Autres.....	73	87
	92	87
Solde à la fin de l'exercice.....	1 140	955

10. Dotations

Les dotations sont constituées des contributions affectées reçues par le Musée. Le capital de ces dotations doit demeurer intact. Le revenu de placement produit par les dotations doit être employé conformément aux divers buts établis par les donateurs. Le Musée s'assure que tous les fonds à affectation déterminée soient dépensés pour les fins prévues.

	1998	1997
	(en milliers de dollars) (redressé note 3)	
Solde au début de l'exercice.....	125	124
Recettes de l'exercice		
Dons et legs.....	1	1
Solde à la fin de l'exercice.....	126	125

11. Engagements

Le Musée est signataire d'ententes dont la somme de 11 726 000 \$ est non échue au 31 mars 1998. La majorité de ces engagements représente la partie qui reste d'un bail de 49 ans avec la Commission de la capitale nationale pour les locaux du MCPC. Voici les versements minimums exigés pour les exercices futurs :

	(en milliers de dollars)
1998-1999.....	1 740
1999-2000.....	325
2000-2001.....	325
2001-2002.....	325
2002-2003.....	325
2003-2042.....	8 686

12. Passif éventuel

Revenu Canada a mis en question certains crédits de taxe sur les intrants de taxe sur les produits et services (TPS) réclamés par le Musée depuis octobre 1993. Il s'agit d'une question d'interprétation si la politique d'admission gratuite du Musée, qui a débuté en octobre 1993, constitue une « fourniture exonérée » sous la *Loi sur la taxe d'accise* et si, par conséquent, les crédits de taxe sur les intrants devraient être rejetés. Le Musée s'est fortement opposé à cette interprétation et par le fait même demande des éclaircissements en ce qui concerne le traitement approprié de la TPS pour les sociétés d'État fédérales.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 1998—*Fin*

Du fait d'une multitude de questions non résolues, il n'est pas certain que Revenu Canada émettra une cotisation et si oui, sur quelle base. Aussi, étant donné qu'il existe plusieurs possibilités, tout dépendant de la résolution des problèmes, aucune provision n'a été effectuée dans les présents états financiers, soit comme passif éventuel ou encore comme crédits parlementaires compensatoires débiteurs.

13. Opérations entre apparentés

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a effectué le paiement de la subvention tenant lieu d'impôts fonciers à l'égard des édifices et des propriétés pour le Musée jusqu'au 30 juin 1997. Pour la période du 1^{er} avril 1997 jusqu'au 30 juin 1997, ces services ont été évalués à 801 000 \$ (3 239 000 \$ du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 1997) et ils ne sont pas enregistrés dans les états financiers.

Le Musée est apparenté, aux termes de la propriété en commun, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État constitués du gouvernement du Canada. Le Musée entreprend des opérations avec ces entités dans le cours normal des affaires.

14. Fondation

Au cours de l'exercice, la Fondation du Musée des beaux-arts du Canada (Fondation du MbaC) a été créée. Le 27 juin 1997 elle fut constituée sous la *Loi sur les corporations canadiennes* et le 1^{er} avril 1998 Revenu Canada lui a accordé le statut d'organisme de charité. La Fondation est une entité distincte, mais les fonds perçus seront utilisés au bénéfice exclusif du Musée, tel qu'il sera déterminé par la Fondation du MbaC.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 1997 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.





TABLEAU DES DÉPENSES
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
 (en milliers de dollars) TABLEAU 1

	1998	1997
Traitements et avantages sociaux	13 693	13 532
Acquisition d'objets d'art pour la collection.....	5 617	848
Services professionnels et spéciaux.....	4 166	3 018
Coût des ventes—boutique et édition	4 125	1 361
Réparations et entretien de l'édifice et du matériel	3 590	3 528
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	2 973	269
Services publics, fournitures et approvisionnements.....	2 858	2 877
Services de protection	2 383	2 354
Publicité	1 481	967
Amortissement	1 247	1 207
Affranchissement, fret et camionnage	1 049	821
Déplacements.....	930	729
Publications	491	546
Loyer	345	345
Communications	304	266
Achats pour la bibliothèque.....	282	235
Locations	83	90
Programme de bourses de recherche	83	66
Dépenses diverses	70	21
	<u>45 770</u>	<u>33 080</u>

TABLEAU DES REVENUS D'EXPLOITATION
 ET DES CONTRIBUTIONS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
 (en milliers de dollars) TABLEAU 2

	1998	1997
		(redressé note 3)
Boutique et édition.....	6 069	2 137
Droits d'entrée.....	2 457	543
Parrainage	999	435
Stationnement	652	446
Adhésions	563	112
Guides audios.....	474	48
Expositions itinérantes	433	196
Intérêts	417	366
Location des endroits publics	355	137
Recouvrement des dépenses—prêts d'oeuvres d'art	83	148
Services de restaurants	78	48
Autres	137	106
	<u>12 717</u>	<u>4 722</u>
Contributions	117	110
	<u>12 834</u>	<u>4 832</u>





MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du présent rapport annuel ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus, et la direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. La direction est également responsable de toute autre information que renferme le rapport annuel et de la concordance, le cas échéant, de cette information avec les états financiers.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et documents comptables, des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but d'établir avec une certitude raisonnable que l'information financière fournie est fiable, que les biens sont protégés et contrôlés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification, composé en majorité d'administrateurs externes. Le comité rencontre la direction et le vérificateur externe indépendant pour voir comment ces groupes s'acquittent de leurs responsabilités et discuter de points concernant la vérification, les contrôles internes et autres sujets financiers pertinents. Le comité de vérification a examiné les états financiers avec le vérificateur externe et a soumis son rapport au conseil d'administration, qui a à son tour examiné et approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la société, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre responsable de la société.

le directeur,
Geneviève Sainte-Marie

le directeur général, services généraux,
Graham Parsons

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan du Musée national des sciences et de la technologie au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabiliser les apports non affectés et les revenus d'intérêts sur les placements découlant de ces apports expliqué à la note 3 aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada
Richard Flageole, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 12 juin 1998





BILAN AU 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF ET AVOIR DU CANADA	1998	1997
		(redressé note 3)			(redressé note 3)
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4).....	3 487	3 131	Créditeurs et charges à payer		
Débiteurs			—ministères	438	563
—ministères	582	369	—autres	2 267	2 055
—autres	161	201	Portion à court terme des indemnités de cessation d'emploi courues	49	66
Stocks (note 5)	404	437	Revenus reportés	1 192	33
Frais payés d'avance.....	146	22		3 946	2 717
	4 780	4 160	Indemnités de cessation d'emploi courues....	943	802
Encaisse et placements affectés (note 6).....	157	174	Apports reportés (note 9)	157	174
Collection (note 7)	1	1		5 046	3 693
Immobilisations (note 8)	7 994	7 278	Avoir du Canada.....	7 886	7 920
	12 932	11 613		12 932	11 613

Les notes et le tableau complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par la direction :

le directeur,
GENEVIÈVE SAINTE-MARIE

le directeur général, services généraux,
GRAHAM PARSONS

Approuvé par le conseil d'administration :

le président,
DAVID W. STRANGWAY

le président, comité de vérification,
LEON F. LOUCKS





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
		(redressé note 3)
Revenus (tableau)		
Musée national des sciences et de la technologie		
Recouvrements de frais	1 313	1 207
Activités commerciales	1 311	1 301
Développement d'entreprise.....	221	260
	2 845	2 768
Musée national de l'aviation		
Recouvrements de frais	635	432
Activités commerciales	430	366
Développement d'entreprise.....	75	32
	1 140	830
Intérêt.....	134	157
Total des revenus	4 119	3 755
Dépenses (tableau)		
Musée national des sciences et de la technologie		
Exploitation des installations d'exposition	8 305	7 345
Gestion de la collection.....	5 207	5 333
	13 512	12 678
Musée national de l'aviation		
Exploitation des installations d'exposition	3 664	3 377
Gestion de la collection.....	1 573	1 664
	5 237	5 041
Activités de soutien.....	4 237	4 379
Amortissement	1 148	1 142
Total des dépenses	24 134	23 240
Résultats d'exploitation nets avant financement public	20 015	19 485
Crédit parlementaire (note 12).....	19 981	19 746
Bénéfice net (perte nette)	(34)	261

Les notes et le tableau complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
		(redressé note 3)
Solde au début de l'exercice, tel qu'établi antérieurement.....	7 328	7 094
Augmentation attribuable à l'application avec effet rétroactif de la modification de convention comptable.....	592	565
Solde au début de l'exercice, redressé	7 920	7 659
Bénéfice net (perte nette)	(34)	261
Solde à la fin de l'exercice	7 886	7 920

Les notes et le tableau complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
		(redressé note 3)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(34)	261
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement.....	1 148	1 142
Prestations de cessation d'emploi....	141	21
Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations et matériel.....	(3)	16
Variation des éléments d'actif et de passif hors caisse liés à l'exploitation	965	312
Encaisse découlant des activités d'exploitation	2 217	1 752
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 861)	(2 050)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme	356	(298)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	3 131	3 429
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	3 487	3 131

Les notes et le tableau complémentaires font partie intégrante des états financiers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 1998

1. Pouvoirs, objectif et activités

Le Musée national des sciences et de la technologie a été constitué le 1^{er} juillet 1990 en vertu de la *Loi sur les musées* et est une société d'État mandataire mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Musée national des sciences et de la technologie a pour mission de promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques principalement axée sur le Canada, et par la présentation des procédés et productions de l'activité scientifique et technique, ainsi que de leurs rapports avec la société sur le plan économique, social et culturel.

Les activités de la société comprennent le Musée national des sciences et de la technologie, le Musée national de l'aviation et les activités de soutien communes. Les activités de chaque musée sont réparties en deux activités complémentaires :

Exploitation des installations d'exposition

L'exploitation des installations publiques du Musée, y compris l'élaboration et l'entretien des expositions, les programmes d'interprétation, de communication et de promotion, les boutiques, les cafétérias et les autres services aux visiteurs.

Gestion de la collection

La recherche historique, le catalogage, la documentation, la conservation et la restauration de la collection, la bibliothèque et les autres services connexes.

2. Conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les conventions comptables importantes sont :

a) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

b) Collection

La collection forme la plus grande part de l'actif de la société, mais elle est comptabilisée à la valeur nominale de 1 000 \$ au bilan, vu les difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative. Les pièces de collection acquises par la société sont imputées aux dépenses dans l'exercice d'acquisition. Les objets donnés à la société ne sont pas comptabilisés aux livres.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire, comme suit :

Améliorations aux bâtiments	10 à 25 ans
Matériel	5 à 12 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

Puisque les bâtiments n'appartiennent pas à la société, aucun amortissement n'est inscrit pour ceux-ci.

d) Régime de retraite

Les employés de la société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés et la société cotisent à part égale à ce régime. Cette cotisation représente le passif total de la société. Les cotisations à l'égard des services courants sont imputées aux dépenses de l'exercice au cours duquel les services sont rendus. D'après les lois actuelles, la société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

e) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés de la société ont droit à des indemnités de cessation d'emploi comme le prévoient leur convention collective et leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.

f) Apports

La société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les revenus de placement connexes sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées.

Le nombre d'heures de travail effectuées chaque année par les bénévoles est élevé. Or, en raison de la difficulté d'en déterminer la valeur avec justesse, les contributions sous la forme de services ne sont pas reconnues dans les présents états financiers.

g) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations est inscrit dans l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—*Suite*

3. Modification de convention comptable

Le 1^{er} avril 1997, la société a modifié sa méthode de comptabiliser les apports non affectés et l'intérêt sur les placements découlant de ces apports. Comme l'indique la note 2 f), les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus. L'intérêt sur les placements découlant de ces apports est constaté à titre de revenu au cours de l'exercice où il est gagné. Avant 1998, ces sommes étaient constatées à titre de revenus au cours de l'exercice où les dépenses connexes étaient engagées. Cette modification de convention comptable a été appliquée de manière rétroactive et les états financiers de l'exercice antérieur ont été redressés.

L'incidence de cette modification sur les résultats s'énonce comme suit :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Accroissement des revenus		
Dons.....	7	7
Intérêt sur l'encaisse et les placements	20	22
Hausse des résultats d'exploitation nets.....	27	29
Incidence sur le bilan		
Diminution des apports reportés....	27	29
Hausse de l'avoir du Canada.....	27	29

Le solde d'ouverture de l'avoir du Canada au 1^{er} avril 1996 a été augmenté de 564 719 \$ et les apports reportés ont été diminués d'un montant cumulatif équivalent.

4. Encaisse et placements à court terme

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	936	539
Intérêt sur l'encaisse et placements ...	2 551	2 592
	3 487	3 131

Les placements de la société sont limités à 60 jours dans les banques de l'annexe «A», aux effets garantis par les gouvernements et aux effets commerciaux coté A++ par la Société canadienne d'évaluation du crédit. Le taux de rendement moyen en 1997-1998 était 3,75 %, identique à celui de 1996-1997.

5. Stocks

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Livres, brochures, reproductions et autres articles	384	420
Publications en cours	20	17
	404	437

6. Encaisse et placements affectés

L'encaisse et les placements affectés comprennent les apports reçus de particuliers ou de sociétés pour une fin déterminée et ils sont administrés conformément aux vœux du donateur et aux règlements administratifs de la société.

7. Collection

Une partie du mandat de la société consiste à : « Promouvoir la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et techniques ». Cela représente l'actif principal de la société qui a été comptabilisé à une valeur nominale de 1 000 \$ dans les états financiers, vu les difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative. La collection est constituée de plus de 450 000 articles répartis entre les secteurs suivants :

Communications—Arts graphiques, films, photographie et systèmes connexes, radiodiffusion, enregistrement et reproduction sonores, communications électroniques et musique électronique.

Technologie industrielle—Procédés industriels génériques, génie, design industriel, construction, outils et systèmes liés aux appareils électroménagers.

Ressources naturelles—Production, transformation et infrastructures de l'énergie; technologie minière et extractive.

Ressources renouvelables—Technologies agricoles, forestières et piscicoles—récolte et transformation première.

Instruments scientifiques—Instruments, outils et systèmes avec applications directes en mathématiques, chimie et physique ainsi qu'en astronomie, astrophysique, médecine, météorologie, arpentage et cartographie, et technologie de l'information.

Transports—Véhicules motorisés et non motorisés à roues, à chenilles et sans chenilles, transport maritime motorisé et non motorisé ainsi que l'infrastructure de soutien que constituent les technologies, les outils et les instruments.

Aviation—Aéronefs et matériel connexe.

8. Immobilisations

	1998		1997	
	Amor-	Valeur	Valeur	
	tisse-	com-	com-	
	ment	table	table	
	cumulé	nette	nette	
	(en milliers de dollars)			
Améliorations aux bâtiments	8 382	2 050	6 332	5 381
Matériel	4 278	3 568	710	867
Mobilier de bureau	4 980	4 028	952	1 030
	17 640	9 646	7 994	7 278



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—*Fin*

9. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués du solde non dépensé des apports grevés d'affectations d'origine externe et des revenus de placement connexes.

	1998	1997
	(en milliers de dollars) (redressé note 3)	
Solde au début de l'exercice	174	148
Recettes		
Dons et legs	69	20
Intérêts	4	6
Total des recettes	73	26
Montant comptabilisé à titre de revenu de l'exercice	(90)	
	<u>157</u>	<u>174</u>

10. Opérations entre apparentés

La société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada.

La société a engagé des dépenses pour les travaux et les services fournis par d'autres ministères et organismes. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.

11. Engagements

Au 31 mars 1998, la société était liée par diverses ententes pour la location d'immeubles et de services de protection et d'expositions. Les versements minimaux exigés pour les exercices futurs sont les suivants :

	1998-1999	1999-2000	2000-2005
	(en milliers de dollars)		
Total	<u>3 166</u>	<u>3 167</u>	<u>11 556</u>

12. Crédits parlementaires

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Dépenses de fonctionnement et d'immobilisation avant ce qui suit	18 198	19 636
Ajustements : indemnité de départ et salaire rétroactif	363	110
Païement tenant lieu de taxes	1 255	
Reconstruction (Ferme)	1 150	
Total	20 966	19 746
Moins le montant reporté pour la reconstruction	(985)	
Total	<u>19 981</u>	<u>19 746</u>

13. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

On a reclassé certains chiffres correspondants de l'exercice précédent afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.





TABLEAU
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Revenus		
Recouvrement des coûts		
Droits d'entrée	1 323	1 254
Autres	625	385
Activités commerciales		
Boutiques	825	861
Cafétérias	317	284
Autres	599	522
Développement d'entreprise	296	292
Intérêt	134	157
Total des revenus	4 119	3 755
Dépenses		
Coût du personnel	11 447	10 810
Services professionnels et spéciaux ...	1 908	2 538
Location d'immeubles	1 666	1 911
Impôt foncier	1 290	264
Amortissement	1 148	1 142
Services publics	917	797
Approvisionnements et fournitures ...	881	800
Coût des produits vendus	677	933
Publications	597	510
Publicité	517	528
Frais de gestion immobilière	456	296
Réparation et entretien du matériel ...	441	345
Services de protection	439	488
Services de design et de fabrication ...	261	175
Location de matériel	262	188
Réparation et entretien des immeubles	254	591
Fret, messagerie et camionnage	225	185
Déplacements	193	203
Communications	193	192
Fournitures et matériel de bureau	138	173
Livres	94	91
Divers	65	40
Acquisitions d'objets pour la collection	65	40
	24 134	23 240





OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 1998
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION





PETRO-CANADA LIMITÉE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan de Petro-Canada Limitée au 31 décembre 1997 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur Petro-Canada Limitée* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 13 mars, 1998

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997 (en millions de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1997	1996
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	3	3	Intérêts courus à payer	9	9
Intérêts courus à recevoir	9	9	Revenu reporté (note 4).....	24	27
Portion à court terme des placements ...	12	11	Dette à long terme (note 6).....	427	409
	24	23	Avoir de l'actionnaire (note 7).....	4	3
Placement (note 5)	440	425			
	464	448		464	448

Voir notes complémentaires.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
ROBERT HAMILTON

administrateur,
JOY F. KANE





ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES
NON RÉPARTIS POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en millions de dollars)

	1997	1996
Revenus		
Intérêts créditeurs.....	38	40
Dépenses		
Intérêts sur la dette à long terme.....	37	39
Bénéfice net	1	1
Déficit au début de l'exercice.....	(26)	(27)
Déficit à la fin de l'exercice	(25)	(26)

Voir notes complémentaires.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION
FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en millions de dollars)

	1997	1996
Activités d'exploitation		
Bénéfice net.....	1	1
Éléments hors caisse inclus dans le bénéfice		
Intérêt courus.....	(10)	(13)
Amortissement des primes.....	1	2
Amortissement du revenu reporté...	(3)	(3)
	(11)	(13)
Activités d'investissement		
Produit de l'échéance de titres des placements	11	86
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme.....		(73)
Augmentation de l'encaisse et des dépôts à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	3	3
Encaisse et dépôts à court terme à la fin de l'exercice.....	3	3

Voir notes complémentaires.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en millions de dollars)

1. La Société

Petro-Canada Limitée («la Société») est une société d'État mandataire qui figure à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société a pour objectif de respecter ses engagements en ce qui concerne ses obligations en circulation et ses coûts d'exploitation actuels et futurs en utilisant les revenus obtenus grâce à son portefeuille de placements et ses réserves de liquidités.

Conformément à un décret et à des modifications ultérieures de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, à compter du 3 juillet 1991, la Société est devenue une société exempte aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et n'est pas imposable après cette date.

2. Sommaire des principales conventions comptables

a) Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les intérêts créditeurs et débiteurs sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de chacune des opérations en cause. Les placements couvrent les fluctuations des devises sur la dette à long terme. Les gains ou les pertes de change non matérialisés résultant de la conversion des placements sont portés en déduction de ceux relatifs à la dette à long terme. L'excédent est inclus dans les placements.

b) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, net de l'amortissement des primes à l'acquisition. Les primes à l'acquisition sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée des placements connexes. Les obligations à coupon zéro sont comptabilisées au coût, plus les intérêts courus.

c) Revenu reporté

Le revenu reporté est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de la dette connexe.

3. Opérations entre apparentés

La Société détient des placements dans la Société pour l'expansion des exportations, une société d'État mandataire du gouvernement du Canada, ayant une valeur nominale de 254 millions \$ CAN (244 millions \$ CAN en 1996), et 3 millions \$ CAN en dépôt auprès du gouvernement du Canada (3 millions \$ CAN en 1996). Ces placements lui permettent d'obtenir des intérêts de 21 millions \$ CAN par année (21 millions \$ CAN en 1996). Le dépôt a obtenu des intérêts de 184 000 \$ CAN en 1997 (133 000 \$ CAN en 1996). Ils sont inscrits à l'état des résultats comme intérêts créditeurs. Au 31 décembre 1997, 9 millions \$ CAN étaient dus à Petro-Canada Limitée pour des intérêts courus en 1997 (au 31 décembre 1996, 9 millions \$ CAN).

4. Revenu reporté

En mai 1991, la Société a conclu une entente de restructuration de la dette («l'entente») avec Petro-Canada et le gouvernement du Canada, selon laquelle Petro-Canada devait rembourser à la Société, sur une base anticipée, les débetures à recevoir en circulation et payables à la Société selon la valeur marchande des débetures à la date du remboursement anticipé. Au 31 décembre 1992, Petro-Canada avait remboursé par anticipation toutes les débetures à recevoir payables à la Société, et de ce fait, a complété les remboursements requis payables à la Société, et de ce fait, a complété les remboursements requis selon les conditions de l'entente. Les produits des remboursements anticipés ont été affectés au remboursement de titres d'emprunt à long terme de la Société. Lorsqu'elle n'a pu rembourser les débetures de dette à long terme en circulation, la Société a effectué des placements afin de respecter ses engagements futurs concernant cette dette.

Selon l'entente, Petro-Canada a payé à la Société une prime de remboursement anticipé pour les coûts associés au remboursement anticipé des débetures à recevoir.

La Société a reporté la portion du gain sur le remboursement des débetures à recevoir et la portion de prime de remboursement anticipé relatives à la dette à long terme non remboursée.

5. Placements

Les placements sont des titres d'emprunt du gouvernement de grande qualité que l'on prévoit conserver jusqu'à l'échéance et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée pour toute baisse de la valeur marchande. Les produits en capital et intérêts à échéance des placements sont similaires aux engagements en capital et intérêts de la Société sur les débetures en dette à long terme, autant au niveau du calendrier des paiements que de la devise des paiements.

Risque de crédit : Environ 99 % des titres du portefeuille de placements sont des titres du gouvernement américain et de ses agents et des billets de la Société pour l'expansion des exportations qui sont considérés à faible risque, tandis que le solde de 1 % se compose de titres des gouvernements provinciaux.

Conditions : Les obligations à coupon zéro, qui portent intérêt à la date d'échéance, produisent des intérêts réels de 5,56 % à 8,61 %. Ces obligations viennent à échéance entre 1998 et 2018. Les obligations à coupons portent intérêt semestriellement à des taux se situant entre 7,05 % et 10,35 %. Ces obligations viennent à échéance entre 1998 et 2019.

Juste valeur : La juste valeur des placements est de l'ordre de 465 millions \$ CAN au 31 décembre 1997 (477 millions \$ CAN au 31 décembre 1996). La juste valeur est déterminée par le cours du marché.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

6. Dette à long terme

	Échéance	1997	1996
Débetures non garanties 9,50 % (88 millions \$ US.)	2003	125	120
Débetures non garanties 8,60 % (158 millions \$ US)	2010	226	216
Débetures non garanties 8,25 % (33 millions \$ US)	2016	47	46
Débetures non garanties 9,70% (16 millions \$ US)	2018	23	22
Débetures non garanties 8,80% (4 millions \$ US)	2019 ⁽¹⁾	6	5
		<u>427</u>	<u>409</u>

⁽¹⁾ Rachetables en 2004, à la valeur nominale et au gré du porteur.

Il n'y a pas de remboursements des titres d'emprunt à long terme au cours des cinq prochains exercices.

La juste valeur du portefeuille de la dette à long terme est de 513 millions \$ CAN au 31 décembre 1997 (473 millions \$ CAN au 31 décembre 1996). La juste valeur est déterminée par le cours du marché.

7. Avoir de l'actionnaire

	1997	1996
Capital	2 727	2 727
Déficit	(25)	(26)
	<u>2 702</u>	<u>2 701</u>
Avoir de l'actionnaire imputé au placement dans Petro-Canada transféré au gouvernement du Canada en 1991	(2 698)	(2 698)
	<u>4</u>	<u>3</u>

Capital autorisé

- 71,188 actions ordinaires d'une valeur nominale de cent mille dollars chacune, et
- des actions privilégiées émises au nom du gouvernement du Canada; ces actions et tous les emprunts obtenus et en cours, provenant du Trésor du gouvernement du Canada, ne doivent pas dépasser un milliard de dollars. Ces actions ont une valeur nominale de un dollar chacune et sont rachetables à leur valeur nominale au gré de la Société. Elles ne sont pas assorties d'un taux de dividende défini et sont non cumulatives.

Émis au gouvernement du Canada

	Nombre d'actions	1997	1996
Actions ordinaires	17 540	1 754	1 754
Actions privilégiées.....	972 771 853	973	973
Total du capital		<u>2 727</u>	<u>2 727</u>





QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET
DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de Queens Quay West Land Corporation au 31 mars 1998 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et aux statuts et aux règlements administratifs de la société.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 8 mai 1998

BILAN AU 31 MARS 1998

ACTIF	1998	1997	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE NÉGATIF	1998	1997
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)...	1 178 133	2 767 217	Créditeurs et charges à payer	1 061 337	1 917 353
Débiteurs	287 058	130 470			
	1 465 191	2 897 687	Prêt du Canada (note 4).....	45 800 000	45 800 000
Actif à long terme			Avoir de l'actionnaire négatif		
Débiteur de la Ville de Toronto	407 231	122 102	Capital-actions (note 5)	1	1
Terrains.....	1	1	Capital d'apport.....	1 000 000	1 000 000
	407 232	122 103	Déficit	(45 988 915)	(45 697 564)
				(44 988 914)	(44 697 563)
			Éventualités (note 8)		
	1 872 423	3 019 790		1 872 423	3 019 790

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

administrateur,
DAVID F. ELLIS

administrateur,
ANNE S. MORASH





ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Activités générales et commerciales		
Produits		
Recettes de stationnement (note 7).....	63 320	858 434
Recettes commerciales et autres recettes (note 7).....	205 100	737 777
Intérêts	90 437	143 184
	<u>358 857</u>	<u>1 739 395</u>
Charges		
Gestion commerciale.....	920 265	1 377 668
Administration générale	120 931	150 519
	<u>1 041 196</u>	<u>1 528 187</u>
Bénéfice net (perte nette) des activités générales et commerciales.....	<u>(682 339)</u>	<u>211 208</u>
Activités de mise en valeur		
Ventes de terrains (note 7).....	786 000	
Coûts de mise en valeur de l'exercice (note 6).....	<u>(395 012)</u>	<u>(2 376 247)</u>
	<u>390 988</u>	<u>(2 376 247)</u>
Recettes de stationnement et commerciales nettes affectées à la Fondation Harbourfront (note 7).....	1 065 512	475 517
Contributions à la Fondation Harbourfront (note 7).....	<u>(1 065 512)</u>	<u>(475 517)</u>
Crédits parlementaires du Canada pour les contributions d'exploitation au Centre Harbourfront	4 100 000	6 700 000
Contributions d'exploitation au Centre Harbourfront.....	<u>(4 100 000)</u>	<u>(6 700 000)</u>
Perte nette pour l'exercice	(291 351)	(2 165 039)
Déficit, en début d'exercice	<u>(45 697 564)</u>	<u>(43 532 525)</u>
Déficit, en fin d'exercice	<u>(45 988 915)</u>	<u>(45 697 564)</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION
FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	1998	1997
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Perte nette pour l'exercice	(291 351)	(2 165 039)
Amortissement.....		9 119
Coûts de mise en valeur reportés		2 120 024
	<u>(291 351)</u>	<u>(35 896)</u>
Débiteurs et autres actifs.....	(441 717)	(79 193)
Créditeurs et charges à payer	<u>(856 016)</u>	<u>(637 436)</u>
	<u>(1 589 084)</u>	<u>(752 525)</u>
Financement du Centre Harbourfront (note 7)	(4 100 000)	(6 700 000)
Financement de la Fondation Harbourfront (note 7).....	<u>(1 065 512)</u>	<u>(475 517)</u>
	<u>(5 165 512)</u>	<u>(7 175 517)</u>
Fonds affectés aux activités d'exploitation.....	<u>(6 754 596)</u>	<u>(7 928 042)</u>
Activités de financement		
Crédits parlementaires du Canada pour les contributions d'exploitation au Centre Harbourfront	4 100 000	6 700 000
Recettes de stationnement et commerciales nettes affectées à la Fondation Harbourfront	1 065 512	475 517
Fonds provenant des activités de financement.....	<u>5 165 512</u>	<u>7 175 517</u>
Diminution de l'encaisse et des placements à court terme.....	<u>(1 589 084)</u>	<u>(752 525)</u>
Encaisse et placements à court terme, en début d'exercice	2 767 217	3 519 742
Encaisse et placements à court terme, en fin d'exercice	<u>1 178 133</u>	<u>2 767 217</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 1998

1. La Société

Queens Quay West Land Corporation (la « Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 21 décembre 1984, est une société d'État visée par la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le capital-actions de la Société est détenu par Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Canada ») représentée par la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. La loi traitant de la vente des actifs de la Société et de sa dissolution subséquente a reçu la sanction royale en novembre 1991. La Société est exemptée de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

La Société exploite le site d'Harbourfront (le « site ») en vertu d'un accord de gestion passé avec le Canada. Le site, totalisant quelque 100 acres, appartenait à l'origine au Canada. Au cours des dernières années, une bonne partie des terrains ont été cédés à la Ville de Toronto afin que cette dernière y aménage des parcs et des infrastructures publiques. Du site original de 100 acres, la Société détient actuellement uniquement deux propriétés, comprenant environ 5,8 acres, soit YQ4, située au 200 Queens Quay West, et BQ7, située au 545 Lakeshore Blvd. West.

Le mandat de la Société consiste à apporter des solutions à toutes les questions commerciales en suspens, à trouver un autre instrument de financement pour le Centre Harbourfront et à vendre tous les actifs restants. Ces mesures permettront de liquider Queens Quay West Land Corporation. La Société a l'intention de respecter ses obligations et engagements, y compris ceux stipulés dans l'accord de gestion conclu avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Le plan d'entreprise de 1998 et l'entente de gestion ont été approuvés par le gouverneur en conseil. La Société est gérée d'après la formule de rémunération à l'acte par la Société immobilière du Canada CLC limitée.

Les ententes passées avec le Canada permettent la vente ou la cession par la Société de certains actifs immobiliers, et les produits tirés de ces ventes ou de ces transferts doivent permettre à la Société de s'acquitter de ses obligations. La Société a reçu un soutien financier important du Canada et continue à dépendre du Canada pour s'assurer que ses obligations et ses engagements sont respectés au moment voulu.

En plus des opérations entre apparentés divulguées ailleurs dans les présents états financiers, la Société effectue des opérations avec le Canada et d'autres sociétés d'État dans le cours normal de ses activités.

2. Conventions comptables

Les présents états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les conventions comptables importantes suivies par la Société :

a) Constatation des produits

Les produits des activités commerciales sont constatés à mesure que les services sont fournis.

b) Terrains

Les terrains transférés à la Société par le Canada pour faciliter certains accords de mise en valeur sont comptabilisés à un coût nominal.

c) Coûts de mise en valeur de l'exercice

Les coûts reliés aux activités de mise en valeur, aux parcs ou aux infrastructures publiques qui ne sont pas directement attribuables à un projet sont comptabilisés dans l'état des résultats comme des coûts de mise en valeur de l'exercice.

d) Placements à court terme

Les placements à court terme sont enregistrés au coût.

3. Placements à court terme

La Société investit dans le marché monétaire à court terme. Le rendement total du portefeuille pour l'exercice s'élevait à 3,4 % (1997—4,6 %). Tous les instruments détenus dans les placements à court terme sont classés au moins R1-moyen par la Dominion Bond Rating Service. La durée moyenne des placements est de 30 à 90 jours. La juste valeur des placements à court terme aux 31 mars 1998 et 1997 se rapprochait de la valeur comptable nette.

4. Prêt du Canada

Le prêt du Canada est sans intérêt et vient à échéance le 31 mars 2004. La Société peut rembourser le capital à tout moment sans pénalité, à 14 jours d'avis. La juste valeur du prêt, après actualisation, est de 34 millions de dollars (1997—30 millions). Lors de l'aliénation de YQ4 et de BQ7, les sommes de 10,5 millions et de 3 millions de dollars, respectivement, sont à verser à la Ville de Toronto et les fonds restants serviront à rembourser le prêt du Canada dans toute la mesure du possible. Le 31 mars 1998, la valeur nominale du prêt excédait la valeur des actifs de la Société. Cependant, ces actifs comprennent deux propriétés enregistrées à une valeur nominale de 1 \$. De l'avis de la direction, le produit net tiré de la vente des deux propriétés sera seulement suffisant pour rembourser environ 40 % du prêt du Canada.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 1998—*Fin*

5. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend 500 000 (1997—500 000) actions ordinaires sans valeur au pair dont 215 000 (1997—215 000) sont émises et entièrement libérées en contrepartie de 1 \$ (1997—1 \$).

6. Activités de mise en valeur

Les coûts de mise en valeur de l'exercice, soit de 395 012 \$ (1997—256 223 \$), ont trait aux frais d'administration de la cession des propriétés à la Ville de Toronto.

En 1997, des coûts de mise en valeur reportés de quelque 2,1 millions de dollars ont été radiés. Ces coûts venaient principalement de trois terrains à mettre en valeur qui ont été cédés à la Ville de Toronto au cours de l'exercice.

7. Financement de la Fondation Harbourfront

La Fondation Harbourfront est une fondation de bienfaisance créée pour recevoir des fonds et financer sur une base permanente les activités de programmation publiques du Centre Harbourfront.

Tel qu'approuvé par le Conseil du Trésor et présenté dans l'état des résultats, la Société est toujours propriétaire des deux propriétés suivantes, mais a affecté par contrat le produit net qui en découle à la Fondation Harbourfront :

- Recettes de stationnement nettes tirées de YQ4 pour la période du 1^{er} octobre 1996 au 31 mars 2001;
- Recettes commerciales nettes tirées de BQ7 pour la période du 1^{er} octobre 1996 au 31 mars 2001.

Pareillement, la Société a affecté à la Fondation Harbourfront les recettes commerciales nettes de 455 000 \$ par année tirées de l'édifice Queens Quay Terminal pour la période du 1^{er} octobre 1996 au 6 juillet 2080. Cette affectation a une juste valeur marchande d'environ 7 millions de dollars.

Cependant, comme la Société a vendu son intérêt réversif dans l'édifice Queens Quay Terminal en novembre 1997 en contrepartie d'un produit net de 786 000 \$, elle ne comptabilise pas les recettes commerciales nettes et la charge de contribution associées à l'édifice Queens Quay Terminal.

8. Éventualités

Par suite des ententes que la Société a signées en matière de cession et d'échange de terrains, la Société a une obligation contractuelle à l'égard de certaines éventualités concernant les projets d'immobilisations, les paiements à la Ville pour la mise en valeur de parcs, les frais touchant le réseau routier, les coûts environnementaux et d'autres indemnités. La Société, en vertu de l'accord de mise en oeuvre avec la Ville de Toronto, doit verser 13,5 millions de dollars lorsque les deux propriétés restantes seront vendues. La Société prévoit vendre les deux propriétés restantes d'ici l'an 2000.

La Société est défenderesse dans le cadre de certaines poursuites judiciaires. De l'avis de la direction, ces actions en justice n'auront pas d'effets négatifs importants sur la situation financière de la Société.

9. Réagencement des données correspondantes

Certaines données correspondantes de 1997 ont été réagencées pour assurer la conformité avec la présentation adoptée en 1998.





SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID COLLENETTE, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société canadienne des ports au 31 décembre 1997 et les états consolidés des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous sommes d'avis que ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les transactions de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, et aux règlements administratifs de la Société.

Les comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 1996, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

comptables agréés,
Raymond Chabot Martin Paré

Ottawa, Canada
le 24 février 1998

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1997 (en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
À court terme			À court terme		
Encaisse	2 768	988	Créditeurs et frais courus (note 6).....	28 739	20 048
Placements à court terme (note 4)	53 839	40 498	Dû au Fonds de prêt interportuaire (note 7)	2 387	2 030
Débiteurs.....	8 855	10 280		31 126	22 078
Matériaux et fournitures	2 631	2 878		295	2 080
	68 093	54 644	Avantages sociaux courus	66 712	63 599
Placements (note 4).....	16 964	16 900	Dû au Fonds de prêt interportuaire (note 7) ...	168 260	171 780
Immobilisations (note 5)	109 828	108 077		266 393	259 537
	194 885	179 621			
Fonds de prêt interportuaire (note 10)	93 064	91 979	Éventualités (notes 14c), 15 et 16)		
			INSUFFISANCE DU CANADA		
			Capital d'apport (note 3).....	64 923	111 672
			Déficit (notes 3 et 9).....	(136 431)	(191 588)
				(71 508)	(79 916)
				194 885	179 621
			Fonds de prêt interportuaire (note 10).....	93 064	91 979
				287 949	271 600
	287 949	271 600		287 949	271 600

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :

la présidente du conseil,
CAROLE TAYLOR

administrateur,
MERVYN C. RUSSELL





ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
ET DU DÉFICIT DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Produits d'exploitation	59 620	59 026
Frais d'exploitation et d'administration ..	25 146	25 736
Amortissement	4 447	4 580
Subventions et taxes municipales	2 393	2 542
	31 986	32 858
Bénéfices d'exploitation	27 634	26 168
Revenu de placement	3 653	3 969
Frais d'intérêts	(17 353)	(17 532)
Bénéfice avant les postes suivants	13 934	12 605
Réduction de la valeur des immobilisations (note 16)	(3 136)	
Coûts de dessaisissement (note 3)	(1 514)	(404)
Affectation parlementaire (note 3)	(499)	1 000
Bénéfice net pour l'exercice	8 785	13 201
Déficit au début de l'exercice	(191 588)	(204 473)
Dividende au Canada (note 10)	(377)	(316)
Élimination du déficit relié au port dessaisi (note 3)	46 749	
Déficit à la fin de l'exercice	(136 431)	(191 588)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA
SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	8 785	13 201
Postes n'affectant pas les liquidités		
Amortissement	4 447	4 580
Réduction de la valeur des immobilisations	3 136	
Autres	(1 539)	(87)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	10 582	3 221
Encaisse provenant de l'exploitation ..	25 411	20 915
Activités de financement		
Subventions pour projets d'immobilisations	1 560	2 500
Variation du montant de la créance au Canada	785	1 921
Transferts du Fonds de prêt interportuaire	5 500	5 900
Remboursement des transferts du Fonds de prêt interportuaire	(2 030)	(1 722)
Émission de dette à long terme	8 067	9 000
Remboursement de la dette à long terme	(11 583)	(17 077)
Dividende au Canada	(377)	(316)
Encaisse provenant du financement....	1 922	206
Activités d'investissement		
Acquisitions des immobilisations	(11 204)	(11 934)
Variation des comptes de construction à payer	(1 008)	90
Encaisse affectée aux investissements	(12 212)	(11 844)
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme	15 121	9 277
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	41 486	32 209
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	56 607	41 486

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

1. La *Loi sur la Société canadienne des ports*

La Société canadienne des ports (la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des ports* (la Loi) pour administrer, gérer et régir les ports canadiens, et tous ports, affaires ou biens du Canada transférés par le gouverneur en conseil. La Société apparaît dans la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société est responsable des opérations de huit ports divisionnaires et détient Ridley Terminals Inc. (RTI), une filiale en propriété exclusive. RTI est un terminal charbonnier à Prince Rupert. Durant 1997, la Société s'est départie d'un de ses ports divisionnaires et l'administration, la gestion et la régie de la Société sur ce port ont été terminées par le gouverneur en conseil (voir note 3). La Loi permet l'établissement de nouvelles sociétés portuaires locales pour la gestion et l'exploitation de certains ports déterminés. Elle confère également à la Société certaines responsabilités concernant ces ports, spécialement en ce qui a trait aux projets d'investissement. De plus, la Société administre le Fonds de prêt interportuaire pour son propre compte et pour celui des sociétés portuaires locales.

Le 9 décembre 1997, le projet de loi C-9, *Loi maritime du Canada*, a été présenté à la Chambre des communes pour troisième lecture. Ce projet de loi, lorsqu'il entrera en vigueur, remplacera la *Loi sur la Société canadienne des ports* et dissoudra la Société. Tous les actifs et obligations de la Société seront transférés à la Couronne fédérale, sous la gérance du Ministre des Transports (voir note 16).

2. Principales conventions comptables

a) États financiers

Les états financiers de la Société comprennent les comptes des ports divisionnaires sous son administration et de RTI. Les activités des sociétés portuaires locales sont exclues des états financiers depuis la date de leur constitution en société. Étant donné que les résultats du Fonds de prêt interportuaire ne s'ajoutent pas de façon régulière à ceux de la Société, les actifs, passifs, produits d'exploitation et dépenses du Fonds ne sont pas consolidés (voir note 10).

b) Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût non amorti, c'est-à-dire que la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance, et de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au moindre du coût non amorti ou de la valeur marchande s'il existe une baisse de valeur permanente.

c) Matériaux et fournitures

Les matériaux et fournitures représentent des fournitures et des pièces de rechange. Ils sont indiqués au plus bas du coût moyen et de la valeur de remplacement.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui sont transférées du Canada. Celles qui sont transférées du Canada sont comptabilisées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions gouvernementales reçues pour les projets d'immobilisations sont déduites du coût du bien correspondant.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire, à partir de l'exercice où le bien devient opérationnel, selon des taux basés sur la durée probable d'utilisation des immobilisations.

e) Régimes de retraite

Les employés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique que le Canada administre. Les cotisations de la Société au régime se limitent, d'après les lois actuelles, à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants. Ces cotisations représentent les obligations totales de la Société au titre du régime de retraite et sont imputées à l'exploitation courante. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de la fonction publique. Les employés de RTI sont couverts séparément par un régime contributif à prestations déterminées.

f) Subventions et taxes municipales

Les frais pour les subventions et taxes municipales sont établis selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*, au besoin. Les subventions municipales ne sont finalisées qu'après une vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics et services gouvernementaux. Toute régularisation, une fois le montant des subventions finalisé, est enregistrée dans les comptes de l'exercice au cours duquel le montant final est remis.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

g) Avantages sociaux

La Société comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatifs qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour temps supplémentaire; ces indemnités sont payables aux employés en vertu des conventions collectives ou selon la politique de la Société.

h) Constatation des produits

Les produits d'exploitation sont constatés lorsque les services sont rendus. Les produits découlant du volume de charbon en transit de RTI sont enregistrés à 50 % du taux contractuel au moment de la livraison du charbon au terminal. La différence est comptabilisée au moment du chargement du navire. Les ententes contractuelles que RTI a paraphées avec ses deux clients principaux viennent à échéance les 31 mars 1998 et 1999. Ces ententes garantissent la livraison annuelle d'un tonnage minimum de charbon au terminal. Selon les conditions d'une de ces ententes, des paiements pour manque de tonnage peuvent être exigés sur une base trimestrielle, sous réserve d'un ajustement à la fin du cycle annuel du charbon (1^{er} avril au 31 mars). Une estimation des revenus provenant d'un manque de tonnage est comptabilisée dans l'année courante. La différence entre cette estimation et les paiements exigés est comptabilisée comme un montant à recevoir ou à payer.

3. Dessaisissement de port

Le 4 septembre 1997, la Société a transféré les opérations du port de Churchill pour une somme symbolique. Les produits d'exploitation provenant de ce port s'élevèrent à 2 354 000 \$ (4 593 000 \$ en 1996) et la perte d'exploitation à 174 000 \$ (bénéfice d'exploitation de 307 000 \$ en 1996). De plus, le port de Churchill a encouru des coûts de dessaisissement de 1 278 000 \$ (0 \$ en 1996).

Au cours des deux dernières années, le gouvernement du Canada a aidé à couvrir les déficits d'exploitation du port de Churchill. La portion inutilisée de la subvention couvrant le déficit d'exploitation de 1996 au montant de 968 000 \$, précédemment comptabilisée comme un revenu, a été remboursée au gouvernement du Canada en 1997. Le port a aussi reçu, en 1997, une subvention de 469 000 \$ pour couvrir le déficit d'exploitation de 1997. Le remboursement d'appropriation parlementaire au montant de 499 000 \$ présenté dans les états financiers est le résultat du remboursement de la portion inutilisée de la subvention couvrant le déficit d'exploitation de 1996 moins la subvention de 1997.

Les portions du capital d'apport et du déficit de la Société se rapportant au port dessaisi, toutes les deux évaluées à 46 749 000 \$, ont été transférées au gouvernement du Canada.

4. Placements

Les placements à court terme se composent de bons du Trésor du Canada au montant de 46 178 000 \$ (39 999 000 \$ en 1996) et d'autres titres du marché monétaire au montant de 7 661 000 \$ (499 000 \$ en 1996). Les taux d'intérêt sur ces placements varient de 2,91 % à 5,02 %. Aux 31 décembre 1997 et 1996, la valeur marchande des placements à court terme est équivalente à leur coût amorti.

Les obligations du Canada constituent les placements à long terme au montant de 16 964 000 \$ (16 900 000 \$ en 1996) ayant des taux d'intérêt variant de 5,3 % à 5,4 % et échéant entre le 1^{er} mai 2001 et le 15 décembre 2002. La valeur marchande de ces placements totalise 20 900 000 \$ au 31 décembre 1997 (21 469 000 \$ en 1996).

5. Immobilisations

a) Sommaire

	1997		1996		
	Taux d'amortissement	Coûts ou valeur d'expertise	Amortissement cumulé et réductions de valeur	Net	Net
	%	(en milliers de dollars)			
Terrains		7 306		7 306	7 363
Dragage	2,5-6,7	7 596	1 770	5 826	6 000
Installations d'amarrage....	2,5-10	46 323	23 126	23 197	24 367
Immeubles.....	2,5-10	29 956	11 122	18 834	18 891
Terminal de charbon.....	4-33	22 651	5 401	17 250	18 099
Services publics.....	3,3-10	7 722	2 763	4 959	5 039
Routes et surfaces.....	2,5-10	6 159	4 607	1 552	2 133
Machinerie et équipement...	5-100	22 427	14 469	7 958	8 463
Mobilier et matériel de bureau.....	20-33	3 846	3 674	172	156
Projets de construction en cours.....		22 774		22 774	17 566
		176 760	66 932	109 828	108 077

b) Subventions pour projets d'immobilisations

En 1997, la Société a reçu des subventions totalisant 1 560 000 \$ (2 500 000 \$ en 1996) en vue de projets de construction d'immobilisations. De ce montant, 246 000 \$ (1 500 000 \$ en 1996) a été reçu du gouvernement du Canada.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

6. Crédoiteurs et frais courus

Les crédoiteurs et frais courus incluent des produits reportés, au montant de 476 000 \$ (665 000 \$ en 1996), un montant payable au gouvernement du Canada de 785 000 \$ (0 \$ en 1996) et la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an, au montant de 87 000 \$ (83 000 \$ en 1996).

Les crédoiteurs et frais courus incluent également un montant de 7 184 000 \$ (538 000 \$ en 1996) pour les coûts futurs reliés à la cessation du bail (voir note 14 c)) ainsi que d'autres coûts potentiels reliés à la dissolution, qui ne peuvent actuellement pas être déterminés (voir note 16) et une provision pour des indemnités de départ des employés au montant de 5 960 000 \$ (6 575 000 \$ en 1996) payable au moment de la dissolution de la Société. La portion des indemnités de départ assumée par la Société s'élève à 0 \$ (404 000 \$ en 1996). Le solde a été financé par des transferts du Fonds de prêt interportuaire et des recouvrements des sociétés portuaires locales.

7. Dû au Fonds de prêt interportuaire

Le Fonds de prêt interportuaire (voir note 10) a servi au financement à long terme des projets d'investissement pour le terminal à charbon et le terminal à cargaisons mixtes au port de Belledune, ainsi que pour le projet Alouette au port de Sept-Îles, tel que décrit ci-dessous :

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
a) Transferts au port de Belledune portant intérêt aux taux de 6,05 % à 11,47 %, remboursables en versements annuels de 4 495 000 \$ incluant capital et intérêts, échéant entre le 31 décembre 2012 et 2015.....	38 924	34 374
b) Transferts au port de Sept-Îles portant intérêt aux taux de 7,91 % à 9,20 %, remboursables en versements annuels de 3 836 000 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 31 décembre 2011.....	30 175	31 255
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(2 387)	(2 030)
	66 712	63 599

Le remboursement du capital au cours des cinq prochains exercices s'élève à 2 387 000 \$ en 1998, 2 592 000 \$ en 1999, 2 815 000 \$ en 2000, 3 059 000 \$ en 2001 et 3 323 000 \$ en 2002.

8. Dette à long terme

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
a) Emprunt auprès du Canada, portant intérêt au taux de 6,44 %, remboursable en vingt versements annuels égaux de 106 000 \$ incluant capital et intérêts, échéant le 31 décembre 2000.....	280	363
b) Emprunt auprès de la province du Nouveau-Brunswick, ne portant pas intérêt, remboursement annuel représentant 25 % du bénéfice net du port de Belledune pour les huit premières années et 75 % de celui-ci pour le reste du terme; l'emprunt doit être complètement remboursé dans les 10 ans suivant le dernier déboursé émis par la Province.....	3 067	
c) Billet de RTI, portant intérêt au taux de 6,93 % payable annuellement, échéant le 12 août 1998.....	165 000	165 000
d) Billet de RTI, sous forme de crédit renouvelable, portant intérêt au taux canadien d'acceptation bancaire inter banque majoré de 0,20 % payable à l'échéance du billet, échéant le 12 août 1998.....		6 500
	168 347	171 863
Moins : tranche échéant à moins d'un an.....	(87)	(83)
	168 260	171 780

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 87 000 \$ en 1998, 93 000 \$ en 1999, 100 000 \$ en 2000, 0 \$ en 2001 et 67 000 \$ en 2002.

L'emprunt auprès de la province du Nouveau-Brunswick fournit du financement partiel au port de Belledune pour le projet d'investissement de terminal à cargaisons mixtes. Selon l'entente de financement avec la Province, un montant total de 3 850 000 \$, ne portant pas intérêt, doit être prêté. Les versements sur la dette à long terme, même s'ils sont établis en fonction du bénéfice net du port de Belledune, ne commencent que lorsque le plein montant est emprunté par le port. Par conséquent, il n'y a pas de versement exigible en 1998. Dû aux termes et conditions de cet emprunt, les versements exigibles au cours des prochains exercices ont été estimés.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

La dette de RTI envers la Société pour l'expansion des exportations (SEE) est composée de billets. Selon l'entente avec la SEE, le billet à taux fixe est remboursable en 1998, tandis que les billets émis sous forme de crédit renouvelable portent intérêt à des taux variables et sont remboursables le 12 août 1998.

Même si le billet à taux fixe vient à échéance au cours du prochain exercice, il a été présenté à long terme parce qu'il a été contracté pour le refinancement du terminal de RTI et que la direction de RTI a l'intention de le renégocier au cours du prochain exercice.

Le crédit renouvelable prévoit que des billets peuvent être émis pour un montant maximum de 41 millions de dollars. Ces billets auront des échéances variant entre un et douze mois et pourront être renouvelés à l'échéance avec de nouvelles valeurs nominales et de nouveaux taux d'intérêt. Toutefois, le remboursement final est dû le 12 août 1998.

Le financement avec la SEE est garanti sans condition par le gouvernement du Canada jusqu'à concurrence de 230 millions de dollars, et nanti également par une débenture de sûreté supplémentaire de 250 millions de dollars grevant tous les actifs présents et futurs de RTI.

9. Déficit

À la date de constitution de RTI en 1981, la Société détenait 50 % des actions de celle-ci tandis que l'autre moitié appartenait à des actionnaires non apparentés. La convention entre actionnaires contenait une clause qui permettait aux actionnaires non apparentés de vendre leurs actions à la Société en 1991. Le 30 juillet 1991, la Société a acheté les 50 % restants des actions de RTI, et RTI est ainsi devenue une filiale en propriété exclusive de la Société. L'achat des actions au montant de 58,5 millions de dollars a été financé entièrement par le Canada. L'excédent du prix d'achat sur l'actif acquis au montant de 31,7 millions de dollars moins le passif assumé de 229,1 millions de dollars, a résulté en une perte sur acquisition de 255,9 millions de dollars.

10. Fonds de prêt interportuaire

En 1988, la Société a reçu l'autorisation d'instituer le Fonds de prêt interportuaire (le Fonds). Le Fonds est administré par la Société et son but est de financer les projets d'immobilisations rentables de la Société et des sociétés portuaires locales. Le financement prend la forme de transferts pour les ports divisionnaires administrés par la Société et de prêts pour les sociétés portuaires locales. Ces transferts et prêts portent intérêt au taux de financement offert occasionnellement par le Canada aux sociétés de la Couronne. Jusqu'au 31 décembre 1994, les bénéfices du Fonds étaient restreints, conformément aux termes et conditions selon lesquels il a été établi, à une utilisation qui respecte le but pour lequel le Fonds a été établi. Au cours de 1995, les termes et conditions ont été modifiés afin de transférer à la Société les bénéfices excédentaires d'un exercice, après avoir pourvu au dividende à verser au Canada, et de les imputer en réduction des coûts de l'exercice du bureau administratif.

Le bilan du Fonds au 31 décembre indique :

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Actifs		
À court terme		
Encaisse et placements.....	26 038	28 319
Transferts à recevoir (note 7)	2 387	2 030
	28 425	30 349
Transferts à recevoir (note 7)	66 712	63 599
Provision pour créances douteuses	(2 073)	(1 969)
	93 064	91 979
Passif		
À court terme		
Dû à la société.....	3 491	2 328
Solde du fonds		
Capital d'apport	70 332	70 332
Bénéfices non répartis.....	19 241	19 319
	89 573	89 651
	93 064	91 979





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Les placements du Fonds, présentés au coût non amorti, sont des titres émis et garantis par le gouvernement du Canada. Les taux d'intérêt varient de 2,91 % à 5,02 %. Au 31 décembre 1997 et 1996, la valeur marchande des placements est équivalente à leur coût non amorti.

En 1997, le gouvernement du Canada a approuvé que la renonciation de 1996 du prêt à recevoir de la Société du port de Québec au montant de 6,3 millions de dollars soit affecté en réduction de l'investissement de la Couronne fédérale dans le Fonds. Conséquemment, la renonciation au prêt a été appliquée en réduction du capital d'apport du Fonds en 1996.

En 1997, le Fonds a avancé 5,5 millions de dollars (5,9 millions de dollars en 1996) au port de Belledune pour le financement d'un projet d'immobilisations.

Le Fonds s'est engagé à financer un montant de 2,2 millions de dollars en 1998 pour le projet d'immobilisation du port de Belledune.

Conformément aux termes et conditions selon lesquels le Fonds a été établi, la Société doit payer un dividende, provenant du Fonds, à chaque année. Toutefois, au cours de 1997, il a été découvert qu'un montant de 4 561 000 \$ de dividendes provenant du Fonds et couvrant les périodes de 1991 jusqu'à 1995 inclusivement, a été payé en trop à la Couronne. Par conséquent, les dividendes calculés en 1996 ainsi que dans les années antérieures étaient surévalués. Le dividende de 1996, qui devait être payé le 31 mars 1997, a donc été recalculé à 3 114 000 \$ et a été appliqué contre le trop payé. Le dividende des ports divisionnaires, au montant de 377 000 \$, se rapportant à leur revenu imposable de 1996, payable à la Couronne, a lui aussi été appliqué contre le trop payé. En date du 31 décembre 1997, le montant net du trop payé, remboursable par la Couronne au Fonds, s'élève à 1 070 000 \$. Il va être appliqué contre le dividende de 1997 de 2 832 000 \$. Conséquemment, la portion du dividende de 1997 de 1 762 000 \$, payable en 1998, sera imputée aux bénéfices non répartis en 1998 puisque les dividendes sont comptabilisés sur une base de caisse.

L'état des résultats et des bénéfices non répartis du Fonds est comme suit :

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Revenus d'intérêt.....	6 736	7 135
Frais d'exploitation et d'administration	211	56
Bénéfice net pour l'exercice.....	6 525	7 079
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	19 319	19 894
Recouvrement (paiement) de dividende au Canada	377	(5 326)
Transfert à la Société	(6 980)	(2 328)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	19 241	19 319

11. Régimes de retraite

Au 31 décembre 1997, selon les rapports actuariels mis à jour sur le régime contributif de RTI, la valeur actualisée des prestations courues s'élève à 9 127 000 \$ (8 563 000 \$ en 1996); la valeur marchande de l'actif du fonds s'élève à 9 272 000 \$ (8 569 000 \$ en 1996). Les charges de retraite de RTI pour 1997 de 725 000 \$ (652 000 \$ en 1996) sont déterminées selon des méthodes actuarielles.

12. Opérations entre apparentés

Du fait de leur même appartenance, la Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État formés par le Canada.

Conformément à la Loi, la Société a recouvré des sociétés portuaires locales, des frais d'exploitation et d'administration qu'elle avait engagés au montant de 2 900 000 \$ en 1997 (4 230 000 \$ en 1996). Ces recouvrements sont appliqués en réduction des dépenses qui s'y rattachent. Les dépenses d'exploitation incluent les frais de loyer totalisant 1 901 000 \$ (1 777 000 \$ en 1996) facturés par une société portuaire locale. Au 31 décembre 1997, 106 000 \$ (254 000 \$ en 1996) de ces frais de loyer sont inclus dans les comptes créditeurs et frais courus. Les frais d'intérêt reliés aux emprunts à long terme de la SEE, une société de la Couronne, s'élèvent à 11 493 000 \$ (11 911 000 \$ en 1996). Des intérêts courus au montant de 4 448 000 \$ (4 453 000 \$ en 1996) payables à la SEE (voir note 8), sont inclus dans les créditeurs et frais courus.

Un recevable du Fonds de prêt interportuaire au montant de 3 491 000 \$ (2 328 000 \$ en 1996) est inclus dans les débiteurs (voir note 10).

La Société a gagné des revenus de placement de 3 533 000 \$ (3 891 000 \$ en 1996) sur les titres du Canada, et a payé des frais d'intérêt de 23 000 \$ (29 000 \$ en 1996) au Canada.

Le détail des autres opérations avec le gouvernement du Canada est présenté dans les notes 3, 4, 5 b), 6, 8, 9, 10 et 14 b).

13. Dépendance économique

La filiale en propriété exclusive de la Société, RTI, dépend de la production de deux producteurs de charbon qui ont généré, selon des ententes contractuelles, respectivement 66,2 % et 29,1 % des produits d'exploitation de la filiale en 1997 (66,5 % et 25,2 % en 1996). Ces ententes contractuelles viennent à échéance les 31 mars 1998 et 1999. RTI et les producteurs ont entamé des négociations afin de les renouveler. Le résultat de ces négociations peut avoir un impact sur les opérations futures et la direction étudie présentement d'autres alternatives.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

14. Engagements

- a) On estime à 2 210 000 \$ les engagements contractuels pour l'achèvement, la construction et l'achat d'immobilisations. La Société prévoit encourir la majeure partie de ce montant au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.
- b) La Société du port de Prince Rupert loue à RTI le terrain sur lequel le terminal de charbon est construit. Le contrat de location est d'une durée de 25 ans à partir du 31 mars 1984, avec une option de renouvellement pour 20 ans débutant le 31 mars 2009. Les loyers annuels sont calculés en fonction des frais de volume en transit par tonne, lesquels sont sujets à des clauses escalatoires en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada pour chaque année et de la livraison annuelle d'un tonnage minimum de 6,35 millions de tonnes (6,35 millions de tonnes en 1996).
- c) La Société loue des locaux, pour son bureau administratif, selon une entente qui vient à terme le 30 septembre 2005. Les loyers annuels futurs jusqu'à la date d'échéance sont approximativement 681 000 \$ en 1998, 885 000 \$ par année de 1999 à 2004 et 663 000 \$ en 2005. Aucune dépense n'a été enregistrée pour les paiements de loyers futurs puisqu'il est présentement impossible de déterminer qui utilisera les locaux à la suite de la dissolution de la Société. La direction est d'avis que ces paiements futurs n'auront pas d'impact significatif sur les états financiers.
- d) Conformément à la politique de Ports Canada concernant le paiement de dividendes au gouvernement du Canada, la Société doit payer un dividende pour l'exercice financier de 1997. Ce dividende, payable en 1998, s'élève approximativement à 243 000 \$ et sera imputé au déficit de la Société.

15. Éventualités

La Société a reçu des réclamations totalisant environ 5 895 000 \$ à l'égard de poursuites, de garanties, de conventions collectives, de dommages présumés subis sur les propriétés de la Société et de diverses autres questions en litige. De l'avis de la direction, ces réclamations ne devraient entraîner aucun déboursé important et, par conséquent, aucune provision n'est comptabilisée aux livres à cet égard.

Les employés peuvent cumuler des congés de maladie. Toutefois, ces congés ne constituent pas des droits acquis mais plutôt des réserves en cas de maladie future. Les frais éventuels reliés aux congés de maladie cumulés auxquels les employés auront droit ne peuvent être déterminés de façon précise. Les paiements à titre de congés de maladie sont imputés aux frais d'exploitation lorsqu'ils sont encourus.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société peut être exposée à des problèmes environnementaux dont certains ont été identifiés. Comme il est actuellement impossible d'en déterminer l'effet sur les états financiers, aucune provision n'est comptabilisée aux livres à cet égard.

16. La *Loi maritime du Canada*

En vertu de la *Loi maritime du Canada* proposée, les ports de Saguenay, Sept-Îles et Trois-Rivières ont été désignés pour devenir des administrations portuaires. Le processus de dessaisissement des installations de Port Colborne et de Prescott est commencé. Si leur dessaisissement n'est pas complété avant la dissolution de la Société, ces ports deviendront des ports publics, administrés par le Ministre des Transports, tel que décrit dans la Loi proposée. Le statut futur de RTI et du port de Belledune, une fois la Société dissoute, demeure inconnu présentement. Toutefois, le Ministre des Transports sera responsable de RTI aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le bureau administratif actuel de la Société fermera au moment de la dissolution de la Société; le reste des actifs et des obligations de la Société sera dévolu à l'État et relèvera du Ministre des Transports. Il est prévu que la *Loi maritime du Canada* entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

On ne connaît pas encore tout l'impact qu'aura la dissolution de la Société. Une provision a été faite en ce qui concerne la valeur comptable des actifs du port de Prescott. Aucune dépense n'a été enregistrée en ce qui a trait aux différences entre la valeur comptable des actifs et des obligations et les valeurs pouvant résulter du transfert des autres ports divisionnaires et de RTI, étant donné qu'il est impossible de déterminer ces différences à l'heure actuelle. Une provision pour les montants déterminables a été faite relativement à la fermeture du bureau administratif (voir les notes 6 et 14 c)).

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1996 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.





SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers consolidés ainsi que de tout autre renseignement présenté dans ce rapport annuel. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. La Société fait preuve d'avant-gardisme en divulguant des informations normalement exigées que d'entreprises dont les titres se négocient sur un marché public.

Les états financiers consolidés comprennent, lorsqu'il y a lieu, des montants faisant appel au jugement et aux meilleures estimations de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme à celle incluse dans les états financiers.

Pour accomplir ses responsabilités, la direction maintient des contrôles financiers et des contrôles de gestion, ainsi que des systèmes d'information et méthodes de gestion qui allient qualité et coûts raisonnables. Ces systèmes et méthodes visent à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière ainsi qu'à la sauvegarde et au contrôle de ses biens en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société canadienne des postes* et les règlements administratifs de la Société. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer ces systèmes et méthodes de gestion, et des rapports sont soumis au comité exécutif de la direction et au comité de vérification du conseil.

Le conseil d'administration s'assure que les cadres s'acquittent de leurs responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne principalement par l'intermédiaire du comité de vérification composé du Président du conseil d'administration et de quatre membres qui ne sont pas à l'emploi de la Société. Le comité de vérification se réunit régulièrement afin de passer en revue les activités de vérification interne de la Société. En outre, il se réunit au moins une fois l'an pour examiner les états financiers consolidés et le rapport des vérificateurs externes et recommande ceux-ci au conseil d'administration pour approbation.

La Société canadienne des postes est une société d'État comprise à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* depuis 1989. C'est la raison pour laquelle, à chaque année, les vérificateurs externes sont nommés par le gouverneur en conseil après consultation avec le comité de vérification. Deloitte & Touche ont été nommés à nouveau pour l'exercice écoulé. Ils vérifient les états financiers consolidés et soumettent leur rapport au comité de vérification ainsi qu'au ministre responsable de la Société canadienne des postes. À l'opposé, le vérificateur général du Canada est nommé par le gouverneur en conseil vérificateur ou co-vérificateur de chaque société d'État mère mentionnée à la partie I de l'annexe III.

Chaque société d'État mère fait procéder à un examen spécial de ses opérations au moins tous les cinq ans; des examens spéciaux complémentaires peuvent avoir lieu à la demande du gouverneur en conseil, du ministre de tutelle ou du conseil d'administration de la société en cause. L'examen spécial, un genre de vérification de l'optimisation des ressources, sert à fournir au conseil d'administration, une opinion impartiale sur la question de savoir si les systèmes de contrôle et d'information financiers, de contrôle et d'information de gestion ainsi que les méthodes de gestion de la société sont maintenus de manière à donner la certitude raisonnable que : les éléments d'actif de la société sont protégés et contrôlés; la gestion des ressources financières, humaines et matérielles de la société est économique et efficace; le déroulement des opérations de la société est efficace. Le vérificateur externe d'une société d'État mère est chargé de l'examen spécial. Le vérificateur général du Canada, conjointement avec Ernst & Young, fut chargé du dernier examen spécial de la Société. Cet examen portait sur la période du 17 novembre 1993 au 31 mars 1994.

Le président-directeur général,
Georges C. Clermont

Ottawa, Canada
le 1^{er} mai 1998





RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société canadienne des postes au 28 mars 1998 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution des mouvements de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 28 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des postes* et aux règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

Comptables agréés,
Deloitte & Touche

Ottawa, Canada
le 1^{er} mai 1998

BILAN CONSOLIDÉ AU (en millions de dollars)

ACTIF	28 mars 1998	29 mars 1997	PASSIF ET AVOIR DU CANADA	28 mars 1998	29 mars 1997
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	611	393	Créditeurs et charges à payer.....	387	314
Débiteurs	272	277	Salaires et avantages sociaux à payer	325	286
Charges payées d'avance	70	67	Produits reportés	163	181
	953	737	Mandats de poste en circulation	33	37
			Portion courante de la dette à long terme ...	85	84
				993	902
Encaisse et placements réservés (note 4)	386	293	Dette à long terme (note 7).....	166	171
Immobilisations (note 5).....	1 448	1 560	Indemnités de cessation d'emploi et prestations aux retraités	605	524
Autres éléments d'actif (note 6).....	132	136		1 764	1 597
			Avoir du Canada (note 8).....	1 155	1 129
	2 919	2 726		2 919	2 726

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

le président du conseil d'administration,
ANDRÉ OUELLET

le président du comité de vérification,
G. PREFONTAINE





ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE
(en millions de dollars)

	28 mars 1998	29 mars 1997
Produits d'exploitation.....	5 066	5 085
Coûts d'exploitation		
Salaires	2 511	2 511
Avantages sociaux	531	531
Levée, traitement et livraison	819	810
Installations immobilières	261	260
Amortissements des immobilisations et de l'achalandage.....	193	176
Autres coûts d'exploitation	698	663
	5 013	4 951
Bénéfice d'exploitation	53	134
Produits (charges) non liés à l'exploitation		
Investissement et autres produits.....	22	18
Intérêts	(30)	(34)
	(8)	(16)
Bénéfice avant impôts sur le revenu.....	45	118
Impôts sur le revenu (note 10).....	9	6
Bénéfice net	36	112
Déficit au début de l'exercice.....	(226)	(328)
	(190)	(216)
Dividende.....	10	10
Déficit à la fin de l'exercice	(200)	(226)

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE
(en millions de dollars)

	28 mars 1998	29 mars 1997
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	36	112
Éléments ne nécessitant pas de sorties de fonds		
Amortissement des immobilisations	186	169
Amortissement des autres éléments d'actif	7	16
Perte lors de l'aliénation d'immobilisations		2
Gain lors de l'aliénation de placement à long terme		(14)
Indemnités de cessation d'emploi et prestations aux retraités courues	104	103
	333	388
Paiements d'indemnités de cessation d'emploi et de prestations aux retraités.....	(23)	(20)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9).....	92	22
	402	390
Dividende.....	(10)	(10)
Activités de financement		
Diminution de la dette à long terme.....	(4)	(24)
Activités d'investissement		
Augmentation de l'encaisse et des placements réservés.....	(93)	(40)
Acquisitions d'immobilisations	(80)	(101)
Produit de l'aliénation d'immobilisations.....	6	72
Produit de l'aliénation de placement à long terme.....		47
Augmentation des autres éléments d'actif.....	(3)	
	(170)	(22)
Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme	218	334
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	393	59
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	611	393

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS LE 28 MARS 1998

1. Constitution

La Société a été constituée en 1981 en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes* pour exploiter un service postal qui s'autofinance tout en offrant un service dont les normes répondent aux besoins de la population du Canada. Il s'agit d'une société d'État comprise à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle est mandataire de Sa Majesté. Sa filiale, PCL Courier Holdings Inc. (Purolator), est gérée de façon indépendante. Elle s'autosuffit sur une base financière.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société se résument comme suit :

a) Consolidation

Les états financiers consolidés de la Société regroupent les comptes de ses filiales en propriété exclusive, Postes Canada Gestion de systèmes limitée, Société de portefeuille Postes Canada Limitée (qui détient une participation majoritaire dans PCL Courier Holdings Inc.) et CINA Holdings B.V. (jusqu'au 31 octobre 1996, date à laquelle cette société fut dissoute à la suite de la disposition de son placement dans la société G.D. Net B.V.).

L'achalandage résultant de l'acquisition des filiales est amorti selon la méthode linéaire sur une période de 20 ans.

b) Exercice financier

L'exercice de la Société et de ses filiales en propriété exclusive se termine le dernier samedi du mois de mars. L'exercice terminé le 28 mars 1998 et celui terminé le 29 mars 1997 représentent les résultats de 52 semaines.

L'exercice de la société PCL Courier Holdings Inc. se termine le 3 avril 1998 et comprend 52 semaines. En 1997, l'exercice de cette dernière s'était terminé le 4 avril et comprenait 53 semaines.

c) Immobilisations et amortissement

Les terrains, les bâtiments et le matériel qui ont été transférés du gouvernement du Canada à la Société lors de sa constitution ont été comptabilisés à leur juste valeur à cette date, établie de la façon suivante :

Terrains	—à la valeur marchande fondée sur leur utilisation
Bâtiments	—au coût de remplacement non amorti
Équipement, véhicules, mobilier et matériel de bureau et des comptoirs de vente, et petit matériel	—au coût de remplacement non amorti ou au coût d'origine moins l'amortissement estimatif

La valeur marchande des terrains et le coût de remplacement non amorti des bâtiments transférés du gouvernement du Canada ont été déterminés par une évaluation indépendante.

Les acquisitions effectuées après la constitution sont comptabilisées au coût.

La Société a une entente avec les Archives nationales du Canada et le Musée canadien des civilisations pour l'exploitation, l'administration et le maintien des archives des postes du Canada et du Musée canadien des postes respectivement, à savoir du matériel philatélique, des objets de collection, une bibliothèque postale, des expositions qui relatent l'origine du service postal ainsi que d'autres objets du patrimoine. Ces collections, expositions et livres, d'une valeur indéterminée, ne sont pas destinés à la vente et une valeur symbolique leur a été attribuée dans les états financiers consolidés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimative des éléments d'actif suivants :

Bâtiments	30 et 40 ans
Améliorations locatives	terme fixe initial du bail plus la première option de renouvellement de 3 à 30 ans
Équipement	
Véhicules (autres que les véhicules pour passagers et les véhicules utilitaires à service réduit)	de 6 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau et des comptoirs de vente	de 3 à 20 ans
Petit matériel	de 5 à 15 ans





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS LE 28 MARS 1998—*Suite*

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 30 % pour tous les véhicules pour passagers et les véhicules utilitaires à service réduit.

d) Comptabilisation des revenus

Les montants reçus et pour lesquels les services afférents n'ont pas encore été rendus à la fin de l'exercice sont reportés.

e) Indemnités de cessation d'emploi et prestations aux retraités

Les employés de Postes Canada ont droit à des indemnités précises reliées à la cessation d'emploi, calculées selon les salaires en vigueur à la date de cessation, conformément aux conventions collectives ou aux conditions d'emploi. La valeur actuelle des coûts prévus des indemnités de cessation d'emploi non payées, déterminée par évaluation actuarielle, est inscrite comme une dette à long terme aux états financiers selon une méthode de répartition des prestations. Les indemnités de cessation d'emploi cumulées des employés ainsi que les gains et les pertes résultant d'évaluation actuarielle sont imputés à l'exploitation courante.

Postes Canada fournit de plus certains avantages en matière de soins de santé aux retraités admissibles. Les coûts des services courants sont déterminés par évaluation actuarielle et sont imputés à l'exploitation courante selon une méthode de répartition des prestations. Les coûts des services passés sont également déterminés par évaluation actuarielle et sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active de la population des employés.

Les employés de Courrier Purolator Ltée ne participent pas à ces programmes d'avantages sociaux.

f) Régime de retraite

Les employés de Postes Canada participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique que le gouvernement du Canada administre. Les cotisations de la Société canadienne des postes au régime se limitent, d'après les lois actuelles, à un montant égal au montant des cotisations versées par les employés au titre des services courants. Ces cotisations, qui s'élevaient à 100 \$ millions (100 \$ millions en 1997), sont imputées à l'exploitation courante. D'après les lois actuelles, la Société canadienne des postes n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles ou de l'indexation des prestations en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*.

La quasi-totalité des employés à temps plein de même que les employés admissibles à temps partiel de Courrier Purolator Ltée participent à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés participant au régime à prestations déterminées est déterminé selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services rendus, puis imputé à l'exploitation au fur et à mesure que les services sont rendus. Les redressements découlant de modifications au régime ou à ses hypothèses de base, ou de gains ou pertes actuariels sont amortis sur la durée estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés couvert par le régime. La valeur actuarielle de l'actif du régime de retraite représente la valeur marchande. La valeur actuarielle des prestations constituées relatives aux services rendus au 28 mars 1998 est de 38 \$ millions (34 \$ millions en 1997). La valeur marchande estimée des actifs de la caisse de retraite de Courrier Purolator Ltée au 28 mars 1998 est de 44 \$ millions (35 \$ millions en 1997).

g) Impôts sur le revenu

La Société applique la méthode du report d'impôt fixe.

h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus fait appel au jugement et aux meilleures estimations de la direction quant à la mesure à reporter pour les éléments d'actif et de passif, à divulguer pour l'actif et le passif éventuel à la date des états financiers ainsi qu'au montant à présenter pour les revenus et les charges au cours de l'exercice. La mesure définitive pour tous ces éléments peut différer de ces estimations; cependant, l'écart entre la mesure définitive et la valeur à laquelle est constaté un élément ne devrait pas être important.

3. Encaisse et placements à court terme

Ce poste est composé d'encaisse et de placements de cote R-1 ayant, à la date d'achat, une échéance de moins de douze mois. Les placements sont comptabilisés au coût qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur courte échéance. Le taux de rendement interne moyen pondéré des placements en main au 28 mars 1998 est de 4,72 % (3,13 % en 1997).

4. Encaisse et placements réservés

La Société a mis à part un montant d'encaisse et de placements uniquement afin de gérer les mouvements de trésorerie reliés à la dette pour les indemnités de cessation d'emploi. Les placements sont présentés au coût amorti. Les placements sont effectués dans des investissements à faible risque et sont assortis d'échéances variant de 1 mois à 21 ans. Le taux de rendement interne moyen pondéré des placements en main au 28 mars 1998 est de 6,97 % (7,59 % en 1997).





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS LE 28 MARS 1998—*Suite*

La juste valeur des placements est estimée à partir des taux offerts sur le marché pour des placements aux termes et conditions semblables. La juste valeur de l'encaisse et placements réservés en date du 28 mars 1998 se chiffre à 404 \$ millions (299 \$ millions en 1997).

5. Immobilisations

	1998		1997	
	Coût	Amor- tisse- ment cumulé	Mon- tant net	Mon- tant net
(en millions de dollars)				
Terrains	253		253	258
Bâtiments	1 202	669	533	560
Améliorations				
locatives	118	56	62	66
Équipement	695	424	271	325
Véhicules	91	84	7	10
Mobilier et matériel de bureau et des comptoirs de vente.....	324	239	85	90
Petit matériel	470	233	237	251
	<u>3 153</u>	<u>1 705</u>	<u>1 448</u>	<u>1 560</u>

6. Autres éléments d'actif

	1998	1997
(en millions de dollars)		
Achalandage, net de l'amortissement cumulé	110	117
Autres actifs	22	19
	<u>132</u>	<u>136</u>

7. Dette à long terme

	1998	1997
(en millions de dollars)		
Prêt de 10 ans du gouvernement du Canada exigible en avril 1998, intérêt à 9,705 %	80	80
Obligations non remboursables par anticipation venant à échéance en mars 2016, intérêts à 10,35 %	55	55
Effets prioritaires de 85 \$ millions US émis par Courier Purolator Ltée en deux séries échéant en mars 2004 :		
Série A, 50 \$ millions US porte intérêt à 10,08 % et prévoit le remboursement du capital par versements égaux au cours des cinq dernières années du terme. Série B, 35 \$ millions US porte intérêt à 9,83 % et prévoit le remboursement du capital par versements au cours des années du terme. Courier Purolator Ltée a donné à ses créanciers la presque totalité de ses éléments d'actif en guise de cautionnement, ces créanciers n'ayant aucun recours contre la Société canadienne des postes. Courier Purolator Ltée est sujette, en fonction du contrat synallagmatique, à certaines restrictions financières et autres durant le terme de la dette.....	115	119
Courier Purolator Ltée a conclu des opérations de troc portant sur des devises étrangères et des taux d'intérêt dans le but de couvrir la totalité, en dollars US, du solde du capital et des paiements d'intérêts en les convertissant en dollars CAN à des taux de change variant de 1,376 \$ à 1,348 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 11,6 %.		
Effets subordonnés émis par PCL Courier Holdings Inc. exigibles en octobre 1998, intérêt à 12,5 %	1	1
	251	255
Portion courante	85	84
	<u>166</u>	<u>171</u>

Le montant des intérêts sur la dette à long terme a été de 27 \$ millions (28 \$ millions en 1997).





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS LE 28 MARS 1998—*Suite*

Les montants des versements annuels en capital requis afin de s'acquitter des obligations de la dette à long terme sont les suivants :

	(en millions de dollars)
1999	85
2000	16
2001	
2002	50
2003	23
2004 et après	77
	<u>251</u>

La juste valeur, au 28 mars 1998, du prêt de 10 ans du gouvernement du Canada échéant en avril 1998 se rapproche de sa valeur aux livres en raison de la courte période menant à son échéance (84 \$ millions en 1997). La juste valeur des obligations non remboursables par anticipation venant à échéance en mars 2016, estimée à partir des taux offerts sur le marché aux termes et aux conditions semblables, se chiffre à 83 \$ millions (71 \$ millions en 1997).

En fonction des coûts requis pour effectuer le remboursement anticipé et énoncés dans l'entente avec les détenteurs des effets, Courrier Purolator Ltée évalue la juste valeur des effets prioritaires au 28 mars 1998 à 134 \$ millions (133 \$ millions en 1997). Courrier Purolator Ltée n'a pas l'intention de régler ces instruments avant leur échéance. À cette date, ces instruments seront réglés pour un montant équivalent à la valeur présentée aux états financiers.

Deux opérations de troc sont en vigueur au 28 mars 1998. La première couvre le remboursement du solde du capital et des intérêts se rapportant aux effets prioritaires originaux. En mai 1996, Courrier Purolator Ltée a conclu une nouvelle opération de troc couvrant les changements aux conditions des effets prioritaires. La juste valeur des opérations de troc, estimée à partir du coût requis pour régler les opérations de troc selon les conditions actuelles du marché, constitue une perte de 3 \$ millions au 28 mars 1998 (perte de 9 \$ millions en 1997).

La valeur comptable des effets subordonnés émis par PCL Courier Holdings Inc. se rapproche de la juste valeur.

8. Avoir du Canada

	1998	1997
	(en millions de dollars)	
Capital d'apport.....	1 355	1 355
Déficit	(200)	(226)
Avoir du Canada.....	<u>1 155</u>	<u>1 129</u>

La *Loi sur la Société canadienne des postes* permet l'établissement d'une structure de capital composée de capital-actions. La Société est autorisée à émettre des actions au gouvernement du Canada en fonction de la valeur nette de l'actif de la Société à la date de la première émission des actions, tel qu'il est déterminé par le conseil d'administration, et suivant l'approbation du Conseil du trésor. Aucune action n'a encore été émise par la Société.

9. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	1998	1997
	(en millions de dollars)	
Diminution (augmentation) des débiteurs.....	5	(26)
Augmentation des créiteurs et charges à payer.....	73	14
Augmentation des salaires et avantages sociaux à payer	39	25
(Augmentation) diminution de la variation des autres éléments hors caisse du fonds de roulement	(25)	9
	<u>92</u>	<u>22</u>

10. Impôts sur le revenu

La Société canadienne des postes est devenue une société d'État prévue par règlement à des fins d'impôts et, en tant que telle, est sujette à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la *loi de l'impôt sur le revenu*, Canada, depuis le 27 mars 1994.

En date du 28 mars 1998, des reports de pertes fiscales consolidées et des déductions fiscales nettes non réclamées au montant approximatif de 370 \$ millions (421 \$ millions en 1997) sont disponibles pour réduire les bénéfices futurs autrement sujets à l'impôt sur le revenu. L'avantage lié à ces éléments sera comptabilisé à titre de réduction de la dépense pour les impôts sur le revenu dans les états financiers consolidés pour l'exercice au cours duquel ils seront réalisés.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS LE 28 MARS 1998—*Suite*

11. Passif éventuel

- a) Deux plaintes ont été déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne alléguant qu'il y a eu discrimination en matière de travail à valeur égale. La Société en est à présenter ses arguments au tribunal pour l'une des plaintes et la Commission n'a pas encore procédé à l'enquête de l'autre. On ne peut à ce moment déterminer l'issue des enquêtes relatives à ces deux plaintes. Les frais éventuels reliés à ces plaintes, advenant qu'elles soient justifiées, seront récupérés à même les tarifs postaux futurs (conformément à la *Loi sur la Société canadienne des postes*) et/ou du gouvernement du Canada. Par conséquent, aucune provision à cette fin ne figure dans les états financiers.
- b) La Société est partie dans différentes réclamations ou actions en justice survenues dans le cours normal de ses affaires et pour lesquelles, dans la mesure déterminable, ces états financiers incluent une provision.
- c) Les employés peuvent accumuler des congés de maladie. Toutefois, ces congés ne constituent pas des droits acquis mais plutôt des réserves en cas de maladie future. Les frais éventuels reliés aux congés de maladie accumulés auxquels les employés auront droit ne peuvent être déterminés de façon précise. Les congés de maladie sont imputés aux charges d'exploitation au fur et à mesure qu'ils sont payés.

12. Engagements

Les paiements minimums futurs que la Société devra verser aux termes d'ententes de services de télécommunication et de traitement des données ainsi que d'autres contrats de location-exploitation de plus d'un an sont les suivants :

	(en millions de dollars)
1999.....	220
2000.....	188
2001.....	161
2002.....	103
2003.....	81
2004 et après.....	184
	937
	937

La Société et les détenteurs de participation minoritaire dans Purolator ont conclu une entente en vertu de laquelle les détenteurs de participation minoritaire reportent l'exercice de leur droit de vendre leurs actions à la Société, tel que le prévoit la convention d'actionnaires de 1993 de Purolator, à une date ultérieure au 30 juin 1998, avec la possibilité pour la Société de reporter davantage l'exercice de ce droit au 31 décembre 1998. En vertu de la convention originale, les détenteurs de participation minoritaire auraient pu exercer leur droit après le 31 décembre 1996. S'ils décident d'exercer leur droit, les détenteurs de participation minoritaire pourront vendre leurs actions de Purolator à la Société au prix convenu de 61 \$ millions.

13. Opérations entre apparentés

La Société a conclu les opérations suivantes avec ses apparentés en plus de celles présentées ailleurs dans les présents états financiers consolidés.

a) Paiements pour usagers des postes

Dans les cas où la politique du gouvernement oblige la Société à fournir des services à des tarifs inférieurs aux coûts, notamment à l'industrie de l'édition, et pour les services concessionnaires tels que les envois postaux gratuits du gouvernement, la littérature pour les aveugles et le service de transport aux communautés du Grand Nord, le gouvernement du Canada compense la Société pour le manque à gagner de ces sources. Des compensations totalisant 81 \$ millions (84 \$ millions en 1997) sont inclus dans les produits d'exploitation.

b) Biens immobiliers

La Société a engagé des frais d'exploitation nets de 12 \$ millions (36 \$ millions en 1997) à l'égard d'ententes avec le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada visant des biens immobiliers.

c) Autres

La Société effectue d'autres opérations avec le gouvernement du Canada, ses organismes et d'autres sociétés d'État durant le cours normal de ses affaires.

À la suite de toutes les opérations ci-dessus, les montants débiteurs et créditeurs avec ces apparentés sont respectivement de 19 \$ millions (27 \$ millions en 1997) et 34 \$ millions (34 \$ millions en 1997).

14. Instruments financiers—Autres

a) Juste valeur

La valeur présentée au bilan consolidé pour les autres instruments financiers se rapproche de la juste valeur.

b) Concentration du risque de crédit

La Société n'est pas exposée à des concentrations significatives du risque de crédit.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS LE 28 MARS 1998—*Suite*

La valeur présentée au bilan consolidé pour le poste débiteurs reflète le résultat de présenter le montant brut à payer aux administrations postales étrangères, soit 227 \$ millions, en compensation du montant brut à recevoir de ces mêmes administrations postales étrangères, soit 243 \$ millions (217 \$ millions de montant brut à payer et 244 \$ millions de montant brut à recevoir en 1997) conformément au processus à la base de ces règlements.

15. Information financière sectorielle

La Société compte deux secteurs d'activité : Postes Canada et PCL Courier Holdings Inc. (Purolator). L'identification des secteurs est établie sur la base des entités juridiques qui sont gérées indépendamment et qui s'autosuffisent sur une base financière.

La Société exploite quatre principaux marchés de produits et services : les communications, la poste-publications, la publicité et la distribution physique. Les communications se composent de la Poste-lettres, des produits hybrides et des services électroniques. La poste-publications se compose de quotidiens et périodiques domestiques et internationaux. La publicité comprend la Médiaposte. La distribution physique englobe les services de messagerie, de livraison accélérée et de colis.

Le secteur Postes Canada tire ses revenus de ces quatre marchés de produits et services. De son côté, PCL Courier Holdings Inc. exploite uniquement le créneau de la distribution physique.

Les deux secteurs d'activité utilisent les conventions comptables décrites à la note 2, Principales conventions comptables.

Toutes les transactions qui sont conclues entre les deux secteurs d'activité indépendants, Postes Canada et Purolator, le sont à des prix et conditions qui sont comparables à ceux des transactions conclues avec leurs autres clients et fournisseurs et sans subvention entre les deux secteurs. Postes Canada a versé à Purolator 16 \$ millions sur cette base pour du transport aérien en 1998 (16 \$ millions en 1997). Pour sa part, Purolator a versé 3 \$ millions à Postes Canada en 1998 pour des services postaux (2 \$ millions en 1997).





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS LE 28 MARS 1998—*Fin*

La Société n'a aucun client dont les achats représentent plus de 10 % de la totalité de ses produits d'exploitation.

	1998			1997		
	Postes Canada (52 semaines)	PCL Courier Holdings Inc. (52 semaines)	Société canadienne des postes	Postes Canada (52 semaines)	PCL Courier Holdings Inc. (53 semaines)	Société canadienne des postes
	(en millions de dollars)					
Produits d'exploitation	4 217	849	5 066	4 325	760	5 085
Bénéfice avant les éléments suivants	197	42	239	261	42	303
Investissement et autres produits	22		22	18		18
Amortissement des immobilisations	(176)	(10)	(186)	(160)	(9)	(169)
Intérêts	(14)	(16)	(30)	(19)	(15)	(34)
Impôts sur le revenu	(5)	(4)	(9)	(5)	(1)	(6)
Bénéfice net	24	12	36	95	17	112
Actif	2 590	329	2 919	2 425	301	2 726
Passif	1 555	209	1 764	1 404	193	1 597
Acquisitions d'immobilisations	66	14	80	95	6	101

16. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin d'être conformes à la présentation de l'exercice écoulé.





SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES RAPPORTS FINANCIERS, UNE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

C'est à la direction de la Société qu'il incombe d'établir et de tenir un ensemble de documents comptables, de contrôles internes et de pratiques de gestion qui lui permettent, avec un degré raisonnable de certitude, de produire des données financières fiables, de protéger et de contrôler ses actifs, de diriger ses opérations conformément aux lois et règlements qui la régissent, de gérer ses ressources avec compétence et économie et d'exercer ses activités avec efficacité.

La direction est en outre tenue d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers de la Société. Les états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les données financières figurant ailleurs dans le présent rapport correspondent à celles que l'on trouve dans les états financiers.

Pour sa part, le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de vérification dont la majorité des membres ne sont pas des dirigeants de la Société. Le comité tient périodiquement des réunions avec la direction, les vérificateurs internes de la Société et les vérificateurs externes indépendants, afin d'étudier la façon dont ces groupes remplissent leur mission et de discuter de vérification, de contrôle interne et d'autres questions financières pertinentes. Le comité de vérification a examiné les états financiers avec les vérificateurs externes et a soumis son rapport au conseil d'administration, lequel a approuvé les états financiers.

La vérification externe des états financiers a été faite conjointement par Jacques Champagne, CA, du cabinet Mallette Maheu, et L. Denis Desautels, FCA, vérificateur général du Canada. Leur rapport présente une opinion indépendante sur les états financiers soumis au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

le président et premier dirigeant,
Marc Rochon

la vice-présidente,
Services généraux et directrice financière,
Karen A. Kinsley

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Nous avons vérifié les bilans de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le compte d'entreprise et les fonds d'assurance et de garantie au 31 décembre 1997, de même que les états connexes des résultats et du fonds de réserve, des résultats et de l'excédent (déficit), de l'évolution de la situation financière, ainsi que l'état des dépenses et recouvrements du compte du Ministre de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, à la *Loi nationale sur l'habitation* et aux règlements administratifs de la Société.

Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1995 ont été vérifiés par d'autres vérificateurs conjoints.

Jacques Champagne, CA
Mallette Maheu
Société en nom collectif
Associé à Arthur Andersen

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 4 mars 1998





COMPTE D'ENTREPRISE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en millions de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
Prêts et investissements (note 3)	15 455	14 155	Emprunts auprès du gouvernement		
Encaisse et placements à court terme	529	228	du Canada (note 7).....	6 834	7 094
Recouvrements du Ministre reportés	176	253	Emprunts sur le marché des capitaux (note 7)...	9 273	7 573
À recevoir du Ministre (note 4).....	187	278	Dette découlant du contrat de		
Biens en location-acquisition (note 5)	25	27	location-acquisition (note 8)	31	33
Locaux et matériel de bureau (note 6)	35	34	Créditeurs et charges à payer (note 4).....	363	323
Débiteurs.....	118	88	À payer au receveur général du Canada.....	14	24
Impôts futurs à recouvrer	27	20	À payer aux fonds d'assurance et de garantie ...	11	22
Autres éléments d'actif	14	15		16 526	15 069
			AVOIR DU PROPRIÉTAIRE		
			Capital		
			Autorisé et entièrement libéré par le		
			gouvernement du Canada.....	25	25
			Fonds de réserve (note 9).....	15	4
	16 566	15 098		16 566	15 098

Voir les notes complémentaires.





COMPTE D'ENTREPRISE
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU FONDS DE RÉSERVE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en millions de dollars)

	1997	1996	1995
Intérêts créditeurs.....	1 211	1 128	1 022
Intérêts débiteurs.....	1 175	1 104	1 002
Revenu net d'intérêts	36	24	20
Vente de biens immobiliers.....	25	17	12
Coût des biens immobiliers vendus..	(11)	(2)	(4)
Frais de possession.....	(9)	(20)	(6)
Profit (perte) sur les biens immobiliers	5	(5)	2
Autres revenus	2	1	1
Bénéfice avant les frais d'exploitation	43	20	23
Frais d'exploitation (note 10).....	24	29	36
Bénéfice (perte) avant impôts.....	19	(9)	(13)
Impôts (note 11).....	8	(3)	(4)
Bénéfice net (perte nette)	11	(6)	(9)
Fonds de réserve au début de l'exercice.....	4	10	19
Fonds de réserve à la fin de l'exercice.....	15	4	10

Voir les notes complémentaires.

COMPTE D'ENTREPRISE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en millions de dollars)

	1997	1996	1995
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette).....	11	(7)	(9)
Additionner (soustraire)			
Amortissement.....	5	5	5
Impôts futurs à recouvrer	(7)	(6)	(3)
	9	(8)	(7)
Évolution des sommes à payer ou à recevoir au/du receveur général du			
Canada	(10)	17	(7)
aux/des fonds d'assurance et de garantie	(11)	26	(8)
au/du Ministre	91	23	(49)
Débiteurs	(30)	(16)	(31)
Créditeurs et charges à payer.....	40	21	(2)
Intérêts courus à payer.....	20	7	35
Intérêts courus à recevoir.....	3	(5)	(9)
Autres éléments d'actif.....	1	4	15
	113	69	(63)
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'investissement			
Prêts et investissements			
Remboursements.....	564	398	298
Augmentations.....	(1 867)	(2 146)	(2 214)
Évolution des recouvrements du Ministre reportés.....	77	2	71
Acquisition de locaux et de matériel de bureau	(4)	(5)	(3)
	(1 230)	(1 751)	(1 848)
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités de financement			
Remboursement des emprunts auprès du gouvernement du Canada.....	(257)	(410)	(447)
Emprunts sur le marché des capitaux	1 677	1 599	2 515
Remboursement de la dette découlant du contrat de location-acquisition	(2)	(1)	(1)
	1 418	1 188	2 067
Augmentation (diminution) de la situation de la trésorerie.....	301	(494)	156
Encaisse et placements à court terme			
au début de l'exercice	228	722	566
à la fin de l'exercice.....	529	228	722

Voir les notes complémentaires.

COMPTE DU MINISTRE
ÉTAT DES DÉPENSES ET RECOUVREMENTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en millions de dollars)

	1997	1996
Dépenses		
Logement du marché.....	61	57
Logement social.....	1 729	1 747
Aide au logement	32	11
Droits payés aux agents d'administration	9	12
Frais d'exploitation (note 10).....	69	118
Dépenses recouvrables (note 4).....	1 900	1 945

Voir les notes complémentaires.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

1. Règles de présentation

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a été constituée en société d'État le 1^{er} janvier 1946. Elle est régie par la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*. Son mandat, tel que l'énonce la *Loi nationale sur l'habitation*, consiste à « favoriser la construction de nouvelles maisons, la réparation et la modernisation de maisons existantes, ainsi que l'amélioration des conditions de logement et de vie ». À toutes fins utiles, elle est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada.

La Société divise les activités qu'elle mène pour remplir son mandat en trois sphères de responsabilité pour lesquelles elle tient des livres comptables différents. Elle présente des états financiers séparés pour conserver la caractère distinct de l'actif, du passif, du capital, du fonds de réserve, des excédents ou déficits.

Ensemble, ces comptes constituent les états financiers de la Société et reflètent les opérations de l'exercice terminé le 31 décembre 1997.

Compte d'entreprise

Ce compte regroupe les activités suivantes de la Société : les prêts et autres investissements faits en vertu de diverses dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, l'aménagement et la vente de biens fonciers, les services fournis dans des domaines se rattachant à l'habitation. Les fonds proviennent d'emprunts auprès du gouvernement du Canada et sur le marché des capitaux.

Compte du Ministre

La Société administre des programmes de logement en vertu de dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*, utilisant à cette fin les crédits qui lui sont attribués annuellement par le Parlement. Elle est remboursée des subventions et des pertes se rapportant à ces programmes ainsi que des frais d'exploitation qu'elle supporte.

Fonds d'assurance et de garantie

La Société gère des fonds d'assurance et de garantie en vertu de dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation*. Le Fonds d'assurance hypothécaire protège les prêteurs contre les défauts de paiement des débiteurs ayant contracté un prêt résidentiel. Le Fonds de garantie des titres hypothécaires garantit le paiement ponctuel des sommes dues aux détenteurs de titres fondés sur des prêts hypothécaires assurés.

Au total, la Société gère :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Actif.....	20 534	17 624
Passif	20 457	17 548
Portion due au gouvernement du Canada	6 834	7 094
Frais du compte du Ministre recouvrables par voie de crédits parlementaires	1 900	1 945
Frais d'exploitation	240	269

2. Principales conventions comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

a) Prêts

Compte d'entreprise

Les prêts sont inscrits au coût, plus les intérêts courus. Comme ils sont censés être conservés jusqu'à leur échéance, leur valeur comptable n'est pas régularisée pour tenir compte d'une baisse temporaire de leur valeur marchande.

Les pertes sur prêts assurés sont indemnisées par le Fonds d'assurance hypothécaire, et les pertes attribuables à des prêts non assurés sont recouvrables du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre.

La Société étant assurée de recouvrer le principal et les intérêts, le compte d'entreprise ne subira aucune perte sur prêts. Par conséquent, aucune provision pour prêts douteux n'a été constituée.

Lorsque les prêts comportent une clause de remise, cette dernière est comptabilisée et recouvrée du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, au moment où le prêt est versé.

Les prêts consentis en vertu de certains programmes sont assortis de taux d'intérêt inférieurs à ceux des emprunts contractés auprès du gouvernement du Canada pour accorder de tels prêts. Par conséquent, les pertes de revenu en intérêts qui en découlent sont recouvrables, par l'entremise du compte du Ministre.

Fonds d'assurance et de garantie

Les prêts hypothécaires sont évalués au coût, moins une provision pour pertes estimatives fondée sur la valeur marchande des biens immobiliers.

b) Ententes fédérales-provinciales

Des prêts et des investissements à l'égard d'ensembles d'habitation ont été effectués en vertu d'ententes de partage des frais avec les provinces et les territoires pour encourager le regroupement de terrains, la construction de logements locatifs, d'habitations coopératives et de logements pour les ruraux et les Autochtones ainsi que la remise en état des logements.

Les états financiers tiennent compte de la quote-part de la Société dans les coûts, plus les intérêts capitalisés. La quote-part de la Société dans les subventions et les pertes relatives à ces ententes est recouvrée du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

Les gains retirés de la vente de projets de regroupement de terrains sont constatés dans le compte d'entreprise.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

c) Biens immobiliers

Compte d'entreprise

Les biens immobiliers comprennent les terrains vagues, les propriétés acquises directement par la Société, les propriétés acquises à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés et les coûts capitalisés relatifs aux projets d'aménagement entrepris, contre rémunération, pour le compte de la Société immobilière du Canada limitée.

Tous les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'acquisition, plus les frais de modernisation et d'amélioration.

Les frais de possession, intérêts inclus, des terrains vagues et des propriétés acquises directement par la Société, à l'exception des ensembles de logements sociaux, sont capitalisés tant que leur valeur marchande n'a pas été atteinte; par la suite, ces frais sont passés en charges dans le compte d'entreprise. Les profits ou les pertes engendrés par la vente de ces biens immobiliers sont comptabilisés dans le compte d'entreprise.

Les frais de possession, intérêts inclus, des propriétés acquises à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés et des ensembles de logements sociaux acquis directement sont capitalisés. La Société verse au gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, les profits provenant de la vente de ces biens immobiliers et recouvre de ce compte les pertes qui en découlent. Les pertes nettes d'exploitation, y compris l'amortissement des bâtiments calculé selon la méthode linéaire sur la durée non écoulée de l'emprunt correspondant, sont recouvrées du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

Les coûts relatifs aux projets d'aménagement gérés contre rémunération, pour le compte de la Société immobilière du Canada limitée, sont capitalisés et déduits du produit de leur aliénation, et l'excédent est versé directement à cette dernière.

Fonds d'assurance et de garantie

Les biens immobiliers acquis lors d'une indemnisation résultant d'un manquement aux conditions hypothécaires sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Celle-ci représente la valeur marchande actuelle des biens immobiliers, déterminée par la Société, moins la valeur actualisée des coûts estimatifs de possession et de revente. On ne comptabilise pas d'amortissement.

d) Recouvrements du gouvernement du Canada par l'entremise du compte du Ministre reportés

Depuis le 1^{er} avril 1991, les dépenses de modernisation et d'amélioration relatives à certains biens immobiliers sont recouvrées du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, sur une période n'excédant pas dix ans.

e) Amortissement

Les biens en location-acquisition, les locaux et le matériel de bureau sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif sur la durée utile estimative de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire.

f) Instruments dérivés

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt et à des swaps de devises pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et de change. Elle utilise la méthode de la comptabilité d'exercice pour enregistrer les opérations liées aux instruments dérivés servant à la gestion de l'actif et du passif figurant au bilan. Les profits et les pertes résultant de la résiliation de ces contrats de couverture sont reportés et amortis selon la méthode linéaire, par imputation au poste « Intérêts créditeurs » ou « Intérêts débiteurs », sur la durée de la couverture.

g) Placements à court terme et placements en valeurs mobilières

La Société a pour principe de faire concorder les échéances des éléments d'actif du compte d'entreprise avec celles des éléments de passif. Lorsqu'elle emprunte des capitaux d'avance pour les investir dans des prêts et lorsqu'elle achète des titres à court terme comme moyens de couverture, les profits et les pertes réalisés sur de tels placements sont reportés et amortis selon la méthode linéaire, par imputation au poste « Intérêts débiteurs », sur la durée des émissions obligataires ayant généré les fonds utilisés pour ces placements. Les profits ou les pertes reportés sont inscrits au poste « Autres éléments d'actif ».





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

- Les placements sont achetés avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont inscrits au coût après amortissement plus les intérêts courus. Si les titres subissent une dépréciation non temporaire, on les réduit à leur juste valeur. Les primes et les escomptes se rapportant aux placements sont amortis, par imputation aux résultats, jusqu'à l'échéance des titres visés. Les profits ou les pertes engendrés par la cession des placements et les réductions de valeur non temporaires sont imputés aux intérêts créditeurs des titres au cours de l'exercice où ils se produisent. Les profits ou les pertes découlant de la cession des placements sont établis en fonction de leur coût moyen.
- h) Intérêts créditeurs
- Les intérêts créditeurs relatifs aux prêts et investissements, à l'encaisse et aux placements à court terme ainsi qu'aux recouvrements du Ministre reportés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et ce, jusqu'à la date d'échéance de l'actif. Certains intérêts créditeurs sont obtenus par l'entremise du compte du Ministre.
- i) Coût des emprunts sur le marché des capitaux
- Les frais d'émission se rapportant aux emprunts sur le marché des capitaux sont reportés et amortis selon la méthode linéaire, par imputation au poste « Intérêts débiteurs », sur la durée de la créance.
- Les primes et les escomptes relatifs aux emprunts sur le marché des capitaux sont reportés et amortis sur la durée de la créance, selon un taux de rendement constant.
- j) Avantages postérieurs au départ à la retraite
- Les avantages postérieurs au départ à la retraite sont inclus dans les frais d'exploitation et imputés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.
- k) Provision pour indemnités
- Cette provision représente les pertes estimatives sur les demandes d'indemnité en cours de règlement et sur les prêts en défaut, mais pour lesquels la Société n'a pas encore reçu de demande d'indemnité.
- l) Primes
- Les primes sont reportées et constatées à titre de revenu sur la durée des polices concernées, compte tenu du risque de défaut confirmé par un actuaire.
- m) Insuffisance de primes
- La Société compare chaque année le montant des primes non gagnées au coût actualisé des indemnités futures sur les polices d'assurance en vigueur. Si l'on constate que les primes non gagnées sont insuffisantes pour couvrir le coût net des indemnités éventuelles, on impute aux résultats une insuffisance de primes. Par la suite, celle-ci est constatée à titre de revenu selon la même méthode de comptabilisation que les primes non gagnées.
- n) Droits de garantie
- Les droits de garantie sont reportés et comptabilisés comme revenu, selon la méthode linéaire, sur la durée des titres hypothécaires correspondants.
- o) Droits de demande
- Les droits de demande sont comptabilisés comme revenu au moment de leur encaissement.
- p) Coûts de souscription d'assurance
- Les coûts de souscription sont inclus dans les frais d'exploitation et imputés à l'exercice au cours duquel ils sont engagés.
- q) Impôts
- Les impôts sur les bénéfices sont enregistrés selon la méthode des impôts futurs. En vertu de cette méthode, un impôt futur est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement d'un actif ou d'un passif entraîne des sorties ou des réductions futures au titre des impôts.
- r) Titres acquis en vertu d'une convention de revente et vendus en vertu d'une convention de rachat
- Lorsque la Société achète un titre en vertu d'une convention de revente, normalement une obligation d'état, elle s'engage à revendre le titre en question au vendeur initial à un prix déterminé. De même, lorsqu'elle vend un titre en vertu d'une convention de rachat, elle s'engage à racheter le titre en question à un prix déterminé. Les valeurs mobilières achetées et vendues en vertu de telles conventions sont inscrites au coût dans le bilan. L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat établi dans une convention de rachat et l'écart entre le coût d'achat et le produit à recevoir préétabli en vertu d'une convention de revente sont comptabilisés au poste « Revenus de placements ».
- s) Coûts et obligations associés au régime de retraite
- La Société possède un régime de retraite à prestations déterminées qui offre diverses rentes de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Le coût des prestations de retraite accumulées par les employés est déterminé au moyen d'une méthode de répartition fondée sur une évaluation actuarielle en vertu de laquelle les hausses salariales projetées, s'il y a lieu, sont attribuées au prorata des années de service et imputées à l'exploitation au fur et à mesure que s'écoulent les années de service. Ce coût tient compte de la meilleure estimation de la direction concernant le rendement prévu des placements de la Caisse de retraite, l'augmentation des salaires, le taux de mortalité des participants, le nombre de départs et l'âge de la retraite des participants. Les rajustements découlant des modifications apportées au régime, les gains et les pertes actuariels et les modifications dans les hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière du groupe d'employés.

L'écart entre la charge de retraite accumulée et les cotisations patronales à la Caisse de retraite constitue la charge de retraite reportée figurant au bilan.

3. Prêts et investissements

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Prêts.....	7 034	6 642
Ententes fédérales-provinciales		
Prêts.....	6 653	5 666
Investissements dans des ensembles d'habitation.....	1 632	1 672
Projets de regroupement de terrains.....	31	48
	8 316	7 386
Biens immobiliers		
Terrains vagues.....	39	51
Biens immobiliers acquis directement.....	35	30
Biens immobiliers acquis à la suite d'un manquement aux conditions de prêts non assurés.....	30	33
Coûts capitalisés relatifs aux projets d'aménagement gérés pour le compte de la Société immobilière du Canada limitée...	1	13
	105	127
Total des prêts et investissements....	15 455	14 155

Les pertes découlant d'un manquement aux conditions de prêts ou de l'aliénation d'un bien immobilier se rapportant à 46 % (53 % en 1996) du portefeuille des prêts et des investissements sont recouvrables par l'entremise du compte du Ministre. Les pertes relatives à une portion d'environ 53 % (46 % en 1996) du portefeuille sont indemnisées par le Fonds d'assurance hypothécaire.

Une proportion de 90 % (88 % en 1996) du portefeuille des prêts et des investissements est reliée aux programmes de logement social, que le gouvernement du Canada subventionne par l'entremise du compte du Ministre.

En 1997, la somme des intérêts capitalisés relatifs aux biens immobiliers a été de 2 millions de dollars (3 millions en 1996). Les frais de possession des terrains acquis directement par la Société, qui ont atteint 9 millions de dollars (20 millions en 1996), ont été passés en charges dans le compte d'entreprise.

Voici les dates d'échéance des prêts :

	(en millions de dollars)
1998.....	1 680
1999.....	2 286
2000.....	2 332
2001.....	1 684
2002.....	2 204
Au-delà.....	3 501
Total.....	13 687

4. À recevoir du Ministre

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
À recevoir au début de l'exercice.....	278	301
Dépenses recouvrables.....	1 900	1 945
Recouvrements du Ministre.....	(1 991)	(1 968)
À recevoir à la fin de l'exercice.....	187	278

Le poste « Crédeurs et charges à payer » du compte d'entreprise comprend un montant de 264 millions de dollars (229 millions en 1996), qui est également inscrit au poste « À recevoir du Ministre ». Une fois payée, cette somme sera recouvrée du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre.

5. Biens en location-acquisition

	1997		1996	
	Taux d'amortissement	Coût	Valeur amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	(en millions de dollars)			
	%			
Immeuble.....	4	30	7	23
Améliorations locatives.....	10	9	7	2
Total.....		39	14	25

L'amortissement de l'exercice 1997 s'est élevé à 2 millions de dollars (2 millions en 1996, 2 millions en 1995).





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

6. Locaux et matériel de bureau

	1997		1996		
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
	%	(en millions de dollars)			
Immeubles	4 ou 5	40	12	28	26
Améliorations locatives ...	20	2	1	1	1
Matériel.....	8, 20 ou 30	36	30	6	7
Total.....		78	43	35	34

L'amortissement de l'exercice 1997 s'est élevé à 3 millions de dollars (3 millions en 1996, 3 millions en 1995).

7. Emprunts

En vertu des dispositions de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* et de la *Loi nationale sur l'habitation*, la Société emprunte auprès du gouvernement du Canada (Trésor) et sur le marché des capitaux les fonds nécessaires au financement des prêts et des investissements.

La Société peut emprunter 15 milliards de dollars au maximum auprès de sources autres que le gouvernement.

	Taux d'intérêt	Durée	1997	1996
	(en millions de dollars)			
Gouvernement du Canada.....	2,00 % à 17,96 %	jusqu'en 2039	6 834	7 094
Marché des capitaux				
Papier commercial....	3,76 % (moyen)	moyenne de 31 jours	887	1 228
Obligations à moyen terme.....	5,34 % à 8,92 %	jusqu'en 2003	8 386	6 345
Total			16 107	14 667

Les emprunts sur le marché des capitaux comprennent des titres totalisant 800 millions de dollars US, inscrits aux livres à 1 103 millions de dollars (en 1996 : un titre de 300 millions de dollars US, inscrit aux livres à 410 millions de dollars). Le risque de change est entièrement couvert, principal et intérêts, au moyen de swaps de devises.

Voici les échéances des emprunts contractés par la Société :

	Marché des capitaux			
	Gouvernement du Canada	Papier commercial	Obligations à moyen terme	Total
(en millions de dollars)				
1998	270	887	1 116	2 273
1999	196		1 497	1 693
2000	188		1 906	2 094
2001	194		1 261	1 455
2002	185		2 109	2 294
Au-delà.....	5 801		497	6 298
Total.....	6 834	887	8 386	16 107

Les intérêts payés au gouvernement du Canada en 1997 se sont élevés à 615 millions de dollars (640 millions en 1996).

8. Dette découlant du contrat de location-acquisition

La Société a financé les travaux de construction et d'amélioration qu'elle a fait exécuter à son siège social en 1990 par un bail à long terme, qui est comptabilisé comme un contrat de location-acquisition. À l'expiration du bail en 2015, la Société deviendra propriétaire de l'immeuble pour la somme de un dollar.

Les paiements annuels du bail s'élèvent à 5 millions de dollars pendant les 10 premières années et à 4 millions durant les 15 années subséquentes.

Les paiements minimums exigés par le contrat sont les suivants :

	Améliorations locatives (bail de 10 ans)		Immeuble (bail de 25 ans)	Total
	(en millions de dollars)			
Taux d'intérêt	11,57 %		11,77 %	
1998 à 2002.....	4		19	23
2003 à 2015.....			46	46
Total des paiements minimums futurs	4		65	69
Moins intérêts	1		37	38
Valeur actuelle des paiements minimums	3		28	31

Les intérêts débiteurs pour 1997 étaient de 4 millions de dollars (4 millions en 1996, 4 millions en 1995).





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

9. Fonds de réserve

La limite du fonds de réserve est fixée par décret à 25 millions de dollars.

10. Frais d'exploitation

La répartition des frais d'exploitation de la Société est fonction de l'utilisation du personnel et s'établit comme suit :

	1997		1996		1995	
	(en millions de dollars)					
	%		%		%	
Compte d'entreprise	24	10,0	29	11,0	36	14,3
Compte du Ministre.....	69	28,8	118	43,8	92	37,1
Fonds d'assurance et de garantie.....	147	61,2	122	45,2	120	48,6
Total.....	240	100,0	269	100,0	248	100,0

Les frais d'exploitation comprennent les dépenses estimatives liées à la restructuration, évaluées à 37 millions de dollars pour l'exercice 1997 (56 millions en 1996, 16 millions en 1995).

11. Impôts

Les impôts comprennent l'impôt sur les bénéfices et l'impôt sur les grandes sociétés (IGS).

Le taux de l'impôt sur les bénéfices est de 38 %. Le taux d'imposition des grandes sociétés, pour certaines composantes du capital, est passé de 0,2 à 0,255 % à compter du 28 février 1995.

La charge d'impôts relative aux opérations constatées dans les états financiers est inscrite par la Société dans l'état des résultats, peu importe le moment où les opérations sont comptabilisées aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

Voici la charge d'impôts :

	1997			1996			1995		
	Impôt sur les bénéfices	IGS	Total	Impôt sur les bénéfices	IGS	Total	Impôt sur les bénéfices	IGS	Total
	(en millions de dollars)								
Compte d'entreprise.....	8		8	(3)		(3)	(4)		(4)
Fonds d'assurance et de garantie.....	(5)	1	(4)	11	1	12	8	1	9
Total.....	3	1	4	8	1	9	4	1	5

En 1997, la Société a modifié ses méthodes comptables pour s'assurer que les impôts à payer et les impôts à recouvrer sont calculés selon le taux d'imposition qui doit s'appliquer au moment où les dettes sont payées et les actifs réalisés. L'incidence de ce changement est minimale pour le compte d'entreprise et elle est nulle pour les fonds d'assurance et de garantie.

Explications :

	1997	1996	1995
	(en millions de dollars)		
Impôts	4	9	5
Impôts payés	32	25	1
Augmentation (diminution) des impôts à recevoir	28	16	(4)
Impôts futurs à recouvrer au début de l'exercice.....	45	29	33
à la fin de l'exercice	73	45	29





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

12. Fonds d'assurance et de garantie

BILAN AU 31 DÉCEMBRE
(en millions de dollars)

	Fonds d'assurance hypothécaire		Fonds de garantie des titres hypothécaires	
	1997	1996	1997	1996
ACTIF				
Placements en valeurs mobilières.....	2 635	2 140	57	47
Biens immobiliers.....	264	299		
Titres achetés en vertu de conventions de revente.....	950			
Prêts hypothécaires.....	15	14		
Débiteurs et autres éléments d'actif.....	1	1		
Impôts futurs à recouvrer.....	46	25		
À recevoir du (à payer au) compte d'entreprise.....	11	24		(2)
	<u>3 922</u>	<u>2 503</u>	<u>57</u>	<u>45</u>
PASSIF				
Primes et droits de garantie non gagnés.....	2 083	1 726	21	15
Provision pour indemnités.....	825	742		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat.....	952			
Impôts à payer.....	2			
Créditeurs et charges à payer.....	59	17		
	<u>3 921</u>	<u>2 485</u>	<u>21</u>	<u>15</u>
EXCÉDENT	<u>1</u>	<u>18</u>	<u>36</u>	<u>30</u>
	<u>3 922</u>	<u>2 503</u>	<u>57</u>	<u>45</u>





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

12. Fonds d'assurance et de garantie—*Suite*

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en millions de dollars)

	Fonds d'assurance hypothécaire			Fonds de garantie des titres hypothécaires		
	1997	1996	1995	1997	1996	1995
REVENUS						
Primes et droits de garantie gagnés	417	351	344	8	8	9
Droits de demande	54	41	36	1	1	
Revenus de placements	180	151	150	4	4	3
Autres	1	2	2			
	652	545	532	13	13	12
FRAIS						
Pertes sur indemnités	424	386	304			1
Frais d'exploitation	145	120	119	2	2	1
Droit versé au gouvernement du Canada	12					
Régularisation de la provision pour indemnités	97	21	72			
	678	527	495	2	2	2
Bénéfice (perte) avant les éléments ci-dessous	(26)	18	37	11	11	10
Régularisation de l'insuffisance de primes			55			
Bénéfice (perte) avant impôts	(26)	18	92	11	11	10
Impôts	(9)	8	6	5	4	3
Bénéfice net (perte nette)	(17)	10	86	6	7	7
Excédent (déficit) au début de l'exercice	18	8	(78)	30	23	16
Excédent à la fin de l'exercice	1	18	8	36	30	23





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

12. Fonds d'assurance et de garantie—*Fin*

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en millions de dollars)

	Fonds d'assurance hypothécaire			Fonds de garantie des titres hypothécaires		
	1997	1996	1995	1997	1996	1995
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'exploitation						
Primes et droits de garantie reçus	774	570	444	14	4	3
Droits de demande reçus	54	41	36	1	1	
Revenus de placements reçus	171	146	151	3	2	3
Indemnités nettes.....	(374)	(351)	(317)			
Frais d'exploitation payés.....	(114)	(111)	(119)	(2)	(1)	(1)
Impôts payés	(11)	(32)	15	(5)	(4)	(4)
Autres.....	(29)	(23)	(13)			
	471	240	197	11	2	1
Flux de trésorerie provenant des (affecté aux) activités d'investissement						
Placements en valeurs mobilières.....	(484)	(216)	(202)	(9)		(4)
Augmentation (diminution) du montant à recevoir du (à payer au) compte d'entreprise	(13)	24	(5)	2	2	(3)

Le volume d'activité de la Caisse de garantie des loyers, pour laquelle aucun chiffre n'est indiqué ci-dessus, a été minime en 1996 et en 1995. Les chiffres relatifs à ces exercices sont inclus dans les totaux cumulatifs reportés. Voici les éléments importants :

	1997	1996	1995
	(en millions de dollars)		
Excédent au début de l'exercice.....		13	13
Excédent à la fin de l'exercice....			13
Indemnités nettes			9
Placements en valeurs mobilières		13	(9)
Actifs virés au gouvernement du Canada		13	





NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

13. Évaluation actuarielle du fonds d'assurance hypothécaire

Une étude actuarielle du Fonds au 30 septembre 1997 a révélé un déficit actuariel de 6 millions de dollars (un excédent actuariel de 2 millions au 30 septembre 1996).

Bien que la situation financière du Fonds soit déterminée annuellement par un actuaire indépendant, il se peut que des changements se produisent dans un proche avenir et qu'ils entraînent une modification importante des montants comptabilisés. Il est impossible de prévoir l'ampleur de tels changements, qui sont liés à la situation économique canadienne en général.

14. Assurance et garanties en vigueur

a) Fonds d'assurance hypothécaire

Aux termes de l'article 21 de la *Loi nationale sur l'habitation*, le montant global des prêts assurés par la Société ne peut dépasser 200 milliards de dollars. Au 31 décembre 1997, l'encours de l'assurance s'élevait à environ 164 milliards de dollars (131 milliards en 1996).

b) Fonds de garantie des titres hypothécaires

Au 31 décembre 1997, les garanties en vigueur totalisaient approximativement 15 milliards de dollars (14 milliards en 1996).

15. Placements en valeurs mobilières

	Période à couvrir jusqu'à l'échéance				1997 Total	1996 Total
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans		
(en millions de dollars)						
COMPTE D'ENTREPRISE						
Titres émis ou garantis par						
le Canada	1			111	112	
autres.....	406				406	227
Total.....	407			111	518	227
FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE						
Titres émis ou garantis par						
le Canada.....	75	102	305	1 498	1 980	1 535
les provinces.....	5	116	95	176	392	375
autres.....	127	61	37	95	320	277
Total.....	207	279	437	1 769	2 692	2 187

Les ventes de titres à court terme utilisés comme couverture et faisant partie de l'actif du compte d'entreprise ont engendré des profits nets cumulatifs non amortis de 9 millions de dollars (8 millions en 1996). Ces profits sont reportés et inscrits au poste « Autres éléments d'actif ». Ils sont amortis sur la durée des actifs correspondants.

Les ventes conclues en 1997 pour acheter d'autres placements plus intéressants pour le Fonds d'assurance hypothécaire ont engendré des profits de 10 millions de dollars (moins de un million en 1996). Ces profits sont inscrits dans les revenus de placements de l'exercice courant.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

16. Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous fait ressortir la sensibilité aux taux d'intérêt. Le taux de rendement réel représente le taux de rendement réel moyen pondéré, calculé en fonction de la plus rapprochée des dates suivantes : date de révision des taux contractuels ou date d'échéance.

	Période à courir jusqu'à la date de révision des taux ou la date d'échéance						Total
	Moins d'un an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		
	Montant	Taux de rendement réel (%)	Montant	Taux de rendement réel (%)	Montant	Taux de rendement réel (%)	
(en millions de dollars)							
COMPTE D'ENTREPRISE							
ACTIF							
Prêts	1 680	7,4	8 506	7,7	3 501	9,2	13 687
Encaisse et placements à court terme	418	4,2			111	5,2	529
PASSIF							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	270	8,9	763	8,9	5 801	8,9	6 834
Emprunts sur le marché des capitaux	2 003	5,1	6 773	7,4	497	5,2	9 273
FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE							
ACTIF							
Placements en valeurs mobilières	207	5,6	716	7,8	1 769	7,0	2 692
Prêts hypothécaires	1	6,2	2	6,2	12	6,2	15

En 1991, le gouvernement du Canada a retiré à la Société son droit de rembourser par anticipation sans pénalité l'argent qu'elle emprunte au Trésor. De ces emprunts, 3 milliards de dollars avaient été affectés à des prêts consentis par la Société avant 1986, en application de divers articles de la *Loi nationale sur l'habitation*, prêts assortis d'un privilège de remboursement anticipé sans pénalité.

Par suite de ce retrait, la Société assume le risque de taux d'intérêt, auparavant supporté par le gouvernement du Canada. Ce transfert de risque s'est traduit par des marges d'intérêt négatives dans le compte d'entreprise. De plus, il expose la Société à d'éventuelles pertes dans l'avenir, et celles-ci pourraient être importantes en ce qui a trait au poste « Fonds de réserve » du compte d'entreprise.

En 1993 et en 1994, certains débiteurs ont renégocié leur emprunt à un taux inférieur. Depuis, peu de renégociations ont eu lieu, et les remboursements par anticipation ont été minimes. Pour l'exercice 1997, la marge d'intérêt négative résultant de ces renégociations atteint approximativement 6 millions de dollars. Lorsque ces prêts seront renégociés, la marge d'intérêt négative pourrait augmenter d'environ 19 millions de dollars par année, compte tenu des taux d'intérêt prévus.

Selon la meilleure estimation de la direction, le risque de remboursement anticipé de prêts non renégociés pourrait entraîner une marge d'intérêt négative d'environ 29 millions de dollars par année.

La Société a mis en oeuvre une stratégie visant à éliminer une part importante du risque de remboursement anticipé relatif à ces prêts et elle cherche activement des façons de réduire le risque de taux d'intérêt découlant de leur renégociation.

La Société recourt aux instruments dérivés suivants pour gérer le risque de taux d'intérêt :

Des swaps de taux de référence dans lesquels la Société échange un flux mensuel d'intérêt basé sur un montant nominal contre une somme d'intérêt équivalente calculée semestriellement. Ces swaps rendent le flux des intérêts créditeurs de la Société identique à celui des intérêts débiteurs qu'elle doit verser sur la dette qui finance ses prêts.

Des swaps de taux d'intérêt variable contre un taux fixe, ou l'inverse, dans lesquels la Société échange contre un intérêt mensuel fixe un intérêt à taux variable calculé sur le même montant nominal de référence. Ces swaps convertissent au taux fixe des actifs la fraction à taux variable de la dette qui sert à financer ces actifs.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

17. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des éléments d'actif sous-jacents ou des taux d'intérêt ou de change. Conformément aux directives du ministère des Finances, la Société a recours aux instruments dérivés servant à la gestion actif-passif pour gérer les risques liés au taux d'intérêt et au cours du change relatifs à des éléments figurant au bilan, de manière à s'assurer un revenu stable.

Le tableau suivant donne le montant nominal des instruments dérivés actuellement en cours, selon la catégorie et l'échéance. Le montant nominal sert à calculer le paiement, mais ne représente pas le profit ni la perte possible, compte tenu du risque de crédit ou du risque de marché liés à de tels instruments.

	1997				1996	
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
(en millions de dollars)						
Swaps de taux d'intérêt.....	1 497	4 652	3 043	675	9 867	7 281
Swaps de devises.....		410	693		1 103	410
Total.....	1 497	5 062	3 736	675	10 970	7 691

Comme les éléments d'actif figurant au bilan, les instruments dérivés comportent un risque de crédit. On entend par risque de crédit, la possibilité que les contreparties ne respectent pas leurs obligations à l'égard de la Société. Le risque de crédit représente normalement une faible portion du montant nominal de l'instrument dérivé. La Société s'efforce de réduire le risque de crédit associé aux instruments dérivés en traitant avec des contreparties bien cotées et en gérant ce genre de risque selon la méthode de gestion du risque appliquée aux éléments d'actif figurant au bilan. Le risque de crédit relatif aux instruments dérivés de la Société se trouve concentré en grande partie dans les établissements financiers.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments dérivés de la Société et le risque de crédit qui s'y rapporte. Les montants ne tiennent pas compte des contrats qui permettent la compensation de positions ni des garanties pouvant être obtenues.

	1997		1996	
	Montant nominal	Risque de crédit	Montant nominal	Risque de crédit
(en millions de dollars)				
Swaps de taux d'intérêt	9 867	108	7 281	139
Swaps de devises.....	1 103	56	410	
Total.....	10 970	164	7 691	139

Les accords généraux de compensation réduisent le risque de crédit total de la Société en permettant la compensation de montants dus à une même contrepartie ou par celle-ci. Au 31 décembre 1997, l'incidence potentielle des accords généraux de compensation a réduit le risque de crédit à 132 millions de dollars (121 millions en 1996).

Dans le tableau ci-dessus, on ne tient pas compte d'un risque évalué à 15 millions de dollars, qui est entièrement garanti.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

18. Juste valeur des instruments financiers

Les montants indiqués ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Société, calculée d'après les méthodes d'évaluation et les hypothèses énoncées ci-dessous. La juste valeur constitue le montant estimatif contre lequel des instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes.

Nombre des instruments financiers de la Société n'ont pas de débouchés sur le marché. Par conséquent, leur juste valeur est fondée sur des estimations établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation sur lesquelles influent fortement les hypothèses utilisées. Étant donné la méthode d'estimation utilisée et la nécessité de faire preuve de jugement, le montant de la juste valeur ne saurait être interprété comme étant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

	1997		1996	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	(en millions de dollars)			
COMPTE D'ENTREPRISE				
ACTIF				
Prêts	13 687	16 480	12 308	13 944
Encaisse et placements à court terme	529	527	228	228
Débiteurs	118	118	88	88
PASSIF				
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	6 834	7 736	7 094	7 015
Emprunts sur le marché des capitaux	9 273	9 441	7 573	7 892
Dette découlant du contrat de location-acquisition	31	46	33	46
Créditeurs et charges à payer	363	363	323	323
INSTRUMENTS DÉRIVÉS HORS BILAN				
Intérêts nets (à recevoir)		178		139
Intérêts nets (à payer)		51		114
FONDS D'ASSURANCE ET DE GARANTIE				
ACTIF				
Placements en valeurs mobilières	2 692	2 889	2 187	2 365
Prêts hypothécaires	15	15	14	14
Débiteurs et autres éléments d'actif	1	1	1	1
PASSIF				
Créditeurs et charges à payer	59	59	17	17

La juste valeur est calculée d'après un ensemble de méthodes d'évaluation et d'hypothèses.

Comme les éléments d'actif et de passif suivants sont à court terme, leur juste valeur estimative correspond à leur valeur comptable :

Compte d'entreprise

- Encaisse
- Débiteurs
- Emprunts sur le marché des capitaux (court terme)
- Créditeurs et charges à payer

Fonds d'assurance et de garantie

- Débiteurs et autres éléments d'actif
- Créditeurs et charges à payer

La juste valeur des éléments d'actif et de passif suivants est déterminée d'après les cours du marché :

Compte d'entreprise

- Placements à court terme
- Emprunts sur le marché des capitaux (moyen terme)

Fonds d'assurance et de garantie

- Placements en valeurs mobilières

La juste valeur des éléments d'actif et de passif suivants est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels en fonction des taux d'intérêt offerts sur le marché pour les instruments sous-jacents ayant des échéances et des caractéristiques similaires :

Compte d'entreprise

- Prêts
- Emprunts auprès du gouvernement du Canada
- Dette découlant du contrat de location-acquisition
- Instruments dérivés hors bilan

Fonds d'assurance et de garantie

- Prêts hypothécaires



NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

19. Engagements

a) Prêts et investissements

Les engagements en cours au chapitre des prêts et des investissements s'élevaient à 63 millions de dollars au 31 décembre 1997 (126 millions en 1996).

b) Contrats de location-exploitation

Les paiements minimums prévus pour les cinq prochains exercices en ce qui concerne les locaux et le matériel loués au moyen de baux à long terme non résiliables sont les suivants :

	1998	1999	2000	2001	2002
	(en millions de dollars)				
Locaux	13	11	9	7	6
Matériel	12	4	2		
Total	25	15	11	7	6

À la fin de 1997, les engagements relatifs aux contrats de location-exploitation s'élevaient à 64 millions de dollars (43 millions en 1996).

c) Obligations contractuelles futures

Les obligations financières contractées par la Société au titre des programmes de logement social, compte du Ministre, couvrent des périodes qui peuvent atteindre 40 ans. L'incertitude inhérente aux facteurs économiques utilisés pour le calcul de ces obligations empêche d'en faire une estimation raisonnable au-delà de cinq ans.

Voici les obligations estimatives pour les cinq prochains exercices :

	(en millions de dollars)
1998	1 853
1999	1 813
2000	1 793
2001	1 790
2002	1 790

20. Passif éventuel

Les poursuites concernant le compte d'entreprise ne dépassent pas 1 million de dollars (1 million en 1996).

De plus, la Société est impliquée dans d'autres poursuites s'élevant à 3 millions de dollars (3 millions en 1996), dont les frais pourraient être imputés au gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre, si le jugement était rendu en faveur des plaignants.

Les poursuites en cours contre le Fonds d'assurance hypothécaire totalisent 17 millions de dollars (83 millions en 1996).

L'issue de ces actions en justice étant incertaine, aucune provision pour pertes n'a été constituée.

21. Régime de retraite

La Société possède un régime de retraite à prestations déterminées. Les rentes, indexées sur le coût de la vie, sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années du prestataire et du nombre d'années de service. Les rentes constituées sont calculées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La politique de capitalisation de la Société consiste à verser les sommes requises par les prestations reliées aux services courants et à combler le passif non capitalisé du régime de retraite au cours des périodes permises par les organismes de réglementation.

Selon l'évaluation actuarielle faite au 1^{er} janvier 1998, voici la situation du régime :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Actif net disponible pour les prestations	807	733
Valeur actuarielle des prestations constituées	683	631
Excédent de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations constituées	124	102

Coût annuel des prestations pour la société

	1997	1996	1995
	(en millions de dollars)		
Coût des prestations pour services courants.....	8	13	11
Dépenses liées à la restructuration	25	17	8
Amortissement des gains et pertes actuariels	(9)	(6)	(1)
Régimes de retraite gouvernementaux	2	2	2
Total	26	26	20

Bien que la situation financière de la Caisse de retraite soit déterminée par un actuaire indépendant, il se peut que des changements se produisent dans un proche avenir et qu'ils entraînent une modification importante des montants comptabilisés.

En vertu des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, lorsque l'excédent de l'actif net atteint un certain niveau, l'employeur doit cesser de verser des cotisations à la Caisse de retraite (période d'exonération de cotisations). Durant cette période, l'actif diminue parce qu'il sert à payer la cotisation d'exercice de l'employeur.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Fin*

La Société doit fournir à la Caisse de retraite les fonds supplémentaires dont elle a besoin pour tenir compte de l'exemption de la réduction au moment d'une retraite anticipée, accordée dans le cadre des mesures de réorganisation de l'effectif. Compte tenu de la période d'exonération de cotisations mentionnée ci-dessus, la Société ne peut pas verser ces fonds à la Caisse de retraite.

Au 31 décembre 1997, la charge de retraite reportée s'élevait à 50 millions de dollars (25 millions en 1996).

22. Opérations entre apparentés

La Société se trouve apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Elle conclut des opérations avec certaines de ces entités dans le cours normal de ses activités. Des informations sont fournies dans les notes pertinentes sur toutes les opérations importantes avec ces entités.

Les pertes relatives aux prêts et aux biens immobiliers, les intérêts créditeurs ainsi que l'amortissement des frais de modernisation et d'amélioration se rapportant à certains éléments d'actif du compte d'entreprise sont recouverts du gouvernement du Canada, par l'entremise du compte du Ministre. La somme totale de ces recouvrements, qui ne sont pas considérés comme des subventions versées à d'autres parties, a atteint 211 millions de dollars (150 millions en 1996, 239 millions en 1995) dont un montant de 38 millions de dollars (44 millions en 1996, 51 millions en 1995) est inscrit au poste « Intérêts créditeurs » du compte d'entreprise.

La Société doit verser un droit annuel au gouvernement du Canada, par l'entremise du Fonds d'assurance hypothécaire. Elle a passé en charges 12 millions de dollars en 1997 (néant en 1996).

Conformément à des ententes de services rémunérés conclues avec la Société immobilière du Canada limitée, la Société aménage des parcelles de terrains gouvernementaux excédentaires destinées à la construction de logements. Les frais d'aménagement sont capitalisés et déduits du produit de la vente, lequel est viré, net, à la Société immobilière du Canada limitée : 1 million de dollars en 1997 (néant en 1996, 1 million en 1995). Les honoraires capitalisés en 1997 sont minimes (2 millions en 1996, néant en 1995).

Depuis le 31 décembre, la Société et la Société immobilière du Canada limitée ont signé un protocole d'entente qui prévoit la vente de la plupart des biens immobiliers appartenant à la Société, à un prix correspondant à leur valeur marchande établie d'un commun accord. Les biens immobiliers sont inscrits au coût ou à la valeur marchande négociée, selon le moins élevé des deux.

23. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1996 ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation de 1997.





SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont les prêts et les réclamations à recouvrer, la provision pour garanties et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

le président et chef de la direction,
Jean-Pierre Sabourin

le vice-président aux services intégrés,
vice-président aux finances et
directeur financier par intérim,
Bert C. Scheepers

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES FINANCES

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 1998 et les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 1^{er} mai 1998





BILAN AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
Encaisse et placements à court terme (note 3)..	501 507	148 716	Créditeurs.....	5 922	12 596
Primes et autres débiteurs.....	7 789	3 996	Provision pour garanties (notes 5 et 7).....	614 227	645 941
Immobilisations.....	971	1 569	Provision pour pertes liées à l'assurance-		
	510 267	154 281	dépôts (notes 6 et 7).....	400 000	500 000
Prêts et réclamations à recouvrer			Emprunts au Trésor (notes 3 et 8).....	401 890	865 047
(notes 4 et 7).....	372 845	693 123		1 422 039	2 023 584
			DEFICIT	(538 927)	(1 176 180)
	883 112	847 404		883 112	847 404

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

un administrateur,
GRANT L. REUBER

un administrateur,
H. GARFIELD EMERSON





ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Revenus		
Primes	531 069	546 293
Intérêts sur encaisse et placements à court terme	15 507	10 433
Produits divers	5 927	4 192
	<u>552 503</u>	<u>560 918</u>
Dépenses		
Intérêts sur emprunts au Trésor	45 863	84 835
Recouvrements de sommes radiées	(5 677)	
Frais d'exploitation	15 647	13 881
Frais d'intervention	3 812	3 402
Intérêts divers	10	294
	<u>59 655</u>	<u>102 412</u>
Bénéfice avant redressement des provisions pour pertes	492 848	458 506
Redressement des provisions pour pertes (note 7)	144 405	(333 713)
Bénéfice net	637 253	124 793
Déficit au début de l'exercice	(1 176 180)	(1 300 973)
Déficit à la fin de l'exercice	<u>(538 927)</u>	<u>(1 176 180)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION
FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	637 253	124 793
Postes hors caisse compris dans le bénéfice net		
Redressement des provisions pour pertes	(144 405)	333 713
Autres	970	590
Acquisition d'immobilisations—net	(371)	(504)
Versement de garanties	(31 714)	(66 680)
Prêts consentis		(73 238)
Prêts recouvrés	208 450	180 946
Réclamations acquittées	(170)	(42 133)
Réclamations recouvrées	156 403	181 462
Diminution du fonds de roulement	<u>(13 625)</u>	<u>(11 218)</u>
Encaisse provenant des activités d'exploitation	812 791	627 731
Activités de financement		
Emprunts au Trésor		
Avances		100 000
Remboursements	(460 000)	(872 000)
Encaisse utilisée dans les activités de financement	<u>(460 000)</u>	<u>(772 000)</u>
Encaisse et placements à court terme		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	352 791	(144 269)
Solde au début de l'exercice	148 716	292 985
Solde à la fin de l'exercice	<u>501 507</u>	<u>148 716</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998

1. Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en cherchant à réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

2. Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres auprès desquelles la Société est intervenue.

Recours à des estimations

Les états financiers de la Société sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, ii) la provision pour garanties et iii) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ces estimations chaque année. Il se pourrait que le chiffre réel des pertes à court terme diffère sensiblement des estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles.

- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et agents, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.
- La mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés.
- L'importance des pertes que la Société subira par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produiront. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est établie en fonction d'un grand nombre de facteurs : les pertes déjà enregistrées, les analyses du marché produites, les modifications aux lois et aux règlements, les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles. Cette opération exige donc une très grande part de jugement.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, le chiffre des pertes diffèrait effectivement des estimations actuelles, la Société pourrait recommander au gouverneur en conseil d'augmenter ou de réduire, selon le cas, le taux de prime annuel imposé aux institutions membres. Pour satisfaire à ses besoins, la Société peut aussi emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration et du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Placements à court terme.

La Société maintient suffisamment de liquidités dans son portefeuille de valeurs mobilières pour pouvoir répondre à ses besoins d'exploitation et aux obligations qui découlent de ses emprunts. Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

Prêts à recouvrer.

La Société peut consentir des prêts aux institutions membres et à d'autres intéressés. De tels prêts ont avant tout pour objet d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières. Les modalités de ces prêts prévoient le remboursement du capital et le prélèvement d'intérêts en vue de recouvrer les coûts d'octroi des prêts. Le cas échéant, les intérêts créditeurs sont inscrits au poste des produits divers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Réclamations à recouvrer

La Société fait des réclamations contre des institutions membres, jusqu'à concurrence du montant qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation. La Société ne calcule pas et n'enregistre pas d'intérêts créditeurs sur les réclamations à recouvrer.

Provisions pour pertes

La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer— La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux prêts et réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats anticipés des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les prêts et réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenus des mauvaises créances. Si la Société en vient à recouvrer des sommes qui avaient été radiées, celles-ci sont inscrites au titre de recouvrements de sommes radiées.

Provision pour garanties—À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts— La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résulteront de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

Pour établir cette provision, la Société : i) évalue le risque global que représente l'ensemble de ses institutions membres, d'après la connaissance particulière qu'elle a de chacune ; ii) utilise un système de pondération des risques en fonction du marché pour prévoir les pertes liées aux dépôts assurés ; iii) prend en considération la valeur actualisée des pertes qu'elle a enregistrées au cours des huit années précédentes par suite de la faillite d'institutions membres.

Le système de pondération des risques est influencé par deux facteurs : i) la cote de solvabilité des institutions membres et ii) les écarts du marché entre les obligations de sociétés et les obligations de référence émises par le gouvernement du Canada pour des durées comparables.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste des redressements des provisions pour pertes pour l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes

Les primes sont calculées au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Elles sont comptabilisées chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Produits divers

La Société impute des intérêts sur les prêts qu'elle consent à des institutions membres et à d'autres. Lorsque, de l'avis de la Société, il existe un doute fondé quant au recouvrement des intérêts, ceux-ci continuent de courir mais ne sont pas comptabilisés. En pareil cas, les intérêts perçus sont défalqués du solde dû, jusqu'à l'extinction du prêt. Les paiements ultérieurs sont inscrits au poste des produits divers au moment où ils sont perçus.

Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Les sommes ainsi perçues sont également inscrites au poste des produits divers au moment de la rentrée des fonds.

3. Encaisse et placements à court terme

	31 mars 1998	31 mars 1997
	(en milliers de dollars)	
Acceptations bancaires.....	337 542	102 201
Billets de dépôt au porteur	111 025	22 197
Dépôts à terme	6 900	11 118
Billets de trésorerie	45 796	12 668
	501 263	148 184
Encaisse	244	532
Total	501 507	148 716

Une part importante de l'encaisse et des placements à court terme servira à rembourser les emprunts au Trésor, qui viennent à échéance en juillet 1998. Le remboursement anticipé de ces emprunts entraînerait pour la Société une pénalité importante. Les placements à court terme ont un taux de rendement moyen pondéré de 4,81 % (contre 3,11 % en 1997) et un terme à courir moyen pondéré de 44 jours (contre 25 jours en 1997).





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

4. Prêts et réclamations à recouvrer

	31 mars 1998	31 mars 1997
	(en milliers de dollars)	
Prêts à recouvrer.....	225 433	433 883
Provision pour pertes	(9 200)	(18 100)
Prêts à recouvrer – net.....	216 233	415 783
Réclamations à recouvrer.....	173 412	333 740
Provision pour pertes	(16 800)	(56 400)
Réclamations à recouvrer—net.....	156 612	277 340
Total.....	372 845	693 123

Prêts

Les prêts à recouvrer, exigibles sur demande, sont porteurs d'intérêts à un taux variable calculé suivant des formules qui reposent sur le taux préférentiel ou sur le taux applicable aux bons du Trésor à 90 jours. Comme les critères régissant la comptabilisation d'intérêts créditeurs sur les prêts n'ont pas été remplis, aucun intérêt créditeur n'a été constaté sur les prêts à recouvrer. La Société n'a consenti aucun nouveau prêt pendant l'exercice.

Réclamations

Aucune réclamation n'a été déposée durant l'exercice.

5. Provision pour garanties

Dans le cours de ses activités, la Société fournit diverses garanties à des institutions membres et à d'autres intéressés.

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Établies selon un système dégressif, elles resteront en vigueur jusqu'en l'an 2002.

La Société a également accordé une garantie de rachat aux acheteurs d'actions privilégiées de redressement émises par l'ex-institution membre Adelaide Capital Corporation. Ces actions doivent être rachetées au plus tard en décembre 1999, date à laquelle la Société pourrait être appelée à honorer ses garanties.

La valeur nominale des garanties en cours consenties par la Société se chiffre à 1,8 milliard de dollars au 31 mars 1998 (contre 2,4 milliards en 1997), tandis que la provision pour garanties s'élève à 614,2 millions de dollars au 31 mars 1998 (contre 645,9 millions en 1997). La valeur nominale représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement aux garanties fournies. Elle ne correspond pas au montant que la Société prévoit verser à des tiers pour respecter ses engagements au titre des garanties accordées.

6. Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Dans le cadre des travaux qu'elle poursuit en vue d'améliorer le processus de provisionnement des pertes et de présentation des résultats obtenus, la Société a modifié, au cours de l'exercice 1996-1997, sa méthode d'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'établit à 400 millions de dollars au 31 mars 1998 (contre 500 millions de dollars en 1997).

Par suite des modifications apportées en 1996 à la Loi sur la SADC, la Société a entrepris l'élaboration d'un règlement administratif concernant les primes qui permettra d'établir un barème de primes différentielles. Les institutions membres seront classées par catégories, chaque catégorie étant assortie d'un taux de prime distinct. Grâce au barème de primes différentielles, la Société disposera de renseignements plus justes et de meilleurs outils d'analyse pour évaluer les risques de perte auxquels elle s'expose à titre d'assureur des dépôts détenus par ses institutions membres. La méthode d'estimation des pertes liées à l'assurance-dépôts fera l'objet de nouvelles améliorations une fois que le nouveau barème aura été instauré.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

7. Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 1998, et présente les totaux correspondants au 31 mars 1997.

			31 mars 1998		31 mars 1997	
	Prêts à recouvrer	Réclamations à recouvrer	Garanties	Pertes liées à l'assurance	Total	Total
	(en milliers de dollars)					
Début de l'exercice	18 100	56 400	645 941	500 000	1 220 441	984 771
Versements			(31 714)		(31 714)	(66 680)
Sommes radiées.....		(4 095)			(4 095)	(31 363)
Redressement des provisions pour pertes.....	(8 900)	(35 505)		(100 000)	(144 405)	(116 287)
Modification des estimations comptables						450 000
Fin de l'exercice	9 200	16 800	614 227	400 000	1 040 227	1 220 441

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

8. Emprunts au Trésor

Au 31 mars 1998, l'encours des emprunts au Trésor se chiffrait à 402 millions de dollars, dont 7 millions en intérêts courus (contre 865 millions de dollars au 31 mars 1997, dont 10 millions en intérêts courus).

Conformément à sa politique de gestion des risques, la Société doit s'assurer qu'au moins 80 % de ses titres de dettes coïncident avec les encaissements à venir pour ce qui est des échéances et des montants. Au 31 mars 1998, le portefeuille de la Société est parfaitement équilibré. Les emprunts sont porteurs d'intérêts à des taux fixes variant entre 6,16 % et 7,33 % (contre 5,87 % et 7,33 % en 1997), et le capital est remboursable en juillet 1998.

9. Instruments financiers

Risque de crédit

La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme. Elle minimise ce risque en investissant dans des institutions financières dont la cote de crédit est élevée ou dans des titres de créance à court terme de qualité, et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—*Suite*

Tous les prêts et réclamations à recouvrer touchent des institutions membres en difficulté ou devenues insolvable. Le risque de crédit que la Société doit assumer à l'égard des prêts à recouvrer est directement lié à la capacité des institutions concernées à générer les fonds nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations envers la Société à la date d'exigibilité. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif que détiennent les institutions membres mises en liquidation. La valeur d'une grande partie des autres éléments d'actif est tributaire du marché immobilier ; aussi, la Société doit-elle assumer d'importantes concentrations de risque de crédit dans ce secteur.

Juste valeur

Il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses plus importants avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de leur juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 1998 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme, des primes et des autres débiteurs et créditeurs se rapproche de leur juste valeur à cause de leur courte durée à l'échéance.

La valeur comptable des prêts et des réclamations à recouvrer se rapproche de leur juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats anticipés des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus relativement aux prêts et réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La juste valeur de la provision pour garanties est difficile à déterminer en raison des dates incertaines auxquelles les versements pourront être effectués. Elle serait néanmoins inférieure à la valeur comptable, qui a été établie sans égard à l'actualisation de la valeur temporelle de l'argent.

La valeur comptable de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de sa juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des remboursements futurs aux déposants assurés et des dépenses connexes.

La juste valeur des emprunts au Trésor (note 8) s'élève à 405 millions de dollars (contre 890 millions en 1997). Son estimation est fondée sur la valeur des rentrées de fonds contractuelles actualisée au taux consenti aux sociétés d'État à l'égard des dettes à échéances semblables. Comme la Société a l'intention de respecter les échéances originales de ses emprunts, aucune provision n'a été établie au titre des pénalités pour remboursement anticipé.

10. Impôt sur le revenu

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu et peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs.

Ces pertes, totalisant 1 042,9 millions de dollars, se répartissent comme suit :

	Montant (en millions de dollars)
<u>Exercice</u>	
1999	224,1
2000	224,6
2001	96,4
2002	202,4
2003	125,5
2004	90,4
2005	79,5
	1 042,9

11. Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 1998, la Société estime que celles-ci, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité pouvant nuire sérieusement à sa situation financière. Toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 1998—Fin

12. Dépôts assurés

Sur la foi des déclarations fournies par les institutions membres, comme le mentionne la note 2, sous « Revenu en primes », la Société assurait, au 30 avril 1997 et 1996, la valeur suivante en dépôts :

	1997	1996
	(en milliards de dollars)	
Institutions fédérales	306	314
Institutions provinciales	11	14
	<u>317</u>	<u>328</u>

Conformément au paragraphe 21(1) de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, le taux de prime pour l'exercice comptable des primes 1998 a été fixé à un sixième pour cent des dépôts assurés, comme en 1997.

13. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres de 1997 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 1998.





SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et, lorsque cela est approprié, comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. La direction est également responsable de tous les autres renseignements présentés dans le rapport annuel et de leur concordance avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes comptables, financiers, de contrôle de gestion et d'information, de même que des pratiques de gestion conçus pour fournir une garantie raisonnable que des informations fiables et pertinentes sont disponibles au moment opportun; que les éléments de l'actif sont protégés et contrôlés; que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en vue de la réalisation des objectifs de la Société et que l'exploitation est menée efficacement. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir une garantie raisonnable que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements à la *Loi de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne*, aux règlements administratifs, aux politiques de la Société, aux protocoles d'entente et aux ententes de contribution avec le ministère du Patrimoine canadien.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière tel que précisé ci-dessus. Le conseil assume cette charge par l'entremise du comité de vérification qui est composé d'administrateurs dont aucun n'est membre de la direction. Le comité de vérification revoit les états financiers trimestriels, ainsi que les états financiers annuels et tous rapports s'y rattachant; le comité rencontre annuellement le vérificateur externe et, peut faire des recommandations au conseil d'administration l'égard de ceux-ci et/ou d'affaires connexes.

Le vérificateur externe, le vérificateur général du Canada, effectue un examen indépendant des états financiers et présente son rapport à la Société et au ministre du Patrimoine canadien.

le directeur général,
François Macerola

le directeur des finances et administration,
Danny Chalifour

Montréal, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des registres comptables appropriés ont été tenus par la Société, les états financiers sont conformes à ces derniers et les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 29 mai 1998





BILAN AU 31 MARS 1998
(avec chiffres correspondants de 1997)
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF ET AVOIR DU CANADA	1998	1997
Actif à court terme			Passif à court terme		
Prêts (note 3)	2 889	9 022	Créditeurs et frais courus	11 729	20 365
Investissements.....		265	Provision pour prestations de cessation d'emploi.....	757	697
À recevoir du Canada (note 4)	38 112	34 332	Avantages incitatifs reportés sur bail.....	110	138
Débiteurs	3 913	3 816	Avoir du Canada	38 701	31 142
Frais payés d'avance.....	628	376			
	45 542	47 811			
Prêts (note 3)	3 489	2 037	Engagements (note 8)		
Investissements.....	34		Éventualités (note 10)		
Immobilisations (note 5).....	2 232	2 494			
	51 297	52 342		51 297	52 342

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par le conseil :

le président,
ROBERT DINAN

Approuvé par la direction :

le directeur général,
FRANÇOIS MACEROLA





ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(avec chiffres correspondants de 1997)
(en milliers de dollars)

	1998		1997	
	Investissements	Récupération sur investissements	Montant net	Montant net
Dépenses de support				
Production et développement				
Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes (note 6).....				
	111 631	(10 736)	100 895	73 446
Fonds de financement de longs métrages	15 897	(4 485)	11 412	18 874
Fonds d'aide aux activités commerciales de production.....	7 345	(1 317)	6 028	4 004
Programme de partage des revenus de production.....	3 622	(987)	2 635	5 279
Coproductions officielles	1 528	(362)	1 166	2 208
Multimédia.....	573	(7)	566	277
Autres	489	61	550	515
	141 085	(17 833)	123 252	104 603
Distribution et marketing				
Fonds d'aide à la distribution de longs métrages	11 845	(6 423)	5 422	8 293
Marketing national et international.....	1 855	(504)	1 351	1 734
	13 700	(6 927)	6 773	10 027
Doublage et sous-titrage				
	2 563	(1 710)	853	1 405
Activités complémentaires				
Subventions aux festivals canadiens.....	1 520		1 520	1 595
Développement industriel et professionnel.....	1 452		1 452	1 653
Développement préprofessionnel	1 325		1 325	
Participation aux festivals étrangers	572		572	593
Participation aux marchés étrangers	532		532	481
Publicité, promotion et publications	432		432	424
Autres	282		282	185
	6 115		6 115	4 931
	163 463	(26 470)	136 993	120 966
Dépenses de fonctionnement (note 7).....			14 354	16 018
Coût de l'exploitation pour l'exercice.....			151 347	136 984
Revenus				
Intérêts sur prêts			(715)	(411)
Autres intérêts			(208)	(129)
Frais de gestion.....			(37)	(37)
			(960)	(577)
Coût net de l'exploitation pour l'exercice.....			150 387	136 407

Voir les notes afférentes aux états financiers.





ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(avec chiffres correspondants de 1997)
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Solde au début.....	31 142	35 604
Crédit parlementaire.....	81 146	92 445
Contributions du ministère du Patrimoine canadien.....	76 800	39 500
Coût net de l'exploitation pour l'exercice.....	(150 387)	(136 407)
Solde à la fin.....	38 701	31 142

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(avec chiffres correspondants de 1997)
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Provenance (affectation) des liquidités		
Activités d'exploitation		
Coût net de l'exploitation pour l'exercice.....	(150 387)	(136 407)
Postes n'exigeant pas de liquidité		
Augmentation (diminution) de la provision pour prêts douteux.....	(249)	1 715
Amortissement.....	650	981
Perte (gain) sur l'aliénation d'immobilisations.....	20	(8)
Augmentation de la provision pour prestations de cessation d'emploi.....	60	7
Diminution des avantages incitatifs reportés sur bail.....	(28)	(28)
	(149 934)	(133 740)
Variation nette des postes hors liquidité du fonds de roulement concernant l'exploitation.....	(8 985)	7 776
	(158 919)	(125 964)
Activités d'investissement		
Prêts.....	(5 268)	(10 943)
Remboursements de prêts.....	10 198	14 684
Investissements.....	(34)	(4)
Remboursements d'investissements....	265	493
Acquisition d'immobilisations.....	(423)	(700)
Produit sur l'aliénation d'immobilisations.....	15	32
	4 753	3 562
Activités de financement		
Crédit parlementaire.....	81 146	92 445
Contributions du ministère du Patrimoine canadien.....	76 800	39 500
	157 946	131 945
À recevoir du Canada		
Augmentation des liquidités.....	3 780	9 543
Solde au début.....	34 332	24 789
Solde à la fin.....	38 112	34 332

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

1. Statut et activités

La Société a été constituée en 1967 par la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne* avec l'objectif de favoriser et d'encourager le développement de l'industrie du long métrage au Canada. Depuis, elle s'est vue confier la gestion du Fonds de développement de la production d'émissions canadiennes (Fonds de télévision) établi le 1^{er} juillet 1983 dans le cadre de la Stratégie canadienne de la radiotélédiffusion ainsi que la gestion de nouveaux programmes dans le cadre de la Politique du film et de la vidéo de mai 1984. La loi a été modifiée en juin 1994 afin d'accorder à la Société l'autorité de garantir des prêts.

En septembre 1996, le ministre du Patrimoine canadien a créé le Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes (FTCPEC). Conçu dans un esprit de partenariat entre l'État et l'industrie, ce nouveau Fonds réunit le Fonds de télévision de la Société et le Fonds de production des câblodistributeurs. Deux programmes d'aide financière composent le FTCPEC : le programme de participation au capital et le programme de droits de diffusion. La Société s'est vue confier la gestion du programme de participation au capital.

La Société est une société d'État régie, inter alia, par la *Loi sur la gestion des finances publiques* selon les dispositions de la partie VIII de cette loi telle qu'elle existait lors de son abrogation en 1984 et au même titre que si elle avait continué d'être mentionnée à l'annexe C de cette loi.

2. Principales conventions comptables

a) Sources de financement de la Société

La Société obtient des fonds principalement du gouvernement du Canada par le biais d'un crédit parlementaire et de contributions du ministère du Patrimoine canadien. Ces financements comportent un montant relatif au Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes et un autre montant relatif au développement de l'industrie du long métrage. Le crédit parlementaire et les contributions du ministère du Patrimoine canadien sont comptabilisés à l'avoir du Canada.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

b) Liquidité et montant à recevoir du Canada

Les opérations financières de la Société sont traitées par le Trésor du Canada, d'où l'absence de comptes bancaires. Aux fins des états financiers, sa liquidité est constituée d'un montant à recevoir du Canada. Le montant à recevoir du Canada est composé des recettes cumulatives non utilisées et des déboursés effectués après la fin de l'exercice relativement aux opérations de l'exercice courant.

c) Investissements et provision pour pertes

Les investissements comprennent l'ensemble de l'aide accordée au soutien de l'industrie du long métrage et d'émissions canadiennes en excluant les prêts. Les investissements sont comptabilisés comme suit :

- Les investissements accordés en contrepartie d'une participation aux revenus d'exploitation et assortis d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée n'excédant généralement pas trois ans, sont montrés au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision pour pertes. Cette provision pour pertes est établie en examinant chaque investissement individuellement et elle est imputée aux résultats à titre de dépenses de support.
- Les investissements accordés en contrepartie d'une participation aux revenus d'exploitation, autres que ceux assortis d'une obligation de remboursement préétablie, ainsi que les investissements ne prévoyant pas de récupération sont imputés aux résultats à titre de dépenses de support. Ces dépenses sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées ou exigibles.

Les récupérations sur investissements autres que ceux reconnus au bilan sont montrées aux résultats en diminution des dépenses de support au moment où elles sont encaissées ou exigibles. Toute récupération qui excède le montant de l'investissement est comptabilisée comme revenu.

d) Prêts et provision pour pertes

La Société accorde des prêts pour le financement de longs métrages et d'émissions canadiennes. Les prêts sont présentés au bilan à leur valeur nominale majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite d'une provision pour perte sur les prêts douteux. La provision pour pertes est établie en examinant chaque prêt individuellement et elle est imputée aux résultats à titre de dépenses de support. L'évaluation tient compte des sûretés disponibles ainsi que la situation financière de l'emprunteur.

Un prêt est jugé douteux si la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts en conformité avec les dispositions du contrat de prêt. Quand un prêt est jugé douteux, la valeur comptable du prêt est réduite à la valeur de réalisation estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt réel inhérent au prêt.

e) Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice sauf pour les prêts jugés douteux. Lorsqu'un prêt devient douteux, la comptabilisation des intérêts conformes aux dispositions du contrat de prêt original cesse.

f) Autres revenus d'intérêts

Les autres revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et représentent les montants chargés sur les sommes dues à la Société, autres que les prêts, déduction faite d'une provision pour pertes. Cette provision pour pertes est établie en examinant chaque montant individuellement.

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux
Installations		
informatiques	Dégressif	20 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Mobilier et		
équipement	Dégressif	20 %
Améliorations		
locatives	Linéaire	Durée des baux

h) Prestations de cessation d'emploi

Les employés ont droit à des prestations de cessation d'emploi tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

i) Régime de retraite

Les employés admissibles participent au régime de retraite administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société partagent également le coût du régime. Cette contribution représente la responsabilité totale de la Société. Les contributions pour les services courants et pour les services antérieurs admissibles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel les paiements sont effectués. D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une contribution au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. Prêts et provision pour pertes

Les intérêts chargés sur les prêts ne dépassent pas le taux préférentiel, majoré de 2 %. La durée des prêts s'échelonne sur une période n'excédant généralement pas trois ans.

Au 31 mars, le total des prêts se détaille comme suit :

	1998		1997	
	Montant	Provision pour pertes	Montant net	Montant net
	(en milliers de dollars)			
Prêts.....	6 378		6 378	11 059
Prêts douteux	1 004	(1 004)		
	7 382	(1 004)	6 378	11 059
Moins portion à court terme	3 810	(921)	2 889	9 022
	3 572	(83)	3 489	2 037

La provision pour pertes se détaille comme suit :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde au début.....	2 079	610
Radiations	(166)	(147)
Recouvrements.....	(660)	(99)
Provisions.....	(249)	1 715
Solde à la fin	1 004	2 079

4. À recevoir du Canada

Au 31 mars, le montant à recevoir du Canada se détaille comme suit :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Recettes cumulatives non utilisées....	26 524	14 524
Déboursés effectués après la fin d'exercice relativement aux opérations de l'exercice courant...	11 588	19 808
	38 112	34 332

5. Immobilisations

	1998		1997	
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	(en milliers de dollars)			
Installations informatiques	3 733	2 797	936	1 216
Logiciels	3 179	2 559	620	446
Améliorations locatives	1 342	933	409	504
Mobilier et équipement.....	2 060	1 793	267	328
	10 314	8 082	2 232	2 494

6. Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes—Programme de participation au capital

Le programme de participation au capital est financé par une contribution du ministère du Patrimoine canadien et par le budget d'opération de la Société. Le coût de l'exploitation du programme se détaille comme suit :

	1998		1997	
	Société	Ministère	Total	Total
	(en milliers de dollars)			
Investissements Émissions canadiennes....	37 282	57 300	94 582	79 403
Longs métrages...		17 049	17 049	9 594
	37 282	74 349	111 631	88 997
Récupération sur investissements.....	(10 641)	(95)	(10 736)	(15 551)
	26 641	74 254	100 895	73 446

7. Dépenses de fonctionnement

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	8 161	8 360
Location, taxes, chauffage et électricité	2 033	2 068
Honoraires professionnels.....	1 048	1 310
Frais de bureau	1 006	1 083
Voyages.....	764	657
Amortissement.....	650	981
Publicité et publications.....	323	224
Télécommunications.....	230	194
Frais de représentation.....	77	85
Frais de relocalisation.....	62	84
Programme de réduction des effectifs.....		972
	14 354	16 018





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—Fin

8. Engagements

a) Projets

Au 31 mars 1998, la Société est engagée contractuellement à avancer des fonds à titre de prêts et d'investissements :

	Société	Ministère	Total
	(en milliers de dollars)		
Fonds de télévision et de câblodistribution pour la production d'émissions canadiennes — Programme de participation au capital	8 420	17 067	25 487
Autres programmes	10 558		10 558
	<u>18 978</u>	<u>17 067</u>	<u>36 045</u>

De plus, la Société a accepté des projets de financement qui pourraient appeler des déboursés de 604 507 \$. En vertu du programme de partage des revenus de production, la Société a réservé au 31 mars 1998 des fonds totalisant 1 389 079 \$ pour financer des projets à être soumis sous certaines conditions.

b) Baux

La Société a signé des baux à long terme pour la location de locaux et d'équipement dans le cadre de ses activités. Le total des paiements minimums exigibles qui sera versé au cours des prochains exercices s'établit comme suit :

	Total
	(en milliers de dollars)
1999.....	2 181
2000.....	1 926
2001.....	1 943
2002.....	1 936
2003.....	1 979
2004-2007.....	531
	<u>10 496</u>

9. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

10. Éventualités

La Société garantit le remboursement d'emprunt ou de dettes contractées par des tiers auprès d'institutions financières dans le cadre du programme de cautionnements de prêts. Le total des montants cautionnés par la Société ne peut excéder, à tout moment, 25 000 000 \$. Le taux d'intérêt ne peut dépasser le taux préférentiel de l'institution financière, majoré de 2 %, et des sûretés admissibles doivent être exigées de l'emprunteur. Les cautionnements au 31 mars 1998 totalisent 2 106 740 \$ (1997—1 587 800 \$). Une provision pour pertes est comptabilisée lorsque la direction est en mesure d'estimer qu'une perte est probable.

Dans le cours normal des affaires, diverses revendications et poursuites ont été intentées contre la Société. La direction estime que les pertes, s'il y en a, qui peuvent résulter du règlement de ces litiges ne seront probablement pas importantes; par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les comptes de la Société. Si jamais de telles dépenses étaient engagées, elles seraient imputées aux résultats de l'exercice.

11. Juste valeur comptable des actifs et passifs financiers

La valeur comptable des investissements, des débiteurs, des créditeurs et frais courus et des engagements sur les projets correspond approximativement à leur juste valeur du fait que les instruments qui s'y rapportent ont des échéances relativement brèves.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des autres instruments financiers que la Société a conclus :

	1998		1997	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	(en milliers de dollars)			
Prêts à court terme.....	2 889	2 694	9 022	8 660
Prêts à long terme.....	3 489	3 104	2 037	1 849

Les justes valeurs des prêts ont été déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux termes des mécanismes de prêts actuels, à des taux d'actualisation équivalents au taux d'intérêt pratiqué sur le marché pour des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes conditions et caractéristiques.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 1997 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée en 1998.





SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement du Cap-Breton au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'avoir et du déficit, et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, exception faite de la modification de la convention comptable relative aux indemnités pour accidents du travail expliquée à la note 4 aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

Le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 20 mai 1998
(le 12 juin 1998
pour la note 4)

BILAN AU 31 MARS 1998 (en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	4 005	9 611	Créditeurs et charges à payer	24 785	32 342
Débiteurs, montant net (note 5)	25 300	20 346	Impôt sur les sociétés à payer (note 12)	4 236	3 846
Stocks			Tranche des provisions à long terme		
Charbon	2 278	11 231	échéant à moins d'un an		
Matières et fournitures d'exploitation....	7 998	8 364	(notés 4, 8 et 9)	25 371	11 895
	39 581	49 552		54 392	48 083
Immobilisations (note 6)	121 740	140 146	Provision pour les retraites anticipées et la		
Charges de retraite reportées (note 7)	58 054	62 862	restructuration (note 8)	104 899	105 548
			Provision pour des projets		
			environnementaux (note 9)	20 591	20 559
			Provision pour les indemnités d'accident du		
			travail (note 4)	126 239	
				306 121	174 190
			DÉFICIT		
			Crédits remboursables à même les bénéfices		
			futurs (note 10)	65 605	43 500
			Avoir (déficit) du Canada	(152 351)	34 870
				(86 746)	78 370
	219 375	252 560		219 375	252 560

Hypothèse de la continuité de l'exploitation (note 2).
Engagements et éventualités (note 11).

Au nom du conseil :

administrateur,
JOSEPH SHANNON

administrateur,
JOSEPH M. MacMULLEN





ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Produits	167 917	167 299
Charges		
Coût des produits vendus	138 536	126 225
Frais de transport à l'extérieur.....	4 846	4 156
Frais généraux et administratifs	7 143	7 525
Amortissement	26 223	25 925
	176 748	163 831
Bénéfice (perte) d'exploitation.....	(8 831)	3 468
Moins		
Indemnités pour accidents du travail et régimes de retraite (notes 4 et 7)	15 486	23 256
Retraites anticipées et restructuration (note 8)	17 899	10 043
Réduction de la valeur des immobilisations (note 6)	4 876	
	38 261	33 299
Perte avant impôts	(47 092)	(29 831)
Impôt sur les sociétés (note 12).....	390	310
Perte avant modification de convention comptable	(47 482)	(30 141)
Modifications de convention comptable— indemnités pour accidents du travail (note 4).....	139 739	
Perte de l'exercice.....	(187 221)	(30 141)

ÉTAT DE L'AVOIR ET DU DÉFICIT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Solde de l'avoir au début de l'exercice		
Crédits remboursables à même les bénéfices futurs	43 500	
Avoir du Canada.....	34 870	65 011
	78 370	65 011
Ajouter (déduire)		
Crédits remboursables à même les bénéfices futurs, reçus durant l'exercice	22 105	43 500
Avoir du Canada—perte de l'exercice.....	(187 221)	(30 141)
	(165 116)	13 359
Solde de l'avoir (déficit) à la fin de l'exercice		
Crédits remboursables à même les bénéfices futurs	65 605	43 500
Avoir (déficit) du Canada.....	(152 351)	34 870
	(86 746)	78 370

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Perte de l'exercice.....	(187 221)	(30 141)
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	26 223	25 925
Gain à l'aliénation d'immobilisations....		(806)
Réduction de la valeur des immobilisations	4 876	
Retraites anticipées et restructuration ...	17 899	10 043
Charges de retraite.....	4 931	10 871
Modification de convention comptable—indemnités pour accidents de travail.....	139 739	
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation ...	(2 802)	8 177
	3 645	24 069
Versements relatifs à des retraites anticipées et à la restructuration.....	(16 979)	(15 565)
Versements relatifs à des projets environnementaux.....	(1 561)	(1 637)
Cotisations aux régimes de retraite	(123)	(27 826)
	(15 018)	(20 959)
Financement		
Diminution des avances de fonds de roulement		(15 000)
Crédits remboursables à même les bénéfices futurs	22 105	43 500
	22 105	28 500
Investissement		
Achat d'immobilisations.....	(12 693)	(8 147)
Produit de la vente d'immobilisations		1 244
	(12 693)	(6 903)
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse.....	(5 606)	638
Encaisse au début de l'exercice.....	9 611	8 973
Encaisse à la fin de l'exercice.....	4 005	9 611





NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
(en milliers de dollars)

1. Pouvoir et objectifs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* en vue de restructurer et de remettre en valeur l'industrie du charbon dans l'île du Cap-Breton. La Société a pour mission de « devenir une société houillère rentable ».

La Société, mandataire de Sa Majesté, est inscrite à titre de société de la partie I de l'annexe III, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société procède à des activités de restructuration, comme le prévoit son plan d'entreprise approuvé pour la période allant de 1996-1997 à 2000-2001 et le plan révisé pour la période allant de 1997-1998 à 2001-2002 approuvé par le gouverneur en conseil. Pour la réalisation de ces activités, le gouvernement du Canada offre une aide financière sous la forme de crédits remboursables à même les bénéfices futurs (voir aussi la note 10). Par conséquent, la Société est financièrement dépendante du gouvernement du Canada quant à l'aide qu'elle reçoit dans le cadre de cette entente.

Des avances remboursables sont également consenties par le gouvernement du Canada au titre du fonds de roulement, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, conformément à la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton*.

La Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Hypothèse de la continuité de l'exploitation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus qui s'appliquent à une « entreprise en exploitation », et selon lesquels la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

La Société a pour objectif de devenir autonome. Jusqu'au 31 mars 1995, elle a bénéficié d'une aide financière annuelle versée par le gouvernement du Canada sous la forme de crédits non remboursables. Afin de financer la restructuration de la Société, le gouvernement du Canada a versé à la Société en 1997 et en 1998 des crédits remboursables totalisant 65 605 \$. La restructuration avait été approuvée par le gouverneur en conseil dans le cadre du plan d'entreprise pour la période allant de 1996-1997 à 2000-2001 et du plan révisé pour la période allant de 1997-1998 à 2001-2002 dûment approuvé. Des exigences supplémentaires en matière de financement, d'un montant de 3 358 \$, sont prévues pour 1998-1999. Les crédits remboursables devront être payés à même les futurs profits et excédents de trésorerie à partir de 1999-2000, conformément à l'entente. Actuellement, la Société fonctionne avec un budget d'immobilisations et un budget de fonctionnement annuels couvrant l'exercice 1998-1999. Elle a entrepris des études sismiques et géologiques en vue de déterminer la possibilité de poursuivre l'exploitation et la viabilité future de l'une de ses principales mines, la houillère Phalen.

En conséquence, la prise de décisions concernant les années à venir a été repoussée en attendant les résultats de ces études. Une fois celles-ci achevées, un plan quinquennal pour la période allant 1998-1999 à 2002-2003 sera soumis.

La Société a eu d'importants problèmes géologiques et miniers, surtout à la houillère Phalen, notamment l'affaissement du toit, la venue d'eau, la présence de grès et les risques de coups de grisou, qui ont rendu le redressement économique de la réserve houillère incertain. Durant l'exercice, l'affaissement d'un toit a entraîné une interruption prolongée des activités à la houillère Phalen, si bien que les résultats aux chapitres de la production et de la mise en valeur ont été nettement inférieurs aux prévisions. La capacité de la Société d'atteindre les objectifs fixés dans son plan d'entreprise approuvé dépend en bonne part de sa capacité d'atteindre ces objectifs de rendement essentiels.

La capacité de la Société de demeurer une entreprise en exploitation dépend de la rentabilité de son exploitation au cours de la période précisée dans le plan d'entreprise approuvé, de la viabilité de la houillère Phalen ainsi que de l'aide financière continue du gouvernement du Canada pour lui permettre de respecter certaines obligations et certains engagements lorsqu'ils deviendront exigibles. Les présents états financiers ne comprennent aucun rajustement des montants comptabilisés en tant qu'éléments d'actif et de passif et de l'avoir qui pourraient être requis si la Société n'était plus en mesure de continuer comme une entreprise en exploitation.

3. Conventions comptables

a) Crédit remboursables à même les bénéfices futurs

Les crédits parlementaires du gouvernement Canada qui sont remboursables à même les bénéfices futurs sont inscrits en tant qu'avoir.

b) Estimations de la direction

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés, à la date des états financiers, dans l'actif, le passif, les produits et les charges de même que dans le passif éventuel. Bien que la Société utilise les meilleures estimations possible, il est raisonnable d'envisager que les montants correspondant aux postes du bilan et aux charges connexes suivants puissent changer sensiblement dans un avenir rapproché: les charges liées à l'indemnisation des travailleurs accidentés (voir aussi la note 4), la valeur comptable nette des immobilisations (voir aussi la note 6), la provision pour les retraites anticipées et la restructuration (voir aussi la note 8), et la provision pour des projets environnementaux (voir aussi la note 9).





NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

c) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers s'établit comme suit :

Tranche à court terme des provisions pour les retraites anticipées et la restructuration—au moyen des flux monétaires des paiements futurs prévus, sans tenir compte de l'actualisation (voir aussi la note 8).

Provision pour les retraites anticipées et la restructuration—au moyen de l'actualisation des flux monétaires des paiements futurs pour les retraites anticipées, en fonction des taux d'intérêt courants. La composante relative aux indemnités de disponibilité repose sur une estimation des flux monétaires nets futurs, sans actualisation (voir aussi la note 8).

Provision pour des projets environnementaux—au moyen d'une estimation des paiements futurs, sans actualisation (voir aussi la note 9).

Crédits remboursables à même les bénéficiaires—en fonction du montant du capital reçu, sans actualisation (voir aussi la note 10).

Indemnités pour accidents du travail—le passif lié au coût des indemnités d'accident du travail à verser dans l'avenir pour des accidents survenus dans le passé est comptabilisé dans les états financiers suivant une extrapolation actuarielle de la valeur actuarielle établie au 31 décembre 1995 (voir aussi la note 4).

d) Stocks

Le charbon est évalué au coût entier ou à la valeur de réalisation nette, selon le montant le moins élevé des deux, établis en fonction du prix net prévu pour les contrats futurs.

Les matières et fournitures d'exploitation sont évaluées au prix coûtant, établi selon une moyenne pondérée, ou à la valeur de réalisation nette, selon le montant le moins élevé des deux.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé ou à la valeur recouvrable nette prévue selon le montant le moins élevé des deux. L'amortissement des immobilisations est calculé sur la portion restante de leur durée d'utilisation prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Houillère Prince	de 2 à 20 ans
Houillère Phalen	de 2 à 8 ans
Usine de préparation du charbon	15 ans
Chemin de fer Devco	de 4 à 20 ans
Autres immobilisations	de 4 à 20 ans

Tous les coûts liés à l'exploration et à la mise en valeur du projet Donkin-Morien ont été imputés aux exercices antérieurs puisque les avantages économiques futurs de ce projet étaient incertains.

f) Conversion des éléments en devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes découlant de la conversion des devises sont inclus dans les résultats d'exploitation.

g) Charges de retraite

La charge de retraite au titre des services courants pour l'exercice est établie à l'aide de méthodes actuarielles; il est compris dans le coût des produits vendus. Toutes les autres charges de retraite sont présentées au poste « Indemnités pour accidents du travail et régimes de retraite ». Ces charges comprennent le passif non capitalisé initial et tout ajustement découlant des gains et des pertes actuariels amortis sur le nombre moyen estimatif d'années de service des employés restant à courir avant la retraite.

h) Frais de mise en valeur

Les frais de mise en valeur engagés avant la production commerciale sont capitalisés puis imputés aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue du bien connexe. Tout produit provenant de la vente de charbon reçu au cours de la mise en valeur des biens miniers avant la production commerciale est utilisé pour compenser les frais de mise en valeur capitalisés. Une fois que le bien minier entre en production commerciale, les frais de mise en valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, à l'exception des frais d'exploration qui sont reportés et amortis sur la durée d'utilisation du bien.

i) Provision pour des projets environnementaux

Démantèlement futur et restauration des lieux

Les coûts futurs d'enlèvement et de démantèlement, de restauration des lieux et de remise en état liés aux sites d'exploitation sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Ces coûts sont capitalisés seulement si des avantages économiques ultérieurs sont prévus.

Coûts environnementaux continus

Les coûts environnementaux liés à l'exhaure, à l'épuration de l'eau et à la protection générale de l'environnement sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Ces coûts sont capitalisés seulement si des avantages économiques ultérieurs sont prévus.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

j) Provision pour les retraites anticipées et la restructuration

La Société comptabilise la valeur actualisée nette du passif au titre des paiements incitatifs liés aux retraites anticipées, des primes de départ, de la formation et des indemnités de déménagement se rapportant à la réduction de l'effectif une fois que la décision a été approuvée par le gouvernement du Canada et qu'une estimation des coûts futurs prévus peut être raisonnablement calculée. De plus, la Société comptabilise les coûts futurs estimatifs liés à l'entretien préventif des éléments d'actif hors exploitation si aucun avantage économique ultérieur n'est prévu.

La direction comptabilise également toute modification de la valeur actualisée nette du passif par rapport à l'estimation initiale, compte tenu des résultats réels.

4. Modification de convention comptable

À compter du 31 mars 1998, la Société a modifié la convention comptable relative à la constatation du coût (charge et passif) des indemnités pour accidents du travail déterminées et administrées par la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse pour le bénéfice des employés actuels et des anciens employés. Avant cette date, la Société comptabilisait uniquement le montant des paiements versés à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse au cours de l'exercice. Aucun passif n'était inscrit dans les états financiers pour prendre en compte le coût des indemnités à verser par rapport aux demandes d'indemnisation acceptées et aux accidents survenus antérieurement.

Cette année, la Société a comptabilisé le montant intégral de la provision calculée selon des techniques actuarielles au 31 mars 1998 par l'extrapolation de la valeur actuarielle établie au 31 décembre 1995. Ce montant correspond à la valeur actualisée de la provision calculée en fonction des demandes d'indemnisation, des versements et des hypothèses actuarielles des exercices antérieurs. La provision calculée selon des techniques actuarielles couvre les allocations d'invalidité permanente déjà autorisées mais non encore administrées en tant que demandes d'indemnité, les prestations de survivant, qui comprennent surtout les rentes versées par rapport à des demandes d'indemnité antérieures et d'autres charges, qui consistent principalement dans des indemnités temporaires, des allocations d'aide à la réadaptation et des allocations pour soins médicaux qui ont rapport à des demandes d'indemnisation antérieures. Ces montants sont présentés sous forme de valeur actualisée nette, abstraction faite des frais d'administration futurs.

Les actuaires ont calculé la provision au moyen d'hypothèses fournies par la direction portant sur les points suivants : taux d'inflation, taux d'intérêt, taux de mortalité, et indemnités totales prévues pour les accidents passés. La provision actuarielle pourrait être sensiblement différente dans les exercices ultérieurs si les hypothèses sur lesquelles se fonde l'évaluation sont largement modifiées.

Dans les exercices à venir, la Société comptabilisera une charge annuelle équivalant à la variation de la valeur actualisée de la provision calculée selon des techniques actuarielles. Par ailleurs, la provision comptabilisée variera elle aussi d'un exercice à l'autre si on met à jour l'estimation actuarielle des coûts futurs en fonction de l'expérience et de l'évolution des hypothèses actuarielles.

L'effet de la modification de la convention comptable a été pris en compte dans les états financiers de l'exercice courant, étant donné que nous ne disposons pas d'estimation actuarielle fiable pour les exercices antérieurs. Ainsi, l'état des résultats contient maintenant une charge additionnelle de 139 739 \$ au titre des indemnités pour accidents du travail, tandis que le bilan indique une charge à payer du même montant répartie en deux tranches : 13 500 \$ en provision à long terme échéant à moins d'un an et 126 239 \$ en provision à long terme échéant à plus d'un an. Si on n'avait pas modifié la convention comptable, la charge relative aux indemnités pour accidents du travail pour 1998 se serait limitée à 16 282 \$, ce qui correspond au montant des versements faits à la Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse au cours de l'exercice. Dans l'état des résultats, ce montant est inclus dans le coût des produits vendus et dans la rubrique indemnités pour accidents du travail et régimes de retraite.

5. Débiteurs, montant net

Le montant net des débiteurs comprend les éléments suivants :

	1998	1997
	\$	\$
Nova Scotia Power Inc. (NSPI), montant net.....	24 725	19 093
Comptes clients divers, montant net.....	575	1 253
	<u>25 300</u>	<u>20 346</u>

La Société vend la presque totalité de son charbon à NSPI en vertu de conditions commerciales standard régies par les dispositions d'un contrat à long terme (voir aussi la note 13).





NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

6. Immobilisations

	1998			1997		
	Prix de base rajusté	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Prix de base rajusté	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Houillère Prince.....	158 480	138 985	19 495	155 413	132 546	22 867
Houillère Phalen.....	286 903	206 974	79 929	278 221	185 094	93 127
Projet de développement Donkin-Morien.....	80 679	80 679		80 679	80 679	
Usine de préparation du charbon.....	111 291	111 291		110 972	110 972	
Chemin de fer de Devco.....	97 554	79 526	18 028	97 099	78 210	18 889
Autres immobilisations.....	67 122	62 834	4 288	66 952	61 689	5 263
	802 029	680 289	121 740	789 336	649 190	140 146

En avril 1997, la Société a signé une lettre en vue de conclure une entente concernant la vente de terrains et le transfert de concessions minières dans le cadre du projet de développement Donkin-Morien. L'entente devra être approuvée.

L'état des résultats comprend une réduction de la valeur des immobilisations et une perte sur des immobilisations excédentaires, de 4 876 \$ (1997—néant).

L'évaluation des immobilisations est tributaire de la capacité de la Société de régler les problèmes dont il est question à la note 2.

7. Régimes de retraite

La Société dispose de régimes de retraite à prestations déterminées pour ses employés. Deux grands régimes sont offerts, soit le régime contributif et le régime non contributif. En général, les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service de l'employé et sur son taux de rémunération. La valeur actualisée des prestations et les charges de retraite de l'exercice pour les deux régimes sont établies selon des méthodes actuarielles en fonction des hypothèses fournies par la direction.

Les coûts et obligations de la Société en ce qui a trait au régime non contributif s'établissent comme suit au 31 mars :

	1998	1997
	\$	\$
Actif de la caisse de retraite (à la valeur du marché).....	295 221	255 064
Obligations découlant du régime de retraite (valeur actuarielle).....	270 693	254 648
Surplus.....	24 528	416
Cotisations.....	123	27 000
Charge de retraite.....	6 110	10 045

L'écart entre les cotisations versées et la charge de retraite est présenté au bilan à titre d'ajustement aux charges de retraite reportées.





NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—Suite

Les coûts et obligations de la Société en ce qui a trait au régime contributif s'établissent comme suit au 31 mars :

	1998	1997
	\$	\$
Actif de la caisse de retraite (à la valeur au marché).....	66 559	56 051
Obligations découlant du régime de retraite (valeur actuarielle).....	45 519	42 609
Surplus.....	21 040	13 442
Charge de retraite (revenu).....	(1 179)	826

L'écart entre les cotisations versées et la charge de retraite est présenté au bilan à titre d'ajustement aux charges de retraite reportées.

La charge de retraite totale pour l'exercice se monte à 4 931 \$ (10 871 \$ en 1997). La charge de retraite au titre des services courants, qui est de 3 020 \$ (1 429 \$ en 1997), est incluse dans le coût des produits vendus.

L'évaluation des deux régimes de retraite est fondée sur l'hypothèse de la direction selon laquelle la stratégie en matière de ressources humaines liée à la restructuration approuvée en 1996 n'occasionnera aucun changement important de la moyenne d'âge et du profil de retraite de l'effectif. De plus, la direction est d'avis que les compressions de l'effectif n'auront pas d'incidence importante sur les niveaux de participation au régime.

8. Retraites anticipées et restructuration

La provision consiste en une estimation des charges liées aux retraites anticipées et aux initiatives de restructuration une fois les décisions à ce sujet approuvées. Toute modification apportée à ces estimations compte tenu des chiffres réels est prise en compte dans l'état des résultats. Dans le cadre des initiatives de restructuration de la Société amorcées en 1996-1997, la Société s'est engagée à réduire son effectif de 658 employés d'ici le 31 mars 2001. Au 31 mars 1998, la Société avait ainsi réduit son personnel de 363 personnes.

La Société a formulé des hypothèses importantes pour préparer l'estimation de cette provision. Ces hypothèses incluent : les taux d'intérêt des facteurs d'actualisation et d'indexation des prix pour la tranche à long terme de la provision, la date prévue de la réduction de l'effectif, les taux d'indemnisation pour incapacité du régime de pensions du Canada et le nombre d'employés faisant l'objet de la réduction. L'estimation de la provision, selon les éléments qui précèdent, pourrait être substantiellement différente si les hypothèses clés utilisées par la direction pour les points principaux de l'estimation diffèrent de celles qui avaient été prévues. L'entretien préventif inclus dans la provision est fonction de l'intention de la direction quant à l'utilisation des immobilisations, comme le prévoit le plan d'entreprise approuvé pour la période allant de 1997-1998 à 2001-2002. L'estimation de ce passif pourrait varier grandement si la Société modifie son utilisation prévue des immobilisations et sa décision de conserver certains éléments d'actif hors exploitation.

La direction comptabilise les modifications apportées à la provision par rapport à l'estimation initiale en fonction des hypothèses mises à jour et des résultats réels. L'état des résultats inclut des frais de 17 899 \$ (10 043 \$ en 1997) au titre des frais d'intérêt et des modifications apportées à l'estimation de la direction. L'estimation faite par la direction au sujet de la provision pour les retraites anticipées et la restructuration s'établit comme suit au 31 mars, y compris les tranches échéant à moins d'un an et à plus d'un an :

	1998	1997
	\$	\$
Stratégie en matière de ressources humaines (1996).....	65 381	55 555
Fermeture de la houillère Lingan.....	25 738	33 381
Autres paiements incitatifs au titre des retraites anticipées.....	15 393	15 248
Entretien préventif.....	9 428	10 836
	115 940	115 020
Moins : Tranche échéant à moins d'un an.....	11 041	9 472
Tranche échéant à plus d'un an.....	104 899	105 548

9. Provision pour des projets environnementaux

L'estimation de la direction concernant la provision pour des projets environnementaux inclut les coûts futurs prévus ayant trait au démantèlement, à la restauration et à la remise en état des lieux ainsi que les autres activités environnementales liées à l'exhaure et à l'épuration de l'eau de même que la protection générale de l'environnement. Cette estimation a pour objectifs de satisfaire aux exigences prévues dans les lois et règlements environnementaux applicables et d'assurer la protection générale de l'environnement conformément à la politique environnementale de la Société. L'estimation du passif lié aux coûts des projets environnementaux sera revue à mesure que la Société établira des plans de fermeture et d'après-fermeture et les mettra en place au cours des exercices ultérieurs. Ces plans tiendront compte de la politique environnementale de la Société et des lois applicables à ce moment. L'estimation du passif, effectuée en fonction des éléments qui précèdent, pourrait être substantiellement différente si les plans ultérieurs étaient modifiés en raison de la révision des lois ou des hypothèses de la direction.

L'estimation par la direction de la provision pour des projets environnementaux s'établit comme suit au 31 mars, y compris les tranches échéant à moins d'un an et à plus d'un an :

	1998	1997
	\$	\$
Exhaure et épuration de l'eau.....	3 000	5 080
Enlèvement, démantèlement et restauration et remise en état des lieux.....	8 753	9 402
Protection générale de l'environnement.....	9 668	8 500
	21 421	22 982
Moins : Tranche échéant à moins d'un an.....	830	2 423
Tranche échéant à plus d'un an.....	20 591	20 559





NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

10. Crédits remboursables à même les bénéficiaires futurs

Depuis avril 1996, le gouvernement du Canada a versé à la Société des crédits remboursables totalisant 65 605 \$ (22 105 \$ en 1998 et 43 500 \$ en 1997) approuvés par le parlement du Canada. Les modalités de remboursement des crédits touchés au 31 mars 1997, soit un montant de 43 500 \$, ont été négociées avec le gouvernement du Canada. Il a été convenu qu'à partir de l'exercice 1999-2000, des versements annuels minimaux de 6 343 \$ ou représentant la moitié de l'encaisse de la Société, selon le montant le moins élevé des deux, sauf pour le premier exercice où le montant versé se limitera au paiement des intérêts, soit 3 271 \$. Les modalités de remboursement des crédits reçus dans l'exercice en cours n'ont pas encore été négociées avec le gouvernement du Canada.

11. Engagements et éventualités

- a) La Société a signé un contrat de location-exploitation visant des locaux à bureaux dans le General Mining Building, où sont installés les bureaux de l'administration. La durée du bail s'échelonne sur une période de vingt ans prenant fin en 2004. Les paiements de loyer annuels découlant de ce bail fluctuent selon les taux d'intérêt hypothécaire du bailleur. Les paiements minimaux exigibles s'élèvent actuellement à 1 106 \$ par année, à raison d'un taux d'intérêt de 5,85 % (1 203 \$ à un taux de 8 % en 1997).
- b) Dans le cours normal de ses affaires, la Société est visée par un certain nombre de réclamations et de poursuites. De l'avis de la direction, le règlement de ces actions n'entraînera aucun passif important en sus de la provision déjà constituée. La Société a l'intention de contester l'ensemble de ces actions.
- c) La Société s'auto assure contre des dommages éventuels aux éléments d'actif souterrains et pour une partie de son assurance responsabilité civile.
- d) La Société juge que ses activités sont conformes, à tous égards importants, à l'ensemble des lois et règlements environnementaux applicables. La Société comptabilise une provision en fonction des estimations de coûts établies par la direction lorsque ces coûts peuvent être évalués au prix d'un effort raisonnable. Ces estimations sont susceptibles d'être rajustées compte tenu des modifications apportées aux lois et aux règlements et à mesure que de nouvelles données sont recueillies.

12. Impôts sur les sociétés

- a) Des avis de nouvelle cotisation ont été produits par Revenu Canada, Impôt visant les déclarations de revenus de la Société pour les années 1983 à 1996. Revenu Canada considère que les crédits parlementaires accordés à la Société à l'égard des pertes d'exploitation sont imposables en tant que revenu tiré d'une entreprise ou d'un bien et que les crédits accordés à l'égard des acquisitions d'immobilisations réduisent le coût en capital des biens de la Société. La direction s'oppose à cette interprétation et a pris des mesures pour faire valoir le droit de la Société de présenter un avis d'opposition officiel à l'endroit de Revenu Canada. Elle est en négociation avec Revenu Canada pour régler la question.

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers pour ce qui est des coûts pouvant être associés à l'application de l'interprétation adoptée par Revenu Canada, Impôt. Toutefois, la direction est d'avis que, même si Revenu Canada, Impôt était autorisé à maintenir son interprétation, les impôts à payer au 31 mars 1998 ne seraient pas élevés compte tenu des reports de pertes et des crédits d'impôt que la Société pourra déclarer.

La Société dispose de reports de pertes prospectifs aux fins de l'impôt sur les bénéficiaires qui n'ont pas été comptabilisés, de telles pertes ne comportant aucune valeur de réalisation pour la Société.

- b) La Société a comptabilisé une provision au titre de l'impôt des grandes sociétés établie en fonction de la valeur déclarée de son actif net. Toutefois, l'utilisation ultime de celle-ci dépendra de la décision prise concernant les points en litige avec Revenu Canada, Impôt dont il est fait état à la note 12 a).

13. Entente à long terme

La Société a conclu une entente avec Nova Scotia Power Inc. (NSPI) visant la livraison de charbon jusqu'en 2010. Tous les cinq ans, les parties au contrat renégocient les quantités, la tolérance à l'égard de la qualité et des prix. Les modalités fixées actuellement relativement à ces éléments arrivent à échéance le 31 décembre 1999.

Le respect des conditions de l'entente par les deux parties est nécessaire pour que la Société de développement du Cap-Breton puisse continuer ses activités dans l'avenir et respecter son plan d'entreprise, pour la période allant de 1997-1998 à 2001-2002.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Fin*

14. Opérations entre apparentés

La Société est liée par propriété commune à l'ensemble des ministères, des organismes et des sociétés d'État qui ont été créés par le gouvernement du Canada. La Société conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses affaires. En plus de ces opérations, le gouvernement du Canada a octroyé à la Société des crédits remboursables à même les bénéfices futurs (voir aussi la note 10) et a consenti des avances de fonds de roulement au taux d'intérêt en vigueur, qui sont remboursables en moins d'un an, suivant les besoins de trésorerie.

Le président du conseil d'administration de la Société détient des participations dans des sociétés effectuant des opérations commerciales avec la Société ou fait partie d'un certain nombre de conseils d'administration de telles sociétés. Les opérations conclues entre ces parties ont principalement trait au transport du charbon. Ces opérations sont conclues dans le cours normal des affaires et sont assujetties à l'approbation et à la présentation d'information nécessaires qui excluent la participation du président du conseil d'administration de la Société.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent qui figurent dans les présents états financiers ont été retraités afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.





SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints de la Société d'expansion du Cap-Breton et tous les renseignements dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et s'appuient, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable acceptable, la direction a retenu celle qui convenait le mieux aux circonstances de la Société.

La direction est responsable de l'intégralité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers et dans le rapport annuel. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec à ceux que contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité à l'égard de l'intégralité et de la fidélité des états financiers, la direction maintient des pratiques et des systèmes de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une certitude raisonnable que les opérations sont autorisées et conformes aux autorisations pertinentes, que les éléments d'actif sont protégés et que des registres convenables sont tenus de manière à permettre la production en temps opportun d'états financiers fiables. En outre, le comité de vérification du conseil d'administration voit à ce que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la tenue de systèmes de contrôle suffisants et de la qualité des rapports financiers.

Le comité de vérification du conseil d'administration rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs indépendants afin de discuter du processus de communication de l'information financière ainsi que de questions de comptabilité et de rapport. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration suite à la recommandation du comité de vérification.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société en vue de formuler une opinion sur ces derniers.

le vice-président,
Keith G. Brown

le contrôleur,
Francis Mullins

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE POUR LES FINS DE LA *LOI SUR L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE*

J'ai vérifié le bilan de la Société d'expansion du Cap-Breton au 31 mars 1998 et les états de l'avoir, des résultats et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* et aux règlements administratifs de la Société.

pour le vérificateur général du Canada,
Donald M. Young, FCA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 22 mai 1998





BILAN AU 31 MARS 1998

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Dépôts à terme (note 3).....	2 886 378	1 795 534	Dette bancaire.....	449 837	1 406 800
Débiteurs, net (note 4).....	3 398 450	1 457 155	Créditeurs et charges à payer (note 4).....	4 951 886	1 059 222
Frais payés d'avance.....	64 688	265 517	Provision pour prestations de cessation d'emploi.....	2 549	47 800
	<u>6 349 516</u>	<u>3 518 206</u>		<u>5 404 272</u>	<u>2 513 822</u>
Prêts (notes 5 et 6).....	2 941 902	2 353 288	À long terme		
Placements (après déduction de la provision de 400 000 \$; 1997—100 000 \$) (note 7)...	750 000	950 000	Provision pour prestations de cessation d'emploi.....	452 351	395 886
Immobilisations (note 8).....	164 886	157 620		<u>5 856 623</u>	<u>2 909 708</u>
			AVOIR		
			Avoir du Canada.....	4 349 681	4 069 406
	<u>10 206 304</u>	<u>6 979 114</u>		<u>10 206 304</u>	<u>6 979 114</u>

Engagements (note 10).
Voir les notes complémentaires.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
GAIL RUDDERHAM-CHERNIN

administrateur,
GREG MacKENZIE





ÉTAT DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
	\$	\$
Avoir au début de l'exercice	4 069 406	2 746 562
Crédit parlementaire (note 9).....	9 786 720	14 700 000
	13 856 126	17 446 562
Moins : Coût net d'exploitation	9 506 445	13 377 156
Avoir à la fin de l'exercice	4 349 681	4 069 406

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
	\$	\$
Dépenses de programme		
Dépenses de développement		
Tourisme, divertissement et culture	2 751 138	4 871 827
Initiatives précises	1 611 094	3 151 443
Autres activités de développement	499 032	610 786
Industries fondées sur la connaissance	492 466	677 512
Compétences des jeunes	414 480	437 788
Industries primaires	222 691	108 501
	5 990 901	9 857 857
Autres dépenses de programme		
Soutien	1 263 016	1 334 135
Installations de location	692 166	710 186
Provision pour prêts douteux	539 631	673 008
Provision pour placements douteux	300 000	100 000
	2 794 813	2 817 329
Total des dépenses de programme	8 785 714	12 675 186
Frais d'administration	1 532 097	1 465 857
Amortissement	161 645	84 606
	1 693 742	1 550 463
Total des dépenses	10 479 456	14 225 649
Revenus		
Installations de location	679 174	612 891
Intérêts et revenus de placements	209 917	235 602
Autres	83 920	
Total des revenus	973 011	848 493
Activités exécutées au nom de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 11)		
Dépenses de programme	15 826 716	17 791 567
Traitements, services professionnels et autres	1 243 788	1 299 180
	17 070 504	19 090 747
Moins : coûts recouverts	(17 070 504)	(19 090 747)
Coût net d'exploitation	9 506 445	13 377 156

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
	\$	\$
Activités de financement		
Crédit parlementaire	9 786 720	14 700 000
Activités d'exploitation		
Coût net d'exploitation	(9 506 445)	(13 377 156)
Charges (crédits) sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	161 645	84 606
Gain sur l'aliénation d'immobilisations	(25 560)	
Augmentation de la provision pour prestations de cessation d'emploi	59 792	43 986
Provision pour placements douteux	300 000	100 000
Provision pour prêts douteux	539 631	673 008
	(8 470 937)	(12 475 556)
Diminution (augmentation) du fonds de roulement d'exploitation hors caisse	2 152 198	(842 622)
Versements de prestations de cessation d'emploi	(48 578)	(15 909)
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	(6 367 317)	(13 334 087)
Activités d'investissement		
Avances et prêts	(1 270 508)	(1 170 745)
Remboursements de prêts	142 263	514 068
Achat de placements	(100 000)	(700 000)
Achats d'immobilisations	(168 911)	(133 254)
Produits de la vente d'immobilisations	25 560	
Encaisse utilisée pour les activités de placement	(1 371 596)	(1 489 931)
Augmentation (diminution) de la dette bancaire et des dépôts à terme	2 047 807	(124 018)
Dette bancaire et dépôts à terme au début de l'exercice	388 734	512 752
Dette bancaire et dépôts à terme à la fin de l'exercice	2 436 541	388 734

Voir les notes complémentaires.



NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998

1. La Société

Pouvoirs et objectifs

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB ou la Société) a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société d'expansion du Cap-Breton* (partie II de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*) qui a été proclamée le 1^{er} décembre 1988. La Société est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Voici ses objectifs, tels qu'ils sont énoncés dans la loi habilitante :

encourager et aider, de concert éventuellement avec le gouvernement du Canada ou de la Nouvelle-Écosse, leurs organismes ou toute autre personne publique ou privée, le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

2. Conventions comptables importantes

a) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état de l'avoir selon la comptabilité d'exercice lorsqu'il est approuvé par le Parlement et les prélèvements sont fonction des besoins de trésorerie.

b) Estimations de la direction

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les revenus, les dépenses et le passif éventuel communiqués à la date des états financiers. Bien qu'il s'agisse des meilleures estimations de la direction, il est possible que les montants au bilan et les dépenses connexes puissent fluctuer de façon importante dans un avenir proche : la provision pour prêts douteux (voir aussi les notes 5 et 6) et la provision pour placements douteux.

c) Prêts

Les prêts, y compris les contributions remboursables, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Certains prêts sont assujettis à des modalités de remise de dette, lesquelles sont stipulées dans le contrat de prêt. Le montant remis est imputé aux résultats lorsque le prêt est accordé.

Les prêts sont radiés après que toutes les mesures raisonnables de restructuration ou de recouvrement ont été prises et lorsque le recouvrement éventuel du prêt est peu probable.

d) Provision pour prêts douteux

Les prêts sont classés comme prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement à la date prévue du plein montant du principal et des intérêts, s'il y a lieu. Une provision spécifique est établie en vue de réduire la valeur comptabilisée du prêt à sa valeur de réalisation nette estimative lorsqu'il existe un doute quant au recouvrement à la date prévue d'un prêt particulier. Les prêts douteux sont mesurés en fonction de leur valeur de réalisation nette estimative par l'actualisation des flux monétaires futurs estimatifs au taux d'intérêt réel inhérent aux prêts. Lorsque les flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est établie à la juste valeur de tout bien donné en garantie du prêt, moins les coûts de réalisation prévus.

Une provision générale est établie pour les prêts à l'égard desquels il est encore impossible d'établir des provisions spécifiques. La provision générale est fondée sur une évaluation du portefeuille de prêts, qui comporte de nombreux facteurs, dont une analyse des arriérés, les pertes déjà subies, les événements récents et les changements dans les conditions économiques.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de charge ou de crédit de la charge de prêts douteux.

e) Intérêt créditeur

L'intérêt créditeur est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt créditeur cesse d'être comptabilisé. La Société recommence à constater l'intérêt lorsque la provision spécifique pour le prêt douteux est recouvrée.

f) Placements

La Société a un portefeuille d'actions privilégiées de même que des participations en tant qu'associée. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur estimative de réalisation nette, laquelle est mesurée par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—*Suite*

g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au moindre du prix coûtant moins l'amortissement cumulé et la valeur recouvrable nette. On établit la provision pour l'amortissement selon la durée de vie utile estimative des immobilisations en utilisant la méthode linéaire, aux taux indiqués ci-après :

Bâtiments	jusqu'à 25 ans
Matériel et ameublement	de 4 à 10 ans
Matériel informatique et logiciels	5 ans
Améliorations locatives	jusqu'à 20 ans
Véhicules	3 ou 4 ans

h) Régime de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations au Régime sont exigées, à parts égales, des employés et de la Société. Ces cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent le passif total de la Société au titre des pensions de retraite. Aux termes des lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

i) Prestations de cessation d'emploi

À la cessation de l'emploi, les employés ont droit à certaines prestations prévues en vertu de leurs conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est imputé à l'exercice pendant lequel elles sont gagnées.

Le passif au titre des prestations de cessation d'emploi est estimé par la direction suivant les droits actuels.

3. Dépôts à terme

La Société a des dépôts à terme dans une grande banque à charte canadienne de 2 886 378 \$ (1997—1 795 534 \$). Les dépôts à terme sont assortis de taux d'intérêt effectifs allant de 4,75 % à 4,83 % (1997—3,04 % à 3,14 %) et viennent à échéance d'ici un an. La juste valeur des dépôts à terme est semblable à leur valeur comptable.

4. Débiteurs et créditeurs

Les débiteurs comprennent :

	1998	1997
	\$	\$
Somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (note 11)	3 144 982	1 267 440
Autres débiteurs	253 468	189 715
	<u>3 398 450</u>	<u>1 457 155</u>

La somme due par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est attribuable aux dépenses effectuées au nom de l'Agence en vertu d'un protocole d'entente. Les autres débiteurs sont engagés dans le cours normal des activités et ne sont pas fortement concentrés entre les mains de débiteurs.

Les débiteurs et les créditeurs sont exigibles sur demande, ne portent pas intérêt et leur valeur comptable est semblable à leur juste valeur en raison de la brièveté des termes à courir.

5. Prêts

	1998	1997
	\$	\$
Prêts	2 657 694	2 534 403
Contributions remboursables	2 442 749	1 590 756
Intérêt à recevoir	45 707	27 848
	<u>5 146 150</u>	<u>4 153 007</u>
Moins : Provision pour prêts douteux (note 6)	2 204 248	1 799 719
	<u>2 941 902</u>	<u>2 353 288</u>

Les prêts à l'égard desquels la condition définitive de remise n'a pas été satisfaite sont évalués à 128 257 \$ (1997—139 916 \$). Ces prêts ont été imputés aux opérations de l'exercice en cours ou des exercices antérieurs. Toutefois, si certaines modalités de la lettre d'engagement ne sont pas respectées, le prêt pourrait devenir exigible et payable par le client.

Les prêts sont consentis pour promouvoir le développement économique. Ils sont tous consentis à des personnes et à des entreprises qui exercent leurs activités au Cap-Breton. En 1998, quatre débiteurs représentaient 50 % du solde des prêts au 31 mars (1997—trois débiteurs, 40 % du solde des prêts).





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—*Suite*

Les justes valeurs des prêts sont déterminées par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus au taux d'intérêt débiteur accordé par le Trésor aux sociétés d'État. Les justes valeurs des prêts sont estimées à 2,5 millions de dollars (1997—approximativement leur valeur comptable).

Voici une analyse du solde des prêts non réglés au 31 mars :

Taux d'intérêt annuel	1998	1997
	\$	\$
0 %	3 975 934	2 924 621
Moins de 10 %	597 837	640 448
10 % et plus	526 672	560 090
	5 100 443	4 125 159
Intérêt à recevoir	45 707	27 848
	5 146 150	4 153 007
Moins : Provision pour prêts douteux (note 6)	2 204 248	1 799 719
	2 941 902	2 353 288

Les taux d'intérêt sont fixes pendant la durée des prêts.

Voici, selon les modalités des prêts, les sommes dues par exercice :

	1998	1997
	\$	\$
Principal		
Principal échu	426 246	288 691
1998		515 843
1999	418 143	882 954
2000	497 113	467 798
2001	362 391	356 189
2002	449 743	476 394
2003 et au-delà	2 946 807	1 137 290
	5 100 443	4 125 159
Intérêt à recevoir	45 707	27 848
	5 146 150	4 153 007
Moins : provision pour prêts douteux (note 6)	2 204 248	1 799 719
	2 941 902	2 353 288

6. Provision pour prêts douteux

	1998		1997	
	Spécifique	Générale	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 599 719	200 000	1 799 719	1 251 595
Radiations dues à la restructuration				(15 511)
Radiations	(135 102)		(135 102)	(109 373)
Provision pour prêts douteux	439 631	100 000	539 631	673 008
Solde à la fin de l'exercice	1 904 248	300 000	2 204 248	1 799 719

La valeur de placement des prêts désignés expressément comme prêts douteux est de 2 834 458 \$ (1997—1 814 740 \$).





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—*Suite*

7. Placements

Les placements ont pour objet de promouvoir le développement économique. Tous les placements sont faits dans des entreprises qui font affaire au Cap-Breton.

La Société possède une participation de 300 000 \$ (1997—300 000 \$) dans un immeuble à bureaux et obtient une part du bénéfice net proportionnelle à sa participation. La quote-part du bénéfice net de la Société s'élève à 65 312 \$ (1997—73 101 \$).

La Société détient aussi 850 000 \$ (1997—750 000 \$) en actions privilégiées sans droit de vote, rachetables et remboursables et en unités de participation dans des entreprises du secteur privé. Aucun dividende n'a été reçu ou déclaré au cours de l'exercice.

Les justes valeurs des placements sont déterminées par l'actualisation des flux monétaires futurs contractés. Les justes valeurs des placements sont semblables à leurs valeurs comptables.

8. Immobilisations

	1998			1997		
	Prix coûtant	Amortissement cumulé et réductions de valeur	Valeur comptable nette	Prix coûtant	Amortissement cumulé et réductions de valeur	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terrains pour développement	482 319	482 318	1	532 441	532 440	1
Matériel, ameublement, améliorations locatives	1 157 288	992 403	164 885	1 120 302	962 683	157 619
Installations de location.....	15 678 601	15 678 601		15 565 585	15 565 585	
	17 318 208	17 153 322	164 886	17 218 328	17 060 708	157 620

9. Financement du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a approuvé un crédit parlementaire de 9 786 720 \$ et la société l'a utilisé (1997—14 700 000 \$).

10. Engagements

- a) Au 31 mars 1998, les engagements en cours de la Société au titre des programmes de développement s'établissaient à 3 242 143 \$ (1997—3 802 968 \$).
- b) Pour ce qui est des contrats de location-exploitation des locaux de plus d'un an, les paiements futurs minimaux par exercice sont les suivants :

	\$
1999	445 579
2000	445 579
2001 et exercices ultérieurs.....	62 310
	<u>953 468</u>





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—*Fin*

11. Opérations entre apparentés

La Société a signé un protocole d'entente avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique établissant les modalités que la Société doit respecter pour exécuter les programmes de l'Agence sur l'île du Cap-Breton. Au 31 mars 1998, l'Agence avait remboursé les coûts de ses activités de programme et de l'exécution connexe des programmes par la Société, sauf le montant de 3 144 982 \$ (1997—1 267 440 \$) inclus dans les débiteurs.

Le coût des services fournis par d'autres ministères et organismes fédéraux et par d'autres sociétés d'État s'est élevé à 376 700 \$ (1997—418 254 \$). Ces opérations se font dans le cours normal des activités et sont mesurées selon la valeur de l'échange.

12. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice en cours.





SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1998
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLES À LA DATE D'IMPRESSION





SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société sont sous la responsabilité du conseil d'administration qui délègue, à la direction, la responsabilité de la préparation du rapport annuel et des états financiers. Le comité de vérification du conseil examine ces rapports. Les états financiers ont été dressés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, et contiennent des estimations fondées sur le jugement et l'expérience des membres de la direction. Le conseil d'administration de la Société a approuvé les états financiers sur la recommandation du comité de vérification. Les autres renseignements sur le fonctionnement et les finances qui figurent dans ce rapport annuel concordent avec ceux des états financiers.

La direction veille à la tenue de livres et de registres ainsi qu'à l'utilisation de contrôles financiers et de gestion et de systèmes d'information connexes qui lui permettent de s'assurer qu'il y a production, en temps opportun, d'information financière fiable et précise et qu'il y a conformité, au niveau de ses opérations, à la *Loi sur le Centre national des Arts* et aux règlements administratifs de la Société.

Le conseil d'administration de la Société veille à ce que les membres de la direction assument leurs responsabilités en ce qui a trait à la communication de l'information financière et aux contrôles internes, ce qu'il fait par l'intermédiaire du comité de vérification. Le comité de vérification s'acquitte des tâches que lui confie le conseil d'administration et a des rencontres régulières avec la direction et le vérificateur général du Canada. Ce dernier peut communiquer avec le comité en tout temps.

Le vérificateur général du Canada effectue, en toute autonomie et en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues, une vérification des états financiers de la Société et en fait rapport annuellement.

le directeur et président,
John Cripton

le directeur général des finances,
C. A. (Cy) Cook

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre national des Arts au 31 août 1997 et les états des résultats, de l'avoir et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 août 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 29 octobre 1997





BILAN AU 31 AOÛT 1997

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements temporaires (note 3).....	6 639 393	4 914 855	Créditeurs et frais courus (note 3)	4 817 388	5 144 515
Débiteurs (note 4).....	1 883 349	2 536 634	Revenus reportés	4 356 555	4 037 887
Crédit parlementaire à recevoir (note 5).....	199 353	1 451 750		9 173 943	9 182 402
Stocks.....	271 724	362 632	Portion à long terme—provision pour indemnités de cessation d'emploi	992 624	909 716
Programmes en cours	1 069 397	912 323		10 166 567	10 092 118
Frais payés d'avance (note 6)	1 494 747	172 140			
	11 557 963	10 350 334	AVOIR DU CANADA		
Immobilisations (note 7).....	7 773 305	9 490 834	Avoir.....	8 777 222	9 489 861
			Fondation du Centre national des Arts (note 8).....		160 293
			Fonds de développement artistique (note 9).....	387 479	98 896
				9 164 701	9 749 050
	19 331 268	19 841 168		19 331 268	19 841 168

Approuvé par la direction :

le directeur et président,
JOHN CRIPTON

le directeur général des finances,
C. A. COOK

Approuvé par le conseil d'administration :

la présidente,
JEAN THÉRÈSE RILEY

membre du conseil et président du comité de vérification,
ANDREW OGARANKO





ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1997

	1997	1996
	\$	\$
Revenus		
Services commerciaux (tableau 1).....	10 794 579	8 919 160
Programmes des arts d'interprétation (tableau 2)	6 682 429	6 236 739
Services de soutien aux programmes...	606 316	274 307
Intérêts créditeurs.....	203 235	233 328
Frais d'établissement (note 10)	192 761	
Fonds de développement artistique — revenu net (note 9).....	136 042	35 100
Autres	65 573	51 414
	<u>18 680 935</u>	<u>15 750 048</u>
Dépenses (tableau 3)		
Services commerciaux (tableau 1).....	7 788 041	6 551 041
Programmes des arts d'interprétation (tableau 2)	14 053 167	13 841 748
Exploitation des bâtiments (note 6).....	7 968 174	7 815 610
Services de soutien aux programmes...	2 848 208	2 836 161
Services administratifs	3 767 759	4 031 002
Conseil d'administration (note 11).....	86 786	174 811
Fondation du Centre national des Arts—dépenses nettes (note 8)	7 752	8 186
	<u>36 519 887</u>	<u>35 258 559</u>
Excédent des dépenses sur les revenus	17 838 952	19 508 511

ÉTAT DE L'AVOIR
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1997

	1997	1996
	\$	\$
Solde au début de l'exercice.....	9 489 861	10 125 936
Crédit parlementaire (note 5).....	17 254 603	18 899 350
Excédent des dépenses sur les revenus...	(17 838 952)	(19 508 511)
Virement du revenu net du Fonds de développement artistique (note 9)	(136 042)	(35 100)
Virement des dépenses nettes de la Fondation du Centre national des Arts (note 8).....	7 752	8 186
Solde à la fin de l'exercice	<u>8 777 222</u>	<u>9 489 861</u>





ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 1997

	1997	1996
	\$	\$
Exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	(17 838 952)	(19 508 511)
Éléments sans incidence sur les fonds		
Amortissement.....	2 645 617	2 502 217
Gain sur l'aliénation d'immobilisations	(33 181)	(875)
	(15 226 516)	(17 007 169)
Variation des éléments hors caisse de l'actif et du passif liés à l'exploitation	(743 947)	189 163
Variation de la portion à long terme—provision pour indemnités de cessation d'emploi.....	82 908	17 027
	(661 039)	206 190
	(15 887 555)	(16 800 979)
Financement		
Crédit parlementaire reçu	18 507 000	20 609 600
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations.....	(1 156 752)	(1 236 956)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	261 845	875
	(894 907)	(1 236 081)
Augmentation de la trésorerie	1 724 538	2 572 540
Trésorerie au début de l'exercice.....	4 914 855	2 342 315
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 639 393	4 914 855

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 AOÛT 1997

1. Pouvoirs, objectifs et activités

La Société du Centre national des Arts (la « Société » ou le « Centre ») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur le Centre national des Arts* et elle n'est pas assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1) de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, les sections I à IV de la Loi ne s'appliquent pas à la Société.

Le mandat de la Société est d'exploiter et d'administrer le Centre national des Arts, de développer les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et d'aider le Conseil des Arts du Canada à développer ceux-ci ailleurs au Canada.

Pour faciliter la réalisation de ses objectifs, la Société peut organiser et parrainer des réalisations au Centre dans le domaine des arts d'interprétation; encourager et aider le développement de troupes d'arts d'interprétation attachées au Centre; organiser ou parrainer des émissions de radio et de télévision émanant du Centre ainsi que la projection de films au Centre; accueillir au Centre, selon les conditions que la Société peut fixer, les organisations nationales et locales oeuvrant, exclusivement ou non, au développement et à l'encouragement des arts d'interprétation au Canada; et, à la demande du gouvernement du Canada ou du Conseil des Arts du Canada, organiser des spectacles et représentations ailleurs au Canada par des troupes d'arts d'interprétation, établies ou non au Canada, et organiser des représentations hors du Canada par des troupes d'arts d'interprétation établies au Canada.

Afin d'aider la Société à remplir son mandat, le gouvernement du Canada met à la disposition de la Société le complexe du Centre national des Arts, sans aucune compensation. Le bail est renouvelé à chaque année. La Société est responsable de l'entretien et de l'exploitation du complexe.

2. Principales conventions comptables

a) Placements temporaires

Les placements temporaires sont évalués au moindre du coût et de la valeur marchande.

b) Crédit parlementaire

La Société inscrit à l'avoir à chaque mois un douzième du crédit parlementaire approuvé. Le crédit parlementaire approuvé pour la période allant du 1^{er} avril au 31 août se rapporte à l'exercice du gouvernement du Canada se terminant le 31 mars de l'exercice suivant. Par conséquent, la portion du montant reçu au 31 août qui dépasse les cinq-douzièmes du crédit parlementaire est reportée à l'exercice suivant. Lorsque le montant reçu est inférieur aux cinq-douzièmes du crédit parlementaire, la différence est comptabilisée à titre de débiteur.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 1997—*Suite*

c) Stocks

Les stocks de fournitures de restaurant, de nourriture et de boissons sont évalués au prix coûtant.

d) Programmes en cours

Les coûts directs, y compris les avances aux artistes et aux compagnies de spectacles liés aux programmes (spectacles) qui seront offerts après la fin de l'exercice, sont reportés et passés en charges dans l'exercice au cours duquel les programmes ont lieu.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, comme suit :

Édifice—l'Atelier	20 ans
Matériel	7 ans
Matériel informatique et logiciels	3 et 5 ans
Améliorations locatives	10 ans

f) Revenus reportés

Les revenus des billets vendus pour les programmes (spectacles) qui seront offerts après la fin de l'exercice sont reportés et sont constatés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les programmes ont lieu.

g) Indemnités de cessation d'emploi

Les employés de la Société ont droit à certaines indemnités lors de leur cessation d'emploi, comme le prévoient leurs contrats de travail et les conditions d'emploi. Ces indemnités sont inscrites au passif au fur et à mesure qu'elles sont gagnées par les employés.

h) Dépenses d'exploitation

Les dépenses des programmes des arts d'interprétation et des services commerciaux ne comprennent pas les coûts rattachés à l'entretien des bâtiments et du matériel, aux services publics et aux services administratifs.

i) Régime de pension de retraite

Les employés de la Société font partie du Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations à ce régime sont exigées, à parts égales, à la fois des employés et de la Société. Les cotisations de la Société représentent sa dette totale et sont comptabilisées dès qu'elles deviennent exigibles.

D'après les lois actuelles, la Société n'est pas tenue de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. Encaisse et placements temporaires

La politique de la Société consiste à placer les surplus temporaires de liquidités dans des certificats de placement, des obligations et des effets de commerce à court terme auprès d'institutions financières canadiennes. Au 31 août 1997, l'encaisse et les placements temporaires comprenaient des obligations et des effets de commerce d'une valeur de 4 763 193 \$ (3 169 507 \$ en 1996). Le rendement moyen du portefeuille pour l'exercice terminé le 31 août 1997 fut de 3,46 % (5,59 % en 1996). La juste valeur des placements temporaires se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance imminente de ces placements.

L'encaisse et les placements temporaires incluent 69 673 \$ (62 917 \$ en 1996) du fonds en fiducie de l'Orchestre du Centre national des Arts, 61 132 \$ (58 230 \$ en 1996) du fonds de tournée de l'Orchestre du Centre national des Arts, 16 569 \$ (néant en 1996) de la succession de Maureen Cumbers et 937 \$ (1 862 \$ en 1996) pour le fonds Trudi LeCaine. Des montants correspondants sont aussi inclus dans les crédateurs et frais courus.

4. Débiteurs

Dans le cadre de ses activités habituelles, la Société vend ses produits à de nombreux clients. Un client représente 49 % du solde des débiteurs en fin d'exercice (53 % en 1996). La juste valeur des débiteurs est similaire à la valeur comptable en raison de l'échéance imminente de ces comptes.

5. Crédit parlementaire à recevoir

	1997	1996
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 451 750	3 162 000
Crédité à l'avoir		
Exploitation	16 548 917	18 899 350
Taxes municipales	705 686	
	17 254 603	18 899 350
Reçu durant l'exercice.....	(18 507 000)	(20 609 600)
Solde à la fin de l'exercice	199 353	1 451 750

Une portion du crédit parlementaire sert à financer les réparations et les améliorations importantes effectuées à l'édifice du Centre national des Arts tel qu'approuvé par le conseil d'administration.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 AOÛT 1997—*Suite*

6. Frais payés d'avance

En 1996-1997, la Société a versé un montant de 2 117 057 \$, soit six mois de taxes municipales dont 705 686 \$ pour les mois de juillet et août 1997 qui est inclus dans les dépenses et 1 411 371 \$ pour les mois de septembre à décembre 1997 qui est inclus dans les frais payés d'avance. Le montant de 705 686 \$ a été inclus dans le crédit parlementaire et 1 411 371 \$ réduit le crédit parlementaire à recevoir. Par le passé, ces taxes étaient payées directement par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et n'étaient pas incluses dans les dépenses de la Société.

7. Immobilisations

	1997		1996	
	Coût	Amor- tissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain				
—L' Atelier				90 000
Édifice				
—L' Atelier				169 443
Matériel	4 877 027	4 007 872	869 155	913 442
Matériel informatique et logiciels.....	2 813 684	2 078 698	734 986	928 512
Améliorations locatives.....	26 778 036	20 608 872	6 169 164	7 389 437
	<u>34 468 747</u>	<u>26 695 442</u>	<u>7 773 305</u>	<u>9 490 834</u>

La Société a vendu l'Atelier (terrain et édifice) à La Nouvelle Scène le 5 novembre 1996 pour la somme de 250 000 \$ et un accès gratuit aux installations pour une période pouvant aller jusqu'à 15 ans. Le profit de 14 681 \$ provenant de la vente de l'Atelier a été inclus dans les « Autres » revenus.

8. Fondation du Centre national des Arts

Créé en 1992, le fonds de la Fondation du Centre national des Arts se donnait pour mission de reconnaître, stimuler et promouvoir l'excellence dans la création d'oeuvres artistiques et leur présentation sur scène, en accordant des bourses, des prix et des subventions. Le 4 novembre 1994, la Société a décidé de mettre un terme au mandat de la Fondation et s'est engagée à utiliser les fonds résiduels pour les objectifs auxquels se vouait la Fondation. Le 5 octobre 1997, le conseil d'administration a approuvé le virement des fonds résiduels de la Fondation au Fonds de développement artistique.

Un sommaire des opérations reliées à la Fondation est présenté ci-dessous :

	1997	1996
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	160 293	168 479
Intérêts créditeurs	8 255	10 389
Bourses, prix et subventions	(15 958)	(18 024)
Frais d'administration	(49)	(551)
Dépenses nettes	(7 752)	(8 186)
Virement au Fonds de développement artistique	(152 541)	
Solde à la fin de l'exercice		<u>160 293</u>

9. Fonds de développement artistique

Le 4 novembre 1994, la Société décidait de créer un fonds désigné sous le nom de Fonds de développement artistique et dont la mission serait de reconnaître, stimuler et promouvoir l'excellence dans la création d'oeuvres artistiques et leur présentation sur scène, en accordant des bourses et des prix à des lauréats méritants et en subventionnant des projets valables et des programmes artistiques spéciaux entrepris par le Centre national des Arts ou avec sa participation.

Un sommaire des opérations reliées au Fonds est présenté ci-dessous :

	1997	1996
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	98 896	63 796
Dons	275 424	84 519
Intérêts créditeurs	2 917	1 890
Frais de levée de fonds	(128 376)	(38 954)
Frais d'administration	(13 923)	(12 355)
Revenu net	136 042	35 100
Virement de la Fondation du Centre national des Arts	152 541	
Solde à la fin de l'exercice	<u>387 479</u>	<u>98 896</u>

10. Frais d'établissement

Le 17 juin 1996, le conseil d'administration a approuvé l'adoption d'un droit pour les frais d'établissement de 1,50 \$ par billet vendu depuis le début de l'exercice 1996-1997. La Société a constaté 192 761 \$ comme revenus en 1996-1997. Ceux-ci ont servi à l'exploitation des bâtiments.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 AOÛT 1997—*Fin*

11. Dépenses du conseil d'administration

Les dépenses du conseil d'administration en 1995-1996 étaient plus élevées que d'habitude dû à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une réorganisation interne qui donna lieu à un plus grand nombre de réunions du conseil d'administration et de ses comités. En outre, des frais furent engagés par le conseil pour la recherche d'un président-directeur général, d'un directeur général des finances et d'un directeur de musique.

12. Opérations entre apparentés

En plus des opérations décrites à la note 5, la Société est apparentée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien.

Au cours de l'exercice, la Société a conclu des opérations avec des ministères et des organismes gouvernementaux dans le cours normal de ses activités et selon l'usage commercial habituel applicable à toute personne et entreprise. Ainsi, elle a engagé des dépenses de 620 440 \$ (753 580 \$ en 1996) pour des services publics et des installations et services téléphoniques et elle a gagné des revenus de 887 366 \$ (939 270 \$ en 1996) provenant de subventions spéciales et de ventes de restaurant.

13. Éventualités

La Société est demanderesse ou plaignante dans certaines réclamations et litiges en cours. Selon la direction, le résultat de ces actions n'est pas susceptible d'entraîner des passifs importants.

14. Juste valeur des instruments financiers

Outre ce qui a déjà été décrit aux notes 3 et 4, la juste valeur du crédit parlementaire à recevoir et des crédettes et frais courus s'approchent de leur valeur comptable en raison de l'échéance imminente de ces instruments.

15. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1996 ont été reclassifiés pour qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.





**TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES
SERVICES COMMERCIAUX
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 1997**

TABLEAU 1

	1997	1996
	\$	\$
Revenus		
Restaurants.....	6 139 389	5 343 692
Location des salles.....	2 603 848	1 601 625
Garage.....	2 051 342	1 973 843
	<u>10 794 579</u>	<u>8 919 160</u>
Dépenses		
Restaurants.....	5 833 227	5 225 608
Location des salles.....	1 493 927	855 938
Garage.....	460 887	469 495
	<u>7 788 041</u>	<u>6 551 041</u>
Excédent des revenus sur les dépenses.....	3 006 538	2 368 119

**TABLEAU DES DÉPENSES
SELON LA CATÉGORIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 1997**

TABLEAU 3

	1997	1996
	\$	\$
Traitements, salaires et prestations aux employés.....	13 290 285	12 803 021
Cachets et dépenses des artistes.....	8 177 533	7 903 009
Amortissement.....	2 645 617	2 502 217
Coût des ventes - services commerciaux.....	2 294 040	1 960 475
Réparations et entretien.....	2 284 504	2 475 258
Publicité et promotion.....	2 280 608	2 072 379
Services publics.....	1 344 808	1 476 842
Services professionnels et frais connexes.....	962 606	1 219 611
Taxes municipales (note 6).....	705 686	
Dépenses de production.....	611 747	676 772
Frais de bureau.....	466 776	540 475
Frais de co-production artistique.....	430 054	649 952
Commissions et frais de service.....	395 261	287 643
Frais de voyages et de représentation.....	209 705	181 514
Télécommunications.....	147 520	144 274
Mobilier et matériel.....	106 237	210 558
Assurance.....	77 827	67 898
Loyer de l'entrepôt.....	50 804	50 247
Autres.....	38 269	36 414
	<u>36 519 887</u>	<u>35 258 559</u>

**TABLEAU DES REVENUS ET DÉPENSES
PROGRAMMES DES ARTS D'INTERPRÉTATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 1997**

TABLEAU 2

	1997	1996
	\$	\$
Revenus		
Musique.....	2 795 065	3 025 580
Théâtre.....	2 138 730	1 941 576
Danse.....	838 687	1 102 801
Festival Canada.....	647 341	
Événements spéciaux.....	262 606	164 695
Télévision.....		2 087
	<u>6 682 429</u>	<u>6 236 739</u>
Dépenses		
Musique.....	5 602 347	6 397 998
Théâtre.....	3 500 161	3 913 152
Danse.....	1 561 144	2 359 010
Festival Canada.....	2 469 448	117 564
Événements spéciaux.....	351 690	197 752
Télévision.....		269 439
Administration marketing.....	398 457	514 965
Administration artistique.....	112 937	71 868
Tournées et événements spéciaux.....	56 983	
	<u>14 053 167</u>	<u>13 841 748</u>
Excédent des dépenses sur les revenus.....	7 370 738	7 605 009





SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

Le conseil d'administration de la Société du crédit agricole a examiné et approuvé les présents états financiers et le rapport annuel, et la direction se porte garante de toute l'information qui y est donnée. Certains chiffres présentés dans les états financiers, comme la provision pour pertes sur créances et la valeur des propriétés acquises en règlement de prêts, sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les renseignements contenus dans les états financiers.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité et à l'objectivité des états financiers, maintient des systèmes et des pratiques de gestion et de contrôle financier conçus pour offrir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus selon les règles. Au système de contrôle interne s'ajoute un service de vérification interne, qui examine périodiquement les différents aspects de l'exploitation de la Société.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de présentation de rapports financiers et de contrôle interne par le biais de son comité de vérification. Ce comité est composé d'administrateurs qui, pour la plupart, ne sont pas des employés de la Société. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec les membres de la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur général du Canada. Enfin, les vérificateurs ont libre accès au comité de vérification.

La responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers et de faire rapport incombe au vérificateur général du Canada, qui agit à titre indépendant.

le président-directeur général,
John J. Ryan

le principal dirigeant financier,
Moyez Somani

Regina, Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

J'ai vérifié le bilan de la Société du crédit agricole au 31 mars 1998 et les états des résultats et des bénéfices non répartis (déficit) et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société du crédit agricole* et aux règlements administratifs de la Société.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 15 mai 1998





BILAN AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
Encaisse et placements à court terme (note 3)	237 605	241 014	Placements CSRN détenus (note 8).....	93 754	17 552
Débiteurs et autres élément d'actif à recevoir	44 158	28 928	Créditeurs et charges à payer.....	19 748	27 373
Placements à long terme (note 4).....	149 613	79 227	Billets à court terme (note 9)	945 658	747 667
Prêts (notes 5 et 6)	5 136 138	4 521 604	Autres éléments de passif et commissions reportées (note 10).....	35 080	18 273
Biens-fonds acquis en règlement de prêts (note 7).....	123 481	139 629	Emprunts (note 11).....	4 062 676	3 753 877
Matériel et améliorations locatives	15 208	12 065		5 156 916	4 564 742
			AVOIR		
			Capital (notes 1 et 12)	507 725	1 118 333
			Bénéfices non répartis/(déficit) (note 12)	41 562	(660 608)
				549 287	457 725
	5 706 203	5 022 467		5 706 203	5 022 467

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé :

le président du conseil,
DONALD W. BLACK

le président du comité de vérification,
WARREN ELLIS





ÉTAT DES RÉSULTATS
ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS/(DÉFICIT)
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Intérêts créditeurs		
Prêts	408 237	406 351
Placements	22 762	13 420
	430 999	419 771
Intérêts débiteurs	296 857	278 053
Intérêts créditeurs nets	134 142	141 718
Charge pour pertes sur créances (note 6)	18 748	23 986
Intérêts créditeurs nets après la charge pour pertes sur créances	115 394	117 732
Revenus tirés des loyers et des biens-fonds		
Loyers et autres revenus	22 808	20 299
Frais d'exploitation	2 853	2 960
Intérêts débiteurs	6 948	10 264
Revenus nets tirés des loyers et des biens-fonds	13 007	7 075
Autres revenus	9 464	6 519
Bénéfice avant autres frais	137 865	131 326
Autres frais		
Frais d'administration	90 078	84 104
Impôt sur les bénéfices (note 13)	6 225	6 628
Autres frais	96 303	90 732
Bénéfice net pour l'exercice	41 562	40 594
Déficit au début de l'exercice	(660 608)	(698 502)
Réaffectation du capital d'apport pour éliminer le déficit (note 12)	660 608	
Dividendes (note 1)		(2 700)
Bénéfices non répartis/(déficit) à la fin de l'exercice	41 562	(660 608)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	41 562	40 594
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Charge pour pertes sur créances	18 748	23 986
Variation des intérêts créditeurs courus	(24 648)	6 243
Variation des intérêts débiteurs courus	33 015	(1 058)
Autres	11 356	22 043
Encaisse provenant des activités d'exploitation	80 033	91 808
Activités d'investissement		
Placements à long terme	(71 894)	(18 042)
Prêts décaissés	(1 504 200)	(1 342 900)
Prêts remboursés	870 697	704 275
Variation du portefeuille de biens-fonds	16 148	13 839
Autres	15 010	(9 051)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	(674 239)	(651 879)
Activités de financement		
Emprunts remboursés au Canada	(503 963)	(134 014)
Emprunts sur les marchés financiers	1 014 311	808 139
Emprunts remboursés sur les marchés financiers	(243 744)	(378 136)
Augmentation du capital	50 000	
Variation des billets à court terme	197 991	291 298
Variation des placements CSRN détenus	76 202	17 552
Dividendes versés		(2 700)
Encaisse provenant des activités de financement	590 797	602 139
(Diminution) augmentation de l'encaisse et des placements à court terme	(3 409)	42 068
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	241 014	198 946
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	237 605	241 014

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. La Société

a) Pouvoirs et objectifs

La Société du crédit agricole (« la Société ») a été constituée en 1959 en vertu de la *Loi sur le crédit agricole*, afin de succéder à la Commission du prêt agricole canadien. Elle est une société d'État mandataire classée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 2 avril 1993, la *Loi sur la Société du crédit agricole* entrain en vigueur en remplacement de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit aux groupements agricoles* qui étaient toutes deux abrogées. La Loi prévoit la prorogation de la Société du crédit agricole, l'emplacement de son siège social à Regina (Saskatchewan) et l'élargissement de son mandat impliquant des pouvoirs plus étendus en matière de prêt et d'administration.

Le rôle de la Société consiste à mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles familiales et aux entreprises de ce secteur qui sont liées à l'agriculture. En outre, la Société doit appliquer, selon le principe du recouvrement des coûts, certains programmes précis que lui confie le gouvernement canadien.

b) Capital

Le capital de la Société est constitué des sommes reçues du gouvernement du Canada à cette fin, moins une réaffectation pour éliminer le déficit cumulatif approuvée le 31 mars 1998. De plus amples renseignements sur cette réaffectation sont fournis à la note 12.

Au 31 mars 1998, les versements de capital du gouvernement du Canada totalisaient 1 168 millions de dollars (1 118 millions en 1997). La limite statutaire pour la même période était de 1 175 millions de dollars (1 125 millions en 1997).

c) Dividendes

Aucun dividende n'a été déclaré ni versé dans l'exercice en cours (2,7 millions de dollars en 1997).

d) Limites d'emprunt

La *Loi sur la Société du crédit agricole* limite le total du passif réel et du passif éventuel de la Société à 12 fois son avoir. Cette limite peut toutefois être portée à 15 fois son avoir sur approbation préalable du gouverneur en conseil.

Au 31 mars 1998, le passif total de la Société représentait 9,4 fois son avoir de 549,3 millions de dollars (en 1997, 10 fois son avoir de 457,7 millions de dollars).

2. Principales conventions comptables

a) Placements

Les placements comprennent deux postes inscrits au bilan : les placements à court terme et les placements à long terme. Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes résultant des ventes, l'amortissement des primes et des escomptes ainsi que les dévaluations selon la valeur du marché sont inscrits au poste des intérêts créditeurs sur placements.

Les placements à court terme, acquis principalement aux fins de liquidité, sont destinés à être conservés moins d'un an. Normalement comptabilisés au prix coûtant, les placements à court terme sont dévalués à la valeur du marché lorsque le cours subit une baisse importante.

Les placements à long terme sont des valeurs dont le terme initial est supérieur à un an. Ils sont acquis principalement pour gérer l'actif-passif et pour saisir les occasions de financement qui se présentent à l'avance des besoins de liquidités.

Les placements à long terme acquis aux fins de la gestion de l'actif-passif sont conservés jusqu'à leur échéance et comptabilisés au prix coûtant, lequel est ajusté pour l'amortissement des primes ou des escomptes pendant la durée du terme. Lorsque ces placements subissent une baisse de valeur qui n'est pas temporaire, leur valeur comptable est réduite en conséquence. Les gains et les pertes résultant de la vente de ces placements sont comptabilisés dans le bénéfice de l'exercice en cours.

Les placements à long terme acquis aux fins de la gestion des occasions de financement à l'avance des besoins de liquidité sont utilisés comme instruments de couverture contre les variations des futurs taux d'emprunt. Ces placements sont comptabilisés au prix coûtant, lequel est ajusté pour l'amortissement des primes ou des escomptes pendant la durée du terme. Lorsqu'ils subissent une baisse de valeur qui n'est pas temporaire, leur valeur comptable est réduite en conséquence. Pour permettre une estimation exacte du coût de financement, les gains et les pertes résultant de la vente de ces placements sont amortis selon la méthode linéaire et imputés au poste des intérêts débiteurs sur la durée des emprunts auxquels ils se rattachent.

b) Prêts

Les prêts sont inscrits à leur valeur nette après déduction de la provision pour pertes sur créances.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque, de l'avis de la direction, il n'existe pas de certitude raisonnable de percevoir un jour le capital et les intérêts. Par ailleurs, un prêt dont le versement est en souffrance depuis 90 jours est aussi classé dans cette catégorie, à moins qu'il ne comporte une garantie suffisante et qu'il ne soit en voie d'être perçu.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que le prêt soit spécifiquement classé dans la catégorie des prêts douteux. Lorsqu'un prêt est spécifiquement classé dans cette catégorie, le montant comptabilisé est ramené à la valeur estimative de réalisation du prêt. Tout versement effectué en remboursement d'un tel prêt est porté au crédit de l'investissement comptabilisé pour ce prêt. Si la valeur estimative de réalisation change après la moins-value initiale, la différence entraînera une augmentation ou une diminution de la charge pour pertes sur créances. Un prêt douteux est réinscrit comme prêt à intérêt comptabilisé lorsque toutes les charges déjà comptabilisées pour le prêt sont renversées et qu'il existe une certitude raisonnable, de l'avis de la direction, de percevoir un jour le capital et les intérêts.

Les commissions sur prêts, qui sont perçues en compensation de modifications apportées à des accords de prêt particuliers, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement réalisé sur ces prêts. Ces sommes sont amorties à titre d'intérêts créditeurs sur la durée moyenne restante du terme des prêts. Les autres commissions sont comptabilisées au poste « autres revenus » de la même façon que les coûts afférents.

c) Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation faite par la direction des pertes probables sur le portefeuille de prêts dans le contexte de la conjoncture actuelle. La provision comprend une composante spécifique et une composante générale.

À partir d'un examen cas par cas, la composante spécifique est établie de manière à évaluer les prêts douteux au moindre de l'investissement comptabilisé et de la valeur de réalisation estimative de la garantie sous-jacente à ces prêts. La valeur de réalisation estimative représente la juste valeur de la garantie sous-jacente au prêt moins la dépense estimative en temps et en frais qu'occasionnera la réalisation de la garantie.

La composante générale, fondée sur une estimation prudente, est établie à l'égard des prêts pour lesquels on ne peut encore déterminer une provision spécifique. Pour déterminer la composante générale de la provision, la direction a conçu un modèle qui repose sur des pourcentages de pertes historiques et de migration du portefeuille et l'a appliqué aux soldes de prêts regroupés en fonction du risque qu'ils présentent. À titre de prêteur à un seul secteur, la Société est particulièrement exposée aux tendances économiques défavorables et aux autres risques et incertitudes propres à certains secteurs et régions agricoles. La direction prend donc en ligne de compte l'incidence de facteurs bien précis, comme les tendances de la valeur des terres, les tendances économiques, les programmes des gouvernements fédéral et provinciaux, les cours des denrées et les conditions climatiques, lorsqu'elle établit la composante générale de la provision.

Toutefois, comme les conditions agricoles et économiques futures sont difficiles à prévoir avec certitude, les pertes réelles sur les prêts pourraient varier par rapport à l'estimation de la direction.

La provision est augmentée des charges pour pertes sur créances et diminuée des dévaluations relatives aux biens-fonds acquis et des radiations nettes de prêts (c.-à-d. desquels les sommes recouvrées ont été déduites).

d) Biens-fonds acquis en règlement de prêts

Les biens-fonds, qu'ils soient détenus en vue de produire un revenu par le biais du crédit-bail ou qu'ils soient destinés à être vendus, sont initialement comptabilisés selon le moindre de l'investissement comptabilisé relativement au prêt dont la garantie a été réalisée et de la juste valeur de la garantie sous-jacente au prêt, estimée au moment de l'acquisition. La juste valeur de la garantie est la somme qui pourrait être réalisée par une vente dans un marché de pleine concurrence, compte tenu du temps estimatif requis pour réaliser la garantie, des coûts estimatifs de la réalisation et de tout montant devant légalement être versé à l'emprunteur.

Après leur acquisition, les biens-fonds loués en vue de produire un revenu sont comptabilisés selon la juste valeur qui leur a été attribuée au moment de l'acquisition et ne sont pas dévalués en fonction des baisses de la juste valeur estimative, à moins que ces baisses ne soient importantes et permanentes.

La valeur comptable des biens-fonds qui sont destinés à être vendus est ajustée chaque fois qu'un changement important de la juste valeur estimative après leur acquisition le justifie.

Les loyers et autres revenus tirés des biens-fonds sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes liés à la vente des biens-fonds forment une composante du poste « loyers et autres revenus ».

e) Matériel et améliorations locatives

Le matériel et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de la vie utile estimative du matériel et des améliorations locatives selon les méthodes et les durées suivantes :

	Méthode	Durée
Matériel de bureau et ameublement	Amortissement dégressif	20% année
Matériel et logiciels informatiques	Amortissement linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Terme du bail plus première option de renouvellement





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

f) Contrats de location-acquisition

Les baux en vertu desquels le bailleur a transféré à la Société pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué sont capitalisés en comptabilisant la valeur actualisée des loyers à titre d'actif et de passif. Le bien loué est ensuite amorti (selon la méthode linéaire) et passé en charge sur la durée de sa vie utile qui correspond, dans la plupart des cas, à la durée du bail. Les loyers sont imputés en partie au montant de l'obligation et en partie au poste des intérêts débiteurs.

g) Conversion des devises

Les prêts et les emprunts en devises ainsi que les intérêts connexes sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les intérêts créditeurs et débiteurs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon la moyenne des taux de change de fin de mois qui ont eu cours pendant l'exercice. Les gains et les pertes de change qui découlent de la conversion des emprunts et des intérêts débiteurs en devises sont d'abord soustraits des gains et des pertes prévus aux contrats de change afférents, puis comptabilisés au poste des intérêts débiteurs.

h) Emprunts

Les écarts entre les montants définitifs à rembourser (aux taux de change initiaux si les emprunts sont libellés en devises) et les sommes réunies lors de l'émission de la dette sont amortis selon la méthode linéaire et imputés au poste des intérêts débiteurs sur toute la durée des obligations.

Les montants de règlement des intérêts des emprunts liés à des valeurs boursières sont estimés à l'aide de l'indice afférent à la date du bilan et compris dans les intérêts courus. Pendant l'exercice, les variations aux montants de règlement estimés sont imputées au poste des intérêts débiteurs.

i) Instruments financiers dérivés

Afin de gérer les risques liés au change et aux taux d'intérêt, la Société utilise divers types d'instruments financiers dérivés tels les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps liés à des indices boursiers, les accords de taux futurs et les options sur taux d'intérêt. Ces instruments comprennent tant les contrats utilisés aux fins de couverture que ceux qui servent à gérer la position actif-passif de la Société et qui modifient son profil global de taux d'intérêt. La Société n'utilise aucun instrument dérivé pour spéculer.

Contrats de change

Les montants à recevoir ou à payer aux termes de contrats de change sont présentés séparément des prêts ou des emprunts libellés en devises auxquels ils se rattachent et sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Toute somme en dollars canadiens à payer ou à recevoir aux termes de ces contrats a été soustraite des montants convertis déclarés. Le solde net est comptabilisé, selon le cas, au poste « débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir » ou au poste « autres éléments de passif et commissions reportées ».

Les gains et les pertes découlant des contrats de change sont compris dans les résultats actuels à titre d'intérêts débiteurs. Le coût de ces contrats est amorti selon la méthode linéaire pendant leur durée d'existence et l'amortissement fait partie du calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs selon le cas. Le solde non amorti est inscrit soit au poste « débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir », soit au poste « autres éléments de passif et commissions reportées ».

Contrats de taux d'intérêt

Les versements périodiques relatifs aux contrats à terme et aux swaps sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les intérêts courus nets à recevoir ou à payer étant compris, selon le cas, dans le poste « débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir » ou dans le poste « créditeurs et charges à payer ». Les primes sur les contrats d'option sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'existence des instruments sous-jacents et comptabilisées à titre d'ajustement aux intérêts créditeurs ou débiteurs. Les gains ou les pertes découlant des options sur taux d'intérêt sont reportés et constatés dans les résultats, pendant la durée de couverture des positions, sous forme d'un ajustement créditeur ou débiteur de l'élément couvert.

j) Régime de retraite et autres prestations de retraite

Les employés cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est administré par le gouvernement du Canada. La Société verse des cotisations équivalentes à celles que les employés versent pour le service courant ou antérieur. Ces cotisations sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus et elles constituent l'engagement total de la Société au titre d'un régime de retraite.

À la retraite, les employés âgés de moins de 65 ans ont droit de conserver leur garantie d'assurance-vie de base. La Société comptabilise les primes au moment où elles sont engagées.

k) Prestations de cessation d'emploi

Au moment de leur cessation d'emploi, les employés ont droit à des indemnités selon leurs modalités d'emploi. Le passif qui correspond à ces prestations est comptabilisé à mesure que les prestations s'accumulent au crédit des employés ou lorsqu'on peut déterminer le montant des règlements avec une certitude raisonnable.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

1) Impôt sur les bénéfices

La Société comptabilise l'impôt sur les bénéfices selon la méthode du report d'impôt. Les écarts cumulatifs entre l'impôt calculé selon cette méthode et l'impôt exigible immédiatement sont essentiellement des écarts temporaires, qui donnent lieu à des impôts reportés. À l'heure actuelle, la Société a droit à certains avantages fiscaux qui seront comptabilisés seulement lorsqu'ils se matérialiseront.

3. Encaisse et placements à court terme

	Taux d'intérêt réel	1998	1997
	%	(en milliers de dollars)	
Encaisse		19 733	15 563
Placements à court terme	4,08-5,05	216 572	223 831
Intérêt courus.....		1 300	1 620
		<u>237 605</u>	<u>241 014</u>
Les placements à court terme sont des instruments venant à échéance dans moins d'un an, émis par le gouvernement du Canada, ses organismes et ses sociétés d'État		80 051	145 139
d'autres parties		136 521	78 692
		<u>216 572</u>	<u>223 831</u>

Les autres placements sont soit des instruments à court terme, émis par les gouvernements provinciaux, soit des instruments à court terme, émis par des établissements dont la cote de crédit est de R-1M ou supérieure. Au 31 mars 1998, le placement total le plus important dans le même établissement s'établissait à 28,7 millions de dollars (en 1997, 25 millions) et la Société avait des placements dans huit établissements distincts (quatre établissements en 1997).

4. Placements à long terme

	Taux d'intérêt stipulé	1998	1997
	%	(en milliers de dollars)	
Montants arrivant à échéance d'ici			
1 an	6,25-6,50	50 000	41 500
1 à 5 ans	5,50	80 000	15 000
plus de 5 ans.....	9,00	15 000	18 500
		<u>145 000</u>	<u>75 000</u>
Primes et escomptes non amortis		3 357	3 150
Intérêts courus.....		1 256	1 077
		<u>149 613</u>	<u>79 227</u>

Les placements à long terme sont tous des obligations du gouvernement du Canada.

5. Prêts

	Taux d'intérêt stipulé	1998	1997
	%	(en milliers de dollars)	
Montants de capital impayé garantis par			
—des hypothèques	5,00-15,00	4 553 756	4 026 951
—des hypothèques mobilières.....	5,00-12,40	579 044	408 451
—des billets à ordre	5,00-14,00	82 341	156 250
		<u>5 215 141</u>	<u>4 591 652</u>
Intérêts et frais courus, nets des versements détenus		71 364	70 090
		<u>5 286 505</u>	<u>4 661 742</u>
Investissement comptabilisé pour les prêts douteux garantis par			
—des hypothèques		25 187	18 851
—des hypothèques mobilières.....		5 249	3 840
—des billets à ordre		1 897	2 571
		<u>32 333</u>	<u>25 262</u>
Moins : Provision pour pertes sur créances (note 6).....		(182 700)	(165 400)
		<u>5 136 138</u>	<u>4 521 604</u>
Montants de capital (excluant les prêts douteux) venant à échéance d'ici			
1 an		1 490 243	1 515 520
1 à 5 ans		3 619 991	2 721 070
plus de 5 ans.....		104 907	355 062
		<u>5 215 141</u>	<u>4 591 652</u>

La direction estime qu'au cours des trois prochains exercices, entre 4 et 5 % (3 et 6 % en 1997) du capital impayé actuel sera remboursé annuellement avant la date d'échéance contractuelle.

Au 31 mars 1998, des prêts totalisant 2,4 millions de dollars (2,3 millions en 1997) étaient libellés en devises (\$US). Ces prêts sont entièrement échangés en dollars canadiens.

6. Provision pour pertes sur créances

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice.....	165 400	143 700
Radiations, nettes des sommes recouvrées	(1 448)	(2 286)
Charge pour pertes sur créances	18 748	23 986
Solde à la fin de l'exercice	<u>182 700</u>	<u>165 400</u>
Provision spécifique.....	8 200	7 800
Provision générale.....	174 500	157 600
Solde à la fin de l'exercice	<u>182 700</u>	<u>165 400</u>





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

Au 31 mars 1998, l'investissement comptabilisé pour les prêts faisant l'objet d'une provision spécifique totalisait 32,3 millions de dollars (25,3 millions en 1997). On a établi la provision générale à l'égard du reste de l'investissement de 5 287 millions de dollars (4 662 millions en 1997) effectué pour les prêts.

7. Biens-fonds acquis en règlement de prêts

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice.....	139 629	153 468
Acquisitions	2 767	3 913
Ventes	(18 915)	(17 752)
Solde à la fin de l'exercice	123 481	139 629

Biens-fonds loués aux termes d'un contrat de crédit-bail, venant à échéance d'ici :

	1998	1997
1 an et moins	482	195
1 à 2 ans	74 292	297
2 à 3 ans	42 852	85 110
3 à 4 ans	2 234	48 327
4 à 5 ans	699	1 521
plus de 5 ans.....		254
	120 559	135 704
Biens-fonds destinés à être vendus	2 922	3 925
	123 481	139 629

Les biens-fonds représentent les propriétés agricoles que la Société a acquises dans le cadre de l'administration des prêts.

Les baux à long terme sur des biens-fonds peuvent être reconduits à l'échéance de leur durée originale. Le tarif de location est modifié tous les ans.

Loyers futurs prévus, aux tarifs actuels, à recevoir d'ici :

	(en milliers de dollars)
1 an	11 972
1 à 5 ans	10 883
	22 855

8. Placements CSRN détenus

	Taux d'intérêt stipulé	1998	1997
	%	(en milliers de dollars)	
Placements au Compte de stabilisation du revenu net			
Taux variable.....	4,09	87 169	15 009
Taux à terme	3,25-6,00	4 568	2 369
		91 737	17 378
Intérêts courus		2 017	174
		93 754	17 552

Conformément aux modalités de l'entente fédérale-provinciale établissant le programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), la Société peut être appelée à rembourser en tout temps les sommes admissibles au retrait aux termes du programme du CSRN.

Au quatrième trimestre de l'exercice 1998, la Société a annoncé son intention de se retirer à titre d'institution financière participante du programme du CSRN. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a approuvé son retrait du programme au 31 mars 1998. La Société n'accepte plus de dépôts depuis le 1^{er} avril 1998 et elle compte effectuer le transfert des placements CSRN à d'autres institutions financières d'ici le 31 mars 1999.

Puisque le retrait entraînera vraisemblablement des coûts directs, la Société a prévu un montant estimatif de 0,9 million de dollars pour couvrir ces coûts dans son budget des frais d'administration de l'exercice en cours.

9. Billets à court terme

	Taux d'intérêt réel	1998	1997
	%	(en milliers de dollars)	
Billets à court terme exigibles d'ici un an....	4,00-4,76	938 387	742 384
Intérêt courus.....		7 271	5 283
		945 658	747 667

10. Autres éléments de passif et commissions reportées

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Font partie de ce poste		
le fonds de placement Agri-immeubles.....	2 707	3 731
les acomptes versés sur les ventes de biens-fonds.....	492	626
la provision pour prestations de cessation d'emploi	4 933	5 500
les obligations aux termes des baux de location-acquisition (note 14)	744	
le coût net des swaps de devises	17 456	624
les commissions sur prêts reportées	8 748	7 792
	35 080	18 273

Dans le cadre de son programme de location-accumulation d'avoir, la Société peut louer les biens-fonds qu'elle a acquis en règlement de prêts à leurs anciens propriétaires (les locataires). En plus de payer leur loyer, les locataires accumulent des fonds pendant la durée du bail en versant des sommes supplémentaires au fonds de placement Agri-immeubles de la Société. Les sommes accumulées dans ce fonds portent intérêt au taux de 3 % (3,25 % en 1997). Si les locataires le désirent, ces sommes peuvent ensuite être portées en diminution du prix d'achat des biens-fonds détenus par la Société.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Suite

11. Emprunts

	Taux d'intérêt stipulé	1998	1997
	%	(en milliers de dollars)	
Emprunts auprès du Canada, garantis par des billets à ordre.....	6,29-10,21	1 477 048	1 981 011
Emprunts sur les marchés financiers, garantis par des billets à ordre remboursables en dollars canadiens.....	3,00-9,00	2 162 109	1 458 639
dollars américains (100 000 000 \$).....	5,21	141 920	103 773
dollars néo-zélandais (100 000 000 \$).....	8,00	77 689	95 781
Emprunts sur les marchés financiers, garantis par des billets à ordre remboursables en dollars canadiens, les versements d'intérêt étant liés à l'indice boursier de Hong Kong.....		12 000	12 000
l'indice boursier des 100 meilleures sociétés européennes.....		56 000	37 000
l'indice boursier composé S&P 500.....		38 000	
		3 964 766	3 688 204
Intérêts courus		97 910	65 673
		4 062 676	3 753 877

L'intérêt sur les obligations liées à un indice boursier n'est pas payé périodiquement à l'acheteur, mais en une seule fois, au moment du règlement de l'obligation. Le montant du paiement unique est déterminé par la variation de l'indice boursier sous-jacent. Pour compenser le risque que présentent les paiements d'intérêt fondés sur un indice boursier, la Société a conclu des accords de swaps reposant sur des paiements périodiques calculés à un taux d'intérêt convenu.

Les paiements sur les emprunts effectués en devises ont été entièrement échangés en dollars canadiens.

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Montant exigibles d'ici		
1 an et moins.....	1 123 484	765 627
1 à 2 ans.....	708 567	760 630
2 à 3 ans.....	785 737	627 694
3 à 4 ans.....	367 813	527 743
4 à 5 ans.....	578 279	384 813
plus de 5 ans.....	400 886	621 697
	3 964 766	3 688 204
Intérêts courus.....	97 910	65 673
	4 062 676	3 753 877

Parmi les emprunts figurent des créances de 494 millions de dollars (194 millions en 1997) qui peuvent être prolongées au-delà de la date d'échéance, au choix de la Société.

La Société contracte des emprunts (billets à court terme compris) avec l'autorisation du ministre des Finances. Ceux-ci constituent des obligations directes pour la Société, de sorte qu'ils équivalent à des emprunts contractés au nom de Sa Majesté du chef du Canada et sont, à ce titre, pleinement garantis par le Canada.

12. Capital

Le 31 mars 1998, la Société a obtenu du gouverneur en conseil l'autorisation d'éliminer son déficit cumulatif de 660,6 millions de dollars par le biais d'une réaffectation de son capital d'apport. Voici le résultat de cette réaffectation sur le capital :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	1 118 333	1 118 333
Capital d'apport supplémentaire	50 000	
Réaffectation du capital d'apport pour éliminer le déficit.....	(660 608)	
Solde à la fin de l'exercice.....	507 725	1 118 333

La variation des bénéfices non répartis, suite à cette réaffectation, est présentée à l'état des résultats et des bénéfices non répartis (déficit).

13. Impôt sur les bénéfices

a) Au 31 mars 1998, la Société disposait d'écarts temporaires totalisant environ 35 millions de dollars (166 millions en 1997), qui n'ont pas été comptabilisés parce qu'ils ne seront pas utilisés dans un proche avenir. Ces montants proviennent principalement de l'écart entre la charge pour prêts douteux imputée aux résultats et le montant déduit aux fins fiscales.

De plus, le report de pertes prospectif aux fins d'impôt sur les bénéfices, qui n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, se chiffre à 492 millions de dollars (392 millions en 1997). Il se compose de montants qui arriveront à échéance aux dates suivantes :

	(en milliers de dollars)
31 mars 1999	179 000
2001	143 000
2003	70 000
2005	100 000
	492 000





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

- b) L'impôt sur les bénéfices auquel la société et assujettie est un impôt sur le capital prévu aux parties VI et I.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'impôt sur le capital de la partie VI, qui s'applique aux établissements financiers dont le capital excède 200 millions de dollars, peut être diminué de l'impôt ou des surtaxes à payer prévus à la partie I. L'impôt de la partie I.3, qui s'applique aux sociétés dont le capital imposable est supérieur à 10 millions de dollars, peut être diminué des surtaxes actuelles ou futurs à payer en vertu de la partie I.

Au 31 mars 1998, les prêts aux agriculteurs et aux agri-entreprises approuvés, mais non décaissés, s'élevaient à 123 millions de dollars (172,5 millions en 1997). Ces prêts ont été consentis à un taux d'intérêt moyen de 7,48 % (en 1997, 7,41 %) et ne font pas partie du solde net des prêts tant qu'ils ne sont pas décaissés. Il est prévu que la majorité de ces prêts seront décaissés avant le 31 mai 1998.

14. Engagements et éventualités

- a) Engagements de location à long terme

Le tableau ci-dessous donne les versements minimums qui seront exigibles au cours des prochains exercices sur les contrats de location-exploitation de bureaux et d'automobiles et sur les contrats de location-acquisition de matériel informatique, dont la période initiale de non-résiliation est supérieure à un an :

	Baux de location-acquisition	Baux de location-exploitation
	(en milliers de dollars)	
1 an et moins	245	6 199
1 à 2 ans	245	5 722
2 à 3 ans	245	5 000
3 à 4 ans	120	3 657
4 à 5 ans		1 739
plus de 5 ans.....		2 453
Total des loyers minimums futurs	855	<u>24 770</u>
Moins : montant représentant les charges accessoires et les intérêts théoriques fixés à 5,0 %	111	
Solde de l'obligation liée aux contrats de location-acquisition	744	
Moins : partie exigible.....	200	
Obligation à long terme liée aux contrats de location-acquisition	<u>544</u>	

15. Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt et des taux de change (ceci aux fins de gestion des placements) et pour réduire ses coûts de financement. Elle a recours aux swaps de devises et de taux d'intérêt pour contrebalancer les risques de change sur les emprunts en dollars non canadiens et pour gérer les risques liés aux taux d'intérêt. Elle achète par ailleurs des options sur taux d'intérêt pour couvrir les options rattachées à ses prêts et réduire les risques qu'elle court en offrant des taux garantis. Les options sur taux d'intérêt sont parfois vendues dans le cadre d'opérations de financement dans le but de réduire les coûts d'emprunt de la Société.

Par risque de crédit, on entend le risque de perte financière que la Société essuierait si une contrepartie ne remplissait pas ses obligations envers elle. Le coût de remplacement correspond à la valeur du marché des contrats non entièrement exécutés de produits dérivés. Un coût de remplacement positif indique le risque de crédit des produits dérivés auquel la Société est exposée. Elle gère ce risque en ne transigeant qu'avec des établissements financiers ayant une cote de crédit « élevée » (Aa3 de Moody's ou AA- de S&P ou mieux) conformément aux lignes directrices émises par le ministre des Finances. De plus, les documents de l'ISDA (International Swaps and Derivative Association) prévoient des mesures de déclassement et contiennent des clauses de garanties pour réduire le risque de crédit présenté par les contreparties, de sorte que la Société ne s'attend pas, de la part de ces dernières, à un manquement grave à leurs obligations. Le montant théorique cumulatif le plus important souscrit auprès d'un établissement financier était, au 31 mars 1998, de 596 millions de dollars (en 1997, 435,3 millions), et le coût de remplacement cumulatif le plus élevé de contrats passés avec un établissement financier était, au 31 mars 1998, de 3,2 millions de dollars (1,6 million en 1997).

- b) Autres engagements et éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société prend des engagements et conclut des contrats. Au 31 mars 1998, elle avait émis, au nom de ses clients, des garanties et des lettres de crédit pour un montant total ne dépassant pas 0,7 million de dollars (0,7 million en 1997). Dans l'éventualité où la Société serait forcée d'honorer ces engagements, elle exercerait un recours contre les clients.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

Pour la période restante avant échéance, les instruments financiers comportant des sommes, en dollars canadiens, de capital contractuel (théorique) impayées au 31 mars 1998 étaient les suivants :

1998—Période restante avant échéance	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Coût de remplacement
(en milliers de dollars)					
Swaps de devises					
<i>À recevoir</i> <i>À payer</i>					
Taux fixe (SCAN) Taux fixe (SUS)		5 000		5 000	(110)
Taux fixe (SCAN) Taux var. (SUS)		2 250		2 250	(21)
Taux fixe (SUS) Taux fixe (SCAN)	137 750			137 750	2 963
Taux fixe (SNZ) Taux fixe (SCAN)		95 000		95 000	(15 521)
Swaps de taux					
<i>À recevoir</i> <i>À payer</i>					
Taux variable Taux fixe	100 000	55 000		155 000	(808)
Taux fixe Taux variable	240 000	402 000	857	642 857	6 699
Taux fixe Taux fixe	10 000	70 000		80 000	1 040
Taux lié à un indice boursier Taux variable		12 000	56 000	68 000	(3 918)
Taux lié à un indice boursier Taux fixe		38 000		38 000	(2 538)
Options achetées					
Options sur taux d'intérêt	245 000	10 000		255 000	351
Options vendues					
Options sur taux d'intérêt	169 000			169 000	(9 653)
Total	901 750	689 250	56 857	1 647 857	(21 516)
1997— période restante avant échéance					
Swaps de devises					
<i>À recevoir</i> <i>À payer</i>					
Taux fixe (SCAN) Taux fixe (SUS)		5 000		5 000	(69)
Taux fixe (SCAN) Taux var. (SUS)			2 250	2 250	(69)
Taux fixe (SUS) Taux fixe (SCAN)		103 050		103 050	(3 603)
Taux fixe (SNZ) Taux fixe (SCAN)		95 000		95 000	2 139
Swaps de taux					
<i>À recevoir</i> <i>À payer</i>					
Taux variable Taux fixe		70 000		70 000	(2 019)
Taux fixe Taux variable	55 000	465 000	10 000	530 000	2 367
Taux lié à un indice boursier Taux variable		12 000	37 000	49 000	(2 415)
Options achetées					
Options sur taux d'intérêt	470 000	10 000		480 000	1 588
Options vendues					
Options sur taux d'intérêt		69 000		69 000	(1 814)
Total	525 000	829 050	49 250	1 403 300	(3 895)

Sont compris dans les instruments financiers dérivés des swaps de taux d'intérêt et des contrats d'option de 494 millions de dollars (264 millions en 1997) qui peuvent être prolongés au-delà des dates d'échéance.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

16. Risques liés aux taux d'intérêt

La fluctuation des taux d'intérêt du marché a un effet direct sur les flux de trésorerie prévus aux instruments financiers à taux variable et sur la juste valeur des instruments financiers à taux fixe.

Le tableau suivant présente la valeur comptable (y compris les intérêts courus ainsi que les primes et les escomptes non amortis) des instruments financiers de la Société selon la date la plus rapprochée de la retarification des taux contractuels ou de l'échéance. La date d'échéance des instruments financiers remboursables par amortissement des paiements de capital et d'intérêts est celle de l'expiration du terme.

Les prêts à taux variable sont liés au taux préférentiel de la banque et retarifés en fonction de la variation de ce taux.

Le rendement calculé des emprunts remboursables en devises tient compte du coût des swaps de devises et d'intérêt.

1998—Période restante avant retarification ou échéance	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Pas d'échéance fixe	Valeur comptable totale
(en milliers de dollars)					
Placements à court terme.....	217 872				217 872
Rendement moyen	4,65 %				4,65 %
Placements à long terme.....	50 486	81 426	17 701		149 613
Rendement moyen	5,02 %	4,97 %	6,06 %		5,10 %
Prêts ⁽¹⁾					
Taux fixe.....	1 420 864	3 270 383	99 236		4 790 483
Rendement moyen	7,64 %	8,19 %	8,55 %		8,04 %
Taux variable	89 770	399 145	7 107		496 022
Rendement moyen	7,45 %	7,56 %	7,66 %		7,54 %
Placements CSRN ⁽²⁾					
Taux fixe.....	780	3 884			4 664
Rendement moyen	3,43 %	4,59 %			4,39 %
Taux variable				89 090	89 090
Rendement moyen				4,09 %	4,09 %
Billet à court terme.....	945 658				945 658
Rendement moyen	4,43 %				4,43 %
Emprunts.....	1 151 699	2 621 835	289 142		4 062 676
Rendement moyen	5,90 %	6,72 %	7,58 %		6,55 %
1997—Période restante avant retarification ou échéance					
Placements à court terme.....	225 451				225 451
Rendement moyen	3,74 %				3,74 %
Placements à long terme.....	42 740	14 999	21 488		79 227
Rendement moyen	6,76 %	6,95 %	6,58 %		6,76 %
Prêts ⁽¹⁾					
Taux fixe.....	1 518 579	2 762 038	360 445		4 641 062
Rendement moyen	7,97 %	8,56 %	9,49 %		8,44 %
Taux variable	20 075	567	38		20 680
Rendement moyen	5,30 %	5,65 %	5,73 %		5,31 %
Placements CSRN ⁽²⁾					
Taux fixe.....	398	2 005			2 403
Rendement moyen	3,29 %	4,73 %			4,49 %
Taux variable				15 149	15 149
Rendement moyen				4,00 %	4,00 %
Billets à court terme.....	747 667				747 667
Rendement moyen	3,13 %				3,13 %
Emprunts.....	779 961	2 587 151	386 765		3 753 877
Rendement moyen	6,96 %	6,73 %	7,31 %		6,84 %

Remarque : ⁽¹⁾ Prêts douteux non compris.

⁽²⁾ Certaines contributions peuvent avoir des termes à taux fixe, mais la Société peut être appelée à rembourser en tout temps les sommes admissibles à un retrait aux termes du programme du CSRN.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—*Suite*

17. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la juste valeur estimative des instruments financiers de la Société.

	1998		1997	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
	(en milliers de dollars)			
ACTIF				
Encaisse et placements à court terme	237 605	237 605	241 014	241 014
Débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir	44 158	44 158	28 928	28 928
Placements à long terme.....	149 613	150 420	79 227	80 279
Prêts.....	5 136 138	5 163 582	4 521 604	4 600 266
PASSIF				
Placements CSRN détenus	93 754	93 754	17 552	17 552
Créditeurs et charges à payer.....	19 748	19 748	27 373	27 373
Billets à court terme	945 658	944 851	747 667	746 669
Emprunts.....	4 062 676	4 210 188	3 753 877	3 920 478

Les instruments financiers à court terme sont évalués à leur valeur comptable au bilan, ce qui correspond à une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de la période relativement courte qui reste avant l'échéance. Cette méthode d'évaluation s'applique à l'encaisse et aux placements à court terme, aux débiteurs et autres éléments d'actif à recevoir ainsi qu'aux créditeurs et charges à payer.

La juste valeur des placements à long terme repose sur les cours du marché.

La juste valeur estimative des placements CSRN détenus correspond au montant à payer au moment de leur retrait.

Un grand nombre d'instruments financiers de la Société n'ont pas de valeur à la cote. En conséquence, la juste valeur de certains de ces instruments a été établie à l'aide des techniques de valeur actualisée, de sorte qu'elle ne donne peut-être pas une indication exacte de leur coût de remplacement actuel. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

La juste valeur estimative des billets à court terme et des emprunts est obtenue après actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour les termes correspondants.

La juste valeur estimative des prêts est le produit de l'actualisation des rentrées de fonds attendues (après ajustement pour les sommes qui peuvent être perçues avant la date d'échéance contractuelle) aux taux d'intérêt qui ont cours sur le marché pour les prêts présentant des risques similaires. La provision pour pertes sur créances est évaluée à sa valeur comptable au bilan.

Remarque : Voir la note 15 pour la juste valeur (coût de remplacement) des instruments financiers dérivés.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS—Fin

18. Programmes gouvernementaux

Prêts basés sur les prix

Les prêts au 31 mars 1998 comprennent 18,3 millions de dollars (en 1997, 100 millions) en prêts consentis dans le cadre du programme de prêts basés sur les prix. La Société a reçu 6,4 millions de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en 1998 (21,5 millions en 1997) pour compenser le remboursement anticipé d'un certain nombre de ces prêts ainsi que les concessions qu'elle a faites aux termes du programme. Ces concessions, qui consistent en des taux d'intérêt préférentiels accordés aux emprunteurs admissibles, cessent lorsque les prêts sont remboursés. Le programme n'est plus en vigueur pour de nouveaux prêts depuis 1989.

Loi sur l'examen de l'endettement agricole

Au cours de l'exercice, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a été autorisé à fournir une aide aux agriculteurs et aux agricultrices sous forme de versements payables à la Société. Ces versements correspondent aux concessions que la Société leur a consenties dans le cadre d'arrangements conclus aux termes de la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole*. La Société est remboursée au moment où les emprunteurs bénéficient des concessions, ce qui peut prendre jusqu'à cinq ans. Les concessions sont annulées si l'agriculteur ou l'agricultrice ne respecte pas ses engagements.

Depuis le début du processus d'examen de l'endettement agricole, la Société a accordé des concessions pour une valeur de 278,9 millions de dollars et a facturé 278,9 millions au gouvernement canadien (dont 0,7 million pendant le présent exercice).

Le gouvernement a cessé de financer de nouvelles concessions en vertu de la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole* le 31 mars 1994.

19. Chiffres correspondants

On a reclassifié certains chiffres correspondants de l'exercice 1997 afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 1998.





SOCIÉTÉ DU PORT DE HALIFAX

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'HONORABLE DAVID COLLENETTE, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du Port de Halifax au 31 décembre 1997 ainsi que les états des résultats et surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
Doane Raymond

Halifax, Canada
le 23 janvier 1998

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	347 652	112 052	Comptes à payer et frais courus	4 296 666	5 128 615
Placements (note 3)	8 575 434	11 595 477	Revenus reportés	588 445	600 744
Débiteurs	3 702 636	3 365 886		4 885 111	5 729 359
Subventions tenant lieu de taxes municipales	77 850	96 645	Avantages sociaux courus	470 204	723 888
Fournitures	40 594	49 983		5 355 315	6 453 247
	12 744 166	15 220 043			
Débiteurs	293 935	132 392			
Immobilisations (note 4)	63 229 910	59 342 982	AVOIR		
			Capital d'apport	50 856 865	50 856 865
			Surplus	20 055 831	17 385 305
				70 912 696	68 242 170
	76 268 011	74 695 417		76 268 011	74 695 417

Engagements (note 5).

Éventualité (note 6).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
MERVYN C. RUSSELL

le président-directeur général,
DAVID F. BELLEFONTAINE





RÉSULTATS ET SURPLUS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	1997	1996
	\$	\$
Revenus d'exploitation.....	14 974 378	13 151 952
Frais d'exploitation et d'administration..	8 475 561	7 453 770
Amortissement des immobilisations.....	2 595 995	2 569 233
Subventions tenant lieu de taxes municipales	893 300	926 051
	11 964 856	10 949 054
Bénéfice d'exploitation	3 009 522	2 202 898
Revenu de placements.....	260 008	519 379
(Perte) gain sur la cession d'immobilisations.....	(147 721)	336 130
	112 287	855 509
Bénéfice net	3 121 809	3 058 407
Surplus au début.....	17 385 305	14 505 475
Bénéfice net	3 121 809	3 058 407
Dividende.....	(451 283)	(178 577)
Surplus à la fin	20 055 831	17 385 305

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Provenance des liquidités (utilisation)		
Exploitation		
Bénéfice net	3 121 809	3 058 407
Amortissement des immobilisations	2 595 995	2 569 233
Autres.....	(105 963)	(279 020)
	5 611 841	5 348 620
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	34 801	204 334
	5 646 642	5 552 954
Financement		
(Augmentation) diminution des débiteurs.....	(161 543)	31 818
(Diminution) augmentation des coûts de construction	(1 187 615)	1 557 083
Dividende.....	(451 283)	(178 577)
Subventions en capital.....	1 509 490	
	(290 951)	1 410 324
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(8 143 378)	(5 355 668)
Cession d'immobilisations	3 244	392 274
	(8 140 134)	(4 963 394)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse et des placements à court terme	(2 784 443)	1 999 884
Encaisse et placements à court terme au début	11 707 529	9 707 645
Encaisse et placements à court terme à la fin	8 923 086	11 707 529

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1997

- Conformément aux articles 6.1 et 6.2 de la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête en vue de l'établissement d'une société portuaire locale au Port de Halifax a été approuvée et la Société du Port de Halifax a été établie en date du 1^{er} juin 1994.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir ont été transférés des comptes de la Société canadienne des ports, Port de Halifax à la Société du Port de Halifax à leur valeur comptable.

- Principales conventions comptables

Placements

Les placements, qui sont des titres garantis et émis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, à l'exception des immobilisations transférées à la Société par le gouvernement du Canada, lesquelles sont présentées à la valeur constatée par expertise ou à la juste valeur marchande qui a été déterminée lors du transfert. Les subventions reçues du gouvernement du Canada ou de tiers ainsi que les subventions remboursables sous condition pour des projets d'investissement, sont déduites du coût des immobilisations en cause.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'année complète, débutant dans l'exercice au cours duquel l'actif devient opérationnel, aux taux établis en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations.

Régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les contributions au régime sont exigées, et de la part des employés et de la part de la Société. Les contributions annuelles au régime sont imputées aux résultats de l'exercice.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

La dépense de subventions tenant lieu de taxes municipales est basée sur les évaluations municipales estimées, lesquelles sont ajustées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont payées après la vérification des montants par la division des subventions aux municipalités des Travaux Publics Canada. Tout ajustement est imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

Avantages sociaux

La Société comptabilise annuellement une provision pour les indemnités de départ, les congés annuels et les congés dus en compensation du temps supplémentaire, qui sont payables aux employés dans les exercices subséquents, conformément aux conventions collectives ou aux politiques de la Société.

3. Placements

	1997		1996	
	Coût amorti	Valeur nominale	Coût amorti	Valeur nominale
	\$	\$	\$	\$
Court terme ...	8 575 434	8 634 000	11 595 477	11 682 000

4. Immobilisations

	1997			1996	
	Taux d'amortissement	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
	%	\$	\$	\$	\$
Terrain.....		24 827 121		24 827 121	24 585 676
Dragage.....	2,5–6,7	3 930 091	2 720 656	1 209 435	1 269 322
Installations d'amarrage.....	2,5–10	35 385 194	23 214 548	12 170 646	12 732 792
Bâtiments.....	2,5–10	23 584 039	13 130 156	10 453 883	7 174 614
Services publics.....	3,3–10	8 940 196	4 205 291	4 734 905	4 507 426
Routes et pavage.....	2,5–10	12 570 966	7 339 148	5 231 818	2 553 995
Matériel et outillage.....	5–100	10 727 878	8 313 870	2 414 008	2 544 900
Mobilier et équipement.....	20	1 662 158	1 469 185	192 973	227 021
Construction en cours.....		1 995 121		1 995 121	3 747 236
		123 622 764	60 392 854	63 229 910	59 342 982

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé des subventions en capital de 1 509 490 \$ en réduction des coûts d'immobilisations.

5. Engagements

Conformément à la politique relative au paiement de dividendes au gouvernement du Canada, la Société doit payer un dividende pour l'exercice financier 1997, selon une méthode de calcul basée sur le bénéfice net. Ce dividende, payable avant le 31 mars 1998, s'élève approximativement à 590 000 \$ pour l'exercice financier 1997 et sera imputé au surplus.

6. Éventualité

Au cours de l'exercice, la Société a reçu une subvention remboursable sous condition de 1 000 000 \$. Cette subvention assortie d'une clause dispense la Société d'effectuer des remboursements de 100 000 \$ par année jusqu'à l'an 2003 et le solde de 300 000 \$ en l'an 2004. Afin d'obtenir cette dispense, la Société doit se conformer à certaines conditions en ce qui a trait à l'exploitation et au financement, tel que spécifié par le prêteur.

7. Révision de la politique maritime

Le système national du transport maritime était et continue d'être sous révision par le gouvernement du Canada. Il est anticipé que cette révision aura pour effet la mise en vigueur d'une nouvelle *Loi maritime du Canada* ayant préséance sur la *Loi sur la Société canadienne des ports*.

À ce moment, l'impact de cette révision n'est pas connu.





SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'HONORABLE DAVID COLLENETTE, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Montréal au 31 décembre 1997 et les états des résultats, du capital d'apport et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, et à la charte et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
Samson Bélaïr
Deloitte & Touche

Montréal, Canada
le 3 février 1998

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997 (en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
À court terme			À court terme		
Encaisse.....	971	176	Créditeurs et charges à payer (note 5).....	14 497	12 285
Placements (note 3).....	35 281	35 971	Subventions tenant lieu de taxes municipales.....	612	494
Débiteurs.....	11 305	11 006		15 109	12 779
Matériaux et fournitures.....	692	776	Avantages sociaux courus.....	3 657	4 563
	48 249	47 929	Emprunts auprès du gouvernement du		
Placements à long terme (note 3).....	53 550	43 419	Canada (note 6).....	1 540	2 242
Immobilisations corporelles (note 4)...	157 900	158 725		20 306	19 584
Frais reportés.....	878	532			
Autres éléments d'actif.....	247	268	AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA		
			Capital d'apport.....	153 919	153 919
			Bénéfices non répartis.....	86 599	77 370
				240 518	231 289
	260 824	250 873		260 824	250 873

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
RAYMOND LEMAY

le président-directeur général,
DOMINIC J. TADDEO





ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Produits d'exploitation.....	56 620	56 174
Frais d'exploitation et d'administration....	35 588	37 180
Amortissement des immobilisations corporelles	10 698	11 141
Subventions tenant lieu de taxes municipales.....	3 538	1 793
	49 824	50 114
Bénéfice d'exploitation.....	6 796	6 060
Produits financiers.....	5 630	5 762
Bénéfice net	12 426	11 822

ÉTAT DU CAPITAL D'APPORT ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Capital d'apport		
Solde au début et à la fin.....	153 919	153 919
Bénéfices non répartis		
Solde au début	77 370	67 990
Bénéfice net	12 426	11 822
Dividendes.....	(3 197)	(2 442)
Solde à la fin.....	86 599	77 370

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	12 426	11 822
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 698	11 141
Amortissement des frais reportés	54	35
Perte à la réalisation d'immobilisations corporelles	59	230
Diminution des avantages sociaux courus.....	(906)	(226)
	22 331	23 002
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 7).....	2 074	519
	24 405	23 521
Activités de financement		
Remboursement de la tranche exigible des emprunts auprès du gouvernement du Canada	(661)	(622)
Dividendes payés	(3 197)	(2 442)
	(3 858)	(3 064)
Activités d'investissement		
Augmentation des placements à long terme	(10 131)	(16 210)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 253)	(11 361)
Réalisation d'immobilisations corporelles	321	420
Augmentation des frais reportés	(400)	
Diminution des autres éléments d'actif	21	120
	(20 442)	(27 031)
Augmentation (diminution) des liquidités...	105	(6 574)
Situation des liquidités au début	36 147	42 721
Situation des liquidités à la fin.....	36 252	36 147

Les liquidités se composent de l'encaisse et des placements à court terme.





NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Description de l'entreprise

La Société du port de Montréal (la Société) a été constituée par lettres patentes en vertu de l'alinéa 6.2(1) de la *Loi sur la Société canadienne des ports* le 1^{er} juillet 1983.

En vertu de l'article 6.5 de la même loi, lorsqu'une société portuaire locale est constituée à l'égard d'un port, les droits, les engagements et les dettes de la Société canadienne des ports, relativement à ce port, sont dévolus à la société portuaire locale et l'administration de tous les biens et ouvrages, dans les limites de ce port, administrés par la Société canadienne des ports, est réputée avoir été transférée à la société portuaire locale, en l'occurrence la Société.

2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Placements

Les placements sont inscrits au coût amorti et la prime ou l'escompte est amorti jusqu'à l'échéance.

Matériaux et fournitures

Les matériaux et fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Le coût est essentiellement déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'origine avec l'amortissement cumulé transféré de la Société canadienne des ports; les acquisitions subséquentes sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire dès que le bien devient opérationnel, et ce, pour l'année entière, à des taux calculés sur la durée probable d'utilisation des immobilisations.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés des coûts d'approfondissement du lit du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Saint-Augustin. Ces frais sont amortis sur une période de 20 ans.

Régime de pension

Le Régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le gouvernement du Canada, s'adresse à tous les employés permanents de la Société. Ces employés et la Société doivent contribuer à ce régime. Les contributions représentent la responsabilité totale de la Société en cette matière et sont imputées aux dépenses d'exploitation de l'exercice courant.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

Les subventions tenant lieu de taxes municipales sont établies selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions ne sont versées qu'après vérification par la Division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada. Toute régularisation subséquente est enregistrée aux comptes de l'exercice pendant lequel le montant final est remis.

Avantages sociaux

La Société comptabilise une provision pour les éléments de passif estimatif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances, de congés de maladie et de congés compensatoires pour des heures supplémentaires; ces indemnités sont payables aux employés dans les années subséquentes en vertu des conventions collectives ou selon la politique de la Société.

3. Placements

Les fonds sont investis dans des titres directs et garantis par le gouvernement du Canada. Au 31 décembre 1997, la valeur du marché des placements à court terme est équivalente à leur coût amorti, et celle des placements à long terme est de 59 990 372 \$ (50 974 070 \$ en 1996).





NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

4. Immobilisations corporelles

	1997		1996		
	Taux d'amortissement %	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
			(en milliers de dollars)		
Terrains		50 737		50 737	50 864
Dragage	2,5–10,0	16 178	14 928	1 250	1 534
Installations d'amarrage	2,5–10,0	64 402	49 343	15 059	15 731
Immeubles	2,5–10,0	68 991	42 123	26 868	28 234
Services publics	3,3–20,0	25 825	14 281	11 544	9 920
Routes et revêtement	2,5–10,0	85 527	41 341	44 186	42 868
Machinerie et matériel	5,0–33,3	63 622	58 544	5 078	5 964
Mobilier et matériel de bureau	20,0–33,3	11 125	9 260	1 865	2 700
		386 407	229 820	156 587	157 815
Travaux de construction en cours		1 313		1 313	910
		387 720	229 820	157 900	158 725

5. Crédoeurs et charges à payer

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Tranche des emprunts auprès du gouvernement du Canada échéant à moins d'un an	702	661
Revenus reportés	539	469
Autres	13 256	11 155
	14 497	12 285

6. Emprunts auprès du gouvernement du Canada

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Emprunts, 6,25 %, remboursables jusqu'en 2000 par versements annuels de 842 561 \$, intérêts compris	2 242	2 903
Tranche échéant à moins d'un an	702	661
	1 540	2 242

Les versements de capital requis au cours des prochains
exercices sont de :

	\$
1998	702 449
1999	746 352
2000	792 999





NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

7. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs	(299)	2 042
Matériaux et fournitures	84	(90)
Créditeurs et charges à payer, déduction faite de la tranche des emprunts auprès du gouvernement du Canada échéant à moins d'un an	2 171	1 333
Subventions tenant lieu de taxes municipales.....	118	(2 766)
	<u>2 074</u>	<u>519</u>

8. Éventualités

Des réclamations totalisant environ 7 694 000 \$ ont été reçues par la Société à l'égard de procès et de garanties concernant les propriétés de la Société. Ces réclamations ne sont pas comptabilisées dans les états financiers. Selon l'opinion de la Société, sa position est défendable et ces réclamations ne devraient entraîner aucun débours important.

9. Engagements

- a) Les engagements contractuels estimés pour l'achèvement, la construction et l'achat d'immobilisations sont d'environ 941 000 \$.
- b) Les engagements contractuels d'exploitation sont estimés à 720 000 \$.
- c) Conformément à une politique relative au versement de dividendes au gouvernement canadien, la Société serait redevable, à l'égard de l'exercice financier de 1997, d'un dividende calculé selon une méthode basée sur le bénéfice net. Ce dividende payable avant le 31 mars 1998 s'élèverait à environ 3 378 000 \$ pour 1997 et serait imputé au poste des bénéfices non répartis.

10. Opérations entre apparentés

Dans le cadre de ses activités, la Société effectue des opérations avec des apparentés, à savoir, le gouvernement du Canada et ses organismes, ainsi que d'autres sociétés d'État.

La Société perçoit, des apparentés, principalement des revenus d'entreposage de grain de 3 410 000 \$ (1 425 000 \$ en 1996), de droits de manoeuvre de chemin de fer de néant \$ (1 061 000 \$ en 1996), des revenus de quayage de 612 000 \$ (494 000 \$ en 1996), ainsi que des revenus de location de 1 208 000 \$ (1 202 000 \$ en 1996). Les dépenses faites auprès des apparentés sont essentiellement des remboursements à la Société canadienne des ports des charges du siège social attribuables à la Société d'un montant de 1 372 000 \$ (2 914 000 \$ en 1996).

La Société a des débiteurs totalisant 447 000 \$ (413 000 \$ en 1996) et des créditeurs de 112 000 \$ (896 000 \$ en 1996) avec ces mêmes apparentés.





SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE RUPERT

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'HONORABLE DAVID COLLENETTE, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Prince Rupert au 31 décembre 1997 et les états des résultats et de l'excédent et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous affirmons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, aux lettres patentes et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
KPMG

New Westminster, Canada
le 30 janvier 1998

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1997

ACTIF	1997	1996	PASSIF ET AVOIR DU CANADA	1997	1996
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	619 975	1 495 708	Créditeurs et charges à payer	817 009	338 475
Placements (note 2)	9 551 528	14 811 561	Subventions tenant lieu d'impôts		
Débiteurs	2 546 040	1 519 194	fonciers	750 000	910 247
Matières et fournitures	196 909	153 162	Produits reportés	276 979	275 391
	12 914 452	17 979 625	Tranche à court terme d'emprunts		
Immobilisations (note 3)	92 371 112	94 278 897	auprès du Canada		371 545
				1 843 988	1 895 658
			Emprunts auprès du Canada		9 625 656
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	84 611 805	84 611 805
			Excédent	18 829 771	16 125 403
				103 441 576	100 737 208
	105 285 564	112 258 522		105 285 564	112 258 522

Engagements (note 4).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

la présidente du conseil,
RHODA WITHERLY

le président-directeur général,
DONALD H. KRUSEL





ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Produits d'exploitation	13 245 653	12 514 232
Charges		
Services contractuels.....	4 581 873	4 985 316
Exploitation et administration	3 708 970	3 266 854
Amortissement.....	2 061 347	2 335 484
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	658 263	797 755
	11 010 453	11 385 409
Bénéfice d'exploitation.....	2 235 200	1 128 823
Autres produits (charges)		
Intérêts créditeurs	493 433	794 563
Intérêts débiteurs		(1 180 734)
	493 433	(386 171)
Bénéfice net	2 728 633	742 652
Excédent au début de l'exercice.....	16 125 403	15 398 413
	18 854 036	16 141 065
Dividende au Canada	24 265	15 662
Excédent à la fin de l'exercice	18 829 771	16 125 403

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

	1997	1996
	\$	\$
Rentrées (sorties) de fonds liés aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice net.....	2 728 633	742 652
Éléments n'influant pas sur les liquidités		
Amortissement	2 061 347	2 335 484
Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	(750 718)	89 324
	4 039 262	3 167 460
Financement		
Augmentation du capital d'apport.....		5 000 000
Diminution des emprunts auprès du Canada.....	(9 997 201)	(5 337 276)
Dividende au Canada.....	(24 265)	(15 662)
	(10 021 466)	(352 938)
Investissement		
Acquisition d'immobilisations	(153 562)	(439 517)
Augmentation (diminution) des liquidités.....	(6 135 766)	2 375 005
Liquidités au début de l'exercice.....	16 307 269	13 932 264
Liquidités à la fin de l'exercice.....	10 171 503	16 307 269
Les liquidités sont définies comme étant		
Encaisse.....	619 975	1 495 708
Placements.....	9 551 528	14 811 561
Liquidités	10 171 503	16 307 269

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997

Société portuaire locale

La Société du port de Prince Rupert a été créée en date du 1^{er} juin 1984, en tant que société portuaire locale conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Le 1^{er} juin 1984, tous les éléments d'actif et de passif de la Société canadienne des ports se rapportant au port de Prince Rupert ont été transférés à la Société à leur valeur comptable, telle qu'elle avait été inscrite par la Société canadienne des ports.

1. Principales conventions comptables

L'établissement d'états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés à l'actif et au passif, sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan et sur les montants présentés relativement aux produits et aux charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimatifs. Le sommaire des principales conventions comptables que suit la Société est présenté ci-après :

a) Placements

Les placements, qui sont des titres directs et garantis du Canada, sont présentés au coût non amorti. Les primes ou les escomptes sont amortis sur diverses périodes jusqu'à l'échéance.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, à compter de l'exercice au cours duquel les biens sont mis en service, en utilisant des taux fondés sur la durée d'utilisation prévue des biens, de la façon suivante :

Dragage	5 %
Structure des postes de mouillage	2,5 %-10 %
Bâtiments	5 %-10 %
Routes et revêtements	3,3 %-10 %
Appareils de service	5 %-10 %
Matériel et outillage	5 %-100 %
Mobilier et matériel de bureau	20 %-33,3 %

c) Charges de retraite

Tous les employés permanents de la Société sont couverts par le Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada. Les employés et la Société sont tenus de cotiser à ce régime. Les cotisations représentent le total de la charge de retraite de la Société et elles sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées. Selon la loi actuelle, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations relativement aux déficits actuariels du Compte de pension de retraite de la fonction publique ou relativement aux déficits actuariels du Compte de pension de retraite de la fonction publique ou relativement aux charges attribuables au Trésor en raison des versements d'indexation exigés en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

d) Subventions tenant lieu d'impôts fonciers

La charge estimative pour les subventions tenant lieu d'impôts fonciers est fondée sur des évaluations municipales, redressées en vertu de la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont versées après la vérification des montants par la Division des Subventions aux municipalités de Services gouvernementaux Canada. Tout redressement effectué une fois la vérification terminée est porté aux comptes dans l'exercice du règlement.

e) Avantages sociaux

La Société accumule annuellement dans ses comptes la dette estimative au titre des indemnités de départ, des congés annuels et des congés compensatoires pour heures supplémentaires payables à ses employés au cours d'exercices à venir.

2. Placements

	1997	1996
	\$	\$
Coût non amorti.....	9 551 528	14 811 561
Valeur marchande.....	9 523 344	14 845 125





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

3. Immobilisations

	1997		1996
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Montant net
	\$	\$	\$
Terrains.....	63 748 741		63 748 741
Dragage	332 186	123 231	208 955
Structure des postes de mouillage	36 631 080	13 060 270	23 570 810
Bâtiments.....	5 631 495	2 849 237	2 782 258
Routes et revêtements	7 283 357	5 615 955	1 667 402
Appareils de service.....	2 758 152	2 556 664	201 488
Matériel et outillage.....	2 458 475	2 354 214	104 261
Mobilier et matériel de bureau	414 023	391 570	22 453
Construction en cours	64 744		64 744
	119 322 253	26 951 141	92 371 112
			94 278 897

4. Engagements

Aux termes d'un contrat de location-exploitation expirant le 30 avril 1999, la Société loue des locaux dont le loyer annuel futur est environ le suivant à la date d'échéance :

	\$
1998.....	81 685
1999.....	27 228

5. Opérations entre apparentés

- a) Au cours de l'exercice, la Société a reçu des produits de location de 2 041 093 \$ (1 723 047 \$ en 1996), de Ridley Terminals Inc., filiale en propriété exclusive de la Société canadienne des ports. Au 31 décembre 1997, les débiteurs comprenaient une somme à recevoir de Ridley Terminals Inc., soit 290 491 \$ (124 142 \$ en 1996).
- b) Au cours de l'exercice, la Société a versé la somme de 244 290 \$ (356 321 \$ en 1996) à la Société canadienne des ports au titre de sa quote-part des charges du siège social de cette société. Au 31 décembre 1997, les crédoiteurs comprenaient une somme à verser à la Société canadienne des ports de 22 098 \$ (20 430 \$ en 1996).

6. Instruments financiers

a) Risques liés au taux d'intérêt

Les placements à court terme de la Société sont exposés aux risques liés aux taux d'intérêt. À mesure que les taux d'intérêt montent ou baissent, la valeur des placements de la Société baisse ou monte en conséquence.

b) Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des crédoiteurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donnée la période relativement brève menant à leur échéance.





SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID COLLENETTE, C.P. DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du port de Québec au 31 décembre 1997 et les états des résultats et surplus et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Nous déclarons en outre que, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous égards importants, été effectuées en conformité avec la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Société canadienne des ports*, les lettres patentes et les règlements administratifs de la société.

Société en nom collectif,
comptables agréés,
Mallette Maheu

Québec, Canada
le 23 janvier 1998

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4).....	7 086 381	4 708 592	Créditeurs et frais courus	1 852 577	1 230 174
Débiteurs (note 5).....	3 159 421	2 362 959	Subventions tenant lieu de taxes municipales	187 500	148 275
Matériaux et fournitures	207 003	217 506	Produits reportés	924 229	880 467
	10 452 805	7 289 057		2 964 306	2 258 916
Placements (note 4)	2 602 454	3 684 570	Dette à long terme		
Immobilisations corporelles (note 6).....	49 836 547	50 973 332	Avantages sociaux courus	555 709	595 000
				3 520 015	2 853 916
			AVOIR DU CANADA		
			Capital d'apport	58 169 735	58 169 735
			Surplus	1 202 056	923 308
				59 371 791	59 093 043
	62 891 806	61 946 959		62 891 806	61 946 959

Engagements (note 7).

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
MICHEL BÉRUBÉ

le président-directeur général,
ROSS GAUDREAU





RÉSULTATS ET SURPLUS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	1997	1996
	\$	\$
Produits d'exploitation.....	13 348 833	12 748 250
Charges		
Frais d'exploitation et administratifs	8 639 591	7 776 192
Frais du Bureau national	289 852	417 357
Subventions tenant lieu de taxes municipales	1 338 846	1 247 625
	10 268 289	9 441 174
Bénéfice avant amortissement, revenus financiers et éléments exceptionnels	3 080 544	3 307 076
Amortissement des immobilisations.....	3 335 216	3 200 139
Bénéfice (perte) avant revenus financiers et éléments exceptionnels.....	(254 672)	106 937
Revenus financiers		
Revenus de placements	504 115	487 760
Intérêts payés		(127 853)
	504 115	359 907
Bénéfice avant éléments exceptionnels	249 443	466 844
Éléments exceptionnels		
Gain sur vente de terrains.....	827 623	
Indemnités de départ (note 3).....	(798 318)	
	29 305	
Bénéfice de l'exercice.....	278 748	466 844
Surplus au début.....	923 308	456 464
Surplus à la fin.....	1 202 056	923 308

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	1997	1996
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice de l'exercice	278 748	466 844
Éléments n'impliquant aucun mouvement de liquidités		
Amortissement des immobilisations	3 335 216	3 200 139
Avantages sociaux courus	(39 291)	(220 000)
Gain sur vente d'immobilisations	(826 279)	(23 601)
Autres.....	32 116	(6 523)
	2 780 510	3 416 859
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement.....	737 088	(61 487)
Rentrées nettes liées à l'exploitation.....	3 517 598	3 355 372
Activités d'investissement		
Diminution des placements à long terme	1 050 000	1 000 000
Acquisition d'immobilisations.....	(2 223 341)	(1 577 215)
Vente d'immobilisations moins une somme à recevoir \$ 817,657	33 532	39 768
Sorties nettes liées aux investissements.....	(1 139 809)	(537 447)
Augmentation des liquidités	2 377 789	2 817 925
Situation des liquidités au début.....	4 708 592	1 890 667
Situation des liquidités à la fin	7 086 381	4 708 592

Les liquidités de la société sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme.





NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Statuts constitutifs

La Société du port de Québec a été constituée en vertu du paragraphe 6.2(1) de la *Loi sur la Société canadienne des ports* en date du 1^{er} juin 1984. La société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Placements

Les placements, qui sont des titres garantis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti.

Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, sauf celles qui sont transférées du Canada à la société et qui sont enregistrées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions pour les projets des immobilisations reçues du Canada et de tierces parties sont créditées directement au prix coûtant du bien correspondant.

L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire dès que le bien devient opérationnel en utilisant les taux annuels suivants :

Dragage	2,5 % -6,7 %
Installations d'amarrage	2,5 % -10 %
Bâtiments	2,5 % -10 %
Services publics	3,3 % -10 %
Routes et surfaces	2,5 % -10 %
Machinerie et matériel	5 % -20 %
Mobilier et matériel de bureau	20 %

Coûts du régime de retraite

Le régime de pension de retraite de la fonction publique, administré par le Canada, couvre tous les employés permanents de la société. Ces employés et la société doivent contribuer à ce régime. Les contributions annuelles représentent la responsabilité de la société en cette matière et sont imputées aux frais d'exploitation de l'exercice courant.

Subventions tenant lieu de taxes municipales

Les subventions tenant lieu de taxes municipales sont établies selon les évaluations municipales estimatives, modifiées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions ne sont versées qu'après vérification par la Division des subventions aux municipalités du ministère des Travaux publics. Toute régularisation subséquente est enregistrée dans les comptes de l'exercice au cours duquel le montant final est remis.

Avantages sociaux

La société comptabilise annuellement une provision pour les éléments de passif qui découlent des indemnités de cessation d'emploi, de vacances et de congés compensatoires pour heures supplémentaires; ces indemnités sont payable aux employés dans les années subséquentes en vertu des conventions collectives de travail ou selon la politique de la société.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers autres que les placements, soit l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs, est jugée comparable à leur valeur comptable.

3. Indemnités de départ

La Société canadienne des ports a entrepris le démantèlement de tous les services policiers sous sa juridiction. Bien que ce service relevait de la Société canadienne des ports, tous les coûts inhérents audit service étaient supportés par la Société du port de Québec. Le détachement de police de la Société du port de Québec a été aboli le 12 octobre dernier, entraînant un coût additionnel de 798 318 \$ par rapport à ce qui avait été reconnu aux livres antérieurement.

4. Placements

L'encaisse et les placements à court terme comprennent des obligations échéant à moins d'un an de 1 038 924 \$, garanties par le gouvernement du Canada, dont la juste valeur est de 1 060 815 \$.

Les placements à long terme de 2 602 454 \$ au 31 décembre 1997 consistent en des obligations du Canada échéant de 1999 à 2001, dont la juste valeur est de 2 775 031 \$.

5. Débiteurs

Les débiteurs comprennent une somme de 817 657 \$ à recevoir sur la vente de terrains.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

6. Immobilisations corporelles

	1997		1996	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	11 155 836		11 155 836	11 155 836
Dragage	4 561 341	4 203 856	357 485	385 546
Installations d'amarrage.....	25 287 347	20 807 131	4 480 216	4 207 611
Bâtiments	43 306 776	24 654 052	18 652 724	19 238 211
Services publics.....	20 414 857	8 856 358	11 558 499	12 116 928
Routes et surfaces.....	6 510 255	5 446 665	1 063 590	1 176 313
Machinerie et matériel.....	1 210 206	733 796	476 410	398 114
Mobilier et matériel de bureau.....	652 116	437 681	214 435	118 586
Projets en cours	1 877 352		1 877 352	2 176 187
	114 976 086	65 139 539	49 836 547	50 973 332

Les projets en cours comprennent des coûts de l'ordre de 1 313 800 \$ pour des études ainsi que des plans et devis de construction. De l'avis de la direction, ces coûts seront capitalisés à des immobilisations devant être faites par la société.

7. Engagements

La société s'est engagée par le biais d'un contrat de location-financement à louer des équipements pour le transbordement de nickel. Le coût maximum qui sera supporté par la Société est de 23 millions de dollars plus les intérêts encourus durant la mise en place des infrastructures nécessaires. Des remboursements annuels égaux, capital et intérêts, sont payable par le client de façon à amortir le prêt sur une période de 20 ans, mais dont le terme est renouvelable pour une autre période de 10 ans. Le taux d'intérêt utilisé sera celui du rendement des obligations du Canada de 10 ans au moment de chaque déboursé plus 1%. À la fin du premier terme de 10 ans, le taux de rendement des obligations du Canada de 10 ans à ce moment remplacera le taux d'intérêt du premier terme.

La société a financé son investissement dans le contrat de location-financement par l'obtention d'un prêt maximum de 23 millions de dollars sous la forme de crédit à terme rotatif dégressif, remboursable sur 20 ans, plus les intérêts au taux préférentiel ou selon le taux des acceptations bancaires plus des frais d'estampillage égaux de 0,5 % l'an. Le taux d'intérêt préférentiel et les frais d'estampillage seront augmentés respectivement de 0,25 % et 0,20 % si une loi fait en sorte qu'au point de vue légal le gouvernement canadien n'est plus responsable des engagements de la Société du port de Québec envers la banque. En plus, la Société devra hypothéquer son loyer, l'équipement et le terminal en faveur de la banque si une telle loi est sanctionnée. La Société prend part à des opérations de swap pour se soustraire à la volatilité des taux d'intérêts. La Société devra rembourser 15,5 % du capital qui sera emprunté à la banque, et ce, au cours de la période de cinq ans à venir.

8. Revue de la politique des transports

Le gouvernement du Canada étudie la possibilité d'implanter une nouvelle politique canadienne en matière de transport maritime qui aura pour effet de remplacer en 1998 la *Loi sur la Société canadienne des ports*.

Actuellement, bien que l'impact sur la société ne soit pas connu, il n'est pas prévu que les opérations soient affectées de manière significative.

9. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société du port de Québec a effectué des opérations avec des apparentés, soit les ministères, organismes et sociétés d'État constitués par le gouvernement du Canada.

La société a perçu auprès des apparentés des revenus de location de 573 000 \$ (1996—638 000 \$). Les dépenses faites auprès des apparentés sont essentiellement relatives au remboursement à la Société canadienne des ports de la portion des charges du siège social qui lui est attribuée, soit 290 000 \$ (1996—417 000 \$)

La société a des créiteurs totalisant 164 000 \$ (1996—243 000 \$) et des débiteurs de 118 000 \$ (1996—203 000 \$) avec ces mêmes apparentés.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.





SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID COLLENETTE, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du Port de Saint John au 31 décembre 1997 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements de la Société.

comptables agréés,
Ernst & Young

Saint John, Canada
le 22 janvier 1998

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en milliers de dollars)

ACTIF			PASSIF ET AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA		
	1997	1996		1997	1996
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse.....	361	122	Créditeurs et charges à payer.....	4 564	2 146
Placements (note 3).....	11 526	7 922	Dividende à payer (note 10).....	91	
Débiteurs.....	1 421	2 608	Produits comptabilisés d'avance.....	148	2 523
	<u>13 308</u>	<u>10 652</u>	Compensation de taxes municipales.....	708	551
Actif à long terme				<u>5 511</u>	<u>5 220</u>
Placements à long terme (note 3)....	986	983	Passif à long terme		
Immobilisations (note 4).....	56 976	57 879	Charges sociales courues.....	428	367
	<u>57 962</u>	<u>58 862</u>		<u>5 939</u>	<u>5 587</u>
			AVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA		
Total de l'actif.....	<u>71 270</u>	<u>69 514</u>	Capital d'apport (note 6).....	61 659	61 659
			Bénéfices non répartis.....	3 672	2 268
				<u>65 331</u>	<u>63 927</u>
			Total du passif et de l'avoir du gouvernement du Canada.....	<u>71 270</u>	<u>69 514</u>

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration :

le président du conseil,
PETER S. GLENNIE

le président et directeur général,
ALWYN G. SOPPITT





ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Produits d'exploitation	12 089	13 456
Charges		
Charges d'exploitation et d'administration	8 986	8 945
Amortissement	1 627	1 595
Compensation de taxes municipales	425	705
Gain à l'aliénation d'immobilisations.....		(15)
	11 038	11 230
Bénéfice d'exploitation.....	1 051	2 226
Revenus de placements.....	444	433
Intérêts débiteurs		(524)
	444	(91)
Bénéfice net.....	1 495	2 135
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2 268	133
	3 763	2 268
Dividendes (note 10)	91	
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	3 672	2 268

Voir les notes ci-jointes.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Liquidités provenant de (utilisées pour)		
Exploitation		
Bénéfice net	1 495	2 135
Ajouter les éléments ne nécessitant pas de sortie de fonds		
Amortissement.....	1 627	1 595
Gain à l'aliénation d'immobilisations		(15)
Divers	61	(165)
	3 183	3 550
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement (note 7).....	1 387	1 931
	4 570	5 481
Financement		
Annulation de la dette à long terme		37 749
Ajout au capital d'apport.....		(37 749)
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(724)	(343)
Placements à long terme.....	(3)	(3)
Produit de l'aliénation d'immobilisations.....		15
	(727)	(331)
Augmentation des liquidités.....	3 843	5 150
Liquidités au début de l'exercice.....	8 044	2 894
Liquidités à la fin de l'exercice	11 887	8 044

Les liquidités se composent de l'encaisse et des placements à court terme.
Voir les notes ci-jointes.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1997

1. *Loi sur la Société canadienne des ports* et constitution

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête visant la création d'une société portuaire locale à Saint John a été approuvée et la Société du Port de Saint John a été constituée en vertu des lois canadiennes en vigueur à la fermeture des bureaux le 31 décembre 1986 et a commencé ses activités le 1^{er} janvier 1987.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir, figurant à la valeur comptable dans les livres de la Société canadienne des ports — Port de Saint John, ont été transférés à la Société du port de Saint John.

2. Principales conventions comptables

Placements

Les placements figurent à leur coût non amorti, tandis que les primes ou les escomptes par rapport à la valeur nominale sont amortis jusqu'à l'échéance.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles transférées du gouvernement du Canada à la Société, qui sont comptabilisées à la valeur d'expertise ou à la juste valeur marchande établie au moment du transfert. Les subventions à l'égard des projets d'investissement reçues du gouvernement du Canada et de tiers sont déduites du coût des immobilisations connexes.

L'amortissement est calculé d'après la méthode linéaire pour tout l'exercice, à compter de l'exercice où l'élément d'actif est mis en service, selon les taux suivants :

Élément d'actif	Taux d'amortissement (%)
Dragage	2,5 à 6,7
Structure d'amarrage	2,5 à 10,0
Bâtiments	2,5 à 10,0
Services publics	3,3 à 10,0
Voies et surfaces	2,5 à 10,0
Matériel et outillage	5,0 à 100,0
Mobilier et matériel de bureau	20,0

Coûts découlant du régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société cotisent au régime. Les cotisations annuelles représentent la responsabilité de la Société à l'égard des prestations de retraite et sont imputées aux résultats de l'exercice.

Compensation de taxes municipales

Les charges liées à la compensation de taxes municipales sont établies d'après les évaluations municipales estimatives redressées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les redressements sont comptabilisés dans l'exercice où a lieu le règlement.

Charges sociales

Chaque année, la Société inscrit dans ses comptes les sommes estimatives correspondant à ses obligations à l'égard des indemnités de départ et des congés annuels payables à ses employés au cours des années ultérieures en vertu des conventions collectives ou conformément à ses directives.

3. Placements

Les placements, constitués de titres garantis et directs du gouvernement du Canada, sont les suivants :

	1997		1996	
	Coût non amorti	Valeur nominale	Coût non amorti	Valeur nominale
(en milliers de dollars)				
Bons du Trésor du Canada.....	11 526	11 617	7 922	7 969
Obligations du Canada.....	986	1 000	983	1 000

4. Immobilisations

	1997		1996	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
(en milliers de dollars)				
Terrains.....	31 755		31 755	
Dragage.....	1 739	1 599	1 739	1 594
Structures d'amarrage.....	48 910	36 692	48 861	36 154
Bâtiments.....	16 192	7 613	16 163	7 242
Services publics.....	7 591	5 604	7 438	5 421
Voies et surfaces.....	7 716	5 857	7 216	5 497
Matériel et outillage.....	1 120	823	1 120	713
Mobilier et matériel de bureau.....	1 388	1 293	1 358	1 236
Travaux de construction.....	46		86	
	116 457	59 481	115 736	57 857
Amortissement cumulé.....		59 481		57 857
Valeur comptable nette.....	56 976		57 879	





NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

5. Annulation de la dette à long terme

En 1996, des emprunts à terme pour un montant de 18 052 457 \$ contractés auprès du gouvernement du Canada, portant intérêt à des taux de 11 % à 12,43 % et venant à échéance entre le 31 décembre 1998 et 2005, ont été annulés en vertu de la loi intitulée *The Supplementary Estimates and The Appropriation Act (la Loi du budget des dépenses supplémentaires et des crédits)*.

Également en 1996, le solde d'un emprunt totalisant 19 696 119 \$ consenti par la province du Nouveau-Brunswick, dont le remboursement est lié au bénéfice d'exploitation net du Rodney Terminal Complex, a été annulé par la Régie des transports du Nouveau-Brunswick.

L'annulation des deux emprunts a été créditée au capital d'apport.

6. Redressement du capital d'apport

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Capital d'apport au début de l'exercice.....	61 659	23 910
Annulation de la dette par le Canada (note 5).....		18 053
Annulation de la dette par la province du Nouveau-Brunswick (note 5).....		19 696
Capital d'apport à la fin de l'exercice.....	<u>61 659</u>	<u>61 659</u>

7. Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement

	1997	1996
	(en milliers de dollars)	
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme		
Débiteurs.....	1 187	(1 485)
	<u>1 187</u>	<u>(1 485)</u>
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer.....	2 418	1 076
Produits comptabilisés d'avance ..	(2 375)	2 380
Compensation de taxes municipales	157	(40)
	<u>200</u>	<u>3 416</u>
	<u>1 387</u>	<u>1 931</u>

8. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Société a versé 286 162 \$ (389 094 \$ en 1996) à la Société canadienne des ports au titre de sa quote-part des charges du siège social de cette société.

9. Révision du système de transport

Le gouvernement du Canada poursuit sa révision du système national du transport maritime, qui pourrait avoir comme résultat l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi maritime canadienne proposée qui remplacerait la *Loi sur la société canadienne des ports*. Pour l'instant, les conséquences possibles du changement pour la Société ne sont pas connues.

10. Engagements

Conformément à une politique sur le versement de dividendes au gouvernement du Canada, la Société doit verser des dividendes pour l'exercice 1997, calculés selon une méthode fondée sur le bénéfice net. Ces dividendes à payer avant le 31 mars 1998 s'élèvent à environ 91 446 \$ pour 1997 et ont été imputés aux bénéfices non répartis.



SOCIÉTÉ DU PORT DE ST. JOHN'S

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

L'HONORABLE DAVID COLLENETTE, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de la Société du Port de St. John's au 31 décembre 1997 ainsi que les états des résultats et surplus et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, en tenant compte de tous leurs aspects importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne des ports* et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
Doane Raymond

St. John's, Canada
le 6 février 1998

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
	\$	\$		\$	\$
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse.....	54 368	40 800	Comptes à payer et frais courus.....	376 087	300 801
Placements (note 3).....	6 080 160	5 202 391	Subventions tenant lieu de taxes		
Débiteurs.....	577 541	537 485	municipales.....	126 777	167 226
	6 712 069	5 780 676	Revenus reportés.....	152 046	157 143
Immobilisations (note 4).....	11 413 533	11 779 103		654 910	625 170
			Avantages sociaux.....	186 034	231 731
				840 944	856 901
			AVOIR DU GOUVERNEMENT DU		
			CANADA		
			Capital d'apport.....	10 131 636	10 131 636
			Surplus.....	7 153 022	6 571 242
				17 284 658	16 702 878
	18 125 602	17 559 779		18 125 602	17 559 779

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

le *président du conseil*,
MELVIN WOODWARD

le *directeur général*,
DAVID J. FOX, P. Eng.





RÉSULTATS ET SURPLUS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	1997	1996
	\$	\$
Revenus d'exploitation.....	3 170 094	3 084 430
Frais d'exploitation et d'administration ...	2 115 296	1 762 739
Amortissement des immobilisations	620 263	848 424
Subventions tenant lieu de taxes municipales.....	68 448	129 777
	2 804 007	2 740 940
Bénéfices d'exploitation	366 087	343 490
Revenu de placements	226 600	265 584
Bénéfice net.....	592 687	609 074
Surplus au début	6 571 242	5 962 168
Bénéfice net.....	592 687	609 074
Dividende.....	(10 907)	
Surplus à la fin.....	7 153 022	6 571 242

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MOUVEMENT DE LA TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	1997	1996
	\$	\$
Provenance des liquidités (utilisation)		
Exploitation		
Bénéfice net	592 687	609 074
Amortissement des immobilisations	620 263	848 424
Autres éléments n'affectant pas l'encaisse	(45 697)	29 193
	1 167 253	1 486 691
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5) ...	78 100	5 054
	1 245 353	1 491 745
Financement		
Variation des comptes à payer relatifs aux immobilisations	(88 416)	115 014
Dividende.....	(10 907)	
	(99 323)	115 014
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(263 838)	(631 210)
Cession d'immobilisations	9 145	1 000
	(254 693)	(630 210)
Augmentation nette de l'encaisse	891 337	976 549
Encaisse et placements à court terme		
Solde au début.....	5 243 191	4 266 642
Solde à la fin	6 134 528	5 243 191

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Société portuaire locale

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, une requête en vue de l'établissement d'une société portuaire locale au Port de St. John's a été approuvée et la Société du Port de St. John's a été établie en date du 1^{er} juin 1985.

Conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*, l'actif, le passif et l'avoir ont été transférés des comptes de la Société canadienne des ports, Port de St. John's à leur valeur comptable.

2. Résumé des principales conventions comptables

Placements

Les placements, qui sont des titres garantis et émis par le gouvernement du Canada, sont présentés au coût amorti. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée résiduelle des placements.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût, à l'exception des immobilisations transférées à la Société par le gouvernement du Canada, lesquelles sont présentées à la valeur constatée par expertise ou à la juste valeur marchande qui a été déterminée lors du transfert. Les subventions reçues du gouvernement du Canada ou de tiers, pour des projets d'investissement, sont déduites du coût des immobilisations en cause.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'année complète, débutant dans l'exercice au cours duquel l'actif devient opérationnel, selon les taux suivants :

Dragage	2,5 %
Installations d'amarrage	2,5-10 %
Bâtiments	2,5-10 %
Services publics	3,3-10 %
Routes et pavage	2,5-10 %
Matériel et outillage	5-100 %
Mobilier et équipement	20-33,3 %

Régime de retraite

Tous les employés permanents de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les contributions au régime sont exigées et de la part des employés et de la part de la Société. Les contributions annuelles au régime sont imputés aux résultats de l'exercice.





NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

Subventions tenant lieu de taxes municipales

La dépense de subventions tenant lieu de taxes municipales est basée sur les évaluations municipales estimées, lesquelles sont ajustées conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les subventions sont payées après la vérification des montants par la division des subventions aux municipalités des Travaux publics du Canada. Tout ajustement est imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Avantages sociaux

La Société comptabilise annuellement une provision pour les indemnités de départ, les congés annuels et les congés dus en compensation du temps supplémentaire, qui sont payables aux employés dans les exercices subséquents, conformément aux politiques de la Société.

3. Placements

	1997		1996	
	Coût amorti	Valeur nominale	Coût amorti	Valeur nominale
	\$	\$	\$	\$
Court terme	6 080 160	6 182 000	5 202 391	5 311 000

4. Immobilisations

	1997		1996	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain.....	5 244 905		5 244 905	5 090 796
Dragage.....	19 500	975	18 525	19 013
Installations d'amarrage	11 277 062	7 970 457	3 306 605	3 468 126
Bâtiments	1 427 690	1 017 725	409 965	384 757
Services publics.....	3 540 878	1 974 779	1 566 099	1 696 174
Routes et pavages	4 019 840	3 370 685	649 155	728 650
Matériel et outillage	360 321	217 200	143 121	143 408
Mobilier et équipement....	276 022	250 864	25 158	30 937
Construction en cours.....	50 000		50 000	217 242
	26 216 218	14 802 685	11 413 533	11 779 103

5. Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement

	1997	1996
	\$	\$
Débiteurs	(40 056)	4 449
Comptes à payer et frais courus	163 702	(64 614)
Subventions tenant lieu de taxes municipales	(40 449)	49 062
Revenus reportés	(5 097)	16 157
	78 100	5 054

6. Opérations conclues avec des apparentées

Au cours de l'exercice, la Société a payé à la Société des ports du Canada une somme de 87 244 \$ (67 444 \$ en 1996) représentant sa part des dépenses du siège social de ladite Société.

7. Révision de la politique maritime

Le système national du transport maritime était et continue d'être sous révision par le gouvernement du Canada. Il est anticipé que cette révision aura pour effet la mise en vigueur d'une nouvelle *Loi maritime du Canada* ayant préséance sur la *Loi sur la Société canadienne des ports*. À ce moment, l'impact de cette révision n'est pas connu.





SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À L'HONORABLE DAVID COLLENETTE, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société du Port de Vancouver au 31 décembre 1997 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, ainsi qu'à la charte et aux règlements administratifs de la Société.

comptables agréés,
KPMG

Vancouver, Canada
le 6 février 1998

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1997 (en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF ET AVOIR DU CANADA	1997	1996
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse	3 390	2 411	Comptes fournisseurs et charges à payer	29 429	32 062
Placements (note 2)	38 798	80 777	Subventions tenant lieu d'impôts fonciers....	3 798	2 024
Comptes clients	11 718	10 774	Produits reportés	4 772	5 984
	53 906	93 962		37 999	40 070
Créances à long terme (note 3)	1 609	11 637	Avantages sociaux courus	1 530	1 636
Fonds de règlement de la dette (note 4)	45 500		Emprunts à long terme (note 6)	127 498	131 638
Biens-fonds et matériel (note 5)	430 106	427 733		167 027	173 344
Frais reportés, déduction faite de			AVOIR DU CANADA		
l'amortissement	2 000	1 040	Capital d'apport	150 259	150 259
			Bénéfices non répartis	215 835	210 769
				366 094	361 028
			Engagements (note 9)		
			Éventualités (note 10)		
	533 121	534 372		533 121	534 372

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :

la présidente du conseil,
CAROLE TAYLOR

administrateur,
JAMES W. Y. LEE





ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Produits d'exploitation	71 454	64 800
Charges		
Frais d'exploitation et d'administration.....	28 281	28 384
Coûts liés à la dissolution des services de police de Ports Canada (note 7).....	6 429	
Subventions tenant lieu d'impôts fonciers	4 641	5 119
Amortissement	17 187	10 776
	56 538	44 279
Bénéfice d'exploitation.....	14 916	20 521
Gain sur l'aliénation d'immobilisations	5 382	
Revenus de placement.....	3 004	4 234
Intérêts débiteurs.....	(9 980)	(6 617)
	(1 594)	(2 383)
Recouvrements au titre des subventions d'exercices antérieurs tenant lieu d'impôts fonciers (note 10).....	1 428	7 514
Moins-value des biens-fonds et du matériel (note 5).....	(9 684)	(26 160)
Bénéfice net (perte) de l'exercice.....	5 066	(508)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	210 769	214 540
	215 835	214 032
Dividende versé au Canada.....		(3 263)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	215 835	210 769

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice net (perte) de l'exercice.....	5 066	(508)
Éléments hors caisse		
Amortissement	17 187	10 776
Gain sur l'aliénation d'immobilisations	(5 382)	
Moins-value des immobilisations	9 684	26 160
Autres.....	(26)	1 052
Évolution du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation.....	(3 015)	1 078
	23 514	38 558
Financement		
Emprunts à long terme, montant net	(4 140)	87 314
Dividende versé au Canada.....		(3 263)
Créances à long terme.....	10 028	365
	5 888	84 416
Investissement		
Acquisition de biens-fonds et de matériel, montant net.....	(23 835)	(97 395)
Fonds de règlement de la dette.....	(45 500)	
Coûts reportés.....	(1 067)	
	(70 402)	(97 395)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme	(41 000)	25 579
Encaisse et placements à court terme, au début de l'exercice	83 188	57 609
Encaisse et placements à court terme, à la fin de l'exercice	42 188	83 188

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Société portuaire locale

La Société du Port de Vancouver a été créée le 1^{er} juillet 1983 à titre de société portuaire locale, conformément à la *Loi sur la Société canadienne des ports*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

La Société a pour mission de faciliter et de développer le trafic maritime des marchandises et des passagers transitant par le Port de Vancouver, au mieux des intérêts des Canadiens, en offrant des installations, des services et des technologies qui soient concurrentiels, sécuritaires, rentables, fiables et axés sur le client, et qui jouissent d'un large appui du public.

Le système national de transport maritime est assujetti à l'examen du Gouvernement du Canada, qui envisage d'adopter en 1999 la *Loi maritime du Canada*, en remplacement de l'actuelle *Loi sur la Société canadienne des ports*. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de prévoir l'incidence de ce changement sur la Société.

1. Principales conventions comptables

L'établissement d'états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés à l'actif et au passif, sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan et sur les montants présentés relativement aux produits et aux charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimatifs. Le sommaire des principales conventions comptables que suit la Société est présenté ci-après.

a) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale en propriété exclusive, Canada Place Corporation. Les opérations et les comptes intersociétés importants ont tous été éliminés.

b) Biens-fonds et matériel

Les biens-fonds et le matériel sont inscrits au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à compter de l'exercice au cours duquel le bien est mis en service, aux taux fondés sur la durée de vie utile prévue des éléments d'actif, de la façon suivante :

<u>Éléments d'actif</u>	<u>Durée</u>
Dragage	15 à 40 ans
Structures des postes de mouillage, bâtiments, routes et revêtements	10 à 40 ans
Appareils de service	10 à 33 ans
Matériel et outillage	1 à 20 ans
Mobilier et matériel de bureau	3 à 5 ans

c) Frais reportés

Les frais reportés sont amortis sur des périodes de 20 à 40 ans.

d) Charges de retraite

Tous les employés permanents de la Société sont couverts soit par le Régime de pensions de retraite de la fonction publique qu'administre le gouvernement du Canada, soit par un régime de retraite collectif privé. Les employés et la Société sont tenus de cotiser à ces régimes. Bien qu'il s'agisse de deux régimes de retraite à prestations déterminées, les cotisations représentent le total de la charge de retraite de la Société et elles sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont versées. Selon la loi actuelle, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations relativement aux déficits actuariels du Compte de pension de retraite de la fonction publique ou relativement aux charges attribuables au Trésor en raison des versements d'indexation exigés en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

e) Subventions tenant lieu d'impôts fonciers

Les subventions tenant lieu d'impôts fonciers sont fondées sur des estimations de la Société, conformément à la *Loi sur les subventions aux municipalités*. Les charges devant être constatées par régularisation sont évaluées à nouveau chaque année et les modifications, s'il y a lieu, sont apportées aux états financiers de l'exercice en cours en tenant compte de l'information la meilleure qui soit disponible, y compris les résultats des vérifications de la Division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada.

f) Avantages sociaux

La Société accumule dans ses comptes la dette estimative au titre des indemnités de départ et des congés annuels. Ces avantages sont consentis en vertu de conventions collectives et de la politique de la Société.

2. Placements

Les placements à court terme consistent en bons du Trésor du Canada et en dépôts à terme. Aux 31 décembre 1997 et 1996, la valeur marchande de ces placements se rapprochait de leur valeur comptable.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

3. Créances à long terme

	1997	1996
	\$	\$
Montant à long terme relatif à la vente, portant intérêt à un taux de 8,525 % par an, à recevoir en versements annuels de capital et d'intérêt réunis d'environ 1,3 million de dollars, venant à échéance entre 1998 et 2012, remboursable en tout temps		11 280
Moins la tranche à court terme (comprise dans les comptes clients).....		(357)
		<u>10 923</u>
Sommes à recevoir de municipalités, déduction faite de la tranche à court terme.....		627
Loyers à long terme à recevoir, moins la tranche à court terme.....	867	
Billets à recevoir des locataires	742	
Autres		87
	<u>1 609</u>	<u>11 637</u>

4. Fonds de règlement de la dette

Le fonds de règlement de la dette est constitué d'une somme de 35 498 000 \$ en bons du Trésor du gouvernement du Canada d'une somme de 10 002 000 \$ en obligations du gouvernement du Canada offrant des rendements variant de 4,45 % à 5,56 % et échéant entre le 1^{er} mars 1999 et le 1^{er} mai 2000. Le conseil d'administration a approuvé une résolution visant à affecter, avec effet le 31 décembre 1997, une tranche de 45 500 000 \$ des placements uniquement au règlement de la dette envers la Société pour l'expansion des exportations au moment où les obligations arriveront à échéance, en 2005 et en 2006 (voir note 6). Le fonds de règlement de la dette croîtra à mesure que se cumuleront les revenus.

5. Biens-fonds et matériel

	1997		1996	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	94 258		94 258	91 207
Dragage.....	2 687	388	2 299	271
Structure des postes de mouillage	136 613	36 967	99 646	51 975
Bâtiments	124 311	39 525	84 786	81 457
Appareils de service	45 057	13 210	31 847	10 226
Routes et revêtements ...	86 461	33 095	53 366	10 562
Matériel et outillage	64 131	22 565	41 566	15 273
Mobilier et matériel de bureau	11 683	9 459	2 224	3 644
Projets en cours de construction.....	20 114		20 114	163 118
	<u>585 315</u>	<u>155 209</u>	<u>430 106</u>	<u>427 733</u>

Au cours des exercices se terminant les 31 décembre 1997 et 1996, une réévaluation approfondie de certaines immobilisations de la filiale en propriété exclusive de la Société, Canada Place Corporation, a été entreprise. En conséquence, la valeur comptable du bâtiment a été réduite de 8 505 000 \$ en 1997 et de 26 160 000 \$ en 1996 pour être ramenée à la valeur recouvrable nette, compte tenu du flux monétaire futur net non actualisé prévu s'y rapportant. En outre, en 1997, la Société a radié une immobilisation d'un coût de 1 179 000 \$ qui était jugée ne plus devoir rapporter de bénéfice.

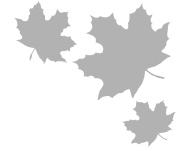
6. Emprunts à long terme

	1997	1996
	\$	\$
Emprunt non garanti auprès du Canada, portant intérêt au taux de 7,5 %, remboursable en versements annuels de capital et d'intérêts réunis, échéant le 31 décembre 2000.....		1 710
Emprunt non garanti auprès de la Société pour l'expansion des exportations, portant intérêt au taux de 8,525 %, remboursable en versements trimestriels, amorti sur 15 ans, échéant le 31 mai 2005.....	40 765	42 614
Emprunt non garanti auprès de la Société pour l'expansion des exportations, portant intérêt au taux de 8,345 %, remboursable en versements trimestriels, amorti sur 15 ans, échéant le 31 mai 2006.....	40 073	41 671
Emprunt non garanti auprès de la Société pour l'expansion des exportations, portant intérêt au taux de 6,538 %, remboursable en versements trimestriels, amorti sur 15 ans, échéant le 28 novembre 2006	49 472	51 600
Somme à payer à des municipalités, remboursées mensuellement sans intérêt jusqu'en 2003	4 271	
	<u>134 581</u>	<u>137 595</u>
Moins la tranche à court terme (comprise dans les comptes fournisseurs)	(7 083)	(5 957)
	<u>127 498</u>	<u>131 638</u>

Les remboursements en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
1998	7 023
1999	7 338
2000	7 676
2001	8 035
2002	8 436
	<u>38 508</u>





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997—Fin

7. Coût de dissolution des services de police de Ports Canada

En 1996, la Société canadienne des ports a décidé de dissoudre la police de Ports Canada. Par conséquent, le détachement de Vancouver de la police de Ports Canada a été dissous le 24 juillet 1997. La Société du port de Vancouver a engagé une somme totale de 6 429 000 \$ qui comprend le coût des ententes avec les municipalités et les versements de départ aux membres du détachement de Vancouver de la police de Ports Canada.

8. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés décrites ailleurs dans les présents états financiers consolidés, la Société a versé 837 557 \$ (1 221 544 \$ en 1996) à la Société canadienne des ports, au titre de sa quote-part des charges d'exploitation de cette société.

9. Engagements

Des obligations découlant de contrats relatifs à la construction, à l'acquisition et à la location de biens-fonds et de matériel étaient évaluées à 21,8 millions de dollars (46,2 millions de dollars en 1996) au 31 décembre 1997.

Selon une politique commune, chaque société portuaire doit verser au Canada, au plus tard le 31 mars, un dividende calculé d'après son revenu de l'exercice précédent. Le dividende est inscrit au passif lorsqu'il est déclaré par la Société.

10. Éventualités

a) Au 31 décembre 1997, les subventions tenant lieu d'impôts fonciers que certaines municipalités du Lower Mainland réclamaient à la Société excédaient d'environ 11,0 millions de dollars (10,1 millions de dollars en 1996) le montant inscrit dans les états financiers. La direction a bon espoir que les réclamations des municipalités non comprises dans les états financiers n'entraîneront aucun coût additionnel pour la Société.

Au cours de 1997, la Division des subventions aux municipalités de Travaux publics Canada a terminé la vérification des comptes de certaines municipalités. À la lumière des vérifications de 1997, il est maintenant clair que la Société, au cours des exercices précédents, a versé, au total, 5,5 millions de dollars de plus qu'il n'était nécessaire au titre des subventions tenant lieu d'impôts fonciers. L'avantage découlant de ce montant a été inscrit dans l'état des résultats, sauf pour l'avantage éventuel de 4,0 millions de dollars (5,2 million de dollars en 1996) découlant des paiements excédentaires au titre des subventions tenant lieu d'impôts fonciers d'exercices antérieurs en raison de son caractère incertain.

b) La Société est visée par des réclamations non prises en compte dans les présents états financiers. De l'avis de la direction, la probabilité qu'il soit fait droit à ces réclamations ne peut être déterminée. Le cas échéant, l'incidence de la résolution de ces questions sera comptabilisée dans l'exercice au cours duquel il sera possible de déterminer le passif en découlant.

11. Instruments financiers

La valeur comptable des éléments d'actif et de passif à court terme et des billets de trésor à long terme se rapproche de leur juste valeur en raison de la brièveté des échéances des instruments financiers en cause. Au 31 décembre 1997, la juste valeur d'autres actifs et passifs financiers présentés au bilan consolidé s'établit comme suit :

	1997		1996	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Créances à long terme	1 609	1 609	11 010	11 010
Obligations à long terme	10 002	9 915		
Emprunts à long terme	134 581	145 277	137 595	145 214

Les justes valeurs des créances et des emprunts à long terme de la Société sont déterminées au moyen des flux monétaires actualisés en fonction d'un taux égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des instruments financiers qui sont, pour l'essentiel, assortis des mêmes conditions et caractéristiques.

12. Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de 1996 ont été réagencés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.





SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR SA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction de la Société est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers au rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent nécessairement des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction, dont elle prend la responsabilité. La direction reconnaît sa responsabilité dans le choix des principes et des méthodes comptables qui conviennent aux circonstances propres à la Société. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers.

La direction de la Société applique des contrôles internes, des conventions et des méthodes comptables visant à fournir une certitude raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, quant à la protection des biens et quant à la conformité des opérations à l'égard des autorisations pertinentes. La Société a recours aux services de Fauteux Bruno Bussière Leewarden, comptables agréés, pour l'application périodique de vérifications internes des contrôles précités. Cette firme fait part de ses constatations et de ses recommandations à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration, auquel elle a accès illimité.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance de la façon dont la direction s'acquitte de sa responsabilité quant à la présentation de l'information financière. Le conseil exerce cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification, formé exclusivement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel de la Société. Ce comité examine les états financiers avec la direction et des représentants du vérificateur général du Canada, nommé vérificateur externe par l'actionnaire, avant de les soumettre à l'approbation du conseil. Ce comité examine également les plans de travail des vérificateurs internes et externes et les rencontre pour discuter des comptes rendus de vérification et de présentation de l'information financière. Le Vérificateur général du Canada a pour responsabilité de vérifier les opérations et les états financiers de la Société et d'émettre des rapports à ce sujet.

La direction considère que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société, les résultats de ses activités et l'évolution de sa situation financière. Le conseil d'administration a examiné et approuvé ces états financiers à la suite d'une recommandation du comité de vérification.

président et chef de la direction,
Pierre Émond

vice président,
finances et ressources humaines,
Dany Bleau, C.A.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan de la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. au 31 mars 1998 et les états des produits et dépenses et du compte du ministre et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptable suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* de régime fédéral, aux statuts et aux règlements administratifs de la Société ainsi qu'à la convention entre la Société et Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

pour le vérificateur général du Canada,
Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 5 juin 1998





BILAN AU 31 MARS 1998

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
	\$	\$		\$	\$
À court terme			À court terme		
Encaisse.....	2 123 359	648 415	Créditeurs.....	1 187 003	779 577
Débiteurs.....	445 177	267 015	Montant dû au		
Frais payés d'avance.....	402 954	514 162	Receveur général du Canada		
			(note 3).....	499 927	206 373
			Produits perçus d'avance.....	15 734	59 423
				1 702 664	1 045 373
			Provision pour prestations de cessation		
			d'emploi (note 4).....		381 004
				1 702 664	1 426 377
			AVOIR DU CANADA		
			Compte du Ministre.....	1 268 826	3 215
			Capital-action (note 5).....		
Total de l'actif.....	2 971 490	1 429 592		2 971 490	1 429 592

Engagements (note 10).

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
BERNARD LAMARRE

administrateur,
J.V. RAYMOND CYR





PRODUITS ET DÉPENSES ET COMPTE DU MINISTRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
	\$	\$
Produits		
Programmes d'animation	3 906 652	4 059 224
Moins : Redevances à des tiers	221 533	321 758
	3 685 119	3 737 466
Stationnement quotidiens et mensuels	2 144 358	2 247 163
Concessions et droits en exclusivité....	1 691 025	1 667 697
Intérêts.....	93 184	33 871
Subventions.....	27 699	92 598
Autres.....	533 792	509 269
	8 175 177	8 288 064
Dépenses		
Dépenses de fonctionnement		
Entretien de la propriété et location d'espace.....	4 705 176	4 470 488
Programmes d'animation.....	3 276 853	3 154 190
Administration	1 817 991	1 787 686
Communications	2 017 636	2 119 204
	11 817 656	11 531 568
Excédent des dépenses de fonctionnement sur les produits	3 642 479	3 243 504
Dépenses en capital (note 6)	3 798 356	258 429
Excédent des dépenses sur les produits.....	7 440 835	3 501 933
Produits destinés au Trésor du Canada.....	293 554	305 929
Montant à pourvoir pour l'exercice	7 734 389	3 807 862
Compte du Ministre		
Crédits parlementaires reçus	9 000 000	3 800 000
Augmentation (diminution) de l'année.....	1 265 611	(7 862)
Solde au début de l'exercice.....	3 215	11 077
Solde à la fin de l'exercice	1 268 826	3 215

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

	1998	1997
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses de fonctionnement sur les produits	(3 642 479)	(3 243 504)
Diminution (augmentation) des débiteurs.....	(178 162)	347 157
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance.....	111 208	(329 740)
Augmentation (diminution) des créditeurs.....	407 426	(910 313)
Augmentation (diminution) des produits perçus d'avance.....	(43 689)	17 820
Augmentation (diminution) de la provision pour prestations de cessation d'emploi	(381 004)	38 990
	(3 726 700)	(4 079 590)
Activités d'investissement		
Dépenses en capital.....	(3 798 356)	(258 429)
Activités de financement		
Crédits parlementaires reçus.....	9 000 000	3 800 000
Remises au Trésor du Canada		(137 130)
	9 000 000	3 662 870
Encaisse		
Augmentation (diminution) de l'exercice	1 474 944	(675 149)
Solde au début de l'exercice	648 415	1 323 564
Solde à la fin de l'exercice.....	2 123 359	648 415

Voir les notes complémentaires aux états financiers.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998

1. Statut et activités

La Société du Vieux Port de Montréal Inc., constituée le 26 novembre 1981 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* de régime fédéral, est une filiale à part entière de la Société immobilière du Canada limitée, laquelle est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Depuis le 1er février 1982, en vertu d'une convention entre la Société et Sa Majesté du chef du Canada représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, la Société a le mandat de développer et de promouvoir le développement du territoire du Vieux Port de Montréal et d'administrer, de gérer et d'entretenir les biens de sa Majesté y situés. La Société exécute ce mandat au nom et pour le compte du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui conserve la propriété des immobilisations pour le bénéfice de Sa Majesté.

2. Conventions comptables importantes

a) Présentation des états financiers

Les états financiers présentent les opérations effectuées par la Société à titre d'agent et au nom du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

b) Montant à pourvoir

Les dépenses engagées par la Société, déduction faite des produits utilisés pour son fonctionnement, sont remboursables par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux par utilisation d'un crédit parlementaire.

L'écart entre les crédits parlementaires reçus et le montant à pourvoir est comptabilisé au compte du ministre.

c) Prestations de cessation d'emploi

Les employés de la Société ont droit à des prestations de cessation d'emploi selon certains termes et conditions prévus dans la politique de rémunération de la Société. Le coût de ces prestations est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel ces conditions surviennent.

d) Produits

En vertu de la convention entre la Société et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, les produits provenant directement de l'utilisation des immobilisations dont les titres sont détenus par le ministre sont destinés au Trésor du Canada et ils sont à remettre au receveur général du Canada. Les autres produits sont utilisés par la Société pour son fonctionnement.

e) Dépenses en capital

Les dépenses en capital comprennent les coûts qui augmentent de façon significative la valeur ou la durée de vie utile des biens administrés par la Société, ainsi que les coûts de démolition de bâtiments. Les immobilisations ne sont pas présentées au bilan puisque le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux en conserve la propriété pour le bénéfice de Sa Majesté.

f) Régime d'épargne retraite

La Société a établi un régime collectif d'épargne prévoyant l'établissement d'une fiducie unique auprès d'une société du secteur privé pour recevoir les contributions devant servir à assurer un revenu de retraite aux employés en vertu de régimes individuels enregistrés d'épargne retraite. La Société n'agit qu'à titre d'agent et n'assume aucune responsabilité à cet égard.

3. Montant dû au receveur général du Canada

	1998	1997
	\$	\$
Solde au début de l'exercice.....	206 373	37 574
Produits destinés au Trésor du Canada		
Provenant des opérations		
Stationnements mensuels	203 700	211 995
Loyers	74 339	70 432
Autres.....	15 515	23 502
Total	293 554	305 929
Remises	499 927	343 503
		(137 130)
Solde à la fin de l'exercice	499 927	206 373

4. Prestations de cessation d'emploi

Au cours de 1997-1998, le Gouvernement du Canada a approuvé le projet Expotec Canada (Centre interactif des sciences de Montréal). Par conséquent, la durée estimative des activités de la Société a été ré-évaluée. Les conditions prévues dans la politique de rémunération pour les paiements de cessation d'emploi n'étant plus rencontrées, la provision, évaluée à 381 004 dollars au 31 mars 1997, a été révisée en conséquence et la contrepartie fut imputée en diminution des dépenses de fonctionnement de 1997-1998.

5. Capital-action

La Société est autorisée à émettre une seule action, laquelle doit être détenue en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada, et aucun transfert ne peut s'effectuer sans le consentement du gouverneur général en conseil. L'action autorisée a été émise en contrepartie de services rendus.





NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
DU 31 MARS 1998—Fin

6. Ventilation des dépenses en capital cumulées

	Cumulatif au 31 mars 1997	1997-1998	Cumulatif au 31 mars 1998
	\$	\$	\$
Aménagements de terrains et plans d'eau	84 216 874	307 733	84 524 607
Bâtiments	22 566 660	1 791 864	24 358 524
Ponts	4 531 906	36 654	4 568 560
Réfection des quais....	7 955 000		7 955 000
Mobilier, mobilier urbain et matériel	7 050 626	853 840	7 904 466
Infrastructures et services publics	4 689 197	808 265	5 497 462
Vestiges archéologiques.....	479 000		479 000
Total.....	<u>131 489 263</u>	<u>3 798 356</u>	<u>135 287 619</u>

7. Juste valeur des instruments financiers

Les transactions reliées à l'encaisse, aux débiteurs et aux crédoiteurs sont encourues dans le cours normal des affaires. La valeur aux livres de chacun de ces postes se rapproche de leur juste valeur car leur échéance est à court terme. Il n'y a pas de concentration des débiteurs, par conséquent le risque de crédit est faible.

8. Opérations non monétaires

La Société a accordé des droits d'exclusivité à certains de ses commanditaires en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées et furent enregistrées à montants égaux dans les produits et dans les dépenses, représentant la juste valeur attribuée aux actifs et services reçus évalués à 255 000 \$ en 1997-1998 (263 700 \$ en 1996-1997).

9. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du Gouvernement du Canada. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

10. Engagements

Au 31 mars 1998, les engagements pris dans le cadre des activités d'exploitation s'établissaient à 2 668 007 \$ (1 983 421 \$ au 31 mars 1997) principalement pour la publicité, les films et la location de biens, et à 941 847 \$ (nil au 31 mars 1997) dans le cadre des activités d'investissement.

11. Données cumulatives depuis le 26 novembre 1981

	Cumulatif au 31 mars 1997	1997-1998	Cumulatif au 31 mars 1998
	\$	\$	\$
Dépenses en capital.....	131 489 263	3 798 356	135 287 619
Excédent des dépenses de fonctionnement sur les produits.....	36 454 741	3 642 479	40 097 220
Produits destinés au Trésor du Canada.....	<u>5 245 871</u>	<u>293 554</u>	<u>5 539 425</u>
Montant pourvu par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.....	<u>173 189 875</u>	<u>7 734 389</u>	<u>180 924 264</u>





SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés de la Société immobilière du Canada limitée ont été établis par la direction de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient des systèmes de présentation de l'information financière et de la gestion qui comprennent les contrôles appropriés de manière à fournir un degré raisonnable de certitude que les éléments d'actif de la Société sont protégés, à faciliter l'établissement d'informations financières pertinentes, fiables et présentées en temps opportun, et à veiller à ce que les opérations soient effectuées conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la Société.

S'il y a lieu, la direction se sert de son jugement pour faire les estimations nécessaires afin d'assurer une présentation équitable et uniforme de ces renseignements.

Le conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, dont aucun n'est un employé de la Société. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et veille au rendement de la direction en matière de présentation de l'information financière. Un comité de vérification, nommé par le conseil d'administration de la Société, a examiné ces états avec la direction et le vérificateur et a présenté son rapport au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers.

Le vérificateur est responsable de la vérification des états financiers et a présenté un rapport à cet égard.

Toutes les autres données financières et d'exploitation comprises dans le rapport annuel correspondent, dans les cas appropriés, aux éléments d'information fournis dans les états financiers.

le président et premier dirigeant,
E. Buchholz

le vice-président et chef des services financiers,
B. E. Richardson

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES
SERVICES GOUVERNEMENTAUX

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société immobilière du Canada limitée au 31 mars 1998 et les états consolidés des résultats et bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de ses filiales en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la Société et de ses filiales en propriété exclusive.

pour le vérificateur général du Canada,
John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
le 15 mai 1998





BILAN CONSOLIDÉ AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1998	1997
Biens immobiliers			Passif		
Biens immobiliers productifs de revenus (note 3).....	137 745	170 370	Emprunts hypothécaires (note 5)	36 913	37 057
Biens immobiliers en voie de développement (note 3).....	61 036	17 607	Billets payables au gouvernement fédéral (note 6)	55 800	37 100
Terrains destinés à l'aménagement ou à la vente.....	64 016	124 679	Dette bancaire.....		711
	<u>262 797</u>	<u>312 656</u>	Créditeurs et charges à payer (note 10).....	61 995	78 023
			Loyers payés d'avance et dépôts.....	21 017	1 270
				<u>175 725</u>	<u>154 161</u>
Autres éléments d'actif			AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Encaisse et dépôts à court terme.....	52 057	20 491	Capital-actions (note 8).....		
Débiteurs (note 4)	100 993	64 725	Surplus d'apport (note 8).....	218 317	238 717
Frais payés d'avance et autres	2 385	5 912	Bénéfices non répartis	24 190	10 906
	<u>155 435</u>	<u>91 128</u>		<u>242 507</u>	<u>249 623</u>
			Engagements et événement postérieur au bilan (notes 3, 10, 14)	<u>418 232</u>	<u>403 784</u>
	<u>418 232</u>	<u>403 784</u>			

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil :

président du conseil d'administration,
JON K. GRANT

comptable agréée
CHARLES PELLETIER





ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Produits		
Ventes de biens immobiliers	133 956	142 765
Location	33 461	43 072
Attractions, aliments et boissons	5 937	36 080
Intérêts et autres (note 10)	14 071	7 254
	<u>187 425</u>	<u>229 171</u>
Charges		
Coût des ventes de biens immobiliers	114 510	106 623
Provision pour dépréciation d'actif	1 500	15 586
Frais d'activités de location	21 345	30 227
Frais liés aux attractions, aux aliments et aux boissons	3 406	23 210
Intérêts et autres frais financiers (note 5)	3 885	4 733
Frais généraux et administratifs	13 364	15 083
Amortissement	5 984	8 718
Autres	1 236	4 771
	<u>165 230</u>	<u>208 951</u>
Bénéfice avant impôts	22 195	20 220
Impôt sur les bénéfices (note 9)	8 911	9 829
Bénéfice net	13 284	10 391
Bénéfices non répartis, début de l'exercice	10 906	515
Bénéfices non répartis, fin de l'exercice	24 190	10 906

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION
DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	13 284	10 391
Récupération des frais immobiliers sur les ventes	114 510	106 623
Provision pour dépréciation d'actif	1 500	15 586
Dépenses en immobilisations	(53 120)	(47 385)
Amortissement	5 984	8 718
Impôt sur les bénéfices reporté	1 390	(431)
Autres charges		3 161
	<u>83 548</u>	<u>96 663</u>
Variation nette de l'actif et du passif d'exploitation	(30 727)	(31 303)
Fonds résultant des activités d'exploitation	52 821	65 360
Activités de financement		
Emprunts hypothécaires	(144)	(23 134)
Billets payables au gouvernement fédéral (note 12)	18 700	37 100
Réduction du capital-actions (note 8)	(20 400)	(10 900)
Sommes à payer pour les acquisitions		4 601
Fonds résultant des (affectés aux) activités de financement	(1 844)	7 667
Activités d'investissement		
Acquisitions (note 12)	(18 700)	(55 250)
Dépenses sur biens immobiliers détenus aux fins d'investissement		(6 460)
Fonds affectés aux activités d'investissement	(18 700)	(61 710)
Augmentation de l'encaisse	32 277	11 317
Encaisse, début de l'exercice	19 780	8 463
Encaisse, fin de l'exercice	52 057	19 780

L'encaisse comprend l'encaisse et les dépôts à court terme, déduction faite de la dette bancaire.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Pouvoir et activités de la Société

La Société immobilière du Canada limitée, une société d'État non mandataire, appelée à l'origine la Société immobilière des travaux publics limitée, a été constituée en vertu de la *Loi des compagnies* en 1956 et a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. En 1979, elle a été ajoutée à l'annexe C de la *Loi sur l'administration financière* et, en 1984, elle a été incluse comme société d'État mère dans la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La Société peut acquérir, gérer, améliorer, vendre, faire le commerce ou aliéner des biens meubles ou biens immobiliers et tous les droits y afférents.

En vertu de la *Loi sur la commercialisation du CN*, entrée en vigueur en 1995, la Société a acquis, en date du 31 août 1995, toutes les actions de la Société immobilière du Canada CLC limitée («CLC») et de la Tour CN limitée («TCNL»). Avant cette date, la Société était inactive et n'avait que des éléments d'actif et un capital-actions symboliques. TCNL a été fusionnée à CLC en date du 1^{er} décembre 1997.

Le principal objectif de CLC est d'exécuter, par une gestion ordonnée et axée sur des pratiques commerciales, un programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux et de gestion de certains biens immobiliers de choix. Pour réaliser cet objectif, CLC peut gérer, mettre en valeur et aliéner des biens immobiliers, soit à titre de propriétaire, soit à titre de mandataire du gouvernement fédéral. On prévoit que ce programme de liquidation s'échelonne sur plusieurs années.

2. Résumé des principales conventions comptables

a) Généralités

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. En ce qui a trait aux activités immobilières, les conventions comptables et les normes de communication de l'information financière sont également conformes, pour l'essentiel, aux recommandations de l'Institut canadien des compagnies immobilières publiques, dont la Société est membre associé.

b) Consolidation

- i) La Société consolide les comptes de sa principale filiale en propriété exclusive, CLC.
- ii) Les états financiers consolidés comprennent également la quote-part de la Société dans toutes les coentreprises, constituées ou non en personnes morales, dans la mesure de la participation de la Société dans leurs actif, passif, produits, charges et flux de trésorerie respectifs.

- iii) Les comptes des filiales secondaires de la Société sont exclus de la consolidation parce que la Société ne détient pas le pouvoir de déterminer leurs politiques d'exploitation, d'investissement et de financement stratégiques. Ces filiales non consolidées sont la Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc. et la Société du Vieux-Port de Montréal Inc.

La Société a une autre filiale, 3148131 Canada limitée, qui est actuellement inactive.

c) Constatation des produits

La Société constate ses produits comme suit :

i) Ventes de biens immobiliers

Lorsque la Société a rempli toutes les conditions importantes et qu'elle a reçu une mise de fonds suffisante, eu égard aux ressources financières de l'acheteur.

ii) Biens immobiliers productifs de revenus et en voie de développement

Lorsque les fonds auto-générés atteignent le seuil de rentabilité après le service de la dette, mais pas plus tard qu'un an après le quasi-achèvement.

d) Biens immobiliers

- i) Les biens immobiliers productifs de revenus sont comptabilisés à leur coût moins l'amortissement cumulé ou à leur valeur recouvrable nette, selon le moindre de ces montants et, s'ils sont destinés à la vente, à leur coût moins l'amortissement cumulé ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces montants.

- ii) Les biens immobiliers en voie de développement et les terrains destinés à l'aménagement ou à la vente sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces montants.

- iii) Avant la vente, la Société capitalise tous les frais directs de vente reportés liés aux biens immobiliers.

- iv) Lorsque des frais d'intérêts importants sont engagés relativement aux activités de mise en valeur, la Société les capitalise aux biens immobiliers.

e) Amortissement

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, à des taux fondés sur la vie utile restante estimative des éléments d'actif, qui varie de 5 à 40 ans.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS—*Suite*

f) Évaluation des éléments d'actif

Pour établir des estimations des valeurs de réalisation nettes et des justes valeurs marchandes de ses biens immobiliers, la Société se fonde sur des hypothèses relatives aux rendements et aux perspectives applicables dans le secteur et sur les conditions commerciales et économiques générales qui ont cours et dont on prévoit le maintien. Les hypothèses qui sous-tendent les évaluations d'éléments d'actif sont limitées par la disponibilité de données comparables fiables et l'incertitude des prévisions relatives aux événements futurs.

Les biens immobiliers de la Société sont assujettis aux lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. La Société a engagé — et s'attend à engager à l'avenir — des dépenses pour se conformer à ces lois et règlements. Lorsque les frais estimatifs peuvent être raisonnablement établis, la Société tient compte de ces frais pour arriver à des estimations de la juste valeur marchande des biens immobiliers, en se fondant sur les estimations de ces frais par la direction. Toutefois, ces estimations sont sujettes à changement en fonction des ententes conclues avec les autorités réglementaires, des modifications aux lois et aux règlements, de l'utilisation ultime des biens immobiliers, et à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

En raison des hypothèses qui doivent être établies pour arriver à des estimations de la juste valeur marchande, ces estimations, par nature, sont subjectives et ne résultent pas nécessairement en une détermination précise de la valeur des éléments d'actif.

3. Biens immobiliers

a) Biens immobiliers productifs de revenus

Les biens immobiliers productifs de revenus de la Société comprennent la Tour CN et des immeubles de bureaux, industriels et polyvalents.

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Terrains	24 980	38 036
Bâtiments	128 887	143 714
	153 867	181 750
Amortissement cumulé	16 122	11 380
	137 745	170 370

b) Biens immobiliers en voie de développement

Les biens immobiliers en développement comprennent des immeubles à bureaux et industriels en construction et des terrains résidentiels, commerciaux et industriels en voie d'aménagement.

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Biens immobiliers		
productifs de revenus	2 170	1 495
Terrains	58 866	16 112
	61 036	17 607

Les engagements en capital au 31 mars 1998 totalisent 6 939 000 \$ (4 165 000 \$ en 1997).

4. Débiteurs

Ce poste comprend les éléments suivants :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Cession de loyers à recevoir ...	35 062	35 067
Hypothèques et billets garantis à recevoir	52 653	20 991
Débiteurs d'exploitation	13 278	8 667
	100 993	64 725

- a) La Société a une créance en vertu d'un contrat de cession relativement à des loyers à recevoir, laquelle lui donne le droit de recevoir un revenu sous forme de loyer pendant la période se terminant en 2013. Au 31 mars 1998, la cession de loyers à recevoir, d'un montant de 35 millions de dollars, représente les paiements estimatifs à recevoir pendant la durée de l'entente, déduction faite des intérêts implicites, comme suit :

	(en milliers de dollars)
Exercices se terminant le 31 mars	
1999	4 570
2000	4 615
2001	4 758
2002	4 897
2003	5 040
Exercices ultérieurs	65 710
	89 590
Moins les montants représentant les intérêts implicites	54 528
	35 062





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS—*Suite*

- b) Les hypothèques et les billets garantis à recevoir portent intérêt à des taux fixes variant de 4,5 % à 8,0 % (4,5 % à 8,0 % en 1997) et sont remboursables comme suit :

	(en milliers de dollars)
Exercices se terminant le 31 mars	
1999	9 039
2000	12 592
2001	4 986
2002	3 405
2003	4 995
Exercices ultérieurs	17 636
	<u>52 653</u>

5. Emprunts hypothécaires

Les emprunts hypothécaires sont garantis par deux biens immobiliers de la Société et viennent à échéance selon le calendrier suivant :

	(en milliers de dollars)
Exercices se terminant le 31 mars	
1999	157
2000	170
2001	184
2002	200
2003	6 202
Exercices ultérieurs	30 000
	<u>36 913</u>

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998, l'intérêt sur les emprunts hypothécaires s'élève à 3 885 000 \$ (4 649 000 \$ en 1997), et est remboursable à un taux moyen annuel pondéré de 10,38 % (10,38 % en 1997).

6. Billets payables au gouvernement fédéral

Il s'agit de billets ne portant pas intérêt qui sont remboursables à même le produit de la vente des biens immobiliers acquis lors de l'émission desdits billets.

Selon les échéanciers projetés de vente des biens immobiliers, les remboursements du capital viendront à échéance comme suit :

	(en milliers de dollars)
Exercice se terminant le 31 mars	
1999	13 100
2000	18 900
2001	8 900
2002	7 400
2003	4 400
Exercices ultérieurs	3 100
	<u>55 800</u>

7. Instruments financiers

- a) L'encaisse et des dépôts à court terme équivalent approximativement à leur juste valeur, en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers. Les dépôts à court terme sont périodiquement investis aux taux en vigueur sur le marché.
- b) La cession de loyers à recevoir équivaut approximativement à la juste valeur calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie. Le paiement dépend des flux de trésorerie d'un certain bien immobilier loué à un seul locataire.
- c) Les hypothèques et les billets garantis à recevoir équivalent approximativement à leur juste valeur établie selon la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- d) Les débiteurs d'exploitation, en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers, équivalent approximativement à leur juste valeur.
- e) La juste valeur des emprunts hypothécaires au 31 mars 1998 s'élève à 44 000 000 \$ (43 000 000 \$ en 1997).
- f) Les billets payables au gouvernement fédéral équivalent approximativement à leur juste valeur, selon la valeur actualisée des flux de trésorerie.
- g) Les créiteurs et les charges à payer équivalent approximativement à leur juste valeur, en raison de leur nature à court terme ou selon la valeur actualisée des flux de trésorerie, selon le cas.

8. Capital-actions et surplus d'apport

La Société est autorisée à émettre trois actions qui ne peuvent être transférées qu'à une personne approuvée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Les trois actions autorisées ont été émises en contrepartie de services rendus et sont détenues en fiducie pour Sa Majesté du chef du Canada par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Une valeur symbolique a été attribuée aux trois actions émises de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998, conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la Société a transféré 20,4 millions de dollars (10,9 millions de dollars en 1997) de son surplus d'apport au capital-actions et a par la suite déduit cette somme de son capital-actions en la versant à l'actionnaire.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS—*Suite*

9. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices de la Société diffère de la charge d'impôts prévue établie selon les taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux, comme suit :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Taux combinés fédéral et provinciaux	45%	45%
Montant prévu de charge d'impôts sur les bénéfices	9 961	9 111
Incidences des gains en capital non imposables.....	(1 721)	(593)
Impôt des grandes sociétés.....	590	524
Autres	81	787
Montant réel de charge d'impôts sur les bénéfices	8 911	9 829

10. Autres passifs et engagements

- a) La Société a un engagement relatif à un contrat de garantie de revenu en vertu duquel elle est obligée de payer jusqu'à concurrence d'environ 13 millions de dollars par an. Ce contrat arrive à échéance en 2083, sous réserve d'une résiliation anticipée en 2009 dans certaines circonstances. La valeur estimée de cette obligation, laquelle est fondée sur des hypothèses liées à des événements et à des conditions économiques futurs, est incluse dans les créditeurs et les charges à payer. La variation annuelle de cette obligation est incluse dans les intérêts et autres produits.
- b) La Société a conclu des accords de location-exploitation relatifs à des terrains et des immeubles de bureaux pour des durées allant jusqu'à 92 années, dont les paiements de location minimaux se présentent comme suit :

	(en milliers de dollars)
Exercice se terminant le 31 mars	
1999	1 313
2000	1 281
2001	1 084
2002	474
2003	268
Exercices ultérieurs.....	16 871
	21 291

- c) Des lettres de crédit totalisant 4 153 000 \$ (5 829 000 \$ en 1997) demeuraient impayées au 31 mars 1998.

11. Coentreprises

Les montants suivants, compris dans les états financiers consolidés, représentent la quote-part de la Société dans des coentreprises :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Actif	48 831	53 322
Passif.....	40 261	41 069
Produits	16 938	49 602
Charges	16 335	47 733
Bénéfice	603	1 869
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation.....	4 909	21 461
Fonds affectés aux activités de financement	(145)	(23 134)

La Société est éventuellement responsable pour les obligations de ses associés dans de telles coentreprises. Dans chaque cas, tous les actifs de la coentreprise sont disponibles pour satisfaire à ces obligations.

12. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société est partie à des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1997, CLC a acquis une participation dans cinq biens immobiliers d'un ministère du gouvernement du Canada et d'une société d'État, moyennant un prix d'achat totalisant 55,25 millions de dollars. Ces biens immobiliers ont été acquis en échange de billets payables au gouvernement fédéral d'une valeur de 37,1 millions de dollars (note 6) et d'un montant de 18,15 millions de dollars payable à une société d'État.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998, CLC a acquis des biens immobiliers d'un ministère du gouvernement du Canada en échange desquels elle a émis un billet payable au gouvernement fédéral d'un montant actualisé de 18,7 millions de dollars (note 6).

La Société reçoit gratuitement des services de vérification du Bureau du vérificateur général du Canada.

13. Information sur les sociétés filiales non consolidées

La Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc. a cessé ses activités le 31 mars 1988 et a été dissoute le 20 avril 1998.

La Société du Vieux-Port de Montréal Inc. fait la promotion de l'aménagement des terrains du Vieux-Port de Montréal et met en valeur, administre, gère et entretient des biens immobiliers de l'État à cet endroit. Au 31 mars 1997, cette société avait, en milliers de dollars, un actif de 1 430 \$, un passif de 1 427 \$ et un avoir du Canada de 3 \$ avec des produits de 8 288 \$ et un excédent des charges d'exploitation sur les produits de 3 244 \$ pour l'exercice terminé à cette date.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS—*Fin*

14. Événement postérieur au bilan

Le 21 avril 1998, la Société a signé une entente d'achat de biens immobiliers auprès d'une société d'État, moyennant un prix d'achat de 75,9 millions de dollars. En contrepartie, des billets payables à la société d'État seront émis.

15. Chiffres correspondants

Certains des chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été modifiés conformément à la présentation adoptée pour l'exercice faisant l'objet du présent rapport.





ANNEXE 1

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA (VIEUX-PORT DE QUÉBEC) INC.

LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998
N'ÉTAIENT PAS DISPONIBLE À LA DATE D'IMPRESSION





SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RAPPORTS FINANCIERS

Les présents états financiers consolidés ont été établis par la direction conformément aux principes comptables pertinents généralement reconnus et appliqués de façon uniforme. Il incombe à la direction de veiller à ce que les données contenues dans ces états financiers consolidés soient présentées de façon intègre et objective. Les états financiers consolidés comprennent certains montants, tels les provisions pour pertes sur prêts et pour sinistres, qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. La direction veille également à l'exactitude de tous les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et, le cas échéant, à la concordance entre ces renseignements et les renseignements et données contenus dans les états financiers consolidés.

Afin de s'acquitter de ces charges, la direction recourt à des systèmes et à des pratiques de contrôle financier et de gestion qui lui permettent d'assurer, dans une large mesure, la fiabilité des renseignements financiers, la sauvegarde de l'actif et l'efficacité des opérations. La Société s'est dotée d'un service de vérification interne qui se charge, notamment, de l'examen suivi des contrôles internes et de leur mise en œuvre.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et les contrôles internes. Il confie cette tâche au comité de vérification du conseil, composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société. Le comité de vérification rencontre régulièrement les membres de la direction, les vérificateurs internes et les représentants du vérificateur général du Canada.

Le conseil d'administration est responsable de toutes les opérations entreprises par la Société. Les contrats qui, de l'avis du conseil d'administration, comportent des risques pour une période ou un montant dépassant ce à quoi la Société s'engagerait normalement peuvent être autorisés par le gouverneur général en conseil, si le ministre les considère dans l'intérêt national. Le conseil d'administration joue un rôle prépondérant dans la gestion de ce programme, mais ses responsabilités se limitent à l'administration. Les fonds requis pour ces contrats sont versés par le Canada à la Société et les fonds recouverts sont remis au Canada, déduction faite des montants retenus pour couvrir les frais d'administration s'y rapportant. Les transactions portées au Compte du Canada sont présentées à la note 19 afférente aux états financiers consolidés de la Société.

Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et formule une opinion sur les états financiers consolidés. Son rapport figure à la page suivante.

le président et chef de la direction,
A. Ian Gillespie

le vice-président et contrôleur général,
John Gagan

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société pour l'expansion des exportations au 31 décembre 1997 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société et de sa filiale en propriété exclusive dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'expansion des exportations* et ses règlements et aux règlements administratifs de la Société et de sa filiale en propriété exclusive.

le vérificateur général du Canada
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 4 février 1998





BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1997
(en millions de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	1997	1996
ENCAISSE ET PLACEMENTS			EMPRUNTS (notes 12 et 13)		
Encaisse et titres négociables (note 3).....	1 519	1 037	Emprunts.....	9 556	7 735
Placements (note 4).....	408	407	Intérêts courus.....	103	94
Intérêts courus.....	21	15		<u>9 659</u>	<u>7 829</u>
	<u>1 948</u>	<u>1 459</u>	AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF ET REVENUS REPORTÉS		
PRÊTS À RECEVOIR			Comptes créditeurs.....	84	80
Prêts à recevoir nets (notes 5, 6 et 7).....	9 663	8 083	Primes d'assurance reportées.....	17	11
Intérêts et honoraires courus.....	168	139	Provision pour sinistres sur assurances et garanties (note 10).....	336	240
	<u>9 831</u>	<u>8 222</u>	Revenu reporté au titre des prêts et autres crédits..	211	164
AUTRES				<u>648</u>	<u>495</u>
Indemnités recouvrables sur assurances (note 10).....	28	25	Engagements sur prêts et assurances et garanties (notes 8 et 9)		
Autres éléments d'actif.....	45	35	AVOIR DE L' ACTIONNAIRE		
	<u>73</u>	<u>60</u>	Capital-actions (note 14).....	983	983
			Bénéfices non répartis.....	562	434
				<u>1 545</u>	<u>1 417</u>
Total de l'actif.....	<u>11 852</u>	<u>9 741</u>	Total du passif et de l'avoir de l'actionnaire.....	<u>11 852</u>	<u>9 741</u>

Voir notes afférentes.

Approuvé par le conseil d'administration :

administrateur,
W. R. C. BLUNDELL

administrateur,
A. IAN GILLESPIE





ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en millions de dollars)

	1997	1996
Interêts créditeurs		
Interêts créditeurs sur prêts	752	671
Interêts créditeurs sur placements.....	92	99
	844	770
Interêts débiteurs.....	481	437
Interêts débiteurs nets.....	363	333
Primes et revenus d'honoraires		
Primes d'assurance et commissions de garantie.....	99	92
Autres honoraires.....	30	17
	129	109
Provision pour pertes sur créances (note 11).....	295	270
Revenu après provision pour créances.....	197	172
Frais d'administration	69	60
Bénéfice net	128	112
Bénéfices non répartis		
Au début de l'exercice	434	322
À la fin de l'exercice	562	434

Voir notes afférentes.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA
SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1997
(en millions de dollars)

	1997	1996
Exploitation		
Bénéfice net.....	128	112
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Provision pour pertes sur créances ..	295	270
Augmentation (diminution) nette des intérêts et honoraires courus.....	(25)	(38)
Augmentation (diminution) nette du revenu reporté	44	(10)
Autres variations.....	(25)	(49)
Encaisse provenant de l'exploitation.....	417	285
Prêts		
Versements sur prêts.....	(3 321)	(2 463)
Remboursements de prêts	1 860	1 980
Élément sans incidence sur l'encaisse Intérêts rééchelonnés.....	(55)	(33)
Encaisse utilisée pour les prêts.....	(1 516)	(516)
Financement		
Émissions d'emprunts à long terme	1 730	1 775
Remboursements d'emprunts à long terme.....	(1 409)	(1 530)
Augmentation (diminution) des emprunts à court terme.....	1 261	(161)
Émissions de capital-actions		132
Augmentation des placements	(1)	(168)
Encaisse provenant du financement	1 581	48
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des titres négociables	482	(183)
Encaisse et titres négociables		
Au début de l'exercice.....	1 037	1 220
À la fin de l'exercice.....	1 519	1 037

Voir notes afférentes.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Mandat et activités de la Société

La Société pour l'expansion des exportations (« la Société » ou « la SEE ») a été créée le 1er octobre 1969 par une loi du Parlement canadien, la *Loi sur l'expansion des exportations* (« la Loi »), qui a été modifiée le 10 juin 1993. Mandataire de Sa Majesté du chef du Canada, la Société a pour objet de faciliter et d'accroître, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada et la capacité des entreprises canadiennes à se lancer dans ce commerce et à tirer parti des débouchés internationaux. La loi modifiée donne à la SEE la souplesse nécessaire pour envisager une gamme d'options plus vaste afin de répondre aux besoins des exportateurs canadiens et de ceux qui investissent à l'étranger. La Société relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce international.

En 1995, la SEE a constitué en société Exinvest Inc. (« la filiale ») en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les états financiers de la filiale ont été consolidés à ceux de la SEE.

Ni la Société ni la filiale ne sont assujetties à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en ce qui concerne leurs bénéfices.

La Loi impose un plafond à la Société sur ses programmes de dettes éventuelles. Elle précise que la Société peut assumer, en vertu des montants de principal dus à l'égard des accords en cours, une dette éventuelle qui, à aucun moment, ne peut dépasser 15 milliards de dollars, montant égal à 10 fois son capital autorisé. Au 31 décembre 1997, les engagements de la Société à cet égard s'établissaient à 11,5 milliards de dollars (contre 8,9 milliards en 1996).

Les titres de créance émis par la SEE à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada sont pleinement garantis par le Canada. Aux termes de la Loi, le montant global des emprunts en cours de la Société ne doit pas dépasser 15 fois le total obtenu par la somme de son capital versé et de ses bénéfices non répartis, déterminés conformément aux états financiers vérifiés de l'exercice précédent. La limite d'emprunt au 31 décembre 1997 était de 21,3 milliards de dollars (contre 19,6 milliards en 1996), et les emprunts effectivement contractés par la Société se sont élevés à 9,6 milliards de dollars (contre 7,7 milliards en 1996).

2. Résumé des principales conventions comptables

Encaisse et titres négociables

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés à leur coût. Les gains et les pertes sur ces placements ne sont portés aux résultats qu'au moment où ils sont réalisés, et l'actif correspondant est alors supprimé du bilan. Les titres à vendre sont comptabilisés à la valeur du marché. Les gains et les pertes sur les placements comptabilisés à la valeur du marché sont inclus dans les intérêts créditeurs sur placements.

Prêts à recevoir nets

Les prêts à recevoir nets sont déclarés déduction faite des intérêts capitalisés non courus et de la provision pour pertes sur prêts. Les intérêts capitalisés non courus représentent les intérêts capitalisés conformément aux accords de rééchelonnement conclus avec des emprunteurs souverains dans le cas des prêts considérés comme douteux.

Les intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice jusqu'à ce que la direction estime qu'un prêt devrait être classé comme prêt douteux. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'en raison des circonstances, la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du principal et des intérêts selon les modalités du prêt. Les montants reçus à l'égard du prêt sont portés au crédit de la valeur comptable du prêt. Aucune portion de l'encaisse reçue à l'égard du prêt, une fois considéré comme douteux, n'est inscrite comme intérêts créditeurs tant qu'il n'y a pas d'écriture de contrepassation à une provision spécifique et qu'il n'est pas établi que le principal est entièrement recouvrable selon les modalités du prêt. Lorsqu'on a pu établir que les montants exigibles font l'objet de remboursements réguliers, normalement après trois ans, le prêt est de nouveau considéré comme productif, et on reprend la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts capitalisés non courus antérieurement sont alors constatés sur la durée non écoulée du prêt.

Lorsque les emprunteurs souverains éprouvent des difficultés financières qui les empêchent de s'acquitter de leurs obligations, les créanciers souverains, dont le gouvernement du Canada, conviennent à une tribune internationale, le Club de Paris, de rééchelonner leurs dettes en bonne et due forme. Au cas par cas, une réduction de la dette ou un allègement du service de la dette est accordé aux emprunteurs souverains les plus endettés. L'octroi de telles mesures dépend de la capacité des emprunteurs souverains à mettre en œuvre et à maintenir des programmes économiques établis par le Fonds monétaire international. Le gouvernement du Canada a, jusqu'à maintenant, entièrement compensé la SEE pour tous les montants remis par le Club de Paris, et ces paiements à l'égard de prêts douteux ou considérés antérieurement comme douteux sont portés au crédit de la valeur comptable des prêts. Les prêts rééchelonnés sont considérés comme prêts productifs, sauf s'ils répondent aux critères des prêts douteux.

Les honoraires sur les prêts, principalement les commissions d'encours et les frais d'administration, sont normalement amortis pendant les périodes de versement et de remboursement des prêts correspondants.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Incertitude relative aux mesures

Pour préparer ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la Société doit se servir d'estimations comptables, dont les plus importantes sont la provision pour pertes sur prêts (note 7) et la provision pour sinistres sur assurances et garanties (note 10). La direction établit ces provisions à partir de diverses hypothèses, fondées sur son évaluation de l'incidence d'événements et de changements récents dans la conjoncture et les tendances économiques. Ces estimations font l'objet d'un examen approfondi tous les ans. Il peut cependant arriver que les pertes réelles sur prêts et les dettes pour éventualités concrétisées varient considérablement des estimations de la direction. L'incertitude de ces estimations provient, en partie, de l'utilisation de données historiques pour déterminer et quantifier la détérioration du crédit. Même si les données historiques constituent peut-être le fondement le plus sûr pour calculer ces montants, certains événements économiques peuvent invalider les hypothèses retenues et, ainsi, entraîner d'importants changements aux estimations comptables.

La provision générale pour pertes sur prêts est estimée à partir des taux antérieurs d'impayés et de recouvrement des prêts. Dans le cas des prêts spécifiquement considérés comme douteux, les montants recouvrables sont calculés en fonction des meilleures estimations du montant des flux monétaires futurs provenant de chaque emprunteur et du moment de leur réception.

La provision pour sinistres sur assurances et garanties compte deux volets, le premier se rapportant aux programmes d'assurances et le second, aux garanties de prêts. La provision pour les programmes d'assurances est calculée à partir des indemnités futures nettes estimées, déduction faite des primes futures nettes, d'après des hypothèses conformes aux antécédents de la Société. D'autres montants sont prévus pour tenir compte des écarts défavorables éventuels par rapport aux hypothèses les plus probables. Même si ces montants varient selon l'incertitude inhérente à chaque programme et selon l'homogénéité des polices (taille et durée) de chaque portefeuille, l'établissement des estimations est conforme aux recommandations de l'Institut canadien des actuaires. La provision pour les garanties de prêts est établie quant à elle à partir des mêmes hypothèses que la provision générale pour pertes sur prêts.

En 1997, la SEE a amélioré la méthode dont elle se sert pour estimer la provision pour pertes sur prêts. La note 7 donne plus de précisions à cet égard.

Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts est établie après examen de la possibilité de recouvrement de tous les prêts consentis à des emprunteurs commerciaux et souverains, et représente les pertes probables de crédit sur les prêts à recevoir, fondées sur les meilleures estimations de la direction.

Des provisions spécifiques sont établies, au cas par cas, pour constater les pertes sur créances. Lorsqu'un prêt est jugé douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative, qui est mesurée par l'actualisation des flux monétaires prévus aux taux inhérents au prêt. Le montant de la moins-valeur initiale et tout changement subséquent découlant de la réévaluation des flux monétaires futurs prévus sont inscrits à la provision pour pertes sur créances comme rajustements à la provision spécifique pour prêts douteux.

La provision générale comprend toutes les provisions pour pertes sur prêts accumulées comme mesure de prudence et à l'égard desquelles la moins-valeur n'a pas été déterminée de façon spécifique. Pour l'établissement de cette provision, la direction décompose son portefeuille en regroupant les risques de crédit. Pour déterminer la provision pour pertes sur prêts, elle se sert des données fournies par les agences extérieures d'évaluation du crédit et de ses propres antécédents sur les taux d'impayés et sur les pourcentages de perte. Ces provisions permettent d'absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille lorsque, de l'avis de la direction, les conditions et les tendances économiques du moment observées dans des industries données, dans des régions données ou pour d'autres types de concentrations de prêts, donnent manifestement lieu à une moins-valeur.

Indemnités recouvrables sur assurances

Les indemnités recouvrables sur assurances sont comptabilisées à leur valeur de recouvrement estimative. Les gains ou les pertes nets qui découlent des recouvrements sont portés au crédit ou au débit de la provision pour sinistres sur assurances et garanties, après réévaluation de leur valeur de recouvrement.

Provision pour sinistres sur assurances et garanties

La provision pour sinistres sur assurances est établie à partir de l'examen actuariel des sinistres nets subis et des sinistres éventuels nets, et représente la valeur actualisée nette du passif, fondée sur les meilleures estimations de la direction, en vertu des polices en vigueur. La provision pour sinistres sur garanties de prêts est établie de la même manière que la provision générale pour pertes sur prêts.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Primes d'assurance

Pour les polices d'assurance à court terme, les primes sont comptabilisées au revenu dès que la protection entre en vigueur. En ce qui concerne les autres polices d'assurance à l'exportation, les primes sont comptabilisées au revenu selon des méthodes qui reflètent généralement la part des risques assumés pendant la durée des polices. Les primes des accords de réassurance et les montants recouverts sur les sinistres subis sont comptabilisés comme réductions des postes respectifs de l'état des résultats et du bilan. Les primes non gagnées sur les polices d'assurance transférées aux réassureurs et les estimations des montants recouvrables auprès des réassureurs à l'égard des indemnités non versées sont déduites respectivement des primes reportées et des indemnités recouvrables.

Instruments financiers dérivés

La Société utilise une vaste gamme d'instruments financiers dérivés afin de gérer les risques liés notamment aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt. Les accords sont comptabilisés d'après leurs coûts. Les primes payées ou les escomptes reçus sont reportés et amortis sur la durée non écoulée de l'accord. Les rentrées ou les paiements nets sont portés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour la même période et au même poste que l'accord.

Conversion des devises

Tous les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change mensuels moyens en vigueur pendant l'exercice. Les gains et les pertes découlant de la conversion des soldes et des opérations en devises sont portés aux intérêts débiteurs.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs comprennent les dépenses liées aux effets de commerce, aux créances comptables sur le marché monétaire enregistré, aux obligations et aux instruments financiers dérivés, l'amortissement de l'escompte à la souscription et des frais d'émission d'emprunt, ainsi que les gains et pertes de change. Les gains ou les pertes sur les obligations rachetées par la Société et sur le dégageant de swaps connexes sont soit portés aux résultats au moment de l'opération, soit reportés et amortis sur la durée de l'émission d'emprunt de remplacement, le cas échéant.

3. Encaisse et titres négociables

La Société maintient suffisamment de liquidités pour répondre à l'ensemble de ses besoins de fonctionnement, assurer la stabilité de son programme d'emprunts à court terme et bénéficier d'une certaine souplesse pour atteindre ses objectifs. Elle maintient à cette fin les titres négociables dans le portefeuille des placements ou dans celui des titres à vendre.

Les titres du portefeuille des placements comprennent les titres détenus pour fins de liquidités et les placements à long terme. Les titres à vendre ne sont détenus que pour une courte période de temps. Les accords de swaps sont des conventions par lesquelles deux parties acceptent d'échanger des paiements d'intérêts sur une période convenue, les paiements étant calculés à des taux d'intérêt différents et libellés dans la même devise ou dans des devises différentes.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

	Terme jusqu'à l'échéance			1997	1996
	Moins de un an	De un à trois ans	Plus de trois ans	Total	Total
(en millions dollars)					
Portefeuille des placements					
Titres à taux fixe.....	122	182	259	563	258
Accords de swaps.....	(112)	(25)		(137)	(192)
Titres nets à taux fixe.....	10	157	259	426	66
<i>Rendement à l'échéance (en %).....</i>	5,27	5,95	6,13	6,04	6,88
Titres à taux variable.....	565	70	10	645	669
Accords de swaps.....	123	27		150	192
Titres nets à taux variable.....	688	97	10	795	861
<i>Rendement à l'échéance de révision (en %).....</i>				5,23	4,84
Portefeuille total des placements.....	698	254	269	1 221	927
Portefeuille des titres à vendre					
Titres à taux fixe.....					17
Titres à taux variable.....	298			298	93
Portefeuille total des titres à vendre.....	298			298	110
<i>Rendement ponctuel (en %).....</i>				4,43	4,64
<i>Valeur à l'achat.....</i>	297			297	115
Total de l'encaisse et des titres négociables.....	996	254	269	1 519	1 037

Les risques de crédit assumés découlent de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Les risques de crédit assumés à l'égard des titres détenus dans le portefeuille des placements et le portefeuille des titres à vendre représentent leur valeur comptable. Dans le cas des accords de swaps, il s'agit d'une fraction du montant théorique des titres indiqués ci-dessus, représentée par la valeur de remplacement des accords ayant une juste valeur positive (c'est-à-dire les accords qui se solderaient par un gain au règlement). Les risques de crédit assumés dans le cas des accords de swaps détenus dans le portefeuille des placements sont exposés à la note 16.

4. Placements

Les placements comprennent l'encaisse et les titres d'une valeur de 102 millions de dollars (contre 99 millions en 1996) détenus dans la filiale de la SEE, Exinvest Inc., ainsi que des billets d'une valeur totale de 306 millions (contre 308 millions en 1996) émis par trois sociétés d'État, Ridley Terminals, Inc., la Société du port de Vancouver et la Monnaie royale canadienne, toutes apparentées à la Société en raison d'une propriété commune. La Société compte conserver ces billets jusqu'à l'échéance. Tous ces placements ont été effectués durant le cours normal de ses activités, à une juste valeur et comptabilisés à leur coût.

	Montant	Rendement *	1997	1996
			Durée *	Montant
(en millions de dollars)				
Placements à taux fixe.....	306	7,40 %	52 mois	300
Placements à taux variable....	102	3,89 %	1 mois	107
Total.....	408			407

* Rendement à l'échéance et durée des placements à taux fixe, ainsi que rendement à l'échéance et durée de révision des placements à taux variable.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

5. Prêts à recevoir nets

Le tableau qui suit montre les échéances et les rendements réels des accords de prêts pour les prêts à recevoir bruts. Les rendements sont calculés selon une moyenne pondérée par montant et par durée. Les rendements à taux variable sont exprimés en écarts par rapport aux taux de base, c'est-à-dire principalement le LIBOR pour le dollar américain et le taux préférentiel pour le dollar canadien.

	1997					1996				
	À taux fixe \$	Rendement à l'échéance %	À taux variable \$	Écart %	Total \$	À taux fixe \$	Rendement à l'échéance %	À taux variable \$	Écart %	Total \$
(en millions de dollars)										
Prêts productifs										
En souffrance	1	10,45	7	0,94	8	6	8,96	1	1,24	7
1997						605	8,83	775	1,14	1 380
1998	681	9,03	1 046	1,87	1 727	548	9,17	506	1,67	1 054
1999	629	9,00	614	1,83	1 243	468	9,27	497	1,68	965
2000	523	9,01	618	1,89	1 141	418	9,21	393	1,77	811
2001	656	9,05	551	1,81	1 207	545	9,23	381	1,69	926
2002	508	8,78	452	1,73	960	370	9,09	276	1,47	646
2003 à 2007	1 438	8,39	1 422	1,30	2 860	1 038	8,62	813	0,61	1 851
2008 et au-delà	844	8,46	598	0,71	1 442	477	8,99	468	0,46	945
Prêts productifs	5 280	8,56	5 308	1,58	10 588	4 475	8,92	4 110	1,24	8 585
Prêts douteux (note 6)	183		1 602		1 785	257		1 662		1 919
Prêts à recevoir bruts	5 463		6 910		12 373	4 732		5 772		10 504
Moins : intérêts capitalisés non courus										
—sur les prêts douteux (note 6)					831					774
—sur les prêts productifs*					251					224
Prêts à recevoir					11 291					9 506
Moins : provision pour pertes sur prêts (note 7)					1 628					1 423
Prêts à recevoir nets					9 663					8 083

* Représente le solde non amorti couru pendant que le prêt était douteux.

Au 31 décembre 1997, les prêts à recevoir bruts productifs à taux variable avaient un rendement de 7,26 % (contre 6,52 % en 1996) et étaient assortis d'une durée moyenne de révision de 99 jours (contre 88 jours en 1996).

Les prêts à recevoir bruts productifs de la Société se répartissent entre prêts souverains et prêts commerciaux, comme suit :

	1997					1996				
	À taux fixe \$	Rendement à l'échéance %	À taux variable \$	Écart %	Total \$	À taux fixe \$	Rendement à l'échéance %	À taux variable \$	Écart %	Total \$
(en millions de dollars)										
Prêts souverains	2 970	8,70	2 347	1,12	5 317	2 785	8,85	2 148	0,93	4 933
Prêts commerciaux	2 310	8,45	2 961	1,92	5 271	1 690	8,99	1 962	1,63	3 652
Total	5 280	8,56	5 308	1,58	10 588	4 475	8,92	4 110	1,24	8 585





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

6. Prêts à recevoir douteux

La Société a des prêts à recevoir bruts douteux de 1 785 millions de dollars (contre 1 919 millions en 1996), dont 1 682 millions en prêts souverains (contre 1 787 millions en 1996) et 103 millions en prêts commerciaux (contre 132 millions en 1996). Le tableau qui suit montre les mouvements du portefeuille des prêts douteux au cours de l'exercice :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Solde au début de l'exercice	1 919	1 895
Prêts considérés comme douteux		29
Prêts rétablis comme prêts productifs.....	(142)	
Vente d'éléments d'actif douteux .	(31)	
Intérêts capitalisés	74	78
Remboursements de principal.....	(50)	(55)
Compensation du gouvernement du Canada au titre de l'allègement de la dette	(17)	(26)
Opérations de change.....	32	(2)
Solde à la fin de l'exercice.....	<u>1 785</u>	<u>1 919</u>

Les concentrations les plus importantes de prêts à recevoir bruts douteux sont données dans le tableau qui suit. Les intérêts non courus représentent les intérêts contractuels gagnés qui n'ont pas été capitalisés dans le cadre d'accords de rééchelonnement.

	1997			1996		
	Prêts à recevoir bruts	Intérêts capitalisés non courus*	Intérêts non courus	Prêts à recevoir bruts	Intérêts capitalisés non courus*	Intérêts non courus
	(en millions de dollars)					
Souverains						
Pérou	632	424	6	571	340	39
Cameroun	386	151	42	400	150	18
Côte d'Ivoire	262	124	15	252	111	5
Russie.....	117	41	2	112	31	4
Congo.....	53	38	2	55	35	2
Autres.....	232	53	136	397	107	121
Total partiel	<u>1 682</u>	<u>831</u>	<u>203</u>	<u>1 787</u>	<u>774</u>	<u>189</u>
Commerciaux	103		87	132		71
Total des prêts douteux.....	<u>1 785</u>	<u>831</u>	<u>290</u>	<u>1 919</u>	<u>774</u>	<u>260</u>

* Les intérêts capitalisés non courus sont compris dans les prêts à recevoir bruts.

En 1997, les paiements reçus des emprunteurs à l'égard des prêts douteux se sont élevés à 86 millions de dollars (contre 89 millions en 1996). Ces montants ont été appliqués à la valeur comptable des prêts douteux et ne touchent pas les intérêts créditeurs.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

7. Provision pour pertes sur prêts

La provision pour pertes sur prêts se compose comme suit :

	1997			1996		
	Prêts souverains	Prêts commerciaux	Total	Prêts souverains	Prêts commerciaux	Total
	(en millions de dollars)					
Provision spécifique pour prêts douteux	390	98	488	534	127	661
Provision générale	540	600	1 140	456	306	762
Total	930	698	1 628	990	433	1 423

La provision spécifique pour prêts douteux ramène la valeur comptable de ces prêts à la valeur actualisée nette des flux monétaires prévus. Les flux monétaires estimatifs sont établis en fonction des antécédents de paiement des emprunteurs souverains, antécédents qui indiquent, dans une large mesure, la volonté et la capacité de chaque emprunteur d'effectuer les paiements futurs. Les antécédents sont modifiés, au besoin, pour permettre d'établir les flux monétaires futurs estimatifs, qui sont alors escomptés selon les taux inhérents aux accords de prêts.

Au cours de l'exercice, la Société a adopté une méthode améliorée pour estimer la provision générale pour pertes sur prêts. Les améliorations apportées s'inscrivent dans une démarche permanente visant à refléter de façon plus exacte les conditions économiques du moment et leur incidence sur le déplacement du crédit. Elle tient compte des taux antérieurs d'impayés des sociétés ayant émis des obligations, taux qui sont établis par les agences extérieures d'évaluation du crédit, ainsi que de l'ampleur des pertes subies dans le passé par la Société. L'élément de la provision pour pertes sur prêts portant sur les concentrations de risques a été reclassé par suite des améliorations apportées à la méthode. Ces changements ont donné lieu à une augmentation de 52 millions de dollars de la provision pour pertes sur prêts au 31 décembre 1997.

La Société a d'importantes concentrations de prêts dans des pays qui, selon les agences extérieures d'évaluation du crédit, présentent un risque de qualité médiocre ou spéculatif. En effet, 28 % du portefeuille des prêts à recevoir productifs de la SEE est concentré dans sept pays, pour un total de 3 003 millions de dollars. En outre, la Société a un prêt à recevoir de 721 millions de dollars pour une transaction contractée auprès d'une seule contrepartie spécialisée dans le transport de surface aux États-Unis.

Au cours de l'exercice, les changements suivants ont été apportés à la provision pour pertes sur prêts :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Solde au début de l'exercice	1 423	1 233
Provision pour pertes sur prêts	184	190
Intérêts contrepassés sur prêts douteux	(18)	(1)
Radiations	39	1
Opérations de change		
Solde à la fin de l'exercice	1 628	1 423

8. Engagements sur prêts

Les engagements non versés relatifs à des accords de prêts signés s'élèvent à 6 482 millions de dollars (contre 2 863 millions en 1996). La Société compte financer ces engagements aux alentours de leurs versements. Au cours des deux prochains exercices, elle s'attend de verser 72 % des soldes encore non versés. De façon générale, la Société s'efforce de faire correspondre les échéances et les devises de ses emprunts avec celles de ses prêts. Le tableau qui suit donne les engagements non versés et leur rendement réel immobilisé. Les rendements sont calculés selon une moyenne pondérée, et l'écart par rapport aux taux d'intérêt variables est représenté surtout par le LIBOR pour le dollar américain. La Société s'était engagée en 1996 à verser 223 millions de dollars dont le rendement réel à taux fixe ne pouvait être déterminé et n'a par conséquent pas été inclus dans le tableau.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

	1997				1996			
	À taux fixe \$	Rendement ponctuel %	À taux variable \$	Écart %	À taux fixe \$	Rendement ponctuel %	À taux variable \$	Écart %
	(en millions de dollars)							
Prêts souverains.....	2 385	7,98	561	2,44	417	8,41	409	2,49
Prêts commerciaux.....	167	8,14	3 369	2,39	75	9,72	1 739	1,14
Total.....	2 552	8,00	3 930	2,40	492	8,61	2 148	1,40

9. Dettes éventuelles

Les polices d'assurance en vigueur et les garanties en cours de la Société s'élèvent à 8 724 millions de dollars (contre 7 432 millions en 1996). Les échéances de ces polices et de ces garanties se présentent comme suit :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Assurances à court terme.....	5 700	5 081
Assurances à moyen terme		
1997.....		370
1998.....	546	340
1999.....	467	295
2000.....	443	97
2001.....	379	395
2002.....	197	62
2003 à 2007.....	658	427
2008 et au-delà.....	334	365
Total.....	8 724	7 432

La répartition géographique des engagements les plus élevés au titre des risques ultimes dans le cadre des polices d'assurance et des garanties s'établit comme suit :

	1997			1996		
	À court terme	À moyen terme	Total	À court terme	À moyen terme	Total
	(en millions de dollars)					
É.-U.....	2 317	62	2 379	1 580	38	1 618
Canada.....	975	443	1 418	612	312	924
R.-U.	128	240	368			
Brésil.....				585	19	604
Japon.....	332	1	333			
Iran.....				390	60	450
Mexique.....	297	20	317	391	14	405
Autres.....	1 651	2 258	3 909	1 523	1 908	3 431
Total.....	5 700	3 024	8 724	5 081	2 351	7 432

Un montant de réassurance de 78 millions de dollars (contre 122 millions en 1996) a été déduit des polices d'assurance en vigueur.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

10. Indemnités recouvrables sur assurances et provision pour sinistres sur assurances et garanties :

Au cours de l'exercice, les changements suivants se sont produits au titre des indemnités recouvrables sur assurances :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Solde au début de l'exercice	25	20
Indemnités réglées	43	60
Indemnités recouvrées	(16)	(11)
Réévaluation des indemnités recouvrables	(24)	(43)
Opérations de change		(1)
Solde à la fin de l'exercice	28	25

Du montant total de 43 millions de dollars versé en indemnités en 1997, 95 % visaient le programme des assurances à court terme. La répartition géographique des indemnités et des recouvrements les plus élevés s'établit comme suit :

	1997		1996	
	Indemnités réglées	Indemnités recouvrées	Indemnités réglées	Indemnités recouvrées
	(en millions de dollars)			
É.-U.	25	5	16	3
Canada	7	3	5	1
Mexique	3	1		
France	2	1		
Chine	1			
Cuba			20	3
Bésil			4	
Espagne			4	
Autres	5	6	11	4
Total	43	16	60	11

En 1997, les changements suivants ont été apportés à la provision pour sinistres sur assurances et garanties :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Solde au début de l'exercice	240	204
Provision pour sinistres sur assurances	59	68
Provision pour sinistres sur garanties de prêts	52	12
Réévaluation des indemnités recouvrables	(24)	(43)
Opérations de change	9	(1)
Solde à la fin de l'exercice	336	240

11. Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances se compose comme suit :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Provision pour pertes sur prêts	184	190
Provision pour sinistres sur assurances	59	68
Provision pour sinistres sur garanties de prêts	52	12
Provision pour pertes sur créances	295	270

12. Emprunts

La Société émet des titres d'emprunt à court et à long terme sur les marchés de capitaux du monde entier. Les emprunts à court terme portent une échéance d'au plus un an. Les titres à long terme sont libellés en dollars canadiens, en dollars américains et dans d'autres devises. La Société a recours aux swaps de devises pour convertir les billets à taux fixe libellés en monnaie étrangère, notamment en dollars américains. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés surtout pour convertir les titres à taux fixe en titres à taux variable, liés principalement au LIBOR. Les accords de produits dérivés et les billets structurés servent à minimiser le coût du capital, et ils sont également utilisés dans le cadre de la gestion de l'actif et du passif.

Les échéances des emprunts se présentent comme suit :

	1997		1996	
	Emprunts	Intérêts débiteurs	Emprunts	Intérêts débiteurs
	(en millions de dollars)			
Emprunts à court terme	2 120	53	853	52
Emprunts à long terme arrivant à échéance				
—à moins d'un an	2 005		724	
—à plus d'un an	5 383	428	6 103	385
Total partiel	9 508	481	7 680	437
Plus: escomptes et primes non amortis	14		11	
reports	34		44	
Total des emprunts	9 556		7 735	

Les escomptes et les primes se rapportent à l'émission des emprunts à long terme et des swaps. Les reports comprennent les gains et les pertes réalisés au moment de rachats d'emprunts et de dégagements de swaps.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Les intérêts courus reflètent l'obligation de la Société au titre des flux monétaires. Ils se ventilent comme suit :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
À court terme	13	4
À long terme		
—Émission de titres d'emprunt.....	313	229
—Accords de swaps	(223)	(139)
Total des intérêts courus.....	103	94

Les intérêts courus à l'égard des accords de swaps sont comptabilisés de façon nette.

La Société a émis un certain nombre de billets structurés dans le cadre de son programme de financement. Ces billets sont des titres hybrides combinant des instruments à taux fixe et des instruments dérivés.

Les billets structurés en cours, qui sont compris dans les emprunts, se présentent comme suit :

	1997	1996
	(en millions de dollars)	
Billets liés à l'indice boursier	502	467
Deux devises	923	1 034
Billets à taux croissant.....	300	209
Billets remboursables par anticipation/prorogables	166	78
Autres.....	171	163
Total.....	2 062	1 951

La Société a signé des accords de swaps pour éliminer les risques du marché à l'égard de ses emprunts structurés. Ces accords lui permettent de retirer un produit du swap pour répondre aux exigences du règlement des obligations d'emprunt et assurer le service de ces obligations. Elle a artificiellement créé un emprunt à taux variable. Le swap des obligations sous-jacentes émises lui a permis de convertir le risque potentiel du marché en risque de crédit. Or, elle gère les risques de crédit en traitant avec des contreparties jugées solvables, au moyen des limites de gestion imposées aux contreparties et en se servant d'autres techniques de réduction des risques de crédit. Les risques de crédit assumés à l'égard des instruments financiers dérivés sont exposés à la note 16.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

13. Échéances des emprunts

Les emprunts et les swaps théoriques connexes viennent à échéance comme suit :

Échéance	Émissions	Accords de swaps	Montant net	1997	1996
				Rendement* (%)	Montant net
(en millions de dollars)					
Émissions à taux fixe					
1997					270
1998	1 928	(1 217)	711	6,88	687
1999	1 119	(333)	786	6,99	753
2000	1 319	(1 033)	286	8,74	273
2001	530	(530)			
2002	720	(577)	143	7,81	137
2003 à 2007	988	(841)	147	8,75	141
2008 et au-delà	314	(60)	254	8,31	244
Total partiel	6 918	(4 591)	2 327	8,29	2 505
Émissions à taux variable					
1997					1 307
1998	2 120	1 294	3 414		1 159
1999	78	396	474		632
2000	8	1 027	1 035		520
2001	71	518	589		345
2002		584	584		441
2003 à 2007	164	860	1 024		771
2008 et au-delà		61	61		
Total partiel	2 441	4 740	7 181	5,66	5 175
Total	9 359	149	9 508		7 680

* Rendement à l'échéance des émissions à taux fixe et rendement à l'échéance de révision des émissions à taux variable.

Les risques de crédit et d'autres aspects des accords de swaps sont expliqués dans la note 16.

14. Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 1,5 milliard de dollars, soit 15 millions d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune. Le nombre d'actions émises et entièrement libérées est de 9,8 millions (soit le même nombre qu'en 1996). Au cours de l'exercice, la Société n'a émis aucune action, alors qu'elle en avait émis 1,3 million en 1996.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

15. Soldes en devises

La Société possède un actif et un passif considérables en dollars américains et dans d'autres devises, ainsi que des instruments financiers dérivés libellés dans diverses devises. Ces instruments servent à minimiser le coût du capital et à optimiser le rendement pour la Société, tout en maintenant les risques à un niveau prudent.

Le tableau qui suit montre les positions artificielles que ces instruments ont permis à la Société de créer en ce qui concerne les emprunts et l'actif, et les engagements nets en devises qui en découlent (exprimés en dollars canadiens).

	Actif			Passif			1997		1996	
	Brut	IFD*	Net	Brut	IFD*	Net	Engag.	Taux	Engag.	Taux
(en millions de dollars)										
Unités de compte										
européennes.....	29	(6)	23				23	1,5713	15	1,7219
Livres sterling.....	244		244	(631)	403	(228)	16	2,3472	9	2,3454
Deutsche marks.....	388		388	(413)	11	(402)	(14)	0,7944	(53)	0,8900
Dollars américains.....	8 690	406	9 096	(6 390)	(2 716)	(9 106)	(10)	1,4291	163	1,3696
Lires italiennes.....				(163)	162	(1)	(1)	0,00808	(2)	0,0009
Francs suisses.....								0,9777	(1)	1,0232
Dollars australiens.....	13	(13)		(424)	424			0,9315		1,0886
Yens japonais.....	5	(4)	1	(292)	291	(1)		0,01095		0,0118
Dollars néo-zélandais ...				(49)	49			0,8294		0,9690

* Les instruments financiers dérivés comprennent les swaps de devises et les contrats de change (se reporter à la note 16).

La Société a affiché des gains de change de 7,8 millions de dollars en 1997 (contre 11 millions en 1996). Ce montant a été porté aux intérêts débiteurs.

16. Instruments financiers dérivés

La division de la Trésorerie, qui gère activement les engagements de la Société par rapport aux risques du marché, a recours à des instruments financiers dérivés à des fins autres que le commerce. La Société utilise une vaste gamme de ces instruments pour gérer les coûts de son financement ainsi que les rendements de ses placements, et pour mettre en œuvre ses stratégies de gestion de ses éléments d'actif et de passif, afin de minimiser les risques du marché pour ses portefeuilles. Les risques de crédit inhérents à ces instruments sont gérés conformément aux lignes directrices préparées par le service de la Gestion des risques de trésorerie et approuvées par le conseil d'administration.

À l'heure actuelle, la Société se sert notamment des instruments suivants :

Swaps de taux d'intérêt— opérations en vertu desquelles deux parties échangent des flux d'intérêt à l'égard d'un montant théorique donné à des dates établies à l'avance et pour une période précise, en appliquant des taux d'intérêt fixes ou variables convenus. Les montants théoriques auxquels les intérêts payés ou reçus s'appliquent ne sont pas échangés.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Swaps de devises—opérations en vertu desquelles deux parties échangent des devises à l'origine et à l'échéance, ainsi que des flux d'intérêt à l'égard des montants échangés à des dates établies à l'avance et pour une période précise, en appliquant des taux d'intérêt fixes ou variables convenus.

Swaps d'indice boursier—opérations conclues pour supprimer les risques inhérents aux mouvements relatifs à un indice boursier lorsque la Société lance une émission obligataire. Deux contreparties conviennent d'échanger des paiements, dont un représente le changement en pourcentage de titres convenus et l'autre, des titres assortis d'un taux d'intérêt à court terme. Le principal peut ressembler soit à un swap de taux d'intérêt, sans qu'il y ait échange de montants théoriques, soit à un swap de devises, des devises étant dans ce cas échangées à l'origine et à l'échéance.

Contrats de change—engagements d'acheter ou de vendre des devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe.

Contrats de garantie de taux d'intérêt—accords à court terme en vertu desquels deux parties conviennent d'immobiliser un taux d'intérêt pendant une période préétablie, sur un montant théorique et compte tenu de l'indice du taux d'intérêt, à partir d'une date future donnée.

Contrats à terme—engagements d'acheter ou de remettre des instruments du marché monétaire à une date ultérieure donnée, à un prix donné. Les instruments sont des obligations entre la Société et le marché organisé sur lequel le contrat est négocié.

Options—accords qui confèrent le droit, mais non l'obligation, d'acheter un élément d'actif financier à un prix donné pendant une période donnée.

Toute opération commerciale comporte nécessairement des risques de perte inhérents. Il peut s'agir de risques de crédit, par exemple lorsque l'une des deux parties à une opération ne respecte pas les modalités de l'entente, entraînant des pertes financières pour l'autre partie, ou de risques liés au marché, par suite de fluctuations des taux de change ou des taux d'intérêt.

La Société limite ses risques de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières bénéficiant d'une cote initiale de solvabilité A pour les crédits sur trois ans ou moins, et de AA pour les crédits supérieurs à trois ans. Elle a en outre mis en place des politiques et des mécanismes internes pour les approbations de crédit, leur suivi et leur contrôle. La Société ne prévoit pas de contre-performance majeure de la part des institutions avec lesquelles elle traite.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

La détérioration du crédit liée aux instruments financiers dérivés, aux titres négociables et aux placements ne devrait pas dépasser 20 millions de dollars. En conséquence, la Société a établi une provision pour risques de crédit de 20 millions de dollars (le même montant qu'en 1996), montant qui est compris dans les comptes créditeurs.

Le tableau qui suit donne les accords de swaps de devises et de taux d'intérêt et les contrats de change conclus par la Société, pour lesquels il y avait des montants de principal contractuels ou théoriques en cours au 31 décembre 1997.

	Terme jusqu'à l'échéance				1997	1996
	Moins d'un an	De un à trois ans	De trois à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Total
	(en millions de dollars)					
Swaps de devises	894	1 284	674	535	3 387	2 684
Swaps de taux d'intérêt	1 133	433	500	550	2 616	2 514
Contrats de change	897				897	1 007
Total des swaps	2 924	1 717	1 174	1 085	6 900	6 205
Juste valeur des swaps						
Positive	39	132	44	104	319	304
Négative	100	104	23	17	244	105

Par « swaps ayant une juste valeur positive », on entend les accords dont la liquidation immédiate donnerait lieu à des gains pour la Société. À l'inverse, les swaps ayant une juste valeur négative entraîneraient une perte s'ils étaient liquidés immédiatement.

17. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit donne la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de la Société. Comme pour toute estimation, l'impossibilité de prévoir l'avenir entraîne bien sur un élément d'incertitude. Lorsqu'il s'agit d'estimer la juste valeur des instruments financiers de la Société, l'incertitude est accrue par le nombre élevé d'hypothèses utilisées et la vaste gamme des techniques acceptables d'évaluation. L'estimation de la juste valeur se fonde sur les conditions du marché à un moment donné, et peut donc ne pas refléter les conditions du marché à une date ultérieure. Par conséquent, l'estimation de la valeur des instruments financiers décrits ci-dessous ne correspondrait pas nécessairement à leur valeur réelle si les instruments étaient échangés sur le marché. La Société n'a pas l'intention de vendre ces instruments sur le marché avant leur échéance.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

L'estimation totale de la juste valeur des instruments financiers présentés dans le tableau qui suit n'équivaut pas à l'estimation de la valeur sous-jacente de la Société.

POSTES DU BILAN	1997		1996	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
(en millions de dollars)				
Encaisse et titres négociables				
Titres à taux fixe	579	584	284	288
Titres à taux variable	947	947	768	765
Placements	414	430	407	423
Prêts à recevoir				
Prêts productifs à taux fixe	4 939	5 599	4 187	4 483
Prêts productifs à taux variable	4 426	5 191	3 551	3 894
Prêts douteux	466	466	484	484
Comptes créditeurs	84	84	80	80
Emprunts				
Emprunts à taux fixe	2 327	2 371	2 505	2 593
Emprunts à taux variable	7 181	7 181	5 269	5 269

POSTES HORS BILAN	1997		1996	
	Valeur théorique	Juste valeur	Valeur théorique	Juste valeur
(en millions de dollars)				
Swaps de devises	3 387	(34)	2 684	119
Swaps de taux d'intérêt	2 616	113	2 514	89
Contrats de change	897	(4)	1 007	(9)
Engagements sur prêts non versés				
—à taux fixe	2 459	213	s/o	s/o
—à taux variable	3 354	30	s/o	s/o

La juste valeur des titres dont l'échéance initiale est à plus d'un an est déterminée d'après les cours du marché. Celle des titres venant à échéance initialement à moins d'un an est déterminée d'après la valeur nominale.

Afin d'estimer la juste valeur de ses prêts à recevoir productifs, la Société sépare ses prêts selon les catégories de risques qu'ils présentent, et elle calcule la valeur actualisée nette des flux monétaires du principal et des intérêts. Dans le cas du portefeuille des prêts à taux fixe, elle obtient le taux d'escompte en prenant le taux de base, par exemple celui des bons du Trésor des États-Unis pour les flux monétaires à taux fixe en dollars américains, et en y ajoutant un écart pour les risques de crédit à l'égard de chaque catégorie de crédit. La Société détermine le taux d'escompte du portefeuille des prêts à taux variable de la même façon, en ajoutant au taux de base un écart pour les risques de crédit selon la qualité du crédit. Pour estimer la juste valeur des engagements sur prêts non versés, elle applique la même méthode que pour évaluer les prêts à recevoir productifs. Les valeurs théoriques constatées correspondent aux prévisions de versements à l'égard des prêts à recevoir nets. Il n'existe aucune donnée comparative pour la juste valeur des engagements sur prêts non versés en 1996.

L'estimation de la juste valeur des placements et des emprunts à taux fixe fait appel à une méthode d'actualisation des flux et aux cours du marché. Comme le cours des placements et des emprunts à taux variable change souvent, leur valeur comptable sert à estimer leur juste valeur.

Les comptes créditeurs ont, par nature, une durée assez courte. C'est pourquoi leur juste valeur est considérée comme égale à leur valeur comptable.

L'estimation de la juste valeur des contrats de change correspond à leur valeur comptable. Pour ce qui est des accords de swaps de devises et de taux d'intérêt, la Société utilise une méthode d'actualisation des flux monétaires.

18. Transactions entre apparentés

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des transactions avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec des sociétés d'État.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu du gouvernement du Canada 17 millions de dollars (contre 101 millions en 1996) au titre du remboursement du principal en vertu d'accords d'allègement de la dette. Elle a en outre des prêts à recevoir et des engagements non versés totalisant respectivement 149 et 1 351 millions de dollars, pour lesquels elle peut se tourner vers le gouvernement du Canada dans l'éventualité de défauts de paiement.

19. Transactions portées au Compte du Canada

Aux termes de la Loi, le ministre du Commerce international peut, avec l'assentiment du ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines transactions de nature financière ou portant sur des dettes éventuelles. Ces activités et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada », dont le conseil d'administration n'assume la responsabilité que pour la gestion et l'administration. Les comptes correspondant à ces transactions sont maintenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement du Canada, qui font l'objet d'un rapport distinct du vérificateur général du Canada. Les éléments d'actif du Compte du Canada, qui comportent essentiellement des prêts à recevoir et des intérêts et honoraires courus comptabilisés selon les conventions et les pratiques comptables approuvées par le gouvernement du Canada, s'élevaient à 2 941 millions de dollars au 31 décembre 1997 (contre 2 899 millions en 1996).

La Loi prévoit que les prêts et les engagements en cours avec des emprunteurs étrangers, et les responsabilités en vertu de contrats d'assurance et d'autres accords, ne peuvent dépasser 13 milliards de dollars sur le Compte du Canada. La situation à l'égard de cette limite, déterminée conformément à la Loi, est de 5 565 millions de dollars (contre 4 165 millions en 1996). Un montant de réassurance de 64 millions de dollars a été déduit des polices d'assurance en vigueur.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Fin*

La Société a retenu 19 millions de dollars (contre 17 millions en 1996) sur les recettes et les recouvrements au titre du Compte du Canada, afin de couvrir les dépenses et les frais généraux engagés à l'égard des transactions qui y ont été portées.

20. Reclassification de données comparatives

Certaines données comparatives de 1996 ont été reclassées conformément au mode de présentation adopté en 1997.





SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers et tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société. Les états financiers, qui comprennent aussi des chiffres fondés sur la meilleure estimation découlant de l'expérience et du jugement de la direction, ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative des opérations et selon les principes comptables généralement reconnus.

La direction de la Société tient des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour la production de renseignements financiers fiables et exacts en temps opportun. Ces contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficacité en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les opérations sont effectuées de façon efficace et que les transactions sont conformes à la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe au vérificateur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers de la Société et en fait un compte rendu à la société Radio-Canada et au ministre désigné du Patrimoine canadien.

Le comité de vérification du conseil d'administration, qui comprend quatre personnes, dont aucune n'est membre de la direction, revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, et fait des recommandations au conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités de vérification interne et rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général du Canada pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant la vérification, la comptabilité et les rapports.

le président-directeur général,
Perrin Beatty

la première vice-présidente aux ressources,
Louise Tremblay

Le 15 juin 1998

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA ET À LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN

J'ai vérifié le bilan de la Société Radio-Canada au 31 mars 1998 et l'état des résultats et du fonds effectif et l'état de l'évolution de l'encaisse de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la modification de la méthode de comptabiliser les crédits parlementaires pour les immobilisations amortissables expliqué à la note 3 aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 12 juin 1998





BILAN AU 31 MARS
(en milliers de dollars)

ACTIF	1998	1997	PASSIF	1998	1997
		(redressé note 3)			(redressé note 3)
À court terme			À court terme		
Encaisse et placements à court terme	38 624	216 137	Créditeurs et charges à payer	223 605	190 938
Débiteurs.....	183 826	109 686	Indemnités de vacances à payer.....	38 078	40 088
Stocks d'émissions.....	87 964	96 517	Indemnités de cessation d'emploi.....	13 191	112 104
Frais payés d'avance.....	35 094	21 361	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 12)	3 850	10 808
Impôt sur le revenu reporté		20 523		278 724	353 938
	345 508	464 224	À long terme		
Immobilisations (note 8).....	1 142 146	1 185 099	Indemnités de cessation d'emploi.....	69 932	65 824
Charges reportées.....	25 449	15 416	Charge de retraite reportée (note 11).....	97 639	97 748
			Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 12)	385 345	389 276
			Fonds d'immobilisations reporté (note 9).....	746 897	791 877
				1 299 813	1 344 725
			FONDS EFFECTIF		
			Fonds effectif.....	(65 434)	(33 924)
			Engagements et éventualités (notes 13 et 14)		
	1 513 103	1 664 739		1 513 103	1 664 739

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :

la première vice-présidente aux ressources,
LOUISE TREMBLAY

administrateur,
GUYLAINE SAUCIER

administrateur,
MICHEL DOYON





ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU FONDS EFFECTIF
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
		(redressé note 3)
Recettes		
Publicité et ventes d'émissions	383 306	364 834
Services spécialisés (note 5)	87 383	85 275
Divers	54 603	53 738
	525 292	503 847
Dépenses		
Coûts des services de télévision et de radio	1 065 009	1 129 038
Services spécialisés (note 5)	86 096	85 420
Transmission, distribution et collecte.....	64 107	65 637
Radio Canada International	15 264	15 657
Paiements aux stations privées.....	12 295	16 019
Administration nationale	15 073	15 696
Amortissement des immobilisations	135 379	117 303
Programme de compression des effectifs (note 6)	18 336	(19 312)
Total des dépenses avant impôts.....	1 411 559	1 425 458
Perte nette d'exploitation, avant financement gouvernemental et impôts...	(886 267)	(921 611)
Financement gouvernemental :		
Crédit parlementaire d'exploitation (note 4)	759 654	854 449
Somme gelée pour rembourser une avance accordée en 1995-1996 (note 4)	(56 669)	
Financement net pour dépenses d'exploitation.....	702 985	854 449
Crédit parlementaire pour le programme de compression des effectifs (note 4)		41 975
Financement de Radio Canada International (note 5)	15 360	5 179
Amortissement du fonds d'immobilisations reporté (note 9).....	135 120	116 741
Résultats d'exploitation nets avant impôts...	(32 802)	96 733
Provision pour l'impôt sur le revenu et des grandes sociétés (note 7).....	2 708	2 959
Résultats d'exploitation nets pour l'exercice	(35 510)	93 774
Solde du compte du fonds effectif, début de l'exercice	(33 924)	(131 698)
Fonds de roulement (note 4)	4 000	4 000
Solde du compte du fonds effectif, fin d'année	(65 434)	(33 924)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ENCAISSE
POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	1998	1997
		(redressé note 3)
Activités d'exploitation		
Résultats d'exploitation nets pour		
l'exercice.....	(35 510)	93 774
Gain sur l'aliénation d'immobilisations...	(100)	(202)
Postes hors caisse		
Amortissement des immobilisations....	135 379	117 303
Amortissement des charges reportées..	5 390	14 453
Indemnités de cessation d'emploi et de vacances	(96 815)	(39 691)
Cotisation de retraite reportée.....	(109)	(57 566)
Amortissement des fonds d'immobilisations reportés	(135 120)	(116 741)
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse et placements à court terme (note 16)	(26 130)	17 968
	(153 015)	29 298
Activités de financement		
Crédits parlementaires (note 4)		
Fonds d'immobilisations.....	90 140	96 709
Fonds de roulement.....	4 000	4 000
Produits de l'aliénation d'immobilisations/financement provenant d'autres organismes	1 287	2 690
	95 427	103 399
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(93 613)	(85 874)
Portion de capital des paiements de location-acquisition	(10 889)	(16 533)
Refinancement d'un contrat de location-acquisition		4 792
Charges reportées	(15 423)	
	(119 925)	(97 615)
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements à court terme	(177 513)	35 082
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	216 137	181 055
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	38 624	216 137

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998

1. Pouvoirs et objectifs

La Société Radio-Canada a d'abord été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur la radiodiffusion* de 1936, puis maintenue en vertu des lois sur la radiodiffusion de 1958, 1968 et 1991. Elle est mandataire de Sa Majesté, et tout bien qu'elle acquiert devient la propriété de cette dernière.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société Radio-Canada offre, dans les deux langues officielles, des services de radio et de télévision comportant une programmation qui est principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers comprennent les comptes de la Société ainsi que sa quote-part des éléments de l'actif, du passif, des recettes et des dépenses liés à des activités en coentreprises. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Voici une description des principales conventions comptables :

a) Crédits parlementaires et fonds d'immobilisations reporté

La Société est financée principalement par le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires qui servent aux dépenses d'exploitation et aux coûts de compression des effectifs sont comptabilisés dans l'État des résultats et du fonds effectif. Les crédits parlementaires pour les dépenses au titre des immobilisations amortissables sont comptabilisés comme fonds d'immobilisations reporté dans le Bilan et sont amortis de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes. Les crédits parlementaires pour le fonds de roulement et les immobilisations non amortissables sont portés au compte du fonds effectif.

b) Stocks d'émissions

Les stocks d'émissions comprennent :

i) Les émissions réalisées, en cours de production ou disponibles pour la vente.

Les émissions réalisées, en cours de production ou disponibles pour la vente sont inscrites à leur valeur d'acquisition, laquelle comprend le coût du matériel et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'oeuvre et des frais généraux imputables aux émissions.

Les coûts des émissions sont imputés à l'exploitation lorsque les émissions sont diffusées, vendues ou jugées inutilisables.

ii) Les droits sur les films et les textes

La Société prend des engagements contractuels relativement à des droits sur les films et textes. Ces engagements figurent dans les comptes à titre de «droits sur films payés d'avance» à mesure que les paiements sont effectués selon les modalités de chaque contrat. Les droits sur films sont imputés à l'exploitation suivant la grille de programmation approuvée ou lorsqu'ils sont jugés inutilisables.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à leur valeur d'acquisition, moins l'amortissement cumulé. Le coût des biens construits par la Société comprend les matériaux, les frais directs de main-d'oeuvre et les frais généraux qui s'y rapportent. Les immobilisations inscrites comme locations-acquisitions sont initialement inscrites selon la valeur actualisée des versements minimaux de loyer au début du bail. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux basés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

—Immeubles	33 ans
—Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Autres	10 ans
—Mobiliers et matériel de bureau	10 ans
—Ordinateurs	5 ans
—Véhicules	5 ans

Les améliorations locatives sont capitalisées et amorties sur la durée restante du contrat de location (durée maximale de cinq ans). Les sommes relatives aux projets d'immobilisations en cours sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations lorsque le projet est achevé, et elles sont alors amorties conformément à la politique de la Société.

d) Charges reportées

Les charges reportées engagées pour la mise au point des chaînes spécialisées et le fonds commercial issu de l'acquisition d'entreprises de radiodiffusion sont amortis sur une période de sept ans, qui est la durée normale d'une licence d'exploitation. Les charges reportées engagées par les coentreprises sont amorties sur une période de cinq ans. Les autres charges sont amorties sur la période de l'entente pertinente.

e) Coûts et obligations associés au régime de retraite

La Société souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées qui offre diverses rentes de retraite fondées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

Le coût des prestations de retraite accumulées par les employés est déterminé au moyen d'une méthode de répartition fondée sur une évaluation actuarielle en vertu de laquelle les hausses salariales projetées, s'il y a lieu, sont attribuées au prorata des années de service et imputées à l'exploitation au fur et à mesure que s'écoulent les années de service. Ce coût tient compte des meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements de la Caisse de retraite, l'augmentation des salaires, le taux de mortalité des participants, le nombre de départs et l'âge de la retraite des participants. L'excédent constaté lors de l'introduction de la présente convention comptable, les rajustements découlant des modifications apportées au régime, les excédents et les déficits actuariels et les modifications dans les hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés.

L'écart entre la charge de retraite accumulée et les cotisations patronales au régime constitue dans le bilan une charge reportée à long terme ou une charge de retraite reportée, selon le cas.

f) Indemnités de cessation d'emploi et de vacances

Les indemnités de cessation d'emploi et de vacances sont comptabilisées au fur et à mesure que les charges à payer s'accumulent selon les conditions d'emploi.

Les indemnités de cessation d'emploi sont calculées sur une base actuarielle en tenant compte des paiements prévus à venir, des probabilités de paiement et du taux d'actualisation à la date d'évaluation. La valeur actualisée du coût projeté est inscrite comme passif.

Les indemnités de vacances sont évaluées selon les échelles salariales en vigueur à la fin de l'exercice pour toutes les indemnités de vacances inutilisées qui s'accumulent au crédit des employés.

Étant donné qu'une partie importante du passif pour ces postes représente des charges qui seront financées principalement à partir des crédits alloués par le gouvernement du Canada, ces postes n'exercent aucun effet sur l'excédent ou le déficit d'exploitation de la Société établi en fonction du financement gouvernemental.

g) Autres avantages sociaux après la cessation d'emploi

En plus des prestations de retraite, la Société offre une assurance-vie à ses retraités. Les coûts de cette assurance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont engagés par la Société au cours de la période de retraite.

h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pendant l'exercice visé. Les indemnités de cessation d'emploi, la charge de retraite reportée et le passif éventuel sont les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

3. Modification d'une convention comptable

Avant 1998, les crédits reçus du gouvernement du Canada au titre des immobilisations étaient comptabilisés dans le compte du fonds effectif. Les crédits parlementaires pour les dépenses en immobilisations amortissables sont maintenant comptabilisés dans le poste «fonds d'immobilisations reporté» du Bilan, conformément à l'exposé-sondage de l'ICCA – Conseil sur la comptabilité et la vérification dans le secteur public, intitulé «Comptabilisation de l'aide gouvernementale – Application du chapitre 3800 du Manuel de l'ICCA»; ils sont amortis de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes. Cette modification de convention comptable, qui a été appliquée rétroactivement, a eu pour effet de réduire le fonds effectif de 746 897 000 \$ (791 877 000 \$ en 1997) et d'augmenter d'autant le fonds d'immobilisations reporté du Bilan, de même que d'accroître les résultats d'exploitation nets de l'exercice de 135 120 000 \$ (116 741 000 \$ en 1997). Cette modification n'a aucun effet sur l'excédent ou le déficit d'exploitation de la Société établi en fonction du financement gouvernemental.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

4. Crédits parlementaires

Voici une ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant l'exercice :

a) Crédits parlementaires approuvés et reçus

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Crédits approuvés pour :		
Fonds d'exploitation		
Financement annuel	769 014	818 329
Virement du fonds d'immobilisations ⁽¹⁾		36 120
Financement de RCI (note 5).....	(9 360)	
	759 654	854 449
Somme gelée pour rembourser une avance accordée en 1995-1996, y compris les intérêts implicites ⁽²⁾	(56 669)	
	702 985	854 449
Financement pour le programme de compression des effectifs		41 975
Fonds d'immobilisations (note 9).....	105 740	140 829
Moins : virement au fonds d'exploitation ⁽¹⁾		36 120
Moins : virement à l'exercice 1998-1999 (1997-1998) ⁽¹⁾	15 600	8 000
	90 140	96 709
Fonds de roulement.....	4 000	4 000

(1) Lorsque se produisent des changements importants dans les besoins de l'exercice courant, des sommes sont virées d'un crédit à l'autre ou reportées de l'exercice courant au suivant au moyen des lois de crédits déposées à la Chambre des communes.

(2) En 1995-1996, la Société a reçu une avance de 50 millions de dollars que le gouvernement devait récupérer dans les exercices à venir au moyen d'une réduction des niveaux de financement.

b) Rapprochement des résultats d'exploitation nets en fonction du financement gouvernemental

La Société reçoit une partie importante de son financement sous forme de crédits parlementaires, lesquels sont fondés essentiellement sur ses besoins de trésorerie. Des éléments comptabilisés dans l'État des résultats et du fonds effectif d'un exercice donné peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires au cours d'autres exercices. C'est pourquoi les résultats nets d'exploitation de la Société pour l'exercice en fonction du financement gouvernemental diffèrent de ceux établis conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le tableau qui suit explique les écarts.

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Résultats d'exploitation nets de l'exercice.....	(35 510)	93 774
Éléments passés en charges mais financés au cours d'autres exercices	30 429	(52 820)
Résultats d'exploitation nets en fonction du financement gouvernemental	(5 081)	40 954
Excédent (déficit) du financement gouvernemental, début de l'exercice.....	34 525	(6 429)
Excédent (déficit) du financement gouvernemental, fin de l'exercice.....	29 444	34 525



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

5. Services spécialisés et Radio Canada International

a) Services spécialisés

La Société exploite CBC Newsworld, le Réseau de l'information (RDI) et Galaxie en vertu de conditions de licence qui exigent que Radio-Canada rende compte des recettes et des dépenses différentielles de ces entreprises. Les trois services utilisent les excédents reportés des exercices antérieurs pour financer les activités de l'exercice courant. Au 31 mars, l'excédent d'exploitation cumulatif net reporté pour financer des activités d'exercices à venir totalisait 2,2 millions de dollars pour CBC Newsworld (0,5 million en 1997) et 33 000 dollars pour RDI (7 000 dollars en 1997). En 1997-1998, Galaxie en était à sa première année d'exploitation, et ses résultats étaient conformes au plan.

	31 mars 1998			31 mars 1997		
	Recettes	Dépenses	Solde net	Recettes	Dépenses	Solde net
	(en milliers de dollars)					
CBC Newsworld	55 816	54 122	1 694	54 677	54 817	(140)
RDI	31 263	31 237	26	30 598	30 603	(5)
Galaxie	304	737	(433)			
	<u>87 383</u>	<u>86 096</u>	<u>1 287</u>	<u>85 275</u>	<u>85 420</u>	<u>(145)</u>

b) Financement de Radio Canada International

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Crédits parlementaires (note 4)	9 360	
Entente de contribution avec le gouvernement du Canada	6 000	5 179
Financement de Radio Canada International	<u>15 360</u>	<u>5 179</u>





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

6. Programme de compression des effectifs

La Société a mis fin au programme de réduction des coûts qu'elle avait mis sur pied pour composer avec les réductions budgétaires annoncées par le gouvernement du Canada. La compression des effectifs qui s'inscrivait dans cet effort a entraîné le départ d'employés au moyen d'incitatifs à la retraite et de licenciements.

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Indemnités de cessation d'emploi et autres coûts	(8 431)	18 991
Charge de retraite ⁽¹⁾	26 767	(38 303)
	<u>18 336</u>	<u>(19 312)</u>

La Société a demandé une aide supplémentaire au gouvernement du Canada pour financer les coûts du programme de compression des effectifs.

⁽¹⁾ La charge de retraite liée au programme de compressions des effectifs a été rajustée à la hausse de 26,8 millions de dollars (alors qu'elle avait été rajustée à la baisse de 38,3 millions en 1997), afin de refléter les estimations de coûts révisées de la direction relativement aux cessations d'emplois et aux départs à la retraite.

7. Impôt sur le revenu et impôt des grandes sociétés

En tant que société d'État visée par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, la Société est assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), mais pas aux impôts provinciaux sur le revenu pour ses propres activités.

La charge au titre de l'impôt sur le revenu et de l'impôt des grandes sociétés comprend :

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Charge d'impôts de l'exercice (recouvrable)	(17 815)	4 624
Impôts reportés	20 523	(1 665)
	<u>2 708</u>	<u>2 959</u>

La charge d'impôts nette de la Société résulte principalement de l'impôt des grandes sociétés.

La Société affiche des écarts temporaires de 75,7 millions de dollars (58,1 millions en 1997) qui découlent des dépenses déclarées à des fins fiscales dans des périodes autres que comptables. Aucun avantage à ce titre n'a été pris en compte dans les états financiers. En général, ces écarts temporaires résultent de la comptabilisation des charges à payer au titre du régime de retraite et des indemnités de cessation d'emploi, ainsi que de la déduction pour amortissement du contrat de location-acquisition de longue durée, dont le financement de l'obligation contractuelle est prévu sur plusieurs années.

La déduction pour amortissement n'est pas demandée pour les autres immobilisations, étant donné que la totalité du financement connexe est habituellement reçue au cours de l'exercice même de l'acquisition du bien.

8. Immobilisations

	1998		1997	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers de dollars)			
Terrains	35 515		35 515	35 560
Immeubles	359 123	192 132	166 991	166 475
Équipement technique	1 043 599	614 633	428 966	446 376
Mobilier, matériel de bureau et ordinateurs	71 950	49 263	22 687	29 693
Véhicules	32 862	21 208	11 654	8 945
Améliorations locatives	7 221	5 601	1 620	2 394
Biens en location-acquisition	511 652	76 692	434 960	450 246
Projets d'immobilisations en cours	39 753		39 753	45 410
	<u>2 101 675</u>	<u>959 529</u>	<u>1 142 146</u>	<u>1 185 099</u>

La dépense d'amortissement reliée aux biens en location-acquisition est de 15,3 millions (14,8 millions en 1997).

9. Fonds d'immobilisations reporté

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Solde, début de l'exercice	791 877	811 909
Crédit parlementaire pour dépenses en immobilisations amortissables (note 4)	90 140	96 709
Amortissement du fonds d'immobilisations reporté	(135 120)	(116 741)
Solde, fin de l'exercice	<u>746 897</u>	<u>791 877</u>





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—*Suite*

10. Activités en coentreprises

La Société détient dans des coentreprises une participation nette de 4 millions de dollars (5,4 millions en 1997) qui est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

11. Régime de retraite de Radio-Canada

La Société souscrit à un régime de retraite à prestations déterminées pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont fonction de la durée des services validables et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service.

Les droits à retraite sont déterminés au moyen d'une méthode de répartition au prorata des années de service et d'après les hypothèses les plus probables basées sur le jugement de la direction quant à la conjoncture économique future.

Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles qui sont faites au moins tous les trois ans.

Selon une évaluation actuarielle faite à des fins comptables, la valeur actualisée estimative des droits à retraite était de 2 673,9 millions de dollars au 31 mars 1998 (2 601 millions en 1997), dont 16,2 millions en prestations de retraite non capitalisées (11,4 millions en 1997). La valeur actuarielle de l'actif de la caisse de retraite au 31 mars 1998 était de 2 926,1 millions de dollars (2 765,2 millions en 1997).

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Charge de retraite au titre des services courants	39 121	35 728
Intérêt couru sur l'actif de la caisse de retraite	(12 076)	(6 411)
Amortissement des gains au titre des services passés (au net)	(22 381)	(16 669)
Rajustement pour compression du régime due à la compression des effectifs	26 767	(38 303)
Charge de retraite de l'exercice	<u>31 431</u>	<u>(25 655)</u>
Charge de retraite reportée, début de l'exercice	97 748	155 314
Charge de retraite de l'exercice	31 431	(25 655)
Cotisations au régime de retraite et service des prestations	(31 540)	(31 911)
Charge de retraite reportée, fin de l'exercice	<u>97 639</u>	<u>97 748</u>

12. Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

Les contrats de location-acquisition visent principalement les locaux occupés par Radio-Canada à Toronto.

Les versements minimaux de loyer à venir et les obligations découlant du bail s'établissent comme suit :

	(en milliers de dollars)
1999	33 099
2000	33 084
2001	33 039
2002	33 039
2003	33 039
2004 à 2027	809 449
Total des versements minimaux à venir	<u>974 749</u>
Déduire : intérêt implicite (7,53 %) et frais accessoires	585 554
Obligation de location-acquisition	<u>389 195</u>
Moins : portion à court terme	3 850
Portion à long terme	<u><u>385 345</u></u>

Radio-Canada est propriétaire du terrain sur lequel est situé le Centre canadien de radiodiffusion à Toronto.

13. Engagements

a) Reliés aux émissions et autres

Au 31 mars 1998, le total des engagements s'établissait à 664,2 millions de dollars, ce qui comprenait 583,5 millions pour les droits sur les émissions sportives, 70,9 millions pour les achats d'émissions, les droits sur films et les coproductions, et 9,8 millions pour les immobilisations.

b) Contrats de location-exploitation

Les versements annuels à venir relativement aux contrats de location-exploitation se présentent comme suit :

	(en milliers de dollars)
1999	47 076
2000	47 367
2001	38 253
2002	33 692
2003	11 853
2004-2062	5 242
Total des versements à venir	<u><u>183 483</u></u>

c) Activités en coentreprises

La quote-part proportionnelle des engagements de la Société dans des activités de coentreprises totalisait 5,5 millions de dollars.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1998—Fin

14. Éventualités

Diverses revendications ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société, dont certaines demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les litiges sont sujets à bien des incertitudes, et le résultat de chaque affaire n'est pas prévisible. Une provision pour ces dépenses a été établie d'après les meilleures estimations faites par la direction. Il est raisonnable de penser que la Société aura à régler certaines de ces demandes pour des montants dépassant les provisions établies à court terme. Ces charges seront imputées à l'exploitation au fur et à mesure qu'elles seront engagées.

15. Opérations entre entités apparentées

La Société est apparentée, en propriété commune, à d'autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien et, dans le cadre de l'exploitation courante, elle conclut des opérations avec ces entités, conformément à l'usage commercial habituel à toutes les personnes et entreprises. Les opérations conclues avec le gouvernement du Canada sont décrites à la note 4.

16. Variation nette des soldes du fonds de roulement hors caisse

	1998	1997
	(en milliers de dollars)	
Provenance (utilisation) de liquidités		
Débiteurs.....	(74 140)	(1 066)
Stocks d'émissions.....	8 553	9 035
Frais payés d'avance.....	(13 733)	12 305
Impôt sur le revenu reporté.....	20 523	(1 665)
Créditeurs et charges à payer.....	32 667	(641)
	<u>(26 130)</u>	<u>17 968</u>

17. Instruments financiers

Les placements à court terme, les débiteurs et les créditeurs, sont évalués au prix coûtant, ce qui correspond à la juste valeur marchande. La Société effectue des placements sur le marché monétaire à court terme (échéance maximale de 91 jours). Elle n'acquiert que des titres garantis en totalité par le gouvernement du Canada. Le portefeuille de placements de la Société a dégagé un rendement global de 3,72 % pour l'exercice terminé le 31 mars 1998 (4,78 % au 31 mars 1997).

18. An 2000

La Société peut avoir à subir les effets du passage à l'an 2000 le 1^{er} janvier 2000, ou même avant et après cette date. En matière d'exploitation et de rapports financiers, les effets peuvent se traduire par des erreurs mineures ou des défaillances importantes des systèmes qui pourraient aller jusqu'à nuire à l'exploitation normale de la Société, si aucune mesure n'est prise. Bien que des mesures aient déjà été mises en oeuvre pour répondre aux besoins internes, avec rapports réguliers à la haute direction et au Conseil d'administration, il n'est pas possible d'assurer que toutes les questions touchant la problématique de l'an 2000, y compris les éléments exigeant une intervention de nos clients, de nos fournisseurs et de toute autre tierce partie, seront toutes réglées.

19. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1997 ont été reclassés, de façon à être conformes à la présentation du présent exercice.





VIA RAIL CANADA INC.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la société est responsable de la préparation et de l'exactitude des états financiers présentés dans son rapport annuel. Ces états ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent nécessairement des montants déterminés d'après la meilleure appréciation que la direction pouvait avoir de la situation. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux des états financiers. La direction considère que les états présentent fidèlement la situation financière de la société, les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la société applique des contrôles, des conventions et des méthodes comptables internes visant à assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens. Les systèmes de contrôle interne sont soumis à l'examen périodique des vérificateurs internes, Samson Bélair Deloitte & Touche, société en nom collectif. Les vérificateurs externes, le vérificateur général du Canada ainsi que Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif ont vérifié les états financiers de la société. Leur rapport indique l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion sur les états financiers.

Le comité de vérification du conseil d'administration, se composant uniquement d'administrateurs externes, se réunit périodiquement avec les vérificateurs internes et externes et avec la direction pour examiner l'étendue de la vérification et pour évaluer les comptes rendus de leurs vérifications. Les états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration, suite à une recommandation du comité de vérification.

le président-directeur général,
T. W. Ivany

le vice-président, planification
et finances et trésorier,
J. R. Paquette

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AU MINISTRE DES TRANSPORTS

Nous avons vérifié le bilan de VIA Rail Canada Inc. au 31 décembre 1997 et les états des résultats, du rapprochement en fonction du financement de l'exploitation par le gouvernement du Canada, du surplus d'apport, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 décembre 1997 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi régissant les sociétés par actions* de régime fédéral, aux articles et aux règlements administratifs de la société.

société en nom collectif,
comptables agréés,
Raymond Chabot Grant Thornton

Montréal, Canada

le vérificateur général du Canada,
L. Denis Desautels, FCA

Ottawa, Canada
le 12 février 1998





BILAN AU 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

ACTIF	1997	1996	PASSIF	1997	1996
Actif à court terme			Passif à court terme		
Encaisse et dépôts à terme.....	21 477	16 864	Fournisseurs et charges à payer	84 108	79 811
Clients.....	7 303	8 064	Produits reportés.....	4 768	4 975
À recevoir du gouvernement du Canada.....	57 265	56 027		88 876	84 786
Stocks	16 884	17 145			
	102 929	98 100	Passif à long terme		
Actif à long terme			Restructuration du réseau et frais de réorganisation (note 5)	29 088	28 160
Immobilisations (note 3)	544 484	579 359	Autre	7 174	8 543
Fonds de renouvellement des actifs (note 4)..	37 513	35 058		36 262	36 703
Charges reportées.....	3 173		AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
	585 170	614 417	Capital-actions (note 6)	9 300	9 300
			Surplus d'apport.....	594 470	626 906
			Déficit	(40 809)	(45 178)
				562 961	591 028
	688 099	712 517		688 099	712 517

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Pour le conseil :

administrateur et président du comité de vérification,
HUGH K. SMITH, c.r.

administrateur et président du conseil,
MARC LEFRANÇOIS





ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Produits		
Voyageurs	178 917	167 911
Autres	11 642	16 623
	<u>190 559</u>	<u>184 534</u>
Charges		
Frais des services à la clientèle.....	231 277	227 494
Frais de la maintenance du matériel roulant.....	82 055	92 847
Frais de marketing et de ventes	27 531	26 933
Frais des services de soutien	30 670	31 565
Frais généraux et administratifs.....	12 079	9 920
Frais de réorganisation (note 5).....	6 302	2 508
Impôts et taxes sur le capital	3 356	1 537
	<u>393 270</u>	<u>392 804</u>
	<u>202 711</u>	<u>208 270</u>
Financement d'exploitation par le Gouvernement du Canada.....	212 295	224 520
Résultats avant les postes ne nécessitant pas de (ne fournissant pas des) fonds d'exploitation du Gouvernement du Canada.....	9 584	16 250
Amortissements	42 046	42 566
Dévaluation des immobilisations (note 3)	6 358	33 766
Frais de réorganisation à être financés dans les années futures (note 5)	9 248	10 015
Charge de retraite reportée nette des gains actuariels	(3 558)	
Résultats nets	(44 510)	(70 097)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

**ÉTAT DU RAPPROCHEMENT EN FONCTION DU
FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION
PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA**
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Résultats nets	(44 510)	(70 097)
Postes ne nécessitant pas de (ne fournissant pas des) fonds d'exploitation courants		
Amortissements et profits et pertes sur immobilisations	42 521	43 064
Dévaluation des immobilisations.....	6 358	33 766
Frais de réorganisation à être financés dans les années futures	9 248	10 015
Recouvrement des frais de restructuration du réseau et de réorganisation.....	(10 018)	(16 737)
Charge de retraite reportée nette des gains actuariels.....	(3 558)	
	<u>44 551</u>	<u>70 108</u>
Excédent du financement de l'exploitation de l'exercice.....	41	11

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU SURPLUS D'APPORT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Solde au début de l'exercice	626 906	683 064
Financement en capital par le gouvernement du Canada.....	16 443	20 672
Virement au déficit		
Transactions hors caisse sur les immobilisations (1995 : 39 123 \$)....	(48 879)	(76 830)
Solde à la fin de l'exercice.....	594 470	626 906

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DU DÉFICIT
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Solde au début de l'exercice	45 178	51 911
Résultats nets	44 510	70 097
Virement provenant du surplus d'apport		
Transactions hors caisse sur les immobilisations (1995 : 39 123 \$)....	(48 879)	(76 830)
Solde à la fin de l'exercice	40 809	45 178

Voir les notes afférentes aux états financiers.





ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(en milliers de dollars)

	1997	1996
Encaisse provenant (utilisée pour) des activités d'exploitation		
Résultats nets.....	(44 510)	(70 097)
Éléments hors caisse imputés (crédités) aux résultats		
Amortissements des immobilisations.....	42 084	43 790
Profits (pertes) sur radiations, mises au rancart et aliénations d'immobilisations.....	437	(726)
Amortissements des crédits d'impôt à l'investissement.....	(475)	(498)
Dévaluation des immobilisations.....	6 358	33 766
Profit sur la vente d'investissement.....		(6 856)
Fluctuations des éléments hors caisse du fond de roulement.....	10 205	(6 219)
Charges reportées.....	(3 173)	
Restructuration du réseau et frais de réorganisation.....	928	5 420
Autre passif à long terme.....	(894)	(847)
	10 960	(2 267)
Encaisse provenant (utilisée pour) des activités de financement		
Financement en capital par le gouvernement du Canada.....	16 443	20 672
À recevoir du gouvernement du Canada.....	(5 943)	20 828
	10 500	41 500
Encaisse provenant (utilisée pour) des activités d'investissement		
Fonds de renouvellement des actifs.....	(2 455)	(11 986)
Acquisition d'immobilisations.....	(16 443)	(20 672)
Avances sur contrats.....	1 208	3 581
Produit de la vente d'investissement.....		8 857
Produits de la vente d'immobilisations.....	1 232	1 886
Fournisseurs et charges à payer reliés aux immobilisations.....	(389)	(13 291)
	(16 847)	(31 625)
Encaisse et dépôts à terme		
Augmentation de l'exercice.....	4 613	7 608
Solde au début de l'exercice.....	16 864	9 256
	21 477	16 864
Représenté par		
Encaisse.....	1 324	259
Dépôts à terme, 4,3%, échéant en janvier 1998 (1996 : 3,1%).....	20 153	16 605
	21 477	16 864

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1997

1. Pouvoirs et objectif

VIA Rail Canada Inc. est une société d'État nommée à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle fut constituée en 1977 en vertu de la *Loi régissant les sociétés par actions* de régime fédéral. La vision de la société est d'être la meilleure société de transport de voyageurs au Canada; sa mission consiste à offrir, à peu de frais, des services voyageurs de qualité supérieure. Elle utilise l'infrastructure ferroviaire appartenant à d'autres sociétés de chemin de fer et dépend de celles-ci pour le contrôle de la circulation des trains.

La société n'est pas mandataire de Sa Majesté. Elle est assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et à celles de certaines provinces.

2. Conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent nécessairement des montants déterminés selon les meilleures estimations de la direction. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principales conventions comptables suivies par la société se résument comme suit :

a) Financement par le gouvernement du Canada

Le financement de l'exploitation, qui est relié aux services, activités et autres opérations engagés par la société pour exploiter et administrer les services ferroviaires voyageurs au Canada, est comptabilisé à l'état des résultats. Ce montant représente la différence entre les charges et les produits, excluant les transactions hors caisse reliées aux immobilisations, certains frais reliés à la restructuration du réseau et aux réorganisations, et est basé sur un budget d'exploitation qui est approuvé chaque année par le gouvernement du Canada. Les résultats d'exploitation sont rapprochés au financement de l'exploitation dans l'état du rapprochement en fonction du financement de l'exploitation par le gouvernement du Canada.

Le financement pour couvrir les frais de la restructuration du réseau et des réorganisations est présenté à titre de recouvrement à l'état des résultats dans l'année des décaissements ou de règlement final avec les employés ou fournisseurs.

Le financement pour les dépenses en immobilisations est crédité au surplus d'apport en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises des Chemins de fer nationaux du Canada et du Canadien Pacifique Limitée au début des opérations en 1978 furent enregistrées à leur valeur nette de transfert. Les additions subséquentes, incluant celles en vertu de contrats de location-acquisition, sont enregistrées au coût.

Les coûts de remise en état et de réfection du matériel roulant ainsi que les coûts associés aux améliorations des autres immobilisations sont capitalisés s'ils sont engagés dans le but d'améliorer la valeur des services ou de prolonger la durée d'utilisation de ces immobilisations, sinon les coûts sont imputés aux résultats d'exploitation lorsqu'ils sont engagés.

Les actifs mis hors-service sont dévalués à leur valeur nette de réalisation.

d) Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux permettant de répartir le coût des immobilisations, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée estimative d'utilisation comme suit :

Matériel roulant	12 à 29 ans
Immeubles de maintenance	25 ans
Gares et installations	20 ans
Amélioration de l'infrastructure	5 à 38 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans
Machinerie et équipement	4 à 15 ans
Systèmes informatiques	3 ans
Autres actifs	7 à 10 ans

Les projets en voie de réalisation, les avances sur contrats ainsi que les actifs mis hors-service ne font pas l'objet d'un amortissement.

e) Contrats de location

Les immobilisations comptabilisées au titre de contrats de location-acquisition sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 20 ans, laquelle est représentative de leur durée de vie utile.

Les loyers payés en vertu de contrats de location-exploitation sont imputés aux résultats d'exploitation lorsqu'ils sont engagés.

f) Impôts sur le revenu

Le financement d'exploitation par le gouvernement du Canada est déterminé en fonction des besoins de la société. Pour cette raison, les impôts sur le revenu sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible puisqu'il existe une assurance raisonnable que tout impôt exigible dans les exercices à venir sera inclus dans la formule de remboursement acceptée par le gouvernement et qu'il sera récupéré à ce moment-là.

g) Crédits reportés

Les crédits d'impôt à l'investissement sont reportés et amortis sur la durée estimative d'utilisation des immobilisations en question. L'amortissement des crédits reportés est présenté en diminution de la charge d'amortissement des immobilisations. Les crédits d'avantages incitatifs de location sont amortis sur la durée des contrats de bail. Ces crédits sont présentés au poste Autre du passif à long terme.

h) Régimes de retraite

La société souscrit à des régimes de retraite à prestations déterminées qui offrent à tous ses employés permanents des pensions fondées sur l'âge à la retraite, le nombre d'années de service et le salaire.

Les coûts assumés par la société sont déterminés par des évaluations actuarielles, lesquelles répartissent sur chaque exercice la portion engagée des prestations en fonction des montants prévus de rémunération des employés au moment où ils prendront leur retraite, au prorata de leurs années de service.

Les charges de retraite (note 8) comprennent le coût des prestations attribuables aux services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, ainsi que l'amortissement des modifications apportées aux régimes. Ces amortissements sont calculés selon la méthode linéaire qui représente la moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés actifs de la société.

La différence entre les charges de retraite cumulées et les cotisations de l'employeur au fonds de pension est présentée à l'actif à long terme du bilan.

i) Indemnités de cessation d'emploi et avantages spéciaux

Les indemnités de cessation d'emploi et les avantages spéciaux conférés aux employés en vertu des conventions collectives et des programmes spéciaux sont imputés aux charges d'exploitation dans l'année où les coûts sont engagés.

j) Programme VIA Préférence

Les coûts différentiels des crédits-voyages accordés par la société dans le cadre de son programme VIA Préférence, qui vise à récompenser ses clients les plus assidus, sont comptabilisés au fur et à mesure que ces crédits-voyages sont gagnés, et présentés au poste Fournisseurs et charges à payer. Les produits de la vente de points aux partenaires participants sont comptabilisés au titre de produits de la période pendant laquelle ces points ont été vendus.

k) Instruments financiers

La juste valeur estimative des instruments financiers, à l'exception du fonds de renouvellement des actifs, correspond approximativement à leur valeur comptable du fait qu'il s'agit d'éléments à court terme.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

3. Immobilisations

	1997			1996				
	Coût	Amor- tissement cumulé	Valeur nette	Dévalua- tion	Coût	Amor- tissement cumulé	Valeur nette	Dévalua- tion
(en millions de dollars)								
Terrains.....	3,8		3,8		3,7		3,7	
Matériel roulant.....	509,9	227,2	282,7	6,4	522,3	211,3	311,0	13,3
Immeubles de maintenance.....	159,1	72,7	86,4		159,1	65,6	93,5	7,9
Gares et installations.....	33,1	11,5	21,6		27,1	10,0	17,1	
Amélioration de l'infrastructure.....	92,7	26,7	66,0		92,7	24,3	68,4	3,9
Améliorations locatives.....	85,6	52,9	32,7		86,0	49,7	36,3	7,2
Machinerie et équipement.....	27,9	18,5	9,4		25,7	16,6	9,1	1,5
Systèmes informatiques.....	54,4	53,1	1,3		72,4	69,8	2,6	
Autres actifs.....	20,9	19,9	1,0		20,8	19,3	1,5	
	987,4	482,5	504,9	6,4	1 009,8	466,6	543,2	33,8
Projets en voie de réalisation.....			17,8				13,3	
Avances sur contrats.....							1,2	
Actifs mis hors-service (valeur nette de réalisation).....			21,8				21,7	
			544,5				579,4	

Au 31 décembre 1997, la valeur brute des éléments d'actif loués en vertu de contrats de location-acquisition incluse ci-dessus s'élevait à 5,7 millions de dollars (1996—5,8 millions de dollars) et l'amortissement cumulé s'y rattachant se chiffrait à 4,2 millions de dollars (1996—4,1 millions de dollars).

Les projets en voie de réalisation portent principalement sur des projets d'amélioration des gares et achat d'équipements.

La société a dévalué neuf voitures et deux locomotives (1996—20 locomotives LRC) qui étaient endommagées et mises hors service, à leur valeur de récupération.

Les Centres de maintenance de Halifax et de Toronto ont été dévalués à leur valeur marchande estimative suite à la décision de rationaliser le réseau des centres de maintenance.

4. Fonds de renouvellement des actifs

La société a été autorisée par le conseil du Trésor du gouvernement du Canada à constituer un fonds réservé issu du produit de la vente ou de la location des actifs excédentaires ainsi que des économies résultant de la rationalisation des activités de maintenance du matériel roulant, pour financer de futurs projets d'immobilisations.

Les décisions liées aux placements du fonds de renouvellement des actifs sont conformes aux Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État, émises par le ministre des Finances.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Suite*

Le fonds de renouvellement des actifs inclut les instruments financiers ci-dessous :

	1997		1996	
	Coût	Valeur du marché	Coût	Valeur du marché
	(en millions de dollars)			
Obligations canadiennes et bons à prime (en 1996 : acceptations bancaires et bons à prime au porteur).....	18,8	19,7	35,1	35,1
Parts dans un fonds d'actions.....	18,7	19,7		
Encaisse et Placements à court terme	0,1	0,1		
	<u>37,6</u>	<u>39,5</u>	<u>35,1</u>	<u>35,1</u>

Les obligations canadiennes et les bons à prime portent un intérêt dont le taux varie entre 3,82 % et 11,25 % (1996—2,94 % et 3,19 %), et arrivent à échéance entre janvier 1998 et décembre 2026.

La juste valeur des obligations canadiennes, des bons à prime et des parts dans un fonds d'actions correspond à la valeur du marché établie en fonction du cours acheteur à la date du bilan.

Avec ces placements, la société ne prend aucun risque important en termes de marché, de flux de trésorerie ou de taux d'intérêt.

5. Restructuration du réseau et frais de réorganisation

La société a engagé des coûts reliés à des plans approuvés de restructuration de son réseau de transport le 4 octobre 1989 ainsi qu'à des réorganisations subséquentes.

Au 31 décembre 1997, une provision de 42,1 millions de dollars (1996—43,3 millions de dollars), dont 29,1 millions de dollars (1996—28,2 millions de dollars) sont présentés dans le passif à long terme, a été enregistrée pour couvrir les paiements futurs reliés aux indemnités de cessation d'emploi et indemnités de garantie d'emploi régies par les conventions collectives, programmes spéciaux et décisions d'arbitrage qui peuvent s'étendre sur plusieurs années.

6. Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 décembre 1997 et 1996, 93 000 actions à 100 \$ l'action sont émises et complètement payées.

7. Engagements

- a) Les charges futures minimales en vertu des contrats de location-exploitation ayant trait principalement à des immeubles et à du matériel informatique sont les suivantes :

	(en millions de dollars)
1998	9,7
1999	9,4
2000	11,3
2001	5,3
2002	5,3
Exercices subséquents jusqu'en 2047	28,7
	<u>69,7</u>

- b) Au 31 décembre 1997, les autres engagements de la société totalisaient 0,1 million de dollars (1996—5,1 millions de dollars). Ces engagements se rapportent principalement à des projets reliés à l'équipement.
- c) La société a conclu un contrat de service de trains ainsi que d'autres contrats pour l'utilisation des voies et le contrôle de l'exploitation des trains. Ces contrats sont entrés en vigueur le 1 janvier 1989 et en 1997 et le seront jusqu'au 31 décembre 2008.
- d) La société a émis des lettres de crédit d'une valeur totale approximative de 7,6 millions de dollars (1996—1,2 million de dollars) en faveur de diverses commissions gouvernementales provinciales de santé et sécurité au travail, à titre de garantie sur des paiements futurs. Ces instruments financiers ne peuvent être exercés qu'en cas improbable de défaut de paiement.

8. Régimes de retraite

Les dernières évaluations actuarielles des régimes de retraite ont été effectuées en date du 31 décembre 1996 par des actuaire externes, membres de l'Institut canadien des actuaire. Sur la base de ces évaluations et des extrapolations actuarielles pour 1997, les avantages cumulés des régimes au 31 décembre 1997 s'élèvent à 825,4 millions de dollars. L'actif net disponible pour honorer ces engagements, évalué en fonction de la valeur marchande ajustée par des calculs actuariels à cette date, atteint 1 003,0 millions de dollars.

Selon la méthode décrite dans la convention comptable des régimes de retraite (note 2 h), les charges de retraite nettes des gains actuariels s'élevaient à un crédit de 1,9 million de dollars en 1997, dont 3,6 millions de dollars sont présentés séparément dans l'état des résultats, (1996—charge de 5,3 millions de dollars) et incluaient l'amortissement du coût des prestations au titre des services passés, l'amortissement des pertes et gains actuariels, ainsi que l'amortissement des modifications apportées aux régimes.





NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 1997—*Fin*

9. Opérations entre apparentés

La société est apparentée en propriété commune à tous les ministères et organismes du Gouvernement du Canada. Les opérations ont été conclues dans le cours normal des affaires avec ces ministères et organismes et sont conformes à l'usage commercial habituel applicable à toutes personnes et entreprises.

10. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, diverses réclamations et poursuites ont été intentées contre la société. La direction est d'avis que le règlement de ces litiges n'entraînera pas de dette importante pour la société en excédent des sommes déjà comptabilisées.

